zed by Google

Fr 7082.75.3

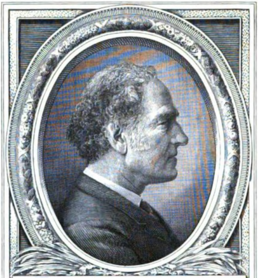

HARVARD·COLLEGE·LIBRARY·
FROM THE BEQUEST OF
·EDWARD·HENRY·HALL·
·CLASS OF 1851·

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

LE ROUERGUE,

PAR

M.-A.-F. BARON DE GAUJAL,

OUVRAGE

DONNÉ PAR L'AUTEUR AU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON,

ET PUBLIÉ APRÈS SA MORT

PAR ORDRE ET SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AVEYRON.

Pius est patriæ facta referre labor.

TOME IV.

PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

1859

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

LE ROUERGUE.

TOME IV.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

LE ROUERGUE,

PAR

M.-A.-F. BARON DE GAUJAL,

OUVRAGE

DONNÉ PAR L'AUTEUR AU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON,

ET PUBLIÉ APRÈS SA MORT

PAR ORDRE ET SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AVEYRON.

Pius est patriæ facta referre labor.

TOME IV.

PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

1859

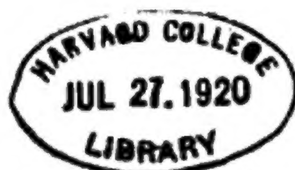
HARVARD COLLEGE
JUL 27. 1920
LIBRARY

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

LE ROUERGUE.

QUATRIÈME PARTIE.

LIVRE D'OR DU ROUERGUE.

I

VICOMTES DE MILLAU, COMTES DE RODEZ, ANCÊTRES DE TOUS LES ROIS DE L'EUROPE.

TABLES GÉNÉALOGIQUES

D'UNE PARTIE DE LA DESCENDANCE DES VICOMTES DE MILLAU

Des vicomtes de Millau, issus, comme je l'ai dit ailleurs, de vicomtes de Rouergue, viennent, par les femmes, tous les Empereurs et Rois qui règnent en Europe en 1854 (1). Cette circonstance, qui paraît singulière au premier abord, n'a rien de bien étonnant, puisque, en remontant quelques générations, le nombre des aïeux devient immense; mais ce qui caractérise ce lien des vicomtes de Millau avec les Empereurs et les Rois actuels de l'Europe, c'est qu'il est facile

(1) Il faut en excepter l'Empereur des Français et le Roi de Suède. Mais l'assertion est exacte, quant à leurs héritiers présomptifs.

d'en fournir la preuve. J'ai cru dès lors devoir, non-seulement faire mention de cette descendance qui appartient à l'histoire du Rouergue, mais aussi en donner la démonstration, tant pour la satisfaction des lecteurs curieux de ce genre de recherches que pour ne laisser aucun doute à cet égard :

I. — FRANCE.

1. Bernard, vicomte de Millau en 937.
2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.
3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.
4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.
5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.
6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.
7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.
8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.
9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.
10. Pierre II, Roi d'Aragon, + 1213.
11. Jacques Ier, Roi d'Aragon, + 1276.
12. Pierre III, Roi d'Aragon et de Sicile, + 1285.
13. Frédéric II, Roi de Sicile, + 1336.
14. { Elizabeth de Sicile. Etienne l'Agraffé, duc de Bavière, + 1377.
15. Frédéric, duc de Bavière-Landshut, + 1392.
16. Frédéric le Riche, duc de Bavière-Landshut, + 1450.
17. { Elizabeth de Bavière, + 1451. Ulric V, comte de Wurtemberg, + 1480.
18. Henri de Wurtemberg, comte de Montbéliard, + 1519.
19. Georges, comte de Montbéliard, + 1558.
20. Frédéric Ier, duc de Wurtemberg, + 1608.
21. Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, + 1628.
22. Eberhard III, duc de Wurtemberg, + 1674.
23. Frédéric-Charles de Wurtemberg, + 1698.

24. Charles-Alexandre, duc de Wurtemberg, + 1737.

25. Frédéric II, duc de Wurtemberg, + 1797.

26. Frédéric Ier, Roi de Wurtemberg, + 1816.

27. { Catherine de Wurtemberg, + 1836.
Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie.

28. S. A. I. Napoléon, Joseph-Charles-Paul.

II. — AUTRICHE.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Alfonse-Bérenger, comte de Provence, + 1209.

11. Raimond-Bérenger, comte de Provence, + 1245.

12. 1234. { Marguerite de Provence.
Saint-Louis, Roi de France, + 1270.

13. Philippe III (le Hardi), Roi de France, + 1285.

14. Charles de France, comte de Valois, + 1325.

15. Philippe VI (de Valois), Roi de France, + 1350.

16. Jean II, Roi de France, + 1364.

17. Louis d'Anjou, Roi de Naples, + 1384.

18. Louis II, Roi de Naples, + 1417.

19. René, Roi de Naples, + 1480.

20. { Yolande d'Anjou.
Ferri de Lorraine, + 1470.

21. René, duc de Lorraine, + 1508.

22. Antoine, duc de Lorraine, + 1544.

23. François, duc de Lorraine, + 1545.

24. Charles, duc de Lorraine, + 1608.

25. François de Lorraine, comte de Vaudemont, + 1632.

26. Nicolas-François, duc de Lorraine, + 1670.

27. Charles-Léopold, duc de Lorraine, + 1690.

28. Léopold, duc de Lorraine, + 1729.

29. François Ier, Empereur d'Allemagne, + 1765.

30. Léopold, Empereur d'Allemagne, + 1792.

31. François Ier, Empereur d'Autriche, + 1835.

32. François-Charles-Joseph, Archiduc d'Autriche, né en 1802.

33. François-Joseph, Empereur d'Autriche, 1848.

III. — BAVIÈRE.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Pierre II, Roi d'Aragon, + 1213.

11. Jacques, Roi d'Aragon, + 1276.

12. Pierre III, Roi d'Aragon et de Sicile, + 1285.

13. Frédéric II, Roi de Sicile, + 1336.

14. Pierre II, Roi de Sicile, + 1342.

15. { Béatrix de Sicile, + 1366.
Robert II, Electeur palatin, + 1398.

16. Robert III, Electeur palatin, Empereur d'Allemagne, + 1410.

17. Etienne, comte palatin de Simmern et de Deux-Ponts, + 1459.

18. Louis, comte palatin de Deux-Ponts, + 1489.

19. Alexandre, comte palatin de Deux-Ponts, + 1514.

20. Louis, comte palatin de Deux-Ponts, + 1532.

21. Wolfgang, comte palatin de Deux-Ponts, + 1569.

22. Charles, comte palatin de Birkenfeld, + 1600.

23. Christian Ier, comte palatin de Birkenfeld-Bischwiler, + 1669.

24. Christian II, comte palatin de Birkenfeld, + 1717.

25. Christian III, duc de Deux-Ponts, + 1735.

26. Frédéric, prince de Deux-Ponts, + 1794.

27. Maximilien, duc de Deux-Ponts, Electeur palatin, Roi de Bavière en 1805, + 1825.

28. Louis Ier, Roi de Bavière, abdique en 1848.

29. Maximilien II, Roi de Bavière.

IV. — BELGIQUE.

1. Bernard, vicomte de Millau en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
{ Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Pierre II, Roi d'Aragon, + 1213.

11. Jacques Ier, Roi d'Aragon, + 1276.

12. Pierre III, Roi d'Aragon et de Sicile, + 1285.

13. Frédéric II, Roi de Sicile, + 1336.

14. Pierre II, Roi de Sicile, + 1342.

15. { Béatrix de Sicile, + 1366.
{ Robert II, Electeur palatin, + 1398.

16. Robert III, Electeur palatin en 1398, Empereur d'Allemagne en 1400 + 1410.

17. Etienne, comte palatin de Simmern et de Deux-Ponts. + 1459.

18. Frédéric, comte palatin de Simmern. + 1480.

19. Jean Ier, comte palatin de Simmern. + 1509.

20. Jean II, comte palatin de Simmern, + 1557.

21. Frédéric le Pieux, Electeur palatin, + 1576.

22. { Dorothée Susanne, princesse palatine, + 1592.
Jean-Guillaume, duc de Saxe-Weimar, + 1573.

23. Jean, duc de Saxe-Weimar, + 1605.

24. Ernest le Pieux, duc de Saxe-Gotha, + 1675.

25. Jean-Ernest, duc de Saxe-Cobourg, + 1729.

26. François-Josias, duc de Saxe-Cobourg, + 1764.

27. Ernest-Frédéric, duc de Saxe-Cobourg. + 1800.

28. François-Frédéric-Antoine, duc de Saxe-Cobourg, + 1806.

29. Léopold, né en 1790. Roi des Belges en 1831.

V. — DANEMARK.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence. + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, prince d'Aragon, + 1162.

9. { Douce d'Aragon.
Sanche Ier, Roi de Portugal, + 1211.

10. 1214. { Bérengère de Portugal.
Waldemar II, Roi de Danemark en 1202 + 1241.

11. Christophe Ier, Roi de Danemark en 1252 + 1259.

12. Eric V, Roi de Danemark en 1259 + 1266.

13. { Rikisse de Danemark.
Nicolas de Verle, prince de Mecklenbourg.

14. { Sophie de Verle.
Gerhard *le Grand*, comte de Holstein.

15. Henri *de Fer*, comte de Holstein.

16. { Hedwige de Holstein (1).
Thierri, comte d'Oldenbourg.

17. Christian, comte d'Oldenbourg, Roi de Danemark en 1448 + 1481.

18. Jean, Roi de Danemark en 1481 + 1513.

19. Christian II, Roi, 1513 + 1559.

20. Frédéric II, Roi, 1559 + 1588.

21. Christian IV, Roi, 1588 + 1648.

22. Frédéric III, Roi, 1648 + 1670.

23. Christian V, Roi, 1670 + 1699.

24. Frédéric IV, Roi, 1699 + 1730.

25. Christian VI, Roi, 1730 + 1746.

26. Frédéric V, Roi, 1746 + 1766.

27. Frédéric, prince héréditaire, né en 1753 + 1805.

28. Christian VIII, né en 1786, Roi, 1840.

29. Frédéric VII, né en 1808, Roi, 1848.

VI. — DEUX-SICILES.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger 1er, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

---

(1) Suivant quelques historiens, Hedwige de Holstein n'était pas fille, mais petite-fille de Henri *de Fer;* dans ce cas, il y aurait un degré de plus à compter, et Adolphe, comte de Holstein, à placer entre Henri *de Fer* et Hedwige.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Alfonse-Bérenger, comte de Provence, + 1209.

11. Raimond-Bérenger, comte de Provence, + 1245.

12. 1234. { Marguerite de Provence.
Saint-Louis, Roi de France, + 1270.

13. Robert, comte de Clermont, + 1317.

14. Louis, duc de Bourbon, + 1341.

15. Jacques de Bourbon, comte de La Marche, + 1361.

16. Jean de Bourbon, comte de La Marche, + 1393.

17. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, + 1446.

18. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, + 1478.

19. François de Bourbon, comte de Vendôme, + 1495.

20. Charles de Bourbon, duc de Vendôme, + 1537.

21. Antoine, duc de Vendôme, Roi de Navarre, + 1562.

22. Henri IV, Roi de France, + 1610.

23. Louis XIII, Roi de France, + 1643.

24. Louis XIV, Roi de France, + 1715.

25. Louis, Grand Dauphin, + 1711.

26. Philippe V, Roi d'Espagne, + 1746.

27. Charles, Roi des Deux-Siciles, puis d'Espagne, + 1788.

28. Ferdinand Ier, Roi des Deux-Siciles, + 1825.

29. François Ier, Roi des Deux-Siciles, + 1830.

30. Ferdinand II, Roi des Deux-Siciles, 1830.

VII. — ESPAGNE.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence. / Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Alfonse-Bérenger, comte de Provence, + 1209.

11. Raimond-Bérenger, comte de Provence, + 1245.

12. 1234. { Marguerite de Provence. / Saint-Louis, Roi de France, + 1270.

13. Robert, comte de Clermont, + 1317.

14. Louis, duc de Bourbon, + 1341.

15. Jacques de Bourbon, comte de La Marche, + 1361.

16. Jean de Bourbon, comte de La Marche, + 1393.

17. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, + 1446.

18. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, + 1478.

19. François de Bourbon, comte de Vendôme, + 1495.

20. Charles de Bourbon, duc de Vendôme, + 1537.

21. Antoine, duc de Vendôme, Roi de Navarre, + 1562.

22. Henri IV, Roi de France, + 1610.

23. Louis XIII, Roi de France, + 1643.

24. Louis XIV, Roi de France, + 1715.

25. Louis, Grand Dauphin, + 1711.

26. Philippe V, Roi d'Espagne, + 1746.

27. Charles III, Roi d'Espagne, + 1788.

28. Charles IV, Roi d'Espagne, + 1819.

29. Ferdinand VII, Roi d'Espagne en 1808.

30. Isabelle, Reine d'Espagne en 1833.

VIII. — GRANDE-BRETAGNE.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger I[er], vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Alfonse-Bérenger, comte de Provence, + 1209.

11. Raimond-Bérenger, comte de Provence, + 1245.

12. 1234. { Marguerite de Provence.
Saint-Louis, Roi de France, + 1270.

13. Robert, comte de Clermont, + 1317.

14. Louis, duc de Bourbon, + 1341.

15. Jacques de Bourbon, comte de La Marche, + 1361.

16. Jean de Bourbon, comte de La Marche, + 1393.

17. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, + 1446.

18. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, + 1478.

19. François de Bourbon, comte de Vendôme, + 1495.

20. 1513. { Antoinette de Bourbon.
Claude de Lorraine, duc de Guise, + 1550.

21. 1538. { Marie de Lorraine.
Jacques V, Roi d'Ecosse, + 1542.

22. 1564. { Marie Stuart, Reine d'Ecosse, + 1587.
Henri Stuart, lord Darnley.

23. Jacques Ier, Roi de la Grande-Bretagne, + 1625.

24. 1613. { Elizabeth d'Angleterre.
Frédéric V, Electeur palatin, + 1632.

25. 1658. { Sophie, princesse palatine.
Ernest-Auguste, Electeur de Hanovre, + 1698.

26. George Ier, Roi de la Grande-Bretagne, + 1727.

27. George II, Roi de la Grande-Bretagne, + 1760.

28. Frédéric-Louis, prince de Galles, + 1751.

29. Georges III, Roi de la Grande-Bretagne, + 1820.

30. Edouard, duc de Kent, + 1820.

31. Victoria, née en 1819, Reine en 1837.

IX. — HANOVRE.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Alfonse-Bérenger, comte de Provence, + 1209.

11. Raimond-Bérenger, comte de Provence, + 1245.

12. 1234. { Marguerite de Provence.
Saint-Louis, Roi de France, + 1270.

13. Robert, comte de Clermont, + 1317.

14. Louis, duc de Bourbon, 1341.

15. Jacques de Bourbon, comte de La Marche, + 1361.

16. Jean de Bourbon, comte de La Marche, + 1393.

17. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, + 1446.

18. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, + 1478.

19. François de Bourbon, comte de Vendôme, + 1495.

20. 1513. { Antoinette de Bourbon.
Claude de Lorraine, duc de Guise, + 1550.

21. 1538. { Marie de Lorraine.
Jacques V, Roi d'Ecosse, + 1542.

22. 1564. { Marie Stuart, Reine d'Ecosse, + 1587.
Henri Stuart, lord Darnley.

23. Jacques Ier, Roi de la Grande-Bretagne, + 1625.

24. 1613. { Elizabeth d'Angleterre.
Frédéric V, Electeur palatin, + 1632.

25. 1658. { Sophie, princesse palatine.
{ Ernest-Auguste, Electeur de Hanovre, + 1698.

26. George Ier, Roi de la Grande-Bretagne, + 1727.

27. George II, Roi de la Grande-Bretagne, + 1760.

28. Frédéric-Louis, prince de Galles, + 1751.

29. George III, Roi de la Grande-Bretagne, Irlande et Hanovre, + 1820.

30. Ernest-Auguste, Roi de Hanovre, + 1851.

31. George V, né en 1819, Roi en 1851.

X. — GRÈCE.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
{ Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Pierre II, Roi d'Aragon, + 1213.

11. Jacques, Roi d'Aragon, + 1276.

12. Pierre III, Roi d'Aragon et de Sicile, + 1285.

13. Frédéric II, Roi de Sicile, + 1336.

14. Pierre II, Roi de Sicile, + 1342.

15. { Béatrix de Sicile, + 1366.
{ Robert II, Electeur palatin, + 1398.

16. Robert III, Electeur palatin, Empereur d'Allemagne, + 1410.

17. Etienne, comte palatin de Simmern et de Deux-Ponts, + 1459.

18. Louis, comte palatin de Deux-Ponts, + 1489.

19. Alexandre, comte palatin de Deux-Ponts, + 1514.

20. Louis, comte palatin de Deux-Ponts, + 1532

21. Wolfgang, comte palatin de Deux-Ponts, + 1569.

22. Charles, comte palatin de Birkenfeld, + 1600.

23. Christian Ier, comte palatin de Birkenfeld-Bischwiller, + 1669.

24. Christian II, comte palatin de Birkenfeld, + 1717.

25. Christian III, duc de Deux-Ponts, + 1735.

26. Frédéric, prince de Deux-Ponts, + 1794.

27. Maximilien, duc de Deux-Ponts, Electeur palatin, Roi de Bavière en 1805, + 1825.

28. Othon, Roi de Grèce en 1833.

XI. — PAYS-BAS.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Alfonse-Bérenger, comte de Provence, + 1209.

11. Raimond-Bérenger, comte de Provence, + 1245.

12. 1234. { Marguerite de Provence.
Saint-Louis, Roi de France, + 1270.

13. Robert, comte de Clermont, + 1317.

14. Louis, duc de Bourbon, + 1341.

15. Jacques de Bourbon, comte de La Marche, + 1361.

16. Jean de Bourbon, comte de La Marche, + 1393.

17. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, + 1446.

18. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, + 1478.

19. François de Bourbon, comte de Vendôme, + 1495.

20. 1513. { Antoinette de Bourbon.
Claude de Lorraine, duc de Guise, + 1550.

21. 1538. { Marie de Lorraine.
Jacques V, Roi d'Ecosse, + 1542.

22. 1561. { Marie Stuart, Reine d'Ecosse, + 1587.
Henri Stuart, lord Darnley.

23. Jacques I^er^, Roi de la Grande-Bretagne, + 1625.

24. 1613. { Elizabeth d'Angleterre.
Frédéric V, Electeur palatin, + 1632.

25. 1658. { Sophie, princesse palatine.
Ernest-Auguste, Electeur de Hanovre, + 1698.

26. George I^er^, Roi de la Grande-Bretagne, + 1727.

27. 1687. { Sophie-Dorothée d'Angleterre.
Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse, + 1713.

28. Auguste-Guillaume, prince de Prusse, + 1758.

29. 1767. { Frédérique-Sophie-Guillelmine de Prusse.
Guillaume V, prince d'Orange, Stathouder, + 1806.

30. Guillaume I^er^, Roi des Pays-Bas, + 1843.

31. Guillaume II, Roi des Pays-Bas, né en 1792, Roi en 1840, + 1849.

32. Guillaume III, Roi des Pays-Bas, né en 1817.

XII. — PORTUGAL.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger I^er^, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard I^er^, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, prince d'Aragon, + 1162.

9. { Douce d'Aragon.
Sanche I^er^, Roi de Portugal, + 1211.

10. Alfonse II, Roi de Portugal, + 1223.

11. Alfonse III, Roi de Portugal, + 1279.

12. Denis, Roi de Portugal, + 1325.

13. Alfonse IV, Roi de Portugal, + 1357.

14. Pierre Ier, Roi de Portugal, + 1367.

15. Ferdinand, Roi de Portugal, + 1383.

16. Jean Ier, Roi de Portugal, + 1433.

17. Edouard, Roi de Portugal, + 1438.

18. Alfonse V, Roi de Portugal, + 1481.

19. Jean II, Roi de Portugal, + 1495.

20. Emmanuel, Roi de Portugal, + 1521.

21. Edouard, duc de Guimarens, + 1540.

22. { Catherine de Portugal.
Jean, duc de Bragance, descendant d'un fils naturel de Jean Ier, + 1582.

23. Théodose II, duc de Bragance, + 1630.

24. Jean IV, Roi de Portugal, + 1656.

25. Pierre II, Roi de Portugal, + 1706.

26. Jean V, Roi de Portugal, + 1750.

27. Joseph, Roi de Portugal, + 1777.

28. 1760. { Marie Ire, Reine de Portugal, + 1816.
Pierre III, son oncle, fils de Jean V, + 1786.

29. Jean VI, Roi de Portugal.

30. Pierre IV, Roi de Portugal, Empereur du Brésil, abdique en 1826.

31. Marie II, Reine de Portugal, née en 1819, Reine en 1826.

XIII. — **PRUSSE.**

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.
9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.
10. Alfonse-Bérenger, comte de Provence, + 1209.
11. Raimond-Bérenger, comte de Provence, + 1245.
12. 1234. { Marguerite de Provence. Saint-Louis, Roi de France, + 1270.
13. Robert, comte de Clermont, + 1317.
14. Louis, duc de Bourbon, + 1341.
15. Jacques de Bourbon, comte de La Marche, + 1361.
16. Jean de Bourbon, comte de La Marche, + 1393.
17. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, + 1446.
18. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, + 1478.
19. François de Bourbon, comte de Vendôme, + 1495.
20. 1513. { Antoinette de Bourbon. Claude de Lorraine, duc de Guise, + 1550.
21. 1538. { Marie de Lorraine. Jacques V, Roi d'Ecosse, + 1542.
22. 1564. { Marie Stuart, Reine d'Ecosse, + 1587. Henri Stuart, lord Darnley.
23. Jacques I[er], Roi de la Grande-Bretagne, + 1625.
24. 1613. { Élizabeth d'Angleterre. Frédéric V, Electeur palatin, + 1632.
25. 1658. { Sophie, princesse palatine. Ernest-Auguste, Electeur de Hanovre, + 1698.
26. George I[er], Roi de la Grande-Bretagne, + 1727.
27. 1687. { Sophie-Dorothée d'Angleterre. Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse, + 1713.
28. Auguste-Guillaume, prince de Prusse, + 1758.
29. Frédéric-Guillaume II, Roi de Prusse, + 1797.
30. Frédéric-Guillaume III, Roi de Prusse, + 1840.
31. Frédéric-Guillaume IV, Roi de Prusse en 1840.

XIV. — RUSSIE ET POLOGNE.

1. Bernard, vicomte de Millau en 937.
2. Bérenger I[er], vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Pierre II, Roi d'Aragon, + 1213.

11. Jacques Ier, Roi d'Aragon, + 1276.

12. Pierre III, Roi d'Aragon et de Sicile, + 1285.

13. Frédéric II, Roi de Sicile, + 1336.

14. { Elizabeth de Sicile.
Etienne l'Agraffé, duc de Bavière, + 1377.

15. Frédéric, duc de Bavière-Landshut, + 1392.

16. Frédéric le Riche, duc de Bavière-Landshut, + 1450.

17. { Elizabeth de Bavière, + 1451.
Ulric V, comte de Wurtemberg, + 1480.

18. Henri de Wurtemberg, comte de Montbéliard, + 1519.

19. Georges, comte de Montbéliard, + 1558.

20. Frédéric Ier, duc de Wurtemberg, + 1608.

21. Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, + 1628.

22. Eberhard III, duc de Wurtemberg, + 1674.

23. Frédéric-Charles de Wurtemberg, + 1698.

24. Charles-Alexandre, duc de Wurtemberg, + 1737.

25. Frédéric II, duc de Wurtemberg, + 1797.

26. 1776. { Marie-Féodorowna de Wurtemberg.
Paul Ier, Empereur de Russie, + 1801.

27. Nicolas, Empereur de Russie en 1825.

XV. — SARDAIGNE.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Alfonse-Bérenger, comte de Provence, + 1209.

11. Raimond-Bérenger, comte de Provence, + 1245.

12. 1234. { Marguerite de Provence.
Saint-Louis, Roi de France, + 1270.

13. Philippe III, le Hardi, Roi de France, + 1285.

14. Charles de France, comte de Valois, + 1325.

15. Philippe VI, de Valois, Roi de France, + 1350.

16. Jean II, Roi de France, + 1364.

17. Jean de France, duc de Berri, + 1416.

18. 1376. { Bonne de Berri.
Amédée VII, comte de Savoie, + 1391.

19. Amédée VIII, duc de Savoie, + 1451.

20. Louis, duc de Savoie, + 1465.

21. Philippe II, duc de Savoie, + 1497.

22. Charles III, duc de Savoie, + 1553.

23. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, + 1580.

24. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, + 1630.

25. Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, + 1656.

26. Emmanuel-Philibert-Amédée, prince de Carignan, + 1709.

27. Victor-Amédée, prince de Carignan, + 1741.

28. Louis-Victor-Amédée-Joseph, prince de Carignan, + 1778.

29. Victor-Amédée, prince de Carignan, + 1780.

30. Charles-Emmanuel-Ferdinand, prince de Carignan, + 1800.

31. Charles-Albert-Amédée, Roi de Sardaigne en 1831, abdique en 1849.

32. Victor-Emmanuel II.

XVI. — SAXE.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Alfonse-Bérenger, comte de Provence, + 1209.

11. Raimond-Bérenger, comte de Provence, + 1245.

12. 1234. { Marguerite de Provence.
Saint-Louis, Roi de France, + 1270.

13. Robert, comte de Clermont, + 1317.

14. Louis, duc de Bourbon, + 1341.

15. Jacques de Bourbon, comte de La Marche, + 1361.

16. Jean de Bourbon, comte de La Marche, + 1393.

17. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, + 1446.

18. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, + 1478.

19. François de Bourbon, comte de Vendôme, + 1495.

20. Charles de Bourbon, duc de Vendôme, + 1537.

21. Antoine, duc de Vendôme, Roi de Navarre, + 1562.

22. Henri IV, Roi de France, + 1610.

23. Louis XIII, Roi de France, + 1643.

24. Louis XIV, Roi de France, + 1715.

25. Louis, Grand Dauphin, + 1711.

26. Philippe V, Roi d'Espagne, + 1746.

27. Philippe, duc de Parme, + 1765.

28. Ferdinand, duc de Parme, + 1802.

29. 1792. { Caroline de Parme.
Maximilien, prince de Saxe.

30. Jean-Népomucène-Marie-Joseph, né en 1801. Roi en 1854.

XVII. — SUÈDE.

1. Bernard, vicomte de Millau, vivant en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Pierre II, Roi d'Aragon, + 1213.

11. Jacques, Roi d'Aragon, + 1276.

12. Pierre III, Roi d'Aragon et de Sicile, + 1285.

13. Frédéric II, Roi de Sicile, + 1336.

14. Pierre II, Roi de Sicile, + 1342.

15. { Béatrix de Sicile, + 1366.
Robert II, Electeur palatin, + 1398.

16. Robert III, Electeur palatin, Empereur d'Allemagne, + 1410.

17. Etienne, comte palatin de Simmern et de Deux-Ponts, + 1459.

18. Louis, comte palatin de Deux-Ponts, + 1489.

19. Alexandre, comte palatin de Deux-Ponts, + 1514.

20. Louis, comte palatin de Deux-Ponts, + 1532.

21. Wolfgang, comte palatin de Deux-Ponts, + 1569.

22. Charles, comte palatin de Birkenfeld, + 1600.

23. Christian Ier, comte palatin de Birkenfeld-Bischwiller, + 1669.

24. Christian II, comte palatin de Birkenfeld, + 1717.

25. Christian III, duc de Deux-Ponts, + 1735.

26. Frédéric, prince de Deux-Ponts, + 1794.

27. Maximilien, duc de Deux-Ponts, Electeur palatin, Roi de Bavière, + 1825.

28. 1806. { Augusta-Amélie, princesse de Bavière.
Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, + 1824.

29. 1823. { Joséphine-Maximilienne-Eugénie de Leuchtenberg.
Joseph-François-Oscar, Roi de Suède en 1844.

30. Charles-Louis-Eugène, duc de Scanie, prince royal, né en 1826.

XVIII. — WURTEMBERG.

1. Bernard, vicomte de Millau en 937.

2. Bérenger Ier, vicomte de Millau, vivant en 1000.

3. Richard Ier, vicomte de Millau, vivant en 1002.

4. Richard II, vicomte de Millau et de Gévaudan, qui ne vivait plus en 1051.

5. Bérenger II, vicomte de Millau, de Gévaudan, de Carlat et de Lodève, vivant en 1070.

6. Gilbert, vicomte de Millau, etc., comte de Provence, + 1108.

7. 1112. { Douce, vicomtesse de Millau, comtesse de Provence.
Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1130.

8. Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, + 1162.

9. Alfonse II, Roi d'Aragon, + 1196.

10. Pierre II, Roi d'Aragon, + 1213.

11. Jacques Ier, Roi d'Aragon, + 1276.

12. Pierre III, Roi d'Aragon et de Sicile, + 1285.

13. Frédéric II, Roi de Sicile, + 1336.

14. { Elizabeth de Sicile.
Etienne l'Agraffé, duc de Bavière, + 1377.

15. Frédéric, duc de Bavière-Landshut, + 1392.

16. Frédéric le Riche, duc de Bavière-Landshut, + 1450.

17. { Elizabeth de Bavière, + 1451.
Ulric V, comte de Wurtemberg, + 1480.

18. Henri de Wurtemberg, comte de Montbéliard, + 1519.

19. Georges, comte de Montbéliard, + 1558.

20. Frédéric Ier, duc de Wurtemberg, + 1608.

21. Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, + 1628.

22. Eberhard III, duc de Wurtemberg, + 1674.

23. Frédéric-Charles de Wurtemberg, + 1698.

24. Charles-Alexandre, duc de Wurtemberg, + 1737.

25. Frédéric II, duc de Wurtemberg, + 1797.

26. Frédéric Ier, Roi de Wurtemberg, + 1816.

27. Guillaume Ier, Roi de Wurtemberg en 1816.

II

FAMILLES HISTORIQUES.

Parmi les familles considérables du Rouergue, il en est qui, par leur illustre origine, leur importance, le rôle qu'ont joué quelques-uns de leurs membres, ont acquis de la célébrité et dont le nom est devenu historique. J'ai cru devoir leur donner un rang à part; elles sont au nombre de vingt-six, dont voici la nomenclature:

1. Adhémar.
2. Anduse-Roquefeuil.
3. Arpajon.
4. Bénaven.
5. Calmont d'Olt.
6. Carcassonne.
7. Castelpers.
8. Castlus, Caylus, Quailus, Quélus.
9. Corneillan.
10. Erail ou Horail.
11. Estaing.
12. Fouquet de Belle-Isle.
13. Gozon.
14. Landorre.
15. Laparra.
16. Lastic.
17. Levis.
18. Luzençon-Levezou-Vesins.
19. Montcalm.
20. Mostuéjouls.
21. Panat.
22. Pollier.
23. Saunhac et Sonnac.
24. Scoraille.
25. Sévérac.
26. La Valette-Parisot.

1. — ADHÉMAR.

Maison très-ancienne et jadis fort puissante, qui descend de Giraud Adhémar, premier comte propriétaire d'Orange, vivant en 960. Elle eut aussi la souveraineté de Grignan, en Provence, et de Monteil, en Dauphiné. Ce dernier lieu reçut, à cause d'eux, le nom de Montélimart, corruption de Monteil-Adhémar.

Le rôle important que joua, dans la première Croisade, Hugues Adhémar, évêque du Puy, légat du Pape, et frère de Giraud, contribua encore à l'éclat historique de cette maison.

Vers 1250, après la mort dans la Terre-Sainte de Guy de Montfort, qui, lors de la guerre contre les Albigeois, avait obtenu la baronnie de Lombers, Lambert de Monteil-Adhémar, son oncle maternel, devint possesseur de cette terre, et son fils y joignit, en Rouergue, celle de Villelongue, autrefois Malamort. C'est de celui-ci, qui était Chevalier en 1278, et qui ne vivait plus en 1293, qu'étaient issues toutes les branches établies en Rouergue, savoir : les Firmy, les La Roque-Rocozel, les La Garinie et Montfalcon, les Laserre, les Lantagnac et les Panat. Celle-ci, la dernière qui ait subsisté en Rouergue, tirait son surnom du château de Panat, qui lui était advenu par le mariage, en 1648, de René-Marc d'Adhémar, lieutenant-colonel du régiment de Vaillac, avec Delphine de Fontanges, dame de Panat et de Capdenaguet.

Parmi les membres de cette illustre maison, je crois devoir citer les quatre suivants :

François d'Adhémar, comte de la Serre, sous-lieutenant dans le régiment du Roi, au mois de décembre 1711 ; lieutenant, au mois d'octobre 1712 ; aide-major avec rang de capitaine, le 21 décembre 1717 ; plus tard, aide-major général de l'armée d'Italie et écuyer du duc d'Orléans ; commissionné colonel d'infanterie, le 26 novembre

1735 ; major du régiment du Roi, le 23 d'août 1742 ; brigadier d'infanterie, le 2 de mai 1744 ; lieutenant-colonel du régiment du Roi, le 6 d'août de la même année ; Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, le 5 de novembre 1745 ; ayant eu l'expectative de la dignité de Grand-croix et la permission d'en porter la décoration, le 19 d'août 1747 ; maréchal de camp, le 1er janvier 1748 ; Gouverneur des Invalides, le 3 de novembre 1753 ; lieutenant général des armées, le 1er de mai 1758 ; Grand-croix de l'Ordre de Saint Louis, le 9 mars 1761 ; mort en 1766.

Jean-Balthazar, comte d'Adhémar, colonel du régiment de Chartres infanterie ; brigadier de cette arme, le 1er de mars 1780 ; maréchal de camp, le 5 de décembre 1781 ; premier écuyer de Madame Élizabeth de France, en 1778 ; ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, à la même époque, qui y signa, le 18 de novembre de la même année, un traité de limites avec l'Impératrice, Reine de Hongrie et de Bohême, et fut Ambassadeur en Angleterre, après la paix de 1783 (1).

Pierre-Jean, comte d'Adhémar-Panat, d'abord officier au régiment de Dauphin, infanterie, et, plus tard, lieutenant des maréchaux de France ; commissaire de la Noblesse dans l'Election de Rodez ; membre de l'Administration provinciale de Haute-Guienne, dès son origine, en 1779, et qui en fut Procureur général syndic jusqu'en 1782, époque de sa mort. Lorsque cette Administration présenta ses candidats pour les deux places de Procureur général, le Roi suspendit son choix pour le second, mais *voulut bien donner, dès ce moment, à l'Administration, une preuve de sa confiance en agréant M. le comte de Panat ;* et le Directeur général des finances (M. Necker), en informant l'Administration de cette nomination, ajoutait que la *réputation généralement bien connue de M. de Panat l'avait engagé* (lui Directeur général) *à proposer de suite au Roi de donner son approbation à un si bon choix.*

François-Louis d'Adhémar, vicomte de Panat, frère du précédent, entra au service le 12 de décembre 1735 ; fut capitaine au régiment

(1) Il a paru des *Mémoires* attribués à sa veuve, qui l'avait été en premières noces du marquis de Valbelle, et qui était dame du palais de la Reine depuis 1763.

de Royal-Normandie, le 1er de mai 1743 ; lieutenant-colonel du régiment de Royal-Cravates, le 8 de juin 1764 ; brigadier de cavalerie, le 16 d'avril 1767 ; mestre de camp du premier régiment de chevau-légers, le 29 de janvier 1779 ; Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, le 25 d'août de la même année ; maréchal de camp, le 1er de mai 1780 ; député de la Noblesse de l'Élection de Rodez aux États-Généraux, en 1789. Il mourut, à Limbourg, en Allemagne, en 1792.

---

2. — ANDUSE - ROQUEFEUIL.

La maison d'Anduse venait d'Almerade, issu, à ce qu'il paraît, des vicomtes de Nîmes. La maison de Roquefeuil était issue d'une antique race de Chevalerie; elle descendait de Siguin, vivant en 1032, et possédait, avec la terre dont elle portait le nom, d'autres vastes domaines. En 1129, B. d'Anduse épousa Adélaïde de Roquefeuil, à la charge de prendre son nom. Raimond, leur fils, épousa, en 1169, Guillemette de Montpellier, fille du seigneur de cette ville et de Mathilde de Bourgogne; et telle était la puissance de son père et de sa mère, qu'ayant promis, à l'occasion de ce mariage, de donner à leur fils tous leurs domaines, *vingt Chevaliers de leurs terres* furent la caution de cet engagement. Guillemette fut tante de Marie de Montpellier, Reine d'Aragon, laquelle, par son testament, en 1209 et 1211, à défaut de ses fils et de ses filles, et de la descendance de Sybille de Montpellier, l'aînée de ses tantes, appela à sa succession Raimond et Arnaud de Roquefeuil, frères, ses cousins-germains. L'aîné fut la tige, par sa fille, comtesse de Rodez, des vicomtes de Creyssel. Arnaud, le second, fut la tige des comtors de Nant; il épousa, en 1228, Béatrix d'Anduse, qui lui apporta en dot mille marcs d'argent.

1. Almerade.
2. Bernard, marquis d'Anduse.
3. Bermond, seigneur de Sauve, mort à Rome en 1054.
4. Bernard-Bermond, marquis d'Anduse, vivant en 1077.
5. Raimond, co-seigneur de Meirueys, vivant en 1077 et 1093.
6. 1129. { Bernard. / Adelaïde de Roquefeuil, dame de Roquefeuil, Creyssel, etc.
7. 1169. { Raimond de Roquefeuil. / Guillemette de Montpellier.
8. { Raimond II de Roquefeuil. / Dauphine de Turenne. — 1228. { Arnaud de Roquefeuil. / Beatrix d'Anduse.

9. 1230.	Isabeau de Roquefeuil, dame de Creyssel. Henri, vicomte de Rodez.	Raimond de Roquefeuil, Chevalier, seigneur d'Alga, Comtor de Nant, vivant en 1276 (1).

Raimond, fils d'Arnaud de Roquefeuil et de Béatrix d'Anduse, fut le premier comtor de Nant. Cependant, en 1276, il ne prenait que le titre de seigneur d'Algue, principal château de sa seigneurie; mais ses descendants, comtors de Nant, eurent, comme chefs du nom et armes de Roquefeuil, la baronnie de ce nom et devinrent des seigneurs de la plus haute importance. On trouve des monnaies de billon portant le nom de Roquefeuil, qui sont du treizième ou du quatorzième siècle.

Arnaud, troisième Comtor de Nant et seigneur de Roquefeuil, *l'un des principaux Chevaliers de France*, dit Vaissette (t. IV, p. 245), *et allié du Roi d'Aragon*, envoya offrir, en 1344, à ce prince, qui faisait le siége de Perpignan, de marcher à son secours avec cent ou deux cents hommes d'armes contre le Roi de Mayorque, Jayme II. Arnaud était outré contre ce dernier de ce qu'il avait fait mourir cruellement son fils, nommé Bernard, et il cherchait quelque occasion de se venger. Le Roi Pierre IV lui témoigna sa reconnaissance; et comme il avait assez de troupes, il le remercia de ses offres. Le Roi de Mayorque s'accommoda ensuite avec Arnaud de Roquefeuil, par l'entremise du Pape Clément VI, et ayant fait une pénitence publique du meurtre qu'une colère aveugle lui avait fait commettre, il lui donna en dédommagement, en Languedoc, les lieux de Pouget, Saint-Bau-

(1) On désignait sous le nom de *Bernardins* les monnaies frappées dans la ville d'Anduse. Tous les deniers sortis de l'atelier monétaire de cette ville présentent en effet d'un côté un grand B avec la légende DE ANDUSIA ou ANDUSIENSIS et de l'autre une croix autour de laquelle on lit DE SALVE ou SALVIENSIS. Ce B ne peut être que l'initiale du mot *Bernardus* ou *Bermundus*, nom du Seigneur qui, le premier, fit frapper cette espèce de monnaie et dont le type se conserva indéfiniment, comme cela eut lieu si souvent au moyen âge. A quelle époque cette monnaie fut-elle émise pour la première fois? quels sont ses rapports avec les monnaies royales? c'est ce que nous ignorons; nous savons seulement qu'on cessa d'en frapper en 1243, lorsque Saint Louis confisqua la Seigneurie d'Anduse. L'atelier monétaire d'Anduse ne fut cependant pas supprimé, mais dès lors les deniers qui en sortirent ne furent plus des Bernardins, mais bien des deniers tournois. C'est ce que nous apprennent les *Olim* du Parlement à l'année 1265. *Non tanquàm successor dicti Bernardi, sed tanquam dominus principalis, facit monetam suam turonensem cursalem per totum regnum et non monetam Raimondinorum et Bernardorum quæ erat moneta dicti Bernardi et habebat cursum tantum in dicta terra.*

(*Dict. hist. et encyclod. de France*, par Le Bas.)

Duby a proposé de lire Bermundinorum au lieu de Raimondinorum; mais il y a eu des Raimond d'Anduse; et les Raimond d'Anduse-Roquefeuil faisaient battre monnaie, d'après lui-même.

zile, Pouzols, Vendémian, dépendants de la vicomté d'Omelas, et les descendants d'Arnaud en jouirent.

On sait que le titre de Comtor était inférieur à celui de vicomte et supérieur à celui de baron. Lorsque Henri, fils du comte de Rodez, Hugues IV (lequel Henri représentait la branche aînée de la maison d'Anduse-Roquefeuil), prit, vers 1270, le titre de vicomte de Creyssel, le chef de la branche cadette de cette maison prit le titre de *Comtor de Nant*. Cette Comtorie était un démembrement de la vicomté de Creyssel et l'apanage des cadets. Le titre de Comtor était, connu en Rouergue depuis deux siècles au moins, comme qualification des frères cadets des vicomtes.

Voici la suite des Comtors de Nant :

1° Maison d'Anduse-Roquefeuil.

1\. 1259. { Raimond de Roquefeuil, Chevalier, Comtor de Nant, vivant en 1276.
Alazaïs de Châteauneuf.

2\. { Raimond II de Roquefeuil, Comtor de Nant, testa en 1297, vivait encore en 1319.
Vorie d'Albret.

3\. { Arnaud I de Roquefeuil, Chevalier, Comtor de Nant, seigneur de Roquefeuil, vivant en 1344.
Jacquette de Combret, testa en 1361.

4\. { Arnaud II de Roquefeuil, Chevalier, Conseiller du Roi, Comtor de Nant, vivant en 1345 et 1361, Ambassadeur du Roi Jean auprès du Roi d'Aragon, Pierre IV.
Hélène de Gourdon, dame de Castelnau de Montratier.

5\. { Catherine de Roquefeuil, Comtoresse de Nant, morte en 1406 (1).
Jean, seigneur de Blancafort, Chevalier qui, en 1386, portait les armes pour la défense du Rouergue (2).

(1) La Comtorie de Nant passa, comme l'on voit, de la maison d'Anduse-Roquefeuil dans celle de Blancafort, qui prit aussi le nom de Roquefeuil.

(2) La maison de Blancafort était originaire de l'Agénois : elle avait produit Bertrand de Blancafort, fils de Godefroi, Grand-maître de l'Ordre du Temple en 1153, mort en 1168.

2° Maison de Blancafort-Roquefeuil (1).

6. 1405. { Antoine de Roquefeuil, Comtor de Nant, seigneur de Blancafort. En 1461, il rendit hommage comme Comtor de Nant à Charles d'Armagnac, vicomte de Cressyel, après avoir ôté sa ceinture et son capuchon, conformément à ce qui avait été précédemment pratiqué (2). Delphine d'Arpajon.

7. { Jean, Comtor de Nant. Isabeau de Peyre.

8. { Bérenger, Comtor de Nant, seigneur de Blancafort. Anne Guérin du Tournel.

9. { Charles de Roquefeuil, Comtor de Nant, baron de Roquefeuil, Blancafort, etc., Chevalier de l'Ordre du Roi le 15 février 1570. Blanche de Lettes de Monpezat, sœur d'Antoine, maréchal de France.

10. Antoine II de Roquefeuil, Comtor de Nant, etc.

11. { Antoine III de Roquefeuil, Comtor de Nant, marquis de Roquefeuil en 1618. Angélique de Rochechouart.

12. { Antoine-Alexandre, marquis de Roquefeuil, Comtor de Nant. Claude de Saint-Agnan.

3° Maison de Coligny.

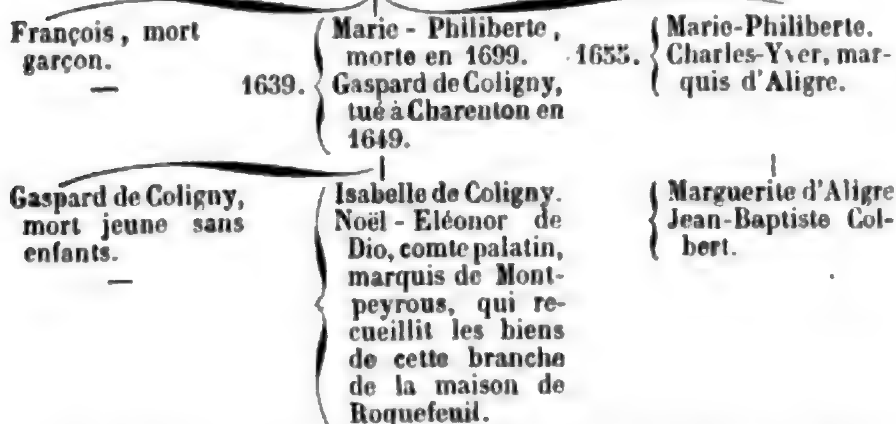

(1) La maison de Blanquefort ou Blancafort, originaire de l'Agénois, était ancienne et illustre dès le principe, puisqu'en 1153 elle donna à l'Ordre du Temple son cinquième Grand-maître, Bertrand de Blanquefort, qui mourut en 1168 avec la réputation d'un religieux édifiant et d'un capitaine très-versé dans le métier de la guerre.

Il ne faut pas confondre les Blancafort qui s'établirent en Rouergue vers la fin du quatorzième siècle ou au commencement du quinzième sous le nom de Roquefeuil avec les Blanchefort qui, au quinzième siècle furent quelque temps attachés au Rouergue comme capitaines de Cassagnes-Begonhez. Les premiers étaient originaires de la Guienne et particulièrement de l'Agénois, où était situé le château de Blancafort. Le château de Blanchefort était au contraire situé en Limousin, près d'Uzerches. Ceux-ci eurent aussi de l'illustration. Gui de Blanchefort, fils de Gui et frère d'Antoine, l'un et l'autre capitaines de Cassagnes-Begonhez, et qui de plus était neveu maternel du célèbre Grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Pierre d'Aubusson, qui défendit si glorieusement Rhodes contre les Turcs en 1480 et fut Grand-prieur d'Auvergne comme lui, fut aussi comme lui Grand-maître en 1512; mais il mourut avant d'arriver à Rhodes.

(2) Antoine II de Roquefeuil, deuxième fils d'Antoine et de Delphine d'Arpajon. (Albigeois la branche de Padiès, laquelle est aujourd'hui la seule qui subsiste en Ro les nom et titre de marquis de Roquefeuil du Bousquet.

Une branche des Comtors de Nant de la maison de *Blancafort-Roquefeuil* existe encore en Rouergue, au château du Bousquet, et des rameaux de cette branche se sont transplantés en Bretagne.

La maison d'Anduse-Roquefeuil s'est perpétuée, dans les mâles, à Montpellier. La branche de Montpellier descend de Guillaume, frère du premier Comtor de Nant, qui reçut une partie de la baronnie de Roquefeuil, que le Roi d'Aragon Jacques, son cousin, fit son lieutenant à Montpellier, et à qui il donna, en 1254, le château de Grémian. Ce Guillaume fut la souche, en Rouergue, des seigneurs de Versols, qui y ont subsisté jusqu'à Élisabeth d'Anduse-Roquefeuil, qui épousa, le 30 juin 1716, Casimir d'Isarn de Fraissinet.

Ce même Guillaume, qui avait suivi Jacques, Roi d'Aragon, dans ses conquêtes des royaumes de Valence et de Murcie, eut pour descendants, en Espagne, des comtes de Peraladas, qui ont fini en 1712, après avoir produit Raimond Perelles de Roquefeuil, Grand-maître de l'Ordre de Malte en 1697, mort en 1720. Ainsi, par une circonstance singulière et unique, la maison de Roquefeuil vit prendre son nom par des branches de deux illustres maisons, dont l'une donna un Grand-maître à l'Ordre du Temple, en 1153, et l'autre, à celui de Malte, en 1697.

Aux États du Rouergue, en 1651, Gui de Roquefeuil, descendant d'une branche cadette de la maison de Blancafort-Roquefeuil, occupait la neuvième place.

De la baronnie de Roquefeuil dépendaient en Rouergue Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières, le fort château d'Algues, qui domine au loin le pays, etc.

La partie de l'ancienne baronnie de Roquefeuil, que cette maison possédait encore au commencement du dix-septième siècle, fut érigée en marquisat, en 1618, sur la tête d'Antoine de Roquefeuil, Comtor de Nant, seigneur de Blanquefort et de Combret, dont le fils unique mourut sans avoir été marié.

L'un des rameaux de Bretagne fut formé par Jacques-Aymar, né au Bousquet, en Rouergue, en 1665, qui fut Gouverneur de Rodez, et s'éleva au grade de lieutenant général des armées navales. Il commandait la marine à Brest et mourut sur mer, le 8 de mars 1744, à la tête d'une armée navale qu'il commandait. Aymar-Joseph, son fils, fut, comme lui, lieutenant général des armées navales en 1766 et

commandant de la marine à Brest. En 1768, il fut Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, et, en 1779, Grand-croix. Le 16 de février 1777, il avait été nommé Inspecteur des troupes du corps royal de l'infanterie et de l'artillerie de la marine ; il parvint, en 1781, au grade de vice-amiral, et mourut en 1782.

Le vicomte de Roquefeuil, d'un autre rameau établi en Bretagne, fut capitaine des gardes du pavillon, et, en 1771, chef d'escadre.

---

3. — ARPAJON.

La plupart des grandes maisons portaient le nom d'un fief auquel elles l'avaient donné ou de qui elles l'avaient pris. Il n'en était pas ainsi de la maison d'Arpajon ; car il n'y avait point, en Rouergue, de lieu qui portât ce nom. On l'a bien donné quelquefois à Sévérac, depuis que cette terre eût été érigée en duché-pairie, en 1650, sous le nom d'Arpajon. Le géographe Nolin, notamment dans sa Carte de la province ecclésiastique d'Albi publiée en 1716, l'appelle *Severacum seu Arpajo;* mais Sévérac, qui ne put recevoir, du moins légalement, ce nom que de 1650 à 1655, époque où il fut transféré sur Caumont de Plancatge, loin de le donner à la maison d'Arpajon, le reçut d'elle. On trouve auprès d'Aurillac, dans la vicomté de Carlat, qui appartint longtemps aux comtes de Rodez, un bourg, jadis chef-lieu de Viguerie appelé Arpajon, et il serait naturel de penser qu'il fut le berceau de cette illustre maison ; mais il n'y avait pas de château et ce n'était pas même un fief. De plus, on lit dans les lettres d'érection de la terre de Sévérac en duché-pairie, sous le nom d'Arpajon, pour le vicomte Louis : « Qu'à cause de sa qualité et extraction, il a joui du « premier rang dans les États de la province de Guienne (Rouergue) « comme sieur d'Arpajon, *sans qu'il y ait eu dans sa maison de terre « ni seigneurie qui ait porté le nom d'Arpajon*, quoiqu'il ait toujours « été appelé vicomte d'Arpajon. » Assurément, sa maison devait savoir mieux que personne si elle tirait ou ne tirait pas son nom d'un

lieu quelconque, et il semble que, quand son chef dit que non, il faut nécessairement l'en croire. On peut remarquer cependant que, dans plusieurs actes, il est question de *la baronnie d'Arpajon;* mais cette circonstance ne prouve nullement qu'il y eut un fief appelé Arpajon. L'on trouvait, en Rouergue même, une *baronnie de Levezou*, dont une famille considérable portait le nom, et dont le chef-lieu était le château de Castelmus, sans qu'il y eût un fief ou un château de Levezou. Ainsi, il pouvait y avoir de même une baronnie d'Arpajon, sans que pour cela il y eût un château ou un fief de ce nom, qui l'eût donné à la famille qui le portait (1).

---

(1) M. Monestier, qui a écrit une *Notice sur la maison d'Arpajon* insérée dans le tome second des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveiron*, veut pourtant qu'il en soit autrement, et il cite à ce sujet :

1° Des *Mémoires historiques sur le Gévaudan*, du P. L'ouvreleul, imprimés d'abord vers 1724 et réimprimés en 1825, dans lesquels l'auteur, après avoir énuméré les châteaux de ce pays, ajoute : « On peut joindre à ces cent trente-« six châteaux ceux qui sont détruits et dont il ne reste qu'une partie; tels sont « les châteaux de Balsiéges, d'*Arpajon*, d'Hauterive, etc. »

2° Un procès-verbal de compulsoire dressé le 17 d'août 1673, par Baboti, notaire à Sévérac, portant qu'il a été procédé « à l'extraction et recollement des « reconnaissances et autres titres concernant les terriers de Montlong et Arpajon, « dépendant de la vicomté d'Hauterive et juridiction de Saint-Chely de Tarn, « dont ledit seigneur est seigneur haut avec toute justice haute, moyenne et « basse, avec tous les droits et devoirs portés par reconnaissances et hommages. » Ce notaire mentionne, ajoute M. Monestier, qu'il a tiré extrait de reconnaissances des 4 mars, 10 avril 1437, et 26 avril 1613.

Du rapprochement de ces deux documents ainsi accolés par M. Monestier, il semblerait résulter que de la vicomté d'Hauterive dépendait un arrière-fief appelé Arpajon, et que dans cet arrière-fief il y aurait eu un château. Mais la question est moins de savoir s'il a existé en Gévaudan un fief et un château d'Arpajon que d'établir, en supposant l'existence de ce fief et de ce château, qu'ils ont donné leur nom à la maison d'Arpajon. Je ferai cependant les observations suivantes sur ce château et ce fief.

Quant au château, l'on pourrait s'étonner que dans un fief qui n'avait pas plus d'importance que celui d'Hauterive, lequel ne devait le titre de vicomte qu'à la circonstance qu'il appartenait au vicomte d'Arpajon, et qui, malgré ce titre, n'était pas même l'une des huit baronnies de Gévaudan, l'on pourrait s'étonner, dis-je, que dans un pareil fief il existât deux châteaux, celui d'Hauterive et celui d'Arpajon. L'on peut affirmer avec certitude que ni les acquéreurs du fief d'Hauterive au commencement du dix-huitième siècle, ni leurs successeurs depuis cette époque, n'ont jamais eu connaissance de ce château d'Arpajon, qu'on dit situé dans leur terre et dont ils auraient bien volontiers tiré leur surnom plutôt que de celui d'Hauterive. D'un autre côté, il ne faut pas donner au P. L'ouvreleul plus d'autorité qu'il n'en mérite. Cet auteur admettait tout sans examen et était entièrement dépourvu de critique : son éditeur de 1825 en fait la remarque, et dit que les *Mémoires historiques sur le Gévaudan* contiennent

Il est vraisemblable que le noyau de cette baronnie fut la terre de Brousse, à laquelle furent réunies celles de Caumont de Plancatge, à la fin du douzième siècle, et celles de Durenque et de la Capelle-

---

beaucoup d'erreurs et d'inexactitudes; il suffit de les parcourir pour s'en apercevoir. Ainsi l'on ne peut suivre cet écrivain qu'avec défiance, et en examinant la valeur de ce qu'il avance. Il cite en preuve de l'existence d'un ancien château d'Arpajon en Gévaudan, une carte du diocèse de Mende; mais dans la carte de Cassini, bien autrement exacte que la carte que pouvait consulter en 1724 le P. L'ouvreleul, on ne trouve aucune trace des débris d'un château d'Arpajon, quoiqu'on y trouve tous les autres châteaux ruinés mentionnés dans les *Mémoires historiques*, et notamment celui d'Hauterive. Il y avait bien en Gévaudan, non sur le Tarn comme à Hauterive, mais sur la rivière de Mimente, près du bourg de Saint-Julien, un château d'*Arpaon* d'où ce Saint-Julien a pris son nom; mais ce château n'était pas ruiné. Cassini le représente debout; L'ouvreleul le mentionne comme existant sous le nom de Saint-Julien d'Arpaon, et il n'a jamais appartenu à la maison d'Arpajon. De plus, le prétendu château de ce nom en Gévaudan était, d'après les terriers cités par M. Monestier, une dépendance d'Hauterive, et le château d'Arpaon en est à plus de dix lieues. Rien n'est donc moins certain que l'existence en Gévaudan d'un château d'Arpajon.

On dira peut-être que s'il n'y avait pas de château d'Arpajon dans la vicomté d'Hauterive, il y existait au moins un fief de ce nom qui en était une dépendance, et que c'est de là que la maison d'Arpajon a tiré son nom.

Observons d'abord que la terre de Sévérac advint à la maison d'Arpajon par le mariage qui eut lieu, en 1385, de Hugues d'Arpajon avec Jeanne de Sévérac, et que cette maison en entra en jouissance au commencement du seizième siècle. Ne put-elle pas, dès ce moment, imposer à une dépendance de cette terre le nom d'Arpajon comme elle le fit donner depuis à Châtres près Paris? Objectera-t-on qu'il y avait un terrier d'Arpajon dès 1437? Si le fief auquel s'appliquait ce terrier a changé de nom, l'on a fort bien pu désigner le terrier de 1437 comme s'appliquant au fief qui portait le nom d'Arpajon en 1613. Mais remarquons surtout que la maison d'Arpajon n'a pu tirer son nom d'un lieu qu'elle ne possédait pas. C'est en 1508 qu'elle advint à la jouissance de Sévérac et en même temps d'Hauterive. Suivant M. Monestier, c'est Gui d'Arpajon, vivant alors, qui se qualifia le premier *vicomte d'Hauterive;* suivant l'*Histoire des Grands officiers de la couronne*, ce fut Jean, son fils, vivant en 1514. Quoi qu'il en soit, ce fut en 1508 au plus tôt que la terre d'Hauterive et ses dépendances (par conséquent Arpajon, qu'on dit en avoir été une) appartinrent à la maison de ce nom; et cependant l'on trouve, dès 1170, un Bernard d'Arpajon, alors majeur. Comment admettre que ce Bernard, qui était un personnage considérable, puisque, d'après plusieurs actes, il était frère de l'évêque et par suite du comte de Rodez, aurait adopté pour nom de famille celui d'un petit fief qui, s'il était à cette époque de 1170 réuni à la terre de Sévérac, appartenait à la première maison de ce nom, avec laquelle il n'eut jamais rien de commun. — Lorsque le vicomte d'Arpajon, Louis, alors possesseur de Sévérac, fit ériger, en 1650, le duché-pairie d'Arpajon, si dans ses terres il y en eût eu une de ce nom, c'est sur ce fief qu'il aurait fait assietter ce duché au lieu de le faire établir d'abord sur Sévérac et ensuite sur Caumont de Plancatge, en changeant leur nom. Il l'eût fait d'autant plus volontiers, qu'en transférant à Sévérac le nom d'Arpajon, il fit, pour conserver le titre de marquis de Sévérac, transporter ce titre et

Farcel au commencement du treizième. C'est la conséquence qu'on peut tirer : 1° de ce qu'en 1336, Jean d'Arpajon se qualifiait vicomte de Lautrec, seigneur de Caumont de Plancatge et de Castelnau de Levezou, *de la baronnie de Durenque et d'Arpajon*, etc.; 2° de ce qu'en 1349, Bérenger se plaignait, au Parlement de Paris, que Giraud de la Barre l'avait assiégé dans son château de Brousse, y avait mis le feu, avait pillé *la baronnie d'Arpajon*; 3° de ce qu'en 1361, Bérenger II d'Arpajon stipulait, dans son contrat de mariage avec Delphine de Roquefeuil, que les enfants mâles provenant de cette union succéderaient dans *la baronnie d'Arpajon* et dans les châteaux de Brousse, de Caumont, de Durenque, de Lautrec et de Saint-Bauzely-de-Levezou.

Parmi les maisons illustres qui ont réfléchi leur célébrité sur le Rouergue, celle d'Arpajon, éteinte aujourd'hui et la seule qui, sous l'ancienne monarchie, parvint aux honneurs de la pairie, était sans contredit l'une des plus considérables : il est même possible que ce fût une branche cadette de la première race des comtes de Rodez. Au

---

ce nom sur la terre de Layssac. Et cette observation a d'autant plus de poids que l'érection de Sévérac en duché-pairie y ayant fait annexer la vicomté d'Hauterive, si celle-ci eût contenu un fief d'Arpajon, il n'y avait pas à changer le nom de Sévérac. Et si l'on objectait que, pour faire ériger une terre en duché-pairie, il fallait qu'elle relevât nuement du Roi, je dirais que ce fief d'Arpajon, s'il existait, était incorporé à Hauterive, et devait être tenu à une seule foi et un seul hommage avec cette terre.

Enfin, et c'est ici la question principale, une réflexion me paraît décisive pour montrer que la maison d'Arpajon n'a pas tiré son nom soit du château, soit du fief mentionnés par M. Monestier, c'est qu'il n'est pas douteux que cette maison d'Arpajon ne fût originaire du Rouergue; toute son histoire le prouve. Or, le fief d'où l'on voudrait la faire sortir était en Gévaudan. Si l'on admettait l'opinion de M. Monestier, la maison d'Arpajon appartiendrait donc au Gévaudan, au lieu d'être une maison du Rouergue, ce qui est inadmissible.

De tout cela tirons la conséquence que, s'il y a eu en Gévaudan un château ou un fief d'Arpajon, il en est de ces lieux comme de celui d'Arpajon en Auvergne, c'est-à-dire qu'ils étaient tous étrangers à la maison qui portait le même nom qu'eux.

M. Monestier aurait pu tirer des *Mémoires* du P. Louvreleul un autre argument que je suis étonné qu'il n'ait pas employé : il y est dit que M. d'Arpajon entrait aux Etats de Gévaudan. Mais ceci est tout simplement un double emploi. Louvreleul nomme à la fois, parmi les membres nobles de ces Etats, M. de Sévérac et M. d'Arpajon. C'est en qualité de seigneurs des annexes de la terre de Sévérac en Gévaudan, que les sires d'Arpajon siégeaient à ces Etats, et ils n'y entrèrent que comme successeurs des Sévérac.

cas contraire, elle remontait, au moins, à l'année 1170. On trouve à cette époque Bernard d'Arpajon, qui approuve et confirme la donation que fit, au monastère de Nonenque, en y prenant le voile, la comtesse de Rodez, Ermengarde, de ce qu'elle possédait à Lioujas, et d'une partie du pré *abadil* à Montolieu : cette circonstance semble prouver une proche parenté entre cette comtesse et lui. Bernard, l'un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Bonnecombe, fondée en 1166, fut la tige connue de sa maison ; mais la filiation ne remonte sans lacune qu'à Hugues, sire d'Arpajon, Chevalier, seigneur de Caumont de Plancatge, de Durenque et de la Capelle-Farcel, fondateur à Millau, en 1297, pour les religieuses de Saint-Benoît, de l'abbaye de *Notre-Dame* d'*Arpajon*, ou de l'*Arpajonie*, qui existait encore en 1789, et dont l'abbesse fut toujours nommée par la maison d'Arpajon.

Bernard et Hugues, dans leurs bienfaits envers l'église, n'avaient sans doute songé qu'au salut de leurs âmes : leur famille en retira de plus l'avantage de voir remonter jusqu'à ces époques son importance politique, et peut-être sans ces fondations, son ancienneté et son opulence, dès les temps les plus reculés, auraient été ignorées. Parmi les donations que fit Bernard à l'abbaye de Bonnecombe, il en est une, en date de l'an 1200, par laquelle il donnait à cette maison l'aleu du village de Fayet et de la Calm ; et dans cet acte (le *Gallia christiana* en fait la remarque), il est qualifié frère de l'évêque de Rodez, Hugues (1), l'un des fondateurs de Bonnecombe, qui y fut enterré en 1208. Bernard lui-même y fut inhumé aussi.

L'évêque de Rodez, Hugues, était fils du comte Hugues I et d'Ermengarde ; Bernard d'Arpajon, d'après cet acte, était donc également leur fils, et cette circonstance expliquerait pourquoi il participa, en 1170, à la donation d'Ermengarde que l'évêque Hugues, qui y était aussi présent, approuva pareillement et confirma comme lui en 1217. Bernard, bien que bienfaiteur de Bonnecombe, eut avec l'abbé Amblard une discussion que contribua à terminer le comte de Rodez, Hugues II, particularité qui viendrait aussi à l'appui de

(1) *Anno 1200, beneficum experitur Bernardum de Arpajone, Hugoni episcopi fratrem.* Tome I, colonne 251.

l'opinion que Bernard était son oncle. Il faut remarquer que le château de Caumont de Plancatge, patrimoine des d'Arpajon, et qui, plus tard, fut hors de la mouvance des comtes de Rodez, relevait d'eux en 1265 ; que le Carladez appartenait aux comtes de Rodez depuis Richard, le premier d'entre eux : enfin, l'on verra dans le cours de cette notice que le vicomte Louis d'Arpajon demandait, en 1644, le rétablissement sur sa tête du comté de Rodez. Toutes ces circonstances tendraient à corroborer l'opinion que les d'Arpajon appartenaient à la première maison de Rodez (1), qui elle-même descendait des vicomtes de Millau. Quoi qu'il en puisse être, dès le commencement du treizième siècle, ils possédaient avec Arpajon les terres de Caumont de Plancatge, de Durenque, de la Capelle-Farcel, et la possession de ces seigneuries contiguës prouverait seule la puissance qu'avait dès lors cette maison, indépendamment de son origine.

Hugues, sire d'Arpajon, deuxième du nom, Chevalier, petit-fils du fondateur de *Notre-Dame de l'Arpajonie*, était qualifié vicomte de Lautrec, parce qu'il tenait un douzième de cette vicomté d'Hélène de Toulouse-Lautrec, sa femme, fille unique de Guillaume, vicomte de Lautrec, seigneur de Montfa, co-seigneur de Parisot, en Rouergue, en 1319.

Jean d'Arpajon, Chevalier, son troisième fils, fut sur le point, en 1368, de devenir vicomte de Creyssel, par l'échange de cette terre avec celle de Castelnau de Ratier, en Albigeois, qui appartenait à sa femme. En 1336, il prenait les titres de vicomte de Lautrec, seigneur de Caumont de Plancatge et de Castelnau de Levezou, de la baronnie de Durenque et d'Arpajon.

Hugues d'Arpajon, chanoine de Rodez, fut envoyé en 1352, par le Pape Innocent VI (Etienne d'Albert, Limousin), dont il était le chapelain, nonce apostolique en Lombardie ; en 1353, il fut envoyé en

(1) On peut objecter que les d'Arpajon ne portaient pas les armes de la maison de Rodez. Ils portaient primitivement *de gueules à la harpe d'or ;* mais peut-être était-ce pour avoir des *armes parlantes.* Au reste, qu'il fût ou non de la famille des comtes de Rodez, Bernard d'Arpajon jouait un grand rôle auprès d'eux et était appelé dans toutes les occasions importantes. Il fut présent, en 1195, au couronnement du comte Hugues III ; en 1208, à l'engagement de plusieurs châteaux, fait par le comte Guillaume au comte de Toulouse et de Rouergue, Raimond VI ; comme enfin à l'engagement du château de Palmas, fait par l'évêque de Rodez au même Raimond VI, etc.

la même qualité à Sienne; en 1354, en Sicile; en 1359, il devint évêque de Marseille et mourut en 1361, au château de Saint-Cannat.

Guillaume d'Arpajon fut évêque de Cahors en 1404, et fit bâtir la façade du palais épiscopal : il vivait encore en 1418.

Geoffroi Béranger d'Arpajon fut évêque de Périgueux en 1441.

Hugues III, sire d'Arpajon, vicomte de Lautrec, seigneur de Caumont de Plancatge, etc., Chevalier-banneret, était à la tête de la garde de Charles VI en 1415, lorsque ce prince entra dans Paris. Il était du nombre des amis et féaux de Charles VII qui assistèrent de sa part, lorsqu'il n'était encore que Dauphin, à la conférence qui se tint, le 11 de juillet 1419, *sur le ponceau qui est à une lieue de Melun, au droit chemin de Paris*, avec les partisans du duc de Bourgogne. L'année suivante, il fut commis par ce même prince pour gouverner le Languedoc et le duché de Guienne, à la gauche de la Dordogne, avec Géraud du Puy, évêque de Carcassonne; et après la bataille de Verneuil, en 1424, « il vint vers le Roy (disent les Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans, p. 115), en lui disant qu'il estait encore assez puissant pour résister à ses ennemis; et que le Roy finerait ès pays dont il venait de dix à douze mille arbalestriers d'arbalestes d'acier (1). »

Il avait épousé Jeanne de Sévérac, ce qui fit passer dans la suite tous les biens de cette dernière maison dans celle d'Arpajon; mais cette alliance, ou plutôt les prétentions qu'elle fit naître, occasionnèrent un grand différend entre lui et le maréchal de Sévérac, qui jouissait des biens de sa famille, et qui même en disposa en faveur de la maison d'Armagnac. Sévérac envoya un défi à d'Arpajon qui (disent les mêmes *Mémoires*), « ne faillit pas à faire response, et « tellement que la guerre mortelle estait ouverte : et tous les deux « disaient et maintenaient qu'ils pouvaient en Guyenne faire la « guerre l'un à l'autre de leur propre autorité, et qu'ils en avaient ainsi « usé au temps passé.... Mais ils pardonnèrent l'un à l'autre tous « mal-talens, et furent tous amis ensemble, ce qui fut un grand « bien; car ils pouvaient fort ayder au Roy et résister aux ennemis :

---

(1) L'*Histoire du comte de Richemont* dit aussi : « Et du Rouergue vinrent ceux d'Arpajon et plusieurs autres. »

« ce qu'ils firent et laissèrent la division qui semblait bien périlleuse « à ceux qui cognoissoient l'estat du royaume. »

En 1422, Bertrand d'Arpajon était Grand-prieur de Saint-Gilles; Jean d'Arpajon le fut aussi de 1664 à 1677.

En 1437, Jean, baron d'Arpajon, fils aîné de Hugues troisième de nom, eut l'honneur de recevoir Charles VII dans son château de Caumont de Plancatge.

La même année, Béranger d'Arpajon, frère de Jean, accompagna le Roi au siége de Montereau-Faut-Yonne, où il se distingua et éprouva de grandes pertes : de là il le suivit à Paris et à Orléans. En 1427, il avait été de l'expédition qui fit lever aux Anglais le siége de Montargis, le 24 de septembre, et il se trouvait avec La Hire lorsque celui-ci fit la fameuse prière : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrais que La Hire fit pour toy, si il estait Dieu et que tu fusses La Hire. »

Le 16 de septembre 1478, Gui d'Arpajon, vicomte de Lautrec, fut député pour terminer les différends qui existaient entre la France, le Pape, Ferdinand Roi d'Aragon, les Florentins et Laurent de Médicis; et il alla à cette occasion en ambassade auprès du Pape Sixte IV, dont il eut sa première audience le 26 de janvier 1479. En 1484, il représenta la noblesse du Rouergue aux États généraux de Tours; et en 1489, il était Chambellan de Charles VIII. En 1490, Bertrand d'Arpajon, son second fils, était enfant d'honneur du même prince.

Jean II, baron d'Arpajon, fils aîné de Gui, était la même année l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, et il épousa, en 1493, Anne de Bourbon-Roussillon, fille de Louis de Bourbon, comte de Roussillon, Amiral du royaume, et de Jeanne de France. Louis de Bourbon-Roussillon était un fils naturel du duc de Bourbon, Charles I, qui avait été légitimé au mois de septembre 1463. Jeanne de France était une fille naturelle de Louis XI, qui avait été légitimée le 25 de février 1465. Jean d'Arpajon II fut Echanson du Roi en 1496; il fut aussi Sénéchal du comté de Rodez. Il était au château de Durenque le 17 de juillet 1514, et se qualifiait alors baron des baronnies d'Arpajon, de Sévérac, d'Espeyrac, vicomte d'*Aultes-Ribes*, seigneur de Beaucaire, de Monteil-au-Vicomte, etc., etc. Il fut enterré dans l'église de Ceignac, à laquelle lui, sa femme et ses aïeux avaient fait beaucoup de dons; et on y voit encore son monu-

ment en face de la sacristie, entre les statues de Saint Christophe et de Saint Jean-Baptiste, que sa famille avait pris pour patrons.

Réné, baron d'Arpajon, fils de Jean II, qui avait été enfant d'honneur de François 1er, en 1515, assista par procureur, en 1522, et comme seigneur du Monteil-au-Vicomte, à la rédaction de la *Coutume* de la Marche. Il tenait la terre du Monteil de Marie d'Aubusson, sa grand'mère, sœur de Pierre d'Aubusson, Grand-maître, en 1476, de l'Ordre de Saint Jean-de-Jérusalem, et il fut représenté par Jean Brun, capitaine de son château. Il reçut, le 14 juillet 1535, dans son château de Caumont de Plancatge, Henri d'Albret, Roi de Navarre, et sa femme, Marguerite de Valois, sœur de François 1er, lorsqu'ils allèrent se faire couronner comte et comtesse de Rodez. En 1538, il fut maître d'hôtel de la Reine Eléonore d'Autriche, et mourut en 1542.

Antoine, baron d'Arpajon, son fils, qui fut tué à la bataille de Dreux, en 1562, était assez grand seigneur pour avoir à son service, en qualité de maître d'hôtel, noble Audouy de Guisard, capitaine de Millau.

Jacques, baron d'Arpajon, autre fils de Jean II, avait embrassé le calvinisme. Jean, son fils aîné, neveu par sa mère de Jean et Jacques de Castelpers, vicomte et baron de Panat, chefs du parti calviniste en Rouergue, joua un rôle actif dans les guerres religieuses. Il s'empara de Compeyre en 1567, secourut la même année les calvinistes de Montpellier, et fut tué en 1569, sans laisser d'enfants, dans une expédition qu'il avait faite pour s'emparer de Montlech, près Montauban.

Charles, baron d'Arpajon, frère de Jean, refusa l'Ordre du Saint-Esprit à la première promotion que fit Henri III, à la fin de 1578, parce que, plus religieux que courtisan, il ne voulut point changer de croyance. Il était depuis 1576 Chambellan de François, duc d'Alençon, frère du Roi : sa femme, Françoise de Montal, avait été fille d'honneur de Catherine de Médicis.

Samuel d'Arpajon, seigneur de Broquiès, second fils de Charles, fut Chevalier de l'Ordre du Roi.

L'aîné, Jean, 3e de nom, baron d'Arpajon et de Sévérac, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut nommé par Henri IV, en 1591, Sénéchal et Gouverneur du Rouergue, et il eut ce Gouvernement

jusqu'en 1596. En 1614, il fut député de la noblesse aux États généraux.

De tous les rejetons de cette famille, celui dont elle reçut le plus d'éclat fut Louis, vicomte et puis duc d'Arpajon, fils de Jean III. Il commença en 1617 à servir en Italie sous le maréchal de Lesdiguières, et ayant eu un cheval tué sous lui au combat de Solen, il se trouva engagé et reçut onze coups de poignard; néanmoins, il montra tellement de vigueur, qu'il tua celui qui l'avait blessé et le retira des mains de l'ennemi. Ce trait de bravoure parut si brillant, qu'il valut au jeune d'Arpajon, de la part de Louis XIII, une pension de six mille livres, qui probablement ne fut si forte qu'en considération des services de ses ancêtres. Il continua de marcher sur leurs traces en portant les armes avec distinction, et leva, par commission du 7 de juillet 1621, un régiment d'infanterie qui fut depuis le régiment de *Royal*, et avec lequel il servit utilement au siége de Montauban où il fut blessé en trois différentes rencontres.

Peu de temps après, il alla servir au siége de Tonneins, où, avec six volontaires, il défit un parti d'élite qui avait la mission de fondre sur le logis du général, et tua de sa main le *grand Castain*, soldat qui le commandait, ce qui donna le temps aux troupes royales de se mettre en état de recevoir l'ennemi. Il fut récompensé de ce service par le grade de maréchal de camp, qu'il reçut après le siége, le 4 de mai 1622. Il eut, en conséquence, le commandement de quelques troupes qu'il conduisit à l'armée du prince de Condé (Henri II), qui en fut assisté si à propos, qu'il investit incontinent la ville de Sainte-Foi et la prit en peu de jours. De là, d'Arpajon alla servir comme maréchal de camp aux siéges de Saint-Antonin et de Montpellier, et se couvrit de gloire au premier. Depuis cette époque jusqu'en 1629, il fut employé dans la Haute-Guienne, sous le maréchal de Thémines, et en Languedoc, sous le prince de Condé. Le 8 d'août de cette dernière année, il amena des troupes de Castres à Buzet, avec Biron, au maréchal de Bassompierre, qui allait menacer Montauban; et le 12, il partit de Fronton avec lui pour se rendre à Rabastens, où étaient les députés de Montauban, avec lesquels il négocia la réduction de cette place.

En 1630, il servit en Italie sous le maréchal de la Force, et se distingua lorsque Casal fut secouru. En 1631, il était en Allemagne

et se trouva au siége de Mayence et à d'autres expéditions. En 1632, comme l'Empereur d'Allemagne s'était emparé de la capitale et des États de l'Électeur de Trèves, il reçut l'ordre d'aller assiéger la ville de Trèves. En s'y rendant, il prit Consarbruck, défit les troupes que le comte d'Issembourg, Gouverneur de Luxembourg, avait envoyées au secours de la place, arriva le 6 d'août devant Trèves et y ouvrit la tranchée. Sa conduite dans cette occasion lui valut d'être nommé, le 14 de mai 1633, Chevalier des Ordres du Roi. La même année, il était auprès de Louis XIII au siége et à la prise de Nancy.

Le 11 de mars 1634, il investit la ville de La Motte, en Lorraine, qui capitula le 26 de juillet suivant ; ce siége fut remarquable parce que ce fut la première fois qu'en France on fit usage des bombes pour l'attaque des places. A la fin de la même année, il marcha sur le Rhin, y servit en 1635, et passa en 1636 à l'armée de Picardie. Elevé, le 14 de juillet 1637, au grade de lieutenant général (qui venait d'être créé en 1633), il fut employé sous le duc de Longueville, en Franche-Comté, où trente-deux places furent prises. En 1638, il servit sous le maréchal de la Force, en Flandres, où il défit, auprès de Polincove, quatre mille chevaux, n'en ayant lui-même que huit cents et quinze cents fantassins; après quoi il eut le Gouvernement de la ville de Nancy, de la Lorraine et du Barrois, et il alla en Lorraine à la tête des régiments de Picardie, de Navarre, et de plusieurs autres, tant de cavalerie que d'infanterie. Il joignit à Nancy le duc de Longueville, qui avait aussi un corps d'armée, et ils allèrent assiéger Lunéville, qui fut prise d'assaut au mois de décembre. Après cette conquête, le duc de Longueville se retira, et d'Arpajon, resté seul, acheva d'assujettir la Lorraine au Roi.

En 1639, il fut employé sous le prince de Condé en Roussillon, où il fit le siége de Salces, qui était alors le plus fort château de l'Europe. Un officier de son armée, qui a laissé des Mémoires, dit de lui à cette occasion : « Le vicomte d'Arpajon, très-bon homme « de guerre et fort entendu aux siéges, fit faire de si bonnes tran- « chées et de si bonnes places d'armes et logements de cent en cent « pas, que les ennemis nous tuèrent peu de monde (1). L'assaut

(1) Mémoires de Henri de Campion, pages 129 et 130.

fut donné le 19 de juillet, après quarante jours de tranchée ouverte, et d'Arpajon s'y distingua. En 1640 et 1641, il fut encore employé sur la frontière ou en Roussillon comme lieutenant général du prince de Condé. Dans les premiers jours du mois de juin 1641, il s'empara du château de Canet, situé entre la rivière de Téta et l'étang de Saint-Nazaire. Il contribua aussi à la prise de la ville d'Elne, qui se rendit la même année ; et tandis que la conquête du Roussillon s'achevait, en 1642 le Roi l'envoya commander dans la Guienne, qui avait besoin d'être pacifiée, et où il maintint l'autorité royale.

Après des services si nombreux et si distingués, le vicomte d'Arpajon pouvait prétendre à tout, d'autant mieux qu'il y joignait une haute naissance qui seule suffisait alors pour faire tout obtenir. Le grade de maréchal de France était l'objet de son ambition, et dès 1643 il se flattait d'y parvenir. On en nomma trois cette année : l'Hôpital de Rosnay, Turenne et Gassion. Turenne était hors de toute comparaison : Rosnay n'avait pas des services bien distingués, mais son frère était déjà maréchal ; quant à Gassion, qui avait à la vérité une réputation brillante, mais qui était d'une famille de robe et n'avait que trente-sept ans, d'Arpajon ne lui pardonnait pas son avancement. C'est peut-être parce que, suivant l'expression de Tallement des Réaux, il *pestait tant* contre lui, qu'en dédommagement il obtint, le 22 de novembre 1644, des lettresp atentes portant nouvelle érection sur sa tête du comté de Rodez ; toutefois, sur l'opposition formée par le comte de Noailles, Sénéchal du Rouergue, par les syndics de la province, le Présidial et la ville de Rodez, il crut devoir renoncer à la grâce dont le Roi l'avait honoré.

Mais, l'année suivante 1645, il se montra digne de toutes les distinctions, et prouva combien il avait d'élévation dans l'âme et de générosité dans les sentiments, par une des plus belles et des plus glorieuses actions qu'ait jamais faites un particulier. Sachant que les Turcs menaçaient l'île de Malte, il fit prendre les armes à tous ses vassaux, leva deux mille hommes à ses dépens, chargea plusieurs vaisseaux de munitions de guerre et de bouche, et, accompagné d'une foule de gentilshommes ses parents et ses amis, il mit à la voile pour Malte. Le Grand-maître, pour reconnaître un service si important, lui déféra le Généralat des armes, avec le pouvoir de se

choisir lui-même trois lieutenants généraux. L'alarme que les Turcs avaient inspirée s'étant dissipée, lorsque le vicomte d'Arpajon retourna en France, le Grand maître (Paul Lascaris), de l'avis du Conseil, lui donna, le 30 de mai, la permission, pour lui et son fils aîné, de porter la Grand-croix de l'Ordre, et le privilége que, pour une fois seulement, l'un de ses fils, à son choix, serait Chevalier en naissant et Grand-croix à l'âge de seize ans: on lui accorda aussi, de même qu'aux aînés de sa maison, l'honneur de porter l'écu de la religion sur ses armes, et la croix octogone avec les extrémités saillantes sous son écu. Le 27 de juillet suivant, les honneurs de Grand-croix furent attribués même aux femmes de la maison d'Arpajon, à défaut de mâles, et tous ces priviléges furent postérieurement reconnus et certifiés le 5 de mai 1715.

En 1648, le vicomte d'Arpajon fut nommé Ambassadeur extraordinaire auprès du Roi de Pologne Ladislas VII, pour lui porter le collier de l'Ordre du Saint-Esprit, et son motif, en sollicitant cette ambassade, était l'espoir que le Roi de Pologne, reçu par lui Chevalier du Saint-Esprit, demanderait en sa faveur ce bâton de Maréchal qu'il désirait si fort. Il partit de Paris le 28 de mars, et fit le voyage par mer; mais il n'était encore qu'à Dantzick, lorsque le Roi de Pologne mourut, le 19 de mai. Cependant il se rendit à Varsovie, où il favorisa l'élection de Casimir, frère du feu Roi, laquelle eut lieu le 20 de novembre suivant. Cette élection était dans l'intérêt de la France; mais pour lui, elle fut sans profit. Il ne fallut rien moins que la guerre civile pour lui donner l'occasion d'arracher ce qui était dû à son mérite. Il est affligeant de penser que tantôt la faveur, tantôt le besoin d'avoir des créatures, firent souvent prodiguer des grâces qui, si elles avaient été accordées au mérite, n'eussent été que de justes récompenses. Une histoire des Grands Officiers de la Couronne qui indiquerait les motifs réels de leurs nominations serait un ouvrage curieux, instructif et piquant.

Lorsqu'en 1650 la princesse de Condé fit révolter Bordeaux, elle eut soin de dépêcher des émissaires aux personnages les plus notables de la Guienne, et voulut acquérir d'Arpajon à son parti : Mazarin, de son côté, n'avait garde de l'oublier dans une occasion si importante. Voici comme Lenet, contemporain, mais qu'il ne faut lire qu'avec défiance parce qu'il dirigeait la princesse de Condé, raconte

cette double négociation qui, au reste, peut servir à faire connaître quel rôle jouaient à cette époque les grands seigneurs en France.

« La Tivolière, lieutenant des gardes de la Reine, était allé, de la « part de Sa Majesté, vers le vicomte d'Arpajon, avec des lettres « du Cardinal qui lui faisaient espérer le bâton de Maréchal de « France, et des commissions pour lever cinq ou six mille hommes « de milice, dans le dessein qu'il avait formé d'assiéger Bordeaux, « comme il fit. Il lui promettait quelque argent comptant, et ordre « de prendre le reste sur la taille de son voisinage ; il lui donnait « encore permission de traiter avec Saint-Luc de la lieutenance de « Roi de Guienne. Dans ce même temps, ce gentilhomme que la prin- « cesse lui avait dépêché, comme j'ai dit, arriva chez lui et lui « exposa tous les avantages qu'il avait ordre de lui proposer. Le « vicomte jugeait bien que le Cardinal pouvait mieux et plus promp- « tement qu'elle faire ses affaires ; mais le ressentiment qu'il avait « d'avoir été méprisé de lui en diverses rencontres et la créance « qu'il y avait moins de sincérité de son côté que de celui de la « princesse, partagèrent son esprit ; et après avoir bien songé à ce « qu'il avait à faire, il résolut d'envoyer un courrier à la Cour pour « demander l'érection de sa terre de*** en duché, un *bâton* et non « un *brevet* de Maréchal, et l'argent nécessaire pour payer la charge « de Saint-Luc. Il le fit partir ; et, en attendant son retour, il retint « chez lui La Tivolière, envoyé de la Cour, et Saint-Séroux, envoyé « de la princesse, afin qu'ayant reçu la réponse du Cardinal, il en « pût faire une positive à l'un ou à l'autre. Ces vastes prétentions, « continue Lenet, font assez juger de son caractère : elles l'ont « empêché d'avancer sa fortune autant qu'il eût pu faire, ayant « beaucoup de naissance et beaucoup de services. »

Au bout de quelque temps, il renvoya La Tivolière à la Cour et Saint-Seroux à la princesse, en écrivant à celle-ci une lettre qui, dit encore Lenet, « n'était, à proprement parler, qu'un honnête com- « pliment. Il ne disait ni oui ni non sur la proposition qu'elle lui « avait faite, et l'on jugea qu'il attendait encore quelque réponse « de la Cour. » Cette réponse fut favorable ; et, au mois de décembre de cette année, le marquisat de Sévérac fut érigé pour lui en duché-

pairie, sous le nom d'*Arpajon* (1). Quelque temps après, sur la représentation qu'il fit que Sévérac était une terre entrée dans sa maison par les femmes, et que cette terre lui donnait d'ailleurs le deuxième rang aux États de Rouergue (2), il obtint, au mois de mars 1655, de nouvelles lettres qui transféraient le nom, titre et dignité de *duché-pairie d'Arpajon* sur la terre de Caumont de Plancatge, à laquelle furent réunies à cet effet celles de Beaucaire, d'Espairac, de Dollan, et la vicomté d'Hauterives.

On a vu que Louis d'Arpajon demandait, en 1650, non-seulement à être duc, mais aussi à être lieutenant général en Guienne. Par suite sans doute de cette demande, le 5 de mars 1652, il fut nommé lieutenant général au commandement du Bas-Languedoc. Ce fut le terme de sa carrière : on oublia la promesse que lui avait faite Mazarin, en 1650, du bâton de Maréchal, ou on le crut assez récompensé.

Le 10 de février 1662, il fut commis, par lettres du Roi, pour donner le collier de l'Ordre du Saint-Esprit au prince de Conti ; à Gaspard de Daillon de Lude, évêque d'Albi ; à Louis Armand, vicomte de Polignac ; à François des Monstiers, comte de Merinville ; à René-Gaspard de la Croix, marquis de Castries ; et pour recevoir leur serment. Il fit cette cérémonie à Pézénas, le 25 de mars suivant ; et l'année d'après, il se démit de sa lieutenance générale en faveur du comte de Grignan. Ni les lettres d'érection de 1650, ni celles de 1655 n'avaient été enregistrées. Le duc d'Arpajon présenta requête au Parlement de Paris le 10 de mai 1674, afin qu'elles le fussent, et

---

(1) Dans cette négociation et dans l'exigence qu'il témoigna, Louis d'Arpajon ne fit que se conformer à la conduite que tenaient alors les grands seigneurs qui avaient de l'importance. De 1642, époque de la mort de Richelieu, à 1663, intervalle durant lequel eut lieu *la Fronde*, il ne fut pas créé moins de trente duchés-pairies, dont quatorze furent enregistrés à la fois en présence de Louis XIV, le 23 de décembre 1663, lorsqu'il tint son premier lit de justice. C'est aussi à la faveur de la Fronde que les diverses branches de la maison de Rohan, la maison de la Tour d'Auvergne-Bouillon et celle de la Trémoille obtinrent les honneurs de *Prince étranger*. Il semble que les Grands cherchaient à recouvrer en distinctions ce que Richelieu leur avait ôté en puissance.

(2) La terre de Sévérac avait donné le premier rang ; mais le duc d'Arpajon ne lui attribuait que le second, parce qu'il prétendait que le premier appartenait à la maison d'Arpajon, prétention que personne ne contestait, puisqu'il cumulait les droits des deux maisons d'Arpajon et de Sévérac.

obtint, le 24 du même mois, un arrêt qui en ordonnait l'enregistrement et la réception. Cependant il négligea ces formalités, et mourut sans les avoir remplies, le 6 de mai 1679, au château de Sévérac, qu'il avait entièrement rebâti, et dont il avait fait à la fois une forteresse et une habitation de grand seigneur. Dans les ouvrages qui en défendaient les approches et flanquaient les deux ponts-levis successifs qu'il fallait franchir, on reconnaît son talent pour la fortification. Il avait décoré l'intérieur de nombreux tableaux, parmi lesquels il y en avait au moins un de Rubens. On y distinguait aussi un portrait de sa première femme peint par un des Mignard. Ce qui prouve qu'il n'avait pas moins de goût pour les lettres que pour la peinture, c'est qu'il pensionnait le poëte menuisier de Nevers (*Maître Adam* Billaut) ; on trouve dans les œuvres de celui-ci une épître adressée à M. le *comte d'Arpajon*, et par conséquent antérieure à l'année 1650 où il fut fait duc, pour réclamer le payement de cette pension qui avait été oublié. On sait aussi que Cyrano de Bergerac (né en 1620, mort en 1655), connu par sa bravoure, ses duels *et sa burlesque audace*, lui dédia ses ouvrages. Saint-Simon, qui le traite de *bon homme* à cause de l'âge où il parvint, reconnaît, malgré son penchant à dénigrer, qu'il avait du mérite ; et remarquons, en passant, que de son temps le Rouergue était regardé comme un pays tellement sauvage et stérile que lui-même était qualifié à Versailles de *Duc des Bruyères*.

Le duché-pairie d'Arpajon s'éteignit sur sa tête : il n'avait qu'un fils qui mourut avant lui, et qu'il avait exhérédé en 1660. Lui-même avait été marié trois fois. Catherine-Françoise d'Arpajon, sa fille unique du troisième lit, née en 1661 et mariée, en 1689, à François de Roye de Larochefoucault, eut le marquisat de Sévérac et fut dame du palais de la Dauphine Marie-Adélaïde de Savoie.

Louis d'Arpajon, petit-fils du duc, Chevalier-né de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, naquit en 1669, se trouva, en 1691, au siége de Mons ; en 1692, à celui de Namur ; en 1693, à la bataille de Nerwinde ; fut, en 1695, colonel du régiment de Chartres ; en 1703, brigadier d'infanterie ; était, le 20 de septembre de la même année, à la bataille d'Hochstett, et au mois de décembre, à la prise d'Augsbourg ; le 13 d'août 1704, à la deuxième bataille d'Hochstett ; fut Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1705 ;

chargea cinq fois les ennemis et reçut deux blessures à la bataille d'Oudenarde, en 1708 ; fut, le 20 de mars 1709, maréchal de camp ; le 18 d'octobre 1711, Chevalier de la Toison-d'Or ; le 22 d'août 1715, Gouverneur et lieutenant général du Berri, Gouvernement qu'il avait acheté au duc de Noailles ; il était aussi Gouverneur particulier de Bourges et d'Issoudun ; le 8 de mars 1718, il fut nommé lieutenant général des armées du Roi. Il avait été employé en Espagne comme maréchal de camp en 1711, et avait pris, en Aragon, les forts et places d'Arens et de Venasque ; dans la vallée d'Aran, la place de Castel-Léon, et, en Catalogne, celle de Solsonne. Il se rendit maître de Venasque, le 16 de septembre, et quelques jours après, de Castel-Léon. Il conquit ainsi le pays de Ribagorce et le Val d'Aran, de manière que tout l'Aragon se trouva soumis à Philippe V. Ce prince lui en témoigna sa reconnaissance par une lettre datée de Corella, le 18 d'octobre, par laquelle il lui conférait l'Ordre de la Toison-d'Or. Louis d'Arpajon servit encore au siége de Barcelone, en 1714. En 1720, il obtint, par lettres patentes du mois d'octobre, enregistrées au Parlement de Paris le 12 de décembre suivant, et à la Chambre des comptes le 19 du même mois, l'érection en marquisat, sous le nom d'*Arpajon*, des terres de Châtres, la Bretonnière, etc., qu'il tenait de sa femme Charlotte Lebas de Montargis, qu'il avait épousée en 1715, qui fut, en 1717, dame du palais de la duchesse de Berri et de la Reine d'Espagne (Louise-Elisabeth d'Orléans), revenue en France en 1725. Le duc de Saint-Simon dit qu'elle avait « une figure extrêmement noble et agréable, peu « d'esprit, beaucoup de douceur et de politesse ; vertueuse et d'une « piété qui n'a jamais fait qu'augmenter ; extrêmement riche et peu « heureuse avec un mari qui ne la méritait pas. » Il le qualifie même ailleurs : *un des plus sots hommes de France sans contredit, et des plus avares.* Louis d'Arpajon était présent, comme Gouverneur de province, au lit de justice que tint Louis XV, le 22 de février 1723, pour déclarer sa majorité. Il mourut le 21 d'août 1736 : ce fut le dernier mâle de son illustre maison.

Sa fille, Anne-Claude d'Arpajon, née le 4 de mars 1729 et restée unique, comtesse de Noailles en 1741, et depuis duchesse et Maréchale de Mouchy, obtint, par une bulle du Grand-maître Pinto en date du 25 de février 1745, comme seul rejeton de la maison d'Ar-

pajon, la concession de la dignité de Grand-croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et la continuation du privilége accordé au duc d'Arpajon, avec cette clause qu'il devait même passer à ses filles à défaut d'enfants mâles. Elle fut reçue, le 13 de décembre de la même année, par le Bailli de Froulay, ambassadeur extraordinaire de la religion à Paris. Le comte de Noailles, son époux, Grand d'Espagne et depuis Maréchal de France et duc de Mouchy, avait déjà obtenu le même honneur en considération de ce mariage, le 28 de septembre 1741 ; et il fut aussi par elle, et comme baron d'Ambres, l'un des vingt-deux barons des États de Languedoc. La comtesse de Noailles fut dame d'honneur de Madame la Dauphine (Marie-Antoinette d'Autriche, depuis Reine), lorsqu'on forma sa maison. Fille de la marquise d'Arpajon, successivement dame du palais de la duchesse de Berri et de la Reine douairière d'Espagne; petite-fille de Charlotte de Vernon, qui avait été fille d'honneur de la Reine Anne d'Autriche; arrière-petite fille du duc d'Arpajon, dont la troisième femme avait été dame d'honneur de la Dauphine Marie-Anne de Bavière; petite-nièce de Catherine d'Arpajon, comtesse de Roucy et Roye, qui avait été dame du palais de la Dauphine Adélaïde de Savoie, la comtesse de Noailles était le recueil vivant de toutes les traditions de la Cour relatives au cérémonial, et elle était fort rigide sur ce point. Marie-Antoinette, que son exigence ennuyait, l'avait surnommée *Madame l'Etiquette*. Les événements ont prouvé qu'il n'y a rien à gagner à la suppression du cérémonial. Par un triste effet des vicissitudes humaines, la Maréchale de Mouchy périt avec le Maréchal sur l'échafaud révolutionnaire, le 27 de juin 1794, et ce n'est malheureusement pas le seul exemple que fournisse l'histoire du Rouergue d'une maison illustre finissant par une catastrophe si lamentable.

Maison d'Arpajon.

1. Bernard d'Arpajon, Ier du nom, frère de l'évêque de Rodez, Hugues, et du comte Hugues Ier, vivant en 1170 et 1217.

|

2. 1204. { Bernard II, seigneur d'Arpajon et de Caumont de Planteage. Rique, dame de Camboulas, Broussy, Durenque, la Capelle-Farcol, etc., veuve en 1237.

|

3. Bernard III, seigneur de Caumont de Planteage, qui fit hommage en 1250 au comte de Toulouse et de Rouergue, et en 1263 au comte de Rodez.

|

4. Hugues Ier, sire d'Arpajon, de Caumont de Plantcage. Durenque, la Capelle-Farcel, qui en 1270 acquit la terre de Castelnau, et en 1297 fonda le couvent de l'Arpajonie pour des religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît.

5. Béranger, sire d'Arpajon, etc., souscrivit à Montpellier, en 1303 à l'appel du Roi Philippe le Bel contre le Pape Boniface; en 1305, somma l'évêque de Rodez de faire la consécration de l'église du couvent de l'Arpajonie fondé à Millau par son père, vivant encore en 1361.

Guillaume, évêque de Cahors en 1404, vivant encore en 1418.

6. Hugues II d'Arpajon, sire d'Arpajon, etc., Chevalier banneret, vicomte de Lautrec en partie.
Hélène, fille de Guillaume, vicomte de Lautrec.

Geoffroi Béranger, évêque de Périgueux en 1441, mort en 1447.

7. Béranger II, sire d'Arpajon, vicomte de Lautrec en partie, seigneur de Caumont de Plantcage.
Delphine de Roquefeuil, fille d'Arnaud, Comtor de Nant.

8. 1385. Hugues III, sire d'Arpajon, Chevalier banneret, vicomte de Lautrec, etc., Conseiller et Chambellan de M. le Régent du royaume Dauphin de Viennois. Il testa en 1420.
Jeanne de Sévérac, fille de Gui VI et de Jeanne, Dauphine d'Auvergne. Elle testa en 1452.

9. Jean I, sire d'Arpajon et de Séverac. Il testa en 1460.
Blanche de Chauvigny de Châteauroux, fille du vicomte de Brosse.

10. Gui, baron d'Arpajon, vicomte de Lautrec, sire de Sévérac, Chambellan de Louis XI, ambassadeur auprès du Pape en 1479. Il testa en 1507.
Marie d'Aubusson, dame de Monteil-au-Vicomte.

11. Jean II, baron d'Arpajon, Chevalier, sire de Sévérac, baron d'Espeyrac, vicomte d'*Aultes Rives*, seigneur de Beaucaire, de Monteil-au-Vicomte, etc., Sénéchal du comté de Rodez, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, son Echanson. Il vivait en 1514.
Anne de Bourbon-Roussillon, dame de Mirebeau, de la Roche-Clermaut, de Purnon en Touraine, fille de Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, Amiral de France, et de Jeanne, fille naturelle de Louis XI, légitimée ainsi que son mari.

12. Réné, baron d'Arpajon, sire de Sévérac, mort en 1542.
Gérande du Prat, fille du Chancelier.

13. Antoine, baron d'Arpajon, tué à la bataille de Dreux en 1562.

14. Jacques, baron d'Arpajon et de Sévérac.
Charlotte de Castelpers, fille de Raimond, vicomte de Panat, et de Marguerite de Narbonne.

15. Charles, baron d'Arpajon et de Sévérac, Chambellan du duc d'Alençon en 1576. Il testa en 1579.
Françoise de Montal, fille d'honneur de la Reine Catherine de Médicis.

16. Jean III, baron d'Arpajon et de Sévérac, vicomte de Montal, etc. Il testa en 1634.
Jacquette de Castelnau-Clermont-Lodève, fille de Gui et d'Aldonce de Bernay.

17. Louis, vicomte et puis duc d'Arpajon, Pair de France, marquis de Sévérac, etc., etc., né en 1590, maréchal de camp en 1622, Chevalier des Ordres du Roi en 1633, Conseiller d'Etat et privé en 1633, lieutenant général en Languedoc en 1633, lieutenant général du Roi en 1637,
1622. Gouverneur de Lorraine en 1638, Grand-croix héréditaire de Malte en 1645, Ambassadeur extraordinaire en Pologne en 1647, duc et pair en 1650, mort à Sévérac en 1679.
Gloriande de Lauzières de Themines, fille de Pons, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, etc., etc.

18. Jean-Louis, marquis de Sévérac, né en 1632, mort en 1669, exhérédé par son père en 1660, 1661, 1672, 1676, 1679, pour s'être emparé du château de Sévérac dans la nuit du 19 février 1660, l'avoir occupé durant un mois et l'avoir spolié; et encore pour s'être marié contre
1661. la volonté de son père (1).
Charlotte de Vernon de Bonneuil, fille d'honneur de la Reine mère, née en 1638, remariée en 1671 à François de Gelas de Voisins, marquis d'Ambres, morte en 1692.

19. Louis II, marquis d'Arpajon, Chevalier-né de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, né en 1669, colonel en 1695, brigadier d'infanterie en 1703, maréchal de camp en 1709, Chevalier de la Toison-d'Or en 1711,
1715. Gouverneur et lieutenant général du Berri en 1715, lieutenant général des armées en 1718, marquis d'Arpajon en 1720, mort en 1736.
Charlotte Le Bas de Montargis, dame du palais de la duchesse de Berri en 1717 et puis de la Reine Louise-Elisabeth d'Orléans, qui revint en France en 1725.

20. Anne-Claude d'Arpajon, née en 1729, déclarée Grand-croix de Malte en 1745, morte sur l'échafaud révolutionnaire le 27 de juin 1794.
Philippe, comte de Noailles, né en 1715, Grand d'Espagne et duc de Mouchy, marquis d'Ambres et baron des Etats de Languedoc par sa
1741. femme, Grand-croix de Malte également à cause d'elle, Chevalier de la Toison-d'Or en 1746, lieutenant général en 1748, Chevalier des Ordres du Roi en 1767, Maréchal de France en 1775, mort sur l'échafaud avec sa femme.

---

(1) Il fut condamné en 1664 par arrêt du Parlement de Paris à comparaitre pour être admonesté; à ne point se montrer de six mois dans la ville et prévôté de Paris et dans le ressort du Parlement de Languedoc; à restituer à son père les meubles qu'il avait enlevés, son père devant être cru jusqu'à concurrence de vingt-quatre mille livres; à huit mille livres de dommages-intérêts envers son père et à quatre mille envers le sieur Barthelemi, Intendant du duc; enfin à rendre les papiers enlevés. Défenses lui furent faites de récidiver sous peine de punition exemplaire. Il eut une fille nommée Anne-Louise. On ne voit point qu'elle se soit mariée. C'est probablement la demoiselle d'Arpajon qui, en 1706, était détenue par ordre du Roi dans la maison des Ursulines d'Argenteuil et qui tenta vainement de s'évader.

4. — BENAVEN.

Il existait, au nord du Rouergue, dans la partie appelée jadis *la Montagne*, une baronnie de Benaven, qui comprenait les paroisses de Sainte-Geneviève, Orlhaguet, Saint-Symphorien, Saint-Laurent-des-Cots (des coteaux), Saint-Hilaire et la Châtellenie de Raucases. Il paraît aussi que de cette baronnie avait fait partie la terre de Mels, qui en fut démembrée en 1292. Elle porta depuis le nom de Gaspard de Benaven.

On lit dans les Documents historiques sur les familles du Rouergue (t. I, p. 226), qu'Algayette de Scoraille, femme du comte de Rodez Henri II, lequel mourut en 1222, était dame de Benaven, de Vic, de Marmiesse et d'autres terres situées en Auvergne.

Le comte de Rodez Hugues IV (fils de Henri II), qui mourut en 1274, fit un testament et plusieurs codiciles par lesquels il substituait le comté de Rodez à Henri de Benaven, son parent consanguin, *consanguineo nostro*, et, en 1350, Bernard, baron de Benaven, réunit, par son testament, sa baronnie au comté de Rodez, sans qu'elle pût jamais en être séparée, bien que ce comté eût passé dans la maison d'Armagnac.

Il semble résulter de là, qu'une branche cadette des comtes de Rodez reçut en apanage la baronnie de Benaven, qu'elle crut devoir réunir à ce comté, quoiqu'il eût changé de maître. Mais cette double conjecture est détruite par cette double circonstance, qu'antérieurement au mariage d'Algayette de Scoraille et du comte Henri II, il existait, en Rouergue, une famille de Benaven, connue depuis 1151.

Cette famille était fort considérable et d'une haute naissance, puisque cent vingt ans après le comté de Rodez lui était substitué, et on trouve, aux douzième et treizième siècles, des Benaven dans une foule d'actes. Gaspard de Benaven, Chevalier, petit-fils de Henri, auquel le comté de Rodez fut substitué, est la tige de ceux qui se sont établis en Languedoc, et notamment à Montpellier, après avoir longtemps habité le Rouergue.

5. — CALMONT D'OLT.

La ville d'Espalion dépendait féodalement du château de Calmont-d'Olt (ou du Lot) qui la domine, et qui avait dans sa mouvance plusieurs fiefs voisins. Indépendamment de la seigneurie d'Espalion, c'étaient celles de Saint-Côme, Flaujac, Biounac, Castelnau, Mandailles, Ceyrac, Masse, etc. Les barons de Calmont-d'Olt possédaient encore, en Rouergue, celles de Montpeyroux, de Sévérac-Bédène, de Cruéjouls, de Roquelaure, de Belvèze, de Saint-Chély, de Salgues, de Saint-Santin, et, de plus, beaucoup d'autres en Quercy.

La suite des seigneurs de Calmont-d'Olt remonte à la fin du dixième siècle.

1. Hugues de Calmont-d'Olt, vivant en 1000 et 1050. Il fit des dons à l'abbaye de Conques.

2. vers 1040. { Hugues II. / Foy. } font des dons à l'abbaye de Conques.

3. { Begon I, Chevalier, vivant en 1065 et 1092. Il fit des dons à l'hôpital d'Aubrac. / Florence. }

4. Geoffroy, vivant en 1120. — { Guillaume, évêque de Cahors en 1113. Il dota le monastère de Bonneval, qui cependant ne fut construit qu'en 1163 après sa mort. }

5. Begon II, Chevalier, vivant en 1161, ne vivait plus en 1175. Il fit des donations à l'abbaye de Bonneval en 1161 et 1169.

6. Begon III, vivant en 1183 et 1214.

7 Guillaume assista en 1214 à l'hommage que le comte de Rodez, Henri Ier, rendit à Simon de Montfort; et, lorsqu'en 1226 Louis VIII, revenant de son expédition contre les Albigeois, passa à Espalion, il lui

rendit hommage lui-même pour toutes les terres mentionnées plus haut, et pour ses terres du Quercy.

8. Begon IV, baron de Calmont-d'Olt, donna des priviléges à la ville d'Espalion en 1266; était vivant en 1285. | Geoffroi, chanoine de Rodez. | Raimond, chanoine de Rodez et de Mende, fut évêque de Rodez de 1274 à 1298, époque de sa mort. Il commença la cathédrale actuelle, fit fondre un bourdon, qui, bien que refait six fois, a toujours porté son nom *Calmontia*, et fonda en 1292 un hôpital à Bozouls.

9. 1290. Alixent + 1298, enterrée à Bonneval. Raimond Pelet, coseigneur d'Alais, Chevalier, + 1315.

Pierre + 1309, enterré à Bonneval.

| Alasie. Matfred, seigneur de Castelnau-Bretenous en Quercy. Matfred descendait de Hugues de Castelnau, vivant en 1107, et se disant *le second baron chrétien*, mais sans appuyer sa prétention d'aucun titre.

Maison de Castelnau-Calmont.

10. Hugues, seigneur de Castelnau et de Calmont. En 1341, il confirma les priviléges d'Espalion et mourut en 1348. Marguerite de Canillac.

11. Jean, seigneur de Castelnau et de Calmont, Chevalier, n'eut qu'une fille, mariée à Gui, seigneur de Cousan, qui mourut avant son père. Il ratifia en 1381 les priviléges d'Espalion et mourut en 1395. | Begon, évêque de Cahors, ne vivait plus en 1395. | Hélène, testa en 1396. Déodat de Caylus.

Jean institua pour son héritier son neveu, fils de sa sœur Hélène, Pons de Caylus. La baronnie de Calmont-d'Olt passa ainsi dans la maison de Caylus, d'où elle passa, plus tard, dans celle d'Albert-Luynes, qui l'a possédée jusqu'en 1770.

Outre la maison de Calmont-d'Olt, il y eut, en Rouergue, la maison de Calmont ou Caumont de Plantcatge, dont l'origine n'est pas bien connue, mais qu'on présume avoir été une branche de la maison de Calmont-d'Olt, et qui s'éteignit dans la maison d'Arpajon qui, en 1655, fit ériger la terre de Caumont de Plantcatge, à laquelle plusieurs autres furent réunies, en duché-pairie sous le nom d'Arpajon.

C'est à tort qu'on a voulu rattacher l'origine des Caumont-Laforce de Guienne aux Calmont-d'Olt ou de Plantcatge : ces deux maisons furent toujours étrangères à la première.

6. — CARCASSONNE.

Le dernier vicomte de Carcassonne, dépouillé en 1247, était *Trencavel*, qui, dans les *Jugements sur la noblesse de Languedoc* (*a*), est qualifié vicomte de Carcassonne et de Soubès.

Vaissette et l'*Art de vérifier les dates* donnent deux fils à Trencavel, savoir : Roger et Raymond-Roger. Le premier se croisa avec le Roi Saint-Louis en 1269, et, dans la suite, disent ces ouvrages, on ne trouve aucune trace des descendants de Trencavel. Mais les *Jugements sur la noblesse de Languedoc*, en parlant de Roger, qui y est qualifié Chevalier, nous apprennent qu'il fit testament *le jour avant les calendes de mars* 1291.

Ces mêmes *Jugements* nous font connaître un autre Trencavel de Carcassonne qui, *le* 15 *avant les calendes d'avril* 1360, donna à son fils tous ses biens, sauf la seigneurie de Soubès, qu'il se réserva durant sa vie.

Ce nom de Trencavel de Carcassonne ; la possession de la terre de Soubès par Trencavel, vicomte de Carcassonne, dépouillé en 1247, et par le dernier Trencavel, vivant soixante-neuf ans après Roger, fils du premier; l'identité d'armes entre les vicomtes de Carcassonne et les seigneurs de Soubès, qui, comme eux, ont toujours porté *d'or à trois pals de gueules* ; enfin, la production, en 1669, pardevant M. de Besons, Intendant de Languedoc, du testament de 1291 et de la donation de 1360 par les Carcassonne existant au dix-septième siècle, démontrent suffisamment que ceux-ci descendaient des vicomtes dont ils portaient le nom.

Il est remarquable que, tant que cette maison a duré, elle a tou-

---

(*a*) Pièces fugitives d'Aubays, tome II, page 71.

jours soigneusement conservé la terre de Soubès comme une portion de son antique patrimoine.

Depuis Jacques de Carcassonne, seigneur de Soubès, qui se maria, pour la deuxième fois, en 1492, la descendance se suit régulièrement et sans interruption.

Étienne de Carcassonne, petit-fils de Jacques, épousa, le 27 de juillet 1561, Antoinette Hérail, issue d'une maison distinguée du Rouergue, qui possédait le château de Lugans. Charles de Carcassonne, leur fils, qui épousa, en 1620, Madelaine Jourdaine de Châteauneuf-Randon, et qui testa en 1639, fut seigneur de ce château, et, au dix-septième siècle, sa famille y transféra son domicile. Pierre de Carcassonne, le dernier de ses descendants, y mourut, vers 1770, sans postérité. Ainsi finit la maison des vicomtes d'Albi, Béziers, Agde, Carcassonne, qui avait la même origine que les vicomtes de Millau, comtes de Provence et comtes de Rodez, c'est-à-dire la maison la plus puissante du Midi de la France après celle des comtes de Toulouse; et si l'on songe qu'ainsi que cette dernière, elle était originaire du Rouergue, on ne verra pas sans étonnement que le hasard l'ait ainsi ramenée, pour y terminer son existence d'une manière obscure, dans les lieux d'où elle était sortie pour s'élever à la plus brillante fortune.

---

7. — CASTELPERS.

Cette maison était fort ancienne, puisqu'on trouve des Castelpers dès 1077. Outre le château de ce nom en Rouergue, elle possédait, dans l'Albigeois, la vicomté d'Ambialet, la première de ce pays, que Brenguier de Castelpers acheta, en 1386, de Jean de Vendôme, comte de Castres. Mais, malgré le rang supérieur que lui donnait la possession de ce fief, la maison de Castelpers ne voulut pas devenir étrangère au Rouergue, et le vicomte d'Ambialet, alors mineur, ayant été convoqué, au seizième siècle, pour le ban et arrière-ban de l'Albigeois, son tuteur répondit que les seigneurs de Castelpers appartenaient à la Sénéchaussée de Rouergue; qu'ils avaient toujours été convoqués pour son ban et arrière-ban; et que c'était à cet appel seul qu'ils devaient répondre.

Le mariage, en 1513, de Raimond de Castelpers avec Marguerite de Narbonne, héritière de la vicomté de Peyrebrune, en Rouergue, appelée aussi *de Panat*, apporta dans la maison de Castelpers cette seigneurie, qui devint le titre de sa branche aînée. Aussi, c'est sous le nom de *vicomte* et de *baron de Panat* que se rendirent célèbres Jean et Jacques de Castelpers, petits-fils de Marguerite de Narbonne. Cette branche des Castelpers finit par Anne, qui épousa, le 27 d'octobre 1631, Louis Brunet, baron de Pujols, gentilhomme originaire du Rouergue, auquel elle apporta, avec ses terres situées dans cette province, la baronnie de Villeneuve, près Béziers, qui donnait entrée aux États de Languedoc. (Voyez l'article *Panat*.)

---

8 — CASTLUS. — CAYLUS. — QUAILUS. — QUÉLUS.

Deux châteaux du Rouergue, tous les deux ruinés depuis longtemps, ont porté ce nom. L'un, situé le long du Tarn, vis-à-vis de Peyrelade, dépendait de la vicomté de Creyssel ; l'autre, connu plus spécialement sous le nom de Quailus et Quélus, était placé dans le voisinage de Saint-Affrique, où l'on voit encore ses ruines. Le rocher sur lequel il était bâti porte la dénomination de *Rocher de Caylus.* Ce dernier château, démembré de la vicomté de Millau avec la ville de Saint-Affrique, qui en dépendait en partie, et avec la terre de Bournac, a successivement donné à six familles considérables leur nom ou leur titre.

CAYLUS.

On trouve dans le traité qui eut lieu, en 1132, entre Bérenger, comte de Provence et vicomte de Millau, et Guillaume, seigneur de Montpellier, les noms de plusieurs gentilshommes du Rouergue, et notamment de Pierre de Castlus. Des seigneurs de Castlus (traduit par erreur, Chalus et Chatlus dans le *Gallia Christiana*) répandirent, sur les monastères de Silvanez et de Nonenque une foule de bienfaits, à dater de 1133. En 1224, Déodat de Castlus fut présent à l'hommage que rendit Raimond d'Anduse au comte de Toulouse, Raimond VII, au château de la Roque-Valsergue. Ces actes attestent l'existence de la première maison de Caylus, de laquelle sortirent, par Déodat, mari d'Irdoine de Canillac (veuve, en 1209, de Guillaume, comte de Rodez), deux maisons qui prirent les noms des seigneuries de Canillac en Gévaudan et de Sévérac en Rouergue.

ANDUSE-OLARGUES-CAYLUS.

La seconde maison de Caylus paraît avoir été la branche aînée de

la maison d'Anduse. On lit, en effet, dans Vaissette (t. 1, p. 34), que Bernard d'Anduse, chef de sa maison et seigneur d'Olargues, qui tenait cette terre de sa mère, tomba dans l'enfance et eut pour curateurs, en 1308, Amalric, vicomte de Narbonne, Déodat de Caylus et Ponce de Thésan. Vaissette ajoute qu'il mourut sans enfants d'Ermessinde de Châteauneuf, sa femme. D'un autre côté, il résulte d'un acte authentique (contrat de mariage de Ponce de Thésan et de B. de Caylus; d'Hozier, *Arm. général*) que, le 4 des calendes de février 1294, c'est-à-dire le 29 de janvier 1295 suivant notre style actuel, Déodat de Caylus, damoiseau, seigneur de Caylus au diocèse de Rodez (le diocèse de Vabres n'existait pas encore), maria sa sœur Béatrix avec Ponce de Thésan, et il est dit dans ce contrat qu'il est fils de Guillaume d'Anduse, qui avait épousé l'héritière d'Olargues, et petit-fils de Pierre de Bermond VII, sur qui le Roi avait confisqué, en 1243, Anduse, Sauve, Sommières et la moitié d'Alais. Amalric, vicomte de Narbonne, vivant en 1308, était petit-fils de Philippe d'Anduse, sœur de Guillaume. De la réunion de ces circonstances on peut conclure que Guillaume eut deux fils : Bernard, seigneur d'Olargues, et Guillaume-Bernard d'Olargues, ainsi appelé à cause de sa mère; que le premier vivait en 1308; que le second, mort avant 1295, avait un fils, Déodat de Caylus, et une fille, Béatrix, qui, en 1295, épousa Ponce de Thésan; que Bernard, seigneur d'Olargues, étant tombé en enfance, eut pour curateurs Déodat de Caylus, son neveu, Ponce de Thésan, son neveu par alliance, et Amalric, vicomte de Narbonne, son neveu suivant la mode de Bretagne; qu'enfin, il mourut sans enfants, mais que Déodat de Caylus continua la branche aînée de la maison d'Anduse (1). Il fut père de Déodat II, seigneur de Caylus, qui, avant 1325, épousa Alasie de Clermont-Lodève, et eut pour fils Déodat III, seigneur de Caylus et d'Olargues, époux d'Hélène de Castelnau-Calmont. Déodat III, qui mourut en 1362, et Hélène eurent plusieurs fils. Guillaume, l'aîné, qui fut seigneur de Caylus, n'eut qu'une fille qui apporta cette terre à son mari. De Rai-

---

(1) Vaissette dit bien que la branche aînée de la maison d'Anduse finit en Bernard, seigneur d'Olargues; mais il n'aurait point parlé ainsi s'il eût connu le contrat de mariage de Ponce de Thesan, qui n'a été publié que par d'Hozier dans son *Armorial général*.

mond, le quatrième fils de Déodat III, descendait la maison de Caylus-Rouayroux, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et a produit Pierre-Joseph-Hyacinthe, marquis de Caylus, lieutenant général des armées du Roi le 1er d'octobre 1718, Grand-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 de juin 1730 ; elle entrait aux États de Languedoc pour la terre de Rouayroux, située en Albigeois, dont le nom fut, en 1749, changé en celui de Caylus.

LÉVIS-CAYLUS.

Alix, dame de Quélus, épousa, en 1382, Philippe de Lévis, seigneur de Florensac, Marly, Magny, etc. Son mari vivait encore en 1422 ; mais, dès 1415, il avait partagé ses biens à ses enfants. Eustache, son second fils, fut seigneur de Villeneuve-*la-Cremade*, et baron de Quélus et Bornac ; il mourut avant 1464. Gui de Lévis, quatrième fils d'Eustache, qui avait eu, d'un de ses oncles, Archevêque d'Auch et puis Cardinal, les terres de Marly et Magny, devint, en 1469, seigneur de Quélus, Villeneuve-*la-Cremade* et Périgny, par transaction passée avec son frère aîné. Il prenait, relativement à la terre de Quélus, le titre de seigneur de Quélus, de *Largio* (peut-être Olargues), de toute la terre de Bornaguez et celui de coseigneur de la ville de Saint-Affrique. Il épousa, le 15 de février 1475, Marguerite de Cardaillac, dame de Varayres en Quercy, de Privezac, Maleville, Venzac, Valadi, etc., en Rouergue, et fut père de Gui, grand-père de Guillaume de Lévis, baron de Quélus, etc., et bisaïeul d'Antoine de Lévis, pour qui Henri III érigea la terre de Quélus en comté, par des lettres patentes en date de l'année 1574, qui furent enregistrées au Parlement de Toulouse. Antoine de Lévis était Conseiller du Roi en ses conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes, gentilhomme de la chambre du Roi, Chevalier de son Ordre, Sénéchal du Rouergue, et fut enfin Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit le 31 de décembre 1581 ; il mourut le 6 d'avril 1586. Il eut pour fils Jacques de Lévis, l'un des mignons de Henri III, connu sous le nom de Quélus, qui mourut, à Paris, le 29 de mai 1578, à l'âge de vingt-quatre ans, de dix-neuf blessures qu'il avait reçues, le 27 d'avril précédent, dans le combat qu'il soutint avec Maugiron et Livarot contre d'Entragues, Riberac et Schomberg. D'Entragues, auteur de la querelle,

par les propos qu'il tint à Quélus, eut à peine une égratignure, tandis que Livarot fut six semaines au lit et que les quatre autres périrent. On connaît les regrets du Roi et le désespoir de Quélus, auquel on fit pourtant cette épitaphe : *Non injuriam sed mortem patienter tulit.* Elle était gravée sur le magnifique mausolée en marbre que Henri III lui avait fait élever, ainsi qu'à Maugiron, dans l'église de Saint-Paul, et qui fut détruit par les Parisiens en 1588, lorsqu'ils apprirent l'assassinat du duc de Guise à Blois. Le Noir a donné, dans son *Musée des monuments français* (planche 115, n° 456 *bis*), la gravure de ce tombeau, d'après le dessin original de Germain Pilon. Quélus avait la survivance du Gouvernement du Rouergue. Sa mort rendit Jeanne de Lévis, sa sœur, héritière du comté de Quélus.

PESTEILS-CAYLUS.

Par contrat, du 15 de janvier 1575, passé à Villefranche, où son père résidait comme Sénéchal du Rouergue, elle avait épousé Jean-Claude, seigneur de Pesteils, Salers et Fontanges en Auvergne, Chevalier de l'Ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre. C'est probablement lui qui, en 1587, prit, brûla et démolit le château de Tanus, que l'on dit avoir été détruit par *Caylus*. Jeanne de Lévis-Caylus était veuve le 28 de mai 1624 et vivait encore le 22 de mai 1630. Anne de Pesteils, sa fille, hérita, comme elle, du comté de Caylus.

TUBIÈRES-CAYLUS.

Elle épousa, le 2 d'avril 1607, Jean de Tubières, quatrième du nom, baron de Verfeuil et seigneur de Caylus, qui avait pour quatrième aïeul Jean I^er^ de Tubières, seigneur de Capdenède, mari, en 1435, de Jeanne d'Ébrard. Amalric de Tubières, seigneur de Saint-Rome, fils de Jean I^er^, avait épousé Delphine de Gozon, fille et héritière de Jean de Gozon, seigneur de Malrieu et coseigneur d'Auriac, et de Marguerite de Grimoard, dame de Grisac et de Verfeuil, qui était de la famille du Pape Urbain V. Pierre de Tubières, leur fils, fut ainsi baron de Verfeuil, terre qu'il transmit à sa postérité. Cette circonstance et l'alliance de Jean IV de Tubières avec Anne de Pesteils, qui le faisait hériter des biens de cette maison et de ceux des

Lévis-Caylus, firent prendre aux Tubières, suivant l'usage d'Espagne, le nom de ***Tubières de Grimoard de Pesteils de Lévis de Caylus*** qui constatait leur descendance et l'origine par succession de leur fortune. Jean de Tubières de Grimoard de Pesteils de Lévis, fils de Jean IV et d'Anne de Pesteils, comtesse de Caylus, épousa, le 26 de janvier 1636, Madeleine de Bourbon-Malause, veuve de Jacques d'Escars, marquis de Merville, et dont le père, Henri de Bourbon, marquis de Malause, était filleul de Henri IV. Il fut père de Charles-Henri de Tubières de Grimoard de Pesteils de Lévis, marquis de Caylus, comte de Salmiech et de Landorre, qui, en 1663, épousa Claude Fabert, fille du Maréchal, et mourut en 1669.

Daniel-Charles-Gabriel, le dernier de leurs fils, né l'année même de la mort de son père, fut Évêque d'Auxerre en 1704, prit une grande part aux affaires ecclésiastiques de son temps et mourut en 1754, doyen des Évêques de France. Sa vie fut écrite en 1765 ; il laissa lui-même des œuvres qui ont été recueillies en quatre volumes.

Abraham-Claude, second fils de Charles-Henri, et connu d'abord sous le nom de chevalier de Caylus, s'étant battu en duel, en 1696, contre le fils aîné du comte d'Auvergne, fut condamné par contumace, ainsi que lui, passa en Espagne et y entra au service. En 1709, il était maréchal de camp et eut une part brillante, au commencement de mai, à une affaire qui eut lieu entre les troupes de France et d'Espagne commandées par MM. de Fiennes et d'Ayetonne, d'une part, et, d'autre part, les Portugais qui furent vaincus. En 1715, étant lieutenant général, il vint à Paris purger sa contumace, ce qui fut l'affaire de quelques jours, et il retourna en Espagne pour prendre le commandement de la province d'Estramadure que le Roi d'Espagne lui avait donné, lorsque la mort du marquis de Bray le rendit vacant. En 1717, il fut nommé Chevalier de la Toison-d'Or. Plus tard, de 1722 à 1725, il fut titré duc de Quailus, ce qui lui donnait la Grandesse de première classe. En 1726, il fut nommé Capitaine général du royaume de Galice. Il vivait encore en 1754 et n'eut qu'une fille, morte elle-même sans postérité.

Jean-Anne, comte de Caylus, frère aîné des précédents, qui possédait une très-grande fortune et qui continua la famille, fut Menin du Grand-Dauphin, Monseigneur, en 1686; colonel d'un régiment de

dragons de son nom en 1688 ; se trouva à la bataille de Nerwinde en 1693 ; fut lieutenant général en 1702, et mourut jeune, en Flandre, au mois de novembre 1704. Il avait épousé, le 14 de mars 1686, n'étant encore que capitaine de cavalerie, Marthe-Marguerite le Valois de Villette, qu'on appelait alors Mlle de Murçay, l'une des femmes les plus remarquables et les plus séduisantes de la Cour de Louis XIV. Nièce, suivant la mode de Bretagne, de Mme de Maintenon, celle-ci se chargea de son éducation et de son établissement, et plusieurs de ses lettres lui sont adressées; mais Mme de Caylus n'avait besoin, pour se recommander à la postérité, que de ses *Souvenirs*, ouvrage sans nulle prétention, que, d'après le conseil de son fils aîné, elle dicta durant une maladie pour se distraire, et dont Voltaire, qui mieux que personne en sentait tout le prix, ne dédaigna pas d'être l'éditeur. Un naturel exquis, une grâce parfaite caractérisent cette charmante production. Racine avait rendu, à Mme de Caylus, lorsqu'elle était encore extrêmement jeune, un hommage tout aussi flatteur. L'entendant réciter des vers à l'âge de onze ans, il en fut tellement satisfait, lui qui lisait avec la plus rare perfection, que, tous les rôles d'*Esther* étant déjà distribués, pour lui en donner un, il fit le prologue de cette tragédie. Plus tard, elle en joua successivement tous les rôles et en disait les vers aussi bien que l'auteur. A tant d'avantages elle joignait celui d'être encore, à l'âge de trente-quatre ans, *belle comme un ange* (ainsi s'exprimait Dangeau, contemporain), et sa beauté valut, à cette époque, un poëte de plus à la France. C'est pour elle que le marquis de la Fare fit, en 1704, à l'âge de soixante ans, sa première et sa meilleure pièce de vers, que mes lecteurs ne seront point fâchés de trouver ici :

M'abandonnant un jour à la tristesse,
Sans espérance et même sans désirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disais-je, sans retour?
Et n'es-tu pas cruel, Amour,
Toi que je fis dès mon enfance
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser consumer le cours
Par l'ennuyeuse indifférence?
Alors, j'aperçus dans les airs
L'enfant, maître de l'univers,

Qui, plein d'une joie inhumaine,
Me dit, en souriant : Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Caylus.

M^me de Caylus mourut le 15 d'avril 1729.

Les fils d'une femme distinguée par tous les genres de mérite ne pouvaient manquer d'en avoir eux-mêmes. Ils comptaient, d'ailleurs, de grands hommes parmi leurs ancêtres : Théodore-Agrippa d'Aubigné, le Maréchal Fabert. Anne-Claude-Philippe, comte de Caylus, l'aîné de ces fils, rendit son nom célèbre. Il aurait pu suivre avec éclat la carrière militaire, et s'était déjà fait remarquer en Catalogne et au siége de Fribourg, en 1713, lorsque la paix d'Utrecht vint le condamner à une inaction qui n'était pas dans son caractère. Il quitta le service, s'adonna tout entier aux beaux-arts, à la littérature, à l'étude de l'antiquité et alla voyager dans le Levant en 1715. Ses ouvrages sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les mentionner. L'Académie de peinture se l'associa, en 1731, comme honoraire amateur ; l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, comme honoraire, en 1741. Il fut l'un des membres les plus utiles et les plus laborieux de ces deux compagnies, et mourut, en 1765, avec la réputation méritée d'un savant de premier ordre, d'un citoyen digne des regrets de son pays, d'un homme qui honorait l'humanité par ses vertus non moins que par ses talents. Le marquis de Caylus, son frère, servit dans la marine, devint chef d'escadre et fut Gouverneur général des Antilles françaises du Vent. Le comte de Caylus, fils de ce dernier, mourut sans postérité (1).

LIGNERAC-CAYLUS.

Marie-Charlotte de Tubières de Grimoard de Pesteils de Lévis de Caylus, sa grand'tante, avait épousé Joseph de Robert, marquis de

(1) Celui-ci prenait, dit-on, les titres suivants :

Anne-Philippe de Tubières de Grimoard, de Pesteils, de Lévis, de Caylus, sire de Pesteils et Sénéchal du Rouergue, comte de Caylus et de Saint-Clair, baron de Sallers, de Reyniès et de Lacoste en Montalbanais, châtelain de Villeneuve, de Castelnau, de Varayres et autres lieux.

On dit aussi que ses restes furent portés dans une église au fond du Rouergue. Il faut observer que cela se trouve dans les *Souvenirs de M^me de Créquy*, ouvrage apocryphe qui est loin de faire autorité.

Lignerac, colonel du régiment du Perche en 1691, brigadier d'infanterie en 1702, lieutenant général et Bailli d'épée d'Auvergne, mort en 1733, dont la maison a eu, pendant plus de deux siècles consécutifs, le commandement de la Haute-Auvergne : ce mariage porta les biens de la maison de Tubières-Caylus dans celle de Lignerac. Le célèbre comte de Tubières-Caylus était si indifférent pour les honneurs nobiliaires, qu'il avait négligé de faire passer sur sa tête le titre de duc de Caylus, dont son oncle était revêtu. Joseph-Louis de Robert de Lignerac, petit-fils de Joseph, qui était aux droits des Tubières, et dont la famille avait, d'ailleurs, servi utilement Philippe V, fit revivre ce titre et fut créé Grand d'Espagne, sous cette dénomination, vers 1774. Jean-Louis de Robert, son fils, fut lui-même créé Pair de France, en 1817, sous la même dénomination, de façon que l'ancien château de Caylus, qui n'existe plus que par son nom, a été cependant le siége d'un duché, auquel furent annexées une Pairie et une Grandesse.

Dans le rôle des États de Rouergue, pour l'année 1651, on trouve M. de Caylus au cinquième rang. Avant lui sont : M. d'Arpajon, M. de Landorre, M. de Sévérac et M. d'Estaing. Mais, d'une part, M. d'Arpajon et M. de Sévérac était le même individu, qui avait deux votes. Il paraît que M. de Landorre, qui avait le second rang, avait été M. d'Estaing; mais qu'en 1651, c'était Charles-Henri de Tubières, marquis de Caylus et comte de Landorre. On trouve pareillement, dans le rôle de ces États, M. de Montlaur, qui n'était pas différent de M. de Caylus, parce que Jean IV de Tubières, mari d'Anne de Pesteils, avait acheté, le 9 de décembre 1623, cette terre à Jeanne de Lévis-Caylus, sa belle-mère.

Maison de Caylus.

1. Déodat, seigneur de Caylus, était, en 1308, tuteur de Bernard d'Anduse, seigneur d'Olargues, de concert avec Pous de Thésan, mari de sa sœur, et Amalric II, vicomte de Narbonne, petit-fils de Philippine d'Anduse, tante du même Bernard.

|

2. avant 1335. { Deodat II.
Alasie de Clermont-Lodève.

|

3. Déodat III, seigneur de Caylus et d'Olargues.
Hélène de Castelnau-Calmont.

4. Guillaume.

Pons, seigneur de Calmont-d'Olt et d'Espalion. Il prit le nom de **Castelnau-Calmont**.

Raymond. Il fut en Albigeois la tige de la branche de **Caylus-Rouayroux** récemment éteinte.

5. 1382. Alix, héritière, dame de Caylus.
Philippe de Lévis, seigneur de Florenzac.

Maison de Lévis-Caylus.

6. Eustache de Lévis, baron de Caylus et de Bournac, etc., testa en 1459, était mort en 1464.
Alix, dame de Cousan.

7. 1476. Gui de Lévis, baron de Caylus, de Villeneuve-la-Cremade, mort en 1508.
Marguerite de Cardaillac, dame de Varayres, de Privezac, etc.

8. Guillaume de Lévis, baron de Caylus, Varayres, Privezac et en partie de Florenzac, mort en 1524.
Marguerite d'Amboise (niece de Catherine, dame de Calmont-d'Olt et d'Espalion.)

9. 1536. Antoine de Lévis, créé comte de Caylus en 1574. Sénéchal du Rouergue, Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1581, mort en 1586.
Balthazarde de Lettes-des-Prez, fille du Maréchal de France Antoine de Lettes.

10. 1576. Jeanne de Lévis, comtesse de Caylus, vivait en 1630.
Jean-Claude de Pesteils, seigneur de Pesteils, Salers et Fontanges, ne vivait plus en 1624.

Maison de Pesteils-Caylus.

11. 1607. Anne de Pesteils, comtesse de Caylus.
Jean de Tubières, baron de Verfeil.

Maison de Tubières-Caylus (1).

12. 1636. Jean II de Tubières, comte de Caylus.
Madeleine de Bourbon-Malause.

(1) La maison de Tubières possédait en Rouergue, d'où elle était originaire, outre le comté de Caylus, les baronnies de Verfeil, de Landorre, de Montlaur, les seigneuries de St-Rome-de-Tarn et d'Auriac; les seigneuries de Privezac, Maleville, Previnquières, de Capluc, Luzençon, la Besse, Belcastel, Veyran et de plus d'autres terres en Gévaudan et en Auvergne.

13. 1663. { Charles-Henri de Tubières, comte de Caylus, de Salmiech et de Landorre, mort en 1669.
Claude de Fabert, fille du Maréchal de France Abraham Fabert, morte en 1728. }

14. 1686. { Jean-Anne de Tubières, comte de Caylus, lieutenant général en 1702, mort en 1704.
Marthe-Marguerite le Valois-de-Villette, auteur des *Souvenirs*, petite-nièce de Mme de Maintenon, morte en 1729. }

Abraham-Claude de Tubières, duc de Caylus et Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison-d'Or, capitaine général de la Galice, mort après 1754.

Daniel-Charles-Gabriel de Tubières-Caylus, évêque d'Auxerre, en 1705, mort en 1754, doyen des évêques de France.

15. { Anne-Claude-Philippe de Tubières, comte de Caylus, Académicien célèbre, mort en 1765. }

N. de Tubières, marqis de Caylus, chef d'escadre, Gouverneur des Iles du Vent.

{ Marie-Charlotte de Tubières-Caylus.
Joseph de Robert, marquis de Lignerac. }

16. Anne-Philippe de Tubières, comte de Caylus.

1732. { Charles et Robert, marquis de Lignerac.
Marie-Françoise de Broglie. }

Maison de Lignerac-Caylus.

17. Joseph-Louis de Robert de Lignerac, comte de Caylus.

18. Achille-Joseph de Robert de Lignerac, duc de Caylus et Grand-d'Espagne, reconnu en France, en 1770.

Aux Etats de Rouergue, en 1651, M. de Caylus occupait en cette qualité le cinquième rang.

9. — CORNEILLAN.

Maison, dont la tige est Arsin, vicomte de Corneillan, vivant en 1206 et qui habitait l'Armagnac, où est située la terre de Corneillan. Cette famille se transplanta en Rouergue, vers le milieu du 16e siècle, et a depuis habité Villefranche.

Guillaume de Corneillan, quatrième descendant d'Arsin, fut évêque d'Aire en 1316. Pierre, son frère, fut Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Grand-prieur de Saint-Gilles, enfin Grand-maître de son Ordre en 1353. On le surnomma le *Correcteur des coutumes*, parce qu'il réforma beaucoup d'abus; il mourut en 1355.

Roger de Corneillan, neveu des précédents, fut, en 1354, évêque de Lombez; il mourut en 1361.

Bernard de Corneillan, cousin de Roger, fut évêque de Lescar de 1362 (ou 1365, suivant d'autres), à 1368.

Jean, neveu de Bernard, fut comme lui évêque de Lescar : il occupa ce siége de 1402 à 1404, époque de sa mort.

Alain, neveu de ce dernier, était, en 1442, Gouverneur de Lectoure. Géraud, neveu d'Alain, fut Gouverneur de l'Armagnac; ce dernier mourut en 1445.

Jacques de Corneillan, neveu du Cardinal d'Armagnac, l'accompagna dans son ambassade vers le Pape Paul III, en 1544, et fut fait alors évêque *in partibus infidelium :* le Roi, à son retour, le nomma conseiller au Parlement de Toulouse. — Le 5 de mai 1553, le Cardinal d'Armagnac, administrateur de l'évêché de Vabres, se démit de cet évêché en sa faveur avec l'agrément du Roi, et de même avec la permission du Roi, il lui résigna en 1560 celui de Rodez. Dès 1555, Jacques de Corneillan eut, à cause de l'absence du Cardinal d'Armagnac, la surintendance du comté de Rodez et des quatre châtellenies du Rouergue, qu'il garda jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 30 août 1582. N'étant encore qu'évêque de Vabres, il avait fait imprimer en 1559 un ouvrage intitulé : *Conduite que doivent mener les ecclésiastiques pour remplir dignement les devoirs de leur état :* ce livre eut du vivant de son auteur une seconde édition à Rodez et une troisième à Toulouse. En 1576, il fit imprimer à Rodez un

autre ouvrage intitulé : ***Avis sur la dévotion et l'importance du recueillement qu'on doit observer saintement dans les églises.*** Ces deux livres de Jacques de Corneillan sont les plus anciennement imprimés à Rodez, dont on ait connaissance.

Bernardin de Corneillan, Dom d'Aubrac, frère de cet évêque, fut député du clergé de Rouergue aux États généraux de 1576.

François de Corneillan, neveu de Jacques, fut son coadjuteur en 1581. Il était conseiller-clerc au Parlement de Toulouse et fut, en 1603, conseiller au Conseil d'État et privé. Le *Gallia Christiana* parle de lui en ces termes : ***Virtutibus pontifice dignis effloruit, beneficentia erga pauperes et religionis catholicæ zelo adversus novatores.*** J'ai fait connaître dans les ***Annales*** sa conduite aux États de Blois et ses efforts pour soumettre la ville de Rodez à son autorité. Il était à l'assemblée du Clergé qui se tint à Paris en 1605 et mourut à Espalion le 13 de septembre 1614 en se rendant aux États généraux où déjà il avait été député en 1588. Il avait, comme son prédécesseur, la surintendance du comté de Rodez et des quatre châtellenies. Jean de Corneillan, frère de François, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie, Gouverneur de Rodez, capitaine du château de la Roque Valsergue, et Chevalier de l'Ordre du Roi : il épousa l'héritière de la maison de Mondenard.

Bernardin de Corneillan, neveu de François, était son coadjuteur depuis 1602 et fut probablement, alors aussi, évêque de Nicopolis. Il succéda à son oncle et mourut au mois d'octobre 1645 : il avait eu la permission de se choisir pour coadjuteur François de Corneillan-Mondenard, son cousin; mais celui-ci ne lui survécut que de quelques mois.

Hector-François de Corneillan, neveu de Bernardin, fut colonel d'un régiment de son nom, Chevalier de l'Ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre : il mourut en 1629. Jean de Corneillan, son fils, fut comme lui gentilhomme de la chambre du Roi, et mourut en 1631.

François de Corneillan, né le 18 de mars 1714, capitaine au régiment de Condé, infanterie, fut blessé à la bataille de Parme en 1734 et Chevalier de Saint-Louis en 1747. Joseph, son frère, né le 25 de novembre 1716, fut capitaine au régiment de Joyeuse, infanterie, et Chevalier de Saint-Louis le 26 d'août 1752.

---

10. — ERAIL OU HÉRAIL

Je crois pouvoir revendiquer, comme appartenant au Rouergue, Gilbert Horal ou Eral, Grand maître de l'Ordre du Temple en 1196, que Bouche appelle *Erail* (*Hist. de Provence*, t. II, p. 333); et je vais faire connaître les raisons qui m'ont fait adopter cette opinion.

Gilbert Eral ou Erail était *précepteur* de France avant d'être Grand-maître; mais l'on ne sait point à quelle partie du royaume il appartenait et aucune ne l'a réclamé. Or, il existait en Rouergue une maison appelée primitivement *Eralh*, puis *Erail* et enfin *Hérail* remontant à une haute antiquité, alliée aux meilleures maisons de cette province et des provinces voisines, et constamment animée de l'esprit de Chevalerie et de religion. Déodat Eralh, Chevalier, porta les armes pour la défense du Rouergue en 1369 et 1386 : dans le siècle suivant, un autre Eralh était *Chevalier de l'honorable hôpital de Sainte-Marie d'Aubrac.*

Alfonse II, Roi d'Aragon, dota en 1196 le couvent militaire d'Alhambra pour l'Ordre du Temple (*Hispania illustrata*, t 3, p. 59), et c'est même cet acte qui prouve que Gilbert Erailh était Grand-maître de l'Ordre à cette époque. Il y a lieu de croire que, s'il était né vassal du prince qui faisait cette dotation, cette circonstance avait été de nature à porter Alfonse à cette libéralité. Remarquons, à cet égard, qu'Alfonse était vicomte de Millau, en sa qualité de petit-fils de la vicomtesse Douce, et qu'on trouve la maison d'Erailh très-anciennement établie au château de Lugans, qui non-seulement était de la mouvance de la vicomté de Millau, mais même en avait fait partie. A la vérité, cet établissement n'avait eu lieu qu'à une époque postérieure à 1196 ; mais la famille d'Erailh existait dans le pays longtemps avant d'habiter Lugans. Le Grand-maître Erailh était donc dans mon hypothèse, vassal d'Alfonse II, qui ne pouvait qu'être flatté de le voir à la tête d'un Ordre aussi illustre que celui du Temple.

Le prénom même de Gilbert vient confirmer l'origine que j'attribue à Erailh. Le dernier vicomte de Millau de la maison de ce nom, père de Douce, s'appelait aussi Gilbert, et l'on sait que dans les petites Cours comme dans les grandes, les courtisans donnent à leurs fils et petit-fils le nom du maître.

D'ailleurs, la noblesse de Rouergue avait en grande recommandation l'Ordre du Temple, et ce pays était l'un de ceux où il avait reçu le plus de dotations. En 1158, Raimond-Bérenger, comte de Barcelone et vicomte de Millau, fils de la vicomtesse Douce, avait donné aux Templiers le Larzac, qui forma une de leurs plus riches Commanderies : en 1167, ils avaient aussi une Commanderie à Espalion ; en 1184, Sanche, vicomte de Millau, leur donna le péage qu'il possédait à Sainte-Eulalie ; en 1194, ils possédaient de plus une maison à Rodez, de manière qu'avant l'avénement d'Erailh au Magistère, l'Ordre était établi dans les trois principales villes du Rouergue (Villefranche n'existait point encore). Les Commandeurs de l'Ordre du Temple qui reçurent les libéralités des vicomtes de Millau étaient, en 1158, Hélie de Montbrun, et en 1184, Guillaume de la Guarrigue dont les noms appartiennent au Rouergue ; et c'est, ce me semble, un nouveau motif de penser que Gilbert Erailh était aussi originaire de cette province.

La maison d'Hérail s'éteignit en Rouergue vers le milieu du seizième siècle : il en existait plus tard une en Languedoc du nom d'Hérail de Bresis, mais je ne sais si elle avait ou non la même origine que celle d'Hérail de Lugans.

Miracle d'Erailh épousa au quatorzième siècle Motet de la Panouse.

Lombarde d'Erailh, au quinzième siècle, épousa Jean de la Panouse.

Le 26 janvier 1531, Gabrielle Hérail de Lugans épousa Antoine d'Izarn de Freissinet.

En 1568, Gabrielle Hérail de Lugans était femme de Jean de Lastic, seigneur de Gabriac-Bedène.

Antoinette Hérail dame de Lugans porta la terre et le château de Lugans dans la maison de Carcassonne, en épousant, le 27 juillet 1561, Étienne de Carcassonne.

11. — ESTAING.

La maison d'Estaing était fort ancienne : on trouve un Aldebert d'Estaing en 1001. En 1214, Pierre d'Estaing sauva la vie à Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, et sa postérité obtint, en conséquence, le droit de porter *les armes de France au chef d'or*. Une autre circonstance qui suffirait à prouver combien cette maison était considérable, ce sont les alliances à l'aide desquelles elle accrut sa fortune et par conséquent son importance. Ainsi, en 1319, Guillaume d'Estaing épousa Ermengarde de Peyre, *vicomtesse de Cheylane* en Auvergne et dame de *Valentine*, terres que possédèrent leurs descendants. En 1499, Arnaud de Landorre donna par son testament à Guillot d'Estaing, son beau-frère, la vicomté de Cadars, la baronnie de Landorre et la seigneurie de Salmiech : ces terres passèrent depuis, savoir : la première dans la maison de Castelpers, les deux autres dans celle de Tubières-Caylus. Les d'Estaing eurent de plus en Rouergue, en Auvergne et ailleurs, *Cabrespines*, *Sebrazac*, *Autun*, *Aurelle*, *la Terrisse*, *Couros*, *la Bastide*, *Vernines*, *Talende*, *Meurville*, *Spoix*, *Murol*, *Lugarde*, *Ravel*, *Plauzat*, *Saillans*, et enfin le château du *Terrail* où naquit Bayard et qui leur advint par le mariage, en 1647, de Jean d'Estaing, seigneur de Saillans, avec Claude de Combourcier, arrière-petite-nièce du *Chevalier sans peur et sans reproche*.

Maison d'Estaing.

1. 1277. { Guillaume, seigneur d'Estaing, épousa : 1° Yolande de Joyeuse. Il testa en 1291 ;
2° Douce de la Roche Reynier, en Vivarais.

|

2. { Raimond, Chevalier, vivant en 1312 et 1317.
Richarde de Sévérac.

|

3. 1319. { Guillaume II.
Ermengarde de Peyre, vicomtesse de Cheylane et dame de Valentine.

4. 1350. { Raimond II.
Barane de Castelnau de Bretenous

Pierre, archevêque de Bourges, Cardinal, + 1377.

Dieudonné, év. de Saint-Paul-Trois-Châteaux 1389 + 1409.

5. 1383. { Jean Ier, vicomte d'Estaing et de Cheylane + vers 1420.
Elips de Pierrefort.

6. 1420. { Begon d'Estaing, Gouverneur de Pézénas, testa en 1477.
Jeanne de Lestrange.

{ Guillaume III, d'Estaing, Conseiller et Chambellan du Roi, Sénéchal de Rouergue en 1424, Ambassadeur en Castille en 1434 + 1471.
Jeanne de Pourprières, dame de Lugarde et de Vernines.

7. 1453. { Jean II, vicomte d'Estaing et de Cheylane, baron de Couros et de la Bastide, testa en 1477.
Dauphine de Peyre.

{ Gaspard, seigneur de Lugarde, etc., Sénéchal de Rouergue, testa en 1479.
Jeanne de Murol.

Antoine, év. d'Angoulême.

Le bienheureux François, évêque de Rodez + 1529, termina la cathédrale et bâtit son clocher.

8 1471 { Guillaume IV *dit* Guillot, vicomte d'Estaing et de Cheylane, et en 1499 victe de Cadars, baron de Landorre et de Salmiech.
Anne, dame d'Esparrou

1489 { Louis, seigneur de Vernines, etc
Marguerite de Comborn.

9. 1517. { Gaspard II, vicomte d'Estaing, etc., + 1552.
Françoise de Voisins.

10. 1518. { Gabriel, seigneur de Murol et de Vernines, vicomte d'Estaing, après la mort de Gaspard II.
Charlotte d'Arpajon.

11. 1540. { François Ier, vicomte d'Estaing, et de Cadars, baron de Murol, Chevalier de l'Ordre du Roi.
Catherine de Chabannes, fille de Joachim, Chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Médicis et sœur consanguine de François qui fut Chevalier des Ordres du Roi.

12. { Jean III, vicomte d'Estaing, etc., + 1621.
Gilberte de la Rochefoucauld, dame de Ravel en Auvergne.

Louis, cte de Lyon, évêq. de Clermont en 1650 + 1664.

13 1617 { Jean-Louis, cte d'Estaing, + 1628.
Louise d'Apchon.

14 1626 { François II, cte d'Estaing, cap. lieut. de 200 h. d'armes de la Reine.
Marie de Bussy, barne de Meurville, Spoix, etc.

Joachim, évêque de Clermont-d'Auvergne en 1614, député aux Etats-généraux, + 1650.

1616 { Jacques, seigr de la Terrisse et baron de Plauzat.
Catherine du Bourg, dame de Saillans.

15. { Joachim, comte d'Estaing.
Claude-Catherine Le Goux.

1647. { Jean, seigneur de Saillans.
Claude de Combourcier, petite-nièce de Bayard, héritière de la terre du Terrail.

16. François III, c^te^ d'Estaing, marquis de Murol, etc., lieutent général 1704, Chev. des Ordres du Roi 1724, + 1732.
1692. Marie-Françoise de Nettencourt.

Gaspard, marquis du Terrail, brigadier de cavalerie.
Philiberte de la Tour-Saint-Vidal.

Philippe, comte de Saillans (1), lieut. général 1704, Gouverneur de Sarlouis, 1710, Command^t^ dans les Trois-Evêchés, 1712.

Charles-François, marquis de Saillans, lieutenant général 1734.
1722. Marie-Henriette Colbert de Maulevrier.

Charles-François-Marie, marquis d'Estaing, + 1729.

Louis-Claude, marquis de Murol, tué en 1719.

17. Jean-Baptiste-Charles-Henri, comte d'Estaing, né au château de Ravel, en l'année 1729; colonel du régiment d'infanterie de Rouergue, en 1749; brigadier d'infanterie, en 1756; maréchal de camp, lieutenant général des armées de terre, en 1762; lieutenant général des armées navales, en 1763; Gouverneur de St-Domingue la même année le 27 décembre; Chevalier des Ordres du Roi, en 1767; Vice-Amiral, en 1777; Grand d'Espagne, en 1782; Gouverneur et lieutenant général de la province de Touraine, en 1785; Amiral, le 6 de mars 1792 + 28 d'avril 1794.
1746. Marie-Anne de Rousselet, marquise de Châteauneuf, née en 1727, fille du Maréchal de Rousselet et d'Anne-Julie de Montmorenci.

---

(1) Gaspard et Philippe avaient pour frère Joachim-Joseph, né vers 1654, évêque de Saint-Flour, en 1694 + 1742.

Aux Etats de Rouergue en 1651, M. d'Estaing occupait, en cette qualité, le quatrième rang.

12. — FOUQUET DE BELLE-ISLE.

Fouquet de Belle-Isle, famille de robe qui donna constamment des magistrats au Parlement de Paris, depuis François Fouquet, reçu conseiller le 12 de mars 1578, jusqu'à Nicolas Fouquet, Procureur général en 1648, et ensuite Surintendant des finances, en 1653. Cette famille, célèbre par de grands talents et de grandes infortunes, était, par son origine, étrangère au Rouergue : trente ans de séjour, occasionnés par sa disgrâce, l'y natularisèrent en quelque sorte. Lorsque, en 1661, le Surintendant tomba du faîte de la splendeur et de la puissance dans la misère et la captivité, le troisième de ses frères, Louis, qui, deux années auparavant et dès l'âge de vingt-six ans, avait été nommé évêque d'Agde et Chancelier des Ordres du Roi, perdit cette dernière dignité et fut exilé à Villefranche ; sa mère, Marie de Maupeou, femme d'une éminente piété et d'une rare bienfaisance, alla le joindre ; et, ses malheurs redoublant en quelque sorte en elle le désir d'être utile à ceux qui souffraient, elle fit imprimer à Villefranche, en 1665, un ***Recueil de recettes choisies et expérimentées pour les maladies***. Louis de Fouquet, marquis de Belle-Isle, troisième fils du Surintendant, se retira auprès de son aïeule et de son oncle ; et c'est là qu'il eut, le 22 septembre 1684, de Catherine-Agnès de Lévis, sa femme, Charles-Louis-Auguste de Fouquet, depuis Maréchal duc de Belle-Isle, et plus tard un second fils connu sous le nom de chevalier de Belle-Isle.

Fils d'un homme qui n'avait pu rien obtenir, Charles-Louis-Auguste de Fouquet eut le talent et le bonheur de parvenir à tout. Il commença sa carrière en Italie où il servit comme capitaine de cavalerie. Mestre-de-camp de dragons, en 1705 ; brigadier de la même arme, en 1708, après s'être distingué au siége de Lille et y

avoir été blessé; mestre de camp général des dragons, en 1709, il devint maréchal de camp en 1718, et Gouverneur de Huningue, en 1719. Jusqu'alors la fortune lui avait souri; il lui fallut, à son tour, éprouver ses rigueurs. Entraîné dans la disgrâce du ministre de la guerre Le Blanc, il fut mis à la Bastille sans motifs avec son frère, en 1723, en sortit triomphant, ainsi que le ministre, à la suite d'un arrêt du Parlement de Paris, et cependant fut exilé dans ses terres. Revenu à la Cour où l'on sentit enfin qu'il méritait de l'avancement plutôt qu'une disgrâce, il fût nommé lieutenant général, en 1731; Gouverneur de Metz et du Pays-Messin et commandant dans les Trois-Evêchés, en 1733; Chevalier des Ordres du Roi, le 1er de janvier 1735, après avoir pris Trèves et s'être distingué au siége de Philipsbourg, en 1734; Maréchal de France en 1741; Ambassadeur plénipotentiaire à la diète de Francfort, la même année; duc de Gisors, prince du Saint-Empire et Chevalier de la Toison-d'Or, en 1742; duc de Belle-Isle et Pair de France en 1748; ministre d'État, en 1756; ministre de la guerre, en 1758, et mourut le 26 de janvier 1761. Il était aussi de l'Académie française, de l'Académie des sciences, et avait fondé et doté de trois mille livres de rente, en 1757, la Société des sciences et arts de Metz. Rappeler ici tous les événements importants de sa vie serait une tâche longue et superflue; personne n'ignore que l'élévation à l'Empire de Charles-Albert de Bavière (Charles VII), qui eut lieu le 7 de janvier 1742, la défense de Prague et la retraite de l'armée française de cette ville la même année, et l'expulsion des Autrichiens de la Provence, en 1747, firent de lui l'un des personnages les plus marquants du dix-huitième siècle.

« Le maréchal de Belle-Isle, dit Voltaire (ceci se rapporte à l'an-« née 1741), sans avoir fait de grandes choses, avait une grande ré-« putation. Il n'avait été ni ministre ni général et passait pour « l'homme le plus capable de conduire un État et une armée; mais « une santé très-faible détruisait souvent en lui le fruit de tant de « talents. Toujours en action, toujours plein de projets, son corps « pliait sous les efforts de son âme; on aimait en lui la politesse « d'un courtisan aimable et la franchise apparente d'un soldat : il « persuadait sans s'exprimer avec éloquence, parce qu'il paraissait « toujours persuadé.

« Son frère, le Chevalier de Belle-Isle avait la même ambition, les « mêmes vues, mais encore plus approfondies, parce qu'une santé « plus robuste lui permettait un travail plus infatigable : son air plus « sombre était moins engageant; mais il subjuguait lorsque son frère « insinuait. Son éloquence ressemblait à son courage; on y sentait, « sous un air froid et profondément occupé, quelque chose de vio- « lent; il était capable de tout imaginer, de tout arranger et de tout « faire.

« Ces deux hommes, étroitement unis plus encore par la confor- « mité des idées que par le sang, entreprirent de changer la face de « l'Europe....... »

Le Maréchal de Belle-Isle avait un fils, Louis-Marie, comte de Gisors, *dont l'Europe étonnée admira le mérite*, a dit Rousseau. Il fut tué à la bataille de Crevelt, en 1758, à l'âge de vingt-six ans et à la tête des carabiniers qu'il commandait; en lui s'éteignit sa famille lorsqu'elle promettait à la France un grand homme de plus.

La vie du Maréchal de Belle-Isle a été écrite (1 volume in-12, La Haye, 1761), et trois orateurs ont fait son éloge : le P. Neuville, jésuite, au service funèbre que lui fit faire le Roi aux Invalides; l'abbé Trublet et le duc de Nivernais à l'Académie française.

13. — GOZON.

La maison de Gozon était une maison d'ancienne Chevalerie dont la filiation remontait au moins à 1100. Elle possédait en Rouergue, au quatorzième siècle, *Gozon*, *Melac*, *Saint-Victor*, *Melvieu*, *Montredon*, *Montagnol*, et la co-seigneurie d'*Auriac* et de *Montclarat*.

Elle habitait tantôt le château de Gozon, ruiné aujourd'hui, et tantôt la ville de Millau, où une rue et une porte s'appellent encore *rue* et *porte de Gozon*. Cette famille a dû sa célébrité à Dieudonné de Gozon, qui tua le crocodile ou le serpent monstrueux par lequel l'île de Rhodes fut désolée au quatorzième siècle, qui fut ensuite lieutenant général du Grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et enfin Grand maître lui-même de cet Ordre, de 1346 à 1353. On lisait sur sa tombe : *Extinctor draconis*. On voit encore auprès des ruines du château de Gozon un bois nommé les *Dragonnières*, dans lequel Dieudonné exerça les chiens à l'aide desquels il vainquit cet animal; et la tradition de Millau est qu'il avait aussi exercé ses chiens sur l'emplacement de la *Rue-Neuve-Basse* de cette ville, qui formait alors une esplanade. Schiller a fait, au sujet du combat de Gozon contre ce monstre, une ballade qui a fourni le sujet de seize dessins; mais on est étonné de ne trouver dans cet ouvrage aucune mention du nom du Chevalier vainqueur, non plus que de sa patrie.

On a dit que Gozon s'était nommé lui-même Grand maître de son Ordre. Cette assertion est démentie par un bref du Pape Jean XXII, en date du 28 de juin 1348, duquel il résulte qu'il fit des difficultés pour accepter sa nomination, parce qu'il regardait le Gouvernement de l'Ordre comme un fardeau trop lourd pour lui. Cependant son Magistère ne fut pas sans gloire. La flotte de la religion remporta une victoire sur une flotte Sarrasine à Tenbros; et, plus tard, il secourut le Roi d'Arménie.

Il est à remarquer que la première monnaie d'or que l'Ordre de Saint-Jean ait fait frapper, le fut sous le Magistère de Gozon. Elle représentait Saint Jean-Baptiste, tenant dans sa main gauche l'évangile et de la droite le *labarum* qu'il présentait au Grand maître agenouillé. On connaît aussi des monnaies d'argent de Gozon.

Sa maison continua de donner à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem des Chevaliers dignes de leur origine, notamment : Marquès de Gozon, Grand Prieur de Toulouse en 1513; Pierre de Gozon, Grand Prieur de Saint-Gilles en 1559; François de Gozon, Bailli de Manosque en 1565; et Raimond de Gozon, Grand Prieur de Toulouse en 1597.

Jean de Gozon, d'abord écuyer de Gaston de Foix, comte de Candole et captal de Buch, suivit en Hongrie Anne de Foix, fille de Gaston, qui épousa en 1592 Ladislas de Pologne, Roi de Hongrie et de Bohême, et il fut Grand maître de la maison de ce monarque.

La maison de Gozon subsiste encore dans l'ancien Quercy, dans une branche cadette; la branche aînée finit en Rouergue par Marthe de Gozon, dame de Gozon, Melac et Saint-Victor, qui apporta ces terres à Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Tournemine et Candiac, qu'elle épousa le 25 de mai 1582.

14. — LANDORRE.

La maison de Landorre était considérable. En 1312, Cécile, comtesse de Rodez, fille du comte Henri II, donna par son codicille, fait à Bozouls, la ville de Requista avec le château de Cadars et le Cadarcez, c'est-à-dire le pays qui dépendait de ce château, à Arnaud de Landorre, Chevalier, son parent, *consanguineo nostro*, en représentation de deux cents livres de rente annuelle qu'il avait à prétendre, savoir : cent pour un don qu'elle lui avait fait et les autres cent pour un don que lui avait fait, par son testament daté de Gages, 1301, le comte Henri II. Arnaud de Landorre prit le titre de vicomte de Cadars, parce que le Cadarcez était un démembrement du comté de Rodez. Bérenger de Landorre, né en 1262, Général des Dominicains en 1312, fut Archevêque de Séville et mourut en 1330. Son corps fut transporté dans l'église des Dominicains de Rodez, ainsi qu'il l'avait demandé, parce qu'il avait été religieux dans ce couvent. En 1326, Arnaud de Landorre était lieutenant du comte de Rodez, Jèan I d'Armagnac, et il confirma, en cette qualité, les priviléges des habitants du *bourg* de Rodez. Un autre Arnaud de Landorre, seigneur de Salmiech et vicomte de Cadars, était Sénéchal du Rouergue en 1369, lorsque les Anglais en furent chassés. Au quinzième siècle, la maison de Landorre possédait une partie de la seigneurie de Gaillac en Albigeois, qu'elle vendit en 1428, aux consuls de cette ville. Les terres de la maison de Landorre passèrent dans celle d'Estaing, en vertu du testament en date du 7 d'avril 1499 (V. S.), d'Arnaud, baron de Landorre et vicomte de Cadars, époux de Marguerite d'Estaing, qui fit son héritier universel son beau-père Guillot d'Estaing, seigneur de La Garde et d'Esparrou, à condition qu'il porterait ses armes et prendrait la qualité de seigneur de Landorre et vicomte de Cadars. Cette dernière terre était, au seizième siècle, dans la maison de Cas-

telpers, et celle de Landorre et Salmiech, au dix-septième siècle, dans la maison de Tubières-Caylus.

M. de Landorre occupait le second rang aux États de Rouergue, d'après le rôle de 1651. Le premier appartenait à M. d'Arpajon.

La baronnie de Landorre se composait de la terre de Landorre, de la seigneurie d'Arvieu, de Trémouilles, de la châtellenie de Salmiech, du village d'Espinouzel, des villages de Castaniez et Regagnac, et des justices en paréage avec l'abbaye de Bonnecombe.

Trente-quatre seigneuries directes relevaient du baron de Landorre.

On ne peut guère assigner les limites de la vicomté de Cadars ou *Cadarcès*. La ville de Requista, qui en était devenue le lieu principal, avait un tribunal dont la juridiction s'étendait sur les lieux suivants : Ayssènes, Peyrebrune, Broquiès, Thouels, Coupiac, Caystord, Castelpers, Miramont, Céor, et la maison du Temple de La Selve.

Maison de Landorre.

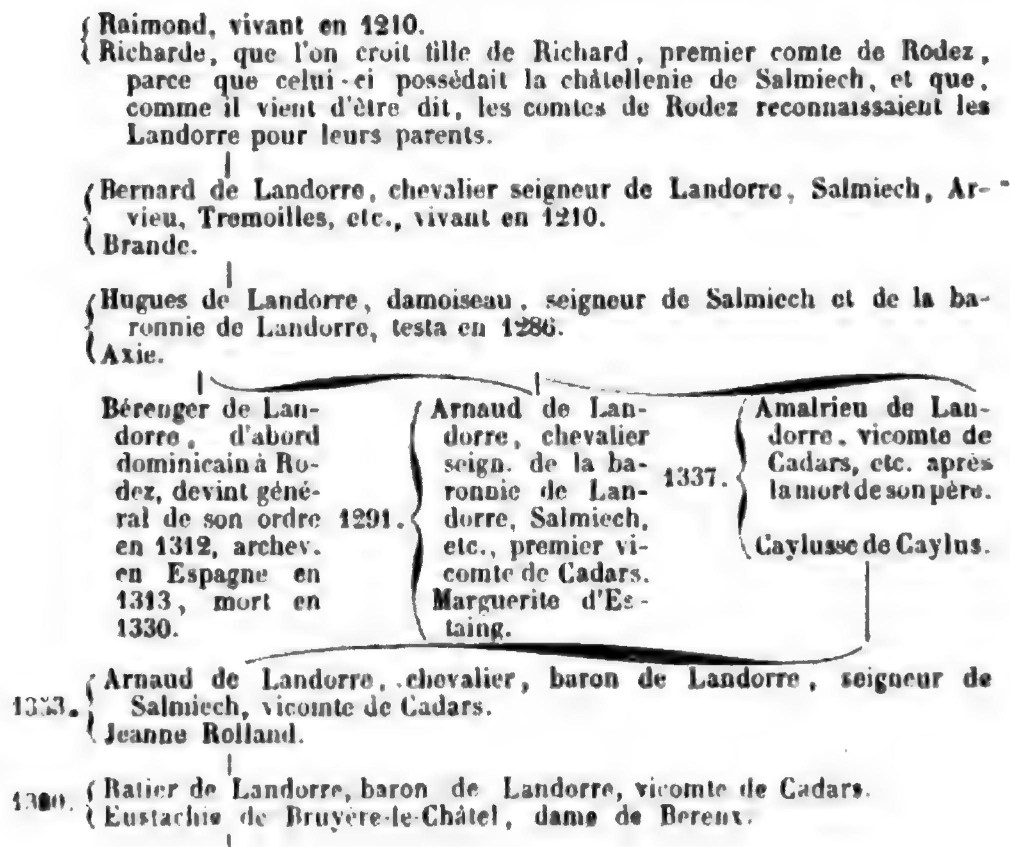

Raimond, vivant en 1210.
Richarde, que l'on croit fille de Richard, premier comte de Rodez, parce que celui-ci possédait la châtellenie de Salmiech, et que, comme il vient d'être dit, les comtes de Rodez reconnaissaient les Landorre pour leurs parents.

Bernard de Landorre, chevalier seigneur de Landorre, Salmiech, Arvieu, Tremoilles, etc., vivant en 1210.
Brande.

Hugues de Landorre, damoiseau, seigneur de Salmiech et de la baronnie de Landorre, testa en 1286.
Axie.

Bérenger de Landorre, d'abord dominicain à Rodez, devint général de son ordre en 1312, archev. en Espagne en 1313, mort en 1330.

1291. Arnaud de Landorre, chevalier seign. de la baronnie de Landorre, Salmiech, etc., premier vicomte de Cadars.
Marguerite d'Estaing.

1337. Amalrieu de Landorre, vicomte de Cadars, etc. après la mort de son père.
Caylusse de Caylus.

1333. Arnaud de Landorre, chevalier, baron de Landorre, seigneur de Salmiech, vicomte de Cadars.
Jeanne Rolland.

1380. Ratier de Landorre, baron de Landorre, vicomte de Cadars.
Eustachie de Bruyère-le-Châtel, dame de Bereux.

Bernard de Landorre, chevalier, baron de Landorre, confirme en 1488 les priviléges que le comte Henri II avait accordés à Requista en 1292, priviléges qui avaient été reconnus par une sentence arbitrale en 1351. Emmanuelle-Blanche.	1426.	Philippe de Landorre, chevalier, seigneur d'Arvieu, vendit en 1423 la huitième partie de la seigneurie de la ville de Gaillac, comme fondé de pouvoir de son pere et sa mère. Marguerite de Castelpers, fille d'Aymeric, vic^te d'Ambialet, etc.
Arnaud, baron de Landorre, vicomte de Cadars, testa en 1499. Par son testament en date du 4 d'août, il donna tous ses biens à son beau-pére.		Guillaume d'Estaing, dit Guillot, fils et petit-fils de Sénéchaux du Rouergue, seign. de la Garde, puis vicomte d'Estaing, de Cheylane et de Cadars.

Marguerite d'Estaing.

15. — LAPARRA.

Maison ancienne, distinguée par sa bienfaisance et ses services. En 1372, le duc d'Anjou, lieutenant de Roi en Guienne et en Languedoc, donna à Guillaume de Laparra une partie de la terre de Gradels, pour le récompenser d'avoir contribué à chasser les Anglais du Rouergue. En 1377, Déodat de Laparra, fils de Guillaume, fut anobli; en 1380, il fonda, à Entraygues, un hôpital et une collégiale de quatre prêtres. Le 14 de mai 1384, Pierre de Laparra fonda, à Rodez, un hôpital avec douze lits pour des malades. En 1565, Charles IX nomma Michel de Laparra de Salgues, l'un de ses gentilshommes, *pour ses bons et notables services dans les guerres.*

Gui-Augustin de Laparra, connu sous le nom de Chevalier de Salgues, né le 26 de février 1728, fut officier au régiment de Condé le 28 d'avril 1745, fit la guerre de Sept-Ans, fut grièvement blessé en défendant Cassel, le 9 de mars 1761, et devint lieutenant-colonel de son régiment après avoir passé par tous les grades. Le 1er de mars 1780, il fut nommé brigadier d'infanterie, et le 1er de janvier 1784, maréchal de camp. Émigré en 1792, il commanda la brigade française de l'armée de Condé, se distingua dans toutes les campagnes que fit cette armée, devint Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis et fut tué le 7 d'octobre 1799, à Constance, qu'il traversait à la tête de son corps, au milieu d'une grêle de balles. Enseveli à l'abbaye de Petershausen, il fut regretté de l'armée à laquelle il appartenait et de celle qu'il combattait, et des journaux républicains de cette époque donnèrent eux-mêmes des éloges à sa bravoure.

---

16. — LASTIC.

Maison ancienne, originaire du Dauphiné, qui s'établit en Auvergne et dont une branche vint en Rouergue, vers 1568.

Louis de Lastic, Grand Prieur d'Auvergne, fut Grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1437, et mourut en 1454. Ce fut le premier chef de cet Ordre qui eut le titre de Grand maître.

Louis de Lastic, Chevalier du même Ordre en 1528, Grand Prieur de la langue d'Auvergne en 1558, défit, en 1574, une troupe de calvinistes qui de Nîmes s'était portée en Auvergne.

La branche aînée de la maison de Lastic s'éteignit dans la maison de La Rochefoucauld-Langeac. Claude de Lastic, époux en 1537 de Marguerite de Farge, est la tige de toutes les branches existantes aujourd'hui. Celles d'Auvergne viennent de Jean de Lastic, seigneur de Langeac, son fils aîné; celle de Rouergue, de Jean de Lastic, seigneur de Gabriac-Bedène, son second fils.

La première a produit François I^er^, marquis de Lastic, brigadier de cavalerie le 1^er^ de mai 1745, maréchal de camp le 10 de mai 1748, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis le 1^er^ d'avril 1761, lieutenant général des armées du Roi, mort en 1772; le vicomte de Lastic, brigadier de cavalerie le 10 de mai 1748; et Antoine de Lastic, évêque de Comminges, sacré en 1740, frères du précédent. François I^er^ fut père 1° de François II, comte de Lastic, brigadier d'infanterie le 25 de juillet 1762, maréchal de camp le 3 de janvier 1770, lieutenant général des armées du Roi le 1^er^ de janvier 1784, époux, en 1755, d'Anne Charron de Menars, qui fut dame de Madame Sophie de France; 2° de Charles-Antoine, vicomte de Lastic, brigadier de cavalerie le 3 de janvier 1770; 3° de Dominique de Lastic, évêque de Couserans en 1780, député aux États généraux en 1789.

La branche de Lastic-Gabriac, appelée postérieurement de Saint-Jal, à cause du mariage d'Antoine de Lastic, en 1627, avec Antoinette d'Estresses, dame de Saint-Jal en Limousin, a fait plusieurs rameaux dont deux subsistent encore. Jean-Jacques de Lastic, vicomte de Saint-Jal, fut, en 1674, l'un des chefs de la noblesse du Rouergue, réunie au Sault-de-Navailles par ordre du Maréchal d'Albret, Gouverneur de Guienne. Jean-Claude de Lastic, marquis de Saint-Jal, fut lieutenant général des armées du Roi en 1745. François de Lastic, frère du précédent, né en 1697, fut sacré évêque d'Uzès en 1729, devint évêque de Castres en 1737, et mourut le 24 mai 1752.

---

17. — LÉVIS.

La maison de Lévis, si connue dans la croisade du treizième siècle, qui lui donna le titre héréditaire de *Maréchal de la foi*, et l'amena du Hurepoix, dont elle était originaire, en Languedoc et dans le midi de la France, la maison de Lévis posséda de grandes terres en Rouergue. Ces terres étaient, outre *Caylus* et ses dépendances, *la baronnie de Panat*, *la vicomté de Peyrebrune*, *les terres de la maison de Cardaillac*, *Villeneuve-la-Cremade*, *Venzac*, etc., etc.

---

18. — LUZENÇON - LEVEZOU DE VESINS.

La maison de Luzençon-Levezou de Vesins est connue depuis 1185, quoique sa filiation ne remonte qu'à 1260. Elle porte le nom de *Levezou*, parce qu'elle descend, par les femmes, de la maison de ce nom, et que Jean de Levezou, dernier mâle de sa race, fit héritier de sa terre, dont Castelmus était le chef-lieu, Bérenger de Luzençon III du nom, qui vivait à la fin du quatorzième siècle, à condition qu'il prendrait son nom.

La maison de Levezou était fort ancienne et avait de l'illustration. Arnaud de Levezou, évêque de Béziers en 1096, occupe dans l'histoire de son temps une place fort honorable. Guillaume VII, *le jeune*, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui prétendait avoir des droits sur le comté de Toulouse du chef de Philippis, sa femme, fille du comte Guillaume, mort en 1093, Guillaume *le jeune* s'était emparé deux fois de Toulouse. L'ayant quittée après la mort de Philippis, les Toulousains secouèrent le joug de sa domination, en 1120, en faveur d'Alfonse Jourdain, fils du comte Raimond IV, et leur Souverain légitime, lequel, étant alors en Provence, chargea du gouvernement de Toulouse Arnaud de Levezou. Sous la conduite de ce prélat, qui devint, en 1121, Archevêque de Narbonne, « les Toulousains assié« gèrent, l'an 1122, Guillaume de Montmaurel, dans le château nar« bonnais de Toulouse, où il commandait pour le duc, et l'obligèrent « d'évacuer la place; après quoi ils allèrent, en corps d'armée, l'an « 1123, délivrer le comte Alfonse, assiégé dans Orange par le comte « de Barcelone (*a*). » Arnaud de Levezou ne fut pas moins remar-

---

(*a*) Art de vérifier les dates.

quable dans le gouvernement spirituel que dans le temporel. Il assista, en 1130, au concile que tint, cette année, à Clermont, le Pape Innocent II, fut légat du Saint-Siége à dater de 1138, tint, cette même année, un concile à Creixan, et un autre à Narbonne, en 1140. Il assista à celui de Reims, en 1147, et mourut en 1149. Bermond, son neveu, lui avait succédé à Béziers, en 1122; et R. de Levezou, son petit-neveu, fut, en 1161, à la tête des arbitres qui jugèrent les différends existant entre l'évêque et le comte de Rodez.

La maison de Luzençon-Levezou joignit à ces deux noms celui de Vesins, parce que *noble et puissant homme Jean de Vesins*, aïeul maternel de Jean de Luzençon-Levezou qui, en 1446, épousa Catherine d'Estaing, lui donna ses terres à la charge de porter le titre de *seigneur de Vesins*, et d'écarteler de Vesins.

La maison de Luzençon-Levezou commence sa filiation par des damoiseaux, et, depuis 1350, son chef a été qualifié constamment *noble et puissant homme*, et puis *haut et puissant seigneur*. Elle a possédé les terres et châteaux de *Luzençon*, de *Previnquières*, de *Laval* au diocèse de Vabres, de *Compregnac*, de *Levezou*, qui comprenait, outre *Castelmus*, *Roquetaillade* et *Marzials;* de *Vesins*, qui comprenait aussi *la Vaysse* et *la Tourette*, de *Peyre*, de *Terondels*, d'*Engarravaques* en Albigeois, de *Saint-Chinian*, *Nogaret* et *Canet* en Languedoc; de *Bertholène*, de *Bourran*, de *La Roque*, de *Recoules*, de *Saint-Geniez-de-Bertrand*; enfin des terres en Limousin.

Elle a donné au Quercy un Sénéchal qui y établit une branche; une autre se transplanta en Franche-Comté.

Jean de Vesins, Chevalier, seigneur de Compreignac, Castelmus, la Vaysse et la Tour, mari de Jeanne de Balaguié, laquelle avait deux frères Évêques, l'un de Cahors et l'autre de Bazas, fut père d'un autre Jean de Vesins, baron de Semel, qui devint gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Chevalier de son Ordre, Sénéchal du Quercy, lieutenant de la compagnie de 200 lances qu'avait l'Amiral de Villars, et qui se couvrit de gloire par sa générosité à l'époque de la Saint-Barthélemy. Il avait pour ennemi capital un gentilhomme calviniste nommé Rayniès, qui se trouvait pour lors à Cahors, et avec qui l'on avait tenté vainement de le réconcilier. Tandis que les catholiques du Quercy imitaient les fureurs de ceux de Paris, Rayniès, retiré dans sa chambre, en voit briser la porte, et Vesins entrer l'épée

à la main, suivi de deux soldats armés. Se croyant à son dernier moment, il se prosterne et implore la miséricorde divine ; Vesins le fait relever, lui ordonne d'un ton farouche de le suivre, le fait monter à cheval, et sans lui adresser une parole même dans les hôtelleries où ils s'arrêtaient, il le conduit jusqu'au château de Rayniès, situé près de Montauban. Là, rompant enfin le silence, mais sans descendre de cheval : « J'étais le maître comme tu le vois, « lui dit Vesins, de profiter de l'occasion que je cherche depuis « longtemps ; mais j'aurais honte de me venger ainsi d'um homme « aussi brave que toi : je veux que le péril soit égal en vidant notre « querelle; c'est pour cela que je t'ai sauvé la vie. Tu me trouveras « toujours aussi disposé à terminer nos différends comme il convient « entre gentilshommes que tu m'as vu prompt à te délivrer d'une « mort inévitable. » Rayniès confondu proteste de sa reconnaissance, de son dévouement ; il assure Vesins qu'il est prêt à donner sa vie pour lui et veut le presser dans ses bras : « C'est à toi, reprend « celui-ci, à voir si tu veux que je sois ton ami ou ton ennemi ; je ne « t'ai sauvé la vie que pour te mettre en état de faire ce choix. » En même temps, il pique des deux et s'éloigne sans vouloir reprendre, ni alors ni depuis, le cheval sur lequel il avait fait monter Rayniès (1). C'est ce même Jean de Vesins qui, en sa qualité de Sénéchal du Quercy, charge qu'il eut en 1576, commandait à Cahors en 1580, lorsque cette ville fut attaquée le 29 de mai par Henri IV, alors Roi de Navarre, et qui la défendit contre lui avec infiniment de courage.

Antoine de Vesins, frère aîné du Sénéchal du Quercy et chef de sa maison en Rouergue, était aussi, en 1572, Chevalier de l'Ordre du Roi

---

(1) Ce trait est ainsi rapporté dans l'*Histoire de Jeanne d'Albret* (tome III, pages 211 et 212). Le farouche Vesins, lieutenant du marquis de Villars, arracha lui-même au massacre Rheniers, dont il avait juré la mort; et, sans lui adresser une seule parole, il le transporta en quatorze journées au fond du Midi : arrivé là : *Je ne vous ai point sauvé la vie pour gagner votre amitié*, dit-il, *mais pour vous faire mourir plus honnêtement à la première occasion. — Cette vie*, répond Rheniers, *ne se doit plus défendre contre vous, mais despendre pour vous contre vos ennemis. — Non, non, vous avez à l'employer pour la vengeance du méchant trait qui vous a été fait* (la Saint-Barthélemi). *Pour moi, je veux tout brave, ami et ennemi.* Et là-dessus picque, laissant son ennemi libre et étonné.

et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Par commission du 28 d'août de cette année, signée du Roi et du duc d'Anjou, son lieutenant général, il fut nommé capitaine d'une compagnie de deux cents hommes de guerre à pied. En 1577, il commandait une compagnie de cavalerie, et fut envoyé le 9 de mars de cette année par Antoine de Levis, comte de Caylus, Sénéchal du Rouergue, au lieu de Salles-Curan, pour empêcher, dit l'ordre, *ceux de la nouvelle opinion de faire des courses et des pilleries accoutumées*. Il suivit le parti de la ligue, et lorsque les habitants de Rodez eurent emprisonné, le 6 de juin 1589, François de Corneillan, leur évêque, qui voulait se rendre maître de cette ville, ils confièrent le gouvernement de la place à *MM. de Vesins et de Sévérac-Bedène, gentilshommes des plus remarquables et catholiques du pays*. Après que le Maréchal de Matignon eut fait reconnaître à Rodez Henri IV, en 1595, le seigneur de Vesins, de concert avec le seigneur de Scoraille-Bourran, son gendre, fit à François de Solatges, Sénéchal du comté de Rodez, la remise du château de Gages pour la princesse Catherine, sœur du Roi, à qui ce prince céda le comté de Rodez et ses annexes en 1590.

En 1586, un autre Vesins, *brave et vieux chevalier*, fut tué devant Compeyre assiégé par les calvinistes et où il amenait des secours.

En 1640, Jean de Vesins, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, servait en Roussillon, comme enseigne dans la compagnie de gendarmes du vicomte, depuis duc d'Arpajon, et il y commandait une brigade.

En 1647, Jean-Pierre de Vesins, petit-fils du Sénéchal de Quercy, était maréchal de bataille des armées du Roi et Gouverneur de Lens.

En 1695, François de Vesins se rendit à Beaumont avec le ban du Rouergue, par ordre du marquis de Crillon, maréchal de camp, commandant dans la Généralité de Montauban.

Alexis de Vesins, maréchal des logis dans la deuxième compagnie des mousquetaires, fut mestre de camp de cavalerie le 10 de juin 1769.

François, comte de Vesins, né en 1736, fut exempt des gardes du corps du Roi, le 24 d'août 1756; mestre de camp de cavalerie le 24 d'août 1766; Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, le 18 de juillet 1771; commissaire pour la noblesse dans l'élection de Millau, le 24 de décembre 1773, comme l'avaient été son père depuis 1744,

et son grand-père depuis 1727; sous-lieutenant des gardes du corps, compagnie de Beauvau, le 1er de janvier 1776; membre de l'Administration provinciale de Haute-Guienne en 1779; brigadier de cavalerie le 1er de mars 1780; et député de la noblesse de la Sénéchaussée de Villefranche aux États généraux en 1789; mission que le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de remplir. Il est mort en 1816.

19. — MONTCALM.

Maison originaire de Millau, qui descend de Raimond de Montcalm, vivant en 1370. Elle a exercé la charge de juge-mage à Nîmes, depuis 1473 jusqu'en 1589, et, depuis, celle de conseiller *en la Chambre de l'Edit*, séant à Castres jusqu'en 1668.

Gaillardet de Montcalm fut, en 1496, maître-d'hôtel du Roi et plus tard Grand Bailli de Gévaudan, Gouverneur de Marvéjouls, capitaine et gouverneur du château de Grèze.

Robert de Montcalm, fils du précédent, né en 1542, fut avocat général au Grand Conseil, maître des requêtes, Président au Parlement d'Aix, le 15 de novembre 1575, et mourut à Arles le 22 d'octobre 1585.

Cette maison a reçu de l'éclat de deux de ses membres dans le dix-huitième siècle.

L'un apprit dès le berceau à connaître les lettres, au moyen du bureau typographique, inventé par son instituteur, Louis Dumas, fils naturel de Jean-Louis de Montcalm, son grand-père. Voici l'épitaphe que Dumas composa pour son élève et qui le fait connaître dans le plus grand détail :

Jean-Louis-Pierre-Elisabeth de Montcalm de Candiac, né à Candiac, diocèse de Nîmes, le 7 novembre 1719; — de M. Louis-Daniel de Montcalm de Saint-Veran-Gozon et de dame Thérèse de Lauris de Castelane d'Ampus, — commença dès le berceau à jouer aux lettres et à en distinguer les sons; — à trente mois, il connut toutes les figures, grandes et petites, romaines et italiques; — à trois ans sçut lire, par les vrais principes, le latin ou le françois imprimé ou manuscrit; — à quatre ans sçut bien l'orthographe de l'oreille ou des sons, et peu après celle des yeux ou de l'usage; — à cinq ans, sans sçavoir écrire, fit des compositions françoises sur un bureau typographique; — dans sa sixième année expliqua le latin, et lut le grec

et l'hébreu même sans points; — au fait des principes d'arithmétique, nombra toute somme en entier ou en fraction, fût-elle de cinquante chiffres ; — posséda dans le même temps l'histoire de la bible, la fable, les éléments de l'histoire romaine et de celle de France; — Reçut quantité de lettres en prose, en vers, en caractères hébreux et en diverses langues; — admiré à Montpellier, à Nîmes, à Grenoble et à Lyon, arriva à Paris le 13 septembre 1725 ; — curieux des bibliothèques et des sçavants, en attira beaucoup à son bureau typographique; — en peu de semaines sçut former les lettres de l'écriture, de l'impression et écrire sous la dictée des autres; — s'attacha de lui-même à l'étude du blason, et à dresser des tables de chronologie et de géographie ; — quitta la robe pour prendre l'habit d'abbé, le carême de la présente année 1726. — On attribua au changement d'air et d'habit le rhume, la fièvre, la bouffissure dont il fut attaqué ; — l'air natal lui étant conseillé, dit en pleurant aimer mieux mourir à Paris, que de retourner en province ; — mené à la campagne pour s'y rétablir, eut le malheur d'en revenir avec la rougeole ; — enfin, une hydropisie de cerveau, après quarante heures de convulsion, l'emporta le mardi 8 octobre 1726; — son corps gist à Saint-Benoît, et son âme boit à la source des eaux vives dont il était si altéré.

Louis-Joseph, marquis de Montcalm, frère aîné de Montcalm de Candiac, naquit le 28 de février 1712, au château de Tournemire en Rouergue; fut enseigne dans le régiment d'infanterie de Hainault dès l'âge de quatorze ans ; devint capitaine dans le même corps au mois de septembre 1729 ; fut colonel du régiment d'Auxerrois, infanterie, le 6 de mars 1743, et Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis le 12 d'avril de la même année. En 1746, il servit en Italie, dans l'armée du Maréchal de Maillebois ; fut envoyé le 1er de mai à la tête de quatre bataillons pour occuper le poste important d'Alice près Acqui, lequel fut évacué par les Piémontais à son approche, et enleva dans la nuit du 9 au 10 du même mois cent cinquante barbets qui étaient dans Montabone, à quatre lieues d'Alice. Le 16 de juin suivant, il se trouva à la bataille de Plaisance, où il reçut trois blessures. En 1747, il fut brigadier d'infanterie le 20 de mars, et le 19 de juillet il était à la malheureuse affaire de l'Assiette où il fut encore blessé de deux coups de feu. En 1749, il devint mestre de

camp d'un régiment de cavalerie de son nom. Au mois de février 1756, il fut nommé maréchal de camp et envoyé au Canada pour y commander en chef. Il y fit bénir son administration et soutint l'honneur des armes françaises avec des forces extrêmement inférieures. Arrivé au mois de mars 1756, le 13 d'août suivant, il prit aux Anglais le fort Ontario, et le lendemain ceux de Chonaguen et de Georges : les résultats de cette expédition furent 200 pièces de canon, 1,600 prisonniers et la démolition de ces trois forts. L'année suivante, le 9 d'août, il prit un autre fort de Georges, appelé aussi de Guillaume-Henri, situé sur le lac du Saint-Sacrement. En 1758, le 8 de juillet, n'ayant dans son armée que 3,250 hommes, il remporta à Ticonderoga, en avant du fort Carillon, une victoire complète sur les Anglais, aux ordres du général Abercromby et au nombre d'environ 20,000 dont quatre mille périrent dans l'action. Malheureusement, ils avaient une telle supériorité de forces que cet échec ne les empêcha point de prendre Louisbourg le 27 du même mois. Leurs progrès continuèrent l'année suivante. Le 8 de septembre, ils prirent Montréal; et le 13, le marquis de Montcalm fut forcé de livrer bataille près de Québec. Payant de sa personne en grenadier, il reçut au premier choc et au premier rang une profonde blessure dont il mourut le lendemain; un trou de bombe lui servit de tombeau. Quatre jours après sa mort, Québec tomba au pouvoir des Anglais. Par une singularité digne de remarque, le général Wolf qui commandait ceux-ci fut de même tué à la bataille de Québec.

Le marquis de Montcalm avait été nommé en 1757, Commandeur honoraire de l'Ordre de Saint-Louis et lieutenant général des armées du Roi en 1768. Sa mort causa en France des regrets universels. Les arts en consacrèrent le souvenir par un tableau qui a été gravé : l'Académie des Inscriptions lui composa une épitaphe qui devait être placée à Quebec sur son tombeau; et lorsque l'Assemblée constituante, par son décret sur les pensions sanctionné le 22 d'août 1790, fixa à trois mille francs le *maximum* des pensions des enfants des officiers tués au service de l'État, elle excepta expressément de cette disposition ceux du général Montcalm, à chacun desquels elle accorda une pension de mille francs. Par une distinction plus honorable encore, elle autorisa les commissaires par elle nommés pour la distribution des nouvelles pensions, « à exprimer dans

« le brevet délivré à chacun desdits enfants, que cette exception « avait été décrétée par elle comme un témoignage de son estime « particulière pour la mémoire d'un officier aussi distingué par ses « talents et son humanité que par sa bravoure et ses services écla- « tants. »

Le comte de Montcalm-Gozon, fils du précédent, né vers 1737, fut d'abord chevau-léger de la garde du Roi : il devint, en 1756, colonel du régiment qu'avait son père lorsque celui-ci fut envoyé au Canada ; fut brigadier de cavalerie le 1er de mars 1780 ; maréchal de camp le 6 de décembre 1781 ; député de la Noblesse de la Sénéchaussée de Carcassonne aux États généraux en 1789 et lieutenant général en 1814. Il est mort en 1815.

Le marquis de Montcalm-Gozon, capitaine de vaisseau dans la marine royale et chef de sa famille, fut aussi député de la Noblesse de Rouergue en 1789 aux États généraux.

---

20. — MOSTUÉJOULS.

Les commencements de cette maison furent très-brillants. Depuis huit cents ans, elle n'a jamais cessé d'habiter le château dont elle porte le nom. On ne trouverait peut-être pas un autre exemple d'un patrimoine aussi stable et d'un domicile aussi constant. Son origine remonte à 1075. Mais après deux degrés, elle reste dans l'ombre durant un siècle, pour présenter ensuite trois générations consécutives de Chevaliers, dont le dernier était Sénéchal du comté de Rodez et père d'un Cardinal, mort en 1335 (1). Elle a eu, de plus, un privilége unique en Rouergue : ce fut de posséder une terre (Pinet) qui relevait nûment du Roi. Et enfin, par une autre distinction unique

---

(1) Le Cardinal Raimond de Mostuéjouls était petit-fils de Guillaume de Mostuéjouls, Chevalier, seigneur de Liaucous *par la grâce de Dieu ;* fils d'Anglès et frère de Guillaume, successivement seigneurs de Mostuéjouls; oncle d'Aymeric, damoiseau, seigneur du même château, et de Marquès, seigneur du château et de la châtellenie de Pinet : cette châtellenie relevait directement du Roi.

Il fut d'abord moine Bénédictin dans le monastère de Saint-Guilhem-*du-désert*, diocèse de Lodève, dont était abbé Guillaume de Mostuéjouls, son oncle, qui eut cette abbaye de 1289 à 1303. En 1310, il était Prieur de Londres, diocèse de Maguelonne. Il fut aussi abbé de Saint-Tiberi en Languedoc, et Prieur du monastère de Saint-Flour en Auvergne. Il l'était en 1317, lorsque le Pape Jean XXII érigea ce monastère en évêché, et il fut le premier évêque de Saint-Flour. En 1319, il fut transféré à Saint-Papoul; en 1322, il fonda une chapellenie dans l'église de Saint-Guilhem-du-désert; le 18 de décembre 1327, il devint Cardinal du titre de Saint-Eusèbe. En 1328, l'abbé et le monastère de Saint-Guilhem, pour obtenir sa protection, fondèrent en sa faveur une messe solennelle qui devait être chantée tous les ans, de son vivant et après sa mort. En 1334, le Pape Jean XXII sentant approcher sa fin, le manda à Avignon avec d'autres Cardinaux. Lui-même fit alors son testament dans cette ville et mourut en 1335, après avoir fait divers dons à son église épiscopale, avoir dressé les premiers statuts du diocèse de Saint-Papoul, et avoir fondé une collégiale à Mostuéjouls. Il avait élu sa sépulture dans l'église de Saint-Guilhem-du-désert, où l'on a longtemps vu son tombeau en marbre noir décoré de statues en marbre blanc et d'ornements en marbre de couleur, mais qui fut très-endommagé par les protestants.

Le Cardinal de Mostuéjouls était versé dans les divines écritures et les saints canons. C'est la louange que lui donne Armand de Beauvoir (de *Bellovisu*) de

aussi, mais bien plus relevée, elle portait le titre de seigneur de Liaucous, *par la grâce de Dieu.* Malgré cette élévation et de très-belles alliances sans lacune, elle ne jeta aucun éclat, et l'on ne trouve que Guillaume de Mostuéjouls, chanoine de Rodez, l'un des exécuteurs testamentaires, en 1364, de la comtesse Béatrix de Clermont, arrière-petite-fille de Saint-Louis. Cependant, d'une part, toutes les distinctions nobiliaires, elle les a réunies; de l'autre, tous les devoirs envers son pays, elle les a remplis, soit en portant les armes pour sa défense, soit en siégeant constamment aux États; enfin, un de ses membres, l'abbé Claude de Mostuéjouls, chanoine-comte de Brioude, chargé, comme sous-précepteur, de l'éducation de Louis XVIII, lui inculqua de bonne heure les principes qui, plus tard, développés par ce prince dans sa charte, ont fixé en France les principes du gouvernement constitutionnel, et il a ainsi acquis, ainsi que son élève, des droits incontestables à la reconnaissance publique.

En 1786, lorsque la princesse Louise de Condé voulut être abbesse de Remiremont, comme il fallait préalablement qu'elle fût apprébendée, elle le fut, le 21 d'août, dans la personne de la comtesse de Mostuéjouls, dame de ce Chapitre, à qui elle avait envoyé sa procuration à cet effet, et le lendemain, elle fut élue abbesse. En 1827, le comte de Mostuéjouls, neveu de l'abbé et de cette chanoinesse, fut compris par Charles X au nombre des Pairs de France, alors nommés. Quoique la maison de Mostuéjouls n'ait point jeté d'éclat depuis le Cardinal, elle avait, toutefois, de l'importance; et dès le seizième

---

l'Ordre de Saint-Dominique, connu par des *Notes sur les Psaumes* imprimées à Mayence en 1503, et par des *Sermons* imprimés à Brescia en 1610, lequel lui dédia, en 1327, des *Collationes* relatives à diverses fêtes de Saints.

Avant d'être Cardinal, Raimond de Mostuéjouls avait été chargé par le Pape de l'examen de diverses opinions répandues en Languedoc par le moine Pierre-Jean d'Olive, qu'il déclara hérétique en 1319; et, cette même année, il fut chargé, conjointement avec le premier Archevêque de Toulouse, Jean de Comminges, et l'évêque de Pamiers, Jean Fournier, depuis Pape, de juger le moine Bernard Delicieux, né à Montpellier, sectateur de Pierre-Jean d'Olive, à qui l'on reprochait des erreurs ecclésiastiques et des délits politiques. De concert avec l'évêque de Pamiers, et les évêques de Carcassonne, de Mirepoix et d'Alet, Raimond le condamna à être dégradé des ordres sacrés et à être enfermé le reste de ses jours pour faire pénitence.

siècle, son chef était qualifié *noble et puissant seigneur*. Dans ces derniers temps, il se titrait marquis.

Le Cardinal de Mostuéjouls avait fondé en Rouergue six chapellenies, et la maison de Mostuéjouls avait eu le patronage du couvent des Carmes de Millau.

---

21. — PANAT.

Une maison ancienne et puissante possédait jadis avec le château de Panat celui de Salles, qu'on appelait le *château majeur*, et la ville de Marcillac. En 1238, le comte de Rodez, Hugues IV, ne voulant pas rendre à l'évêque de cette ville l'hommage que celui-ci prétendait lui être dû pour les châteaux de Coupiac et de Caystor, ainsi que pour ceux de Peyrebrune et Thoëls, les échangea avec Archambaud de Panat pour la ville de Marcillac et le château majeur de Salles, ce qui fit depuis appeler ce bourg *Salles-Comtaux*. Cet échange fut ratifié, en 1250, par Pierre de Panat, fils d'Archambaud. Les quatre châteaux de Peyrebrune, Thoëls, Coupiac et Caystor, avec le territoire qui en dépendait, et notamment Villefranche-sur-l'Alrance, formèrent *la vicomté de Peyrebrune*, ainsi qualifiée parce que c'était un démembrement du comté de Rodez. Villefranche, lieu principal de cette vicomté, fut alors surnommée *de Panat*, à cause des seigneurs qui se dirent souvent *vicomtes de Panat* au lieu de *Peyrebrune*.

La maison de Panat posséda la vicomté de Peyrebrune jusqu'à Pierre, qui fit héritier Jean de Lévis, son neveu, fils de sa sœur Catherine, mariée en 1428. Jean de Lévis, petit-fils de Catherine de Panat, né en 1449, mort en 1504, fit héritière sa cousine, Marguerite de Narbonne, qui, épousant, en 1513, Raimond de Castelpers, apporta sa vicomté dans cette dernière maison, et dont les deux petits-fils, Jean et Jacques de Castelpers, connus sous les noms de vicomte et baron de Panat, jouèrent un grand rôle dans les guerres religieuses du Rouergue au seizième siècle. Anne de Castelpers, héritière de cette branche de sa maison, en apporta les biens par son mariage, en 1631, à Louis de Brunet, d'une maison de Rouergue, d'ancienne noblesse, dont les descendants se sont qualifiés *marquis* et *comtes de Panat*.

Mais ni ces marquis, ni ces comtes, ni ces vicomtes de Panat ne possédaient le château et la seigneurie de ce nom. Ce fief avait été partagé entre divers membres de la maison primitive de Panat; et, après avoir passé par différentes mains, cette seigneurie fut enfin de nouveau réunie sur la tête de Charles de Buscaylet, qui, en 1617, acheta de Raimond de Saunhac d'Ampiac le château de Panat, que celui-ci avait acquis deux ou trois ans auparavant.

Charles de Buscaylet joignit à la terre de Panat celle de Capdenaguet, autre apanage de la maison de Panat. Louise de Buscaylet, sa fille et son héritière, épousa Jean-Pierre de Fontanges, et par son testament fait au château de Capdenaguet, le 26 de février 1645, fit héritier son mari, à la charge de rendre l'hérédité à l'une de ses trois filles. Celui-ci choisit Delphine, l'aînée, qui porta à son mari, Réné-Marc d'Adhémar de la Garinie, les terres de Panat et de Capdenaguet. Cette branche de la maison d'Adhémar fut depuis connue en Rouergue sous le nom et les titres de *comte* et *vicomte de Panat*. (Voir l'article *Adhémar*).

Maison de Panat.

1. Archambaud de Panat, vicomte de Peyrebrune en 1238.
2. Pierre de Panat, vivant en 1280.
3. Pierre de Panat, damoiseau, vivant en 1285.
4. Gui de Panat, vicomte de Peyrebrune.
5. Louis, vicomte de Panat, baron d'Alais. — Il fit héritier son neveu, Jean de Lévis. — 1428. { Catherine de Panat. / Gaston de Lévis IV, seigneur de Leran. }

Maison de Lévis.

6. Jean de Lévis, baron de Panat, vicomte de Peyrebrune et Coupiac. — 1513. { Alix ou Irène de Lévis. / Jean de Narbonne, seigneur Talayran. }
7. Jean de Lévis, né en 1449, mort en 1504, qui fit héritière sa cousine, Marguerite de Narbonne. — 8. { Marguerite de Narbonne. / Raimond de Castelpers, vicomte de Panat. }

Maison de Castelpers.

9. 1540. { Jean de Castelpers, vicomte de Panat, et de Peyrebrune / Jeanne de Clermont-Lodève. }

10. Jean de Castelpers, baron de Panat, vicomte de Peyrebrune, Coupiac, etc., mort en 1590.
Anne de Lévis, sœur de Jeanne, comtesse de Caylus.

11. 1608. David de Castelpers. — C'est de lui qu'on a dit : *Lou barou de Panat Puléou mort que nat.* (Voir Tallemant des Réaux, Historiettes.)
Anne de Corneillan.

12. 1631. Anne de Castelpers, vicomtesse de Panat, Peyrebrune, etc.
Louis de Brunet, Chevalier, d'une ancienne maison de Rouergue.

Maison de Brunet, de Castelpers, de Lévis, de Panat.

13. 1660. Jean-Emmanuel de Brunet de Castelpers, de Lévis, comte de Panat, vicomte d'Ambialet, baron de Castelpers, de Pujols, de Requista, Thouëls, Peyrebrune, Villefranche, Bournac, Coupiac, etc.
Jacqueline d'Espinchal.

14. 1700. Joseph de Brunet, vicomte de Panat, baron de Castelpers, etc.
Marie de Toulouse-Lautrec.

15. 1750. Joseph de Brunet, comte de Panat, vicomte de Cadars et Peyrebrune, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre, etc.
Françoise-Marie de La Rochefoucauld-Langeac.

16. 1786. Dominique-François de Brunet, marquis de Panat, vicomte de Cadars et de Peyrebrune, baron de Bournac, etc., député de la noblesse de Toulouse en 1789.
Marie-Victoire de Rudelle d'Alzon, fille d'un Président au Parlement de Toulouse, d'une famille originaire de Rouergue.

17. Samuel de Brunet-Castelpers, vicomte de Panat, secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires à Naples, préfet, député et questeur de l'assemblée constituante en 1848, vivant encore.
N.... Hocquart, fille de M. Hocquart, Premier Président de la Cour royale de Toulouse.

Aux États de Rouergue de 1651, M. de Panat, en cette qualité occupait la huitième place, et comme seigneur de Castelpers la dixième.

---

22. — POLLIER.

Maison ancienne de Villefranche, relativement à laquelle on trouve cet article dans le dictionnaire de Moréri. « COQ, nom d'un Ordre de « Chevalerie, qui fut institué vers l'an 1214, par un Dauphin, en « faveur de Claude Pollier, gentilhomme de Languedoc. (Au trei-« zième siècle, le Rouergue faisait partie du comté de Toulouse, et, « par conséquent, du Languedoc). L'origine de cette institution « vient de ce que le seigneur de Pollier, qui portait un coq dans ses « armes, se trouva dans une bataille contre les Anglais, où Louis XI, « comte de Toulouse, commandait sous le règne de Philippe III dit « *le Hardi*, et délivra le Dauphin d'un grand péril ; c'est pourquoi « ce prince, en reconnaissance de ce bienfait, institua l'Ordre du « Coq, et l'en fit premier Chevalier. » (*Borel, Antiquités gauloises et françaises.*)

Il y a dans ce passage des erreurs qui sautent aux yeux. Dès la deuxième année du règne de Philippe le Hardi, lequel commença en 1270, il n'y avait plus de comte de Toulouse, puisque Alfonse, qui fut le dernier, mourut le 21 d'août 1271. Jamais comte de Toulouse ne porta le nom de Louis ; enfin, comment concilier la date de 1214 avec celle du règne de Philippe le Hardi ?

L'abbé Bosc qui, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, a parlé de l'Ordre du Coq, a bien senti que ce récit est susceptible d'objections insolubles; aussi, l'a-t-il arrangé différemment. Je vais rapporter aussi sa version, non qu'elle soit plus admissible, mais parce qu'elle justifiera une fois de plus ce que j'ai dit de cet écrivain, savoir, qu'il était dépourvu de critique historique.

« Villefranche, dit l'abbé Bosc, est la patrie de Claude Pollier, « qui se signala, en 1274, dans une bataille contre les Anglais, où il « commandait une compagnie de cavalerie, sous les ordres du comte

« de Toulouse. Ayant dégagé le prince Louis, fils aîné du Roi Philippe « le Hardi, ce monarque, en reconnaissance de ce bienfait (il aurait « dû dire service), institua, en sa faveur, l'Ordre du Coq, et l'en fit « le premier Chevalier. Il donna ce nom à cet Ordre, parce que les « armes de Pollier étaient un coq (*a*). »

L'abbé Bosc cite en note, pour son garant, Moréri, article *Coq;* mais on voit qu'il a tout à fait altéré le récit de Moréri. Il est évident 1° qu'il a substitué 1274 à 1214; 2° que du Dauphin dont parle Moréri, il a fait le prince Louis, fils aîné de Philippe le Hardi; 3° que, tandis que Moréri dit que l'Ordre du Coq fut institué par le Dauphin, il le fait instituer par le Roi.

Mais un auteur, qui écrivait sur l'histoire de France, ne pouvait pas ignorer que le premier traité qui ait réuni le Dauphiné à la France était de 1343, et que cette réunion ne fut effectuée qu'en 1349; par conséquent, il ne devait pas supposer qu'avant cette époque, on eût désigné le fils aîné du Roi sous le nom de Dauphin. Historien des comtes de Rouergue et de Toulouse, l'abbé Bosc devait savoir que, depuis 1271, les États de ces princes appartenaient au Roi de France. Cet écrivain, en voulant corriger Moréri ou Borel, n'a donc fait que substituer ses propres méprises à celles de l'auteur qu'il voulait rectifier; et les siennes sont d'autant plus graves, qu'en 1274, les Rois de France et d'Angleterre étaient en paix. Édouard Ier, qui se trouvait en Sicile lorsque son père mourut au mois de novembre 1272, se rendit en Angleterre en traversant la France; il avait été bien reçu par Charles d'Anjou, Roi de Sicile, oncle de Philippe le Hardi; il ne fut pas moins bien accueilli par le Roi de France lui-même. Loin qu'en 1274 il songeât à faire la guerre, il se fit couronner le 19 août de cette année. Son père, Henri III, avait entamé, avant sa mort, avec Philippe le Hardi, relativement à la restitution de l'Agénois et du Quercy, une négociation, qui ne fut terminée qu'en 1279. Comment, dans ces circonstances, supposer une guerre entre l'Angleterre et la France!

L'assertion que le prince Louis, fils aîné de Philippe le Hardi, était présent à une bataille livrée en 1274, n'est pas moins hasardée. Isabelle d'Aragon, mère de ce prince, s'était mariée le 28 de mai

(*a*) Bosc, tome III, page 70.

1262. En 1274, Louis était donc âgé tout au plus de onze ans. Menait-on les fils du Roi de France, à l'âge de onze ans, dans des batailles, où il fallait faire le coup de lance et où la force du corps décidait du succès? Et en supposant que l'on consentit à leur laisser voir une bataille, ne prenait-on pas toute espèce de précautions pour qu'ils ne pussent, dans aucun cas, courir un danger quelconque?

Comment l'abbé Bosc n'a-t-il pas encore vu que le silence seul de nos historiens suffisait pour détruire ses assertions? Quoi! le fils aîné d'un Roi de France eût été exposé à un grand péril: il aurait été sauvé par un brave Chevalier; le Roi aurait créé un Ordre en l'honneur de ce Chevalier pour le récompenser d'un aussi grand service, et aucun de nos historiens n'aurait fait mention ni de la bataille où le jeune prince fut en danger, ni de la gloire de son libérateur, ni de la reconnaissance du Roi, ni de cet Ordre institué pour ne pas laisser périr la mémoire d'un acte si brillant de dévouement et de bravoure! Mais la gloire de Pierre d'Estaing qui, à la bataille de Bouvines, sauva la vie de Philippe-Auguste, ne fut jamais ignorée ni méconnue: pourquoi celle de Pollier l'aurait-elle été?

Faut-il donc rejeter l'existence de l'Ordre du Coq et l'origine qui lui est attribuée par Borel? Citons d'abord le passage de ce dernier auteur relatif à cet Ordre, passage altéré par Moréri et par Bosc:

« L'an 1214, Claude Polier, sorty de cette famille (les Pollier de « Villefranche), s'estant trouvé à la guerre en une bataille contre les « Anglois, où Louis IX commandoit, sous le règne de Philippe III, « et ledit Polier, qui commandoit une compagnie de cavaliers, ayant « dégagé le dauphin d'un péril très-évident, le dauphin, en reconnoissance de ce bienfait, institua l'ordre du Coq et l'en fit premier « chevalier, ayant choisi ce nom pour cet ordre, à cause que l'escu « des Poliers estoit d'argent, chargé d'un coq de sable supporté par « deux licornes, et pour un cimier un coq chantant, ayant les aisles « éployées, et à l'entour ces mots: *Et Phœbi et Martis.* De cet ordre « a esté un Pierre de Montmorancy, etc. (*a*). »

(*a*) Borel, Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises. Paris, 1655, pages 471 et suivantes.

A ce passage ajoutons une réflexion : il est vraisemblable que le titre constatant l'institution de l'Ordre du Coq, dont Borel a tiré ce qu'il en dit, ne distinguait ni Louis ni Philippe par la désignation de Louis IX et de Philippe III. Cette désignation spéciale est l'ouvrage ou de Borel, ou de ceux qui ont voulu expliquer le titre original. On peut donc croire qu'il en résulte seulement *qu'en* 1214, *sous le règne de Philippe, dans une bataille gagnée sur les Anglais par un prince français nommé Louis, Claude Pollier délivra le Dauphin d'un grand péril*. Quelle était cette bataille, qui ce prince Louis et quel ce Dauphin?

Un mois avant ou après la bataille de Bouvines, c'est-à-dire le 27 de juin ou d'août 1214, il fut livré aux Anglais, à la Roche-aux-Moines, dans l'Anjou, un combat que gagnèrent les Français, commandés par le prince Louis (qui fut depuis Louis VIII), fils de Philippe-Auguste et qu'on surnomma *Cœur de Lion*.

Le Viennois avait pour Dauphin, en 1214, André de Bourgogne, prince du sang de France, fils du duc de Bourgogne, Hugues III, et de Béatrix, laquelle, en 1162, avait hérité du Dauphin Guignes V, son père. André, qui était né au plus tard, en 1192, et qui mourut en 1237, succéda dans le Dauphiné à sa mère, du vivant de cette princesse; il était donc, en 1214, désigné sous le nom de Dauphin, et en état de porter les armes; il put se trouver au combat de la Roche-aux-Moines.

En 1214, vivait Pierre de Montmorenci-Marli, dont un frère puîné, Mathieu, est mentionné dans une charte de 1212, et qui mourut lui-même en 1239. Il devait donc être, à l'époque de 1214, en état de figurer avec honneur dans une bataille.

De ce rapprochement, il paraît résulter que, si l'on ne doit pas entièrement rejeter l'institution de l'Ordre du Coq, il faut peut être l'attribuer au Dauphin de Viennois, André de Bourgogne; et l'on pourrait penser que ce qui a fait que Borel est le seul auteur qui fasse mention de cet Ordre, c'est que sa création, qui eut lieu hors du Dauphiné, a pu échapper aux historiens de cette province; c'est encore que le Dauphin, en faisant porter par ses féaux et en portant sans doute lui-même, comme signe d'honneur, l'écu de Pollier, donnait à ce Chevalier un témoignage de gratitude personnel, qui était de nature à ne pas durer après lui. Mais si le récit de Borel a

quelque fondement et qu'il se rapporte en effet à 1214, c'est une particularité bien remarquable et bien honorable pour le Rouergue, qu'à un mois de distance, deux Chevaliers de cette province (Pierre d'Estaing et Claude Pollier) aient, cette année, sauvé la vie l'un à son Roi, et l'autre à un prince du sang de ce monarque.

La maison de Pollier est éteinte, mais elle a laissé des traces de son existence à Villefranche, sa patrie ; suivant Borel, lorsque cette ville fut bâtie, le château de Pollier fut renfermé dans son enceinte, et il conserva longtemps le nom de *Tour de Pollier*, auquel fut substitué plus tard celui de *Tour des Pères*, qui lui venait des pères de la mission.

On trouve dans la banlieue de la même ville une étendue de terrain appelée *Rive de Pollier*. A l'extrémité de ce terrain, s'élevait une croix fort ancienne, connue aussi sous le nom de *Croix de Pollier*, et sur cette croix, qui était très-haute, ainsi que sur un vieux tombeau, se voyaient les armes de la maison de Pollier. On les gravait aussi, dit-on, sur la médaille d'or qui était distribuée tous les ans aux élèves du collége de Villefranche, circonstance qui porterait à croire que les Pollier avaient contribué à la fondation, soit du collége, soit de l'école qui l'avait précédé.

Le plus beau trait dont cette famille eût à s'honorer, c'est la conduite que tint, en 1364, Pierre Pollier envers le prince de Galles, auquel, au péril de sa vie, il refusa constamment de prêter serment de fidélité au nom des consuls de Villefranche, dont il était le premier et le député. Cette héroïque résistance à une domination étrangère, attestée par les Annales de Villefranche et par Borel, fut peut-être le principe de l'appel que le comte de Rodez fit au Roi contre le prince de Galles, et qui eut pour résultat l'expulsion des Anglais du Rouergue et de la Guienne.

---

23. — SAUNHAC ET SAUNIAC.

Maison ancienne et distinguée. Molto de Saunhac assista, en 1195, à l'accord qui eut lieu entre le comte de Rodez, Hugues II, et l'évêque Hugues, frère de ce dernier, relativement au couronnement et à l'hommage des comtes de Rodez. Le Grand maître de l'Ordre du Temple, tué en Égypte le 8 d'avril 1250, et appelé par les historiens Guillaume de Sonnac ou de Sennai, est réclamé par la maison de Saunhac comme lui appartenant (1). Le comte de Rodez, Jean III,

(1) Lettre de l'auteur à Mgr de Saunhac, évêque de Cahors en 1820 :

Monseigneur,

Vous me reprochez de n'avoir pas fait mention, dans le Tableau historique du Rouergue qui doit former l'introduction de mon travail sur ce pays ; vous me reprochez, dis-je, de n'avoir pas fait mention de Guillaume de Saunhac, Grand maître du Temple, dont le sire de Joinville et une histoire du Quercy font l'éloge. Vous me dites à ce sujet qu'il se distingua au siége de Damiette, etc., etc.

Je n'ignorais pas ces particularités, Monseigneur : elles sont, mot pour mot, dans l'*Art de vérifier les dates*, mais avec cette différence que le Grand maître auquel vous donnez le nom de Saunhac porte dans cet ouvrage celui de Sonnac ou Sennai, et qu'on ne l'y dit point originaire d'une famille distinguée de Rouergue, mais d'une famille distinguée en Languedoc.

Vous me dites encore que Mathieu Paris (historien contemporain) qualifie Guillaume de Saunhac, Grand maître du Temple, d'homme prudent, circonspect et très-versé dans l'art militaire.

Cela aussi, Monseigneur, est dans l'*Art de vérifier les dates*, mais l'on y observe avec raison que Mathieu Paris qualifie ainsi le Grand maître du Temple *sans le nommer*.

L'autorité de Mathieu Paris s'évanouit donc relativement à Guillaume de Saunhac ; et celle de l'*Art de vérifier les dates* ne saurait être invoquée, puisqu'il parle non de Guillaume de Saunhac de Rouergue, mais de Guillaume de Sonnac ou de Sennai de Languedoc.

Reste celle de l'historien du Quercy, qui dit, d'après ce que vous me faites l'honneur de me marquer, que Guillaume de Saunhac, Grand maître du Temple, était grand-oncle de Bertrand de Saunhac, de la maison de Saunhac en Rouergue, lequel était Commandeur des maisons de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Aquitaine, et frere de Pierre-Raimond de Saunhac, mari de Bertrande de Caumont (de la maison de la Force).

Je ne sais, Monseigneur, quel est l'historien du Quercy dont vous me parlez :

qui posséda ce comté de 1384 à 1391, fit don de la terre de Belcastel à Guillaume de Saunhac *pour les innombrables services qu'il lui*

Dominicy et l'abbé de Fouillac ont écrit l'histoire de ce pays, mais elle est manuscrite. Je ne connais d'imprimée que celle de Cathala-Coture, en 3 volumes, et elle ne fait aucune mention d'un Saunhac; je crois qu'il existe aussi une histoire du Quercy ou de Montauban par Lebret; serait-ce là l'auteur dont vous me parlez? Je ne le connais point; mais si vous tenez à ce que je fasse mention de Saunhac, Grand maître du Temple, comme je ne peux le faire qu'en sachant exactement ce qui en a été dit, je vous serai fort obligé de me faire connaître l'ouvrage où il est mentionné comme appartenant au Rouergue en me l'envoyant, ou du moins les passages qui vous intéressent, et en y joignant les preuves justificatives s'il en donne. Il faudra voir alors qui mérite le plus de confiance de l'historien du Quercy, que certainement D. Clément a connu, ou de l'*Art de vérifier les dates* du même D. Clément, qui, comme vous le savez aussi bien que moi, est en histoire l'autorité la plus imposante. Je suis étonné, Monseigneur, qu'ayant à combattre une assertion si importante pour votre nom dans cet ouvrage, vous n'ayez pas saisi l'occasion que vous offrait la nouvelle édition qui vient de s'en faire. Je crois devoir vous dire aussi que Bertrand de Saunhac dont vous me parlez n'est pas mentionné dans le Catalogue des familles françaises admises dans l'Ordre de Malte, imprimé dans le *Nobiliaire de Saint-Allais*. Les plus anciens Saunhac qui y soient nommés sont : Guion de Saugniac, Chevalier en 1550, et Guion de Saugniac-Belcastel, Chevalier en 1598. Enfin, j'ajouterai que dans la généalogie de la maison de Caumont, imprimée dans l'*Histoire des Grands officiers*, on ne trouve qu'une Bertrande de Caumont-Lauzun qui fut femme non de Pierre-Raimond de Saunhac, mais de N. de Birac.

Si j'entre dans tous ces détails, Monseigneur, c'est non pour m'ériger en critique, mais pour vous soumettre à vous-même les diverses objections qui s'élèvent contre ce que vous m'avez marqué, et encore parce que, m'étant imposé la loi de ne rien écrire qu'autant que j'en puis fournir la preuve ou la garantie, il faut nécessairement que je sois en mesure de l'indiquer. Il me sera très-agréable de l'avoir pour Guillaume de Saunhac, et de pouvoir en faire mention, ce que je désirerais ainsi que vous, Monseigneur : et puisque l'occasion se présente de vous le dire, je ne vous laisserai point ignorer que j'ai parlé bien volontiers de Molto de Saunhac, vivant en 1195; de Guillaume de Saunhac, qui, en 1391, reçut du comte de Rodez, Jean III, la terre de Belcastel *pour les innombrables services qu'il lui avait rendus*, don qui fut confirmé en 1398 par le comte Bernard, depuis Connétable; d'Elzéar de Saunhac, Sénéchal de Beaucaire et Grand Chambellan, en 1416, de Jacques de Bourbon, Roi titulaire de Naples, Sicile, etc.; de Jean de Saunhac-Belcastel, qui, en 1473, épousa Marie d'Astarac, veuve de Charles d'Albret, etc., etc.

Vous verrez par là, j'espère, Monseigneur, que je mets et empressement et bonne volonté à mentionner tout ce que je sais d'honorable pour les familles distinguées; et c'est ce que je ferais bien plus volontiers encore pour la vôtre, à laquelle vous ajoutez vous-même un nouvel éclat ; mais parlant au public et voulant mériter sa confiance, je ne dois et ne peux écrire que preuves sous les yeux.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, l'assurance du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Pau, le 6 novembre 1820.

avait rendus ; et ce don fut confirmé, en 1398, par le comte Bernard. Elsias ou Elséas de Saunhac, Chevalier, châtelain de Penne en Albigeois, le 12 de décembre 1402, à la place de Pierre de Lautrec, fut fait Sénéchal de Beaucaire par la faveur du même comte Bernard (qui fut lui-même Connétable et premier ministre), et il devint, le 24 de juin 1416, Grand Chambellan du Roi de Naples et de Sicile, et Conseiller en ses Conseils. Ce Roi de Naples et de Sicile était Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, second mari de Jeanne II de Naples, dont Bernard, comte de Pardiac, deuxième fils du Connétable d'Armagnac, épousa, en 1424, la fille unique, Éléonor de Bourbon.

Jean de Saunhac épousa Marthe d'Astarac, veuve, le 7 d'avril 1473, de Charles d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille, qu'elle avait épousé en 1472, et que Louis XI fit périr sur l'échafaud pour avoir remis Jean V, comte d'Armagnac et de Rodez, en possession de Lectoure en arrêtant le seigneur de Beaujeu. Marthe d'Astarac descendait des anciens ducs de Gascogne, qui venaient eux-mêmes de nos Rois de la première race : elle était en outre tante de Gaston de Foix, dont la sœur Anne épousa, en 1502, Ladislas de Pologne, Roi de Bohême et de Hongrie. Raimond de Sauniac, seigneur d'Ampiac, était, en 1608, gentilhomme de la chambre du Roi.

24. — SCORAILLE.

Ce sont deux femmes, qui ont donné à ce nom sa célébrité historique.

L'une était Algayette de Scoraille, fille de Gui, et issue de Begon I[er] du nom, seigneur de Scoraille en Auvergne, qui testa en 1030; elle épousa, avant 1218, Henri comte de Rodez, à qui elle apporta de grandes terres en Auvergne; elle vivait encore en 1254. Indépendamment de l'importance qui s'attache à elle comme comtesse de Rodez, elle appartient à l'histoire littéraire du Rouergue, ayant été chantée par le Troubadour Hugues Brunet, de Rodez.

Je ne sais si ce fut le mariage d'Algayette de Scoraille qui occasionna l'établissement, en Rouergue, d'une branche de sa maison qui habita longtemps le château de Bourran, près Rodez; mais cette branche s'éteignit au dix-septième siècle, et c'est à tort que quelques écrivains ont placé en Rouergue, l'origine de Marie-Angélique de Scoraille de Roussille duchesse de Fontanges. Celle-ci était d'Auvergne, et je n'aurais point à en parler si l'on n'avait pas prétendu récemment qu'elle avait été destinée à finir ses jours en Rouergue (1).

C'est dans un opuscule intitulé : *Esquisse sur Millau et sur sa vallée*, imprimé dans le journal l'*Echo de la Dourbie*, que se trouve cette étrange anecdote, et comme elle a été répétée dans le premier volume des *Documents historiques sur le Rouergue*, et que dès lors

(1) César de Grollée-Montbreton, comte de Peyre en Gévaudan, qui avait été premier Chambellan de Gaston de France (frère de Louis XIII, mort en 1660), et qui lui-même était né au château de Tholet, en Rouergue, vers 1632, conseilla aux parents de la jeune de Scoraille de la produire à la Cour et lui procura l'appui de la duchesse d'Arpajon, Catherine-Henriette de Harcourt, troisième femme de Louis, duc d'Arpajon, qui fut elle-même, en 1684, dame d'honneur de la Dauphine (Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière). Celle-ci la fit placer dans la maison de Madame (Elisabeth-Charlotte de Bavière) en qualité de fille d'honneur. Le reste de sa vie est connu.

Ce n'est pas la circonstance la moins piquante de l'histoire du Rouergue que de voir ce pays, si éloigné de Versailles et privé de toute communication au dix-septième siècle, donner successivement à Louis XIV deux confesseurs, Pierre Amat et Jean Ferrier, et une maîtresse.

elle a acquis quelque autorité, je ne saurais la laisser passer sans discussion.

On lit dans ces *Esquisses* (*Documents*, l. 1, p. 220).

« Hors des fossés de la ville (de Millau), dans un jardin traversé « par un ruisseau, M. Duchênes, maître des eaux et forêts de la « province, fit élever, vers 1670, un modeste pavillon, destiné à « son logement pendant son séjour dans la Haute-Marche; ce pavillon, « sans doute depuis la démolition de la forteresse des Vicomtes, reçut « le nom de château qu'il porte encore.

« Il fut choisi, au commencement de 1681, pour servir de retraite « à la duchesse de Fontanges, et rendu digne de recevoir la favorite « délaissée.

« Sur les plans de Mansard, des cuisines, des remises, des cours « et des ailes nouvelles doublèrent le logement. André Le Nôtre, « envoya les dessins du parc et du parterre. Des peintres exercés « reproduisirent, dans de nombreuses fresques, les traits de Louis « le Grand et les emblèmes de sa gloire.

« Le rez-de-chaussée du château badigeonné, replâtré, s'est plié « aux caprices de la mode et aux exigences des époques; les combles « ont subi moins de détériorations, et c'est vraiment là que l'on « trouve le cachet du grand siècle.

....

« Partout se trouvaient des tableaux imités des lieux d'où était « à jamais exclue la maîtresse de Louis XIV.

....

« Depuis, le château est devenu la propriété d'une famille hono- « rable du pays (M. de Sambucy). »

Ainsi, d'après les *Esquisses sur Millau*, Louis XIV devait exiler la duchesse de Fontanges dans cette ville, et, en conséquence, il y fit construire en 1681, sur les dessins de Mansard et de Le Nôtre, une habitation et un parc décorés avec un luxe royal; mais devenus inutiles, ils appartinrent plus tard par don, concession ou achat, à la famille de Sambucy. Or, sur quels documents sont fondées ces assertions ? Je l'ignore, mais aucune des particularités qu'on y met en avant n'offre un caractère même de vraisemblance.

Et d'abord, pourquoi la duchesse de Fontanges aurait-elle été

exilée à Millau ? Elle y était tout à fait étrangère. Si l'on voulait la renvoyer dans le pays d'où elle était venue à la Cour, il fallait l'exiler en Auvergne. Mais tous les dictionnaires historiques disent qu'elle était d'une ancienne famille du Rouergue; d'un autre côté, il existe à Millau, une vaste habitation, qui paraît trop considérable pour avoir été bâtie par un particulier ; elle le fut en 1681 ; c'est dès lors pour cette duchesse qu'elle a été élevée par ordre de Louis XIV, sur les plans de Mansard et de Le Nôtre ; voilà, ce me semble, les fondements de l'anecdote.

Où est la preuve, que Louis XIV voulût exiler la duchesse de Fontange ? Sans doute, on le vit passer plus d'une fois et brusquement de l'amour à l'indifférence ; toutefois, si pour ses maîtresses il fut souvent un amant volage, il ne cessa jamais d'être un grand Roi. A la duchesse de la Vallière, il donna un grand établissement; à Madame de Montespan, il conserva un état princier ; et c'est à ce prince, si rigide observateur des bienséances, si jaloux de sa dignité personnelle, qu'on attribue, sans motifs, l'intention de maltraiter la femme pour laquelle il eut la passion la plus vive.

Marie-Angélique de Scoraille, âgée de dix-sept ans, parut à la Cour en 1678, brillante d'une merveilleuse beauté. Louis XIV, las de Madame de Montespan et pas encore résigné à Madame de Maintenon, fut bientôt plus épris d'elle qu'il ne l'avait été d'aucune de ses maîtresses. Elle était, suivant l'abbé de Choisy, sotte comme un panier, mais belle comme un ange ; elle l'ensorcela de même que les autres, et *le traita même avec plus d'autorité*. Pendant trois ans que dura son empire, il fut absolu ; elle était la dispensatrice suprême des grâces et des faveurs ; on n'obtenait rien que par son crédit ; elle fit sentir son pouvoir à Madame de Montespan, qui l'avait d'abord irritée et qu'elle se plut à humilier ; elle ne dépensa jamais moins de cent mille écus par mois; et le Roi, à qui elle donna un fils, s'empressa de la faire duchesse. Il est vrai que ce fils ne vécut pas ; il est vrai que la mère, peu après ses couches, tomba dangereusement malade et perdit sa beauté ; ce qui donna lieu à mille rumeurs fâcheuses ; mais, sentant sa fin s'approcher, elle fit prier le Roi de la venir voir ; et Louis, qui pourtant oubliait facilement ses maîtresses, se rendit à ce vœu, et touché de voir disparaître si vite tant de jeunesse, de beauté, d'avenir, il ne put s'empêcher de répandre des

larmes ; et cette femme qui n'avait vécu que pour lui, s'écria : *je meurs heureuse puisque je vois mon Roi me pleurer!* Peut-on supposer qu'un homme, qui s'attendrissait ainsi à l'aspect de sa maîtresse, eût songé peu auparavant à l'exiler !

De plus, Louis XIV fut toujours généreux envers les femmes qu'il avait aimées. Pour Madame de Montespan, il bâtit le magnifique château de Clagny. Et l'on veut qu'il eût bâti le pavillon de Millau, pour y loger la duchesse de Fontanges, à laquelle il avait donné à dépenser en trois ans *onze millions d'alors*. Mais ceux qui ont eu cette singulière idée n'ont donc pas remarqué que les ailes et les dépendances de ce pavillon ont leurs toits couverts de *grosse tuile du pays*. Voilà l'œuvre qu'on attribue à Mansard sur l'ordre du *grand Roi*. Le dernier des élèves de cet architecte n'aurait pas signé un pareil plan. Le pavillon Duchènes fut construit pour lui ; il fut toujours habité et l'est encore par ses descendants. Les détails que je donne en note (1) ne laissent aucun doute à cet égard ; mais je ne peux m'empêcher de dire encore combien, quand on se mêle de raconter, la critique est nécessaire. En la négligeant, en adoptant les faits sans examen, sans discussion, l'on s'expose à des erreurs continuelles; l'on répète des traditions apocryphes, des anecdotes hasardées, et l'on retire à l'histoire et surtout à l'histoire locale son caractère essentiel, savoir : son authenticité, sa véracité.

---

(1) Le pavillon bâti vers 1670 par M. Duchène, maître des eaux et forêts en Rouergue, advint à son fils, receveur des tailles de l'Election de Millau, qui fit construire les dépendances. Cet édifice, ainsi complété, tout indigne qu'il eût été de Louis XIV ou de la duchesse de Fontanges, était fastueux pour un financier de province, et il paraît que cette construction endommagea sa fortune ; car, après sa mort, sa fille unique, Mme de Gamache, femme séparée de biens de son mari, vendit, le 29 d'août 1708, à pacte de rachat, la moitié de son office de receveur, de manière qu'au lieu d'un receveur unique qu'il y avait eu jusqu'alors dans l'Election, il y en eut deux alternatifs. En 1728, profitant des circonstances favorables amenées par le système de Law, elle exerça le rachat. Il y eut procès au sujet de ce remboursement entre le receveur évincé, et M. de Sambucy, gendre de Mme de Gamache, qui, par son mariage, était devenu receveur des tailles, office que ses descendants exerçaient encore en 1789. Tous les actes auxquels donna lieu ce procès, qui dura assez longtemps, furent signifiés à Antoine de Sambucy et Marie-Antoinette Laverne, mariés, non point dans un pavillon ou château jadis royal, mais dans leur maison qui est hors dudit Millau, près du couvent des Capucins. Le cadastre de Millau fournit de plus la preuve que cette maison fut toujours possédée par les héritiers Duchène sans interruption, tellement que, dans le dernier plan de Millau levé en 1850, l'enclos qui entoure cette maison est désigné ainsi : *Duchène, aujourd'hui de Sambucy.*

25. — SÉVÉRAC.

Deux maisons illustres et puissantes ont porté ce nom. Andoque (*Histoire de Languedoc*, p. 292), qui n'en a connu qu'une, prétend qu'elle descendait des Rois d'Aragon, et c'est pour cela, dit-il, que *les d'Arpajon, qui ont succédé aux biens de la maison de Sévérac, écartèlent d'Aragon, qui est d'or à trois pals de gueules.* On trouve aussi dans les lettres patentes d'érection de la terre de Sévérac en duché-pairie sous le nom d'Arpajon, en 1650, que *la maison de Sévérac, entrée dans celle d'Arpajon, tirait son origine des Rois d'Aragon, comtes de Barcelone.* Il ne serait pas impossible que les princes de la maison de Barcelone-Aragon, qui longtemps possédèrent la vicomté de Millau, y eussent réellement laissé postérité; mais d'abord, le premier prince de cette maison, qui fut vicomte de Millau, était Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, qui, en 1112, épousa Douce, vicomtesse de Millau; et l'on trouve, en 1050, un Gui de Sévérac; en 1070, un Déodat de Sévérac; en 1132, un Giraud-Guitard de Sévérac; ce qui montre que la maison de Sévérac existait en Rouergue avant la maison d'Aragon (1); 2° Andoque est un historien peu accrédité, chez qui, dit Vaissette, *le vrai se trouve mêlé avec le faux;* et, en effet, il se trompe deux fois dans l'assertion rapportée au commencement de cet article : les armes de la maison d'Aragon étaient d'or à *quatre* et non à *trois* pals de gueules, et celles de la maison de Sévérac étaient d'*argent* à *quatre* pals de gueules; 3° les lettres patentes de 1650 ne méritent pas plus de confiance qu'Andoque, sous le rapport généalogique, parce qu'elles

---

(1) On fonde aussi cette prétendue parenté de la maison de Sévérac avec celle d'Aragon sur ce que dit le Prieur du Vigeois, que Gui de Sévérac avait épousé une fille de Gilbert, vicomte de Millau et comte de Provence; mais la fausseté de cette assertion est démontrée par tous les documents historiques, et Vaissette a prouvé (tome III, page 56) que c'était une erreur manifeste.

contiennent des assertions évidemment fausses. Il y est dit que le vicomte Louis d'Arpajon *était issu de père en fils* des anciens comtes de Toulouse, tandis qu'il ne pouvait en descendre que par Hélène de Toulouse-Lautrec, qui était entrée dans sa famille. Il y est dit encore que la maison de Sévérac tirait son origine des Rois d'Aragon, comtes de Barcelone, et *d'une princesse d'Irlande*; et jamais ni comte de Barcelone, ni Roi d'Aragon n'épousa une Irlandaise. On y trouve, enfin, que *la maison d'un amiral de Roussillon, qui avait épousé la seule fille unique et naturelle de François Ier, avait été réunie à celle d'Arpajon*, tandis qu'il aurait fallu dire que Jean d'Arpajon avait épousé Anne de Bourbon-Roussillon, fille de Louis, bâtard de Bourbon légitimé, comte de Roussillon et Amiral de France, et de Jeanne, fille naturelle de Louis XI, qui la légitima. Au surplus, quand la maison de Sévérac aurait porté les mêmes armes que la maison d'Aragon, il ne s'ensuivrait pas qu'elle en fût issue : la maison d'Estaing ne descendait pas de Hugues-Capet, quoiqu'elle portât les armes de France.

J'ai dit qu'il a existé deux maisons de Sévérac. La plus ancienne, qui s'éteignit au commencement du treizième siècle, descendait probablement des premiers vicomtes de Millau, qui possédèrent cette vicomté avant la maison de Barcelone. Cette présomption est fondée sur ce qu'en 937, la contrée connue sous le nom de Sévéraguais faisait partie de la vicomté de Millau. Plus tard, elle fut encore de la mouvance des vicomtes. En 1211, Raimond III, vicomte de Turenne vers 1192, qui avait pour femme Hélis de Sévérac, fille de Gui, fit hommage du château de Sévérac à Pierre, Roi d'Aragon, qui le reçut comme vicomte de Millau.

Simon de Montfort assiégea et prit, en 1214, ce château, *dont le seigneur*, dit Vaissette, *à la tête d'une troupe de routiers qui y étaient en garnison, infestait tous les environs et faisait des courses jusqu'au Puy.* Montfort s'étant emparé de cette forteresse, en confia la garde à l'évêque de Rodez et à Pierre Bermond, seigneur de Sauve; mais il ne tarda pas à rendre au seigneur de Sévérac tous ses domaines, et même son château dont il reçut hommage. Quel était le seigneur de Sévérac qui rendit hommage à Simon de Montfort en 1214? Ce n'était pas le vicomte de Turenne, Raimond III; il n'existait plus en 1212. Ce n'était pas non plus son fils Boson, il était mort avant son

père, ne laissant lui-même que deux filles. Ainsi, ce seigneur de Sévérac n'était point de la maison de Turenne.

D'un autre côté, l'on sait qu'au commencement du treizième siècle existaient deux frères du nom de Sévérac, savoir : Deusde et Hugues, qui étaient d'une branche cadette, Gui de Sévérac qui vivait au douzième siècle n'ayant eu que des filles; mais ils n'existaient plus en 1216. Un titre du 4 des ides de mars 1215 (*a*) prouve qu'Irdoine, dame de Sévérac, principalement, et Déodat de Castlus, son mari, secondairement, vendent à Pierre, évêque de Rodez, le château ou villa de *Corrozarguas* (Coussergues) pour la somme de huit mille quatre cent cinquante sous de la monnaie de Rodez, comptée d'avance, à ce qu'il paraît, et déclarent avoir acheté de cette somme à Dozon de la Roque (*de Roca*) l'héritage de Déodat de Sévérac et de Hugues, son frère, advenu audit Dozon (1).

Un autre titre de 1221 (*b*) prouve que le château de Sévérac, avec

---

(*a*) Titre original.

(*b*) Manuscrit de Doat, à la bibliothèque Impériale.

(1) Cet acte fut passé dans le réfectoire du couvent de Sévérac, en présence de Guilabert, abbé de Gaillac; de Bertrand de la Panouse, archidiacre de Rodez; de Guillaume d'Ariac, chanoine de Rodez; de Raimond, Prieur de Sévérac; de Guillaume de Rostaing, Guillaume de Salles, Pierre Erail, Raimond Auztorc, Pierre de Luzençon, Hugues d'Auriac, Pons de Bernard, Virgile de Vesins, Chevaliers; de Guillaume et Pierre Tifi, etc., etc., et d'André, écrivain du seigneur-évêque. En voici le texte :

Notum sit omnibus hominibus quód anno dominicæ incarnationis m° cc° xv° Ego Irdoina, domina Severiaci, recognoscens me esse majorem xxv annis, principaliter, et Ego Deodatus de Castrolucio maritus ejus secundariò; Nos ambo per nos et per omnes successores nostros, bona fide et sine dolo et absque omni retinemento, vendimus et titulo perfectæ venditionis tradimus in perpetuum vobis domino Petro Ruthen. Episcopo et successoribus vestris castrum seu villam de Corrozargas cum omnibus pertinenciis suis videlicet hominibus, feminis, alodiis, feudis, feudatariis, erbis, aquis, nemoribus, arboribus fructiferis et infructiferis, pascuis, pedagiis, questis, talliis et generaliter quidquid juris habemus vel habere debemus, vel visi sumus habere et tenere, nos vel antecessores nostri in dicto castro seu villa et ejus terminis, pro octo milibus et cccc l. sol. ruthen. monetæ nobis in solidum numeratis, in quibus exceptioni non numerate pecunie scienter renunciamus. Donamus vobis prætereа alodium mansi de las Cumbellas d'Ampiac et quidquid juris in eo habemus vel habere debemus vel visi sumus habere. Et si isti honores plus valent vel valere poterunt totum illud vobis et ecclesie beate Marie Ruthen. sed ex mera liberalite donamus, scienter renunciantes illi legique loquitur de dimidia justi precii, scientes et recognoscentes quod isti honores non sunt dotales : nec fecimus nec faciamus quod minus hec venditio valeat in perpetuum : et promittimus vobis per firmam validam que stipulationem quod hec omnia sicut in hoc instrumento superiùs et inferiùs dicta et scripta

toutes ses dépendances quelconques, fut vendu le 14 des calendes de juillet (18 de juin) pour la somme de deux mille cent sous rodanois, à Deusde de Caylus, à Irdoine, sa femme, et à leurs enfants nés et à naître, par Guillelme de la Tour, femme de Bernard Pons et nièce de Hugues de Sévérac, frère de Deusde, laquelle était devenue propriétaire de ce château par la donation que lui en avait faite son oncle ou plutôt son grand-oncle Hugues. Guillelme de la Tour était fille de Richard de la Tour et de Bérengère de Bozouls, et celle-ci devait être fille du seigneur de Bozouls et d'une sœur de Hugues de Sévérac. L'hommage de Raimond III de Turenne, en 1211, l'achat, en 1216, de l'héritage de Deusde et de Hugues de Sévérac, la donation de Hugues de Sévérac à sa nièce Guillelme de la Tour, et la vente du château de Sévérac, en 1221, par celle-ci constatent l'extinction de la première maison de Sévérac.

La deuxième vint de Déodat de Caylus et d'Irdoine, acquéreurs du château de Sévérac ; et cette Irdoine était fille de Béatrix de Canillac et ancienne comtesse de Rodez, veuve du comte Guillaume, en 1202 : c'est ce que je vais démontrer.

En 1244, l'évêque de Mende, Étienne, donna à Gui de Sévérac, tige de la deuxième maison de ce nom, le château de Lévezac et

---

sunt, vel si meliùs dici, scribi vel intelligi ab aliquo vel aliquibus possunt, omni fraude remota, per nos et per omnes nostros, fideliter et firmiter observabimus et ab omni persona contradicente vos et vestros successores defendemus ita quod si aliquid in predictis honoribus judicio vel arbitrio evictum fuerit, totum illud et totum dampnum quod in vobis et successoribus vestris evenerit, vobis et vestris successoribus integre restituemus et emendabimus, et damus vobis meum regressum in omnibus rebus nostris : renunciamus insuper omni legi, consuetudini et beneficio divino et humano q. pro nobis facere possent et quibus possemus contra hanc venditionem venire. Et ego Irdoina specialiter legi Julie et beneficio minoris hetatis. Volumus etiam quod sit omnibus manifestum quod de hac pecunia emimus à Dozone de Roca hereditatem Deodati de Severiaco et Ugonis fratris ejus q. dictum Dozonem contingebat. Hec omnia sicut superiùs scripta sunt vel prout meliùs intelligi possunt ad utilitatem vestram Duo Epo observabimus si deus nos adjuvat et hec sancta IIII^or dei evangelia a nobis corporaliter tacta. Actum hoc quo supra IIII idus Marcii in refectario claustri de Severiaco in presencia Guilaberti abbatis de Gaillaco; Bertrandi de Panosa, archid; Willelmi de Ariaco, canon. Ruth.; Raimundi, prioris de Severiaco; Wilhelmi Rostagni; Wilhelmi de las Salas; Petri Erail; Raimundi Auztorc; Petri de Luzenzo; Ugonis de Auriaco; Poncii Bernardi; Virgilii de Vezin, militum : Willelmi Tifi, Petri Tifi, Petri Plagavent, Willelmi de Buzens, Roderic, Bernardi Rostagni et Andree scriptoris domini dicti episcopi.

Dès 1204, le comte de Toulouse avait des notaires ; l'évêque de Rodez, en 1216 n'avait encore que des écrivains.

Dolan (mal à propos orthographié Leberac dans l'*Histoire de Languedoc*, t. III, *Preuv.*, p. 435), ainsi que la forteresse *dels Roces* (probablement *Rocous*); et cet acte porte que Gui de Sévérac est fils de *D. de Casluron* et d'une comtesse de Rodez remariée, *comitissæ quondam Ruthenæ*.

Ce D. de Casluron était Déodat de Caylus, et dans l'acte original, il eût fallu lire *Caslucio* au lieu de *Casluron*. En effet, on trouve dans les archives d'Aubrac (manuscrits de Colbert) un hommage fait au Roi Louis de plusieurs terres en Gévaudan par ce même Gui de Sévérac, qui s'y dit fils de Déodat de Caslus. A la vérité, cet acte est daté du 16 des calendes de juin 1204; mais la date est fausse, puisqu'en 1204 régnait Philippe-Auguste et non Louis. Aussi, cet acte doit se rapporter à l'année 1244, époque où Louis était sur le trône; et ce qui en donne une preuve évidente, c'est que l'hommage qu'il contient fut reçu par Rodolphe du Roure, Bailli de Gévaudan, en 1244 et 1250, comme on le sait par d'autres actes. Celui-ci est encore corroboré par un autre de 1245, qui se trouve dans les archives de Bonnecombe (manuscrits de Colbert), et qui est une transaction entre Gui de Sévérac et le syndic du monastère de Bonnecombe, par laquelle le droit de pacage est adjugé à ce syndic dans la vicomté d'Élissène (Ayssène), nonobstant la donation que Gui de Sévérac prétendait en avoir été faite à sa mère par le seigneur de *Castrolucio*, son père. Il est donc incontestable que Gui de Sévérac était fils de Déodat de Caylus. Il ne l'est pas moins que sa mère, ancienne comtesse de Rodez, était Irdoine de Canillac. C'est ce qu'établit le rapprochement suivant.

D'une part, Gui était fils d'une comtesse de Rodez; et de l'autre, la terre de Sévérac, en son dernier état, comprenait dans son étendue le *Layssaguais* dès avant le quatorzième siècle (1). Or, Irdoine de Canillac, en épousant le comte de Rodez Guillaume, avait reçu en dot le Layssaguais. Il suffit de lire un acte d'engagement consenti, en 1208, par ce comte en faveur du comte de Toulouse, Raimond VI, pour en être convaincu. Guillaume lui donna en nantissement le château de Montrosier qui lui appartenait en propre, et de

(1) En 1343, le comte de Rodez donna à Gui V de Sévérac les Bailliages de Banc et d'Anglars, contigus à la terre de Layssac, à cause de cette contiguïté.

plus le Layssaguais, savoir, est-il dit dans l'acte qui est rédigé en langue vulgaire (*a*) : Buzens, Gaillac, Prévinquières, Sévérac-l'Église, Lugans, Gagnac, Layssac, Montferrier, avec toutes les appartenances des susdits châteaux, lieux et biens, et davantage encore, s'il y en a davantage dans le Layssaguais. Irdoine de Canillac, sa femme, intervient dans ce dernier engagement (1), le confirme, et renonce au bénéfice de la loi *Julia*, *de fundo dotali;* l'évêque de Rodez avec Bernard d'Arpajon, etc., etc., sont garants de l'engagement. Le Layssaguais appartenait donc, à titre de dot, à Irdoine de Canillac, comtesse de Rodez. Durant le même siècle, ce pays fut réuni à la terre de Sévérac, et depuis il en a fait constamment partie. Gui, propriétaire de cette terre en 1246 et même en 1239, puisqu'à cette époque il est désigné sous le nom de Sévérac, était fils d'une comtesse de Rodez : donc il était fils d'Irdoine de Canillac.

Dans un acte de 1264 (*Vaissette*, t. III, *Preuves*, p. 562), Gui de Sévérac est désigné comme frère de Déodat de Canillac : *D. Deodati de Canillac, fratris de Guidonis de Sevrac*. Et, en effet, on trouve dans les archives d'Aubrac, sous la date du 6 *des ides* de juillet 1241, une donation faite par D. de Canillac au dom et aux religieux d'Aubrac du droit de pacage pour leurs bestiaux dans le mandement des châteaux de Canillac et de Sainte-Urcize et dans toutes ses terres, par laquelle il confirme les donations à eux faites par *Béatrix son ayeule et la comtesse sa mère*, et par son père, *D. de Castlucio*. Une autre donation faite, en 1245, par le même D. de Canillac et Mettir, sa femme, à la même maison, contient les mêmes énonciations. Or, Irdoine de Canillac, mère, comme je viens de le prouver, de Gui de Sévérac, et, par conséquent, femme de Déodat de Caylus et veuve du comte de Rodez Guillaume, était fille de Béatrix de Canillac. *Et eu*, dit l'engagement de 1208, *et eu Irdoina filia que fu de Beatrig de Canilac, moler del comte de Rodez, mati principalemen a vos senor R. comte la penhora sobredicta de Layssagues ab tots sos pertenients*, etc. Donc, il est prouvé aussi que Gui de Sévérac et Déodat de Canillac étaient frères.

(*a*) Bosc, tome III, *Preuves*, page 213.

(1) Probablement Irdoine était alors majeure : elle l'était certainement en 1216.

Ce dernier était probablement l'aîné. On ne peut guère révoquer en doute que Déodat de Caylus, son père, ne fût celui qui, en 1238, fut dépouillé de sa terre de Caylus par le comte de Toulouse et de Rouergue pour avoir pris les armes contre lui, et dont la postérité ne recouvra point ce château. Déodat ne le possédant pas, ne put en donner le nom à ses enfants; l'aîné dut prendre alors celui de sa mère, et s'appela, en conséquence, D. de Canillac. Ajoutons que Gui de Sévérac, armé Chevalier par le comte de Toulouse, en 1244, n'avait sans doute guère alors que vingt-un ans; et que trois ans auparavant, Déodat de Canillac, son frère, avait fait à l'hôpital d'Aubrac la donation que je viens de rappeler, et qui induit à croire qu'il était alors majeur.

On a vu plus haut comment la terre de Sévérac advint par acquisition à Déodat de Caylus et à Irdoine de Canillac, et aussi comment elle s'agrandit. Au Sévéraguais, qui en faisait le noyau, Irdoine joignit le Leyssaguais, en 1222 au plus tard. En 1244, l'évêque de Mende y ajouta, en Gévaudan, Lévezac, Dolan et les Roces; Hauterive et Saint-Chely, dans le même pays, y furent ajoutés plus tard; enfin, en 1343, le comte de Rodez, Jean Ier d'Armagnac, donna à Gui V, baron de Sévérac, les Bailliages de Banc et d'Anglars, contigus au Layssaguais; les seigneurs de Sévérac étendirent ainsi leur domination depuis Saint-Chely-du-Tarn en Gévaudan jusqu'à Gages et aux portes de Rodez. Ils entrèrent souvent aux États du Languedoc, et leur importance était telle, qu'on les vit s'allier successivement aux vicomtes de Béziers et de Narbonne et aux Dauphins d'Auvergne. Une autre circonstance, qui sert à montrer l'esprit du temps et cette importance, c'est qu'en 1370, Étienne, Cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe, autorisa Gui de Sévérac, sa femme et ses enfants, à se choisir un confesseur, permettant en même temps à celui-ci de les absoudre de tous péchés, sauf les cas réservés au Saint-Siége (1).

Le dernier mâle de cette famille illustre fut Amaury de Sévérac, Maréchal de France. Il commença de servir fort jeune, et d'abord en Flandre, où probablement il fit ses premières armes, ainsi que

(1) Voir, dans la succession et filiation des principaux seigneurs du Rouergue, la série des sires de Sévérac.

Boucicault, à la bataille de Rosebecq, en 1382. En 1386 et 1387, il servait en Rouergue contre les Anglais, et faisait partie des hommes d'armes de qui les *montres* furent reçues par Guillaume de Solatges, Chevalier, depuis Maréchal d'Armagnac, et dont lui-même devint le gendre quelques années après. Il s'attacha dès lors à la maison d'Armagnac, ce qui lui donna occasion de faire la guerre en Aragon, à cause de la ligue que le comte de Rodez, Jean III, avait faite avec le comte d'Ampurias contre le Roi d'Aragon, à qui le comte Jean disputa d'ailleurs, en 1390, la couronne de Majorque. Dans cette guerre, Amaury fut fait prisonnier; et après avoir payé sa rançon, il visita par dévotion la Terre-Sainte. Revenu en Rouergue, il fut employé utilement pour l'évacuation des pays qu'occupaient les routiers, et il suivit en Italie le comte de Rodez. Lorsque celui-ci eût été tué, le 25 de juillet 1391, Amaury prit le commandement de ses troupes, et les ramena dans leur pays malgré une foule d'obstacles, et quoique le passage lui fût disputé par le comte de Valentinois, l'évêque de Valence et le prince d'Orange, qu'il battit et fit prisonniers : ses soldats revinrent chargés de butin. Sept ans après, il prit encore les armes contre ce comte et cet évêque, à raison du différend qui existait entre le Pape Clément VII, la Reine de Sicile, le comte de Genève et ces seigneurs, d'une part; et Raimond de Beaufort, comte d'Alais et vicomte de Turenne, son parent, de l'autre. Il s'était ligué avec plusieurs seigneurs du Rouergue et avait levé trois mille hommes; mais les ordres du Roi le forcèrent à l'inaction. En 1402, il assista le comte de Rodez, Bernard d'Armagnac, dans la conquête que fit celui-ci du comté de Pardiac, et eut part, en 1405, à son expédition de Guienne. Quand le comte Bernard, après la ligue de Gien (1410), se rendit à Paris pour y appuyer le duc d'Orléans, son gendre, ce fut Amaury qu'il chargea, durant son absence, de la garde de ses terres, de sa femme et de ses enfants; et il le fit nommer Sénéchal du Quercy ainsi que du Rouergue par le duc de Berri, Gouverneur de Guienne et de Languedoc, dont lui Bernard était le gendre. En 1412, Amaury tenta vainement de s'emparer, pour Bernard, du château de Moncuq. En 1414, il faisait la guerre dans le comté de Foix et les pays adjacents, et il eut de grands succès. Il paraîtrait qu'en 1415, il était à la bataille d'Azincourt; du moins, peu après, il se trouvait auprès du Dauphin Louis, duc de Guienne,

puisque Guillaume de Solatges, son beau-père, lui écrivait : « *Devrias persegre Mossenhor lo Dalphi que feses connestable vostre mestre et lo mien, Mossen Bernard d'Armagnac; quar huey may non es efan.* » Bernard d'Armagnac, né vers 1367, était alors âgé d'environ quarante-huit ans. Le Connétable Charles d'Albret avait été tué le 25 d'octobre, à la bataille d'Azincourt; et Bernard, qui ne reçut l'épée de Connétable des mains du Roi que le 30 décembre, fut cependant nommé par lettres patentes du 18 de novembre, c'est-à-dire un mois avant la mort du Dauphin Louis, qui était chef du conseil du Roi, son père, depuis le 31 de décembre 1409. Devenu Connétable, le comte Bernard fit confirmer Amaury de Sévérac dans le Gouvernement du Rouergue et du Quercy; mais il le manda aussitôt auprès de lui, parce qu'il sentait combien il pouvait lui être utile. Gui VII, baron de Sévérac, seul mâle de la branche aîné de sa maison, était aussi alors à Paris, où il servait dans la compagnie d'hommes d'armes du Connétable; par son testament, en date du 21 d'octobre 1416, il institua son héritier, dans le cas où lui-même n'aurait point d'enfants, Amaury, qui était son oncle suivant la mode de Bretagne; et, peu après, il mourut sans postérité. Amaury eut son héritage, et ce fut pour remplir une des conditions non exécutées du testament de l'un de leurs auteurs communs, qu'il fonda six chapellenies à Sévérac et douze à Saint-Christophe près Valady, pour la dotation desquelles il amortit, le 27 de mars 1417, des biens jusqu'à concurrence de deux cent trente livres de rente. Lorsqu'en 1416, le Connétable fit son expédition de Normandie, dans laquelle il eut d'abord des succès, ayant battu un corps de trois mille Anglais dont huit cents furent tués, c'était Amaury qui commandait son avant-garde. En 1417, le vicomte de Lomagne, fils du Connétable, ayant pris sur les Anglais la ville de la Réole et assiégeant le château, demanda des secours à Amaury. En 1418, le duc de Bourgogne ayant mis le siége devant Paris, Amaury battit les *Bourguignons* dans une rencontre. Après qu'ils eurent été introduits dans la ville, le 29 de mai, il s'empressa de se rendre auprès de Bonne de Berri, comtesse d'Armagnac et de Rodez, et de son fils Jean IV, qui se trouvaient à Nîmes, entourés de gens d'armes, tenant le parti du duc de Bourgogne, et il leur facilita les moyens de revenir à Rodez, d'où ils ne tardèrent pas à se rendre à Angers auprès du Dauphin Charles, qui,

le 24 de juin, avait pris la qualité de régent, pour lui demander justice. Le Dauphin vint lui-même en Rouergue, en 1420, et l'on voit par une quittance d'Amaury, en date du 18 de janvier de cette année, qu'il était alors conseiller et chambellan de ce prince, dont il maintint constamment l'autorité dans le Rouergue et le Quercy. Amaury était sans enfants, n'ayant guère l'espérance d'en avoir, et sensible à l'affection que lui avait toujours montrée le Connétable d'Armagnac, qui, dans ses lettres, le traitait de frère (*car fraire*), il voulut donner à celui-ci des marques de sa reconnaissance, et fit à Poitiers, le 11 d'avril 1421, un testament par lequel il donnait tous ses biens à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, second fils du Connétable. Un homme capable d'autant de gratitude méritait d'en trouver à son tour. Le régent, qui avait eu occasion de se convaincre du dévouement, de la capacité et de l'expérience d'Amaury, le nomma Maréchal de France, en 1423, au plus tard. Amaury eut la magnanimité de refuser cet honneur; mais il fut forcé de l'accepter.

La fraternité d'armes qui unissait le Connétable d'Armagnac et Amaury de Sévérac ne fut point la seule que forma ce dernier. Il en contracta une nouvelle, cette même année, avec Béraud, seigneur d'Apchier, en Gévaudan, et l'on ne me saura pas mauvais gré, sans doute, d'insérer ici l'acte qui en contenait la déclaration authentique : il était conçu en ces termes :

« *Je Amaury, seigneur de Sévérac et de Beaucaire, maréchal de France, par la teneur de ces présentes, promets à vous, Messire Béraud, seigneur d'Apchier, de vous aider et secourir contre toute personne qui vous vouldroit grever ou domaiger en bien ou en honneur, de cuer et de chevance, ma loyauté sauve, et de pourchasser à tout mon pouvoir toujours votre bien et honneur, et dorezenavant vous prens pour mon compagnon, et ainsi le promets et jure en la présence de Mᵉ Hugues Gruval, licentié en lois et archidiacre de Rhoudez, et de Jean de Chasteauneuf sire de Rivelet, et pour majeur fermeté la présente lettre ai faite écrire par Jacques Bodon, mon clerc, et faite sceler de mon propre scel. A Sévérac, le 21ᵐᵉ jour* (1) *d'avril l'an* 1422

(1) Suivant la *Chronologie militaire* de Pinard, Amaury de Sévérac ne fut Maréchal de France qu'en février 1424 : il résulte cependant de cet acte de fraternité d'armes, daté du 21 d'avril 1423 N. S., qu'alors Amaury était Maréchal.

(1423). » Il est vraisemblable que Béraud d'Apchier, de son côté, contracta un engagement pareil.

A cette époque, les Anglais et les *Bourguignons* continuaient de dominer dans la plus grande partie du royaume. Le Maréchal de Sévérac, à la tête de 800 hommes d'armes et de 400 archers, se rendit à Cosne, où il empêcha les *Bourguignons* de passer la Loire. Il ne fut pas aussi heureux à Crevant près d'Auxerre, où il fut battu par les Anglais, au mois de juillet 1423. Cet échec ne lui fit pourtant perdre la confiance ni du Roi, ni de la maison d'Armagnac. L'année suivante, il fut chargé de négocier le mariage de Bernard d'Armagnac, deuxième fils du Connétable, avec Éléonor de Bourbon, fille unique de Jacques, Roi titulaire de Naples, comte de la Marche et de Castres. Il reçut, à cette occasion, les lettres suivantes, la première de ce prince, l'autre d'Amédée VIII, duc de Savoie, beau-fils du Connétable et frère utérin de Bernard d'Armagnac, futur époux.

A nostre très-chier et amé cousin, le seigneur de Sévérac, Mareschal de France.

Jacques, par la grâce de Dieu, Roy de Hongrie, de Hierusalem et de Sicile, etc... Très-chier et amé cousin, pour ce que nous sçavons que prendrez plaisir de sçavoir de notre bon estat et santé, nous vous signifions que à la faisance de cestes, nous estions en bonne santé de nostre personne, la mercy Nostre-Seigneur qui ce vous ottroie. Très-chier et amé cousin, nous avons reçeu vos lettres que escriptes nous avez par frère Jean Bosset, prieur de nostre couvent de Castres, et oy bien au long la créance que de par vous nous a dite; auquel sur ce avons chargé vous parler et référir aucunes choses de nostre part. Si vous prions que le veuillez croire de tout ce qu'il vous dira de par nous comme si nous mesme parlions à vous. En nous faisant sçavoir s'il est chose que pour vous faire puissions, nous le fairons de très-bon cœur. Très-chier et amé cousin, Nostre-Seigneur vous ait en sa sauvegarde. Donné à Montpellier, le vingtième jour de mai (1424) (1).

Jacques.

(1) Baluze, qui a publié ces deux lettres dans son *Histoire de la Maison d'Auvergne* (tome II, page 361), attribue la première à Jacques II, Roi de Ma-

A nostre très-chier et especial amy messire Amaury seigneur de Sévérac, Mareschal de France.

Très-chier et especial amy, nous avons receu vos lettres et ouy la créance que de par vous nous a rapportée Antoine de Cognat, vostre escuyer. Avons aussi receu lettres sur icele matiere de la part de nostre très-chier et très-amé frère messire Bernard d'Armagnac. Si, veuillez sçavoir que sur iceles chouses nous avons à nostredit très-chier et très-amé frère fait nostre response, laquelle il vous pourra faire sçavoir. Et se vous voulez chouse que nous puissions, nous la fairons très-volontiers. Nostre-Seigneur soit garde de vous. Escrit à Bourg, le dix-septième jour de janvier (1).

Le duc de Savoye.

La même année 1424, il eut l'honneur d'épouser, au nom de Bernard d'Armagnac, Éléonor de Bourbon, dont il avait négocié le mariage; et, de plus, la mort de Guillaume, vicomte de Narbonne, tué à la bataille de Verneuil, ayant fait de sa vicomté un objet de litige, le Roi la mit en séquestre entre les mains d'Amaury, avec dispense de rendre compte des revenus. Déjà il lui avait fait don de toutes les impositions mises sur ses terres dans les Bailliages de Rouergue, des montagnes d'Auvergne et de la Sénéchaussée de Carcassonne pour le rembourser de douze mille livres qui lui étaient dues, soit comme Maréchal de France, soit comme capitaine du Dorat. En 1424 encore, le Roi lui donna aussi les château, ville et châtellenie de Cessenon dans la Sénéchaussée de Carcassonne; et le 21 de mai, il y joignit, pour la vie seulement du Maréchal, les

---

jorque, et en fixe la date à 1374, ce qui est une double erreur : par une conséquence de cette date, il croit aussi (tome I, page 195, et tome II, page 360) qu'il a existé deux Amaury de Sévérac, Maréchaux de France, tandis qu'il n'y en a eu réellement qu'un qui mourut en 1427. Le Roi Jacques qui écrivit cette lettre est Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, Roi titulaire de Hongrie, Jérusalem et Sicile, par son mariage en 1415 avec Jeanne II, Reine de Naples. Une circonstance qui seule prouverait que cette lettre vient de lui, c'est qu'il y parle du Prieur de *son couvent de Castres*. Mais ce qui le prouve mieux encore, c'est que Jacques de Bourbon présidait à cette époque, à Montpellier, les Etats de Languedoc, et que ce jour-là même, 20 de mai 1424, les Etats lui adressèrent le cahier de leurs doléances.

(1) Cette lettre est de 1424 ou de 1425. Antoine de Cognat, écuyer en 1424, devint Chevalier en 1425 : ainsi la lettre n'est pas postérieure au 17 de janvier 1425, mais elle est probablement de 1424.

terres des Angles et de Pérignan; ce dernier don était un dédommagement. La jouissance de la seigneurie de Roquecesière lui avait été précédemment abandonnée pour dix ans, avec celle des seigneuries de Millau et de Compeyre. Précédemment, le Roi, dont le grand-père (Charles V) avait, en 1370, donné Roquecesière à Bouchard VII, comte de Vendôme et de Castres (mort en 1400) qui en avait fait le siége et l'avait pris sur les Anglais en 1369, le donna à Louis de Bourbon, comte de Vendôme, fils de Catherine, sœur et héritière de Bouchard VII; c'est pour indemniser Amaury que le Roi lui céda en échange pour sa vie les Angles et Pérignan.

En 1425, la guerre continuant toujours, le Roi, étant à Chinon, assigna, le 10 de mars 8,000 livres au Maréchal de Sévérac pour ramasser des gens d'armes et des gens de trait. Peu de jours après, il l'envoya au comte de Foix pour le presser de venir le joindre avec mille hommes d'armes et mille de trait. Le 25 de novembre de la même année, Amaury était à Mehun-sur-Yèvres; il y était encore le 27 de décembre, et y reçut par écrit, en présence de Charles de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang; d'Artus de Bretagne, Connétable de France; de Jean, comte de Foix; de Charles II, sire d'Albret et comte de Dreux; de Martin Gouge de Charpaignes, évêque de Clermont et Chancelier de France; de Jean Stuart, Connétable d'Écosse; de Louis de Culant, Chevalier, Amiral de France; de Jean de Montmorin (depuis évêque d'Agde), conseiller au Parlement; de Pierre de Montmorin (neveu du précédent); de Louis d'Escoraille, Antoine de Coignat, Chevaliers (celui-ci avait été son écuyer); de Guidon de Luppé, Jean Raolet, Jean (d'Arjac-Solatges) de Castelnau, seigneur de Tholet, écuyers (ce dernier, qui fut depuis Chevalier, était neveu d'Amaury), la réparation la plus solennelle de la part de Hugues III d'Arpajon, pour quelques expressions outrageantes dont celui-ci avait fait usage envers lui dans une lettre qu'il lui avait adressée (*a*).

Suivant un auteur contemporain, la cause de cette querelle était la conduite du Maréchal de Sévérac, qui voulait dépouiller le comte de Rodez, Jean IV, de presque tous ses domaines pour les attribuer

(*a*) Bureau des finances de Montauban, papiers non inventoriés, n.° 225. — Trésor généalogique de D. Pavée.

à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, son frère, tandis que Hugues d'Arpajon, en vassal loyal et fidèle, avait pris le parti de Jean contre Bernard. Mais cette relation est inexacte, puisqu'elle porte que la réconciliation de Sévérac et d'Arpajon fut spontanée, et qu'il paraîtrait même qu'il leur suffit de se voir pour se réconcilier, tandis qu'il résulte d'actes authentiques, qu'il y eut une réparation écrite dont le Maréchal prit copie (*a*). Quelque dévoué, d'ailleurs, que pût être au comte de Rodez Hugues d'Arpajon, le vrai motif de sa querelle avec Amaury devait être le don qu'avait fait celui-ci à la maison d'Armagnac des terres de la maison de Sévérac, auxquelles Hugues d'Arpajon avait des droits comme époux de Jeanne de Sévérac, fille de Gui VI et sœur de Gui VII, instituée héritière universelle par son père dans le cas où la postérité masculine de celui-ci viendrait à s'éteindre, ce qui était arrivé par la mort sans enfants de Gui VII. Amaury jouissait cependant de ces biens, soit en vertu du testament de Gui VII, soit plutôt en vertu de substitutions antérieures qui appelaient tous les mâles à l'exclusion des filles; mais Hugues d'Arpajon devait se flatter que, puisque Amaury n'avait point d'enfants, à sa mort le riche héritage de la maison de Sévérac passerait dans la maison d'Arpajon, espoir que détruisait ou, du moins, que rendait incertain le testament d'Amaury. Quoi qu'il en soit, les satisfactions de d'Arpajon ne changèrent rien aux dispositions d'Amaury en faveur de la maison d'Armagnac; seulement, au lieu de laisser son héritage à Bernard, comte de Pardiac, il abandonna, le 7 de mai 1426, peut-être en expiation de ses procédés envers le comte de Rodez, Jean IV, la jouissance de tous ses biens à celui-ci et au vicomte de Lomagne, son fils, ne se réservant que la dotation du Chapitre de Saint-Christophe et de la collégiale de Sévérac fondés par lui, et une pension de trois mille livres qui lui fut assignée sur les terres de Marcillac, Salles-Comtaux, Alpuech, Benaven et La Calm. La donation portait de plus, pour conditions : 1° Que le chef de la maison d'Armagnac écartèlerait à perpétuité ses armes de Sévérac; 2° que si la femme d'Amaury, Souveraine d'Arjac-Solatges, survivait à son époux, elle aurait la jouissance des terres d'Espeyrac

(*a*) Archives de Rodez. Coffre de Sévérac. Manuscrits de Colbert.

et de Beaucaire ; 3° que si le Maréchal avait d'elle des enfants mâles, la donation n'aurait plus d'effet ; 4° que le comte de Rodez s'accorderait avec la maison d'Arpajon pour les prétentions qu'elle avait sur les biens de la maison de Sévérac.

Mais, tandis que le Maréchal de Sévérac se montrait ainsi généreux à l'excès, il réclamait beaucoup trop impérieusement les sommes qui lui étaient dues par le Gouvernement. Il écrivit cette même année au Parlement de Languedoc, alors séant à Narbonne, pour lui demander de le faire payer de ce qu'il avait à réclamer, et de le faire jouir des domaines à lui cédés par le Roi, avec menaces, s'il n'était satisfait, de piller le Velai, le Gévaudan et le Vivarais. Tel était, à cette époque, l'état de la France. Dévastée par les Anglais et la guerre civile, elle avait à redouter encore les prétentions et les entreprises de ceux qui pouvaient le mieux la défendre et qui n'auraient dû songer qu'à la délivrer de l'ennemi commun. La lettre d'Amaury jeta l'alarme. Le Sénéchal de Beaucaire, qui avait le gouvernement des provinces menacées, convoqua la noblesse pour protéger le pays, mesure d'autant plus convenable que ces contrées étaient encore désolées par les routiers ; mais il paraît que le Maréchal se borna à des paroles, comme il paraît aussi que ses demandes n'étaient pas dénuées de fondement ; la même année, le Roi le nomma son lieutenant général dans le Mâconnais, le Charolais et le Lyonnais ; et le 9 de mars 1427, il lui fut assigné 16,000 écus sur la recette de Rouergue. Ces grâces dont la dernière n'était peut-être qu'une exacte justice, durent ramener le Maréchal de Sévérac à son devoir ; mais le Roi ne put pas profiter longtemps de ses services. Amaury fut bientôt après victime d'un lâche attentat, occasionné par l'excès de ses bienfaits. Le comte de Pardiac, qui convoitait pour lui-même la fortune du Maréchal et qui l'espérait d'après le testament qu'avait fait celui-ci en 1421, ne lui pardonna point d'en avoir disposé en faveur d'un autre ; et un jour qu'Amaury arrivait au château de Gages sans précautions, parce qu'il était sans défiance, Pardiac le fit étrangler par ses gens, et eut l'indignité de le faire pendre à une fenêtre. Telle fut la fin d'un Maréchal de France ; d'un homme qui avait consacré sa vie au service de son pays ; qui, dans les circonstances les plus critiques, avait conservé des provinces au Roi légitime ; qui, lorsque la moitié de la France obéissait aux Anglais et avait reconnu

pour Souverain Henri VI d'Angleterre, n'avait cessé de le combattre et de se montrer sujet fidèle et bon Français. En vain le traître Pardiac fut mis en jugement, c'est à son fils qu'il était réservé de subir la peine que le père avait méritée.

La succession du Maréchal de Sévérac fut l'objet de longues discussions. La maison d'Armagnac qui, du vivant d'Amaury, était entrée en jouissance de ses biens, les conserva jusqu'en 1470, époque où elle perdit elle-même tous ses domaines. Ceux de la maison de Sévérac furent alors donnés à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, Grand maître de France. Charles d'Armagnac, lorsqu'il fut sorti de la Bastille, en 1484, les réclama et en jouit effectivement ; la maison d'Arpajon les réclamait aussi, et Charles d'Armagnac étant mort en 1497, elle finit par les obtenir en 1508 ; elle les conserva jusqu'en 1679. En 1650, Louis d'Arpajon, marquis de Sévérac, obtint au mois de décembre des lettres patentes qui érigeaient en *duché-pairie*, *sous le nom d'Arpajon*, le marquisat de Sévérac, la vicomté d'Hauterive et les baronnies de Dolan et de Saint-Chely, et qui érigeaient en même temps en *marquisat*, *sous le nom de Sévérac*, la terre et seigneurie de Layssac, avec les Bailliages de Gaillac, de Sévérac-l'Église, de Banc, d'Anglars et d'Ayrinhac ; mais par d'autres lettres patentes, en date du mois de mars 1655, les nom, titre et dignité de duché d'Arpajon furent transférés sur la terre de Caumont de Plancatge, à laquelle furent annexées les baronnies de Beaucaire et d'Espeyrac en Rouergue, et la vicomté d'Hauterive avec la baronnie de Dolan en Gévaudan ; le marquisat de Sévérac, composé des château et ville de ce nom, et des Bailliages de Saint-Grégoire, Vimenet, Buzens, Verrières et les Vignes, reprit son ancien nom, titre, qualité et dignité de marquisat ; et la terre de Layssac avec les Baillages ci-dessus indiqués, continua d'y être annexée. Le duc d'Arpajon ayant exhérédé, le 17 de mai 1660, Jean-Louis d'Arpajon, marquis de Sévérac, son fils unique, et celui-ci étant décédé avant son père ; à la mort de ce dernier, arrivée au mois d'avril 1679, le marquisat de Sévérac passa à Catherine-Françoise d'Arpajon, sa fille unique du troisième lit, qui ayant épousé, à Versailles, le 8 de février 1689, François de Roye de la Rochefoucauld II, comte de Roucy et de Roye, fut mère du dernier Cardinal de la Rochefoucauld et grand'mère de Françoise-Pauline de Roye de la

Rochefoucauld, née le 2 de mars 1723, qui épousa, le 29 de février 1740 Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, né en 1701, lequel fut Pair et Maréchal de France, colonel des gardes françaises, Chevalier des Ordres du Roi, et mourut sans enfants, en 1788. Françoise-Pauline de la Rochefoucauld-Roye était sœur cadette de Marthe-Élisabeth, née le 13 de décembre 1720, qui épousa, le 4 de mars 1737, François-Joseph de Béthune, duc d'Ancenis, et fut mère d'Armand-Joseph de Béthune, duc de Béthune-Charost. Celui-ci hérita de sa tante la terre de Sévérac, et il est le dernier qui l'ait possédée à titre de succession.

S'il faut en croire les lettres patentes d'érection de Sévérac en duché-pairie, cette terre donnait le second rang aux États de Rouergue, et le premier appartenait à la maison d'Arpajon ; dans le rôle des États de 1651, l'on ne trouve cependant M. de Sévérac qu'au troisième rang ; avant lui sont M. d'Arpajon et M. de Landorre. Mais la terre de Sévérac étant, après la Commanderie de Sainte-Eulalie, la plus considérable du Rouergue, devait donner le premier rang parmi les seigneurs laïques ; et il est vraisemblable que les d'Arpajon, devenus héritiers des Sévérac, prirent leur place aux États en leur attribuant celle qu'auparavant ils occupaient eux-mêmes, et que personne ne mit obstacle à ce changement, parce qu'il ne contrariait personne.

---

26. — VALETTE (LA).

La Valette, maison ancienne et illustre, divisée en plusieurs branches.

Guillot de la Valette, seigneur de Cornusson, gentilhomme de la chambre du Roi et enseigne des gendarmes du sieur de Rieux, était fils de Bernard de la Valette, seigneur de Parisot, et de Gaillarde de Morlhon, mariés en 1481; et il fut père de Guillot de la Valette II, seigneur de Cornusson, de Parisot et de Boismenon, Chevalier de l'Ordre du Roi; de Jean de la Valette-Parisot, Grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 21 d'août 1557; de François de la Valette, évêque de Vabres en 1560, mort en 1585. La défense de Malte en 1565 et la fondation de la *Cité la Valette*, ont rendu ce nom à jamais célèbre. Pie IV voulut faire Cardinal Jean de la Valette : celui-ci, soit qu'il pensât que cette dignité ne convenait pas à un militaire, soit qu'il la regardât comme au-dessous de celle de Grand-maître, pria le Pape d'accorder de préférence cette distinction à son frère, l'évêque de Vabres; mais un démêlé étant survenu peu après entre la Cour de Rome et l'Ordre de Saint-Jean, et le Grand-maître étant mort en 1568, sa recommandation relative à son frère n'eut aucun effet.

Brantôme, qui avait été à portée de voir et d'apprécier Jean de la Valette, en fait le portrait suivant. « Je dis avec tout un monde « que M. le grand-maître Parisot a été un très-grand capitaine; il « en avait toutes les qualités. Outre sa vaillance et capacité, il était « un très-bel homme, grand, de haute taille, de très-belle apparance « et belle façon, point esmeu, parlant très-bien en plusieurs lan- « gues, comme bon françois, italien, espagnol, grec, arabe et turc, « qu'il avait apprises étant esclave parmi les Turcs qu'ailleurs. Je « l'ay veu parler toutes langues sans aucuns truchemens. Je vous

« laisse à penser si, avec toutes ces belles qualitez, quand il fust « été en présence et en discours avec tous les grands princes qu'il « vouloit araisonner, ce qu'il eût sceu dire très-bien pour les es- « mouvoir à sa ligue très-saincte. » Brantôme fait allusion dans ce passage à une croisade que méditait Jean de la Valette contre les Turcs.

François de la Valette, seigneur de Parisot et de Cornusson, neveu du Grand maître, fut capitaine de cinquante hommes d'armes, Conseiller d'État, Sénéchal et Gouverneur de Toulouse, Chevalier de l'Ordre du Roi et député aux États généraux en 1576 par la noblesse de sa Sénéchaussée. Le 31 de décembre 1583, il fut reçu Chevalier du Saint-Esprit, et mourut le 16 de février 1586.

Il fut père de Jean de la Valette, seigneur de Cornusson et de Parisot, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes, Sénéchal et Gouverneur de Toulouse, député par la noblesse de cette Sénéchaussée aux États généraux de 1614; et de François La Valette, évêque de Vabres en 1600, député du clergé de la Sénéchaussée de Rouergue aux mêmes États, et qui mourut en 1622. Jean de la Valette avait été nommé par le parti de la ligue Sénéchal de Rouergue en 1586; mais cette nomination ne s'étendit pas au delà de 1590. Il était, en 1592, au second siége de Villemur, où il commandait quarante maîtres.

François de la Valette, baron de Cornusson, Parisot, etc., fils de Jean et d'Ursule de Loubens Verdalle, fut Sénéchal de Périgord; François, son frère, fut évêque de Vabres de 1622 à 1640.

Barthélemi, marquis de la Valette-Parisot, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut membre de l'Administration provinciale de Haute-Guienne dès son origine, en devint Procureur général syndic en 1782, et fut, en 1789, député de la noblesse du Quercy aux États généraux. Il a été le dernier mâle de sa maison.

III

MAISONS PUISSANTES.

Outre les familles historiques dont je viens de parler, il en est qui, sans avoir fourni des personnages mentionnés dans l'histoire, ont exercé, par leur puissance ou celle de quelques-uns de leurs membres, une influence considérable sur leur pays ; il est de mon devoir de les faire connaître avec quelques détails. Ce sont les maisons dont les noms suivent :

1 Bessuéjouls-Roquelaure,
2 Buisson-Bournazel,
3 Canillac,
4 Cardaillac,
5 Moret-Peyre,
6 Solages,
7 Tenières,
8 Le Commandeur de Sainte-Eulalie, sur le Larzac.

---

1. — BESSUÉJOULS-ROQUELAURE.

La maison de Bessuéjouls, éteinte aujourd'hui, était une des plus anciennes du Rouergue, puisqu'elle remontait à 1088. A dater de cette époque, on trouve Nizer I, vivant en 1120 ; Nizer II, vivant en 1161, arbitre cette année entre le comte et l'évêque de Rodez ; Nizer III, qui, en 1195, assista au couronnement d'un autre comte de Rodez, et aux conventions qui eurent lieu alors.

En 1195, les seuls titres de cette maison étaient ceux de seigneurs de Bessuéjouls et de Gabriac. Mais indépendamment de la qualité de Chevalier dont ses membres étaient investis, ce qui prouve son importance, c'est que Nizer III de Bessuéjouls, ayant constitué à ses sœurs de riches dots, dix-huit gentilshommes de la province et des pays voisins, appartenant aux maisons les plus considérables, s'engagèrent à l'aider au besoin à payer ses sœurs. C'étaient les d'Arpajon, les Broquiès, les Calmont d'Olt, les Combret, les d'Escorailles, les d'Esparrou, les d'Estaing, les Garceval, les Montaut, les Montpeyrous, les Roquelaure, les Solages du Rouergue; les Balaguier du Quercy; les Beaufort du Limousin; les Blancafort de l'Agénois; les Bruzac du Périgord; les Montferrand et les Pierrefort de l'Auvergne. Les sœurs de Nizer III, épousaient deux damoiseaux : l'une, Philippe de Montchausson; l'autre, Guillaume de Pellegri, co-seigneur de Saint-Geniès-de-Bertrand.

Vers la fin du seizième siècle, la maison de Bessuéjouls ajouta à son nom celui de Roquelaure, à cause du mariage de Bernardin de Bessuéjouls avec Isabeau de Roquelaure, issue d'une maison ancienne en Rouergue, et qui possédait de belles terres.

Cette maison a possédé en Rouergue, outre Bessuéjouls, Gabriac et Roquelaure, Malescombes, Bonnefont, Loupiac, Tholet, Ceyrac, Lassouts : en Auvergne, Montchausson; en Gévaudan, *Apchier*, l'une des baronnies des États du Gévaudan et baronnie *de tour* aux États de Languedoc (1); dans cette dernière province, *Lanta*, baronnie des États, de manière que le chef de la maison occupait un siége et quelquefois deux, parmi les vingt-quatre barons des États de Languedoc. Outre ces terres dans le midi de la France, la maison de Bessuéjouls possédait, dans les derniers temps, de grandes terres dans l'Artois.

Le dernier vivant de cette maison fut Archevêque de Malines, Commandeur des Ordres du Roi, son premier aumônier, Conseiller d'État et membre de l'Académie française.

---

(1) On nommait *baron de tour*, aux Etats de Gévaudan, huit barons qui, par tour et successivement, allaient siéger annuellement aux Etats de Languedoc pour y représenter la noblesse de leur pays. Dans ces derniers Etats, ils occupaient parmi les barons la quatrième place. La première appartenait au comte d'Alais; la seconde, au vicomte de Polignac; la troisième au baron de tour du Vivarais; et la quatrieme à celui du Gevaudan.

2. — BUISSON-BOURNAZEL.

Deux maisons du Rouergue, toutes les deux anciennes, distinguées par leurs services et puissantes, ont porté le nom de Bournazel. La première est celle de *Mancip*, connue depuis Amélius de Mancip, seigneur de Bournazel, vivant en 1050. A cette famille appartenaient Pierre de Mancip, Sire de Bournazel, nommé par Charles V son ambassadeur auprès de Robert II, Roi d'Ecosse en 1378, mais qui n'alla que jusqu'à l'Ecluse en Flandre, et revint de là à Paris; Bérenger de Mancip, seigneur de Bournazel, qui siégea aux Etats de Rouergue en 1382; et Hugues de Mancip-Bournazel, Chevalier, seigneur de Bournazel et de Labadie, Sénéchal de Toulouse et d'Albigeois le 3 de septembre 1461, qui fit partie de l'ambassade envoyée au Pape Pie II en 1462, et qui, le 18 de juillet 1464, signa, au nom de Louis XI, à Dieppe, un traité d'amitié perpétuelle entre la France et la Bohême.

Charlotte de Mancip, fille et héritière de Gaspard de Mancip, seigneur de Bournazel vivant en 1513, épousa Jean de Buisson, seigneur de Mirabel, descendant de Guinet de Buisson tué à la bataille de Poitiers, le 19 de septembre 1356 et enterré chez les frères mineurs de Poitiers (voir Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, 1re partie, f° XIV). Jean de Buisson fut lui-même blessé de deux coups de pique le 14 d'avril 1544, à la bataille de Cérisoles en Piémont, où il eut un frère tué; c'est lui qui fit bâtir le château de Bournazel.

Antoine de Buisson, son fils, fut nommé Chevalier de l'Ordre du Roi, par lettres datées du 20 de février 1570; le duc de Nemours (Jacques de Savoie) fut chargé de le recevoir. Il fut aussi capitaine de cinquante hommes d'armes, commanda en Rouergue en l'absence du Sénéchal en 1578; en devint lui-même Sénéchal en 1586, et fut député par la noblesse aux États généraux de Blois en 1588. Une

partie de ses services a été détaillée dans les *Annales*, de manière à ce qu'il soit inutile de les rappeler; mais je ne dois point passer sous silence les preuves de dévouement qu'il donna à la cause de son Souverain. Il était père de deux fils qu'il avait envoyés pour leur éducation au collége de Navarre. Durant les troubles de la ligue, les Parisiens les enfermèrent à l'Hôtel-de-Ville, et firent dire au père que, s'il ne quittait le service du Roi, ses enfants seraient mis à mort. Il répondit « qu'il n'avait que ces deux-là, et était sans espoir « d'en avoir d'autres, mais qu'on en pouvait faire ce qu'on voudrait; « qu'il n'abandonnerait jamais le service du Roi, qui lui était plus « cher que rien au monde. » Ses enfants coururent souvent le risque d'être égorgés, et ce ne fut qu'après l'entrée de Henri IV à Paris, qu'ils sortirent de prison et furent renvoyés à leur père par le Roi lui-même (1).

François de Buisson, fils d'Antoine, donna des preuves de valeur, dès l'âge de seize ans, à la bataille de Villemur où il passa le Tarn à la nage en poursuivant les ligueurs. Il fut capitaine de cinquante hommes d'armes et, ainsi que son père, député aux États généraux; au mois d'août 1624, il fut créé marquis de Bournazel. « Prenant en « considération, dit le Roi dans les lettres patentes, les vertus, noblesse « et générosité du feu seigneur de Bournazel, ci-devant notre lieu- « tenant général en Rouergue, dont est issu notre cher et bien aimé « le baron de Bournazel, et les bons et recommandables services « que ses prédécesseurs ont faits à cette couronne au fait de ses « guerres où ils ont été employés, èsquelles ils ont fait preuve de « valeur, et de la singulière affection qu'ils ont toujours portée au « bien, grandeur et conservation de cet État, etc., etc., etc. »

Ces lettres contiennent encore cette clause honorable pour la maison de Buisson que, si la terre de Bournazel venait à passer en

(1) Je ne sais si c'est à Antoine de Bournazel qu'il faut appliquer ce que dit Brantôme (*Dames galantes, discours* 6) d'un baron de Bournazel, fort brave et honnête gentilhomme de Gascogne, qui fut sur le point d'être décapité à Bordeaux, lors du séjour qu'y fit, en 1565, Charles IX (c'est-à-dire du 9 d'avril au 3 de mai), pour avoir tué un gentilhomme de son pays qui s'appelait La Tour, et qui obtint sa grâce par l'intermédiaire de la Reine et l'intercession de M. de Nemours, *qui aimait ce pauvre baron, lequel l'avoit suivy en bons lieux aux guerres.*

d'autres mains, elle perdrait le titre de marquisat pour reprendre celui de baronnie.

La maison de Buisson-Bournazel a, outre des services militaires fort distingués, deux circonstances dans sa carrière qui la signale très-honorablement parmi les maisons les plus notables du Rouergue. Depuis 1586, elle a fourni bien des Sénéchaux au pays, et trois fois de suite, en 1588, 1614 et 1789 elle a eu l'honneur de représenter, aux États généraux du royaume, la noblesse de sa province.

La maison de Buisson-Bournazel se divise en trois branches :

Celle de Buisson-Bournazel, fixée aujourd'hui à Toulouse ;

Celle de Buisson-Beauriville, qui a produit un évêque et un lieutenant général des armées, Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis, Ambassadeur en Suisse et ministre plénipotentiaire à Genève.

Celle d'Aussone qui a produit deux Premiers Présidents de la Cour des aides de Montauban, dont un fut Conseiller d'État.

La maison de Buisson-Bournazel possédait en Rouergue Bournazel et ses dépendances, savoir : Roussenac, Auzits, Rulhe, Aubin, Cransac, Mirabel, Belcastel, Durenque, Broquiès, La Motte ; en Auvergne, Marmagnac ; en Languedoc, Loubens, etc.

C'était en 1789 la maison la plus opulente du Rouergue.

---

3. — CANILLAC

La maison primitive de Canillac appartenait au Gévaudan. Dans cette province étaient situées la terre de Canillac et ses dépendances, savoir : Benessac, Miégeville, les Clergues, la Ferrière, Malusi ou Mauvoisin, Saint-Germain-du Theil, ainsi que les châteaux de Montpesin et de Coutret qui en faisaient aussi partie ; mais la maison de Canillac avait aussi en Rouergue Estables, Saint-Laurent *de Rive-d'Olt*, Bonneterre et encore La Garde près Rodez.

Irdoine de Canillac, héritière de sa maison et femme de Guillaume, comte de Rodez, mort en 1209, possédait de plus en Rouergue la contrée considérable du Layssaguais.

Elle épousa en secondes noces Déodat de Caylus, celui sans doute que le comte de Toulouse et de Rouergue, Raymond VII, priva de sa seigneurie en 1233 pour avoir pris les armes contre lui. Elle en eut deux fils, Déodat de Canillac et Guy de Sévérac. Le premier eut Canillac et ses dépendances avec Estables, Saint-Laurent, Bonneterre et la Garde ; le second eut avec le Layssaguais le château et la terre de Sévérac que son père et sa mère avaient achetés, ainsi qu'on l'a vu à l'article Sévérac (*familles historiques*).

Cette deuxième maison de Canillac se fondit dans celle de Rogier de Beaufort qui produisit deux Papes, et celle-ci se fondit à son tour dans la maison de Montboissier.

Les Canillac siégeaient aux États de Rouergue.

4. — CARDAILLAC.

Cette maison, originaire du Quercy, et qui y possédait de grandes terres, en avait de considérables dans plusieurs provinces : en Auvergne, la vicomté de Murat ; en Gévaudan, la baronnie de Peyre, l'une des huit de *tour* des États ; en Rouergue, les seigneuries de Maleville, Privezac, Varayres, le Caylar, Previnquières, Cassagnes, Valadi, etc., etc. Une partie de ces dernières terres passa dans une branche de la maison de Lévis par le mariage, en 1475, de Marguerite de Cardaillac, dame de Varayres, Privezac, etc., avec Guy de Lévis, baron de Caylus, seigneur de Villeneuve *la Cremade* et d'autres terres.

Les Cardaillac siégeaient aux États de Rouergue ainsi que les Canillac.

Jean de Cardaillac, Patriarche d'Alexandrie, eut, en 1371, l'administration de l'évêché de Rodez et la garda jusqu'en 1377.

On voit le long de l'Aveiron, au-dessous de Rodez, un moulin appelé le *moulin de Cardaillac* et qui fut peut-être son ouvrage.

5. — MORET-PEYRE.

On trouve un Hugues de Moret en 1060 ; et Bernard de Moret damoiseau, mariant, en 1275, Miramort, sa fille, et lui promettant sept mille sous rodanois de dot, donnait pour caution de sa promesse Aymar de Moret, Chevalier, et des Chevaliers et damoiseaux des maisons de Saillans, Montferrand, Montmajour et Palamourgue : la filiation cependant ne remonte qu'à 1370. Amalric qui vivait au quinzième siècle et qui possédait Moret, Montarnal, et de plus des terres en Limousin, reçut, et ses descendants après lui, la qualification de *noble et puissant homme*. Ils contractèrent de belles alliances

et la succession de la maison de Gassion en Béarn, l'héritage de César de Grolée, marquis de Monbreton, comte de Peyre en Gévaudan, baron de Bruzet en Vivarais et de Tholet en Rouergue, firent de Jean-Henri de Moret, son arrière-petit-neveu, un grand seigneur, qui fut Gouverneur du Bourbonnais en 1754 et maréchal de camp en 1750. Lorsque César de Grolée, eut, par son testament fait en 1718, déclaré Aymar-Henri son héritier, Claude-Antoine de Moret, père de celui-ci, qui se qualifiait marquis de Montarnal, eut la prétention, bien qu'il fût originaire du Rouergue, d'être *le premier gentilhomme du Gévaudan.*

Cette maison est éteinte.

---

6. — SOLAGES.

La maison de Solages est connue dès 1028 : Pierre de Solages, IIe du nom, épousa la fille qui probablement était unique de Bertrand, seigneur de Tholet, descendant de Gui, seigneur de la même terre qui, en 1075, avait fait une donation à l'abbaye de Conques ; et le 7 de décembre 1365, Bertrand fit donation à Guillemot de Solages, son petit-fils, de la terre de Tholet.

Guillaume de Solages, Chevalier, qu'on appelait dans son enfance *Guillemot* pour le distinguer de son grand-père, fut un personnage distingué et obtint toute la confiance de Bernard comte d'Armagnac et de Rodez, Connétable en 1415, qui en 1412 l'avait nommé son lieutenant et, en 1414, maréchal d'Armargnac, et qui de plus, lui donna diverses terres. Guillaume n'eut que deux filles. La cadette épousa Amaury de Sévérac, Maréchal de France en 1422 : l'aînée fut femme de Begon d'Arjac, seigneur du Caylar. Jean, leur fils, fut seigneur de Tholet, Castelnau-Peyralez, Ceyrac, Tayac, Miremont, Centres, Vines, le Caylar et Pruines. Leurs descendants portèrent le nom de Solages et furent plus connus sous la qualification de barons de Tholet qui leur fut donnée dès le quinzième siècle.

Les deux derniers furent Sénéchaux du comté de Rodez, et la terre de Peyre en Gévaudan passa dans leur famille.

Cette maison, éteinte en Rouergue, subsiste dans l'Albigeois.

---

7. — TENIÈRES.

La terre de Tenières que possédait, en 1210, Jean de Beaumont, qui, cette année, chassa les Albigeois de la Guiolle et du Mur-de-Barrez, et qui sauva Rodez, était la plus considérable du nord du Rouergue. De son château situé sur une hauteur entre Saint-Symphorien et Sainte-Geneviève, relevait tout le pays. Trente seigneurs et même celui de Benaven lui devaient hommage. La terre de Tenières appartint plus tard à diverses maisons qui n'habitaient pas le Rouergue, mais qui assistaient à ses États.

---

8. — LE COMMANDEUR DE STE EULALIE.

La Commanderie de Sainte-Eulalie-sur-le-Larzac était l'une des plus étendues et des plus considérables de l'Ordre du Temple pour qui elle fut fondée en 1158 par le vicomte de Millau, et comprenait trois bourgs que les Templiers firent entourer de murs qui subsistent encore. C'étaient Sainte-Eulalie, La Cavalerie et La Couvertoirade. Après la destruction de l'Ordre du Temple, cette Commanderie passa à celui de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Elle comprenait, ou du moins étendait sa domination sur une grande partie du Larzac, de manière que, malgré la stérilité du pays, c'était la plus riche terre du Rouergue.

IV

ILLUSTRATIONS PERSONNELLES.

---

1. Hauts Dignitaires de l'Église.
2. Grands maîtres d'Ordres religieux et militaires.
3. Grands Seigneurs, Chevaliers et Écuyers du Rouergue ayant pris part aux Croisades.
4. Chevaliers et Écuyers qui ont fait les guerres du Rouergue au quatorzième siècle.
5. Officiers généraux de terre et de mer.
6. Hautes Décorations militaires.
7. Personnages éminents de l'ordre civil.
8. Services éminents rendus à l'Etat.
9. Sang versé pour la patrie.
10. Notice historique sur Samuel de Crozat, seigneur de Grandcombe, aide des camps et armées du Roi.
11. Notice biographique sur Jean Despradels d'Alaret et Claude Peyrot.

---

1. — HAUTS DIGNITAIRES DE L'ÉGLISE.

CARDINAUX ORIGINAIRES DU ROUERGUE OU ÉVÊQUES EN ROUERGUE.

Nommés par Alexandre II, Pape de 1061 à 1073 :

Bernard de Millau, abbé de Saint-Victor de Marseille, + 1079.
Richard de Millau, son frère, abbé de Saint-Victor, Archevêque de Narbonne, + 1121.

Nommé par Alexandre IV, Pape de 1254 à 1261 :

Renaud de Valette, abbé de Beaulieu, puis de Silva-Nigra en Italie, + 1260 (1).

Nommés par Jean XXII, Pape de 1316 à 1334 :

Pierre-Textoris (Le Tessier), Prieur de Saint-Antonin, Cardinal en 1320, Chancelier de l'église, + 1324.
Raimond de Mostuéjouls, évêque de Saint-Papoul, Cardinal en 1327, + 1335.

Nommé par Benoît XII, Pape de 1334 à 1342 :

Bernard d'Albi, évêque de Rodez, Cardinal en 1335, évêque de Porto, + 1350.

Nommé par Clément VI, Pape de 1342 à 1352 :

Bernard de la Tour-d'Auvergne, petit-fils du comte de Rodez, Henri II, Cardinal en 1342, + 1362.

---

(1) Je ne connais ce Cardinal que par la mention qu'en a faite M. l'abbé Bousquet dans son *Tableau des Cardinaux du Rouergue*.

Nommé par Innocent VI, Pape de 1352 à 1362 :

Guillaume Bragose, évêque de Vabres, Cardinal en 1361, Grand pénitencier + 1367.

Nommé par Urbain V, Pape de 1362 à 1370 :

Pierre d'Estaing, Archevêque de Bourges, Cardinal en 1370, évêque d'Ostie, Légat en Italie, + 1377.

Nommé par Clément VII, Pape de 1378 à 1389.

Pierre de la Barrière, évêque d'Autun, Cardinal en 1378, + 1383.

Nommé par Martin V, Pape de 1417 à 1431 :

Raimond Mairose, évêque de Castres, Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis de Castres, Cardinal en 1426, + 1427.

Nommé par Paul III, Pape de 1534 à 1550 :

George d'Armagnac, évêque de Rodez, Archevêque de Toulouse et d'Avignon, Cardinal en 1544, + 1585.

1245. Le Pape Innocent IV donne aux Cardinaux le chapeau rouge.
1464. Le Pape Paul II donne aux Cardinaux la mître papale, la barrette de damas rouge, et, pour leurs montures, la housse d'écarlate.
1595. Le Roi de France donne à tous les Cardinaux le titre de cousin.
1630. Le Pape Urbain VIII donne aux Cardinaux le titre d'*Eminentissime*.

ARCHEVÊQUES.

1106. Richard de Millau, Archevêque, mort en 1121.
1121. Arnaud de Levezou, Narbonne, mort en 1149.
1167. Hugues de Montlaur, Aix, mort en 1178.
1313. Bérenger de Landorre, Compostelle.
1367. Pierre d'Estaing, Bourges, évêque d'Ostie, mort en 1377.
1468. Gui de la Panouse, Damas.
1560. George d'Armagnac, Toulouse, Avignon, mort en 1585.

1790. Pierre-Jean-Charles Malvin de Montazet, né à Belmont, Coadjuteur de Lyon, mort en 1815.

ÉVÊQUES.

880. Saint-George, évêque de Lodève.
1082. Pierre d'Andoque, évêque de Pampelune.
1096. Arnaud de Levezou, évêque de Béziers.
1120. Pierre de Raimond, évêque de Lodève, mort en 1154.
1128. Bernard de Levezou, neveu d'Arnaud, évêque de Béziers.
1143. Guillaume de Calmont d'Olt, évêque de Cahors.
1158. Jean de Montlaur, évêque de Riez, mort en 1190.
1163. Hugues de Montlaur, évêque de Béziers, Archevêque d'Aix en 1167.
1234. Jean II de Montlaur, évêque de Maguelonne, mort en 1247.
1254. Bernard, évêque d'Albi, mort en 1271.
1271. Jean de Gautié, évêque de Carcassonne, mort en 1279.
1280. Raimond de Cornely, évêque de Cahors, mort en 1293.
1282. Pierre d'Estaing, nommé évêque du Puy. — Il refusa.
1316. Guillaume de Corneillan, évêque d'Aire.
1317. Raimond de Mostuéjouls, Cardinal en 1327, mort en 1335.
1354. Roger de Corneillan, évêque de Lombez.
1360. Hugues d'Arpajon, évêque de Marseille, mort en 1361.
1362. Bernard de Corneillan, évêque de Lescar.
1389. Dieudonné d'Estaing, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mort en 1409.
1402. Jean de Corneillan, à Lescar.
1404. Guillaume d'Arpajon, évêque de Cahors.
1441. Geoffroi-Bérenger d'Arpajon, évêque de Périgueux.
1443. Gui de la Panouse, évêque de Mende, puis Archevêque de Damas.
1465. Antoine de la Panouse, évêque de Mende, mort en 1473.
1484. Jean Bonal, évêque de Bazas, mort en 1503.
1504. Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême, mort en 1523.
1563. Jean de Balaguier, évêque de Bazas, puis de Cahors, mort en 1576.

1563. François de Balaguier, évêque de Bazas, mort en 1572.
1587. Pierre-Jacques de Fleyres, évêque de Saint-Pons de Thomières, mort en 1633.
1615. Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, mort en 1630.
1620. Sylvestre de Cruzy-Marcillac, évêque de Mende, mort en 1639.
1633. Jean-Jacques de Fleyres, évêque de Saint-Pons de Thomières, mort en 1652.
1645. François-Etienne de Caulet, évêque de Pamiers, mort en 1656.
1651. Louis d'Estaing, évêque de Clermont, mort en 1664.
1675. Barthélemy-Gramond-Lanta (François), évêque de Saint-Papoul, mort en 1716.
1693. Joachim-Joseph d'Estaing-Saillans, évêque de Saint-Flour, mort en 1712.
1705. D. Ch. Gab. de Levis de Pesteils de Tubières de Caylus, évêque d'Auxerre, mort en 1754.
1723. J.-Math. de Barthélemy-Gramond-Lanta, évêque de Perpignan, mort en 1743.
1725. Jean de Caulet, évêque de Grenoble, mort en 1771.
1739. Jean-Elizabeth de Brunet de Castelpers, évêque d'Evric *in partibus*, mort en 1800.
1751. Jean-Emmanuel de Bessuéjouls-Roquelaure, évêque de Senlis, puis Archevêque, mort en 1818.
1763. Joseph-Albert de Gaston, évêque de Thermes *in partibus*, mort en 1785.
1784. Philippe-François d'Albignac, évêque d'Angoulême, mort en 1806.
1790. J.-J.-Gabriel-Antoine de Luzençon-Levezou de Vesins, évêque de Lodève, mort en 1806; ne put prendre possession.

2. — GRANDS MAITRES

D'ORDRES RELIGIEUX ET MILITAIRES.

ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

1346.	Dieudonné de Gozon.................... mort en	1350
1354.	Pierre de Corneillan...........................	1355
1437.	Jean de Lastic, premier Grand maître.............	1454
1557.	Jean de la Valette-Parisot....	1568
1697.	Raimond Perellos de Roquefeuil (1)...............	1720

ORDRE DU TEMPLE.

1153.	Bertrand de Blancafort, de la maison qui vint s'établir en Rouergue sous le nom de Roquefeuil..........	1168
1196.	Gilbert Hérail....................... au plus tard	1201
1247.	Guillaume de Sonnac ou Saunhac.................	1251

(1) Il était issu de la maison d'Anduse-Roquefeuil par une branche établie en Espagne au commencement du quatorzième siècle, et venant des Comptors de Nant.

3. — GRANDS SEIGNEURS,

CHEVALIERS ET ÉCUYERS DU ROUERGUE

Ayant pris part aux Croisades.

1096. Raimond IV, comte des Toulousains et des Rouergats.
Adhémar de Monteil, évêque du Puy, } Légats du Pape.
Bernard de Prévinquières, évêque de Lodève, }
Pons de Gautié.
Galon de Calmont.
Bernard et Gui de Scoraille.
1109. Bertrand, comte de Toulouse et de Rouergue, fils de Raimond IV.
1124. Henri I^er^, comte de Rodez.
1147. Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse et de Rouergue, fils de Raimond IV.
1189. Guillaume d'Estaing.
Forton de Valette.
1218. Henri II, comte de Rodez, vicomte de Carlat.
1248. Alfonse, comte de Poitiers, de Toulouse et de Rouergue.
Hugues IV, comte de Rodez.
Dieudonné d'Albignac, Chevalier.
Rostaing de Bessuéjouls, Chevalier.
Bernard et Arnaud de Cassagnes, Chevaliers.
Arnaud et Déodat de Caylus, Chevaliers.

Hugues et Girard de Curières, Chevaliers.
Bernard de Levezou, Chevalier.
Pierre de Mostuéjouls, Chevalier.
Guillaume d'Adhémar, Chevalier.
Motet et Raoul de la Panouse, Chevaliers.
Bérenger de Rogbal, Chevalier.
Raimond de Sévérac, Chevalier.
Dalmace de Vesins, Chevalier.
Pierre d'Yzarn, Chevalier.
Thibaut de Solages, damoiseau.
1270. Gui de Sévérac.

Cette liste bien incomplète des Croisés du Rouergue, met en évidence deux circonstances assez remarquables.

Elle comprend, en 1248, seize familles : de ces seize, cinq sont entièrement éteintes : Ce sont les Bessuéjouls-Roquelaure, les d'Estaing, les Prévinquières, les Rogbal, les Sévérac. Trois existent de nom : les Caylus, les Levezou, les Vesins; mais ces noms ont été portés par des héritières dans des maisons où elles entraient. Il en est donc huit qui subsistent encore : ce sont les Adhémar, les d'Albignac, les Cassagnes, les Curières, les Mostuéjouls, les La Panouse, les Solages et les Yzarn ; et c'est une circonstance bien extraordinaire pour une province aussi restreinte que le Rouergue, et pour une durée qui remonte à six cents ans.

La seconde circonstance à remarquer dans la conservation de ces noms, c'est la cause qui l'a occasionnée. Ordinairement, le souvenir des grands noms qui remontent haut a été dû à l'opulence des familles qui les portaient, à leurs donations à l'Eglise, à la fondation par elles de monastères dont la reconnaissance les suivait de génération en génération. Le souvenir de nos Croisés est dû, au contraire, aux besoins qu'ils éprouvèrent dans la Terre Sainte. Au bout d'un an de séjour, par suite des dépenses qu'entraînait la guerre, ils se trouvèrent

dans la gêne et il fallut recourir à des emprunts. Mais où trouver des prêteurs et comment fournir des garanties dans un pays où ils ne présentaient que leurs personnes, gages très-peu sûrs de la part de guerriers exposés tous les jours à perdre la vie? On s'adressa pour avoir de l'argent aux marchands génois qui avaient transporté l'armée, et qui prêtèrent ainsi aux Croisés l'argent qu'ils avaient tiré d'eux; la caution fut Alfonse de France, leur seigneur, qui généreusement donna sa garantie à ses vassaux. On a trouvé récemment à Paris, dans de vieux papiers, les obligations (lesquelles ne laissent aucun doute sur leur authenticité) contractées alors par ces Croisés, et qui ont transmis leur souvenir mieux que les archives de leurs familles.

Je vais donner sur ces emprunts quelques détails curieux, qui présentent un intérêt historique.

Ils eurent tous lieu au mois de juin 1250.

Bernard de Cassagnes, Raoul de la Panouse et autres, empruntèrent	230 livres.
Dieudonné d'Albignac avec six de ses compagnons d'armes	250
Bernard de Levezou, Motet de la Panouse, Raimond de Sévérac et autres	300
Dalmace de Vesins, Berenger Rogbal, Thibaut de Solages et trois autres	300
Rostaing de Bessuéjouls, Guillaume d'Adhémar, Girard de Curières et autres	330
Pierre de Mostuéjouls et cinq autres	330
Déodat de Caylus, Hugues de Curières et cinq autres	400
Arnaud de Caylus avec d'autres	400

Les Chevaliers et les Écuyers que je viens de citer sont les seuls dont les noms et les écussons aient été admis à Versailles dans les salles des Croisades; mais, suivant l'auteur des *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*, d'autres gen-

tilshommes du même pays prirent part aux guerres saintes. Ce furent :

Bertrand de Saint-Paul.
Jordan de Verrières.
Aymeric de Puechdou.
Guillaume de Montbazens.
Rodolphe de Canac.
Aymeric de Garsabal.
Jordan de Layssac.
Aric de Lescure.
Bérenger d'Auriac.
Guillaume de Jonquières.
N. d'Arjac.
N. de Robalde.
N. de Castanet.
Bertrand du Brusque.
Guillaume Frotard.
Pierre d'Alcorn.
Hugues de Morossio.
Bernard de Saint-Rome.
Hugues de Riergues.
Bérenger Jori.
Bernard de Boissazo.
Izarn de Valette.
Jean de Creyssel.
Guillaume de Cansac.
Déodat de Bonafos.

Je ne sais sur quels titres cet auteur fonde la présence aux Croisades de ces vingt-cinq Chevaliers ou Écuyers. Je dois seulement faire remarquer que si, aux familles que j'ai signalées, il faut en ajouter vingt-cinq autres, il est moins extraordinaire que huit existent encore.

4. — CHEVALIERS ET ÉCUYERS

QUI

ONT FAIT LES GUERRES DU ROUERGUE AU 14e SIÈCLE.

DIX ROLES

Des Chevaliers et Écuyers qui on fait les guerres du Rouergue en 1369, 1385, 1386 et 1387.

N° 1.

Rôle de la revue passée à Villefranche le 8 octobre 1369, par Arnaud de Landorre, Chevalier, Sénéchal du Rouergue, de Gui de Sévérac, Chevalier, et de 19 hommes d'armes (*a*).

Le seigneur Gui, seigneur de Sévérac. Prix de son cheval (1).	200fr.d'or.
Le seigneur Alzias de Sévérac	140
Le seigneur Déodat Eralh, Chevalier	140
Le seigneur........, seigneur de Bessuéjouls, Chevalier.	110
Bernard Brossi	60
Raimond de Malhac	50
Moc Clausel	140
Rodolphe Saisset	50
Raimond Rostanh	70
Bérenger de Laroque	50

(*a*) Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

(1) L'original est en latin. Les chevaux sont évalués, sans doute, pour que le prix pût en être remboursé s'ils venaient à périr par le fait de la guerre. Ceux d'une valeur au-dessus de cent francs sont appelés *coursiers*; les autres, *roussins*.

Jacques de Gorda	70
Hugot Bessieyra	50
Aimeri de Senhargues	60
Hugot Causiti	50
Geraud de Vernet	60
Bertrand de Rausas	50
Jean Lo Breto	60
Jean de Calmont	45
Jean Guarnem	50
Hugot Thoseri	60

N° 2.

Aysso los noms dels hommes d'armas que an servit lo senhor de Severac de las guerras del Rey de Fransa en Rouergue (a) (1).

Lo senhor de Severac.
Lo senhor de Bussuéjolhs.
Mossen Dando Eralh (2).
Mossen Johan Trossit.
Mossen Motez de La Panoza.
Mossen Peyre Sigal.
Lo senhor de Haucos.
Lo senhor de Capluc.
Brengo de Larroca.
Jammes Ginès.
Guilhamot de Solatges.
Mondo de Malat.
Guilhem Peyre.
Sicart de La Calsada.
Ronso Saysetz.
Mono Rostang.
Bertran de Rosas.
Dorde La Tors.
Ugot de Sere.
Johan Garmer.
Bernat Rigre.
Ugotz Viseyre.
Motz Clausel.
Bernad de Galac.
Videlot del Chisel.
Stevenot de Rocoles.
Mondo Cosi.
J. Grotz de San Privat.
Lo bortz (3) de Malac.
Lo bortz Eram.
Gamotz de Galbret.
Lo bortz de Ligol.
Guilhem Pages.
Ranso de La Tor.
Astort de Fanas.
Jorda de Vilerre.
Berto de Comlerges.
Lespagnol de Carbonieyres.
Lo senhor de Cabrieyres.
Lo senhor de Cabrieyre.

(a) Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

(1) J'ai cru devoir conserver le titre original et l'orthographe des noms qui, dans ce rôle et les suivants, sont tous en langue vulgaire.

(2) *Mossen*, Messire, était alors le titre distinctif des seuls Chevaliers.

(3) *Lo bortz, bort, bord, borc*, signifie le bâtard.

Perotz lo negre.
Mondo Jonc.
Daudo de Sera.
Johan.
Bernad Mallia.
Gausen Gibery.
Lo castela de Dolon.
Giberto Bernat.
Peyre Auric.
Realac.
Pajo Gitat.
Raelso de Lavano.

Aysso son los hommes d'armas de Mossen Alsias de Severac.

.... de Sevieyres.
Lo bort de Seveyrac.
Lo bort de Bertholomé.
Giral del Vernet.
Gibelat Dariac.
Mondo Faure.
Johan Dorde.
Nosi.

N° 3.

Rôle de la revue passée à Rodez le 3 janvier 1386, aux faubourgs de Sainte-Marthe et de Saint-Cirice, par Guilhemot de Solatges, Chevalier, commissaire de Bernard d'Armagnac, capitaine général de la guerre contre les Anglais en Guienne et en Languedoc, de 220 hommes d'armes, savoir : 5 Chevaliers, 205 Écuyers et 10 arbalétriers comptant comme Écuyers (*a*) (1).

Mossenhor Bernad d'Armanhac.
Mossen Guilhamot de Solatges.
Mossen Gamot de la Romiguieyra.
Ponset de Caylus.
Guilhamot de Savignac.
Peyre Bertran.
Pierre Marti.
Rigual Laroqua.
Robit de Bar.
Malrigo de Bertolena.
Lo senhor de Monmato.
B. Ademar.
Lo senhor del Caylar.
Bernad de Lafite.
Rato Ademar.
Ginot Genieys.
Guilhem Declara.
Bernat Anthoni.
Guilhamot Pagna.
Rollan de Conray.
Olmo de Chuac.
Lo senhor de Castelnou, cavaler.
Lo bastard de Castelnou.
Holmo de Borna.
Beraldot de Roffiac.
Berreta.
Gamoto de Cornac.
Austorgo de Lalbaret.
Guilhamo de Besieyras.
Lo senhor d'Arpajo.
Berengo Sigual.
Regino Dalbignac.

(*a*) Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

(1) Il était ordonné de tenir sur pied, en Rouergue, pour la défense du pays en décembre 1385 et janvier 1386, 220 hommes d'armes en sus de ceux que devait fournir pour ses terres le comte de Rodez. Ce nombre fut ensuite réduit à 190.

Ricart Troussie.
Berenguo Sigual lo joine.
Johan Sigual.
Arnal Silvestre.
Guiraut de Cros.
Johan Delsor.
Lo senhor d'Apchier, cavaler.
Austorgo del Masel.
Lo bastard de Moncausso.
Guilhonet de Sanct Baulis.
Guilhot de Lacassanha.
Bernard Feirolh.
Lo bastard de Bonafos.
Johan de Lac.
Peyroto Pelagry.
Jorgi Eralh.
Mondonet de Moncels.
Ponset del Clusel.
Guamot del Croset.
Guilhamot del Croset.
Olivier de Maylechat.
Colin de Goja.
Ancqui d'Arguilhon.
Johan deu Puech.
P. de Ars.
Lo Gascart.
Ponset de Fau.
Thomas de Saint-Marti.
Guonet de Pleus.
Petit Johan.
Lo vescomte de Murat.
Johan de Murat.
Lo Gascart.
Malrigo Dariac.
Johan Ebrart.
Lo senhor de Cestayrois.
Lo senhor de Monestier.
Guinot del Puech.
Olivier de La Tor.
Leonet Sabano.
Lo senhor de Moustuéjols.
Lo senhor de Sanct Baulisi.
Lo senhor de Lusenso.
Ponset.
Rato de Landorra.
Johan Rollan.
B. de Buneyras.
Johan D'Arvieu.
Lo Bigorda.
Mondonet de Laffon.
Guilhem de Belbesa.
Guiraud de Labameyra.
Johan de Morlho.
Bertran de Morlho.
Duro de Balaguier.
Perrinet de Sanct Benezeth.
Johan de Solongi.
Johan de Lasauna.
Jacquet de Cobiso.
Mondo Canhas.
Guinot Pradier.
Domenjo de La Borda.
Johan Daumo.
P. Gadi.
Amalriguo de Seveyrac.
Guinot Malia.
Johan Aban.
Bernon de Cabanot.
Johanet de Selgues.
Johan de Capluc.
P. Artal.
Castanho d'Estanh.
Tando d'Esparro.
Guilhonet de Tensac.
Mossen Rigual del Berulh, cavaler.
Bernad Sensterra.
Guilhonet de Tensac, joine.
Lo senhor de La Goardela.
Hugot de Messac.
Lo rosson de Laberbis.
Johan lo Ruf.
Guibert de Tornamira.
Ramond de Montarnal.
Eralho de Montpeyros.
Steve Boirel.
P. Balinas.
Amalrigo de Senerguas.
Gailhard de Belcastel.
Forto Valeta.
P. de Carssiac.
Peyroto de Laribieyra.
Morot Debres.
Peyroti de Sanhtio.
Guilhamo del Lac.
Bernad lescuyriei del senhor de Blancafort.
Bernado Rayssa.
Jaime Frocart.
Anthoni de Tornamire.
Bertran de Tornamire.
Loynot de Cera.
Frances de Sanct Andreu.
Railhet.
Lo bort de Rastel.
S. J. Malespina.
P. Larmenguan.
Parisot Girnel.
Antoni de Savoya.
P. de Montclar.

Johan de Chalier.
Steve Lalaman.
Aventura.
Johan de Belmo.
Guilhonet lo rebelle.
Girma de Rouviers.
Nicolau Dentillet.
Johan lo franc.
Chiparel.
Johan de Bonnanova.
Lo capitani de Marque.
Petit Johan de Rossel.
Johan de Morso.
Mondo del Bosc.
Guilhami de Lacanal.
Lo Picart.
Nacor.
Lolorens.
Bertrano.
Guilleumes Guodart.
Perrica.
Hodet de Vilar.
Audoart.
Johan lo fol.
Ramon.
Monfalco.
Menjolet.
Mathieu Laleman.
Lo bort de Tenssac.
Blanier.
Aymerigo Peney.
Gimbert de Fruyta.
Guilhabin de Frenilhers.
Andriu Brulhiers.
Fontanet de Lafossa.
Lionel Daulin.
Deire de Geli.
Peyrot lo Picart.
Mahuet Berrois.
Pierre de Grenaut.
P. de Motet.
Raolet de Corsi.
Olivier de Breton.
Alanh Gonaut.
Odart de la Crosso meyra.
Guilhot Sesterra.
Ginot de Grenaut.
Johan d'Apchier.
B. lo corrent.
Johan Erbaut.
Aleaumot Dancost.
Johan Ginot.
Guilheumes Ginot.
Colin Crespi.
Steve Maheis.
Peyrot de Lavinha.
Jacquet de Labal.
Domenjo de Cortada.
Johan de Lescura.
Johan de Bademoust.
Ponset Cardenal.
Johan de Malpié.
Lo bastard de Prohinas.
Jacomi de Pama.
Johan de Negrepon.
Anthoni Daoust.
Johan Despanha.
Johan Ramon.
Guiraut de Savi.
Guaren de Pelha.
Anthoni de Sala.
Bernado de Nichol.

Les quatre Écuyers dont les noms suivent furent substitués aux quatre premiers.

Pelegri de Casango.
Guilhamot de Cuerols.
Philipo de Noacela.
Thoner de Barra.

N° 4.

Rôle de la revue de 190 hommes d'armes (1), passée à Peyrusse

(1) Le nombre des hommes d'armes à fournir avait été réduit à 190.

le 2 juillet 1386, par Guillemot de Solatges, Chevalier, commissaire de Bernard d'Armagnac (*a*).

Mossenhor Bernad d'Armanhac, cavaler.
Mossen Guillamot de Solatges, cavaler.
Guilhamot de Saounhac.
Mossen de la Romiguiera, cavaler.
Lo senhor de Castelnou.
Lo bastard de Castelnou.
Holmo la Torma.
Geraldot de Rofiat.
Beireta.
Gramoto de Tomac.
Austorguo de Lalbaret.
Guilhot de Beyrieyras.
Lo senhor d'Arpajo.
Burguo Sigual.
Regino d'Albignac.
Sicart Trossit.
Ponsia de Monméja.
Hugo Sigual lo joine.
Johan Sigual.
Arnal Silvestre.
Guiraut de Tors.
Johan del Set.
Lo senhor d'Apchier.
Austorgo del Mazel.
Guilhonet de Sanct Bausih.
Ginot de La Cassanha.
Buy Ferrolhs.
Johan Dalac.
Augier de Pessat.
Guillem Pelegri.
Peyroto Pelegri.
Jorgi Eralh.
Ponset del Clusel.
Johan de Montelhs.
Guamoto del Croset.
Guilhami del Croset.
Olivier de Mailechat.
Colin de Goja.
Auquin Darguilhon.
Johan del Puech.
Peyre de Tars.
Lo Guastart.
Ponset de Faet.
Thomas de Sanct Marti.
Gonet de Plons.
Petit Johan.
Guilhonet de Caussac lo joine.
Lo vescomte de Murat.
Amalrigo Dariac.
Johan de Murat.
Johan Ebrart.
Lo senhor de Cestayrols.
Lo senhor de Monestier.
Lo senhor de Beldret.
Johanet de Monestier.
Guinet del Puech.
Olivier de La Tor.
Leonet Sabano.
Rato de Landorra.
Johan d'Arvieu.
Lo Bigorda.
Mondonet de Lafon.
Guilhem de Belvezer.
Guiraud de La Barrieyra.
Johan de Morlho.
Bertrand de Morlho.
Duro de Balaguier.
Perrinet de Sanct Benezeht.
Johan de Solongi.
Johan de la Sauna.
Jaquet de Cobizo.
Mondo Canhas.
Guinot Pladier.
Johan Daninhs.
P. Guadi.
Domenjo de La Borma.
Stanho d'Estanh.
Taudo Desparro.
Guilhonet de Beyneyras.
Amalrigo de Seveyrac.
Guinot Malia.
Buron de Cabano.
Johanet de Selgues.
Peyre Arcal.
Forto Valeta.
Peyre de Carssiac.
Peyroto de Laribieyra.
Marot de Bres.
Peirog de Sanct Tio.
Guillamo del Lac.
Bernat Lescarriet.
Bernado Raissa.
Jacme Frocart.
Francès de Sanct Andrieu.

(*a*) Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

Steve Malespina.
Railhet.
Lo bort de Rastel.
P. Lanuenguan.
Parisot Girbel.
Anthoni de Savoia.
P. de Monclar.
Johan de Chalier.
Steve Lalaman.
Aventura.
Johan de Belmon.
Guilhonet lo rebelle.
Garna de Riviers.
Nicolau deu Tilhet.
Johan lo franc.
Chiparel.
Johan Bonavenna.
Lo capitani de Lamarqua.
Petit Johan del Rossel.
Johan de Moisso.
Mondo del Bosc.
Guilhiami de Lacanal.
Lo Picart.
Nacort.
Lo Lorens.
Bertrano.
Guilheumes Godart.
Perrica.
Johan lo fol.
Audoart.
Odet de Bilar.
Beimont.
Monfalco.
Minjolet.
Mathieu Lalaman.
Lo bort de Caussac.
Bernado Blanier.
Auvergo Peirer.
Johan de Chalier.
Amalrigo de Bertholena.
Momnaco.
Hugot de Mossac.
Lo rossel de la Berbitz.
Johan lo ruf.
Ramon de Montarnal.
Amalrigo de Senergas.
Gilbert de Tornamira.
Galhart de Belcastel.
Steve Boirel.

Peyre Balmas.
Anthoni de Tornamira.
Tando de Tornamira.
Lo Niot de Cera.
Guibert de Freytu.
Guilhabin de Frenelhier.
Fauconet de la Fossa.
Lionel Daubin.
Deire de Gili.
Peyrot lo Picart.
Andrieu Brulhier.
Mahuet de Beus.
Pierre Motet.
Raolet de Toussi.
Pierre de Grenaut.
Olivier lo Breto.
Alanh Gonaut.
Odart de la Cressonieyra.
Guilhot Sesteira.
Johan Duchier.
Bernat lo corren.
Johan et Banc.
Alcaumet Damoust.
Johan Ginot.
Steve Moars.
Johan Crubichier.
Peyrot de Lavinha.
Colin Crespi.
Jaquet de Laval.
Domenjo de Cortade.
Johan de Lescana.
Johan de Badaemoere.
Ponset Cardenal.
Johan de Malpié.
Johan de Richo.
Jacomi de Pabia.
Johan de Negrepon.
Anthoni Dast.
Johan d'Espagna.
Johan Ramon.
Gonsalgo.
Guiraut de Saur.
Gaspari de Pelha.
Anthoni de Sala.
Bertrano Demthel.

Johan de Vielhavia.
Bernat d'Olmieyras.

N° 5.

Rôle de la revue de 186 hommes d'armes, passée à Espalion, Bozouls, Marcillac et Villeneuve, les 6, 7, 8, 9 et 10 octobre 1386 (a).

Mossen de Castelnou, cavaler.
Mossen Johan de Blancafort, cavaler.
Lo vescomte de Murat.
Francès de Sanct Andrieu.
Jacomi de Pavia.
Forto Valeta.
Lo bastart de Seveyrac.
Persanal del Bosc.
Lo bort de Berdusa.
Arnal Lobet.
Lo senhor de Monestier.
Guisbert de Tornamira.
Johan Guiot.
Olivier de Maylechat.
Guilhem de Cornac.
Beraldot de Roffiac.
Austorguo de Albaret.
Johan Amoros.
Lo bastart de Castelnou.
Barreta.
Johan Semena.
Amalric Dariac.
Maurel.
Lo Guastart.
Johan de Nosreyras.
Riguo de Guorssas.
Johan de Morlho.
Huc Ademar.
Arnaut Silvestre.
Montagnac.
Marques de Martonac.
Johan de la Sauva.
Johan Dabinho.
Lo bort de Balaguier.
Berni del Puech.
Lo Basqui de Benezech.
Johan d'Arvieu.
Johan de Solengi.
Petro Bo.
Naudonet de Lafon.
Marot de Bro.
Perdi de Sanct Yo.
P. de Feyssac.
Peyroto de Petrabela.
Monlaur.
Johan de Popia.
Bertran de Morlho.
Johan de Drulha.
B. Jorda.
P. Dayut.
B. Roqua.
P. Ariat.
Johan del Fer.
Guamot de Balo.
Lo bort de Cambolas.
Jaimet de Cantobre.
Juriquieyras.
Guilhalmo de Laxs.
Johan Gambonet.
Jaquet de Cobizo.
Alart Darlan.
Mondo Canhas.
Lo senhor de Murasso.
Guinot Malia.
Bermon Pradier.
Johan Pradier.
Petro Guantier.
Ponset de Treslans.
Lo bort de Savinhac.
Johanet bort de Lignous.
Tando de Rocosal.
Lo Serp.
Thibaut deu Boys.
Johan Langues.
Cavalier.
P. Pito Johan de Crossac.
Nicolau lo clerc.
Johan lo fol.
P. d'Estanh.
Mondo de Lemosi.
Johan Maynier.
Johan de Bergonha.
Lo bort de Barsalona.
Johan Purel.
Aliot Rosset.

(a) Archives de Rodez. Manuscrits de Colbert.

B. de Fregaylolas.
Lo bort Balestier.
Johan Combel.
Lois Dauriac.
Bertholimeu de Pestiza.
Borc Armier.
Anglada.
Ventura de Plasensa.
Anthi.
Scone Bru.
Peyrot de Beumerchie.
Manaut de Valac.
Nandonet de Belloc.
Lo bort de Sanct Mauris.
Marot Lengles.
Guiot de Messac.
Guilhonet Laroqua.
Johan de Bordeus.
Lo princip.
Bermon.
Peyrot.
Guilhonet de Tenssac.
Johan de Chalier.
Steve Lalaman.
Steve Malespina.
Miniolet.
Guilhonet lo rebelle.
Guilhem de Cambo.
Anthoni de Savoya.
Lo Regne.
Johan de Helier.
Germa de Robieyra.
Johan de Noyzo.
Guilhami de Lamarqua.
Johan de Bonabenna.
Petre Johan del Rossel.
Ponset And.
Audoart.
B. Bladier.
Guilhem Guodart.
Noto.
Lo borc de Rastel.
Peyrot de Monclar.
Rhalet.
Odet de Vilar.
Johan de Belmon.
Johan lo fol.
Nicholau del Telhet.
Mathiau Alaman.
Johan lo franc.
Pernisot.
Aventura.
Mondo del Bosc.
Bertran Ramon.
Chiparel.
Lo Picart.
Peirica.
Arman de Taussac.
Corno.
Ferrando.
Rollando.
Anthoni.
Guilhami.
Girardi.
Olivier.
Jacmet.
Lo Roms.
Guilhami Grastoel.
Sanct Maro.
Gualmat.
Bandacort.
Rochier.
Coli Crespe.
Johan de Malpié.
Ponset.
Domenjo.
Bloquier.
Lestava.
Jaquet de Labaur.
Raulhet.
Guilhamot.
Guillaumes de Malechat.
Colin de Goja.
Johan.
P. Grenaut.
Guiot de Grenaut.
B. lo corren.
Loffay.
Guilleumes d'Olivier.
Lo companho de Coli.
Lo senhor de Canhac.
Johanni de Monestier.
Miro de Calmon.
Huguot de Messac.
Johan lo Ruf.
Guiot Genieys.
Lo senhor de la Gardela.
Ramon de Montarnal.
B. Sensterra.
Lo Rossen de La Berbis.
Arnaut de Lhautrec.

N° 6.

Rôle de la revue de 4 Chevaliers et 186 Écuyers, passée à Clairvaux, Villeneuve, Peyrusse et Maleville, devant Bet Bertrand, Écuyer, Seigneur de Gironde, Bailli de Rodez, établi et ordonné par Arnaud de Landorre, Jean Seigneur de Castelnau et de Calmont, et Gaillard de Bessens, Sénéchal de la comté de Rodez, Gouverneurs de la guerre du pays de Rouergue, par le comte d'Armagnac, capitaine-général de la guerre en Languedoc et en Guienne, le 4 février 1387 (*a*).

Mossen de Castelnou, cavaler.
Mossen Johan de Blancafort, cavaler.
Mossen Johan de Gorda, cavaler.
Mossen Dando Eralh, cavaler.
Arnal Silvestre.
Marquès de Martonac.
Johan de Montanhac.
Johan Guiot.
Steve Malo.
Gualmat.
Baudecort.
Bloquier.
Colin Crespi.
Johan de Malpié.
Ponset.
Domenjo.
Rochier.
Lestayra.
Jaquet de Labaur.
Raulhet.
Guilhamot.
Olivier de Maylechat.
Guilheumes de Maylechat.
Colin de Goja.
Johan.
P. de Grenaut.
Guinot de Greuaut.
B. lo corren.
Lo fay.
Guilleumes d'Olivier.
Lo compagno de Coli.
Marques de Cardalhac.
Ramond La Gresa.
Steve Bonel.
La Palha negra.
Bolmieyras lo joine.
Guilhem de Tornat.
Austor de Lalbaret.
Lo borc de Castelnou.
Beraldot de Roffiac.
Breireta.
Johan Lamoros.
Johan Somena.
Montlaur.
P. Bavit.
Johan de Murasso.
Guilhamo del Lac.
Bertran de Morlho.
Johan de Drulha.
Ramon Canhas.
Peyre Amiac.
Lo borc de Cambolas.
Junquieyras.
Bernad Jorda.
Johan del Ser.
Jaquet de Cobiso.
Guilhamot de Balo.
Bernat Roqua.
Arnaut de Lhautrec.
Ponset de Treslans.
Peiro Gautier.
Lo borc de Lovinhac.
Lo borc de Lignous.
Loys d'Auriac.
Sparro.
Beyrieyras.
Forto Valeta.
Naudonet de Lafon.
P. de Foyssac.

(*a*) Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

Marat Dobre.
P. de Sanct Thio.
P. de Parrabela.
Francès de Sanct Andrieu.
Bermon.
Peyrot.
Guilhonet de Teussac.
Johan d'Apchier.
Steve Lalaman.
Steve Malespina.
Miniolet.
Guilhonet lo rebelle.
Guilhem Cambo.
Anthoni de Savoya.
Lo Regne.
Johan de Chalier.
Gurma de Rib.eyra.
Johan de Moysso.
Guilhami de Lamarque.
Johan de Bonnabenna.
Petit Johan del Rossel.
Ponset.
Audoart.
B. Bladier.
Guilhem Godart.
Nator.
Lo bort de Rastel.
Peyrot de Monclar.
Ralhet.
Odet de Villar.
Johan de Belmon.
Johan lo fol.
Nicholau del Tilhet.
Mathieu Lalaman.
Johan Franc.
Peirisot.
Aventura.
Mondo del Bosc.
Bertrand Ramon.
Chiparel.
Lo Picart.
Peirita.
Armand bort de Teussac.
Jacomi de Pama.
Corno.
Ferrando.
Rollando.
Anthoni.
Guilhami.
Girardi.
Holivier.
Jacmet.
Lo Rossus.
Guilhami Guastoel.
Lo bastard de Seveyrac.
Guinot Malia.
Bermon de Cabano.
Johan Pradier.
Huc Ademar.
Gaucelin de Belbeser.
Stanho d'Estanh.
Lo vescomte de Murat.
Amalric de Severac.
Riguo de Guaissas.
Johan de Nosieyras.
Lo Guastard.
Maurel.
Guisbert de Tornamira.
Persanal del Bosc.
Lo Serp.
Tibaut del Boys.
Johan Lengles.
Cavalier.
P. Pito.
Johan de Cressac.
Nicholau Leclerc.
Johan lo fol.
P. d'Estanh.
Mondo de Lemosi.
Johan Maynier.
Johan de la Bergonha.
Lo borc de Barsalona.
Johan Pinel.
Aliot Rosset.
B. de Fregeylolas.
Lo borc Balestier.
Johan Combel.
Bethol de Piscosa.
Borc Armier.
Anglada.
Abenturi.
Anti.
Steve Bru.
Lo bort de Berdusa.
Peyrot de Beumerchal.
Manau de Bolac.
Naudonet de Belloc.
Lo bort de Sanct Mauris.
Marot Lengles.
Guiot de Messac.
Guillonet Laroqua.
Johan de Bordeus.
Lo princip.
Tanio de Balaguier.
Berni del Puech.
Johan de la Savanha.
Peyrinet de Sanct Benezech.
Lo Basqui.
Lo Bigorda.
Johan Davinho.

Petit Bo.
Johan Barnieu.
Guilhem de Monestier.
Lo senhor de Canhac.
Johan de Monestier.
Miguo de Calmon.
Rato de Fenayrols.
Lo senhor de la Guepia.
Johan de Fenayrols.
Johan Delbona.
Johan Peyrot.
Begot.

N° 7.

Rôle de la revue de 6 Chevaliers, 174 Écuyers et 10 arbalétriers, passée à Rieupeyrous, à Sauveterre et à Castelmari, les 2 et 3 mars 1387, par Guillemot de Solatges, Chevalier (*a*).

Mossenhor Bernad d'Armanhac.
Mossen Guillamot de Solatges.
Mossen Guamot de la Romeguieyra.
Lo senhor de Castelnou.
Mossen Johan de Blancafort.
Mossen Dando Eralh.
Lo senhor d'Arpajo.
Lo vescomte de Murat.
Lo senhor d'Estanh.
Rato de Landorra.
Forto Valeta.
Huguot de Messac.
Lo bastart de Seveyrac.
Steve Boirel.
Lo senhor de Mostuéjouls.
Francès de Sanct Andrieu.
Olivier de Maylechat.
Johan Guyot.
Jacomi de Pania.
Persanal del Bosc.
Lo borc de Verdussa.
Aymerigot Perier.
Johan de Chalier.
Johan Trebelhier.
Steve Mars.
Peyrot de Labinha.
Colin Crespi.
Jaquet de Labal.
Domenjo de Cortada.
Johan de Lescura.
Johan de Bademort.
Ponset Cardenal.
Johan de Malpié.
Johan de Negrepon.
Antoni d'Aost.
Johan d'Espagna.
Johan Ramon.
Guonsalguo.
Guirauld del Saur.
Guaspari del Pelha.
Anthoni del Sala.
Bertrano de Nichel.
Johan de Brethabra.
Bernad Dolmeyras.
Ponset de Cayluts.
Robert de Bar.
Lo senhor de Caylar.
Bernado de Lafita.
Rato Ademar.
Rollan.
Pierre Marti.
Guilhabin de Frenelhier.
Fontanet de Lafossa.
Lionel Daulin.
Baire de Gili.
Peirot lo Picart.
Andrieu Bithalier.
Matinet de Rieus.
Pierre Motot.
Raolet de Tersi.
Pierre de Grenaut.
Olivier lo Breto.
Alanh Gonaut.
Odart de la Crezomeyra.
Guillot Sesterra.
Johan d'Achier.

(a) Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

Bernat lo corren.
Johan Tibaut.
Aleaumet Daurituts.
Lo senhor de Capluc.
Tando d'Esparro.
Guilhamot de Beyrieyras.
P. Artal.
Amalriguo de Seveyrac.
Guinot Malia.
Bermon de Cabano.
Johan Dalat.
Augier de Pessat.
Jordi Eralh.
Ponset del Clausel.
Johan de Monthels.
Guamoto de Croset.
Lo Rossen de la Berbis.
Johan lo Ruf.
Ramon de Montarnal.
Amalriguo de Senerguas.
Lo senhor de la Guardela.
Guibert de Tornamira.
P. Balmas.
Colin de Guoja
Ancqui Darquilon.
Johan del Puech.
P. de Aars.
Lo Gastard.
Ponset del Salt.
Thomas de Sanct Marti.
Guonet de Plens.
Petit Johan.
Guilhonet de Teussac joine.
Steve Malespina.
Ralhet.
Lo borc de Rastel.
P. Parmengau.
Parisot Girnel.
Antoni de Savoya.
P. de Monclar.
Johan de Chalier.
Steve Lalaman.
Abentura.
Johan de Belmon.
Guilhonet lo rebelle.
Girma de Riviers.
Nicholau del Tilhet.
Johan lo franc.
Petit Johan del Rossel.
Chiparel.
Johan de Bonabenna.
Lo capitani de La Marqua.
Mondo del Bose.
Guilhami de Lacanal.
Lo Picart.
Nator.
Bertrano.
Guilheumes Guodart.
Peyrita.
Johan lo fol.
Audoart.
Odet de Bilar.
Bermon.
Montfalco.
Miniolet.
Johan de Richo.
Mathieu lo Alaman.
Lo borc de Teussac.
Bernardo Blavier.
Lo bastart de Castelnau.
Holivier de Borma.
Beraldot de Roffiac.
Barreta.
Guamoto de Tornon.
Austorguo de Lalbaret.
Guilho de Beyrieyras.
Amalriguo Bariac.
Johan de Murat.
Johan Hebrart.
Lo senhor de Monestiers.
Guinot del Puech.
Olivier de La Tor.
Lionel Labano.
Berenguo Sigual.
Regino d'Albinhac.
Ricart Trossic.
Ponsoya de Monméja.
Berenguo Sigual lo joine.
Johan Sigual.
Arnal Silvestre.
Guiraud de Cros.
Johan del Ser.
Johan d'Arvieu.
Lo Biguorda.
Mondonet de Lafon.
Guilhem de Belbeser.
Johan de Morlho.
Bertran de Morlho.
Buro de Balaguier.
Peyrinet de Sanct Benezech.
Johan de Solongi.
Johan de la Sauna.
Jaquet de Cobiso.
Mondo Canhas.
Guinot Pladier.
Johan Davinho.
P. Guady.
Domenjo de Leborma.
P. de Carssiac.
Peyroto de Laribieyra.

Marot de Bres.
Peyroti de Sanct Yo.
Guilhamo del Lac.
Bernat Lestarrier.
Bernado Rayssa.
Jacme Frotart.
Austorgo del Masel.
Guilhonet de Sanct Bausili.

Loynot de Seyra.
Thonet de Barra.
Guilhamot de Truejols.

N° 8.

Rôle de la revue de 6 Chevaliers, 174 Écuyers et 10 arbalétriers, passée à Saint-Antonin le 4 avril 1387, par Guillaume de Solatges, Chevalier (*a*).

Mossenhor Bernad d'Armanhac.
Mossen Guillamot de Solatges.
Mossen Guamot de la Romiguieyra.
Mossen Johan de Blancafort.
Mossen Dando Eralh.
Lo senhor de Castelnou.
Lo senhor d'Arpajon.
Lo senhor d'Estanh.
Lo senhor de Mostuéjols.
Lo senhor de Monestiers.
Lo senhor de Bordier.
Lo vescomte de Murat.
Rato de Landorra.
Forto Valeta.
Hugot de Messat.
Lo bastart de Seveyrac.
Steve Boirel.
Francès de Sanct Andrieu.
Olivier de Maylechat.
Johan Guiot.
Satorni de Plania.
Persanal del Bosc.
Lo borc de Berdusa.
Johanet de Monestier.
Guinot del Puech.
Olivier de La Tor.
Lionet Sabano.
Berenguo Sigual.
Regino d'Albinhac.
Ricart Trossic.
Ponsoja de Monméja.
Berenguo Sigual lo joine.
Johan Sigal.
Arnald Silvestre.
Guiraut de Cros.
Johan del Ser.
Johan d'Arvieu.
Lo Biguorda.
Mondonet de Lafon.
Guilhem de Belbeser.
Johan de Morlho.
Duro de Balaguier.
Bertran de Morlho.
Perrinet de Sanct Benezech.
Johan de Solongi.
Johan de la Sauna.
Jaquet de Cobiso.
Mondo Canhas.
Guinot Pladier.
Johan d'Avinho.
P. Guad.
Domenjo de Lebornia.
P. de Carssiac.
Peyroto de La Ribieyra.
Marot de Bres.
Peyroti de Sanct Yo.
Guilhamo del Lac.
Bernat Lescarrier.
Bernado Rayssa.
Jacme Frotart.
Austorguo del Masel.
Guilhonet de Sanct Baulisi.
Guinot de La Cassanha.
Aymeriguot Perier.

(*a*) Archives de Rodez. Manuscrits de Colbert.

Johan de Chalier.
Johan Trebelhier.
Steve Maars.
Peyrot de la Binha.
Colin Crespe.
Jaquet de Labal.
Domenjo de Cortada.
Johan de Lescura.
Johan de Bademort.
Ponset Cardenal.
Johan de Malpié.
Johan de Negrepon.
Anthon Daost.
Johan d'Espagna.
Johan Ramon.
Guonsalguo.
Guiraut del Saur.
Gaspari de Pelha.
Antoni de Sala.
Bertrano de Michel.
Ponset de Cayluts.
Johan de Brelhabra.
Robert de Bar.
Bernard Dolmeyras.
Lo senhor del Caylar.
Bernardo de Lafita.
Rato Ademar.
Rollan.
Pierre Marti.
Guilhabin de Fronelhier.
Fontanet de la Fossa.
Lionet Daulin.
Barre de Gili.
Peirot lo Picart.
Andrieu Bralhier.
Mahuet de Rieus.
Pierre Motot.
Raolet de Terssi.
Pierre de Grenaut.
Olivier lo Breto.
Alanh Guonaut.
Odart de la Cresomeyra.
Guilhot Sesterra.
Johan Duchier.
Bernat lo corren.
Johan Erbaut.
Aleaumet Dauraust.
Lo senhor de Capluc.
Tando d'Esparro.
Guilhamot de Beyrieyras.
Partal.
Amalriguo de Seveyrac.
Guinot Malia.
Bermon de Cabano.
Johan Dalat.
Augier de Pessat.
Jordi Eralh.
Ponset del Clausel.
P. de Montelhs.
Guamoto del Croset.
Lo Rossen de la Berbis.
Johan lo Ruf.
Ramon de Montarnal.
Amalrico de Senerguas.
Lo senhor de la Gardela.
Guibert de Tornamira.
P. Balmas.
Colin de Guoja.
Ancqui d'Arquilon.
Johan del Puech.
P. de Haars.
Lo Guastart.
Ponset del Faut.
Thomas de Sanct Marti.
Guonet de Pleus.
Petit Johan.
Guilhonet de Teussac joine.
Steve Malespina.
Railhet.
Lo borc de Rastel.
P. Larmenguan.
Pansot Girnel.
Antoni de Savoya.
P. de Monclar.
Johan de Chalier.
Steve Lalaman.
Aventura.
Johan de Belmon.
Guilhonet lo rebelle.
Germa de Riviers.
Nicholau de Tilhet.
Johan lo franc.
Petit Johan de Rossel.
Chiparel.
Johan de Bonabenna.
Lo capitani de la Marqua.
Mondo del Bosc.
Guilhami de Lacanal.
Lo Picart.
Nator.
Bertrano.
Guilheumes Godart.
Peyrica.
Johan lo fol.
Audoart.
Odet de Vilar.
Bermon.
Monfalco.
Miniolet.
Johan de Richo.

Mathieu Lalaman.
Lo borc de Teussac.
Bernado Blamer.
Lo bastart de Castelnou.
Olivier de Bornia.
Beraldot de Roffiac.
Berreta.
Guamoto de Cornac.
Austorguo de Lalbaret.

Guillot de Beyrieyras.
Amalrico Dariac.
Johan de Murat.
Johan Ebrart.

Guiraut de La Barrieyra.
Guilhem Pelegri.
Johan de Richo.

N° 9.

Rôle de la revue de 6 Chevaliers, 174 Écuyers et 10 arbalétriers, passée à Compeyre le 1er mai 1387, par Guillemot de Solatges, Chevalier (a).

Mossenhor Bernad d'Armanhac.
Mossen Guillemot de Solatges.
Mossen Dando Yralh.
Mossen Guamot de la Romeguieyra.
Mossen Johan de Blancafort.
Mossen de Castelnou.
Lo senhor d'Arpajon.
Lo vescomte de Murat.
Rato de Landorra.
Forto Valeta.
Huguot de Messac.
Lo bastart de Seveyrac.
Steve Borrel.
Olivier de Maylechat.
Francès de Sanct Andrieu.
Johan Guiot.
Jaconin de Pania.
Persanal del Bosc.
Lo borc de Berdusa.
Lo senhor d'Estanh.
Ponset de Cayluts.
Robert de Bars.
Lo senhor del Caylar.
Bernardo de Lafita.
Rato Ademar.
Rollan.
Pierre Marti.
Lo bastart de Castelnou.
Holivier de Bormia.

Beraldot de Roffiac.
Berreta.
Guamoto de Tornac.
Austorgo de Lalbaret.
Guilhot de Beyrieyras.
Austorguo del Masel.
Guilhonet de San Bausili.
Guinot de La Cassanha.
Johan Dalat.
Augier de Pessac.
Guilhem Pelegri.
Jordi Eralh.
Ponset del Clausel.
Johan de Montelhs.
Guamoto del Croset.
Guilhabin de Frenelhier.
Fontanet de La Fossa.
Lionel Daulin.
Bara de Gili.
Peyrot lo Picart.
Andrieu Bralhier.
Molinet de Rieus.
Berenguo Sigual.
Regino d'Albinhac.
Ricart Trossic.
Ponsoya de Montmeja.
Berenguo Sigual lo joine.
Johan Sigual.
Arnal Silvestre.

(a) Archives de Rodez. Manuscrits de Colbert.

Guiraut de Cors.
Johan del Ser.
Lo senhor de Mostuéjols.
Lo senhor de Monestiers.
Guinot del Puech.
Olivier de La Tor.
Leonet Sabano.
Parisot Girnel.
Antoni de Savoya.
P. de Monclar.
Johan d'Achier.
Johan d'Arvieu.
Lo Biguorda.
Mondonet de Lafon.
Guilhem de Belbeser.
Guiraut de La Barrieyra.
Johan de Morlho.
Duro de Balaguier.
Peirinet de Sanct Benezech.
Johan de Solongi.
Johan de la Sauna.
Jaquet de Cobiso.
Mondo Canhas.
Guinot Pladier.
Johan d'Avinho.
P. Guad.
Domenjo de Labornio.
P. de Carssiac.
Peyroto de la Ribieyra.
Morot de Bres.
Peyroti de Sanct Yo.
Guilhamo del Lac.
Bernat Lescarrier.
Bernardo Rayssa.
Jacme Frotart.
Lo Rossen de la Berbis.
Johan lo Ruf.
Ramon de Montarnal.
Amalriguo de Senerguas.
Lo senhor de la Gardela.
Guibert de Tornamira.
Amalrigo de Seveyrac.
Guinot Malia.
Bermon de Cabano.
P. Balmas.
Colin de Guoja.
Ancqui d'Arquilon.
Johan del Puech.
P. de Hars.
Lo Guastart.
Ponset del Faet.
Thomas de Sanct Marti.
Guonet de Plens.
Petre Johan.
Guilhonet de Teussac lo joine.
Steve Malespina.
Ralhet.
Lo borc de Rastel.
P. Larmenguan.
Johan de Moysso.
Mondo del Bosc.
Guilhami de Lacanal.
Lo Picart.
Nator.
Bertrano.
Guilheumes Godart.
Peyrica.
Johan lo fol.
Audoart.
Odet de Bilar.
Steve Lalaman.
Aventura.
Johan de Belmon.
Guilhonet lo rebelle.
Girma de Riviers.
Nicholau del Tilhet.
Bermon.
Monfalco.
Miniolet.
Mathieu Lalaman.
Lo borc de Teussac.
Bernado Blavier.
P. Arcal.
Aymerigot Perier.
Johan de Chalier.
Steve Maars.
Johan Trabelhier.
Peyrot de Labinha.
Colin Crespi.
Jaquet de Labal.
Domenjo de Cortada.
Johan de Lescura.
Johan de Badoncort.
Ponset Cardenal.
Johan de Negrepon.
Antoni d'Aost.
Johan d'Espagna.
Johan Ramon.
Guonsalguo.
Guiraut de Faur.
Guaspari de Pelha.
Antoni de Sala.
Bertrano de Nichel.
Odoart de la Cresomeyra.
Pierre Motot.
Raolet de Corsi.
Pierre de Grenaut.
Olivier lo Breto.
Alanh Guonaut.
Guilhot Sesterra.

Johan Duchier.
Bernat lo corren.
Johan Erbaut.
Aloamiret Daurost.
Tando d'Espano.
Guilhamot de Beyrieyras.
Johan lo franc.
Petit Johan del Rossel.
Chiparel.
Johan de Bonabenna.

Lo capitani de La Marqua.
Johan de Malpié.
Johan de Murat.
Johan Ebrart.

Manaut de Bolac.
Lo borc de Sanct Mauris.
Marot Langles.
Lo princip.

N° 10.

Rôle de la revue de 6 Chevaliers, 174 Écuyers et 10 arbalétriers, passée à Sévérac-l'Eglise et à Layssac, le 3 mai 1387, par Guillemot de Solatges, Chevalier (*a*).

Mossenhor Bernad d'Armagnac.
Mossen Guillamot de Solatges.
Mossen Guamot de la Romeguiera.
Lo senhor de Castelnou.
Lo bastard de Castelnou.
Holmo de Bormia.
Beraldot de Roffiac.
Berreta.
Guamoto de Cornac.
Austorguo de Lalbaret.
Guilho de Beyrieyras.
Lo vescomte de Murat.
Amalriguo Dariac.
Johan de Murat.
Johan Ebrart.
Lo senhor de Mostuéjols.
Lo senhor de Monestiers.
Lo senhor del Berdier.
Johanet de Monestier.
Guinot del Puech.
Olivier de La Tor.
Leonet de Labano.
Lo senhor d'Arpajon.
Berenguo Sigual.
Regino d'Albinhac.
Ricart Trossic.
Ponsoja de Montméja.
Berenguo Sigual lo joine.
Johan Sigual.

Arnald Silvestre.
Guiraud de Cors.
Johan del Ser.
Rato de Landorra.
Johan d'Arvieu.
Lo Biguorda.
Mondonet de Lafon.
Guilhem de Belbeser.
Guiraut de La Barrieyra.
Johan de Morlho.
Bertran de Morlho.
Duro de Balaguier.
Peirinet de Sanct Benezech.
Johan de Solongi.
Johan de la Sauna.
Jaquet de Cobiso.
Mondo Canhas.
Guinot Pladier.
Johan d'Avinho.
P. Guad.
Domenguo de La Bornia.
Forto Valeta.
P. de Carssiac.
Peyroto de la Ribieyra.
Marot de Bres.
Perroti de Sanct Yo.
Guilhamo del Lac.
Bernad Lestanier.
Bernado Rayssa.

(*a*) Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

N. B. Il est possible qu'il y ait erreur dans la date.

Jacme Frotart.
Mossen Dando Yralh.
Austorgo del Masel.
Guilhonet de Sanct Bausili.
Guiot de La Cassanha.
Mossen Johan de Blancafort, cavaler.
Johan Dalac.
Augier de Pessac.
Guillem Pelegri.
Jordi Eralh.
Ponset del Clausel.
Johan de Montelhs.
Guamoto del Croset.
Guilhami del Croset.
Huguot de Mossac.
Lo Rossen de la Berbis.
Johan lo Ruf.
Ramon de Montarnal.
Amalrigo de Senerguas.
Lo senhor de la Gardela.
Guibert de Tornamira.
Steve Borrel.
P. Balmas.
Olivier de Maylechat.
Colin de Goia.
Ancqui d'Arquilon.
Johan del Puech.
P. de Vars.
Lo Guastart.
Ponset del Faet.
Thomas de Sanct Marti.
Guonet de Pleus.
Petit Johan.
Guilhonet de Teussac, jove.
Francès de Sanct Andrieu.
Steve Malespina.
Ralhet.
Lo borc de Rastel.
P. Larmenguan.
Parisot Girnel.
Antoni de Savoya.
P. de Monclar.
Johan de Chalier.
Steve Salaman.
Abentura.
Johan de Belmon.
Guilhonet lo rebelle.
Girma de Ribieyra.
Nicholau del Tilhet.
Johan lo franc.
Petit Johan del Rossel.
Chiparel.
Johan de Bonabenna.
Lo capitani de La Marqua.
Johan de Morso.
Mondo del Bosc.
Guilhami de Lacanal.
Lo Picart.
Nator.
Lo senhor d'Estanh.
Bertrano.
Guilheumes Guodart.
Peirica.
Johan lo fol.
Audoart.
Odet de Vilar.
Bermon.
Montfalco.
Miniolet.
Mathieu lo Alaman.
Lo borc de Teussac.
Bernardo Blavier.
Aymerigot Perier.
Johan de Chalier.
Johan Guyot.
Steve Maars.
Johan Trebelhier.
Peyrot de La Binha.
Colin Crespi.
Jaquet de Labal.
Domenjo de Cortada.
Johan de Lescura.
Johan de Bradaemort.
Ponset Cardenal.
Johan de Malpié.
Johan de Ruho.
Jacomi de Pama.
Johan de Negrepon.
Antoni Daost.
Johan d'Espagna.
Johan Ramon.
Guonzalgo.
Guiraut de Faur.
Guaspari de Pelha.
Antoni de Sala.
Bertrando de Urchel.
Johan de Bielhama.
Bernat d'Olmieyras.
Ponset de Cayluts.
Robert de Bars.
Lo senhor del Caylar.
Bernado de Lafita.
Rato Ademar.
Rollan.
Pierre Marti.
Guilhabin de Frenelhier.
Fontanel de La Fossa.
Lionel Daulin.
Berre de Gili.
Perrot lo Picart.

Andrieu Bralhier.
Mahuet de Rieus.
Pierre Motot.
Raolet de Terssi.
Pierre de Grenaut.
Alanh Gonaut.
Odart de la Crestomeyra.
Guilhot Sesteyra.
Johan Duchier.
Bernat lo corren.
Johan Erbaut.
Aleaumet Duranti.
Lo borc de Berdusa.
Tando d'Esparro.
Guilhaumot de Beyrieyras.
Persanal del Bosc.
P. Artal.
Lo bastart de Seveyrac.
Amalriguo de Seveyrac.
Guinot Malia.
Bermon de Cabano.

---

5. — OFFICIERS GÉNÉRAUX

DE TERRE ET DE MER

ORIGINAIRES DU ROUERGUE.

ARMÉE DE TERRE.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

1422. Amaury, baron de Sévérac .... mort en 1621
1741. Charles-Louis-Auguste de Fouquet, comte et puis duc de Belle-Isle .... mort en 1767

LIEUTENANTS GÉNÉRAUX.

1637. Louis, duc d'Arpajon.
1702. Jean-Anne de Tubières, comte de Caylus.
1704. François, comte d'Estaing.
Philippe d'Estaing, comte de Saillans.
1718. Louis, marquis d'Arpajon.
1734. François d'Estaing, marquis de Saillans.
1745. Jean-Claude de Lastic, marquis de Saint-Jal.
1758. François d'Adhémar de Panat, comte de la Serre.
Louis-Joseph de Montcalm Saint-Veran.
1760. Antoine-Marie de Malvin, comte de Montazet.
1762. François, marquis de Lastic.
1762. Pierre de Buisson, comte de Beauteville.
Jean-Baptiste-Charles-Henri, comte d'Estaing.
1780. Antoine de Malvin, comte de Montazet.
1784. François, comte de Lastic.

MARÉCHAUX DE CAMP.

1572. François de la Valette-Cornusson.
1621. Jean de la Valette-Cornusson.
1649. François de la Valette, marquis de Cornusson.
1650. Jean d'Estaing, Baron de Saillans.
1680. Marc-Antoine de Grégoire des Gardies.
1719. Henri de Cruzy-Marcillac.
1748. Nicolas-Hyacinthe de Montvalat, comte d'Entraygues.
1761. Antoine de Malvin, comte de Montazet.
1780. François-Louis d'Adhémar, chevalier de Panat.
Jean-Henri de Moret, comte de Peyre.
1781. N. de Malvin, comte de Montazet.
Jean-Balthar, comte d'Adhémar.
1784. Germain-Ignace d'Alboy-Montrosier.
Gui-Augustin de Laparra, chevalier de Salgues.
Le baron de Curières-Castelnau-de-Saint-Côme.

BRIGADIERS.

INFANTERIE.

1702. Hyacinthe de Montvalat.
1706. Jacques de Guerin des Aresnes.
1743. De Montcalm.
1748. Le chevalier de Montazet.

CAVALERIE.

1704. Emmanuel de Bessuéjouls, marquis de Roquelaure.
1745. Charles-Philippe, chevalier de Cruzy-Marcillac.
1748. Philibert-Louis, comte de Lastic-Saint-Jal.
1770. N. de Lastic.
1780. François de Luzenson-Levezou, comte de Vesins.

DRAGONS.

1744. Gaspard d'Estaing, marquis du Terrail.

AIDES DE CAMPS et ARMÉES DU ROI.

1676. Samuel de Crozat de Grandcombe.
N. de Buisson-Bournazel.

ARMÉE NAVALE.

AMIRAUX.

1792. J.-B.-Charles-Henri comte d'Estaing.

VICE-AMIRAUX.

1781. Aymar-Joseph, comte de Roquefeuil.

LIEUTENANTS GÉNÉRAUX.

Jacques-Aymar de Roquefeuil qui avait été chef d'escadre en 1728.

CHEFS D'ESCADRE.

Pierre de Roquefeuil qui avait été capitaine de vaisseau en 1658.
N. de Tubieres, marquis de Caylus......... mort en 1751
1771. Le vicomte de Roquefeuil.

6. — HAUTES DÉCORATIONS MILITAIRES.

CHEVALIERS DE L'ORDRE DU ROI AU SEIZIÈME SIÈCLE.

(Par ordre alphabétique.)

François-d'Arjac Solages, baron de Tholet, Sénéchal du comté de Rodez.............................. 1575

François d'Arjac-Solages, seigneur de Caylus, vivant à la même époque.

Samuel d'Arpajon, baron de Broquiès, vivant en........ 1578

Jean de Benaven, seigneur de Mels, vivant en 1542. — 1583

Antoine de Buisson, baron de Bournazel........ 20 avril 1570

Jean de Corneillan-Mondenard...................... 1599

Hector-Francois de Corneillan........................ 1629

Guillaume Delmas.................................. 1563

François, vicomte d'Estaing......................... 1540

Vital d'Izarn-Fraissinet............................. 1576

Thibaut, seigneur de Lastic, vivant en............. .. 1568

Antoine de Levis, comte de Caylus qui fut Chevalier du Saint-Esprit.

Antoine de Luzençon-Levezou-Vesins, vivant en 1572 et 1575

Jean de Luzençon-Levezou-Vesins, vivant en.. 1572 et 1580

François de Montvalat................ le 5 de janvier 1573

Antoine de Moret, seigneur de Montarnal......... avant 1581

Jean de Morlhon, seigneur de San-Venza, mort en...... 1599

Charles de Roquefeuil.................. 15 de février 1570

Gui de Roquelaure, capitaine de La Roque Valsergue, de 1574 à.................................... 1586

Guillot de la Valette-Parisot, vivant en................ 1561

François de la Valette-Parisot, qui fut plus tard Chevalier du Saint-Esprit.

ORDRE MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

Grands'-Croix :

François d'Adhémar de Panat, comte de la Serre, Commandeur en 1743.................. Grand-croix en 1761
Antoine M. de Malvin, comte de Montazet............. 1764
Pierre de Buisson, comte de Beautreillis....... 1761 — 1774
Aymar-Joseph, comte de Roquefeuil.......... 1768 — 1779
Antoine de Malvin, comte de Montazet........ 1771 — 1779

Commandeurs :

Samuel de Grandcombe....................... (1) 1698
Henri-Madeleine de Cruzy-Marcillac (honoraire).. 1739 } (2)
Jean-L.-Élz. de Montcalm (honoraire.)......... 1757 } (2)
François, marquis de Lastic......................... 1761
François d'Adhémar, chevalier de Panat.............. 1779

ORDRE DE SAINT-LAZARE.

N. B. Il n'y avait que des Commandeurs, et pour l'être, il fallait non-seulement être au moins colonel, mais prouver dix générations militaires successives sans anoblissement connu.

J.-Ch., comte d'Albignac.......................... 1783

---

(1) Il n'est porté que dans les états du ministère de guerre, parce que la promotion dont il devait être n'eut lieu que le 20 de mars 1699 et qu'il mourut le 11 de février précédent.

(2) Ces deux Commandeurs ne sont pas non plus portés dans l'*Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*, parce qu'ils ne furent qu'honoraires.

7. — PERSONNAGES ÉMINENTS

DANS L'ORDRE CIVIL.

Ministre d'État. — Louis, duc d'Arpajon.

Conseil d'État et privé. — Jean de Lavalette-Cornusson, avant 1614.

Conseil d'État 1767. — Jean-Armand de Bessuéjouls-Roquelaure, évêque de Senlis.

Parlement de Toulouse. — Bernard Lauret, Premier Président avant 1483.

Cour des Aides de Cahors transférée à Montauban. — Jacques de Buisson, seigneur d'Aussonne, Premier Président, Gouverneur du Quercy, en 1651, Conseiller d'Etat en 1653, mort en 1670.

Jacques de Buisson, fils du précédent, Premier Président en 1656, marquis d'Aussonne en 1676, mort en 1689.

---

8. – SERVICES ÉMINENTS RENDUS A L'ÉTAT.

1210. Jean de BEAUMONT, seigneur de Tenières, assiége le Mur-de-Barrez, que les Albigeois avaient pris et où ils s'étaient fortifiés; il les en chasse, ainsi que de La Guiolle. Expulsés de ces deux places, ils avaient résolu de se rendre maîtres de Rodez; mais Tenières, qui les poursuivait, les atteint, les attaque et en fait un grand carnage au moment où ils étaient sur le point de s'introduire dans la ville. La *Généralité et ville de Rodez*, autorisée par le comte et l'évêque, voulant témoigner sa reconnaissance à son libérateur, s'obligea, dès lors, envers lui et ses successeurs, à perpétuité, à lui payer annuellement six florins d'or, à lui députer, tous les ans, six notables qui diraient, par trois fois, dans son château de Tenières : *Viva Tenieros que nous e emperat et defendut des Albigès et des Bulgares;* à faire sonner à la volée toutes les cloches de la ville quand il voudrait y faire son entrée; à l'aller recevoir sous un dais hors des portes de *la cité;* enfin, à faire crier par un héraut sur la plus haute tour : *Honneur à Tenières, qui nous a défendus des Albigeois*. L'extrême reconnaissance des habitants de Rodez montre l'importance du service que le seigneur de Tenières leur avait rendu et la frayeur qu'inspiraient les Albigeois.

Les habitants du Mur-de-Barrez et de La Guiolle, voulant imiter la générosité de ceux de Rodez, s'obligèrent aussi envers le baron de Tenières : les premiers, à lui apporter an-

nuellement six moutons d'or, et ceux de La Guiolle, à une taille perpétuelle de cinq sous, évaluée, depuis, douze petits florins.

Tous ces privilèges, et plusieurs autres, en faveur du baron de Tenières, furent confirmés par des lettres patentes du Roi, en date du 26 de juin 1214.

1214. Pierre d'Estaing, Chevalier, sauve la vie au Roi Philippe-Auguste, à la bataille de Bouvines. Ce Prince accorde à la maison d'Estaing le droit de porter *les armes de France, au chef d'or.*

1214. Claude Pollier, Chevalier, dont la famille a longtemps habité Villefranche, sauve (suivant Bosc et Moréri) la vie au prince Louis, fils de Philippe-Auguste, et qui fut, depuis, le Roi Louis VIII. Ce prince fonde, en l'honneur de Pollier, *un Ordre,* appelé *du Coq*, et dont cet oiseau était l'insigne, parce que Pollier portait un coq dans ses armes.

1368. Bérenger Nattes, premier consul du *Bourg* de Rodez, contribue à chasser de cette ville les Anglais. Il est secondé par Guillaume Laparra et Bernard Resseguier. Nattes est anobli, en 1370, lui et sa postérité, et reçoit, durant cinq ans, une pension de cent livres en dédommagement des pertes à lui causées par les Anglais. Resseguier et Laparra reçoivent la terre de Gradels du duc d'Anjou, en 1372. Le fils de Laparra est anobli en 1377.

1391. Guillaume de Saunhac avait rendu de nombreux et importants services au comte de Rodez, Jean III d'Armagnac, qui posséda ce comté de 1384 à 1391. Le comte, pour le récompenser de ses innombrables services, lui fit don de la terre de Belcastel, don qui fut confirmé, en 1398, par le comte Bernard, frère de Jean, et depuis Connétable.

1391. Amaury de Sévérac ramène d'Italie, dans leur pays, les troupes du comte Jean III d'Armagnac, tué devant Alexandrie.

1418. Il bat les *Bourguignons* devant Paris.

1419 et 1420. Sénéchal de Rouergue et de Quercy, il maintient ces pays sous l'autorité du Roi.

1423. Il est élevé, pour ses services, à la dignité de Maréchal de France.

1441. Guillaume Delmas, seigneur du Mas de Caumels, près de Sainte-Radegonde, et écuyer de Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, deuxième fils du Connétable, monte le premier à l'assaut au siége de Pontoise, et son heureuse audace entraîne la prise de la ville. Le Roi Charles VII, outre qu'il lui donna une pension considérable, lui accorda le droit de porter sur son écusson une couronne murale, récompense d'autant plus singulière, dit le père Daniel, que les couronnes étaient alors plus rares dans les armoiries, et que plusieurs Souverains n'en portaient pas encore.

1605. Jacques d'Hèbles, baron de Las Ribes, écuyer de la grande écurie, capitaine de Camboulas et gentilhomme ordinaire du Roi, obtint, *pour ses services*, outre l'érection d'une baronnie, un brevet de *Chevalier de l'Accolade*, avec la permission d'ajouter à ses armes un chef d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or. Plus tard, il obtint encore, *pour ses services*, l'érection d'une autre baronnie, avec la permission d'ajouter à ses armes un mouchoir, un pistolet, une pique.

1632. Louis, vicomte d'Arpajon, maréchal de camp, prend Consarbruck, bat les Impériaux et investit Trèves.

1638. Lieutenant général, il défait, à Polincove, en Flandre, quatre mille cavaliers. Au mois de décembre, il assiége et prend Lunéville.

1639. Il assiége et prend Salus en Roussillon.

1641. Il prend Canet et contribue à la prise d'Elne.

1645. Il secourt Malte, à la tête d'un corps d'armée levé à ses frais.

1650. Il favorise l'élection du Roi de Pologne, Casimir.

Il reçoit, de l'Ordre de Malte, l'autorisation de porter sur son écusson celui de la Religion, et, pour l'aîné de sa maison, à perpétuité, les honneurs de Grand'croix.

En 1650, il est créé duc et pair. Depuis 1633, il était Chevalier des Ordres.

1704. François, comte d'Estaing, lieutenant général, chasse les Autrichiens de Bobbio, le 12 de mars.

1705. Il défait un parti de Savoyards.

1706. Il prend Asti.

1709. Il prend Rhodes, en Espagne, le 13 de mars.

Il prend Castanet, le 13 d'avril.

Il prend Venesque, le 22 d'avril.

1734. Il est nommé Chevalier des Ordres du Roi.

1711. Louis, marquis d'Arpajon, petit-fils du duc, maréchal de camp, prend Venesque, en Aragon; Castel-Lion, dans le val d'Aren; Solsonne, en Catalogne. Il reçoit l'Ordre de la Toison d'Or.

1713. Il est fait lieutenant général.

1742. Charles-Louis-Auguste de Fouquet, Maréchal de Belle-Isle, fait élire Empereur d'Allemagne, sous le nom de Charles VII, l'Électeur de Bavière, Charles-Albert.

Il commande la retraite de Prague.

1747. Il sauve la Provence où les Autrichiens étaient entrés au mois de décembre 1746.

Chevalier des Ordres du Roi en 1734, et Maréchal de France en 1741, créé prince de l'Empire romain en 1742, il est créé duc de Belle-Isle et Pair de France en 1748.

1756. Louis-Joseph, marquis de Montcalm, maréchal de camp, prend, au Canada, le 15 d'août, le fort Ontario, et, le 16, le fort Oswego et le fort Saint-George.

1757. Le 9 d'août, il prend le fort de Guillaume-Henri, sur le lac du Saint-Sacrement.

1758. Le 8 de juillet, à la tête de trois mille deux cent cinquante hommes, il remporte une victoire complète sur plus de vingt mille Anglais.

En 1757, il est nommé Commandeur honoraire de l'Ordre de Saint Louis.

En 1756, il est nommé lieutenant général.

Après sa mort, chacun de ses enfants reçoit une pension, que, par exception, l'Assemblée constituante leur conserve en 1789.

1760. Jean-Baptiste-Charles-Henri, comte d'Estaing, ayant équipé, à ses frais, des bâtiments, détruit le comptoir anglais de

Gomron, dans le golfe Persique, et s'empare des établissements anglais dans l'île de Sumatra.

1779. Devenu lieutenant général des armées de terre et Vice-Amiral, il prend, le 16 de juin, l'île de Saint-Vincent.

Le 2 de juillet, il descend à l'île de la Grenade et s'en empare.

Le 6 de juillet, il force l'escadre de l'amiral Byron, supérieure à la sienne, de se retirer à Saint-Christophe.

Lieutenant général en 1762, et Chevalier des Ordres du Roi en 1767, il est créé Grand d'Espagne de la première classe en 1782, et Amiral en 1792.

1799. Antoine-Gabriel-Venance Rey, général de division, prend Gaëte, au Royaume de Naples, le 4 de janvier.

---

9. — SANG VERSÉ POUR LA PATRIE.

1356. Guinet de Buisson, Écuyer, tué à la bataille de Poitiers.

1535. Antoine de Tauriac, tué à la Liquisse, près Millau, à la tête de deux cents arquebusiers.

1544. Jean de Buisson, blessé à la bataille de Cérisoles, en Piémont.

1586. N. de Vesins, vieux Chevalier, tué devant Compeyre.

1617. Louis, vicomte, depuis duc d'Arpajon, reçoit onze coups de poignard au combat de Solen, en Italie.

1622. Jean de la Valette-Cornusson, maréchal de camp, tué devant Tonneins.

1629. Charles de Cruzy-Marcillac, mestre de camp d'infanterie, tué devant Privas.

Louis-Raimond de Montvalat, tué devant Millau.

1673. Maurice de Montcalm, capitaine au régiment de Condé, blessé à la défense de Naarden.

1675. Louis de Montcalm, aide de camp du Maréchal de Schomberg, blessé au siége de Bellegarde.

1677. Samuel de Grandcombe, aide des camps et armées, blessé au siége de Cambrai et encore au siége d'Ypres, en 1678.

Daniel de Montcalm, capitaine au régiment de Turenne, tué à la bataille de Cassel.

Gaspard de Montcalm, capitaine de cuirassiers, blessé à la même bataille.

1691. — 1693. Samuel de Grandcombe, déjà blessé en 1677 et 1678, blessé deux fois au siége de Mons en 1691, a un cheval tué sous lui à Namur, est encore blessé à Charleroi en 1693. Mort de ses blessures en 1699.

1694. Deux Tauriac, capitaines au régiment de Sault-Lesdiguières,

sont blessés devant Ostalrich, en Catalogne, lorsque le duc d'Escalone vient y mettre le siége.

1701. Jacques DE TAURIAC, capitaine au régiment de Sault, infanterie, est blessé au bras droit, à l'affaire de Chiari.

François DE LA TREILLE est blessé dans le Milanez, au combat de la Stradella.

1702. Hyacinthe DE MONTVALAT, colonel d'infanterie, est tué à Crémone.

Samuel DE GAUJAL-GRANDCOMBE, lieutenant au régiment de la Vieille-Marine, neveu de Samuel de Grandcombe, mentionné plus haut, est blessé, à Luzzara, d'un coup de feu qui lui fracasse l'épaule gauche.

1703. Pierre DE GUALY, lieutenant-colonel de cavalerie, est tué à la bataille de Spire.

1705. Jacques DE GAUJAL, frère de Samuel et capitaine au régiment de Damas, meurt de ses blessures, à Lodi.

Jean DE GAUJAL-GRANDCOMBE, frère aîné de Samuel, capitaine au régiment de Dauphiné, est tué à la bataille de Cassano.

Samuel DE GAUJAL-GRANDCOMBE, déjà blessé en 1702, reçoit, à Cassano, un coup de feu qui l'estropie du bras droit et l'oblige à quitter le service.

1706. Jean-François D'ALBIGNAC, chevalier du Triadou, est tué à la bataille de Ramillies.

1708. Louis, marquis D'ARPAJON, petit-fils du duc, reçoit deux blessures à la bataille d'Oudenarde.

Jacques-Louis DE BESSUÉJOULS-ROQUELAURE, brigadier de cavalerie, est tué à la même bataille.

Charles-Louis-Auguste DE FOUQUET-BELLE-ISLE, depuis Maréchal de France, est blessé à la défense de Lille.

1709. François DE LA TREILLE, déjà blessé en 1701, l'est encore en 1709. Anobli pour ses services en 1713.

1719. Louis-Claude D'ESTAING, aide de camp du lieutenant général marquis de Guerchi, est blessé à Fontarabie et meurt quelques jours après.

1734. Cadart DE POMMEROLS, capitaine au régiment de Condé, est blessé à la bataille de Ramillies.

1734. François DE CORNEILLAN, lieutenant au même régiment, est blessé à la même bataille.

N. DE LA GOUDALIE, lieutenant dans Condé, est blessé à Parme.

1743. Pierre DE BESSUÉJOULS-ROQUELAURE, lieutenant aux Gardes françaises, est blessé à la bataille de Dettingen et meurt de ses blessures le 27 de juin.

N. DE CARRON, capitaine au régiment de Dauphiné, est blessé à la même bataille.

N. DE MEJANÈS, lieutenant au régiment de Condé, est blessé à la même bataille.

1744. Jacques-Aymar DE ROQUEFEUIL DU BOUSQUET, lieutenant général (service de mer) et commandant à Brest, meurt à la tête d'une armée navale.

1747. Jacques DE TAURIAC, capitaine au régiment de Condé, est blessé au combat d'Exilles, au passage du col de l'Assiette et meurt de ses blessures.

N. DE LA GOUDALIE, déjà blessé en 1734, l'est de nouveau à Exilles.

1757. Le chevalier DE VIGUIER, capitaine au régiment de Dauphiné, est blessé à Rosbach.

1759. Le marquis DE MONTCALM, Gouverneur du Canada, est tué à la bataille de Québec, à la tête de son armée.

1761. Gui-Augustin DE LAPARRA DE SALGUES, capitaine au régiment de Condé, blessé à la défense de Cassel.

1779. Le comte D'ESTAING, lieutenant général des armées de terre et Vice-Amiral, reçoit deux blessures à l'assaut de Savanah.

1794. Alexandre SARRET, adjudant-commandant, est tué à l'attaque du camp de la Madeleine, près Barcelonnette.

1799. Gui-Augustin DE LAPARRA DE SALGUES, blessé en 1761, est tué au combat de Constance.

---

10. — NOTICE HISTORIQUE

SUR

SAMUEL DE CROZAT S^r DE GRANDCOMBE, VERTABLES, ETC. (1)

Samuel de Crozat de la Croix, seigneur de Grandcombe, naquit au château de Creyssel, vers le commencement du règne de Louis XIV, dont il ne devait pas voir la fin. Sa famille était ancienne, noble et militaire.

Le nom de Crozat (signifiant en français *croisé*) et la croix que

---

(1) Le S^r de Vauban, lieutenant général des armées du Roi, commissaire général des fortifications de France, Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis, etc.

Certifions à tous qu'il appartiendra que le S^r de Grandcombe a commencé de servir en qualité d'ingénieur à 300 livres par mois au siége de Valenciennes, où il entra des premiers, à la prise de la place, dans l'ouvrage couronné, et fit un lieutenant-colonel prisonnier qu'il nous remit. Il a servi, en la même qualité, à celui de Cambray, où il reçut un coup de mousquet qui lui perça l'épaule, au logement de contrescarpe de la citadelle; aux siéges de Saint-Ghislain, de Gand, où il fut blessé d'un coup de mousquet, et d'Ypres, où il fut encore blessé d'un coup de mousquet à la jambe. Ayant obtenu pour lui la permission du Roi d'aller servir les Vénitiens pendant la paix, il y fut, et n'en est revenu que par ordre de Sa Majesté. A son retour, il servit en la même qualité que dessus au siége de Mons, où il eut la jambe percée d'un coup de mousquet et fut blessé

cette maison portait dans ses armes, indiquent qu'elle avait pris part, au moins, à une Croisade, et probablement à celle de 1248, où un grand nombre de gentilshommes du Rouergue suivirent Alfonse de France, comte, par sa femme, de Toulouse et de Rouergue, qui s'embarqua en 1249 (1).

Étienne de Crozat, bisaïeul de Samuel, était, en 1574, capitaine châtelain de Creyssel, place alors importante à cause de sa position qui dominait le Tarn auprès de Millau. Après lui, ce fut Pierre de Crozat, Sr d'Arré, son fils aîné, lequel avait pour lieutenant Jean, Sr de Vertables, son frère. L'un et l'autre défendirent vaillamment, en 1628, ce château contre le duc de Rohan, chef des calvinistes, qui fut obligé d'en lever le siége. Le Président Hénault n'a pas dédaigné de parler de cet événement dans son *Histoire de France;* le duc de Rohan cherche dans ses *Mémoires* à s'excuser de n'avoir pas réussi, et n'hésite pas à dire que *c'est une honte d'avoir été huit jours sans prendre une pareille place;* enfin, ce siége a eu son his-

---

d'un éclat de grenade à l'épaule, et à celui de Namur, où il eut un cheval tué sous lui d'un coup de mousquet, qui lui fut payé ; et le Roi lui donna, comme aux autres brigadiers, trois mille livres de gratification. Il fut fait prisonnier au siége de Charleroi, à une sortie que les ennemis firent. Il a servi en ladite qualité au siége de Dixmude, et s'est trouvé au bombardement de Dunkerque, où il commandait au premier poste, le plus avancé des ennemis. Et partout nous a donné des preuves de sa valeur et conduite. En foy de quoi, nous lui avons accordé le présent certificat pour lui servir et valoir en ce que de raison.

Fait à Paris, le 15 décembre 1695.

Signé VAUBAN.

Par mondit sieur

Signé QUENAU.

(1) A cette sixième Croisade figuraient notamment des Adhémar, des Albignac, des Bessuéjouls, des Cassagnes, des Caylus, des Curières, des Levezou, des Mostuéjouls, des La Panouse, des Rogbal, des Sévérac, des Solages, des Vesins, des Yzarn.

torien, dont la relation, citée d'abord dans les *Annales du Rouergue*, a depuis été imprimée en partie dans le tome quatrième des *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron.*

Samuel, petit-fils de Jean, S[r] de Vertables, sortait à peine de l'enfance qu'il entra au service. En 1658, et peut-être plus tôt, il était à l'armée d'Italie en qualité de *cornette* dans le régiment de *Ferron*, cavalerie, qui, probablement, avait pour colonel titulaire Charles-Claude Le Ferron, lieutenant général des armées du Roi, en 1653. La place du cornette était, en bataille, au centre du premier rang de son escadron. Le cornette était, dans la cavalerie, un officier chargé de porter et de défendre l'étendard de son escadron, qu'on appelait *la cornette.* Son honneur et celui de l'escadron tenait à la conservation de son étendard; il devait périr plutôt que de l'abandonner (1).

Le régiment de *Ferron* faisait partie de l'armée que commandaient en Italie le prince de Conti (Armand de Bourbon, frère du Grand Condé) et le duc de Modène (François I[er]), armée destinée à prendre Alexandrie, et qui l'investit en effet le 18 de juillet; mais le siége fut levé au bout d'un mois. Samuel obtint du marquis de Saint-André Montbrun, sous les ordres de qui il servait (2), un certificat attestant que *dans toutes les occasions il s'était comporté en homme d'honneur.* Ce

---

(1) Afin que ce dépôt sacré ne pût pas être enlevé à cet officier, il était lié à son corps par une écharpe; et pour lui donner le moyen de le porter commodément et de le défendre sans embarras, à l'une de ses bottes était joint une espece d'étui en cuir dans lequel était engagé le talon de la lance du cornette.

(2) Le marquis de Saint-André Montbrun était issu de la maison du Puy ou *del Podio*, originaire d'Italie (*Histoire du marquis de Saint-André*) ou du Dauphiné (*Valbonnais*), ou du Languedoc (*Vaissette*). Mais tous les historiens sont d'accord sur ce point qu'en 1121, au plus tard, elle donna à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Raimond, son second chef, appelé plus tard Grand-maître; ce qui n'empêcha point qu'elle n'embrassât le calvinisme.

Alexandre du Puy, marquis de Saint-André en 1600, porta les armes dès l'âge de quatorze ans, et, en 1622, le duc de Rohan lui confia le commandement de la place de Montauban. Après la pacification générale de 1629, il alla servir à l'étranger, et notamment sous Gustave-Adolphe, qui en faisait grand cas. Il rentra en France en 1634, et fut obligé d'y recommencer sa carrière militaire par le grade de capitaine de chevau-légers. Il fut colonel en 1636, maréchal de camp en 1640 (il n'y avait pas encore de brigadiers), lieutenant général en 1648, et *capitaine général* en 1657. Ce grade de capitaine général, intermédiaire entre celui de lieutenant général et de Maréchal, fut imaginé en faveur de ceux des lieutenants généraux qui demandaient à être Maréchaux et qu'on ne voulait

certificat était daté du camp d'Alexandrie, et délivré par l'un des meilleurs généraux de ce temps où les bons étaient nombreux.

La paix des Pyrénées, signée le 7 de novembre 1659, fit cesser les hostilités entre la France et l'Espagne; mais, à cette époque, quand on n'était pas en guerre, la jeune noblesse, qui ne pouvait en apprendre le métier qu'en le pratiquant, n'hésitait pas à courir chez l'étranger pour y trouver l'occasion de s'instruire ou de se distinguer; et le Gouvernement favorisait ces inclinations militaires dont il profitait. C'est ainsi que Louis XIV ayant envoyé, en 1664, un secours de six mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux à l'Empereur d'Allemagne contre les Turcs, qui étaient entrés en Hongrie, une foule de volontaires se réunirent à ce corps. C'est ainsi encore que le Portugal étant en guerre avec l'Espagne, des volontaires allèrent joindre en Portugal les troupes qu'y commandait le comte Frédéric-Armand de Schonberg, alors mestre de camp général et gouverneur des armes dans l'Alentejo, lequel, dès 1661, remporta sur les troupes d'Espagne des avantages et des victoires qui ne finirent qu'en 1668, époque où la paix se fit entre l'Espagne et le Portugal. Samuel, dont toute la vie prouva que la guerre était son élément, n'étant point employé activement en France, alla servir comme volontaire dans le régiment du baron de Schonberg, fils du comte Frédéric-Armand, et suivant le témoignagne que lui rendit celui-ci en 1668, *il y donna des preuves de sa valeur et de son courage dans toutes les occasions qui se présentèrent* (1). Voici quelques-unes de ces occasions.

Le 8 de juin 1663, Schonberg gagna sur don Juan d'Autriche la bataille d'Evora, à la suite de laquelle il reprit cette ville; il prit Valence d'Alcantara en 1664, et battit le duc d'Ossuna près de Castel-Rodrigo. Le 17 de juin 1665, il défit le marquis de Caracener à la bataille de Montesclaros et lui fit lever le siége de Villaviçosa; il le

---

point élever à ce grade, du moins encore. Le marquis de Saint-André mourut en 1673, d'une blessure reçue à Candie et qui se rouvrit.

La copie du certificat qu'il donna à Samuel a été collationnée à l'original par Combrel, conseiller secrétaire du Roi.

(1) Certificat original.

battit encore près de Badajoz, prit Bensa, Guardia, etc. Le marquis de Quincy, dans son *Histoire militaire de Louis le Grand*, rend compte ainsi de la bataille de Montesclaros. « Le marquis de « Marialva, à la tête des troupes portugaises, et le comte de Schon- « berg, commandant les troupes françaises, attaquèrent l'armée « d'Espagne forte de douze à treize mille hommes d'infanterie et de « cinq mille cinq cents chevaux; après un combat de quelques « heures, les Espagnols furent obligés d'abandonner le champ de « bataille et de lever le siége de Villaviçosa : ils y perdirent qua- « torze pièces de canon, deux mortiers, quarante-cinq drapeaux « ou étendards. Le fils du comte de Schonberg (1), le marquis de « Noirmoutiers (2) et M. de Rosen (3), officiers français, y donnèrent « de grandes marques de valeur. »

En 1666, Schonberg prit Alquerie, Paymago et San-Lucar. Le régiment de son fils, où servait Samuel, se distingua notamment dans cette campagne, en battant complétement celui de Rougemont. En 1667, Schonberg prit Forcira, et probablement il eût obtenu de nouveaux avantages, si la paix, qui se fit le 13 de février 1668 entre l'Espagne et le Portugal, n'y avait mis un terme. Il revint en France ainsi que Samuel, à qui il délivra, le 1er d'août de cette année, le certificat dont je viens de parler (4).

Allent fait observer, dans son *Histoire du corps du génie*, p. 50, que les secours donnés au Portugal et à l'Autriche formaient au loin

(1) Menard de Schonberg, qui, en 1691, après la mort de son père, fut créé duc de Leinster en Irlande, par Guillaume III.

(2) Louis-Alexandre de la Trémoille, né en 1642, qui fut tué dans cette guerre au mois de mars 1667.

(3) Conrad de Rosen, entré au service en 1651, maître de camp d'un régiment de cavalerie en 1667, brigadier en 1675, maréchal de camp en 1678, lieutenant général en 1688, Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis en 1693, Maréchal de France en 1703, Chevalier des Ordres du Roi en 1705.

(4) Frédéric-Armand, comte de Schonberg, d'une autre maison que les Schomberg, ducs d'Halluin; Schonberg, illustre par les campagnes de Portugal, de Roussillon, de Flandre, et pour avoir fait lever les siéges de Maestricht et de Charleroi, fut obligé, par la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, d'aller chercher un asile d'abord en Portugal, puis en Brandebourg, d'où il passa en Angleterre. Il était, en Portugal, général et comte de Mertola avec la Grandesse; en France, Maréchal depuis 1675. Il fut, en Brandebourg, ministre d'Etat et Généralissime; en Angleterre, général d'armée, Pair et duc de Tretford. Il perdit la vie à la bataille de Boyne en Irlande, au gain de laquelle il contribua beaucoup en 1690.

des officiers et des généraux à la France. Chamilly (1), célèbre par la défense de Grave, en 1674, Maréchal en 1703 ; Bazin de Besons, qui prit Tortose en 1708 et fut Maréchal de France en 1709, servaient en Portugal sous Schonberg, ainsi que Samuel. Ils se trouvèrent bientôt après tous les trois à une école plus profitable encore, le siége de Candie fait par les Turcs après un blocus de dix-huit ans, et soutenu par les Vénitiens que commandait en chef Morosini, l'un des héros de cette époque. Ce siége, qui dura vingt-neuf mois, fut le plus meurtrier des siéges anciens et modernes : il périt du côté des Turcs cent vingt mille hommes et du côté des Vénitiens trente mille, sans y comprendre les matelots et un grand nombre de mineurs. Il excitait alors l'attention, les sympathies de l'Europe, et la France y envoya, à diverses reprises, d'utiles secours.

Ce fut d'abord le marquis de Saint-André Montbrun, lequel fut nommé, en 1668, Général des troupes de terre de Venise. Dix ans auparavant, Marc-Antoine Justiniani, Ambassadeur de Venise à Paris, lui avait offert ce commandement ; mais Saint-André, qui était fort désireux du bâton de Maréchal et qui en avait encore l'espoir, refusa de quitter le service de France, et désigna pour remplir l'emploi qui lui était offert, le marquis de Ville, alors Ambassadeur de Savoie à Paris, qui avait servi sous ses ordres. Celui-ci ayant renoncé à cette position en 1668, Justiniani, qui était toujours à Paris, revint à la charge auprès de Saint-André, qui se décida enfin, et arriva à Candie, le 21 ou le 22 de juin, suivi d'une foule de volontaires empressés de l'avoir pour Général.

Peu après fut levé en France, avec l'autorisation du Roi et pour la même destination, un régiment d'infanterie, qui porta le nom de *Lorraine*, parce qu'il fut levé aux frais du duc de ce pays (2). Samuel concourut à sa formation de la manière suivante. L'Ambassadeur Justiniani était constamment occupé d'envoyer des secours à Candie.

(1) Noël Boutin, connu sous le nom de *Marquis de Chamilly*, était alors capitaine de cavalerie; et l'amour qu'il inspira à une religieuse donna lieu aux *Lettres portugaises*, imprimées pour la première fois en 1682, l'un des ouvrages qui respirent le plus de passion.

(2) Les ducs de Lorraine étaient inscrits au *livre d'or* de Venise; mais je ne peux dire s'ils l'étaient avant le siége de Candie et si c'est à cause de cette circonstance qu'ils y envoyèrent du secours, ou si, y ayant alors envoyé du secours, ils furent, par reconnaissance, inscrits parmi les *Nobles d'honneur*.

Le duc de Lorraine, ne pouvant fournir des hommes, lui donna de l'argent pour s'en procurer. Grandcombe, qui avait fait la guerre en Italie et en Portugal, qui s'y était fait remarquer par sa bonne conduite et sa valeur, et que probablement Saint-André recommanda à Justiniani, fut agréé par ce dernier à l'effet de lever une compagnie de ce régiment, composée de cent hommes, dont il devait être le capitaine; en même temps, il s'obligea lui-même, le 7 d'août 1668, moyennant la somme de douze cents écus, à présenter, dans le délai d'un mois, à Marseille, au commissaire qui serait chargé de les passer en revue, cent hommes habillés, fournis de bandoulières, armés de mousquets et d'épées, et d'y présenter aussi leurs officiers. La République de Venise devait, après la revue, leur faire avancer un mois de solde sur le pied des soldats ultramontains et les faire transporter à Candie. Samuel remplit sa mission. Ce régiment eut pour colonel le marquis de Fabert, jeune homme de dix-huit ans, fils du célèbre Maréchal Fabert, qui était originaire de Metz, et, par conséquent, presque Lorrain.

La place de Candie, bâtie sur le bord de la mer, avait au nord la Méditerranée, au delà d'un bras fort étroit, la petite île de Standia, et du côté de la terre une enceinte de sept bastions, dont le premier et le dernier aboutissaient à la mer : le plus remarquable était celui de Saint-André. Pour protéger et mieux défendre ce bastion, le marquis de Ville avait fait construire auprès un fort avancé qui, outre qu'il donnait des feux croisés, facilitait les sorties. Là se portèrent les plus grands efforts, là fut le plus grand danger. Les assiégeants assaillaient ce poste avec fureur, parce que c'était celui qui était le plus avantageux à la défense et leur faisait le plus de mal : chaque jour voyait s'y renouveler des explosions de mines, des incendies, d'horribles scènes de carnage et de destruction. Samuel y fut constamment employé; il y déploya une activité et un courage qui le firent admirer; et au milieu de ces périls incessants, il ne reçut aucune blessure, plus heureux que le marquis de Saint-André Montbrun, qui en reçut de nombreuses et de dangereuses, qui firent croire plus d'une fois qu'il ne pourrait plus commander.

Le 3 de novembre, arriva le duc de la Feuillade (1), suivi de deux

(1) François d'Aubusson, duc de Rouannais, Pair de France, connu sous le

cents gentilshommes volontaires, et qui amenait de plus, à ses frais, quatre cents soldats. Parmi les personnages considérables venus avec lui, se trouvait le comte de Saint-Pol, neveu du Grand Condé, qui avait lui-même à sa suite cent gentilshommes (1). De ces quatre cents soldats, on forma quatre brigades dans lesquelles les volontaires furent répartis. Elles étaient commandées par le comte de Saint-Pol, le duc de Caderousse (2), le comte de Villemor, qui fut tué, et le duc de Château-Thierry (3). Malgré ce secours, les Turcs firent des progrès rapides. Ils s'emparèrent du fort bâti par le marquis de Ville, qui avait été entièrement renversé par leur artillerie; et sur ces débris, ils élevèrent trois batteries d'enfilade et firent des logements qu'ils poussèrent si près des bastions, qu'entre les assiégeants et les assiégés il n'y avait qu'une palissade, tellement qu'ils auraient pu croiser leurs fusils. Enfin, l'on en vint à ce point que la garnison perdait, à la seule garde des portes, cent vingt hommes par jour, et l'on prévoyait qu'il en périrait davantage.

Candie était réduite à cette extrémité, lorsque Louis XIV fit partir, le 5 de juin 1669, sous les ordres du duc de Beaufort, Amiral (4), et

---

nom de *La Feuillade* qui remontait au milieu du neuvième siècle. Il avait déjà fait la guerre aux Turcs en Hongrie, en 1664, et avait été fait lieutenant général à cette occasion. Pour subvenir aux dépenses que lui occasionna son expédition de Candie, le Pape Clément IX (Rospigliosi) l'avait autorisé, quoique marié, à jouir de trente mille livres de rente sur des bénéfices. Il fut Maréchal de France en 1673, Vice-Roi de Sicile en 1678, Chevalier des Ordres en 1688, et mourut en 1691. C'est lui qui a fait bâtir, à Paris, la place des Victoires, où il érigea une statue à Louis XIV. Il était de la même maison que Pierre d'Aubusson, Grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1476, qui défendit si glorieusement Rhodes en 1480.

(1) Charles-Paris d'Orléans-Longueville, fils de la célèbre duchesse de ce nom, lequel, par l'abandon que lui en fit son frère aîné, devint, en 1669, duc de Longueville et d'Estouteville, et prince souverain de Neuchâtel. Il fut tué en 1672, à l'âge de vingt-trois ans, après avoir passé le Rhin à la nage, au moment où il allait être élu Roi de Pologne.

(2) Just-Joseph-François d'Ancezune, que le Pape Alexandre VII (Chigi) avait créé duc de Caderousse en 1663.

(3) Constantin-Ignace de la Tour-d'Auvergne, Chevalier de Malte, appelé alors le duc de Château-Thierry, et connu plus tard sous celui de chevalier de Bouillon, qui mourut à Belle-Isle en Bretagne, à l'âge de vingt-quatre ans, en 1670, des blessures qu'il avait reçues dans un duel.

(4) François de Vendôme, duc de Beaufort, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Amiral, né en 1616, petit-fils naturel de Henri IV.

du duc de Navailles, général des troupes de terre (1), soixante vaisseaux portant environ huit mille hommes de troupes, qui débarquèrent à Candie, le 9 du même mois. Cette armée se composait d'un détachement de chacune des compagnies de mousquetaires; d'une partie des régiments des gardes, et des régiments de Conti, de Vendôme, de Saint-Vallier, de Bretagne, de Grancey, de Montaigu, de Linières, de Rozan et de Jonzac.

Un renfort si considérable semblait devoir, sinon faire lever le siége, du moins le prolonger beaucoup; mais la *furia francese* hâta, au contraire, le moment de la conquête de Candie par les Turcs. Le 25 de juin, c'est-à-dire six jours après le débarquement, et contrairement à l'opinion de Morosini et de Saint-André, les troupes françaises firent une sortie, qui eut d'abord un succès qui paraissait décisif, mais que le hasard le plus déplorable rendit aussi désastreux que possible. Les assiégés ayant surpris les Turcs en firent un grand carnage et mirent en fuite ceux qu'ils n'atteignaient pas; mais tout d'un coup éclata au milieu d'eux, soit un amas de poudre, soit un magasin qui approvisionnait les Turcs et auquel un coup de fusil mit le feu. La seule chose que les Français venus à ce siége craignissent, c'étaient les mines dont il avait été fait un très-fréquent usage. L'explosion de cette poudre leur parut l'explosion d'une mine. Saisis d'une terreur panique, ils fuient à leur tour; la victoire passa aux vaincus, et la poursuite ne cessa qu'au pied des remparts. Dans ce malheureux combat périt le duc de Beaufort, dont le corps ne put être retrouvé, parce qu'on envoya sa tête à Constantinople. Là périrent aussi le jeune colonel du régiment de Lorraine et son lieutenant-colonel; le colonel du régiment de Rozan (2), ainsi qu'une foule d'officiers; et ce que ce désastre produisit de plus fâcheux encore, ce fut le découragement du duc de Navailles, dont la conduite avait été parfaite durant l'action, mais que Morosini ne put décider à rester. Il partit, le 20 août (3), ne laissant que trois cents

(1) Philippe de Montaut-Benac, duc de Montaut, dit *de Navailles*, et Pair de France, Capitaine général en 1638, Chevalier des Ordres en 1661, Maréchal de France en 1675, mort en 1684.

(2) Godefroi de Durfort, comte de Rozan, mort à l'âge de vingt-cinq ans.

(3) C'est le jour indiqué dans l'*Art de vérifier les dates*. Gratien, biographe de Morosini, dit que les troupes françaises partirent le 22.

soldats sous les ordres de François de Choiseul d'Ambouville, qui ne tarda point à être tué; le prince Rospigliosi, qui commandait les troupes du Pape, voyant partir Navailles, quitta en même temps Candie pour retourner en Italie, bien que, comme neveu de Clément IX, il eût été inscrit, en 1667, au *livre d'or* de Venise.

La mort du marquis de Fabert et du lieutenant-colonel du régiment de Lorraine laissant ce corps sans chef, Morosini, qui avait les pleins pouvoirs de la République de Venise, et qui, mieux que personne, avait été à portée d'apprécier Samuel, l'en nomma lieutenant-colonel, le 11 d'août 1669, en exprimant dans son brevet que c'était en récompense *de la valeur extrême et de l'incroyable courage qu'il avait déployés dans une infinité de glorieuses rencontres pour la défense de Candie* (1). Recevoir un pareil éloge de Morosini, c'était obtenir une récompense plus flatteuse encore que le grade (2).

Le départ du duc de Navailles avait affaibli la garnison de Candie, au point qu'elle ne pouvait plus défendre la place. Morosini et Saint-André tinrent pourtant encore quinze jours par des prodiges de valeur; mais enfin, il fallut se rendre. En capitulant, Morosini obtint les conditions les plus honorables; le Grand Vizir Ahmed-Cuprogli, qui commandait le siége, rendit hommage à sa valeureuse défense en lui faisant présent de quatre pièces de canon. Cependant, il restait encore un grand danger à courir pour les assiégés; les Turcs, accoutumés à piller, se plaignaient hautement des conditions de la capitulation, qui accordaient aux habitants, qui voudraient émigrer, douze jours pour s'embarquer eux et leurs propriétés. Les assiégeants avaient compté sur un riche butin: ils entraient dans une ville hors d'état de faire la moindre résistance; en conséquence, ils menaçaient de tout enlever aux émigrants, même de les mettre à mort. Grandcombe s'offrit à protéger l'évacuation de la ville et l'embarquement de ceux qui la quittaient, et à la tête de cent quarante hommes d'élite, il y réussit. Aussi Morosini ne se borna-t-il point au témoignage pourtant si ho-

(1) Traduction de l'original italien déposé chez Combel, secrétaire du Roi.

(2) François Morosini, issu de l'une des douze familles patriciennes de Venise qu'on nomme *les douze apôtres*, parce qu'elles remontent à l'année 472. Morosini fut illustre, non-seulement par la défense de Candie, mais, plus tard, par la conquête du Péloponèse. Voltaire a dit de lui, que *sa réputation durera autant que Venise*. J'aurai encore à en parler.

norable que contenait le brevet qu'il lui avait donné. Quand, après avoir quitté Candie, ils furent arrivés à Zante, il lui délivra une attestation que, malgré son ton emphatique, je crois devoir insérer ici, pour montrer quelle estime Grandcombe avait inspirée à son général et à l'armée dans laquelle il avait pris du service (1).

« *Nous François Morosini, Chevalier Procurateur pour la Sérénissime République de Venise, Capitaine-général.*

« *Faisons foi de la générosité avec laquelle le Sr de Crozat, lieutenant-colonel du régiment de Lorraine, s'est porté au travers des incendies et autres hazards au secours de la place de Candie, attaquée par toutes les plus grandes forces que la vaste puissance Ottomane put armer contre elle, de manière que, dans ces périlleuses rencontres, il a fait, par des effets merveilleux, éclater une valeur qui l'a poussé à affronter hardiment toute sorte de dangers, et à signaler son courage et sa constance, par la résolution qu'il a eue de s'exposer sans crainte à toutes les hostilités les plus barbares, et à demeurer l'espace de quatorze mois continuels au milieu du carnage dans le poste de Saint-André, battu par la plus grande violence des Turks. C'est ainsi qu'il a su nous donner de glorieuses preuves de son incomparable mérite, par la persévérance qu'il a gardée jusqu'à la fin de la guerre, pendant laquelle il courait résolûment aux lieux où le besoin était le plus pressant, les dangers les plus manifestes et la ruine la plus évidente. Une si grande gloire acquise par la fermeté avec laquelle il s'est trouvé en plusieurs sorties et quantité d'assauts, donnés par les Turks, dont il a tant de fois soutenu les effets et les impétuosités, cette gloire, dis-je, fut couronnée par le courage qu'il eut, au temps que la soldatesque* (2) *se retirait de la place, de demeurer avec cent quarante soldats d'élite d'arrière-garde pour résister, avec péril évident de sa vie à la poursuite que l'ennemi aurait pu tenter, s'étant de lui-même offert et présenté à ce courageux et périlleux emploi, et l'ayant ensuite exécuté avec un mérite éternel et une louange immortelle. Comme des services de cette nature nous sont également agréables et avantageux, aussi en voulons-*

(1) Je me sers de la traduction faite par Combel, dépositaire de l'original italien.

(2) On aurait dû traduire par l'expression : *la troupe, la garnison.*

nous par le présent certificat publier hautement la gloire et déclarer à tout le monde une vérité qui ne peut être contestée de personne. En foi que quoi, etc. De l'île de Zante, etc. — Signé, François Morosini. — Alexandre Locatelli, chancelier. »

Ce n'est pas sans peine que les débris de la garnison de Candie parvinrent à Zante. En Crète, elle avait eu à combattre les hommes; en mer, elle eut à lutter contre une affreuse tempête; plusieurs vaisseaux firent naufrage. Celui qui portait Grandcombe aborda heureusement, et lui-même séjourna assez longtemps à Zante. Les Vénitiens ayant perdu Candie, craignaient de voir attaquer toutes leurs possessions par les Turks; ils s'occupèrent de fortifier les îles Ioniennes et chargèrent de ce soin le marquis de Saint-André, que Samuel seconda. Sous ses ordres, il avait appris à Candie à défendre les places; à son école, il apprit à Zante à les construire, à les fortifier. Il resta dans cette île jusqu'au 8 de février 1670, jour où il s'embarqua pour Venise, que naturellement il devait désirer de voir, et d'où il revint en France. C'est alors qu'il prit le nom de Grand combe, sous lequel il fut connu depuis, et qui lui venait de la possession de ce fief dont il était seigneur.

Bien que, durant le siége de Candie, il eût servi dans l'infanterie, en rentrant dans sa patrie, il reprit son premier service, celui de la cavalerie. Il y avait le grade de capitaine en 1674, quand Louis XIV jugea à propos d'envoyer, au mois de septembre, des secours aux Messinois qui, révoltés contre le Roi d'Espagne, avaient imploré sa protection. Les troupes de terre étaient commandées par le marquis de Vallavoire (1), et l'escadre par le Commandeur de Valbelle. Elle se composait de six vaisseaux de guerre et de quantité de flûtes et de barques longues, chargées de vivres et de munitions. Samuel fut de cette expédition dont le premier exploit fut la prise du château de San-Salvador, où le Gouverneur de Messine s'était réfugié avec sa famille. On prit aussi deux autres châteaux, situés à quelque distance de la ville et par là même plus difficiles à garder; et quoique

---

(1) François-Auguste de Vallavoire, originaire de Provence, maréchal de camp en 1650, marquis de Voulx en 1653, employé à l'armée de Naples en 1654, lieutenant général en 1655, Gouverneur de Valence sur le Pô en 1656. Rentré de Sicile en France en 1678, il mourut en 1694, âgé de quatre-vingts ans.

Samuel fût officier de cavalerie, le commandement d'un de ces châteaux appelé *Il Castellacio* lui fut confié.

Le certificat que lui délivra, le 28 d'août 1675, le marquis de Vallavoire fait connaître les importants services qu'il y rendit durant les campagnes de 1674 et 1675 ; on y lit :

« *Le seigneur de Grandcombe étant venu ici en qualité de capitaine de cavalerie, nous aurait donné d'abord des preuves si considérables de sa conduite et de son courage, que nous aurions cru ne pouvoir mieux faire que de nous servir de lui pour commander dans un des principaux forts de cette ville. Pour cet effet, nous l'avons mis dans le Castellasse, où, ayant été attaqué par les ennemis, il répondit si bien à la bonne opinion que nous avions de lui que, quoiqu'ils se fussent introduits dans la place en plus grand nombre qu'il n'en avait pour la garder, il sut repousser leurs efforts avec toute sorte d'avantage et conserver le Castellasse dans un temps où sa prise eût été une privation considérable pour le bien des affaires de Sa Majesté. Ce qui lui ayant attiré tout de nouveau l'estime de Monsieur le Duc Vivonne, il l'aurait depuis tiré dudit Castellasse pour le mettre à la tête du régiment Messinois de Don Joseph Simoni en qualité de lieutenant-colonel* (1), *où il continua de donner des preuves de sa capacité et de sa vigueur, etc......* (2). »

Le Maréchal duc de Vivonne avait, en effet, au siége de Candie, accordé son estime à Grandcombe ; arrivé à Messine avec une escadre à la tête de laquelle il avait battu les Espagnols, pour prendre le commandement supérieur du pays, il voulut aussi certifier les services de Grand-Combe à Messine, ce qu'il fit le 29 d'août de la manière suivante :

« *Le duc de Vivonne, pair et maréchal de France, prince de Tonnay-Charente, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, de ses provinces de Champagne et Brie, général des galères de France et lieutenant-général pour le Roi, ez îles et armées du Levant.*

---

(1) M. Sue n'a pas manqué de parler, dans son *Histoire de la marine française*, de quatre régiments messinois levés alors, et dans chacun desquels il y avait, en officiers français, un lieutenant-colonel et deux capitaines.

(2) Copie collationnée à l'original par Combel, Conseiller secrétaire du Roi.

« *Nous certifions à tous ceux qu'il appartiendra, qu'étant venus à Messine, au commencement du mois de février de la présente année pour y commander pour le service du Roi, nous avons trouvé le sieur de Grandcombe, commandant dans un des forts de cette ville les plus avancés vers les ennemis appelé le Castellasse; et qu'il nous a été dit en y arrivant que, peu de jours auparavant, la forteresse aurait été prise par eux sans la valeur extrême dudit sieur de Grandcombe, d'autant que par une intelligence que les ennemis avaient tramée avec les canonniers de la place, ils auraient trouvé moyen d'y introduire un nombre de soldats aussi grand que celui de la garnison; de quoi, ledit sieur de Grandcombe ayant eu avis, il aurait lui seul repoussé ce grand nombre d'ennemis en ayant d'abord tué le chef; et les aurait si fort étonnés, qu'ils auraient pris le parti de repartir par la même ouverture, qui aurait été faite au pied de la muraille, après avoir laissé un nombre considérable de leurs meilleurs soldats morts ou prisonniers tant dans la place qu'au pied de la muraille, ayant été blessé d'un pot à feu qui lui creva dans la main. Ensuite de quoi, ayant été fait lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Joseph de Simoni, il se serait acquitté de cet emploi avec la même vigueur que du précédent. Enfin, le régiment de Simoni ainsi que les autres régiments messinois, qui avaient été mis sur pied dans le même temps ayant été réformés, il nous a prié de lui donner un congé pour se retirer en France, ce que nous lui avons accordé, etc.* Signé, *le maréchal duc de Vivonne*, et plus bas, *par Monseigneur, Dantiège* (1). »

Enfin, le Sénat de Messine, pénétré d'admiration et de gratitude pour Grandcombe à qui il attribuait *le salut de la ville arrachée par lui*, dit le diplome, *de la main des ennemis*, voulut lui donner un témoignage éclatant et durable de sa reconnaissance, en lui conférant à Messine le droit de cité et les privileges de patricien Messinois; ce qu'il fit le 7 de septembre. Peu après Grandcombe quitta la Sicile pour revenir en France.

Ses services avaient été trop distingués pour qu'on ne songeât point à lui. Les guerres importantes de cette époque avaient donné

(1) Collationné par Combel.

lieu à la création d'une espèce d'officiers dont le besoin s'était fait sentir, que nous avons vu renaître durant les premières guerres de la révolution sous le nom d'adjudants-généraux, ayant le grade de colonel et qui composent aujourd'hui, sous divers grades, le corps d'état-major. On appelait alors ces officiers *Aides des camps et armées du Roi*, par une dénomination analogue à celle des maréchaux de camp. Grandcombe qui avait servi en Portugal et en France dans la cavalerie, à Candie et à Messine dans l'infanterie, qui avait appris dans ces deux dernières places la guerre de siége, et dans les îles Ioniennes la fortification, possédait les diverses branches de l'art militaire. Par un brevet du mois de mars 1676, le Roi, désirant reconnaître les bons et fidèles services que le sieur de Grandcombe lui avait rendus en plusieurs charges et emplois de guerre qu'il avait eus dans ses troupes, dans lesquels il avait donné des preuves de sa valeur, courage, expérience de la guerre, vigilance et bonne conduite, fidélité et affection à son service, l'ordonna et établit Aide de ses camps et armées ; et le 13 du même mois, il lui adressa la lettre close suivante :

« *Mons de Grandcombe, désirant de me servir de vous, en votre charge d'aide-de-camp en mes armées dans celle de Flandre dont j'ai donné le commandement en chef sous moi à mon frère unique, le duc d'Orléans, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à vous rendre dans madite armée, et à vous employer dans les fonctions de ladite charge, selon et ainsi qu'il vous sera ordonné pour mon service, par mondit frère ou par mes lieutenants généraux sous lui en madite armée, vous assurant que ceux que vous m'y rendrez me seront en particulière considération. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons de Grandcombe, en sa sainte garde. Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le* 18 *de mars* 1676. — Signé *Louis*, et plus bas *Le Tellier* (1). » La lettre était cachetée au moyen d'un lacs de soie, et sur le repli est écrit. *Mons de Grand-Combe, aide de mes camps et armées.*

(1) Michel Le Tellier, né en 1603, fut ministre de la guerre de 1643 à 1677. Il devint alors Chancelier et le fut jusqu'en 1685. Son fils, François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, né en 1641, fut survivancier de son père dès 1662, et mourut en 1691. Celui-ci eut pour successeur son troisième fils, Louis-Marie Le Tellier, Chevalier de Malte et marquis de Barbezieux, son survivancier dès 1685, et qui mourut en 1701.

Le Roi arriva à l'armée avec Monsieur le 21 d'avril, et la nuit suivante la tranchée fut ouverte devant Condé : cinq jours après, la place fut obligée de se rendre à discrétion. Le 2 de mai, Monsieur, ayant sous ses ordres le Maréchal de Créqui (1), investit Bouchain, avec vingt bataillons et quarante escadrons ; la tranchée ne s'ouvrit que du 6 au 7 ; au bout de six jours, la place se rendit. Enfin, le Maréchal d'Humières (2), avec quinze mille hommes marcha sur Aire le 15 de juillet. Il s'empara d'abord du fort de Saint-François, ouvrit la tranchée devant Aire le 23, et le 31 la place capitula. Louvois assistait à ce siége ; et Vauban (3), qui avait conduit les travaux devant Condé, les dirigea aussi pour Aire, bien qu'il eût été blessé à l'attaque de la première de ces places.

Allent qui remarque, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, que les campagnes des troupes françaises en Portugal et en Autriche fournirent à l'armée des généraux et des officiers *distingués*, fait observer aussi qu'à Candie des ingénieurs français partageaient les travaux et les périls des ingénieurs vénitiens. Parmi les Florio, les Loubalier, les Maupassant, on remarquait, dit-il, Castellan connu par sa belle défense de l'île de Rhé sous Louis XIII, et à qui, malgré une blessure qui lui traversait la joue et l'épaule, fut confiée la mission d'introduire dans la place le secours amené par le duc de Navailles. Cet ingénieur fit faire à Candie de grands progrès à la science des

(1) François de Créqui, marquis de Marines, lieutenant général en 1665, Maréchal de France en 1668. Il avait été général des galères en 1663, et se démit de cet emploi en 1669. Vainqueur sur le canal de Bruges en 1667 ; Conquérant de la Lorraine en 1670; Vainqueur à Kokesberg en 1677; à Kreitzingen en 1678; à Minden en 1679; mort en 1687.

(2) Louis de Crevant-Humières, lieutenant général en 1657, Maréchal de France en 1668, Grand maître de l'artillerie en 1685, Chevalier des Ordres du Roi en 1688, duc d'Humières en 1690, Chevalier de Saint-Louis en 1693; mort en 1694. Il avait contribué au gain de la bataille de Cassel, où Monsieur commandait en chef en 1677.

(3) Sébastien Le Prestre de Vauban, né en 1633, commença de porter les armes en 1650. Il fut brigadier en 1674, maréchal de camp en 1676, commissaire général des fortifications en 1678, lieutenant général en 1688, Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis en 1693, Maréchal de France en 1703, Chevalier des Ordres du Roi en 1705, et mourut en 1707. Il fit fortifier, suivant ses méthodes nouvelles, trois cents places anciennes, et en bâtit trente-trois. Il conduisit cinquante-trois siéges et se trouva à cent quarante actions. Il laissa douze volumes manuscrits pleins de projets utiles pour le bien de l'Etat.

mineurs; c'est par là surtout qu'il parvint à tant prolonger ce siége; aussi, avec les mineurs qu'il avait ramenés, il rendit les plus grands services au siége de Maëstricht en 1672. D'un autre côté, « à Candie, « les Turcs, obligés d'avancer avec lenteur sur un terrain vivement « disputé, l'avaient couvert de tranchées et de places d'armes. « Vauban, conduit par sa première théorie sur les siéges, à méditer « la théorie des attaques, déduisit des approches de Candie une « méthode plus simple et plus générale, commença à l'appliquer et « l'ébaucha devant Maëstricht (1). » On voit dès lors combien pouvaient être utiles les officiers qui avaient défendu Candie.

Grandcombe qui avait brillamment concouru à cette défense pendant quatorze mois consécutifs, avait pratiqué ces règles que Vauban devait tant améliorer et féconder. C'était donc un ingénieur expérimenté; aussi, en 1677, fut-il employé à l'armée de Flandre, destinée à faire des siéges (2). Le premier fut celui de Valenciennes, que le Roi faisait en personne entouré de son ministre de la guerre, Louvois, et des cinq Maréchaux d'Humières, de Schonberg, de La Feuillade, de Luxembourg (3) et de Lorges (4) : Vauban dirigeait les travaux. Ce siége fut extrêmement remarquable, d'abord parce que Vauban obtint du Roi, malgré l'usage contraire et malgré l'opinion des cinq Maréchaux et du ministre, que l'attaque de la place aurait lieu en plein jour; ensuite parce que la ville fut prise par un de ces traits de bravoure brillante qui caractérise les Français.

L'investissement avait eu lieu du 9 au 10 de mars, « mais, dit

---

(1) Histoire du corps du génie, page 107.

(2) A cette époque, où il n'existait point encore d'école du génie, on prenait pour ingénieurs les officiers de l'armée qui avaient fait des études analogues à cette arme, qui avaient acquis de l'expérience et qui s'étaient distingués par leur aptitude. Grandcombe reçut, dès le principe, trois cents livres d'appointements par mois, solde alors considérable.

(3) François de Montmorenci, duc de Piney-Luxembourg, Pair de France, né en 1628, lieutenant général en 1667, Général en chef en 1672, capitaine des gardes en 1672, Maréchal de France en 1675. Il gagna la bataille de Cassel, où Monsieur commandait en chef en 1677; et fut encore vainqueur à Saint-Denis en 1678; à Fleurus en 1690; à Leuze en 1691; à Steinkerque en 1692; à Nerwinde en 1693. Il était Chevalier des Ordres du Roi depuis 1659, et mourut en 1695.

(4) Gui-Aldonce de Durfort, né en 1630, Maréchal et capitaine des gardes en 1676, Chevalier des Ordres en 1689, duc de Lorges en 1691, Chevalier de Saint-Louis en 1693; mort en 1702.

« Voltaire (*Siècle de Louis* XIV, chap. 13), on n'avait pris encore « aucun des dehors de la place. Il fallait d'abord attaquer deux « demi-lunes; derrière ces demi-lunes était un grand ouvrage à « couronne qui était palissadé et fraisé, entouré d'un fossé coupé « de plusieurs traverses; dans cet ouvrage à couronne était encore « un autre ouvrage entouré d'un autre fossé. Il fallait, après s'être « rendu maître de tous ces retranchements, franchir un bras de « l'Escaut; ce bras franchi, on trouvait encore un autre ouvrage « nommé pâté; derrière ce pâté roulait le grand bras de l'Escaut « profond et rapide, qui sert de fossé à la muraille; enfin la mu- « raille était soutenue par de larges remparts (1). Tous ces ouvrages « étaient couverts de canons; une garnison de trois mille hommes « préparait une longue résistance.

« Le Roi tint conseil de guerre pour attaquer les ouvrages du « dehors. C'était l'usage que ces attaques se fissent toujours pendant « la nuit, afin de marcher aux ennemis sans être aperçu et d'épargner « le sang du soldat. Vauban proposa de faire l'attaque en plein « jour; tous les Maréchaux de France se récrièrent contre cette « proposition; Louvois la condamna. Vauban tint ferme.......... Le « Roi se rendit aux raisons de Vauban, malgré Louvois et cinq « Maréchaux de France.

« A neuf heures du matin, les deux compagnies de mousque- « taires, une centaine de grenadiers, un bataillon des gardes, un du « régiment de Picardie, montent, de tous côtés, sur ce grand ou- « vrage à couronne. L'ordre était simplement de s'y loger, et c'était « beaucoup; mais quelques mousquetaires noirs ayant pénétré par « un petit sentier jusqu'au retranchement intérieur qui était dans « cette fortification, s'en rendent d'abord les maîtres. Dans le même « temps, les mousquetaires gris abordent par un autre endroit; les « bataillons les suivent; on tue et on poursuit les assiégés. Les « mousquetaires baissent le pont-levis qui joint cet ouvrage aux au- « tres; ils suivent l'ennemi de retranchement en retranchement sur « le petit bras de l'Escaut et sur le grand. Les gardes s'avan-

---

(1) L'exactitude de cette description est attestée par tous les plans contemporains.

« cent en foule. Les mousquetaires sont déjà dans la ville avant que « le Roi sache que le premier ouvrage attaqué est emporté. »

Au milieu de ces braves, qui se couvrirent de gloire par un fait d'armes inouï jusqu'alors, Grandcombe mérita une distinction particulière et montra qu'il était toujours tel qu'on l'avait vu à Candie. C'est lui qui fit prisonnier le lieutenant-colonel qui commandait dans l'ouvrage à couronne, dont la prise entraîna celle de la ville, et il eut l'honneur de le présenter, en cette qualité, à Vauban, qui lui en donna l'attestation (1).

« De Valenciennes, dit Allent, on marcha sur Cambrai. La place « se rend après quelques nuits de tranchée (2) et on attaque la cita- « delle. Parmi les ingénieurs, Faucher est tué et de Grandcombe « blessé (3). » La ville s'était rendue le 5 d'avril; on ne fut maître de la citadelle que le 17. Le Roi commandait le siége, que couvrait le Maréchal de Luxembourg. Vauban conduisait les travaux. La blessure de Grandcombe ne l'empêcha pas de servir, la même année, au siége de Ghislain, fait par le Maréchal d'Humières, qui avait aussi dans son armée Vauban. L'investissement se fit le 4 de décembre; la tranchée s'ouvrit le 5; la place se rendit le 10.

En 1678, la campagne commença, en Flandre, par la prise de la ville et de la citadelle de Gand, qui, investies par le Maréchal d'Humières, le 4 de mars, capitulèrent, la ville le 9 et la citadelle le 12. Grandcombe y fut blessé d'un coup de mousquet (4). Immédiatement après Gand, Ypres fut attaquée. On y éprouva plus de résistance, d'autant mieux que Vauban insista auprès du Roi pour qu'on ménageât le sang du soldat. Les travaux étant achevés, le Maréchal de Luxembourg fit insulter à la fois les chemins couverts de la ville et de la citadelle. Après cette action, la chamade fut battue et la place se rendit le 25. Grandcombe reçut encore, à ce siége, un coup de mousquet qui l'atteignit à la jambe; et là fut aussi blessé Laparra de Fieux, qui devait être, après Vauban, l'ingénieur le plus distingué de cette époque.

(1) Certificat original.
(2) La tranchée fut ouverte dans la nuit du 28 au 29 de mars — *Quincy.*
(3) Histoire du corps du génie, page 140.
(4) Certificat de Vauban.

La paix de Nimègue, conclue et signée, le 10 d'août de cette année, donna quelque repos aux armées françaises, mais non aux ingénieurs occupés à construire des places fortes ou à en réparer; quant à Grandcombe, il aimait et cherchait la guerre active; et bientôt des circonstances, auxquelles ses souvenirs donnaient une force irrésistible, le placèrent sur un théâtre plus conforme à ses goûts. En 1683, Vienne avait été sur le point de tomber entre les mains des Turcs et n'avait dû son salut qu'à Jean Sobieski, Roi de Pologne, et au duc de Lorraine, Charles. Les craintes qu'inspirait alors la puissance Ottomane amenèrent, en 1684, une ligue offensive contre elle entre l'Empereur, la Pologne et la République de Venise.

Il ne pouvait pas se présenter, pour Grandcombe, une occasion plus favorable de faire la guerre. En 1668, il avait traité avec Marc-Antoine Justiniani, Ambassadeur de Venise à Paris, pour lever une compagnie de soldats au service de cette République, et aller servir, à leur tête, à Candie; et Marc-Antoine Justiniani était, en 1684, Doge de Venise. Grandcombe avait servi, durant quatorze mois, au siége de Candie, y avait montré la valeur la plus brillante et la plus éprouvée; il y avait obtenu, du Capitaine général Morosini, une admiration et des louanges sans bornes. En 1684, Morosini était, pour la troisième fois, Généralissime des Vénitiens contre les Turcs. Il était bien difficile que, dans de telles circonstances, Grandcombe n'éprouvât pas le désir d'aller faire la guerre avec les Vénitiens. Il était naturel qu'après avoir, avec eux et pour eux, défendu vainement Candie, il voulût concourir à réparer cette perte. Enfin, estimé, apprécié, honoré comme il l'avait été par Morosini, il devait avoir à cœur de servir encore sous ses ordres, désir qu'il partageait avec tous ses anciens frères d'armes, qui avaient déjà été aux ordres de ce général. C'est ce que remarque et explique très-bien le biographe de celui-ci, en parlant de cette expédition (1). Toutefois, Grandcombe, attaché à l'armée française, ne pouvait aller se ranger

(1) *Longè tamen electio (Mauroceni) militem commovit et præcipuè eos qui sub Mauroceno stipendia fecerant. Experti enim nihil nunquàm ab eo tentatum unde inglorié ac sine præmio recessissent, ita tirones quoque et externos in spem crexerunt, ut intraret omnium animos bellicæ rei cupido, æmularenturque publicam pietatem studia privatorum..... Francisci Mauroceni Gesta, scriptore Joanne Gratiano.*

sous des drapeaux étrangers sans l'autorisation du Roi. Mais la France était en paix. Vauban, qui venait d'être placé à la tête du génie français, demanda et obtint pour lui cette autorisation; et il paraît que Grandcombe ne fut rappelé qu'en 1689 ou même 1690 (1).

Cette guerre des Vénitiens contre les Turcs, l'une des plus glorieuses qu'ils leur firent, commença en 1684. Morosini mit à la voile de Venise le 8 de juin, et alla s'emparer de l'île de Sainte-Maure (l'antique Leucate). Les îles voisines se soumirent. Il prit, en Albanie, Nicopoli, Prevesa, la province de Carnia. Une flotte turque se présenta; il la battit et la mit en fuite.

En partant de Venise, il ne songeait pas, ce semble, à s'emparer du Péloponnèse; mais les succès, l'ardeur et la confiance des troupes, les secours étrangers qu'il reçut (2) et le désir bien naturel chez lui de dédommager la Seigneurie de Venise de la perte de Candie, toutes ces circonstances se réunirent pour le pousser à cette conquête. En 1685, à la tête de onze mille fantassins, il assiége Coron, l'une des plus fortes places du pays. Les Turcs se présentent pour faire lever le siége. Ils sont repoussés, le 6 d'août, et il remporte une victoire complète. Coron est ensuite pris d'assaut avec un grand carnage. Plus tard, les Turcs sont encore battus; les Vénitiens s'emparent de la citadelle de Ciefale et de Passava. Morosini était puissamment secondé par le Suédois Othon-Guillaume, comte de Konigsmark, lieutenant général, au service de France depuis 1676, à qui la République avait donné, cette même année 1685, le commandement de son armée de terre, après la mort du comte de Saint-Paul (3), aussi général français.

L'année 1686 fut encore plus glorieuse pour les armes vénitiennes. Le 3 de juin, jour de la Pentecôte, Konigsmark s'approche du vieux

---

(1) Le premier événement où l'on trouve Grandcombe mentionné après son rappel, est le siége de Mons, qui eut lieu en 1691.

(2) Le prince Guillaume-Maximilien de Brunswick-Lunebourg vint le joindre à la tête de deux mille hommes. Le prince Philippe de Savoie y vint aussi, et sans doute également avec quelques troupes. Ces deux princes étaient nobles Vénitiens *d'honneur*, le premier comme descendant de la maison d'Est, le second comme étant de celle de Savoie.

(3) Descendant probablement du *farouche Saint-Paul*, l'un des Maréchaux de la ligue.

Navarin, qui se rend sans résistance. De là, il se porte sur Navarin le Neuf; mais la place était forte, et il fallait l'attaquer par terre et par mer. Le Séraskier Turc vient à son secours, à la tête de douze mille hommes; il est encore battu complétement, mis en fuite, et Navarin est obligé de capituler. L'armée victorieuse se porte sur Modon, qui ne tient que sept jours de tranchée ouverte; elle attaque enfin Napoli de Romanie, capitale de la péninsule, ville très-forte, défendue par une garnison nombreuse que commandait un Pacha, et qu'il fallait attaquer, comme Navarin et Modon, par terre et par mer. Le Séraskier se présente, pour la délivrer, à la tête d'une nouvelle armée. Il est encore battu; son camp, ses munitions, sont la proie du vainqueur. Napoli ne peut plus résister. Argos et les villes voisines sont occupées. La conquête de la Morée, si elle n'est pas complète, est du moins assurée. La Seigneurie de Venise récompensa Morosini en lui accordant un honneur unique. Le titre de *Chevalier*, dont il était décoré, et qui, jusque-là, n'avait été que personnel, est rendu héréditaire dans sa famille pour l'aîné.

En 1687, la conquête de la Morée fut achevée, sauf Napoli de Malvoisie, et les succès des Vénitiens ne s'arrêtèrent pas là. Ils s'étendirent en Dalmatie; et ces progrès étaient dus, pour la plus grande partie, à Morosini, maître de la mer. Le Sénat de Venise qui, l'année précédente, lui avait accordé pour sa famille une distinction si flatteuse et si exceptionnelle, lui décerna pour lui-même des honneurs jusqu'alors inouïs dans les temps et les gouvernements modernes : le surnom de *Peloponnesiaque*, rappelant sans cesse le souvenir de sa conquête, et une statue de bronze, érigée de son vivant, et portant cette inscription :

FRANCISCO MAUROCENO
PELOPONNESIACO
ADHUC VIVENTI
SENATUS POSUIT
ANNO MDCLXXXVII.

La seule distinction qui manquât à Morosini, de la part de ses compatriotes, était le Dogat. Marc-Antoine Giustiniani étant mort le 24 de mars 1688, Morosini fut élevé à la dignité Dogale, et en reçut la nou-

velle le 1er de juin, lorsqu'il était à la tête de l'armée navale Vénitienne dans le golfe d'Égine.

A l'hommage national vint bientôt se joindre celui du Saint-Siége. Le Cardinal Vénitien Ottoboni (1), étant parvenu à la Papauté le 6 d'octobre 1689, ne voulut pas que la Chrétienté restât indifférente envers le Triomphateur constant des Turcs, et il envoya à Morosini un casque et une épée qui lui furent remis en grande pompe dans l'église, par le nonce apostolique. Bien que parvenu à un âge avancé et chargé de tous les soins qu'entraîne la Souveraineté, Moro-

(1) Ottoboni appartenait à la noblesse Vénitienne, mais à celle de la dernière classe.

Cette noblesse se divisait en plusieurs classes :

La première se composait des douze familles qui remontaient à 472, et qu'on appelait, à cause de leur ancienneté, *les douze apôtres*. C'étaient les Contarini, les Morosini, les Gradenighi, les Bedueri, les Tiepoli, les Micheli, les Sanudi, les Memmi, les Falieri, les Dandoli, les Polani, les Barozzi. A côté de ces douze familles figuraient les quatre dont les chefs signèrent, en 800, la fondation de l'église de Saint-Georges, avec les chefs des douze précédentes; c'étaient les Giustiniani, les Cornari, les Bragadini, les Bembi, qu'on appelait *les quatre évangélistes*. Enfin, à ces seize familles on en avait joint huit autres très-anciennes aussi. Ces vingt-quatre familles composaient la première classe de la noblesse Vénitienne.

La seconde avait encore une grande illustration nobiliaire, puisqu'elle remontait à 1297; elle ne se composait que d'un petit nombre de familles, soixante-quinze à la fin du dix-huitième siècle.

La troisième comprenait originairement trente familles qui achetèrent leur noblesse en 1379, lors de la guerre de Gênes, appelée aussi de *Chiozza*, à cause de la bataille qui se livra devant la ville de ce nom. De ces familles, il n'en restait que huit, dont l'une, les Condolmeri, avait produit un Pape, Eugène IV, en 1431; et trois, les Vendramini, les Cigogne et les Renieri avaient produit des Doges en 1476, 1585, 1779.

La quatrième classe se composait de soixante-dix-sept familles qui avaient acheté la noblesse pendant les guerres de Candie. La première qui l'acheta fut la famille Lalia, en 1645; et ce qui prouve combien cette distinction était appréciée, c'est qu'elle coûta à chacune des familles alors admises dans cette classe, cent mille ducats, environ huit cent mille francs. Cette classe avait produit un Pape, Alexandre VIII (Ottoboni), en 1689, et, un siècle plus tard elle produisit un Doge, Manini, en 1789.

Il y avait des nobles d'honneur étrangers; c'étaient les maisons suivantes: les Rois de France et la maison de Bourbon; la maison de Savoie; la maison de Lorraine; la maison de Lusignan; la maison de Luxembourg; la maison d'Est; et, depuis 1484, les neveux des Papes quand ils le demandaient. Il y avait enfin des nobles d'honneur et de mérite, les uns sujets, les autres non sujets de la République; ceux-ci pris parmi les hommes d'Etat et les militaires qui avaient rendu des services à Venise. Les Cardinaux de Joyeuse, de Richelieu, Mazarin, avaient été inscrits dans cette classe.

sini n'en reprit pas moins le commandement de l'armée ; mais parvenu à l'âge de soixante-quinze ans, et épuisé de fatigues, il mourut, le 6 de janvier 1694, à Napoli de Romanie, au milieu de sa gloire, au centre de ses conquêtes.

Quelle part eut Grandcombe aux événements de cette guerre, de 1684 à 1690 ? C'est ce que je ne peux dire d'une manière précise faute de documents authentiques ; mais il est plus que vraisemblable qu'ayant été employé, en 1668 et 1669, à la défense de Candie, en 1674 et 1675 à la prise de Messine et de ses forts, et, depuis, sous Vauban, aux siéges de Valenciennes et de Cambrai en 1677 ; à ceux de Saint-Ghislain, de Gand et d'Ypres en 1678, il dut être employé, en Morée, à ceux de Coron, de Navarin le Neuf, de Modon, de Napoli de Romanie, et, de plus, aux expéditions qui eurent lieu à raison de ces conquêtes. Les récompenses magnifiques accordées par le Sénat à Morosini n'auraient pu, sans injustice, ne pas s'étendre aux compagnons de sa gloire. Aussi furent-ils, ainsi que lui, traités très-honorablement, comme il convenait et à la Seigneurie de Venise, et au dévouement qu'ils avaient montré, aux services qu'ils avaient rendus. Le biographe de Morosini le dit expressément (1) : *Konigsmarkius* (2), *Brunwicensis princeps ac permulti sociorum ingentibus præmiis donati; reliqui ad majores militiæ gradus evecti.*

Grandcombe, étant au service de France, ne pouvait être récompensé, à Venise, par des grades. Lui offrir de l'argent pour prix de son dévouement, c'était en méconnaître la cause et l'avilir. Morosini, devenu Doge en 1688, avant que lui-même retournât en France, lui avait témoigné, dès le siége de Candie, non-seulement une bienveillance particulière, mais de l'admiration. Il était avantageux à la République, pour attirer à son service des officiers habiles, d'accorder de hautes distinctions à ceux dont elle avait à se louer. Aussi il y existait une classe de nobles de mérite où étaient inscrits les capitaines et généraux étrangers qui avaient rendu de grands services à la guerre. D'un autre côté, Grandcombe avait été, en 1669, *lieute-*

(1) *Francisci Mauroceni Peloponnesiaci Gesta*, p. 329.
(2) Ces récompenses furent accordées en 1688, au plus tard ; car Konigsmark, mentionné comme en ayant reçu, mourut cette année-là. A cette époque, Grandcombe n'était pas de retour en France.

nant-colonel au service de Venise. En France, il était, depuis 1676, *Aide des camps et armées* du Roi, ce qui le classait dans l'état-major de l'armée ; il n'avait donc pu servir en Morée que comme officier général, rang que lui assuraient, d'ailleurs, à Venise, la capacité et l'intrépidité dont il avait fait preuve au service de la Seigneurie. Tout porte donc à croire, ce que, d'ailleurs, indiquent quelques documents de famille, savoir qu'à Venise, comme à Messine, il fut honoré du Patriciat personnel. La destruction du *livre d'or* de Venise, brûlé le 8 de juin 1797, au pied de l'arbre de la liberté, après une existence de cinq siècles et demi, ne permet plus de constater ce qui paraît ne pas être une simple conjecture (1).

Depuis le retour de Grandcombe en France, qui eut lieu par ordre du Roi, le premier fait de guerre où on le trouve mentionné est le siége de Mons fait par Louis XIV en personne, et où Vauban conduisait les travaux. Grandcombe y reçut deux blessures : l'une à la jambe que lui perça un coup de mousquet ; l'autre à l'épaule, où il fut atteint par un éclat de grenade. Il reçut cette dernière blessure le 1er d'avril. Les ingénieurs étaient, dans les siéges, les officiers les plus exposés au feu de l'ennemi. A Philipsbourg, en 1688, sur quarante qui étaient employés, dix furent tués et quatorze blessés. Aussi Vauban disait qu'ils étaient les *martyrs de l'infanterie*. Les progrès qu'il fit faire à l'art d'attaquer les places contribuèrent beaucoup à réduire la perte des assiégeants et des ingénieurs en particulier. La place de Mons avait été investie le 15 de mars. La chamade fut battue le 8 d'avril.

En 1692, le siége de Namur fut résolu. Ce fut l'un des plus mémorables des temps modernes, et le plus important de ceux que dirigea Vauban. Il était secondé par Mesgrigny (2) et Laparra (3), qui de-

---

(1) Si l'on disait qu'une si haute distinction n'aurait pu être cachée ou ignorée, je répondrais que Grandcombe, Patricien à Messine incontestablement, n'en prit jamais la qualité ; et que ce n'est que par hasard que j'ai connu le titre qui la lui conférait.

(2) Jean, comte de Mesgrigny, capitaine au régiment de Navarre dès 1651, major le 12 de juin 1665, Gouverneur de la citadelle de Tournay en 1678, maréchal de camp en 1693, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis et lieutenant général en 1695 ; mort en 1720.

(3) Louis Laparra de Fieux, brigadier et Chevalier de Saint-Louis en 1693, maréchal de camp en 1697, lieutenant général en 1701, Général d'armée en 1705 ; mort en 1706.

vaient parvenir tous les deux au grade de lieutenant général. Les ingénieurs, divisés en six brigades, étaient commandés par Du Puy Vauban, Grandcombe, Diftot, Dubosc, Verpel et Richerand (1). Les brigades d'ingénieurs qu'on formait pour les siéges se composaient de huit ou neuf. Le plus ancien ou celui qui avait le plus de services de guerre était brigadier, le second était chef de brigade, et le troisième premier ingénieur.

Louis XIV, accompagné de Monseigneur et de Monsieur, faisait ce siége en personne, à la tête de quarante bataillons et quatre-vingt-dix escadrons. La place était défendue par Cohorn, rival de Vauban, qui l'avait fortifiée. La garnison était de neuf mille trois cents hommes aux ordres du prince de Barbançon (2); la ville et le château passaient pour imprenables. Cent mille hommes, commandés par le prince d'Orange et l'Électeur de Bavière, essayèrent de faire lever le siége; mais Luxembourg, qui le couvrait, à la tête de soixante-six bataillons et deux cents escadrons, rendit toutes leurs tentatives inutiles. Enfin, ce qui complète la célébrité du siége de Namur, c'est qu'il a eu Racine pour historien. Boileau tâcha même de s'élever à l'ode pour le chanter.

---

(1) C'est dans cet ordre qu'ils sont désignés dans l'*Histoire du corps du génie*, page 274.

Je crois devoir donner ici un aperçu du service de ces ingénieurs, afin qu'on voie à qui Grandcombe était associé.

Du Puy-Vauban, neveu, suivant la mode de Bretagne, du grand Vauban, avait fait ses premières armes comme ingénieur au siége de Besançon, en 1674 : il avait, depuis, été constamment employé; souvent blessé, il parvint au grade de lieutenant général.

Vauban fait souvent l'éloge de Diftot, qui fut tué devant Fribourg en 1713.

Martin Dubosc servait depuis 1667, avait fait tous les siéges de 1678, 1684, 1688, et était criblé de blessures. Il fut nommé brigadier d'infanterie en 1696, et mourut en 1697 d'une blessure qu'il reçut au siége d'Ath.

Le Chevalier de Verpel avait combattu avec bravoure à Senef et à Mulhausen; avait dirigé, en 1675, les siéges de Dinan, de Huy, de Limbourg; s'était distingué, en 1684, à celui de Luxembourg. Il fut nommé brigadier d'infanterie en 1696, comme Dubosc.

Richerand avait, en 1688, dirigé les travaux à la prise de Kreutznach et l'attaque d'Ehrenbreitztein : ainsi que les deux précédents, il devint brigadier d'infanterie en 1696, après le siége de Valence qu'il avait dirigé, et parvint au grade de maréchal de camp en 1704. Il fut tué la même année devant Guerbignano près Verne, où il commandait les ingénieurs.

(2) Octave-Ignace de Ligne-Aremberg, Chevalier de la Toison d'or, tué à la bataille de Nerwinde, le 29 de juillet 1693.

L'investissement eut lieu le 25 de mai. Le marquis, depuis Maréchal de Boufflers (1), qui commandait une division de l'armée et avait fait une partie de l'investissement, était chargé d'une attaque. La brigade d'ingénieurs de Richerand en eut d'abord la direction; mais elle fut ensuite relevée par celle de Grandcombe (2). Le 2 de juin, le marquis de Boufflers, étant de tranchée, on s'aperçut que les assiégés avaient abandonné une demi-lune construite seulement en terre, qui couvrait la porte Saint-Nicolas. Le fossé, qui n'était pas très-profond, fut bientôt comblé; et quoique la demi-lune fût très-exposée et que les ennemis tirassent sans discontinuer de dessus le rempart, on s'y logea. La ville se défendit encore deux jours. Toutefoie, comme on avait fortement battu en brèche, et qu'on avait fait des logements tout près de l'enceinte, elle capitula le 5 de juin. Mais la principale défense de Namur était au fort Guillaume, chef-d'œuvre de Cohorn, et défendu par lui,

La nuit du 17 au 18 de juin, M. le duc de Bourbon, comme lieutenant général, MM. de Gacé (3) et de Crest, comme maréchaux de camp, relevèrent la tranchée avec trois bataillons des Gardes françaises et trois bataillons du régiment de Stoppa (4), et, de plus, avec

(1) Louis-François de Boufflers, né en 1644, cadet au régiment des gardes en 1662, colonel du régiment de *Royal-Dragons* en 1669, brigadier en 1675, maréchal de camp en 1677, colonel général des dragons en 1678, lieutenant général en 1681, Chevalier des Ordres du Roi en 1688, Général en chef en 1690, colonel des gardes françaises en 1691, Maréchal de France et Chevalier de Saint-Louis en 1693, duc de Boufflers en 1695, Chevalier de la Toison d'or en 1704, capitaine des gardes du corps en 1704, Pair de France en 1709; mort en 1711.

Après la prise de Lille, en 1708, le prince Eugène lui dit : *Je suis fier d'avoir pris Lille; mais je serais bien plus fier de l'avoir défendue comme vous.*

Boufflers obtint, en 1705, pour lui et sa postérité, le droit de porter derrière l'écusson de ses armes les étendards de colonel général des dragons, et les drapeaux de colonel des gardes françaises.

(2) Quincy, tome II, page 480.

(3) Charles-Auguste Goyon de Matignon, comte de Gacé, capitaine de cavalerie en 1667; blessé à Candie, dans une sortie, en 1668; colonel en 1675, maréchal de camp en 1689, lieutenant géneral en 1693, Maréchal de France en 1708.

(4) Le régiment de *Stoppa* ou *Stuppa*, qui portait le nom de son colonel, était Suisse et avait été levé en 1677. C'est ce colonel Stoppa qui fit à Louvois une réponse mémorable. Un jour que devant lui Stoppa demandait à Louis XIV la paye arriérée des Suisses : *Si l'on mettait ensemble*, dit Louvois, *tout l'argent que les Rois de France ont payé aux Suisses, on en ferait une chaussée qui irait de Bâle à Paris. — C'est possible*, répondit Stoppa; *mais on ferait un fleuve de sang de Paris à Bâle de celui qu'ils ont versé pour la France.* Le Roi, frappé de cette réponse, fit payer Stoppa.

mille travailleurs, qui furent partagés en trois divisions. La brigade des ingénieurs de Richerand dirigea l'une dans l'attaque basse; la brigade de Grandcombe dirigea les deux autres dans l'attaque d'en haut (1). Trois jours après le fort fut enlevé; et, enfin, le château se rendit le 30, après vingt et un jours de tranchée. Le Roi fut si content des ingénieurs, qu'il fit donner à chacun des commandants des six brigades une gratification de trois mille livres, et, sans doute, aussi une analogue aux ingénieurs sous leurs ordres. Grandcombe, qui avait eu un cheval tué sous lui d'un coup de mousquet, fut, en outre, dédommagé de cette perte.

L'année suivante, 1693, après la bataille de Nerwinde, gagnée le 29 de juillet, par le Maréchal de Luxembourg, sur le prince d'Orange, une armée française, aux ordres du Maréchal de Villeroi (2), mit le siége devant Charleroi. Vauban eut la direction de ce siége; et ce fut, suivant Allent (3), un de ceux où il déploya le plus de génie et de sagacité dans le choix, le plan et la conduite des attaques. « Nommer, ajoute-t-il, ses compagnons, c'est nommer ceux qui le « secondaient à Namur, à Mons, à Philipsbourg. » Grandcombe y commanda une brigade d'ingénieurs, comme à Namur, et fut blessé le 16 de septembre. Le marquis de Quincy mentionne en ces termes (4) les événements de la tranchée de ce jour-là : « Le 16 sep- « tembre, les ennemis firent une sortie qui fut repoussée, et nous « perdîmes trente hommes. M. le comte de Broglie, le fils (5), fut « tué auprès de M. le marquis de Créqui, maréchal de camp de « tranchée (6); MM. Paul et de Grandcombe, ingénieurs, furent

---

(1) Quincy, tome II, page 480.

(2) François de Neuville, duc de Villeroi, né en 1644, fit sa première campagne en Hongrie, en 1664; colonel en 1667, maréchal de camp en 1674, lieutenant général en 1677, Chevalier des Ordres du Roi en 1688, Maréchal de France et Chevalier de Saint-Louis en 1693, capitaine des gardes du corps en 1675; à la mort de Luxembourg, Ministre d'Etat et chef du conseil des finances en 1714, membre du Conseil de régence et gouverneur de Louis XV en 1715; mort en 1730.

(3) Allent, pages 289 et 290.

(4) Tome II, page 639.

(5) Fils aîné du premier Maréchal de Broglie et de Marie de Lamoignon.

(6) François-Joseph, marquis de Créqui, fils du Maréchal, né en 1662; colonel en 1678, brigadier en 1690, maréchal de camp en 1691, lieutenant général en 1696; tué à Luzzara en 1700.

« blessés. » Non-seulement Grandcombe fut blessé, mais la conséquence de sa blessure fut qu'on le fit prisonnier (1). Il y eut, à ce siége, trois ingénieurs blessés, sept tués et un qui fut brûlé par l'explosion d'un fourneau. L'on ne perdit pas, d'ailleurs, cinq cents hommes. La ville se rendit le 11 d'octobre. Le Maréchal de Luxembourg couvrait le siége à la tête de son armée victorieuse.

En 1694, les armées françaises, qui avaient jusque là pris l'offensive en Flandre, s'y tinrent sur la défensive, ainsi qu'en Allemagne et en Italie. Huy fut pris par le prince d'Orange, le 23 de septembre. Les Anglais avaient fait une descente à Camaret, près de Brest, le 18 de juin; mais sans succès. Ils bombardèrent Dieppe, le 22 de juillet; le Havre-de-Grâce, le 26 du même mois; Dunkerque, le 22 de septembre. Dieppe seule eut à souffrir. Cette ville, qui était en bois, fut brûlée. Quant à la Flandre maritime, des camps retranchés, qu'on avait établis à Courtrai et à Furnes (cette place avait été prise l'année précédente) la sauvèrent. C'est dans le dernier de ces camps que Grandcombe fut employé durant cette campagne.

En 1695, le siége de Dixmude fut fait par l'armée du Maréchal de Villeroi, et conduit par Laparra, qui arriva au camp le 25 de juillet, et qui, sur la demande du Général en chef, de M. le duc de Chartres et du duc d'Elbeuf, fit ouvrir la tranchée le même jour. Grandcombe servit à ce siége (2). Les travaux furent favorisés par l'existence sur pied de blés que les ennemis avaient négligé de couper, et qui leur dérobèrent la vue des travailleurs. Le 28, comme on allait sortir de ces blés pour travailler à la demi-sappe, le Gouverneur, qui était à la tête de quatre mille trois cents hommes de belles troupes, fit battre la chamade et consentit à ce que la garnison fût prisonnière de guerre.

Cette même année, outre l'armée du Maréchal de Villeroi, et une autre commandée par le Maréchal de Boufflers, le comte de Montal (3), fameux par la défense de Charleroi, en 1672 et 1677, commandait

---

(1) Certificat de Vauban.

(2) *Idem.*

(3) Charles de Montsaulnin, comte de Montal, né en 1619; lieutenant général en 1676, Chevalier des Ordres du Roi en 1688; mort à Dunkerque, le 23 de septembre 1696.

un camp volant de dix mille hommes pour couvrir le pays du côté de Furnes. Les conquêtes de la France lui restèrent sur ce point; mais la ville de Namur fut prise le 4 d'août, et le château le 2 de septembre, bien que défendus par Boufflers, qui fit la résistance la plus honorable. Les Anglais recommencèrent leurs expéditions contre les côtes. Le 15 de juillet, ils canonnèrent Saint-Malo, y jetèrent neuf cents bombes et tentèrent de l'incendier au moyen de deux machines infernales ou mines flottantes. Le 11 d'août, ils tirèrent contre Dunkerque deux mille coups de canon, y jetèrent douze cents bombes et voulurent, comme à Saint-Malo, incendier les forts de bois et les jetées au moyen de quatre machines infernales. Ils furent obligés de se retirer, et d'intrépides marins osèrent remorquer ces machines et les conduire loin des forts. Elles n'éclatèrent qu'après qu'ils les eurent abandonnées. Grandcombe était alors à Dunkerque, et voici ce que son neveu, Samuel de Gaujal-Segonnac, écrivait de Furnes, à son père, le 26 d'août, treize jours après ce bombardement :

« Je ne vous marque pas ce qui s'est passé dans ces quartiers,
« parce que je pense que la *Gazette* vous en aura fait connaître tous
« les détails. Je vous dirai seulement que, quand les Anglais sont
« venus bombarder Dunkerque, mon oncle a toujours été au poste le
« plus avancé et le plus exposé (1). Ils paraissent une seconde fois,
« en mer, entre Dunkerque et Calais. Selon toutes les apparences,
« c'est pour attaquer Calais, vu qu'ils n'ont rien gagné à Dunkerque.
« Mon oncle est de retour ici, par l'ordre de M. de Montal, et il n'en
« doit partir que par ordre. »

La conjecture exprimée dans cette lettre était juste. Le 26, les Anglais parurent devant Calais, et y jetèrent, le 27, quatre cents bombes, dont cent cinquante tombèrent sur la ville, mais sans y faire beaucoup de mal.

Louis XIV, qui savait si bien tout ce qui était propre à honorer ses troupes et à exciter leur courage, avait créé, au mois d'avril 1693, l'Ordre militaire de Saint Louis, et fait les premières nominations dès le 8 de mai. Dans presque tous les ouvrages qui traitent de l'Or-

---

(1) C'est ce qui est confirmé par le certificat de Vauban, qui porte : *Il s'est trouvé au bombardement de Dunkerque, où il commandait au premier poste, le plus avancé des ennemis.*

dre de Saint Louis, on en attribue l'idée soit à Louis XIV, soit à Vauban, soit à Louvois, soit même au Chancelier d'Aguesseau, et je ne sache pas que nulle part on soit remonté à ceux qui en eurent la première pensée. On la trouve dans la Requête présentée, le 10 de février 1627, à Louis XIII, par le comte de Carmaing, au nom de la Noblesse de l'Assemblée des Notables alors réunie. L'article 16 de cette Requête demande expressément l'institution, en faveur de la pauvre Noblesse, d'un Ordre de Saint Louis, doté de Commanderies de six mille livres au plus et de cinq cents livres au moins, les Chevaliers et Commandeurs de cet Ordre devant être employés au service du Roi, dans les armées de terre ou de mer, ou autrement.

Soixante-six ans plus tard, Louis XIV fit revivre cette idée en la modifiant le plus heureusement possible; car, au lieu de créer un Ordre au profit de la pauvre Noblesse, parmi laquelle il aurait pris des serviteurs, il institua un Ordre destiné à récompenser les officiers qui l'auraient bien servi. Cette décoration fut regardée comme d'autant plus glorieuse que, d'abord, c'était le Roi qui désignait lui-même les membres de l'Ordre, et leur faisait l'honneur de les recevoir personnellement. Sur les cent vingt Chevaliers qu'il nomma les premiers, vingt furent pris, dit Allent (p. 283), dans l'arme du génie, et ce furent les ingénieurs les plus distingués par leurs talents, leurs blessures, leurs services.

Grandcombe, qui avait servi avec distinction aux siéges de Valenciennes, de Cambrai, de Mons, de Namur, sous les yeux même de Louis, qui avait été blessé à Cambrai, deux fois à Mons sous ses yeux aussi, qui avait eu un cheval tué sous lui à Namur, qui, depuis, avait été blessé à Ypres et à Charleroi et qui jouissait de toute l'estime de Vauban, avait trop de droits à être décoré de l'Ordre militaire pour être oublié. Il fut nommé Chevalier, en 1693 (1), probablement après le siége de Dixmude.

L'année suivante, il reçut une preuve bien plus éclatante et la plus grande qu'on put lui donner du cas qu'on faisait de ses talents. Il fut appelé, à Paris, pour y faire partie d'un conseil des fortifications, qui étendait sa surveillance et ses projets sur toute l'étendue du

(1) D'Aspect, Histoire de l'Ordre de Saint-Louis, tome II, page 151.

royaume. Il y siégeait, en tiers (1), avec Vauban, qui fut Maréchal de France, en 1703, et avec Laparra, qui fut Général d'armée, en 1705; preuve certaine de l'avancement qui l'attendait lui-même, puisqu'on l'associait à leurs fonctions et leurs travaux. Du Puy Vauban, qui fut lieutenant général, en 1704, n'était, en 1692, que brigadier des ingénieurs comme lui au siége de Namur. Laparra, en 1684, au siége de Luxembourg, n'avait aussi que le même emploi. Le commandement de ces brigades acheminait aux plus hauts grades, surtout auprès de Louis XIV, qui aimait et entendait très-bien la guerre de siége.

Grandcombe reprit cette guerre en 1697, et fut employé, toujours comme brigadier, au siége d'Ath. Les autres brigades étaient commandées par Du Puy Vauban, Dubosc, Richerand, Filley, Lacombe (2), qui tous étaient brigadiers d'infanterie, sauf ce dernier, qui le devint en 1704. Le siége était dirigé par Vauban, qui y reçut une blessure. Il avait précédemment fortifié cette ville et en avait fait une place excellente. Pour la prendre, il eut à déployer toutes les ressources de son génie et de l'art qu'il avait tant perfectionné.

Vingt ans auparavant, à Valenciennes, il avait changé l'ancien usage d'attaquer de nuit les places. A Luxembourg, en 1684, il avait fait usage de cavaliers de tranchée pour l'attaque du chemin couvert. A Philipsbourg, en 1688, il avait employé en grand le tir à ricochet, qu'il avait imaginé. Au siége d'Ath, il introduisit une innovation qui, d'abord, étonna l'armée : ce fut de ne commencer les canonnades qu'après que les travaux étaient avancés et toutes les batteries établies, de manière que tout faisait feu à la fois et déconcertait les assiégés. Auparavant, on tirait dès l'ouverture de la tranchée; on usait beaucoup de poudre, longtemps sans effet, et les assiégés, accoutumés au bruit, redoutaient beaucoup moins le canon. Plus Vauban faisait de siéges, et moins on y perdait de monde. Il ne périt, à celui-là, qu'un ingénieur et sept seulement y furent blessés. Parmi les soldats, il n'y en eut que cinquante de tués et cent cinquante de blessés. Ath fut pris le 5 de juin, après quatorze jours de

---

(1) M. Augoyat, Notice sur le lieutenant général Laparra de Fieux, page 26.
(2) Allent, Histoire du corps du génie, page 345.

tranchée. L'armée assiégeante était commandée par le Maréchal de Catinat (1).

Après la paix de Riswik, signée cette même année, 1697, le Conseil des fortifications reprit ses fonctions à Paris. Aux trois membres qui le composaient précédemment fut adjoint La Cour (2), un des élèves les plus distingués de Vauban, dit Allent, et là fut agitée la grande question de la convenance de fortifier la capitale et des moyens d'y parvenir. Le projet qui fut alors formé d'une enceinte continue autour de Paris, telle, qu'elle devait protéger cette ville et ne jamais l'inquiéter, projet négligé près d'un siècle et demi, quoiqu'il eût donné lieu à un Mémoire de Vauban (3), ne devait être réalisé qu'en 1840. On est bien convenu, en l'exécutant, que c'est à Vauban qu'en est due l'idée première ; mais il était juste de dire aussi que Laparra, Grandcombe et La Cour le discutèrent, le jugèrent praticable.

---

(1) Nicolas de Catinat, seigneur de Saint-Gratien, né en 1637, servit d'abord dans la cavalerie, devint lieutenant aux Gardes par une action d'éclat faite sous les yeux de Louis XIV, puis capitaine, major général de l'infanterie en 1676, brigadier en 1677; major général aux siéges de Valenciennes et de Cambrai; Gouverneur de Saint-Ghislain; major général aux siéges de Gand et d'Ypres; maréchal de camp en 1680, lieutenant général en 1690; vainqueur à Staffade en 1690; à la Marsaille, en 1693; Maréchal de France et Chevalier de Saint-Louis en 1693; Chevalier des Ordres du Roi en 1705, refusa cet honneur; mort en 1712.

Quand il refusa le cordon bleu, sa famille s'en plaignit beaucoup à lui : *Eh bien*, dit-il, *rayez-moi de votre généalogie*.

Voltaire a dit de lui, dans *la Henriade :*

> Catinat réunit, par un rare assemblage,
> Les talents du guerrier et les vertus du sage.

Et Rousseau, dans *la nouvelle Héloïse :*

Les deux plus grands, les deux plus vertueux des modernes, Catinat, Fénelon, étaient Français.

(2) La Cour se forma sous Vauban, dès 1668. En 1675, il reconnut, avec d'autres ingénieurs, la forteresse de Condé pour en faciliter le siége l'année d'après : en 1677, il servit au siége de Saint-Omer; en 1689, il commandait les ingénieurs à Mayence, où le marquis d'Uxelles soutint quarante-sept jours de tranchée. De 1707 à 1709, il commanda les ingénieurs en Espagne. En 1711, il conduisit le siége de Girone. Il avait construit le canal de Bruch et fait l'un des projets de celui de Bourgogne. Il fut brigadier d'infanterie en 1707, maréchal de camp en 1711, et mourut en 1714.

(3) Ce Mémoire a été imprimé dans le *Spectateur militaire* de 1830, 57e livraison.

Les campagnes et les blessures de Grandcombe avaient altéré sa santé. Dans l'été de 1698, il se rendit à Millau, soit pour se remettre, soit pour affaires, soit qu'il voulût revoir sa famille et son pays. Il en partit vers la fin de septembre pour retourner à Paris, où l'appelaient ses devoirs, et il y mourut, le 11 de février 1699, au moment où s'ouvrait pour lui la carrière des grands emplois et des hautes distinctions militaires (1). Ainsi finit, par suite des périls qu'il avait bravés en Italie, en Portugal, à Candie, en Sicile, en Morée, en Flandre, par suite du sang qu'il avait versé sur des champs de bataille, cet habile officier, toujours appelé, toujours distingué par Vauban, aux travaux duquel il fut associé, qui honora son nom et l'aurait laissé glorieux si ses services envers son pays n'eussent pas abrégé la durée de ses jours. Puisse du moins cet hommage tardif rappeler qu'il avait bien mérité de sa patrie.

Grandcombe semblait destiné à vivre plus longtemps, et il le croyait lui-même. Outre qu'il n'était guère âgé que d'environ cinquante-sept ans, dans son testament qu'il fit deux jours avant sa mort (2), et dont chaque page est signée de son nom écrit en lettres majuscules, et d'une main ferme, il nommait deux exécuteurs testamentaires, l'un à Paris et l'autre à Millau : M. André de Sambucy, avocat aux conseils du Roi, à Paris ; M. Julien de Pegueiroles, secrétaire du Roi, à Millau ; et il indique, dans cette dernière ville, où et comment il voulait être enterré, preuve qu'il pensait qu'il lui serait possible d'y mourir ; mais il fut emporté deux jours après, par une crise violente. Madame de Gaujal-Segonnac, sa sœur et sa légataire universelle, à laquelle il substitua ses enfants mâles, remplit ses intentions en faisant construire, dans l'église principale de Millau, une chapelle sous l'invocation de Saint Caprais, où furent inhumés tous ses descendants, jusqu'à l'interdiction d'être inhumé dans les églises.

Grandcombe avait laissé à ses neveux ses biens, son nom et son exemple à suivre. Ils se montrèrent dignes de lui.

1. Jean de Gaujal, seigneur de Grandcombe, cadet-gentilhomme en

(1) Une note émanée du ministère de la guerre porte qu'il fut nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, parce que cette distinction lui était, en effet, assurée en 1698 pour la première promotion; mais cette promotion n'eut lieu que le 20 de mars 1699, après sa mort.

(2) Reçu Desforges et Bonhomme, notaires au Châtelet, à Paris.

1684 (1), lieutenant au régiment de Dauphiné avant 1689 (2), devint capitaine dans ce régiment en 1695, fit la campagne de 1697, sur le Rhin, dans l'armée du Maréchal de Choiseul, et fut tué sur place à la bataille de Cassano, le 16 d'août 1705 (3).

2. Jacques de Gaujal, cadet-gentilhomme, à Tournay, en 1689, dans la compagnie commandée par le comte de Mesgrigny, Gouverneur de la citadelle de cette ville (4); depuis, capitaine au régiment de Damas en 1702; grièvement blessé dans un détachement envoyé de Piémont en Lombardie en 1705; transporté à Lodi pour être auprès de ses frères; qui testa le 10 de juillet 1705, et mourut de ses blessures peu après (5).

3. Samuel, seigneur de Grandcombe, Issis, Segonnac et Vertables, né en 1680, qui, en 1695, accompagna son oncle à Furnes, lieutenant au régiment de la Vieille-Marine en 1700, qui combattit à Crostolo, le 26 de juillet 1702, fut blessé, le 15 d'août suivant, à Luzzara, où était le Roi d'Espagne Philippe V, d'un coup de mousquet qui lui fracassa l'épaule gauche (6); combattit encore, en janvier 1703, à la Bondanella; fut la même année au bombardement de Trente, et le 19 d'août au désarmement des troupes de Savoie; servit aux siéges de Verceil, pris le 31 de juillet 1704, et d'Ivrée, prise le 30 de septembre de la même année; servit aussi au siége de Verne, qui commença le 22 d'octobre 1704 et ne finit par la prise de la place que le 10 d'avril 1705; fut blessé encore à Cassano, le 16 d'août de la même année, d'un coup de feu qui l'estropia du bras droit (7); se vit obligé de quitter le service, et fut enfin lieutenant de louveterie dans l'étendue de la juridiction de Millau, par lettres enregistrées le 15 de mai 1710. Il mourut le 12 de mai 1728, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Caprais.

---

(1) Les compagnies de cadets-gentilshommes, créées en 1682, furent supprimées en 1692.

(2) Certificat de M. de la Gerbinière, lieutenant-colonel et alors commandant de ce régiment.

(3) Certificat des Bailli, Maire et Consuls de Millau.

(4) Certificat du comte de Mesgrigny.

(5) Certificat des Bailli, Maire et Consuls de Millau.

(6) Certificat du comte de Tournemine, alors lieutenant-colonel du régiment de la Vieille-Marine et brigadier d'infanterie, qui fut maréchal de camp en 1704.

(7) Certificat de M. de Beaucauroy, commandant de bataillon avec rang de lieutenant-colonel.

RÉCAPITULATION

DES

SERVICES DE GUERRE MENTIONNÉS DANS CETTE NOTICE.

SAMUEL DE CROZAT-GRANDCOMBE.

1657. Cornette de cavalerie, à Alexandrie, en Italie, sous les ordres du marquis de Saint-André Montbrun.

1665. 1666. 1667. Volontaire, en Portugal, dans l'armée du comte, depuis Maréchal de Schonberg, et dans le régiment de son fils.

1668. Capitaine au régiment de Lorraine.
1669. Lieutenant-colonel du même régiment.
— Au service de Venise et à la défense de Candie, sous les ordres du Capitaine général François Morosini.

1670. Capitaine de cavalerie au service de France.

1674. Commandant du fort *Castellacio*. — *Blessé*.

1675. Lieutenant-colonel du régiment messinois de *Simoni*, au service de France.

1675. Patricien messinois.

1676. Aide des camps et armées du Roi.

1676. Fait la campagne de Flandre, en cette qualité, sous les ordres de *Monsieur*.

1677. Ingénieur au siége et à la prise de Valenciennes, par le Roi.— Il s'y distingue.

1677. Ingénieur au siége et à la prise de Cambrai, par le Roi. — *Blessé*.

1678. Ingénieur aux siéges et prise de Saint-Ghislain, de Gand, d'Ypres. — Il reçoit *deux blessures*.

1684 à 1690. Au service de Venise et à la conquête de la Morée, sous les ordres de François Morosini, Capitaine général en 1684,

Doge en 1688, surnommé le *Péloponnésiaque*, à qui le Sénat de Venise érigea une statue, de son vivant, en 1687.

1691. Brigadier d'ingénieurs au siége et à la prise de Mons, par le Roi. — Reçoit *deux blessures*.

1692. Brigadier d'ingénieurs au siége et à la prise de Namur, par le Roi. — Il a *un cheval tué sous lui*. — Reçoit, en outre, une gratification de mille écus.

1693. Brigadier d'ingénieurs au siége de Charleroi. — Il est *blessé* et fait prisonnier dans une sortie des assiégés.

1695. Brigadier d'ingénieurs au siége de Dixmude, — Au bombardement de Dunkerque, il commande au poste le plus avancé. — Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.

1696. Au Conseil des fortifications avec Vauban et Laparra.

1697. Brigadier d'ingénieurs aux siége et prise d'Ath.

1698. Au Conseil des fortifications avec Vauban, Laparra et La Cour.

1699. Mort de ses blessures, à Paris, le 11 février.

JEAN DE GAUJAL-GRANDCOMBE.

1697. Capitaine au régiment de Dauphiné. — Campagne sur le Rhin.

1705. Bataille de Cassano, en Italie. — *Tué sur place.*

JACQUES DE GAUJAL.

1705. Combat en passant de Piémont en Lombardie. — *Mort de ses blessures à Lodi.*

SAMUEL DE GAUJAL-GRANDCOMBE.

1702. Combat de Crostolo. — Bataille de Luzzara. — *Blessé.*

1703. Combat de la Bondanella. — Bombardement de Trente. — Désarmement des troupes de Savoie.

1704. Siége et prise de Verceil. — Siége et prise d'Ivrée.

1705. Siége et prise de Verne.

1705. Bataille de Cassano. — *Blessé*, *estropié*, *forcé de quitter le service.*

---

11. — NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

J. DESPRADELS-D'ALLARET ET C. PEYROT (1).

Les éloges que la postérité décerne aux hommes qui ont été utiles à leur pays, ne doivent être ni une vaine formalité, ni un hommage stérile. Destinés à exciter l'émulation des générations futures, ils ont encore un autre avantage : l'histoire de ces hommes se lie essentiellement à celle de la science ou de l'art qu'ils cultivèrent. Ainsi, le recueil des *Éloges* de Fontenelle, continué par des successeurs dignes de lui, est devenu notre meilleure histoire des sciences : ainsi, en accueillant des notices sur les agriculteurs distingués, à qui leurs compatriotes doivent de la reconnaissance, la Société Centrale d'agriculture réunit les matériaux d'une histoire de l'agriculture française, ouvrage qui manque au tableau de nos progrès et qui doit le compléter. Je viens apporter mon tribut à ce concours, en faisant connaître deux citoyens recommandables qui, au siècle dernier, améliorèrent dans leur patrie la culture des champs et la firent aimer. Ce sont Jean Despradels-d'Allaret et Claude Peyrot, nés l'un et l'autre à Millau, dans l'ancien Rouergue, aujourd'hui le département de l'Aveiron.

Jean Despradels-d'Allaret y reçut le jour, au mois de février 1728, d'une famille honorable. Élevé d'abord à Effiat en Auvergne, il fut plus tard envoyé à Paris où il ne fit point d'études spéciales,

---

(1) Cette Notice fut adressée, en 1837, à la Société Centrale d'agriculture de Paris, qui en témoigna sa satisfaction à l'auteur en lui décernant une médaille d'argent.

n'étant destiné à aucune carrière en particulier; il en rapporta seulement le goût de la littérature, et surtout de la littérature dramatique à laquelle il dut toute sa vie de nobles plaisirs et des émotions généreuses. Mais, ce n'étaient là que des délassements; et à son esprit grave et réfléchi il fallait des occupations sérieuses et solides.

La France, au dix-septième siècle, avait jeté un éclat prodigieux, épuisé, en quelque sorte, tous les genres de gloire; mais les observateurs qui, ne s'arrêtant point aux dehors, eussent voulu rechercher dès lors si les bases de cette splendeur étaient bien assises, auraient pu remarquer qu'au milieu des pompes et des fêtes de Louis-le Grand, à côté de ces prodiges des arts qui attestaient des progrès immenses, l'agriculture restait stationnaire, si même elle n'était pas en décadence. Vers le milieu du seizième siècle (1), Charles Étienne avait publié un *Prædium Rusticum* qui, traduit en partie par lui, en partie par Liébault, son gendre, parut en français dix ans plus tard, sous le nom de *Maison rustique :* toutefois cet ouvrage, encore aujourd'hui incomplet et inexact après douze éditions dont la dernière est du commencement de ce siècle, ne pouvait être d'un grand secours pour la pratique de l'agriculture. Mais sous Henri IV, qui se vantait avec complaisance de savoir le *ménasge des champs;* dont le ministre avait adopté la maxime, *Pâturage et Labourage mamelles de l'État ;* dans le temps où ces deux hommes, si dignes de nos hommages, travaillaient de concert à réparer les trop longs malheurs de la France, avait été publié (2) *le Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, le meilleur ouvrage sur cette matière qui ait été écrit, qu'aimait à écouter et même à lire le bon Henri, à qui sa vivacité ne permettait cependant que de lire bien peu; ouvrage auquel la Société Centrale d'Agriculture a donné le dernier degré de perfection en l'élevant au niveau actuel de la science. Malheureusement, sous les règnes suivants, ce livre si utile fut oublié, soit qu'il faille en chercher la raison dans les croyances religieuses de l'auteur, soit par une conséquence de l'influence de Colbert qui tourna presque exclusivement les idées vers les manufactures.

Cependant, les jardins, au commencement du règne de Louis XIV,

(1) En 1554.
(2) En 1600.

les champs et les travaux rustiques vers sa fin, furent célébrés par des poëtes ; mais Rapin (1) et Vanière parlaient la langue de Virgile ; et quel que puisse être le mérite du style et des préceptes d'un poëme écrit dans une langue morte, il ne saurait avoir de nombreux lecteurs : aussi l'agronomie ne tarda pas à inspirer des poëtes nationaux. Onze ans s'étaient à peine écoulés depuis que Vanière avait terminé son *Prædium rusticum*, quand Rosset commença son *Poëme sur l'agriculture* (2). Il était encouragé par le succès des *Saisons* de Thompson qui parurent en français en 1739 et dont le chant le plus ancien datait en Angleterre de 1726. Les travaux rustiques appelaient ainsi à leur secours le charme des vers et la puissance de l'imagination. Mais des poëmes sont des œuvres littéraires plutôt que des traités didactiques ; et l'on peut dire que pendant la première moitié du dix-huitième siècle, la théorie de l'agriculture fut aussi négligée en France que la pratique.

Avec ce siècle était né un savant fait pour combler cette double lacune, puisque à la fois il se livrait aux travaux des champs et faisait dans ses écrits revivre la doctrine (3) : c'était Duhamel du Monceau, l'un des grands promoteurs de l'industrie française. Montrant dans son domaine de Desainvilliers l'application des principes qu'il professait, il aurait pu, à lui seul, mettre en honneur et ranimer l'agriculture : des circonstances plus puissantes hâtèrent le progrès qu'il provoquait. Il en est des peuples comme des individus ; après l'âge de l'imagination vient celui du raisonnement : la philosophie s'empare alors des esprits et soumet tout à ses investigations. L'économie politique, jusqu'alors peu cultivée parmi nous, attira l'attention des écrivains accrédités ; les sources de la richesse publique furent étudiées ; l'importance de l'agriculture reconnue : l'économie rurale devint le fondement principal de l'économie politique. En même temps, s'établissaient des sociétés d'agriculture (4)

(1) Rapin publia son poëme en 1665, et Vanière fit paraître le sien successivement de 1706 à 1730.

(2) En 1741 ; mais il ne parut qu'au bout de trente-trois ans.

(3) Traité de la culture des terres, publié en 1751.

(4) La première société qui, en France, eut pour l'un de ses objets spéciaux l'agriculture, fut la *Société des sciences et arts de Metz*, fondée en 1757 par le Maréchal de Belle-Isle, et dotée par lui de trois mille francs de rente. Elle fut

où étaient discutées des questions d'amélioration rurale ; où des ministres, des hommes d'État, des savants du premier ordre, de grands propriétaires venaient s'asseoir à côté de simples cultivateurs; où les lumières, l'expérience, le pouvoir, la richesse unissaient leurs efforts en faveur de la plus ancienne, la plus nécessaire, la plus répandue des industries, j'ai presque dit des sciences.

Tel était le mouvement des esprits en France lorsque Despradels devint le maître de ses actions et de sa fortune. Il ressentit cette impulsion ; elle détermina l'emploi de sa vie. Il était né avec le goût de l'agriculture : ce goût chez lui devint une passion ; il résolut de faire exploiter sous ses yeux et sous sa direction le domaine de *La Rode* qu'il possédait aux portes de Millau. Mais, homme de sens, il voulait cultiver en propriétaire intelligent. Il commença donc par chercher dans les livres tout ce qu'on y trouvait alors de théorie ; et après avoir épuisé cette étude, il vit qu'il lui restait encore beaucoup à

---

autorisée par lettres patentes de 1760. Qu'il me soit permis de remarquer dans cette Notice, consacrée à deux hommes originaires du Rouergue, que le Maréchal de Belle-Isle appartenait aussi à cette province par sa naissance.

La même année, 1757, les Etats de Bretagne formèrent pour cette province une *Société d'agriculture, commerce et arts*, qui fut autorisée par un brevet du Roi du 20 de mars. Paul Abeille publia, en 1761, un *Corps d'observations* de cette Société, qui se composait de six personnes par chacun des neuf évêchés de Bretagne, par conséquent en tout de cinquante-quatre membres et d'un bureau de correspondance séant à Rennes.

Une *Société d'agriculture*, composée de trois bureaux placés à Tours, à Angers et au Mans, fut établie par arrêt du Conseil du 24 de février 1761.

La Société d'agriculture de Paris ne fut établie que par un arrêt du Conseil du 1er de mars 1761. D'abord elle porta le titre de *Société d'agriculture de la Généralité de Paris*, et fut composée de quatre bureaux placés à Meaux, Beauvais, Sens et Paris, dont les membres correspondaient entre eux et avaient voix et séance dans chacun de ses bureaux. Le 30 de mai 1788, elle devint Société *Centrale* pour toute la France. Détruite par la révolution de 1789, elle fut rétablie par ordonnance royale du 4 de juillet 1814, et se compose aujourd'hui de 40 associés ordinaires, 12 associés libres regnicoles, 12 associés étrangers, et d'un nombre illimité de correspondants. Fondée par Louis XV, élevée au rang de royale et nationale par Louis XVI, créée de nouveau par Louis XVIII, elle a consacré ces trois circonstances en réunissant, sur la grande médaille d'or, l'effigie de ces trois monarques avec cette inscription : *Instituit, constituit, restituit.*

La *Société d'agriculture de Limoges*, fondée en 1759 par l'Intendant Pajot de Marcheval, fut autorisée par arrêt du Conseil d'Etat du 12 de mai 1761.

Le 21 de mars 1762, un arrêt du Conseil ordonna l'établissement d'une *Société d'agriculture dans la Généralité de Montauban*.

Ces Sociétés sont, je crois, les plus anciennes.

apprendre. L'agriculture, en effet, est une science toute d'application et dans laquelle le sol, la température, les localités surtout modifient toujours plus ou moins les principes. Manquant d'expérience, il en demanda d'abord à ses voisins. Il ne dédaignait pas d'aller chez les fermiers qui étaient à sa portée, faire avec eux un échange de connaissances utile à eux et à lui; il leur enseignait les principes fournis par la théorie, leur indiquait les perfectionnements déjà introduits, les essais conseillés, et, à son tour, recevait les leçons de la pratique.

C'est, ainsi préparé, qu'il se livra à la culture des champs et eut bientôt dépassé ses maîtres en travaillant mieux, en travaillant autrement : n'étant d'ailleurs arrêté par aucun sacrifice pécuniaire quand il s'agissait d'améliorer, il obtint sur eux, en peu d'années, une immense supériorité. Mais comme il cherchait moins des avantages personnels que le bien général et la propagation de ce qui était utile, devenu à son tour l'instructeur de ceux dont il s'était d'abord fait le disciple, il montrait à ses voisins ses procédés, les initiait à ses méthodes, à toutes ses opérations. *Vous semez de l'argent*, lui disaient ces bonnes gens avec étonnement. *C'est vrai, mes amis*, répondait-il, *mais je récolte de l'or;* et par ses succès il leur prouvait combien sont profitables en agriculture les avances productives, placement sans contredit le plus avantageux de tous.

Il ne se borna point à améliorer le sol et les travaux : la localité demandait des cultures nouvelles, il les introduisit. Son domaine de La Rode situé sur la croupe d'une haute montagne, privé totalement d'eaux courantes, manquait de fourrages; et cette privation était partagée par les nombreux domaines situés à l'entour. Les prairies artificielles pouvaient réparer cette disette; mais le pays les ignorait encore : il les connut, grâce à Despradels qui s'empressa d'introduire sur cette montagne le sainfoin, le seul fourrage que le peu de profondeur du sol permît d'y cultiver. Il possédait à Saint-Jean-du-Bruel, à quatre lieues de Millau, une autre propriété où cet obstacle n'existait pas : il y essaya la culture du trèfle, tellement inconnu alors dans le pays où il l'importait qu'il fut obligé, pour avoir de la graine, d'en faire venir d'Alsace. Son succès fut complet et d'autant plus étendu que le plâtre abonde dans le voisinage.

Despradels n'avait pas seulement la passion de l'agriculture; il y

joignait celle du bien public qui ne cessa de l'animer toute sa vie. Un succès qui n'eût été que pour lui, auquel il n'eût pu associer personne, ne l'aurait satisfait qu'à demi. Dès que ses prairies artificielles furent établies, il voulut les propager; et pour que les difficultés qu'il avait eues à surmonter n'existassent pas pour les autres, il offrait et donnait à ses voisins de la graine des fourrages qu'il cultivait, mais à la condition expresse qu'ils l'emploiraient; et il surveillait l'exécution de cette condition avec exactitude et exigence. Il leur prodiguait en même temps ses conseils et l'expérience qu'il avait acquise; il encourageait et dirigeait, au besoin, leurs travaux; il favorisait leurs progrès et prenait à leur prospérité le même intérêt qu'à la sienne.

La pomme de terre dont on dira toujours avec Raynal qu'elle est le *présent le plus utile que le nouveau monde ait fait à l'ancien*, la pomme de terre était à peine cultivée autour de Millau : c'est encore à lui que sa propagation fut principalement due; mais lorsqu'elle commençait à se répandre, qu'un autre succès semblait devoir couronner les efforts de Despradels, s'éleva un obstacle auquel il était loin d'avoir songé et qui fut sur le point de les rendre inutiles. Ce tubercule, base aujourd'hui de la nourriture de l'Angleterre et surtout de l'Irlande, qui, tant qu'il resta rare, y fut un objet de friandise qu'on ne mangeait que sucré et qui même, au commencement du dix-septième siècle, ne paraissait que sur la table du Roi (1), par une destinée bien différente, servit en Rouergue, lorsque l'on commença de le cultiver, à engraisser les animaux de basse-cour. Plus tard et lorsque ses qualités alimentaires furent connues, on voulut l'employer à la nourriture des valets de ferme : ceux-ci ne voulurent point être traités comme des animaux immondes, et leur refus obstiné embarrassait les propriétaires ruraux qui, ayant compté sur ce genre d'alimentation, ne savaient comment le remplacer.

Informé de cette contrariété, d'autant plus sensible pour lui qu'elle tendait à détruire son ouvrage, Despradels entreprit de réhabiliter la pomme de terre auprès de ceux qui la dédaignaient. L'expédient qu'il imagina fut de donner aux principaux habitants de Millau un repas somptueux où il annonça *qu'on mangerait de la pomme de*

(1) Birch, Vie du prince Henri, fils de Jacques I^er^.

terre. On en servit effectivement de plusieurs sortes; et, grâce à l'habileté du cuisinier, il fut décidé que c'était un mets friand, délicat, qui ne pouvait être repoussé que par des hommes indignes de savourer la bonne chère. Cette décision eut du retentissement. Elle fut proclamée dans les campagnes environnantes : les paysans et les valets de ferme eurent honte d'être plus difficiles que les Lucullus de la ville, leurs maîtres; et bien que la pomme de terre ne reçût pas pour eux le même apprêt que dans un festin, ils s'accoutumèrent à la trouver bonne, ou du moins à s'en contenter.

Quoique Despradels fût un cultivateur digne de servir de modèle, quoiqu'il montrât à ses voisins des améliorations nombreuses dans les procédés connus, qu'il introduisit des cultures nouvelles, cependant s'il n'eût eu pour mobile que l'intérêt personnel, je n'aurais pas cru devoir appeler sur lui l'attention. Mais j'ai déjà fait observer que, pour lui, le prix de ses succès, c'était de les voir partager : il s'associait, en les secondant, à ceux de tous les agriculteurs qui voulaient l'imiter ; et il eut la satisfaction de voir, au bout de quelques années, des résultats qui dépassèrent de beaucoup toutes les espérances qu'il avait pu former.

Au sud de Millau, entre Lodève et cette ville, s'élève à une hauteur de milles mètres au moins une montagne appelée le Larzac, couronnée par un plateau qui a de huit à neuf lieues de long sur trois ou quatre de large. M. Monteil, qui écrivait en l'an IX (1801) sa *Description du département de l'Aveyron*, disait de cette contrée..... « Sur ces hautes plaines du Larzac dont la stérilité continue épou« vante, on fait sous un ciel étincelant des lieues entières sans ren« contrer une maison, un arbre, un filet d'eau » (1). Un agronome qui, vingt-six ans plus tard, publiait des *Vues sur l'agriculture pratique*, a dit : « Autrefois, les propriétaires de ce pays n'avaient « pour nourrir les bestiaux en hiver que de la paille ou quelques « bottes de ramée. Ils étaient dans la nécessité de renouveler fré« quemment leurs attelages et d'essuyer à chaque mutation des « pertes considérables..... Aujourd'hui, les choses ont bien « changé : la culture des plantes fourragères a placé cette intéres-

(1) Tome I, page 177.

« sante contrée sur la voie d'une prospérité ascendante..... Tout « nous porte à penser que, si les circonstances deviennent favo- « rables, l'arrondissement de St-Affrique s'élèvera un jour au niveau « des pays de France les plus renommés pour la perfection de leur « agriculture (1). »

A qui est dû principalement ce progrès si rapide? A celui qui, le premier dans le voisinage, cultiva les plantes fourragères, établit des prairies artificielles. En propageant ces plantes si utiles, il soulagea, il prévint la misère d'une foule de ses compatriotes. Hommage et reconnaissance au bienfaiteur de son pays! Sa mémoire mérite d'être honorée; et c'est l'espoir de faire partager ce sentiment qui m'a engagé à prendre la plume pour révéler son nom et ses travaux.

Despradels ne se contenta point de donner aux propriétaires l'utile et bel exemple d'étudier, de pratiquer, d'améliorer l'agriculture : il voulut aussi en répandre le goût; et pour y mieux réussir, voyant que chez nous, comme chez les anciens, la poésie venait l'ennoblir; que de toutes parts les poëmes agronomiques se multipliaient, il pensa que son pays aussi devait avoir le sien. Il n'eût pas pu l'écrire lui-même; il en donna l'idée à Claude Peyrot, son ami.

Celui-ci né en 1709, d'une famille justement considérée, élevé à Toulouse, et entré dans l'état ecclésiastique, avait d'abord été nommé à une prébende dans l'église de Saint-Sernin : il eut ensuite le Prieuré de Pradinas en Rouergue, et finit par être Bénéficier à Millau. Toulouse fut de tout temps célèbre par son amour pour les beaux arts : Peyrot, doué de dispositions naturelles pour la poésie et la musique, s'y adonna avec ardeur. Deux prix à l'*Académie des jeux floraux* de cette ville, et un autre obtenu à Rodez, qui alors, avait aussi son Académie des jeux floraux, devaient animer de plus

(1) *Propagateur Aveyronnais*, tome I, page 37.

Ce pronostic se réalise tous les jours. Sur le Larzac, on engraisse non-seulement des moutons, mais des bœufs. La brebis portière, dont le fromage est envoyé à Roquefort, produit jusqu'à vingt francs de revenu annuel. Le chanvre et les légumes verts sont cultivés en grand : des plantes nouvelles sont introduites. Le maïs est employé comme fourrage; on cultive le colza et comme fourrage et comme plante oléagineuse; on sème du genêt pour accroître les engrais; on s'occupe partout de multiplier les prairies naturelles; on a essayé de la charrue belge, etc., etc. En un mot, ce plateau du Larzac, longtemps stérile, est aujourd'hui tout à fait en progrès.

en plus sa verve : toutefois, il faut bien le dire, tout ce qu'il écrivit en français fut au-dessous du médiocre, et *il n'est point de degrés du médiocre au pire.* Mais, quand de retour dans son pays, relégué au village par ses fonctions ecclésiastiques, obligé de parler aux paysans leur idiome, il se mit à s'exercer en vers dans cette langue vulgaire, soit que l'aspect et le séjour des champs l'inspirassent plus heureusement à Pradinas, soit qu'il maniât plus facilement le *roman* moins rebelle à la poésie que le français, soit enfin que son heure fût venue, il se trouva poëte. La musique, qui est une autre poésie, occupait aussi ses loisirs; et il ne se borna pas à la cultiver par lui-même ; de ses villageois il fit des musiciens.

On dit qu'en Russie, où les hommes puissants, despotes à l'exemple du maître, ne veulent pas d'intervalle entre le désir et la jouissance, pour faire de la musique à la campagne, on réunit de nombreux paysans à chacun desquels on fait chanter une seule note; et l'on assure qu'avec ces notes vivantes on parvient, comme avec les touches d'un clavier, à exécuter convenablement des morceaux difficiles. Le Prieur de Pradinas réduit à ses moyens personnels ne pouvait arriver à un résultat semblable; mais à force de soins et de persévérance, il formait des élèves. Ensuite, il composait de la musique pour eux, enseignait à chacun sa partie, et leur apprenant surtout à commencer et à s'arrêter à propos, il obtenait l'exécution de morceaux d'ensemble assez compliqués. Ses amis qui allaient le visiter s'émerveillaient de son succès : il donnait aux cérémonies religieuses dans son Prieuré rural un éclat et une solennité dont elles sont privées dans bien des villes; et l'évêque de Rodez (Charles de Grimaldi), dans l'une de ses tournées pastorales, ne revenait pas de sa surprise de trouver dans une église de village des messes en musique et des motets.

En échange des leçons de chant qu'il donnait aux paysans de Pradinas, leur Prieur apprenait d'eux tout ce qu'ils pouvaient lui enseigner d'agriculture : il y joignait ses observations, et c'était encore là une de ses occupations favorites. Aussi, lorsque plus tard, avançant en âge, il vint chercher le repos au lieu qui l'avait vu naître, ses goûts littéraires et agricoles établirent bientôt une vive sympathie entre lui et Despradels. Pour ce dernier surtout, si jaloux de faire chérir l'art dont il faisait ses délices, c'était la plus heureuse ren-

contre que celle d'un poëte qui pouvait chanter dans la langue maternelle des agriculteurs leurs travaux et leurs délassements, leurs mœurs et leurs plaisirs. Saint-Lambert avait lutté contre Thompson en 1769 et s'était montré grand poëte : Delille, par sa *Traduction des Géorgiques* qui parut la même année, avait acquis le nom de Virgile français : Despradels sollicita vivement son ami de chanter à son tour les Saisons et les Géorgiques en patois (1).

Cette invitation produisit d'abord un seul chant, *Lo Primo* (le Printemps), lequel naturellement fut adressé *à M. Despradels, ami de l'agriculture*, et qui commence par reconnaître que c'est lui qui avait donné à l'auteur l'idée de chanter les saisons ; mais Peyrot, regardant cette entreprise comme au-dessus de ses forces, s'était borné au Printemps. Cependant l'évêque de Rodez (Jérôme Champion de Cicé) étant venu à Millau, l'accueillit de la manière la plus flatteuse, l'engagea à compléter son ouvrage et en agréa la dédicace. C'est à ces encouragements que l'on doit les Géorgiques patoises qui, sans cette circonstance n'auraient peut-être pas été achevées. Mais en dédiant son poëme au Prélat, Peyrot le fit précéder d'une *Épître* à Despradels où il lui redisait que sans ses instances il n'aurait pas osé entreprendre cet ouvrage ; il le priait d'être son guide, ajoutant que sans lui il ne pouvait que s'égarer ou tomber, reconnaissant ainsi que sa tâche s'était bornée à revêtir des couleurs de la poésie les préceptes de son ami, auquel il renvoie même ceux qui trouveraient son œuvre imparfaite.

Les Géorgiques patoises parurent en 1781 (2) et obtinrent plus d'attention qu'elles ne semblaient devoir en attirer. *Le Mercure* ne dédaigna pas de s'en occuper, et dans son numéro du 8 de juin 1782 on lit : « Le défaut de M. de Pradinas est de s'appesantir un peu trop « sur les petits objets et de trop développer ce qui ne doit être « qu'indiqué. Ce défaut est celui des Allemands et des Anglais... » Mais plus bas, il ajoute : « Les semailles, la taille des arbres, leurs

---

(1) Le poëme de Peyrot est intitulé : *Les quatre Saisons, ou les Géorgiques patoises*.

(2) Le poëme des *Mois*, de Roucher avait paru en 1780, et celui de l'*Agriculture*, de Rosset, en 1774. Vers 1782, Rosset ajouta aux six chants qu'il avait publiés trois chants nouveaux sur les plantes et le potager, les étangs et les viviers, les bosquets et les jardins chinois et anglais.

« maladies, les vendanges, la moisson, tout cela y est peint avec « une vérité, un naturel, une naïveté même qui ne peut appartenir « qu'à un homme qui est, comme lui, sur les lieux et qui calque, « pour ainsi dire, à la vitre les grâces de son modèle. Il y a surtout « dans son quatrième chant une description de l'hiver pleine d'ima- « gination et que nous citerions en entier si le poëme n'était pas « écrit dans une langue inintelligible à la plus grande partie de nos « lecteurs ».

L'auteur de cet article aurait pu dire de plus que Peyrot à force de naïveté est quelquefois trivial; qu'il y a chez lui des fautes de goût à reprendre; qu'il n'a pas su se débarrasser de ce cortége mythologique consacré, il est vrai, par les anciens dans leurs poésies, mais doublement déplacé, ridicule même dans un poëme didactique écrit en patois. Ce que le critique ne devait pas laisser ignorer, c'est que l'expression du chantre patois des Géorgiques est habituellement pittoresque; que son style est constamment énergique; ses vers pleins d'harmonie et souvent d'harmonie imitative; ses tableaux, tantôt frais et gracieux, tantôt sombres et terribles comme les objets qu'ils représentent, mais toujours d'une vérité frappante; enfin, que ses préceptes fondés par l'expérience et une théorie éclairée sont d'une évidente utilité. Ce sont ces divers genres de mérite qui portèrent bientôt ce poëme hors des limites de l'idiome dans lequel il était écrit. On s'en occupa à Versailles comme à Paris. Le Chevalier de Rebourguil (1), l'un de ces hommes aimables d'alors qui cueillaient les fleurs de la littérature sans en connaître les épines, adressa à Peyrot une épître charmante, imprimée en tête du poëme. Ce prince qui savait tant et qui voulait tout connaître, Monsieur, depuis Louis XVIII, ayant appris l'existence de ce poëme par son ancien sous-précepteur qui était des environs de Millau (2), se le fit expliquer et l'apprécia. D'un autre côté le capucin Venance (3), connu par sa *Quête du blé* écrite en prose et en vers en 1786, célébra le mérite des Géorgiques patoises dans une autre épître adressée à leur auteur; mais un succès plus populaire et plus flatteur peut-être

(1) Mestre de camp de cavalerie et lieutenant des gardes du corps de Mgr le comte d'Artois, mort lieutenant général et Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis.

(2) L'abbé de Mostuéjouls, alors premier aumônier de Madame.

(3) Il était de Carcassonne et s'appelait Dougados.

est celui que Peyrot obtint dans son pays où il n'est pas un seul propriétaire-cultivateur ayant quelques moments à donner à la lecture qui ne le cite, qui n'en sache quelques morceaux par cœur. Aussi, depuis 1781 jusqu'à 1823, on en a fait quatre éditions et il a eu en 1832, les honneurs d'une traduction en vers français (1). Ainsi, étudié par un prince destiné à régner, chanté par des poëtes, loué par le journal le plus répandu de l'époque où il parut, réimprimé tous les dix ans, appris par cœur par ses compatriotes et traduit dans les deux langues littéraires de l'Europe, aucun succès, aucun hommage ne lui a manqué : le succès fut même d'autant plus étonnant que c'est à l'âge de soixante-dix ans que l'auteur achevait son poëme.

Malgré son sujet et son mérite, j'aurais peut-être à me reprocher d'avoir trop longtemps arrêté l'attention du lecteur sur cet ouvrage si, indépendamment des qualités que j'ai signalées, il ne se recommandait par une circonstance à laquelle je dois attacher du prix : c'est que pour le pays où il fut écrit il présente le tableau le plus exact de l'agriculture contemporaine. Je ne sais s'il ne faut pas aussi lui attribuer quelque influence sur une fondation agricole, éminemment patriotique, qui le suivit de près. Raynal, originaire du Rouergue et qui en avait été longtemps absent, y reparut lorsque le poëme de Peyrot, encore dans sa nouveauté, occupait tous les esprits; et quelques années plus tard, il dota l'Administration provinciale de la Haute-Guienne d'une somme annuelle de douze cents francs qui devait être distribuée avec une médaille d'argent à ceux de ses compatriotes qui auraient amélioré l'agriculture. Sans doute Raynal qui avait déjà fondé à Paris des prix que devaient distribuer l'Académie française, celle des Inscriptions, celle des Sciences, la Société d'agriculture; qui avait fait aussi des fondations à Lyon

(1) Cette traduction, faite dans le département de la Haute-Vienne par M. Bouriaud, a été publiée sous le titre assez bizarre de *Géorgiques Omnibus*. Le traducteur a voulu exprimer par là qu'il rendait commun à toute la France un ouvrage qui n'avait été écrit que pour une localité.

Il existe, en outre, des *Géorgiques patoises* une traduction en vers latins manuscrite : elle est de M. Nuvit, professeur d'histoire au collége d'Aubenas, dans le département de l'Ardèche.

et à Marseille, n'avait nul besoin d'impulsion pour en faire une dans son pays ; mais il est permis de croire que le succès des *Géorgiques patoises* stimula son zèle : il est certain du moins que Despradels, qui eut avec lui des relations suivies, concourut de tout son pouvoir à déterminer cette fondation si analogue à ses goûts et à ses vues. Il est plus que probable que, s'il n'eût pas été père de famille, il n'aurait pas laissé à d'autres le mérite de la faire.

Bien que dans cette Notice j'envisage spécialement Despradels sous le rapport agricole, ce serait le faire connaître bien imparfaitement, que de passer sous silence ses vertus publiques et privées, et de ne pas dire que le Gouvernement et le pays surent apprécier ses talents et ses qualités. Nommé en 1779 membre de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, qui avait été établie avec celle du Berri par le ministre Necker, comme un essai, étendu depuis, en 1787, à toute la France, il prit la part la plus active à ses travaux ; et chacun de ses rapports lui donna l'occasion de manifester l'ardent amour du bien public qui le caractérisait. Dans cette Assemblée, il rencontra Henri de Richeprey, qu'elle avait appelé, à cause de ses talents, pour le mettre à la tête de l'opération du cadastre. On sait, par l'hommage qu'a rendu devant la Société Centrale d'agriculture, à ce dernier, son digne biographe, M. Delpon, trop tôt enlevé aux sciences et à ses amis, quels services rendit alors Richeprey à la Haute-Guienne, sous le rapport de la contribution foncière. Les travaux accessoires au cadastre qu'il dirigea, tels que la *Description des divers sols de la province* et leur *Table d'abonnement*, subsistent encore, et justifient l'éloge dont il fut l'objet.

D'autres hommes tout aussi honorables siégeaient dans l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, et y déployaient également leur zèle pour la prospérité du pays. La réunion de ces citoyens éclairés produisit une institution alors trop peu remarquée, qui ne tarda pas à être engloutie dans le vaste gouffre de la révolution, mais qui, sortant de ses ruines de nos jours, a été mieux appréciée et presque partout adoptée ; je veux parler des comices agricoles qui datent parmi nous, au plus tard, de 1779, l'année même où Peyrot achevait son poëme. Dès lors, un ami de son pays, le chevalier de Combarel avait fait à cet égard à Argentat, dans le Bas-Li-

mousin, tout ce qui était au pouvoir d'un particulier (1) : trois ans après, l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne fit ce qu'on devait attendre d'une autorité administrative. Elle organisa dans toute la province des associations et des conférences d'agriculture, chargées de correspondre avec sa commission intermédiaire, laquelle devait recueillir le résultat de ces conférences et les découvertes qu'elles pourraient faire naître (2).

En songeant que c'est l'année précédente que Peyrot avait fait

---

(1) On lit, dans le *Journal de Bouillon*, de janvier 1780, première quinzaine, pages 81 et 82, l'extrait suivant d'une lettre d'Argentat :

« On célèbre ici, tous les ans, le dimanche qui précède celui des jours gras, « une fête instituée par le chevalier de Combarel, militaire retiré, dont le but « est d'exciter l'émulation parmi les laboureurs. Cet officier respectable invite à « une réunion solennelle une douzaine de vignerons et de laboureurs parmi les- « quels il fait asseoir plusieurs amis distingués. Un titre de préférence à cette « invitation est le travail et la preuve de quelques connaissances dans le labou- « rage des terres. Pendant et avant le dîner, on ne s'entretient que des moyens « de perfectionner la culture. La conversation roule sur des expériences faites « pendant l'année et sur les nouveaux essais qu'on se propose de faire. La joie « et la décence règnent dans ce repas, et il n'est pas de paysan qui ne redouble « d'efforts pour mériter l'honneur d'être admis à cette fête. »

Cette lettre avait été insérée d'abord dans la *Continuation des Annales du Limousin*, par l'abbé Legros.

(2) Voici quelle fut la décision de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, le 3 d'octobre 1782, sur la proposition du bureau du bien public :

1° Il sera établi dans la province, sous le bon plaisir du Roi, différentes associations d'agriculture dans les lieux et suivant la forme qui seront réglés par la commission intermédiaire;

2° Les membres et correspondants de l'Assemblée seront invités à réunir, chacun dans leur arrondissement, un certain nombre d'hommes éclairés et de cultivateurs habiles, pour conférer ensemble sur l'état actuel de la culture, sur les causes qui la font languir et sur les moyens de la mettre en vigueur;

3° Pour rendre ces conférences plus utiles, il sera envoyé, soit à MM. les députés, soit à MM. les correspondants, un état des différents points à traiter;

4° Le résultat de ces conférences et les découvertes qui en pourront naître seront envoyés à la commission intermédiaire, qui en fera un Recueil dont les articles les plus intéressants pourraient être rendus publics.

(*Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne* en 1782, page 93.)

Dans la Généralité de Paris, ce ne fut qu'en 1785 que l'Intendant Berthier songea à former des comices agricoles; et le premier qui fut formé dans cette Généralité ne se réunit que le 13 d'août 1787, à Melun, où se tint aussi la première Assemblée de l'Ile-de-France, sous la Présidence du duc du Châtelet, membre de la Société royale d'agriculture de Paris. On voit que partout les Administrations provinciales et les institutions agricoles eurent une liaison intime.

imprimer et publié ses *Georgiques* à Villefranche même, siége de cette Assemblée; en voyant parmi ses membres Despradels, qui était l'un des plus laborieux et des plus habiles, on ne saurait révoquer en doute l'influence que ces deux hommes eurent sur la création des conférences agricoles, que mal à propos on a cru importées d'Angleterre. La comparaison des dates établirait probablement la priorité en faveur de la France; et, dans ce cas, il serait possible que les comices de la Grande-Bretagne dussent leur origine à ceux de la Haute-Guienne. Le voyage et le séjour de deux Anglais de distinction à Villefranche, peu après l'institution que fit, en 1782, l'Administration de cette province, donnent une grande vraisemblance à ma conjecture (1).

Lorsque le chaos où, à dater de 1792, nous fûmes plongés fit enfin place à l'ordre, lorsque furent établis les Conseils généraux de département, Despradels fut appelé à celui de l'Aveiron : il y apporta son zèle, ses talents, son expérience qui lui donnèrent une influence salutaire. Il fut aussi, à Millau, membre du conseil municipal et du bureau de l'hospice : la ville n'eut pas de meilleur citoyen; les pauvres voyaient en lui un père; et ici, je ne dois pas omettre un trait de caractère qui l'honore. Habitant d'une ville divisée en deux religions, jamais il ne fit de distinction de croyance entre les indigents sur lesquels il répandait des bienfaits; jamais eux-mêmes n'eurent à s'apercevoir s'ils appartenaient ou non à sa communion, qui était la protestante. Il était cependant aussi religieux que charitable; mais il était essentiellement tolérant. Sa liaison avec le Prieur de Pradinas, lui-même prêtre zélé pour ses devoirs, prouva combien ces deux âmes étaient élevées. Leur différence dans la manière d'adorer Dieu

---

(1) L'un était lord Hervey, évêque de Londonderry en Irlande, qui devint, par la mort de ses deux frères aînés, comte de Bristol en Angleterre, titre créé pour son aïeul en 1714. Possesseur d'une fortune immense et véritable cosmopolite, il avait parcouru l'Europe dans le plus grand détail : sa vie fut un voyage continuel.

Le second était le major Dalrymple, depuis lieutenant général, qui commandait en Irlande la division militaire de Cork, lorsqu'une escadre française se présenta dans la baie de Bantry, en 1796, avec des troupes de débarquement.

L'objet de leur voyage en Rouergue était une visite à M. de Colbert, evêque de Rodez, nommé en 1781, et, en cette qualité, Président de l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne, lequel était né au château de Castle-Hill en Ecosse.

n'était pour eux ni un sujet de discussion, ni un motif d'éloignement. Leur estime réciproque, leur attachement mutuel étaient pour leurs compatriotes un grand exemple de tolérance, une leçon utile ; et ces deux hommes recommandables, en s'aimant, servaient encore leur pays.

Bon ami, tendre époux, père excellent d'une fille unique, mariée au général de Frégeville, qui se distingua dans les guerres d'Espagne, Despradels eut le malheur de la perdre, et n'eut pas la consolation de la voir revivre dans des enfants : il ne put avoir qu'une famille adoptive, et mourut lui-même le 22 de novembre 1809. Son ami l'avait précédé de quatorze ans dans la tombe ; et la famille de celui-ci est également éteinte à Millau. Mais le souvenir de ces deux respectables citoyens ne saurait l'être. Qu'il s'y perpétue en excitant une noble émulation ! Qu'ils soient honorés autant et aussi longtemps qu'ils en sont dignes ! Que cette tolérance dont ils étaient tous les deux de si vénérables apôtres soit imitée ! En religion, elle n'est plus rare ; mais l'intolérance politique n'est que trop commune. Puissent, à leur exemple, leurs compatriotes, puissent tous les Français ne jamais oublier qu'ils sont frères, et montrer, comme eux, qu'on peut différer d'opinion sans cesser de s'estimer et de se chérir !

V

NOTICES

SUR DES FAMILLES REMARQUABLES

ET DES

HOMMES DISTINGUÉS MORTS AVANT 1789.

TABLE

De familles remarquables du Rouergue et d'hommes distingués morts avant 1789.

---

31. Lavernhe.
32. Lyssorgue.
33. Maillan.
34. Mairose.
35. Malrieu.
36. Malvin de Montazet.
37. Malvieu.
38. Monteil.
39. Montjosieu.
40. Montvalat.
41. Morlhon.
42. Nattes.
43. Panouse (La).
44. Pechméjà.
45. Philandrier.
46. Piales.
47. Picart de Saint-Adon.
48. Pomayrol.
49. Pradeilles.
50. Resseguier.
51. Roaldès de la Roaldie.
52. Roche-Flavin (La).
53. Rodelle.
54. Saury.
55. Seguier.
56. Seguy.
57. Sicard.
58. Soulié.
59. Tassère ou Le Tessier.
60. Tauriac.
61. Vaissettes.
62. Verlac de la Bastide.
63. Verlaguet.
64. Vieusens.
65. Vivarès.

---

1. — **Acquier** (Nicolas) perfectionna la fabrication du linge de table à Rodez vers 1750.

2. — **André** (Jean), d'Espalion, vivant au dix-septième siècle, publia les ouvrages suivants :

Traité des comptes par parties doubles, composé d'une Instruction pratique pour tenir en bon ordre les comptes de toutes sortes de négociations. Paris, 1636.

La Science des comptes. Première partie. A Messieurs les maîtres et gardes des marchands. Paris, 1640.

Tarif général et sans erreur, accompagné d'exactes supputations d'intérêts et de mutuels rapports des poids et mesures le plus en usage en Europe. 1642.

Nouveau Manuel du commerce, contenant les supputations générales et particulières, où l'on peut trouver avec facilité les solutions des questions de toutes sortes de calculs. Paris, 1657.

De tous les ouvrages d'André, ce dernier fut celui qui eut le plus de succès. Il l'avait dédié à la ville d'Espalion.

En 1670, retiré du commerce, il publia un livre d'un genre tout différent qu'il dédia à Colbert, avec qui, sans doute, ses ouvrages précédents lui avaient donné quelques rapports. C'était :

L'Histoire de Jésus-Christ, ou Harmonie de tout ce que les quatre Évangélistes ont écrit pour communiquer ses divines instructions à tous les fidèles; Avec l'explication des choses qui ont été trouvées les plus difficiles à comprendre; Une table des chapitres et une autre des Évangiles que l'Église a distribués à la piété chrétienne pour toute l'année.

3. — **Annat** (François), né à Estaing, le 5 de février 1590, entra dans la société des jésuites au mois de février 1607, professa longtemps la philosophie et la théologie à Toulouse; fut appelé à Rome pour être censeur des livres que publiaient les jésuites et pour faire les fonctions de théologien auprès du Général de sa compagnie, fut ensuite recteur des colléges de Montpellier et de Toulouse, retourna à Rome en 1645, à l'occasion d'une congrégation de son Ordre ; fut nommé assistant de France auprès du Général Vittaleschi, emploi dans lequel il fut continué auprès de Vincent Caraffa, Général nouveau, et fut enfin Provincial de la province de France. Devenu, en 1654, confesseur de Louis XIV, il exerça cet emploi seize ans, se retira de la Cour en 1670 (1), et ne vécut que quatre mois

(1) On a dit dans quelques ouvrages, et notamment dans *les Amours du Palais-Royal* et dans la neuvième édition du *Dictionnaire universel* de Chaudon et Delandine (article *Annat*), que ce dernier avait perdu sa place de confesseur lors du commencement de l'inclination de Louis XIV pour la duchesse de la Vallière, parce qu'il avait fait des représentations à ce prince, qui lui donna son congé.

Cette particularité serait fort honorable pour le P. Annat; mais elle n'est pas fondée. Louis XIV eut de la duchesse de la Vallière un fils né le 27 de décembre 1663, une fille née le 2 d'octobre 1666, et un fils né le 2 d'octobre 1667; tous les trois pendant qu'Annat était son confesseur. Le Roi avait même donné le plus grand éclat à sa liaison avec sa maîtresse, en créant celle-ci duchesse au mois de mai 1667, ce qui prouve que le P. Annat ne faisait point de représentations, ou qu'elles étaient sans effet, et qu'il n'en restait pas moins à la Cour. Mais on a voulu parler sans doute de Mme de Montespan, dont le commerce avec le Roi était bien plus scandaleux, puisqu'il donnait le spectacle d'un double

après sa retraite, étant mort dans la maison professe de Paris, le 14 de juin 1670. On voit, par une démarche de sa part envers la Reine de Suède, Christine, lorsqu'elle était à Paris en 1656, démarche rapportée par Mme de Motteville, combien il avait à cœur les intérêts de sa Société. Il écrivit contre les jansénistes des ouvrages latins (3 volumes in-4°), et d'autres aussi en français, notamment *le Rabat-joie des jansénistes ou Observations sur le miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal.* Mais Pascal, en lui adressant ses deux dernières *Provinciales*, lui donna plus de célébrité que tous ses écrits.

Suivant Bayle, le P. Annat ne voulut jamais faire venir à Paris ses parents, qu'il appelait les loups béants du Rouergue. On a prétendu aussi que Louis XIV avait dit de lui : « Je ne sais pas s'il a des parents. » Cependant, Pierre Annat, son neveu, devint Général des Doctrinaires, et quoi qu'en ait dit Bayle, il est vraisemblable que son oncle contribua à son avancement. D'un autre côté, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, Secrétaire d'État de 1665 à 1669, c'est-à-dire pendant que le P. Annat était confesseur du Roi, avait parmi ses premiers commis un autre neveu de ce jésuite, nommé Parayre, qui, disait-il, était habile. Il est vraisemblable aussi que c'était l'oncle de ce dernier qui l'avait appelé à la Cour.

Annat (Pierre), Général des Doctrinaires, qni mourut en 1700; avait publié, cette même année, en latin, un *Apparat méthodique sur la théologie positive.*

4. — **Audiguier** (Vital), sieur de la Menor, près de Villefranche, né à Najac (1), vers 1565, publia des poésies, des romans, plusieurs traductions de l'espagnol, et notamment *Le vray et ancien usage des duels*, et des ouvrages de piété. Tous ces livres sont ignorés; à peine en connaît-on les titres, dont on peut juger par celui-ci : *La philosophie soldate.* Son ouvrage sur les duels, publié en 1617, méritait pourtant de l'attention; il était dédié à Louis XIII,

---

adultère; et pour lequel, par ce motif, le P. Annat dut se montrer moins tolérant. Il quitta, en effet, la Cour un mois et demi avant la naissance du duc du Maine (venu au monde le 31 de mars 1670), c'est-à-dire lorsque ce double adultère éclatait à tous les yeux et ne pouvait plus être nié.

(1) D'autres disent à Clermont.

et avait pour but d'engager ce prince, tout en défendant les duels ordinaires, à rétablir ce genre de combat tel qu'il avait été pratiqué précédemment, c'est-à-dire pour des causes très-graves et avec la permission du Roi. Si Louis XIV, au lieu de les interdire d'une manière absolue, eût suivi cette marche, les duels eussent été moins nombreux et plus réguliers, et peut-être aujourd'hui seraient-ils entièrement abolis. Vital Audiguier fit une *Ode sur le trépas de M. François de Corneillan, Évêque de Rodez*, qui mourut en 1614. C'est à lui qu'on doit, je crois, attribuer la traduction de l'espagnol de *la Perfection chrétienne*, de Rodriguez. Il mourut assassiné en 1630. Il avait été longtemps militaire, ce qui lui faisait dire qu'*il taillait sa plume avec son épée.*

Outre Vital Audiguier, deux autres sont connus : Audiguier neveu, qui est le même sans doute qu'Henri d'Audiguier; et enfin Audiguier, avocat au Parlement de Paris, qui publia ses *Plaidoyers*. Je ne sais si c'est le même qu'Henri. Quoi qu'il en soit, indépendamment des ouvrages jusqu'ici déjà cités, il a été publié, sous le nom d'Audiguier, les livres suivants :

Les Diverses fortunes de Pamfile et de Nézi, traduit de l'espagnol, de Lopez de Vega.

Les Travaux de Perrile et de Sigismond, traduit de l'espagnol, de Michel Cervantes, 1613 et 1626.

Les Relations ou Contes et nouvelles de Marc d'Obregon, traduit de l'espagnol par le sieur d'Audiguier. Paris, 1618.

Les Amours de Théagène et de Chariclée, traduit du grec, d'Héliodore, par Jean de Monthyard, corrigé par Henri d'Audiguier. Paris, 1620-1622.

Les Amours de Lysandre et de Calliste, par le sieur d'Audiguier; in-12, Rouen, 1645. — Amsterdam, 1663. — Paris (Hollande), 1700.

Nouvelles de Michel Cervantes Saavedra, traduit de l'espagnol, par P. de Rosset et le sieur d'Audiguier; in-12, Paris, 1665.

Les Amours d'Aristandre et de Cléonice; in-12, Paris.

Eromène, par le sieur d'Audiguier; in-8°, Paris.

Flavie, par le sieur d'Audiguier.

Minerve, par le sieur d'Audiguier.

5. — **Baduel** (N.), de Bournazel, fut envoyé en Italie, au seizième

siècle, par un baron de Bournazel, qui savait et par lui-même et par des traditions de famille qu'à cette époque ce pays était la seule école de l'art antique. Baduel y apprit la sculpture; de retour en France, il travailla d'abord au Louvre, sous Jean Goujon, et consacra ensuite à son seigneur les talents que la munificence de celui-ci l'avait mis à même d'acquérir. C'est lui qui décora d'admirables ornements le château de Bournazel, l'un des plus beaux édifices de la renaissance, qui, malheureusement, ne fut point achevé. La gratitude des seigneurs de Bournazel ne manqua point à Baduel, et son portrait était soigneusement conservé dans le château qu'il avait décoré.

6. — **Barthélemy de Gramond.** — Maison respectable, originaire du Mur-de-Barrez, et qui a produit une suite de magistrats aussi recommandables par leurs vertus que distingués par leurs talents. Jean de Barthélemy, prêtre, Président de la première chambre des enquêtes au Parlement de Toulouse, dota, de concert avec deux de ses frères, en 1546, le Chapitre du Mur-de-Barrez; et, en 1555, il fonda dans la même ville un Hôtel-Dieu. — François de Barthélemy, seigneur de Gramond, maître des requêtes et conseiller au Grand-Conseil, contribua, avec son frère Jean, à la dotation du Chapitre du Mur-de-Barrez. — Gabriel, fils de François, fut comme lui maître des requêtes, devint deuxième Président du Parlement de Toulouse. — Enfin, un autre Gabriel de Barthélemy, seigneur de Gramond, maître des requêtes, Président à mortier au Parlement de Toulouse, ainsi que le précédent, et fils du doyen du même Parlement, écrivit en latin une Histoire de Louis XIII jusqu'en 1629, sous ce titre : *Historia vera Galliæ ab excessu Henrici IV;* il mourut en 1654. La postérité du Président de Gramond posséda la baronnie de Lantar en Languedoc, qui donnait entrée aux États de Languedoc, et qui passa, le 30 de juin 1746, sur la tête de Mathieu-Ignace-Alexandre-Félix de Bessuéjouls, comte de Roquelaure en Rouergue, par son mariage avec Marie-Victoire-Jeanne-Mathiase de Barthélemy de Gramond.

7. — **Besse** (Jean), de Peyrusse, disciple de Chirac et premier médecin de la Reine douairière d'Espagne (Louise-Élizabeth d'Or-

léans), avait été reçu docteur à Paris en 1713, et a laissé plusieurs ouvrages sur la médecine.

8. — **Besse** (N.) fut à Rodez le premier qui frisa les étoffes. Cette amélioration fut introduite vers 1770.

9. — **Bonal** (ANTOINE), de Rodez, juge des montagnes du Rouergue, né en 1548, mort en 1628, a laissé une *Histoire* manuscrite de la comté et des Évêques de Rodez, dont une copie authentique est à la Bibliothèque Impériale à Paris. Il descendait de Hugues Bonal, juge comme lui des montagnes du Rouergue, et l'un des commissaires chargés de réformer le domaine des comtes de Rodez, en 1415. Jean, petit-fils de Hugues, embrassa l'état ecclésiastique, fut sous-doyen du Chapitre de la cathédrale de Bordeaux et vicaire général de ce diocèse. Il devint Évêque de Bazas en 1486, et abbé de Font-Guillaume en 1494, et mourut le 2 de juillet 1502. En 1541, Jean Bonal était maître des requêtes de l'hôtel des comtes de Rodez, et juge d'appaux de leur comté. Vers 1552, un autre Jean Bonal était avocat du comte de Rodez en la justice du comté; il mourut en 1586, et eut son fils Raimond pour successeur. Pierre Bonal était alors Procureur du comté de Rodez en la même juridiction, et eut aussi pour successeur son fils Jacques, qui fut pourvu le 16 de décembre 1607, c'est-à-dire après la réunion du comté de Rodez à la Couronne.

10. — **Brunet** (HUGUES), de Rodez, mort en 1223. Suivant l'auteur des Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue, c'était un gentilhomme troubadour appartenant à la maison Brunet, qui hérita plus tard de celle de Castelpers-Panat. Suivant d'autres, et notamment l'auteur d'un article inséré dans la *Revue de l'Aveiron et du Lot* du 13 d'août 1838, c'était un simple jongleur.

Voir dans le Tome III, le Mémoire sur les Troubadours.

11. — **Calmette** (FRANÇOIS), de Rodez, reçu docteur en médecine à Montpellier en 1684, a publié un abrégé de médecine thérapeutique, intitulé : *Riverius reformatus*.

12. — **Chirac** (PIERRE), né à Conques, en 1650, fut d'abord

ecclésiastique; ensuite professeur de médecine à Montpellier en 1682; premier médecin du duc d'Orléans en 1715; membre de l'Académie des sciences en 1716; intendant du jardin du Roi en 1718; et enfin premier médecin de Sa Majesté en 1730. Il se fit principalement connaître par les services importants qu'il rendit à l'armée du Roussillon en 1692, ce qui fit que le duc d'Orléans voulut l'avoir avec lui dans sa campagne d'Italie en 1706 et dans celle d'Espagne en 1707. Chirac ne fut pas moins utile à la ville de Rochefort, lorsqu'elle fut affligée de la maladie épidémique connue sous le nom de *maladie de Siam;* et à celle de Marseille durant la peste de 1720. Louis XV, plein d'estime pour les talents de Chirac, lui accorda, en 1728, des lettres de noblesse. Cet habile médecin mourut en 1732, et l'on rapporte que, se trouvant à l'extrémité, il eut quelques jours de délire, après lesquels la tête lui revint à moitié. Il se mit à tâter son pouls, comme si c'eût été celui d'un autre; et, tout à coup, il s'écria : *l'a-t-on saigné?* Oui, fut la réponse. *Eh bien*, dit-il, *c'est un homme mort, il fallait évacuer;* et il ne se trompa point. L'homme qui a perdu le sentiment de son existence a-t-il donc encore la faculté de raisonner, et l'instinct de la science pourrait-il survivre à celui de la nature?

Chirac laissa, par son testament, une somme de trente mille francs à l'Université de Montpellier pour être employée à la fondation de deux chaires; l'un des professeurs devait donner des leçons d'anatomie comparée, l'autre expliquer le traité de Borelli : *de Motu animalium*, et les matières qui y sont relatives. En 1726, il avait obtenu l'établissement de six places de médecins-chirurgiens, qui devaient être reçus gratuitement dans la Faculté de Montpellier, à condition qu'ils exerceraient eux-mêmes la chirurgie dans l'hôpital de cette ville; mais ce projet ne put recevoir son exécution.

13. — **Claude** (Jean), le Bossuet du calvinisme, naquit en 1619, à la Salvetat-Peyralez, d'un père, ministre de l'Évangile, qui l'éleva dans le sein de la théologie et de la controverse; il fut lui-même ministre dès 1645, et commença cette année-là sa carrière, en cette qualité, à Saint-Affrique, d'où bientôt son mérite perça au loin. Appelé à Nîmes, non-seulement il y remplit les mêmes fonctions, il professa aussi la théologie durant huit ans; mais s'étant opposé à la réunion

des calvinistes à l'Église, le ministère lui fut interdit en Languedoc et en Quercy; il se rendit à Paris, et l'exerça à Charenton depuis 1666 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Cet événement le fit passer en Hollande, où sa réputation l'avait précédé; il y fut accueilli comme le plus ferme appui de sa secte, et mourut peu après, laissant la réputation d'un écrivain mâle, d'un vigoureux dialecticien et d'un homme véritablement vertueux. Sa vie a été écrite par Ladevèze. Ses ouvrages sont : une *Réponse au traité de la perpétuité de la foi sur l'Eucharistie*; une *Défense de la réformation; les Plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France;* une *Réponse à la conférence de Bossuet;* des *Sermons*; cinq volumes d'*OEuvres posthumes*.

Isaac Claude, son fils, né à Saint-Affrique en 1653, exerça d'abord le ministère à Sedan, puis accepta la direction de l'Église wallone à La Haye, où il mourut en 1695. C'est par ses soins que parurent la plupart des œuvres de son père.

Jean-Jacques, fils d'Isaac, né à La Haye en 1684, mourut pasteur de l'Église française à Londres, en 1712. Il avait écrit sur plusieurs matières.

14. — **Crozat de la Croix,** maison noble et ancienne de Millau. En 1574, les Crozat avaient, en qualité de *capitaines châtelains et conservateurs de la vicomté de Creyssel*, le Gouvernement des châteaux de Creyssel, Peyrelade, etc., et ils le possédèrent pendant environ un siècle.

Le duc de Rohan, chef du parti calviniste, s'empara de Creyssel en 1621. Pierre de Crozat d'Arré, qui en était alors capitaine, se retira probablement à Peyrelade. Ce qui du moins est positif, c'est qu'il ne cessa point de soutenir, avec zèle et courage, les intérêts du Roi contre le duc de Rohan, ainsi que le certifia, en 1625, la communauté de Creyssel. Depuis, il alla trouver, dans l'Albigeois, le prince de Condé, Henri II, qui le renvoya à Creyssel, rentré sous le pouvoir royal. Crozat le défendit glorieusement contre ce même duc de Rohan, en 1628. Il avait pour lieutenant son frère, Jean de Crozat, sieur de Vertables, à qui Louis XIII donna ordre, le 9 d'avril 1633, *estimant*, dit le Roi, *que nous ne pouvions faire un meilleur choix que de vous*, de faire, aux dépens des habitants de Millau, qui

l'avaient demandé, combler les fossés et raser les fortifications du château de Creyssel, à la réserve, toutefois, du logement de Pierre de Crozat, capitaine châtelain, et *des prisons de l'auditoire*; et il lui donna ces fossés et les matériaux provenant de la démolition, à raison des services de sa famille. Étienne de Crozat, fils de Pierre, et neveu de Jean, succéda à son père, comme Gouverneur pour le Roi de la vicomté de Creyssel, et devint engagiste du château de Creyssel, le 1er d'août 1675. Cette branche de la maison de Crozat finit par Julie de Crozat de la Croix, qui épousa Pierre-Lévi de Gualy-Galières, capitaine au régiment de Montbas, cavalerie. Le Roi confirma, en faveur de Julie de Crozat, en 1706, l'engagement qui avait été consenti à son père (1).

15. — **Crozat** (Ambroise), peintre, de Rodez, mourut dans cette ville, au milieu du dix-huitième siècle, à son retour de Paris. Cet artiste était élève d'Antoine de Rivalz. Il peignait l'histoire et le portrait, et, deux fois, Louis XV lui avait donné heure pour se faire peindre par lui ; mais il était tellement adonné au vin, qu'il ne lui fut pas possible, dans ces deux circonstances, de se présenter devant le Roi. Le Musée de Toulouse a, de ce peintre, les tableaux suivants :

Le Père éternel ;
Le Baptême de Jésus-Christ ;
Jésus-Christ sur des nuages ;
La Conversion de Saint Paul ;
Zacharie ;
La Religion ;
Des Figures allégoriques.

Ces deux derniers morceaux sont des fragments de tableaux qui ont été détruits.

16. — **Cusset**. Il n'est point de voyageur, ayant vu le clocher de la cathédrale de Rodez, qui n'en ait admiré la hauteur, la hardiesse et la légèreté ; mais s'il a voulu savoir qui en donna le plan, qui en dirigea la construction, personne n'a pu lui répondre. On lit

---

(1) Voir la Notice historique sur Samuel de Crozat de la Croix de Grandcombe.

dans la Vie de l'Évêque de Rodez, François d'Estaing, qui fit rebâtir le clocher, tel qu'il est aujourd'hui, que les travaux étaient conduits par Cusset. Le nom de cet architecte mérite d'être tiré de l'oubli. S'il n'a pas fait faire, en Rouergue, des progrès à l'art, il a du moins prouvé qu'il en connaissait toutes les parties.

17. — **Crugi** ou **Crusy de Marcillac,** maison originaire du Quercy, et dont une branche est établie en Poitou.

Grimont de Crusy, fils d'Armand, qui vivait en 1534 et 1564, fut Gouverneur de Moissac, le 30 de juillet 1614.

Charles de Crusy-Marcillac, fils de Grimont, et premier capitaine au régiment de Rambures, reçut du Roi, le 10 de décembre 1614, le don d'une somme de neuf cents livres « pour avoir conduit et ex« ploité le régiment, en l'absence du sieur de Rambures, partout où « besoin avait été. » En 1624, il fut pourvu de la charge de capitaine du château de Châteauneuf, en Angoumois. En 1627, il devint capitaine au régiment des Gardes françaises. En 1628, il était gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et mestre de camp d'infanterie appointé. Il servit, en 1627, au siége de la Rochelle, et fut tué, en 1629, au siége de Privas. Il est fait mention de lui dans les *Mémoires de Bassompierre* et l'*Histoire du Languedoc*, par D. Vaissette.

Silvestre, frère de Charles, né vers 1571, s'attacha au Cardinal de Richelieu et le suivit au siége de la Rochelle. Il était abbé de Marcillac et de Souillac. Louis XIII, par ses lettres du 26 de mars 1628, lui donna l'évêché de Mende, devenu vacant le 5 du même mois. Il se rendit dans cette ville vers la fin de 1629. Pendant son épiscopat, il fit démolir les places qu'avaient les calvinistes dans le Gévaudan, travailla à la conversion des Cévennes ; fit rebâtir plusieurs églises; orna sa cathédrale ; répara le palais épiscopal de Mende ; fit construire la maison épiscopale de Chanac ; fit refaire, à ses frais, le pont de Notre-Dame de Quézac, etc., etc. Il était Gouverneur de Mende, et donna, en 1632, un mémorable exemple de fidélité en refusant d'y recevoir Monsieur, alors rebelle au Roi. Il était conseiller d'honneur au Parlement de Toulouse, et mourut, à Paris, le 20 d'octobre 1659, âgé d'environ quatre-vingt-huit ans.

Jean-Louis, fils de Charles, et neveu de Silvestre, fut nommé, le

10 de mars 1667, lieutenant-colonel du régiment de Jonzac, infanterie, et mourut en 1674.

Silvestre, fils de Jean-Louis, fut aussi nommé lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Marsilli, par commission du 4 de novembre 1695.

Henri-Madelène, arrière-petit-neveu de l'Évêque de Mende, d'abord cornette dans les cuirassiers, y devint capitaine en 1695; fut exempt des Gardes du corps du Roi, le 18 de janvier 1703, et mestre de camp d'un régiment de cavalerie, le 27 de février 1705. La même année, il fut blessé, devant Chivas, de quatorze coups de sabre, et devint brigadier des armées du Roi, le 29 de janvier 1709. En 1717, il obtint une pension de trois mille livres, au sujet de laquelle le duc de Saint-Simon fait une réflexion critique. Le 1er de février 1719, il fut nommé maréchal de camp. Il était alors Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Il ne tarda point à passer au service d'Espagne; fut fait lieutenant général en 1721; se trouva, en 1732, à l'affaire d'Oran, en Afrique; fut employé, en 1734, dans l'armée qui plaça don Carlos sur le trône de Naples, et, le 25 de mai de la même année, il commandait en second à l'affaire de Bitonto. Après la prise de Messine, le 30 août suivant, il en fut nommé Gouverneur, et le Roi don Carlos récompensa ses services en le nommant Chevalier de l'Ordre de Saint-Janvier. De retour en Espagne, il y devint Capitaine général et Vice-Roi de la côte et royaume de Grenade, et fut envoyé, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, auprès du Roi de France, qui lui avait accordé, par estime particulière pour sa personne, des provisions pour jouir des honneurs de Grand-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il mourut, à Madrid, en 1739.

François de Crusy-Marcillac, frère du précédent, Commandeur, en 1737, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut sous-lieutenant dans le régiment de Royal cuirassiers en 1695; capitaine de cavalerie en 1704; major en 1719, et puis lieutenant-colonel du régiment d'Esclainvilliers, cavalerie.

Henri-Gabriel de Crusy-Marcillac, frère de Henri-Madelène et de François, fut cornette en 1706, lieutenant en 1707, capitaine en 1710 dans le régiment de Marcillac; colonel, en 1733, du régiment

de Barcelone, cavalerie, au service d'Espagne, et mourut, Gouverneur de Saint-Sébastien, en 1756.

Charles-Philippe, frère des trois précédents, Commandeur, en 1747, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut cornette dans le régiment de Marcillac, cavalerie, en 1705; lieutenant en 1706; capitaine en 1707; lieutenant-colonel, en 1735, dans le même régiment; brigadier de cavalerie en 1745.

Le marquis de Marcillac, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et de celui de Saint-Jean de Jérusalem, colonel d'état-major, ancien sous-préfet de Villefranche, mort en 1824, et le dernier chef de sa famille en Rouergue, où elle est éteinte aujourd'hui, a laissé les ouvrages suivants :

Nouveau voyage en Espagne, 1805, in-8°;

Aperçus sur la Biscaye et les Asturies, 1807, in-8°;

Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne en 1793, 1794 *et* 1795, — 1808, in-8°;

Souvenirs de l'émigration, 1825, in-8°.

Cette famille, éteinte en Rouergue, subsiste encore en Poitou.

18. — **Delmas,** famille ancienne et distinguée, à laquelle appartenait le général Delmas, dans ces derniers temps.

Cette famille s'est transportée à Argentat, dans l'ancien Limousin (1).

19. — **Dubreuil** (JEAN-BAPTISTE-LÉON), docteur en médecine, né à Villefranche en 1743, fut célèbre par sa science et son habileté; célèbre aussi par son amitié pour son compatriote Pechméja.

Le duc de Lévis rapporte, dans ses *Souvenirs*, que Dubreuil, ayant rencontré (en 1776) dans une auberge Pechméja, qu'il ne connaissait pas encore et qui était abandonné des médecins et privé de tout secours, lui sauva la vie. Dès lors, tout fut commun entre eux. Dubreuil était distingué pas ses qualités; ses malades devenaient ses amis, et il en avait de très-élevés. Parmi eux, il comptait le Maréchal de Beauveau, le Maréchal de Noailles, etc. Le chevalier de Boufflers ne dédaigna pas de faire, pour M^me de Tott, que Dubreuil avait tirée d'une maladie que l'on regardait comme mortelle, une chanson

(1) Voir *Services éminents rendus à l'État*, page 187, et *Hautes Décorations militaires*, page 182.

où elle célébrait la convalescence de son médecin, qui était tombé malade à son tour. On y trouvait ce couplet :

Sans le nommer, rendons hommage
Aux vertus de mon bienfaiteur;
C'est lui dont l'art fait vivre un sage (1)
Cher au monde et cher à son cœur.
C'est lui de qui l'esprit modeste
Se connaît à peine à moitié;
Enfin, c'est celui dont Oreste
Eût pris des leçons d'amitié.

Dubreuil mourut à Saint-Germain, où il s'était retiré et où Pechméja l'avait accompagné. Plusieurs personnages de distinction, à la tête desquels était le Maréchal duc de Noailles, Gouverneur du château de Saint-Germain, lui firent élever un tombeau en marbre, dans lequel furent renfermés aussi les restes de son ami Pechméja, qui n'avait pu lui survivre. Ce tombeau portait les inscriptions suivantes :

D. O. M.
Ici
Reposent deux amis.
L'estime,
La reconnaissance
Et la plus tendre amitié
Leur ont élevé ce monument.
Priez pour eux.

Sur l'une des faces du tombeau, on lisait ;

Jean-Baptiste-Léon Dubreuil, écuyer,
Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier,
Médecin du Roi et des hôpitaux de cette ville;
Né à Villefranche de Rouergue, le 19 avril 1743,
Mort à Saint-Germain-en-Laye, le 17 avril 1785,
Universellement regretté
Par ses rares vertus et sa tendre humanité,
Ses profondes connaissances dans son art
Et le noble usage qu'il en a fait.

Et sur l'autre :

Jean-Joseph Pechméja,
Né à Villefranche de Rouergue, le 25 janvier 1741,

(1) Le Maréchal prince de Beauvau.

Aussi estimé par les qualités du cœur
Que par les talents de l'esprit :
Il avait consacré sa vie à son ami,
Et l'a perdue peu de jours après lui,
Le 8 mai 1785.

20. — **Dumas** (Louis), fils naturel de Jean-Louis de Montcalm, naquit en 1676 et mourut en 1744. Il inventa une *méthode* ou un *bureau typographique*, à l'aide duquel le jeune Montcalm de Candiac, son élève (petit-fils de Jean-Louis, et dont, par conséquent, il était lui-même oncle naturel), apprit à lire dès l'âge de trois ans, et devint l'un des enfants les plus précoces qui aient paru. Le célèbre Boivin, de l'Académie des Incriptions et Belles-lettres, fit, pour Dumas, l'épitaphe suivante :

Hic jacet Ludovicus Dumas
In utroque jure licentiatus
Scientia et virtute
Æquè memorandus;
Methodi typographicæ
Inventor ac institutor.
In castello Vallis-Jocosæ
Vita functus die XIX julii
Anno domini MDCCLIV
Ætatis LXVIII.
Heu! lugete pueri, puellæque;
Et quibus vos liberavit Methodus
Debitas auctori fundito lacrymas.

21. — **Estaing**, maison illustre, qui remontait à la plus haute ancienneté, puisqu'on trouve un Aldebert d'Estaing en 850. Un autre Aldebert d'Estaing vivait en 1167, et ce fut par son conseil que le comte de Rodez, Hugues II, donna, cette année, au Roi d'Aragon, Alfonse, la moitié de la vicomté de Carlat.

Guillaume d'Estaing, frère d'Aldebert, se couvrit de gloire, le 7 de septembre 1191, à la bataille d'Arsur, dans la Terre-Sainte.

Pierre d'Estaing (mal à propos appelé par les historiens *Petro Tristanno*, au lieu de *Petro de Stanno*, voir dans les *Annales*, l'année 1214), Pierre d'Estaing, frère d'Aldebert et de Guillaume, et qui s'était croisé comme ce dernier, eut, à la bataille de Bouvines, la gloire et le bonheur de sauver la vie de son Roi et l'écu de ce prince où ses armoiries étaient peintes. Il obtint en récompense le droit de

porter lui-même les armes de France avec un chef d'or pour brisure, et sa famille se montra digne de cette brillante distinction.

Un autre Pierre d'Estaing, archidiacre de Rodez, et Prieur de Saint-Hippolyte, fut élu évêque du Puy en 1283, et refusa cette dignité.

Un troisième Pierre d'Estaing fut successivement moine de Saint-Victor de Marseille, en octobre 1341 ; évêque de Saint-Flour, en février 1362 ; Archevêque de Bourges, en 1367 ; Cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie au delà du Tibre, le 7 de juin 1370 ; camerlingue, légat et vicaire général de l'Église en Italie. En cette dernière qualité, il traita avec les habitants de Pérouse, les seigneurs de Ferrare, les Turks, l'Empereur d'Orient et l'Empereur d'Occident ; pacifia l'Italie ; détermina, sur l'invitation de Sainte Catherine de Sienne, le Pape Grégoire XI à rétablir le Siége Pontifical à Rome ; le reçut dans cette ville le 13 de janvier 1377, et y mourut la même année, étant alors Cardinal-évêque d'Ostie et de Ferrare. Il fut inhumé dans l'église qui lui donnait son titre. Il avait fondé, le 16 d'avril 1368, dans le diocèse de Saint-Flour, le Chapitre de Notre-Dame de Villedieu, dont les prébendes ont toujours été à la nomination des comtes d'Estaing. Dieudonné, frère du Cardinal, fut évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et mourut en 1409.

Jean I^er^, vicomte d'Estaing et de Cheilane, neveu du Cardinal, portait les armes, en 1387, pour défendre le Rouergue contre les Anglais.

Begon, vicomte d'Estaing et de Cheilane, fils de Jean I^er^, fut Gouverneur de la ville et du château de Pézénas. C'est lui que le comte de Rodez, Bernard d'Armagnac, chargea, en 1414, de prendre la ville et le château de Murat, et qui lui apporta, en 1415, l'épée de Connétable. En 1441, il représenta, aux États généraux d'Orléans, le comte de Rodez, Jean IV.

Pierre, frère de Begon, archidiacre de Rodez, fut élu, en 1429, évêque de cette église ; mais, au bout de trois ou quatre ans de jouissance, soutenue par les armes, il fut obligé, par un arrêt du Parlement de Toulouse, de céder le siége épiscopal à Guillaume de la Tour-d'Auvergne, que le Pape Martin IV avait nommé sur la résignation de Vital de Mauléon. Il fut Dom d'Aubrac en 1437.

Guillaume, dit *Guillot* d'Estaing, autre frère de Begon, se distingua

dans les guerres contre les Anglais et rendit de grands services à Charles VII, alors Dauphin, de qui il reçut en récompense la seigneurie des villes de Vias et de Bessan, en Languedoc. Après l'avénement de ce Prince au trône, il devint son conseiller et son chambellan, fut Sénéchal et Gouverneur de Rouergue, capitaine de Najac, Viguier et Bailli de Nimes. Il alla en Ambassade, en Castille, en 1454.

Gaspard, fils de Guillaume, fut, comme son père, Sénéchal et Gouverneur de Rouergue.

Jean, son frère, chanoine-chambrier de Saint-Jean de Lyon et Dom d'Aubrac, fut député, par le clergé du Rouergue, aux États généraux de 1484, et eut le gouvernement de la province la même année.

Guillaume II, fils de Gaspard, eut, par sa femme, la terre d'Esparrou, et, par donation d'Arnaud de Landorre, son gendre, celles de Landorre et de Salmiech et la vicomté de Cadars. On ne remarque cette circonstance qu'à cause des votes que donnaient ces terres aux États de Rouergue. Aussi Guillaume II jouissait-il, dans ces États, d'une grande influence.

Antoine d'Estaing, frère de Guillaume, né vers 1460, fut chanoine et sacristain de la cathédrale de Rodez en 1479 ; prévôt de Villefranche, Prieur de Langogne, Dom d'Aubrac, chanoine en 1489, et puis doyen de Saint-Jean de Lyon, conseiller au Grand Conseil et conseiller-clerc au Parlement de Toulouse, office qu'il conserva jusque vers la fin de 1506. En 1498, Louis XII le choisit pour être son Procureur général dans la poursuite de la dissolution de son mariage avec Jeanne de France. En 1506, il fut évêque d'Angoulême et assista, en 1512, au Concile de Pise, où il soutint fortement les intérêts de la France contre les prétentions de la Cour de Rome. C'était l'homme de son temps qui connaissait le mieux les fondements des libertés de l'Église Gallicane. Il mourut, au château de Vare, près d'Angoulême, le 15 de février 1523.

François d'Estaing, frère d'Antoine et de Guillaume, naquit, à Rodez, le 15 de janvier 1462; fut reçu docteur en droit, à Pavie, le 19 de mai 1488; devint, en 1489, chanoine-chambrier de Saint-Jean de Lyon; abbé de Saint-Chaffre, le 20 de mai 1493; rétablit la paix dans le Gévaudan, par ordre de la Cour; était, avec le Chancelier, Gui de Rochefort, à Arras, lorsque celui-ci reçut, le 5 de juillet 1499, au nom du Roi, l'hommage de Philippe, Archiduc d'Autriche: fut or-

donné prêtre, dans l'église de Monistrol, en Velai, le 17 de septembre de la même année; fut conseiller au Grand Conseil nouvellement établi par Louis XII; fut élu évêque de Rodez, le 11 de novembre 1501, et fut sacré en 1504. Immédiatement après son sacre, il fut envoyé à Rome, avec Rostaing d'Ancezune de Caderousse, Archevêque d'Embrun, Ambassadeur à Rome, auprès du Pape Jules II. A son retour, il fut nommé, par Sa Sainteté, vice-légat d'Avignon et Gouverneur du Comtat-Venaissin. Avant de s'y rendre, il voulut prendre possession de son évêché, et arriva, en conséquence, au château de Salles-Curan, le 4 de novembre 1505. Le 10, il alla coucher à Ségur, et, le 11, il fit son entrée à Rodez, accompagné de Guillaume, vicomte d'Estaing, son frère; de Charles de Beaufort, comte d'Alais, seigneur de Saint-Laurent-de-Rive-d'Olt et de la Garde, près Rodez; de Jean, sieur de Cambolas, et d'Antoine, sieur de Ségur, l'un et l'autre bâtards du comte de Rodez, Jean V d'Armagnac, etc., etc. En 1506, il alla dans son gouvernement, qu'il garda près de quatre ans, et revint à Rodez, le 27 de mars 1510. Il mourut, le 1er de novembre 1529, en odeur de sainteté. On lui donna le titre de *Bienheureux*. Symphorien Champier, de Lyon, lui avait dédié son *Histoire des Papes français*, publiée en 1507. C'est à l'occasion de François d'Estaing, que Louis XII donna, en 1510, la déclaration qui portait « que le Saint Évêque de Rodez était issu d'une famille qu'on ne « pouvait pas soupçonner d'amoindrir les droits de l'État, ni l'hon« neur des fleurs de lys, pour qui elle avait travaillé si généreusement « pendant tant de siècles. »

Jean d'Estaing, neveu de François, fut élu Évêque de Rodez à la mort de son oncle; mais le Roi, en vertu du concordat qu'il avait conclu avec Léon X, nomma à cet évêché Georges d'Armagnac, qui en fut mis en possession.

François, vicomte d'Estaing, etc., neveu de Jean, fut Chevalier de l'Ordre du Roi.

Jean III, vicomte d'Estaing, son fils, suivit d'abord le parti de la Ligue, en 1589, d'après l'impulsion du duc de Nemours et du Parlement de Toulouse, et il prit diverses places en Auvergne et en Rouergue pour soutenir son parti; mais, en 1595, il traita avec Charles de Valois, comte d'Auvergne, et, depuis, duc d'Angoulême. Henri IV ratifia ce traité, et même écrivit très-obligeamment à Jean d'Estaing.

qu'il reconnut pour son parent. Celui-ci avait, en effet, pour bisaïeule paternelle Anne de Bourbon-Roussillon, petite-fille de Louis XI et du duc de Bourbon, Charles Ier. Depuis cette époque, tous les d'Estaing, sans être ni ducs et pairs, ni Maréchaux de France, furent honorés, par nos Rois, du titre de *cousins*. Jean d'Estaing fut capitaine de cinquante hommes d'armes, et, en 1621, il commandait la principale noblesse au siége de Montauban, où il mourut.

François II, comte d'Estaing, fils de Jean III, fut capitaine lieutenant de deux cents hommes d'armes de la Reine; empêcha, en 1632, les partisans de Gaston de France, frère du Roi, de s'emparer des fortes places de Mozun et de Murat, et eut, le 20 de juin 1653, un brevet pour être Chevalier des Ordres du Roi.

Son frère, Joachim, fut Évêque de Clermont, en 1614, et député du clergé aux États généraux la même année. Il mourut le 11 de septembre 1650, et eut pour succcesseur dans son évêché son frère Louis, mort en 1664.

Joachim, comte d'Estaing, fils de François II, se distingua, dans toutes les occasions, par son esprit et son courage; mais on lui reprocha de tirer trop de vanité de l'honneur qu'avait sa maison de porter les mêmes armes que le Roi; et c'est lui que Boileau avait en vue, lorsqu'en 1662, il écrivait ces vers :

Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques.
Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
Ait de trois fleurs de lis doté leur écusson, etc., etc.

J'ai parlé, ailleurs, de la médaille frappée en l'honneur du Bienheureux François d'Estaing, et qui semble l'avoir été par ordre de Joachim. Enfin, il paraît que c'est celui-ci qui avait fait fabriquer aussi de faux titres destinés à prouver que la maison d'Estaing était la branche aînée des comtes de Toulouse et de Rouergue, dépouillée par la branche cadette, titres qui furent découverts, au château d'Estaing, en 1750.

François III, comte d'Estaing, fils de Joachim, né vers 1659, servit dans la maison du Roi; fut capitaine lieutenant des gendarmes Dauphin, en 1690; se signala, le 1er de juillet de cette année, à la bataille de Fleurus; devint maréchal de camp le 29 de janvier 1702;

fut employé, en Italie, dans ce grade, durant cette année et la suivante; fut lieutenant général le 10 de février 1704; chassa, le 12 de mars suivant, les Autrichiens de Bobbio; défit, le 20 de janvier 1705, un parti de Savoyards; eut le Gouvernement de Châlons, en Champagne, et la lieutenance générale du Messin et du Verdunois au mois de mai de la même année; servit, au mois de juillet, au siége de Chivas, et, au mois de novembre, dans le Montferrat et l'Alexandrin. Le 13 de juillet 1706, il prit Asti. En 1707, il servit en Espagne; fut à la prise de Lérida au mois de novembre, et leva ensuite des contributions dans la plaine d'Urgel. En 1708, il commanda sur la Segra, vers Balaguier. En 1709, il prit Rhodes, le 13 de mars; Castanet, le 17 d'avril; Venasque, le 22 du même mois, et continua de servir jusqu'à la paix d'Utrecht. Il fut nommé Gouverneur de Douai en 1718; Chevalier des Ordres du Roi, le 2 de février 1724. Il assista, le 22 de février 1723, en qualité de lieutenant général d'une province, au lit de justice dans lequel Louis XV déclara sa majorité, et mourut du 19 au 20 de mars 1732.

Louis-Claude d'Estaing, marquis de Murol, fils du précédent, aide de camp du marquis de Guerchi, lieutenant général, fut blessé au siége de Fontarabie, la nuit du 11 au 12 de juin 1719, et mourut peu de jours après.

Philippe d'Estaing, comte de Saillans, arrière-petit-fils de Jean III, servit d'abord dans le régiment des Gardes; fut maréchal de camp, le 29 de janvier 1702, et lieutenant général, le 20 d'octobre 1704. Commandant, à Namur, en 1706, après le combat de Ramillies, livré le 25 de mai, il sauva une partie des canons et des blessés de l'armée française. Il eut le Gouvernement de Sarrelouis, en 1710, et le commandement des Trois-Évêchés, en octobre 1712.

Pierre d'Estaing, frère du précédent, entra au régiment des Gardes, en 1689, et fut tué, au siége de Mons, le 1er d'avril 1691.

Joachim-Joseph, son autre frère, fut Évêque de Saint-Flour, le 3 de janvier 1694, et mourut, le 13 d'avril 1742, âgé d'environ quatre-vingt-huit ans.

Gaspard d'Estaing, comte de Saillans, neveu des précédents, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et devint brigadier de la même arme.

Charles-François d'Estaing, marquis de Saillans, fils du précédent,

fut, en 1712, colonel du régiment de Saillans-d'Estaing, infanterie, et brigadier de la même arme, le 1er de février 1719. Cette année, il fut mis à la Bastille, ainsi que le duc de Richelieu, comme impliqués, l'un et l'autre, dans la conspiration de Cellamare. On leur reprochait d'avoir promis de livrer, aux Espagnols Bayonne, où leurs régiments étaient en garnison. Cependant Saillans fut, ou reconnu innocent ou pardonné, car il devint lieutenant général des armées du Roi, le 18 d'octobre 1734.

Jean-François d'Estaing du Terrail, son frère, était, en 1718, colonel du régiment de Forez, infanterie.

Jean-Baptiste-Charles-Henri, comte d'Estaing, fils unique de Charles-François et seul rejeton de sa maison, fut, à l'âge de vingt ans, colonel du régiment d'infanterie de Rouergue qu'avait, avant lui, Hyacinthe Le Gendre, marquis de Berville, son cousin-germain. Le comte d'Estaing passa dans l'Inde, en qualité de brigadier d'infanterie, durant la guerre de 1756, et fut pris, en 1759, au siége de Madras. Relâché sur parole, il crut pouvoir faire la guerre sur un autre élément: se mit à la tête de deux bâtiments qu'il équipa; détruisit le Comptoir anglais de Gomron, dans le golfe Persique, et s'empara ensuite des établissements anglais dans l'île de Sumatra. Malheureusement pour lui, il fut pris de nouveau dans ces parages, conduit à Portsmouth et jeté dans un cachot. Le 25 de juillet 1762, il fut nommé lieutenant général des armées de terre, et, en 1763, lieutenant général des armées navales, après avoir été fait chef d'escadre par une promotion particulière. Le 27 de décembre de la même année, il fut nommé Gouverneur général des îles sous le Vent, en Amérique, et des mers adjacentes, pour y représenter la personne du Roi, et garda ce Gouvernement jusqu'au 19 de janvier 1766. Chevalier des Ordres du Roi, le 1er de janvier 1767, il fut promu, en 1777, au grade de Vice-Amiral. Le traitement qu'il avait essuyé de la part des Anglais l'avait rendu leur ennemi implacable, et lorsqu'éclata la guerre des colonies américaines contre l'Angleterre, personne n'éprouvait autant que lui l'envie de nuire à cette dernière puissance. Il fut envoyé en Amérique à la tête d'une escadre de douze vaisseaux; prit, en 1779, la Grenade, où il monta à l'assaut du fort principal à la tête de ses grenadiers, et son cordon bleu sur son uniforme: mais il fut moins heureux à Savannah, dont il

fut obligé de lever le siége, après avoir reçu deux blessures. Jusqu'à la paix, il fut chargé d'autres expéditions, mais sans succès marquants, peut-être à cause de l'aversion qu'avaient conçue pour lui les officiers de la marine qui, le regardant comme un intrus, ne le secondaient pas toujours, du moins suivant ses rapports. Le Roi d'Espagne lui témoigna, toutefois, sa satisfaction des services qu'il lui avait rendus durant la guerre, en le créant *Grand* de la première classe, le 30 de mars 1782. Il ne fut pas aussi bien traité dans sa patrie. La prise de Grenade méritait une récompense, et il s'attendait à recevoir le bâton de Maréchal de France; il ne s'en vit point privé sans un ressentiment profond, qui le jeta dans le parti opposé au Gouvernement. Membre, en 1787, de l'Assemblée des notables, il appela de ses vœux et favorisa les commencements de la révolution de 1789. Quoiqu'il commandât la garde nationale de Versailles, dans la nuit du 5 au 6 d'octobre de cette année, il ne parut point, ne prit aucune détermination, ne fit aucune démarche pour empêcher le Roi d'aller à Paris. Il fut nommé Amiral, le 6 de mars 1792, et, en même temps, une loi fut rendue, portant que c'était sans nuire à son avancement dans l'armée de terre, particularité qui mettait en évidence que le bâton de Maréchal était toujours l'objet de son ambition. Mais il périt sur l'échafaud révolutionnaire, le 28 d'avril 1794. Ainsi finit, et malheureusement point sans reproche, le dernier héritier d'un nom illustre, que, lui-même, il n'avait pas porté sans gloire. Son ressentiment l'égara. Dans le cours de la révolution, il ne se montra digne qu'une seule fois de la noble bannière qui distinguait sa maison. Ce fut lorsque, appelé en témoignage contre la Reine, il déclara qu'il avait à s'en plaindre; mais qu'il ne déposerait pas contre elle. Cette conduite prouvait une âme élevée; mais un homme qui portait les armes de France, parce qu'un de ses ancêtres avait sauvé la vie au Roi, devait sacrifier, au besoin, la sienne pour la défense de Louis XVI, en qui il s'agissait de sauver non-seulement le Roi, mais la monarchie. Si le comte d'Estaing, dans ces moments critiques, ne remplit peut-être pas tous ses devoirs envers la France, il faut du moins le louer de s'être constamment acquitté de tout ce qu'il devait à la province dont il était originaire. Il prenait, à tout ce qui la concernait, un intérêt très-particulier et très-vif. Ses compatriotes trouvèrent toujours en lui un ami chaud et un patron zélé.

Il avait l'esprit orné et se délassait de ses travaux militaires en cultivant les lettres. On connaît de lui plusieurs ouvrages en vers et un écrit intéressant sur les colonies. Il avait épousé, en 1746, Marie-Anne de Rousselet, marquise de Château-Regnault, fille d'Emmanuel et d'Anne-Julie de Montmorency-Fosseuse, et petite-fille de François-Louis de Rousselet, Vice-Amiral, Maréchal de France, et Chevalier des Ordres du Roi, célèbre par de hauts faits militaires, et que le Roi d'Espagne, de son côté, avait créé Capitaine général de la mer.

22. — **Ferrier** (Jean), né à Valady en 1614; se fit jésuite en 1632 à l'âge de dix-huit ans. Il enseigna quatre ans la philosophie, douze ans la théologie, deux ans la morale. Il soutint à Toulouse, en 1649, sa thèse sur la probabilité qui fit beaucoup de bruit. Il devint confesseur de Louis XIV en 1670, à la place du P. Annat, son compatriote, et mourut en 1674. Durant ce court intervalle, le P. Ferrier obtint tant de crédit sur le Roi, qu'il disposait, à son gré, des bénéfices vacants, et ses dernières volontés à cet égard furent suivies comme celles de Mazarin.

« Ce père, dit l'abbé de Choisy, envoya au Roi, la veille de sa « mort, la feuille des bénéfices vacants, remplie des noms de ceux « qu'il croyait les plus dignes, et j'ai ouï dire que Sa Majesté y avait « changé peu de chose. Il y avait pourtant cinq ou six évêchés à « donner, seize abbayes et plus de cent prieurés, canonicats ou cha- « pelles. Et la preuve du grand crédit qu'avait le P. Ferrier, la « voici : huit jours avant sa mort, il manda à l'évêque de Marseille « (Forbin-Janson depuis Cardinal), qui était en Pologne, qu'il lui « ferait donner l'archevêché de Sens; mais, six jours après, il lui fit « écrire qu'il ne pouvait pas lui tenir parole, et que, se sentant « prêt à mourir, il se sentait obligé, en conscience, de mettre à « Sens un évêque qui fût en état de résider; et effectivement, il « mit sur la liste, Corbon, Archevêque de Toulouse, qui fut transféré « à Sens. J'ai su ces particularités de Parayre, neveu du P. Annat, « que le P. Ferrier avait chargé d'écrire à l'évêque de Marseille. »

Le temps où le P. Ferrier fut confesseur de Louis XIV, fut l'époque de la plus vive passion de ce prince pour Mme de Montespan.

N'est-il pas à croire que ce fut la condescendance du confesseur qui lui donna cet empire sur son pénitent ?

Le P. Ferrier fit aux objections du P. Faron contre la *science moyenne*, une réponse latine intitulée *Responsio ad objectiones Vicencianas*, qui fut imprimée à Toulouse, in-8°, en 1663. Il avait le projet de publier en latin aussi un cours de théologie; mais il n'en a paru que le premier volume qui traite : *De dionno juxta Sancti Augustini et Sancti Thomæ principia*. On a de plus de lui divers écrits contre le jansénisme.

23. — **Fleyres** (Jacques de), seigneur de Bozouls, docteur et syndic général du Rouergue, fut député, en 1614, aux États généraux.

Pierre-Jacques de Fleyres était, en 1616, évêque de Saint-Pons de Thomières : il présida l'Assemblée des États de Languedoc, en 1625, entra dans le parti du duc de Montmorency, en 1632, et mourut le 25 de juin 1633. Il avait pour coadjuteur, depuis 1621, son neveu, Jean-Jacques de Fleyres, abbé de Saint-Martial de Limoges, sacré évêque en 1622, et qui succéda à son oncle, en 1633. Il assista à l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1650.

24. — **Gautié**, maison ancienne, qui a longtemps possédé la terre de Savignac, près de Villefranche; il paraît aussi qu'elle habita cette ville dont une des rues porte le nom de *Gautiérie*.

Pons de Gautié, né en 1096, est qualifié dans l'histoire des Croisades de *très-vaillant homme et bon capitaine, seigneur de la forteresse de Domairan*.

Un autre Gautié, seigneur de Savignac, établit les Cordeliers, en 1232, dans l'emplacement qu'occupait encore leur couvent à Villefranche, en 1789.

En 1270, Jean de Gautié fut évêque de Carcassonne.

Le 30 de décembre 1401, Raimond de Gautié, Chevalier, et deux autres membres de sa famille firent au château de Cardonal, en Albigeois, un pacte portant qu'aucun d'eux ne pourrait vendre sa

portion de la terre de Savignac, en Rouergue, qu'à ceux qui seraient issus *de la droite ligne des Gautié*, à moins que ce ne fût pour payer sa rançon. L'occasion de ce pacte de famille fut que Raimond de Gautié allait s'établir dans le Quercy où sa postérité subsiste. Un de ses descendans ayant vendu sa portion de Savignac, le 29 de mai 1609, cette vente fut annulée, par le Parlement de Toulouse, le 11 de juillet 1617, à raison du pacte. Cependant la terre de Savignac passa depuis, par Marie-Madeleine de Gasquet, dans la maison de Benavent, et de celle-ci dans la maison de Cruzy-Marcillac.

Lorsqu'en 1562 les calvinistes firent une tentative sur Villefranche et qu'ils furent obligés de se réfugier dans le château de Grave où ils firent une capitulation, laquelle n'empêcha point qu'ils ne fussent massacrés, ils étaient commandés par Raimond de Gautié.

Cette maison est éteinte en Rouergue.

25. — **Grandez** (N.), orfévre, originaire de Prades d'Aubrac, y mourut en 1754, âgé de cent vingt-six ans. Cet homme, qui n'avait jamais bu de vin et qui n'avait jamais été malade, travaillait encore dix ou douze jours avant sa mort. Il avait vu le ministère de Richelieu, le règne de Louis XIV et les quarante premières années du règne de Louis XV, c'est-à-dire les époques les plus glorieuses de l'ancienne monarchie.

26. — **Gualy** (Marc-Antoine de), né à Millau, mort à Creyssel, en 1789, âgé de quatre-vingts ans, a laissé des poésies fugitives manuscrites, remarquables par le naturel, le sentiment et la délicatesse qui y règnent. La pièce suivante justifiera cet éloge.

BOUQUET A MON FILS.

Je te dois par reconnaissance
Les fleurs que t'offre mon amour.
Sous mes pas, depuis ta naissance,
Tu les fais naître chaque jour.
Le plaisir que j'ai d'être père
Ote à mes ans leur pesanteur;
Mon fils, mon hiver se diffère :

Le temps respecte mon bonheur.
J'ose du ciel encor attendre
De voir, pour mourir fortuné,
Chacun de tes enfants te rendre
Le doux bien qu'un seul m'a donné.

A cette famille appartenait probablement l'auteur du Mémoire de la guerre des Cévennes, publié en anglais en 1725 à Londres et qu'on attribue à un réfugié français nommé *Galli*. La famille de Gualy a du moins eu en Angleterre une branche qui y avait été formée par un de ses membres, qui s'expatria à l'occasion de la révocation de l'Édit de Nantes ; et il se peut fort bien que l'on ait écrit *Galli* au lieu de *Gualy*, d'autant mieux que cette famille écrivait à cette époque son nom *Galy* (1).

27. — **Guérin**, famille ancienne, distinguée par ses services et qui venait probablement de *Guarini*, notaire à Millau, dans le quinzième siècle.

En 1584 et 1587, Jean Guérin, qui mourut cette dernière année, était juge de la vicomté de Creyssel et de la baronnie de Meirueys ; Raoul, son fils, exerça les mêmes fonctions.

Jean, son petit-fils, docteur en droit, fut lieutenant en la judicature royale de Creyssel; cette judicature était devenue royale en 1589, par l'avénement du vicomte de Creyssel (Henri IV), à la Couronne. Jean Guérin était en même temps Consul de Millau, et en 1614, il fut député du tiers état aux États généraux. Honoré de cette marque d'estime et de confiance, il s'en montra digne et fut l'un des députés qui s'opposèrent le plus vivement au retrait de la proposition *qu'il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur le royaume pour en priver les personnes sacrées de nos Rois, ni dispenser ni absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance pour quelque cause ou prétexte que ce soit* ; proposition ayant pour but d'empêcher les empiétements du clergé, qui fut combattue avec menaces par le Cardinal du Perron;

(1) Voir le chapitre intitulé *Sang versé pour la patrie*, page 191.

que les deux autres Ordres ne défendirent point comme ils l'auraient dû ; et que par un *mezzo termine* peu convenable le Roi évoqua, *promettant d'y répondre de manière que tout le monde serait satisfait et content.*

Antoine Guérin, seigneur des Arènes, petit-fils de Jean, était en 1650, capitaine au régiment d'infanterie de Noailles; le 21 de mai 1659, il eut un brevet du Roi, pour la charge de gentilhomme ordinaire de sa Chambre; et au mois de janvier 1668, Louis XIV lui accorda des lettres d'anoblissement pour lui et sa postérité *en considération des services qu'il avait rendus à l'État depuis plusieurs années.* Guérin était alors, depuis 1665 au plus tard dans le régiment de Royal, qui avait été levé par le duc d'Arpajon, son compatriote.

Jacques Guérin, fils d'Antoine, eut le 8 de février 1671 une commission de capitaine dans le régiment d'infanterie créé l'année précédente sous le nom de l'*Amiral*, parce qu'il était destiné à servir au besoin sur mer, et qui fut depuis le régiment de Vermandois. Il en devint lieutenant-colonel le 9 de janvier 1694, fut nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, le 20 de février 1700, et eut, le 5 de mars 1710, une commission du Roi pour commander à Saint-Quentin en l'absence du Gouverneur; il était alors brigadier d'infanterie; sa commission de commandant à Saint-Quentin, fut renouvelée en 1713.

Jacques Guérin, seigneur des Arènes, fils du précédent, eut, le 1er de juin 1702, et lorsqu'il était âgé seulement de vingt-deux ans, une commission de capitaine dans le régiment de Vermandois, et, le 20 de septembre 1714, il fut nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.

Son fils, connu aussi sous le nom de seigneur des Arènes, fut comme lui capitaine au régiment de Vermandois et Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, et devint Gouverneur de Millau; ce fut le dernier mâle de cette honorable famille. Sa fille, appelée Françoise-Rose, épousa Louis-Gilles de Grandsaigne d'Hauterive, capitaine au régiment de Vermandois et mourut vers 1780. Mme d'Hauterive fut mère de trois Chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis et grand'mère d'un quatrième. Ses trois fils étaient dans ce même régiment de Vermandois, où avaient servi son père et son aïeul,

et que son bisaïeul avait commandé en qualité de lieutenant-colonel. Pour les races militaires, les régiments où avaient servi leurs ancêtres devenaient en quelque sorte une seconde famille comme les Cours souveraines pour les races patriciennes.

28. — **Gui** (Antoine) importa l'art de la ganterie à Millau vers 1750. Sa famille, obligée de sortir de France à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes, et revenue ensuite à Millau, y avait aussi importé de Suisse la chamoiserie.

29. — **Izarn**, maison originaire d'Entraygues et qui remonte à Pierre Izarn, damoiseau, vivant en 1339. Antoine Izarn, seigneur de Fraissinet, sixième descendant de Pierre, était, en 1556, guidon de la compagnie d'ordonnance de cent hommes d'armes d'Antoine de Lomagne, vicomte de Terride; il fut Gouverneur de Rodez et mourut avant le 9 de mars 1562. Vital Izarn, seigneur de Fraissinet, etc., son fils, fut successivement homme d'armes, enseigne et lieutenant dans la compagnie du duc de Nemours (Jacques de Savoie), devint Chevalier de l'Ordre du Roi, le 6 d'octobre 1576, et fut chargé, en 1584, du Gouvernement de la ville de Rodez par les États du pays. Il tenait le parti de la Ligue et fut fait prisonnier, le 14 de mars 1590, à la bataille d'Issoire, gagnée sur les ligueurs par le comte de Randan. Antoine Izarn, seigneur de Fraissinet, son fils, fut nommé, en 1595, capitaine d'une compagnie de cinquante chevau-légers. Sa postérité se divisa en deux branches, qui portèrent l'une le nom de Valadi, terre qu'il tenait d'Anne de Pestels son épouse, et l'autre le nom de Fraissinet. Le dernier mâle de la première fut Jacques-Godefroi-Charles-Sébastien-François-Xavier-Jean-Joseph d'Izarn-Valadi, né le 23 de septembre 1766, officier aux Gardes françaises, qu'égarèrent une imagination exaltée et un ardent amour de la liberté et qui, devenu membre de la Convention en 1792, fut victime, le 5 de décembre 1793, de cette révolution qu'il avait provoquée. La branche de Fraissinet a formé deux rameaux à l'un desquels s'est réunie la branche de Valadi.

30. — **Joly** (Jean-Pierre de), avocat au Parlement de Paris, Doyen du Conseil de M. le duc d'Orléans, né à Millau en 1697,

mort à Paris le 5 de janvier 1779, publia en grec et en français les Réflexions de l'Empereur Marc-Aurèle Antonin.

31. — **Lauret** (Bernard) de Millau, vivant au quinzième siècle, passait pour l'un des magistrats les plus habiles et les plus intègres du royaume ; en 1470, étant Avocat général au Parlement de Toulouse dont il faisait partie depuis 1461, il fut nommé par Louis XI membre de l'Assemblée des notables qui se tint à Tours. En 1472, il fut membre de la commission nommée pour découvrir et poursuivre les auteurs de l'empoisonnement présumé du duc de Guienne, frère du Roi. La même année, il fut l'un des Ambassadeurs envoyés au Pape Sixte IV, pour conclure un concordat ; et, le 31 d'octobre suivant, il assista au Conseil du Roi à Amboise, lorsque furent données les lettres patentes, qui en prescrivaient la réception et l'homologation. Heureusement que ce concordat, auquel Lauret aurait dû s'opposer au lieu de le conclure, ne fut qu'une tentative infructueuse, et la pragmatique sanction resta loi de l'Etat. En 1478, Lauret fut nommé l'un des ministres plénipotentiaires pour traiter de la paix avec Maximilien d'Autriche. Enfin, en 1483, Charles VII, à son avénement à la Couronne, le confirma dans la place de Premier Président de Toulouse, qu'il avait déjà et qu'il exerçait encore en 1493.

32. — **Lavernhe** (N.), conseiller au Présidial de Villefranche, qui était vétéran en 1775, se délassait de la jurisprudence par la poésie. On a de lui : Les Eléments ; — Les Plaisirs réunis, Ode, 1754 ; — Les Saisons, poëme.

33. — **Lyssorgue** (Guillaume), surnommé le *Sourd*, parce que, sans doute, il était atteint de cette infirmité, était de Villefranche et vivait au seizième siècle. Il suivit, à ce qu'il paraît, le Cardinal d'Armagnac en Italie ; il y prit des leçons d'architecture sous les auspices de Philandrier, et de retour en France, il travailla au château de Bournazel.

34. **Maillan**. — Maison très-ancienne, originaire du Gévaudan, dont une branche était établie en Rouergue.

35. — **Mairose** (Raimond) de Millau, docteur ès droits et cha-

noine à Toulouse, fit un règlement à Aubrac en 1420 en qualité de commissaire du Pape, fut évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1624, évêque de Castres en 1425; Cardinal-prêtre du titre de Sainte Praxède le 25 de juin 1426; termina le 14 de septembre de la même année des différends qui existaient entre le Chapitre de Rodez et l'évêque Vital de Mauléon, et mourut à Rome le 22 d'octobre 1427. Sur le tombeau qui lui fut érigé en marbre au milieu de l'église de Sainte-Praxède, on lisait l'inscription suivante :

Ego Raimundus Mairosi tituli Sanctæ Praxedis presbiter cardinalis, Castrensis vulgariter nuncupatus. Hæc est requies mea in seculum seculi ; hic habitabo quoniam elegi eam. Orate pro me, fratres.
Anno domini MCCCCXXVII, *die* XX *mensis Oct. obiit.*

36. — **Malrieu** (N.), docteur en médecine, Intendant des eaux de Sylvanez et de Camarez, publia en 1776 un Mémoire imprimé à Toulouse qui contient, avec l'analyse de ces eaux, quelques détails intéressants sur leurs vertus, leur manière d'agir, l'indication des maladies auxquelles leur emploi peut convenir, les précautions à prendre dans leur usage, etc., etc., et en 1781, un autre Mémoire imprimé dans la même ville qui est un recueil d'observations pratiques dans plusieurs cas de maladies chroniques.

L'abbé Malrieu (de la même famille), professeur de théologie au collége de Rodez, fut, en 1789, député du clergé de ce diocèse aux derniers États généraux.

37. — **Malvin de Montazet.** Maison ancienne et très-distinguée, dont une branche était établie depuis très-longtemps en Rouergue au château de Pachins.

38. — **Marie** (N.), abbé, né à Rodez en 1738, fut successivement docteur de Sorbonne ; professeur de philosophie au collége du Plessis ; censeur royal ; professeur de mathématiques au collége Mazarin en 1762 ; éditeur des œuvres de La Caille, auquel il avait succédé. Devenu, en 1776, sous-précepteur des ducs d'Angoulême et de Berri, il les accompagna dans les pays étrangers et fus mis en accusation par la Convention nationale, le 9 de novembre 1792, avec le comte de Moustier, le baron de Breteuil et M. Courvoisier

(père de celui qui a été Garde des sceaux en 1829), comme *prévenus d'attentat contre la liberté et la sûreté générale de l'Etat, en entrant dans une machination tendant à détruire le gouvernement légitime et à ramener le despotisme.* Le motif de cette accusation était une négociation des princes français avec la Cour de Prusse pour faire reconnaître en qualité de Régent de France le comte de Provence, qui a été depuis Louis XVIII. L'abbé Marie accompagna constamment ses élèves; mais en 1800, voyant les princes français obligés de quitter la Russie qu'il regardait comme leur dernier asile, il se donna volontairement la mort.

39. — **Monteil** (Le Père), de Rodez, fit imprimer la *Vie de Sainte Radegonde*, Rodez, 1627, in-12.

40. — **Monjosieu** (Louis de), gentilhomme du Rouergue, était issu d'une famille qui donna deux lieutenants généraux à la Sénéchaussée de Villefranche : Bertrand, en 1329, et Bérail, dix ans plus tard. Etant allé s'établir à Paris, il s'y fit connaître par divers ouvrages d'érudition qui annonçaient une instruction étendue et variée, et dont voici les titres : *Préceptes de rhétorique mis exactement en table par une singulière méthode; Traité de la nouvelle cosmographie, etc.; De re nummaria et ponderibus; Traité des semaines de Daniel et des paroles du prophète Ezéchiel;* ce dernier ouvrage fut imprimé en 1582.

La composition de ces livres n'absorbait pas tout son temps. Il donnait des leçons de mathématiques et eut un illustre élève, le premier duc de Joyeuse. Celui-ci étant allé à Rome en 1583, il l'y accompagna ; et quelques mois de séjour lui suffirent pour produire un ouvrage encore aujourd'hui très-remarquable. Ce fut *Gallus Romæ hospes, ubi multa antiquorum monumenta explicantur.* Cet ouvrage, dédié à Sixte-Quint, fut imprimé à Rome, in-4°, en 1585. On y trouve un traité *De pictura et sculptura antiquorum*, qui a été réimprimé à part à Amsterdam avec Vitruve, en 1649.

Voici comment l'illustre historien de Thou s'exprime au sujet de Montjosieu et de son livre sur les antiquités romaines : *Ludovicus de Montjosius rara rei antiquariæ doctrina insignis..... Romæ hospes multa ad urbis terrarum olim dominæ illustrationem, atque interdum*

plura, quam multi romani cives, paucorum mensium, quo in ea fuit, spatio, contulit, quinque libellis Sixto Quinto inscriptis in quibus de Obeliscis, Jano bifronte, Septizonio, Panthæo, Symmetria templorum, caryatidibus, quas Gallus Italos docuit, de sculptura veterum, cœlatura, sculptura gemmarum, pictura, foro Romano, aliisque urbis locis non aliis scripta, et recentiorum plerosque errores notat. (De Thou, l. 88.)

De retour en France, Montjosieu, qui s'était fort occupé de mécanique, voulut la faire servir à l'utilité générale, et il entreprit de nettoyer les rues de Paris en les débarrassant des immondices qui les obstruaient : malheureusement, il ne réussit qu'à déranger sa fortune. Il voulut la réparer en se mariant : il épousa une méchante femme qui fut cause de sa mort.

On a dit, dans des dictionnaires historiques, que Montjosieu avait été le maître de mathématiques de Gaston, frère de Louis XIII. Il est à remarquer à ce sujet que Montjosieu était mort avant de Thou, décédé le 7 de mai 1617, et que Gaston était né le 25 avril 1608.

41. — **Montvalat.** Maison qui descend de Louis de Montvalat, Bailli des montagnes d'Auvergne, vivant en 1425.

François, son arrière-petit-fils, fut nommé, le 5 de janvier 1579, Chevalier de l'Ordre du Roi.

Henri de Montvalat était, au commencement du dix-septième siècle, général au service de Hollande, et il eut un pied emporté au siége d'Ostende.

Jean-Raimond de Montvalat, seigneur d'Entraygues, commandant de la compagnie de gens d'armes du comte de Noailles, Sénéchal du Rouergue, fut tué devant Millau en 1629.

Henri de Montvalat, comte d'Entraygues, son fils, fut, en 1656, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans.

François-Gaston de Montvalat, comte d'Entraygues, fils de Henri, servit dans le régiment des Gardes françaises et y fut capitaine en 1700. Ce grade donnait rang de colonel.

Hyacinthe, son frère, marquis d'Entraygues, servit aussi dans les Gardes françaises ; fut, en 1697, colonel du régiment de Bugey ; puis du régiment Royal des vaisseaux. Il fut nommé brigadier d'infanterie

en 1702, et tué à la surprise de Crémone, le 1er de février de la même année.

Victor de Montvalat, frère des deux précédents, fut colonel d'infanterie en 1705.

Jean-Gaston de Montvalat, marquis d'Entraygues, guidon des gendarmes écossais le 20 de décembre 1718, enseigne des gendarmes Dauphin le 13 de juillet 1722, mourut le 17 d'octobre 1731, âgé de vingt-neuf ans.

Nicolas-Hyacinthe de Montvalat, frère de Jean-Gaston, fut guidon des gendarmes Dauphin avec rang de mestre de camp de cavalerie au mois d'octobre 1731. Il devint maréchal de camp et mourut en 1771.

42. — **Morlhon**. Maison qui remonte au treizième siècle et qui tire son nom du château de Morlhon près Villefranche, dont les évêques de Rodez devinrent propriétaires au moyen d'un échange.

Jean de Morlhon, Chevalier, fut, de 1309 à 1337, Sénéchal du comté de Rodez.

En 1386 et 1387, Jean et Bertrand de Morlhon furent constamment sous les armes pour défendre le Rouergue contre les Anglais.

Antoine de Morlhon, seigneur de Castelmari, exerça par *interim* les fonctions de Procureur général au Parlement de Toulouse en 1459. Vingt ans après, il fut Ambassadeur auprès du Pape Sixte IV avec Gui d'Arpajon, et il se distingua dans cette occasion par son talent et sa fermeté. En 1483, il était second Président du Parlement de Toulouse, tandis que Bernard Lauret, de Millau, était à la tête de cette compagnie, dont ils faisaient encore partie l'un et l'autre en 1493 en la même qualité.

A cette dernière époque, Jean de Morlhon était troisième Président du même Parlement. En 1479, il avait fait partie de l'Ambassade envoyée à Sixte IV.

Jean de Morlhon, baron de San-Vensa, capitaine de 50 hommes d'armes et Chevalier de l'Ordre du Roi, fut député par la noblesse du Rouergue aux Etats généraux de 1576. Ayant embrassé le parti de la ligue, il fit la guerre aux calvinistes. Une lettre de lui, datée du 10 de juin 1580, et adressée aux consuls d'Albi qui suivaient le même parti, leur annonçait qu'il venait de ruiner Merindol dans

l'Albigeois, et qu'il leur rendrait de plus grands services s'ils voulaient lui fournir quelque artillerie. Néanmoins, l'année suivante, il fut nommé Sénéchal du Quercy par la Reine de Navarre, Marguerite de France, à qui cette province et l'Agénois avaient été donnés en apanage lors de son mariage avec Henri IV. Ce prince s'était, en conséquence, emparé de Cahors le 29 de mai 1580 : mais le choix comme Sénéchal ne devait pas lui plaire, puisqu'il était ligueur. Morlhon était seigneur, en Quercy, de la terre des Joannies : il fut reçu, à cette occasion, dans l'Assemblée des Etats de cette province, où les seigneurs de ce lieu n'étaient pas admis auparavant. Il mourut en 1586.

En 1590, son frère, nommé Jean comme lui, fut nommé, par le duc de Mayenne, Sénéchal du Rouergue, et y maintint durant plusieurs années le pouvoir de la ligue.

En 1592, au mois d'octobre, de concert avec d'Apchier, d'Honoux et plusieurs autres capitaines, il amena au duc de Joyeuse, pour le second siége de Villemur, 1,200 hommes, et il servit à ce siége, à la tête de 150 maîtres. Cependant il rentra en grâce auprès de Henri IV, qui le nomma Sénéchal du Rouergue en 1596. Il mourut en 1599.

A cette famille appartenait André-Étienne-Antoine, comte de Morlhon, né en 1753, vicaire général et official du diocèse de Clermont avant 1789, sacré Archevêque d'Auch en 1823, nommé Pair de France en 1827, mort le 15 de janvier 1829, sans avoir prêté serment.

43. — **Nattes** (Bérenger de), libérateur, en 1368, de Rodez, dont il était consul et dont il chassa les Anglais. Je crois devoir rapporter les lettres d'anoblissement qui lui furent données au mois de mars 1370. Elles étaient datées de Paris et furent enregistrées à la Chambre des comptes de cette ville.

« Charles, etc...... La bonté royale élève volontiers et comble « d'honneurs et de faveurs distinguées ceux que leurs mœurs, leur « vie et des services agréables et utiles rendus à la majesté royale « en rendent dignes, afin qu'ainsi récompensés de leurs actions ils « se félicitent de les avoir faites, et que d'autres s'empressent de « marcher sur leurs traces. Nous attestons donc à tous présents et à « venir que Nous rappelant les agréables services que notre ami

« Bérenger Nattes, consul, bourgeois de la ville de Rodez, nous a « rendus avec fidélité lorsque, avec les autres bourgeois fidèles de « la même ville, il l'a ramenée à notre obéissance et louablement « attirée à notre parti ; considérant toutes ces choses..... et vou- « lant honorer la personne dudit Bérenger Nattes de manière que « lui, tous ses enfants et sa postérité se ressentent toujours de cet « honneur..... Nous avons anobli et anoblissons et faisons no- « bles..... ledit Bérenger Nattes, ses enfants avec toute sa posté- « rité, etc. » (Trad. de M. d'Hozier de Serigny.)

La postérité de Bérenger de Nattes subsiste en Rouergue et en Languedoc.

44. — **Panouse** (La). Maison ancienne, connue aussi sous le nom de *Loupiac*. Étienne Motet de la Panouse, Chevalier, signa l'acte de donation de l'église de la Canourgue au monastère de Saint-Victor de Marseille, qui eut lieu le 4 de juillet 1060, acte autorisé et sous- crit aussi par le vicomte de Millau et de Gévaudan, Bérenger, et son frère Raimond, et par l'évêque de Mende, Aldebert de Peyre.

En 1369, Motet de la Panouse, Chevalier, portait les armes sous Gui de Sévérac pour la défense du Rouergue.

Jean de la Panouse, dit de Loupiac, Chevalier, était Sénéchal du comté de Rodez vers 1395. Le 2 de juillet 1406, il fut chargé, avec Guillaume de Solatges, de la procuration du comte de Rodez, Ber- nard, pour traiter du mariage de Jean d'Armagnac, son fils, avec Blanche de Bretagne.

Jean II, de la Panouse, dit aussi de Loupiac, Chevalier, fut Séné- chal du comté de Rodez après son père. En 1424, il fut chargé par le Maréchal de Sévérac de prendre possession en son nom des châ- teau, ville et châtellenie de Cessenon dans la Sénéchaussée de Car- cassonne. En 1442, il fut envoyé au Roi d'Angleterre par le comte de Rodez, Jean IV, pour lui proposer une de ses filles en mariage.

Gui de la Panouse, appelé aussi de Loupiac et de Polmizon, Archi- diacre de Conques dans l'église de Rodez, devint évêque de Mende en 1443 : il l'était encore en 1460, et fut plus tard Archevêque de Damas. Il bâtit, dit-on, le château de Loupiac, dont sa famille prit le nom.

Antoine de la Panouse, neveu de Gui, fut après lui évêque de

Mende, et rendit hommage en cette qualité à Louis XI, le 28 d'août 1468, à Senlis. Il assista aux États de Languedoc, en 1469 et 1471, et mourut le 28 de juin 1473.

Philippe de la Panouse, seigneur de Loupiac, fils de Jean II, Sénéchal du comté de Rodez, comme son père et son aïeul, cessa de l'être en 1462.

45. — **Pechméja** (Jean-Joseph), né à Villefranche en 1741, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1785, professeur d'éloquence au collége de la Flèche, est auteur d'un *Eloge de Colbert*, qui, en 1773, obtint l'accessit au jugement de l'Académie française, et du roman poétique de *Télèphe*, imprimé en 1784, réimprimé en 1795. La Harpe a dit de cet écrivain : « Quoiqu'on ne puisse lui refuser de l'esprit « et du talent, il est loin du bon goût et du vrai génie dont le siècle « de Louis XIV nous a laissé les modèles. Il manque souvent son « but, faute de mesure dans ses idées et dans son style..... Il y a « dans son ouvrage quelques morceaux d'une éloquence noble et « des moments d'intérêt; mais, en général, nul art dans la disposi- « tion et la préparation des événements; point de nœud qui attache « des faits sans vraisemblance, des tableaux gigantesques, une na- « ture fausse, des principes outrés et une diction abstraite. » Cependant on trouve souvent dans *Télèphe* un style pur et élégant, des images riantes et vraies; on y trouve surtout l'amitié peinte comme Pechméja la sentait lui-même. C'est sous ce rapport qu'il est le plus connu; le médecin Dubreuil son compatriote et lui firent revivre Oreste et Pilade. Quelqu'un plaignait un jour Pechméja de n'avoir que douze cents livres de rente : *Oh!* répondit-il, *Dubreuil est riche*. Celui-ci, pendant la maladie dont il mourut, disait à Pechméja : *Mon ami, pourquoi tout ce monde dans ma chambre? Il ne devrait y avoir que toi; ma maladie est contagieuse*. Pechméja, qui ne lui survécut que vingt jours, avait fait ces vers pour le portrait de son ami :

Il oublia son art pour le créer encore;
Au sort de ses amis son bonheur fut lié;
Et la Grèce l'eût pris pour le dieu d'Epidaure
Ou pour celui de l'amitié.

Pechméja était lié aussi avec Raynal, et a passé pour être l'auteur

de quelques morceaux très-hardis de l'*Histoire philosophique des établissements des Européens dans les deux Indes.*

Voir l'article *Dubreuil.*

46. — **Peyrot** (Claude), prêtre, Prieur de Pradinas, né à Millau en 1709, mourut dans la même ville en 1795. Ses vers français ne mériteraient pas que l'on en fît mention; mais il composa, dans l'idiome de son pays, un poëme sur les saisons intitulé *les Géorgiques patoises*, et imprimé en 1781, auquel on ne peut reprocher que des détails trop prolixes et trop familiers : tout, d'ailleurs, y caractérise un vrai poëte (1).

ÉPITRE

A M. le Prieur de Pradinas, sur ses Géorgiques patoises, par M. le chevalier de Rebourguil, mestre de camp de cavalerie (depuis lieutenant général des armées du Roi et Grand-croix de l'Ordre de Saint Louis), son compatriote.

La nature fut ton modèle.
En la peignant tu l'embellis;
Sous le plus brillant coloris
Son tableau n'est pas moins fidèle.
Tu peins sur tes pipeaux légers
Des saisons la marche éternelle,
Nos champs, nos vignes, nos vergers;
Et, dans leur langue maternelle,
Tu parles avec nos bergers.
Saint Lambert en a fait des sages,
Fontenelle des beaux esprits;
Mais je ne vois qu'en tes écrits
Le ton naïf des premiers âges.
De Palès chantre ingénieux,
De ses mœurs et de ses usages
Législateur harmonieux,
C'est dans tes chants mélodieux
Que le patois de nos villages
Devient le langage des dieux.
La nature, à ton art docile,
Ramène encor dans nos hameaux
La Muse riante et facile
Qui, d'Hésiode et de Virgile,
Jadis enflait les chalumeaux.
Eh! pourrions-nous la méconnaître

(1) Voyez la Notice biographique que je lui ai consacrée, et à laquelle je joins ici les deux pièces de vers que j'y ai mentionnées.

Quand tu la conduis dans nos champs?
Sa grâce n'est pas moins champêtre
Et ses accords sont plus touchants.
Tu nous ravis, tu nous entraînes;
Tes vers sont des lois souveraines
Que suivra le peuple pasteur :
Tu le consoles dans ses peines,
Tu l'avertis de son bonheur;
Tu lui fais aimer ses retraites,
Ses durs travaux, ses doux loisirs.
Aux airs charmants que tu répètes
Depuis qu'au gré de ses désirs
Il peut accorder ses musettes,
Tous ses travaux sont des plaisirs
Et tous ses loisirs sont des fêtes.
Jouis du plus doux des succès;
Sois le bienfaiteur des campagnes.
Dans nos vallons, sur nos montagnes
Viens voir les heureux que tu fais.
Le bruit y court que ce poëme
De tant d'agréments embelli,
Fut inspiré par Triptolème
Et fut écrit par Goudouli.

Le Prieur de Pradinas ayant adressé une épître au P. Venance (Dougados), Capucin au couvent de Notre-Dame d'Orient en Rouergue, connu par sa *Quête*, celui-ci lui répondit par les vers suivants (1) :

Gracieux peintre des Saisons,
Heureux émule de Virgile,
O toi, dont la Muse facile
Chanta les vergers, les moissons,
Sois mon guide, ô Peyrot; et ma Muse animée,
En t'imitant, pourra célébrer les troupeaux,
Les amours des bergers, leurs combats, leurs travaux.
....! (2).
Peut-être alors, fameux dans les hameaux,
J'égalerai ta renommée.
Tel on voit un cep tortueux
Languissamment ramper sur l'herbe,

---

(1) Ces vers, imprimés dans la quatrième édition des œuvres du Prieur de Pradinas, qui a paru en 1823, ne se trouvent point dans l'édition des œuvres de Venance, publiée par M. de la Bouisse.

(2) Un vers que je laisse ici en blanc a été ainsi imprimé :

Et le partage de l'année.

Il est évident que Venance n'a point écrit ce vers, qui devrait rimer avec *animée* et *renommée*.

Mais appuyé sur un tilleul superbe,
Le cep et le tilleul s'élèvent jusqu'aux cieux.
Docile aux lois de l'austère sagesse,
C'est d'elle que tu tiens ta lyre et ton pinceau :
Au ton badin de Ducerceau
Tu joins la force, la noblesse
De Despréaux et de Rousseau.
Dans leurs écrits tu puisas l'élégance,
Les devoirs du poëte et ceux du citoyen,
L'amour du vrai, de la décence;
Ils furent ton modèle, et tu seras le mien.

47. — **Philander,** ou plutôt **Philandrier** (Guillaume), naquit, en 1505, à Châtillon-sur-Seine ; mais il appartient au Rouergue, puisque c'est dans cette province qu'il vécut le plus et qu'il eut occasion de développer ses talents. Il eut pour maître Jean Perrelle, son compatriote, depuis célèbre comme médecin, de qui il apprit la grammaire, la rhétorique, la dialectique et l'histoire naturelle. En 1533, l'évêque de Rodez, Georges d'Armagnac, qui recherchait les gens de lettres, se l'attacha en qualité de lecteur, et, dès ce moment, Philandrier habita Rodez. Il y était lorsque François Ier y passa, le 25 de juillet de cette année, et lorsque Henri d'Albret, Roi de Navarre, et Marguerite de France, son épouse, y vinrent, au mois de juillet 1535, pour s'y faire couronner. Il composa même, dans ces deux circonstances, des inscriptions qui furent gravées à Rodez. Il s'occupait alors à traduire Quintilien, et, sur l'invitation que lui fit la Reine Marguerite, il en publia, cette même année, un fragment qu'imprima le célèbre Gryphe, de Lyon, et qui fut le seul qui ait vu le jour. Philandrier s'adonna ensuite à l'architecture, étudia Vitruve; suivit Georges d'Armagnac à Venise et à Rome, y prit des leçons du célèbre Sébastien Serlio, que bientôt après François Ier appela en France, quand il voulut rebâtir le Louvre, et profita de ce séjour en Italie pour éclaircir Vitruve, travail pour lequel Serlio lui fut d'un grand secours. En 1544, il revint à Rodez avec Georges d'Armagnac, alors Cardinal, et forma le projet d'embrasser l'état ecclésiastique. Ce ne fut cependant que dix ans après qu'il exécuta cette résolution, et, dans l'intervalle, il publia deux éditions de son *Commentaire* sur Vitruve, la première dédiée au Roi François Ier, la seconde au Cardinal d'Armagnac, Lyon, 1552. Avant et après son voyage en Italie, il construisit, à Rodez, plusieurs édifices sur lesquels il fit placer des

inscriptions latines de sa composition. Il est très-vraisemblable qu'une grande maison, située sur la place de *Lolmet*, et que le caractère de son architecture indique comme étant de cette époque, fut l'ouvrage de Philandrier. En 1554, il entra dans l'état ecclésiastique, devint chanoine de Rodez, et, ensuite eut, dans l'église cathédrale, l'archidiaconat de Saint-Antonin. Après que le Cardinal d'Armagnac eut quitté l'évêché de Rodez et fut devenu Archevêque de Toulouse, en 1562, Philandrier allait, tous les six mois, à Toulouse, pour le voir, et ce fut dans un de ces voyages qu'il mourut, à Toulouse même, le 20 de février 1565, extrêmement regretté du Cardinal, qui lui fit ériger un mausolée avec une épitaphe qui attestait sa douleur.

48. — **Piales** (Jean-Jacques), jurisconsulte célèbre et avocat du clergé, naquit, au Mur-de-Barrez, vers 1720 ; fut avocat au Parlement de Paris en 1747 ; perdit la vue en 1763, et mourut, le 4 d'août 1789, avec la réputation de l'un des hommes de son temps les plus versés dans la connaissance du droit ecclésiastique. Sa cécité ne l'avait point empêché de se livrer à d'immenses travaux. Outre que, selon Camus, aucun jurisconsulte n'avait dicté plus de consultations que lui, il écrivit vingt-six volumes, que la révolution a rendus inutiles, et dont néanmoins je crois devoir faire connaître les titres :

Traité des collations et provisions des bénéfices, Paris, 1754, 8 vol. in-12 ;

Traité des provisions de cour de Rome à titre de prévention, 1756, 2 vol, in-12 ;

Traité de la dévolution, du dévolut et des vacances de plein droit, 1757, 3 vol. in-12 ;

Traité de l'expectative des gradués, 1757, 6 vol. in-12 ;

Traité des commandes et des réserves, 1758, 3 vol. in-12 ;

Traité des réparations et reconstructions des églises et autres bâtiments dépendants des bénéfices, avec un *Recueil complet des règlements concernant les économats*, 1762, 4 vol. in-12.

Camus donna, en 1788, de l'agrément de Piales, une nouvelle édition en cinq volumes de ce dernier ouvrage.

Piales était encore plus recommandable par ses vertus que par son érudition.

49. — **Picart de Saint-Adon** (François), né à Saint-Côme, en 1698, mort à Étampes, en 1773, Doyen dignitaire de Sainte-Croix, a écrit les *Voyages de Jésus-Christ*, les *Voyages de Saint Paul*, l'*Histoire de la Passion* et plusieurs autres ouvrages ascétiques.

50. — **Pomayrol** (Jean de), lieutenant criminel à Villefranche, s'immortalisa par le zèle et le dévouement qu'il montra pour ses concitoyens, durant la peste qui ravagea sa patrie, en 1628.

Au bas de son portrait, que ses compatriotes firent placer dans la principale salle de l'Hôtel de Ville, où il est encore, on lit les vers suivants. C'est la ville qui parle :

Talis erat qui me funestis cladibus ictam
Sustinuit, præsens et in ipsa morte refecit :
Quem nunc, illa manet magnæ pietatis imago
Parva, sed ad seros major ventura nepotes,
Si quid amor patriæ, si quid benefacta juvatis.

51. — **Pradeilles** (N.), fabricant d'étoffes à Saint-Affrique, y fit venir, de Montauban, en 1750, un ouvrier qui enseigna la manière de fabriquer les ratines et les cadis, et dota ainsi son pays de ce nouveau genre d'industrie.

52. — **Resseguier.** « Maison placée au rang de la plus an-« cienne noblesse du Rouergue et de la noblesse la plus utile, puis-« qu'elle avait été gratifiée, par Charles V, du fief et de la terre de « Gradels, pour avoir vaillamment secondé le duc d'Anjou, lorsqu'il « chassa les Anglais de cette province.

« Une particularité remarquable distingua plusieurs générations de « ces nobles guerriers. Ils étaient les arbitres et les pacificateurs de « toute la contrée, sans autre titre que leur mérite et l'opinion qu'on « y avait de la droiture de leurs intentions. Cette espèce de magis-« trature, uniquement fondée sur la confiance, eut assez d'éclat pour « attirer l'attention de François Ier et lui inspirer le dessein, quand « il visita le midi de la France, de créer un office de conseiller au « Parlement de Toulouse pour le second fils de Bernard de Resse-« guier.

« Bernard II de Resseguier vint à Toulouse se faire recevoir con-« seiller au Parlement, en 1518. Lorsqu'il mourut, un de ses neveux

« fut son héritier et succéda à son office. Il est la tige de cette lon-
« gue suite de magistrats qui se sont succédé, de père en fils, sans
« interruption, jusqu'à l'extinction de la haute et antique magistra-
« ture. » *Éloge de M. de Resseguier, Procureur général au Parlement de Toulouse*, par M. Poitevin, secrétaire de l'Académie des Jeux floraux, 5 avril 1811.

Le père Vanière, dans l'un des quatre chants qu'il ajouta, en 1719, à son *Prædium rusticum*, parle, sans le nommer, de M. de Resseguier, chez qui il avait récemment passé l'automne, et il le désigne par cette expression : *O rerum suavissime!*

53. — **Roaldès de la Roaldie** (François), de Marcillac, en Rouergue, suivant la plupart des historiens; mais de Marcillac, en Quercy, suivant Cathala-Coture, historien de cette province, qui convient cependant que sa famille était originaire du Rouergue. Roaldès, né en 1519, fut successivement professeur de droit à Cahors, à Valence et à Toulouse, où il mourut, en 1589, de la douleur que lui causa la mort tragique du Premier Président Duranti. C'était à la fois un profond jurisconsulte et un habile antiquaire, qui fut consulté par le Cardinal de Bourbon, en 1567, et par le Cardinal d'Ossat. Cujas et Hotman le prirent pour juge dans une question de jurisprudence et se soumirent à sa décision. Enfin, le Roi de Navarre (Henri IV) lui écrivit pour lui témoigner le désir de le connaître autrement que de réputation. On a, de Roaldès, un livre de géographie, intitulé : *Annotationes in notitiam tum Orientis, tum Occidentis*, et un *Discours des choses mémorables de la ville de Cahors*. Il laissa plusieurs ouvrages manuscrits.

54. — **Roche-Flavin** (Bernard de la), l'un des plus savants magistrats de son siècle, naquit, en 1552, près du monastère de Saint-Sernin-lès-Rodez; fut docteur en droit, à Toulouse, en 1570; avocat en 1571; conseiller au Présidial, le 1er de septembre 1574 (en trompant sur son âge), et Président aux requêtes dans le Parlement de Toulouse, le 19 de janvier 1581. On lui disputa la qualité de Premier des Présidents aux requêtes, ce qui le força d'aller à Paris, où, en 1583, il fut pourvu d'une charge de conseiller au Parlement. Le gain de son procès, qui eut lieu le 13 de février 1584, le ramena

néanmoins à Toulouse, d'où il ne s'éloigna plus. Il mourut, en 1627, après avoir eu le titre de Conseiller d'État. On lui doit un *Recueil des arrêts notables de la cour de Parlement de Toulouse*, Toulouse, 1617, in-4°, que, depuis, de Cambolas publia, avec des décisions, en 1682, et François de Graverol, avec des observations, en 1720. Il fit aussi imprimer, à Bordeaux, la même année, 1617, un ouvrage in-folio, intitulé : *Treize livres des Parlements de France*, qui eut une autre édition, in-4°. mais moins estimée que la précédente, à Genève, en 1621. Ce Traité est rempli de recherches curieuses, mais il mécontenta la compagnie à laquelle appartenait l'auteur; car, par arrêt du 12 de juin 1617, elle ordonna, « sur la requête du procureur du Roi. « que le sieur de la Roche seroit admonesté, que son livre seroit la- « céré par le greffier de la cour en sa présence, comme contenant « plusieurs faits faux et supposés contre les Parlements et quelques « officiers d'iceux ; que tous les exemplaires en seroient supprimés « aux frais dudit de la Roche, qui, pour ce, consigneroit trois mille « livres, et avec défenses à lui de faire imprimer aucun livre, et, de « plus, l'interdisoit pour un an de son office. » Cette défense ne l'empêcha pas de composer un autre ouvrage, « contenant les mé- « moires des antiquités, singularités et choses les plus mémorables de « Toulouse et autres (villes) du ressort du Parlement de Toulouse, en « deux livres et deux cent soixante chapitres, qu'il dédia aux États « de Languedoc. » Les États lui accordèrent même, en 1626, une gratification de sept cent vingt-cinq livres pour l'aider à l'impression de cet ouvrage ; mais, soit qu'il fut effrayé de la défense d'imprimer que lui avait faite le Parlement, soit à cause de sa mort, arrivée l'année d'après, il n'a été imprimé de ce travail qu'une brochure de douze pages.

55. — **Rodelle** ou **Rodeille** (PIERRE), jésuite, que Moréri fait naître, à Rodez, le 7 de septembre 1623, naquit à Saint-Côme; fut professeur à Toulouse; recteur des colléges de Billom et de Béziers, et mourut, à Montpellier, le 10 de décembre 1696. Il a commenté Martial, Horace et Juvénal. On connaît encore de lui deux lettres en latin, adressées à Julien de Héricourt, grand-père de celui qui a fait connaître ce nom, et l'*Horoscope du grand Dauphin* (Monseigneur), en vers latins, 1662.

56. — **Rosset,** maison plus connue sous le nom de **Fleury,** que lui transmit, dans le dix-huitième siècle, pour le perpétuer, le Cardinal qui le rendit célèbre.[1]

La tige connue de cette famille est Philippe de Rosset, seigneur baron de Montpaon, dans le diocèse de Vabres, père d'un autre Philippe, également baron de Montpaon et seigneur, en Languedoc, de La Valette et d'Arboras, lequel vivait en 1444.

Bernardin de Rosset, seigneur de Ceilhes et de Rocosel, dans le diocèse de Lodève, descendant de ceux-ci, épousa Marie de Fleury, sœur du Cardinal, qui était de Lodève comme lui; et ce dernier, alors Évêque de Fréjus, précepteur du Roi depuis 1715, et déjà puissant, fit ériger en marquisat, pour son beau-frère, en 1724, les terres de Rocosel et de Ceilhes.

Devenu premier ministre et Cardinal en 1726, il fit ériger ces terres, avec celle de Pérignan, située près de Narbonne, en duché-pairie, sous le nom de Fleury, en 1736, pour André-Hercule de Rosset, son neveu et son filleul, qu'il avait fait Chevalier des Ordres du Roi en 1734; qui fut, de plus, Gouverneur et lieutenant général en Lorraine et Barrois, en 1737, et premier gentilhomme de la Chambre en 1741.

Pons de Rosset de Ceilhes, frère du duc, qui prit le titre de marquis de Rocosel, quand il y eut un duché dans sa famille, fut colonel réformé en 1722; colonel du régiment d'Angoumois en 1725; brigadier d'infanterie en 1729; maréchal de camp en 1731; Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis en 1732; lieutenant général en 1734; Grand-croix de Saint-Louis en 1737. Il mourut en 1763.

André-Hercule de Rosset, premier duc de Fleury, qui avait épousé, en 1714, avant l'élévation de sa famille, Marie Rey, fille d'un conseiller au Présidial de Montpellier, en eut quatre fils :

1. Le premier, né en 1715, eut, en 1734, le régiment d'Angoumois, qu'avait eu son oncle, et fut, plus tard, colonel lieutenant du régiment de Royal dragons, dont le Roi était mestre de camp. Il eut, à la suite de son père, le titre de duc et pair, le Gouvernement de la Lorraine et du Barrois, et la place de premier gentilhomme de la Chambre; fut lieutenant général des armées en 1748, et Chevalier des Ordres en 1753.

2. Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Rocosel de Fleury, né en 1717, au château de Pérignan, fut Évêque de Chartres en 1746. Il mourut en 1780.

3. Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Ceilhes de Fleury, né en 1718, fut Archevêque de Tours en 1751 ; Archevêque-duc de Cambrai en 1774.

4. Jean-André-Hercule de Rosset de Ceilhes, Chevalier et puis dignitaire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui fut successivement le Chevalier, le Commandeur et le Bailli de Fleury, était colonel, en 1738, d'un régiment de cavalerie de son nom. Il fut brigadier de cavalerie en 1748 ; maréchal de camp en 1761. En 1772, il était Ambassadeur de son Ordre en France.

Le deuxième duc de Fleury eut, en 1750, un fils, le marquis de Fleury, qui, en 1770, était duc à brevet, et vivait encore en 1782.

Celui-ci eut, en 1770, un fils, qui a été le dernier duc de Fleury.

Un chevalier de Fleury commandait, en 1744, un régiment d'infanterie de son nom, qui n'avait qu'un bataillon.

En 1795, existait aussi un vicomte de Fleury, appartenant à la même maison, et qui avait eu le grade de colonel.

57. — **Saury** (N.), abbé, né à Entraygues en 1734 ; professeur de philosophie à Montpellier, publia des ouvrages de mathématiques et un *Cours de philosophie à l'usage des gens du monde.*

58.— **Seguier** (Jacques), qualifié *philosophe et théologien français* de la ville de Rodez, composa une oraison funèbre de Henri IV, qui fut imprimée, à Paris, en 1610, par Jean du Carroy. Elle était originairement écrite en latin et porte qu'*elle fut récitée, à Rome, en la chapelle du Saint-Père, au Vatican, aux obsèques de Henry le Grand, Roi Très-Chrestien, le vingt-huitième de may* 1610. Elle fut prononcée en latin devant le Pape et imprimée en cette langue dans un *Recueil des oraisons funèbres de Henri IV*, où l'on en trouve en français, en latin et en italien.

Seguier loue surtout Henri de sa piété, d'avoir rebâti des églises et des hôpitaux qu'il eut soin de doter ; d'avoir rétabli la célébration de la messe dans plus de trois cents villes, où l'exercice du culte catho-

lique était interrompu depuis quarante ans; d'avoir aussi rétabli les jésuites et de les avoir protégés en Turquie, au point qu'on bâtit un collége pour eux à Constantinople; d'avoir empêché que le Saint-Sépulcre ne fût ruiné, etc., etc. L'orateur vante aussi l'incroyable force de corps de Henri, son *invincible* courage d'esprit, son équité, sa modestie, sa magnanime valeur, et raconte qu'il resta victorieux en trois batailles rangées, en trente-cinq rencontres d'armes, en cent quarante combats où il combattit de sa main, et en trois cents siéges de places.

Tels sont les principaux traits de cette oraison funèbre, *courte et mal faite*, au jugement de l'Estoile, dans son *Journal du règne de Henri IV*, et où, en effet, l'auteur resta bien au-dessous de son sujet.

59. — **Seguy** (Joseph), né à Rodez en 1689, prêcha, en 1729, à Paris, devant l'Académie française, le panégyrique de Saint-Louis, qui fut très-goûté, et remporta, en 1732, le prix de vers décerné par la même Académie, prix dont le sujet était les *Progrès de la Tragédie*. En récompense de ses succès, il devint prédicateur du Roi, abbé de Genlis, chanoine de Meaux, et fut reçu membre de l'Académie française en 1736. Il mourut en 1761, laissant deux volumes de *Panégyriques*, deux volumes de *Sermons* et un volume de *Discours académiques*. L'abbé Seguy était un orateur élégant; mais on lui a reproché de n'avoir pas toujours assez de chaleur. Son oraison funèbre du Maréchal de Villars, prononcée le 27 de janvier 1735, eut une grande réputation et la méritait : le panégyrique de Saint-Louis, qu'on avait, dans le temps, attribué à La Mothe, fut cependant regardé comme le chef-d'œuvre de l'auteur.

Parmi les panégyriques se trouve celui de la bienheureuse Jeanne de France, fille de Louis XI et femme de Louis XII, fondatrice des Annonciades; panégyrique qui fut prononcé dans l'église de cet Ordre, à Rodez, avant, du moins je le présume, que Seguy allât prêcher à Paris. On y lit un éloge pompeux de l'Évêque qui occupait le siége de Rodez à cette époque (Jean-Armand de la Vove de Tourouvre), et du père Gilbert Nicolaï ou Gabriel-Marie, regardé comme le second instituteur de l'Ordre de l'Annonciade; mais on est étonné que Seguy n'ait pas rappelé, dans cette circonstance, que ce reli-

gieux avait fondé la maison de Rodez, qui fut la troisième de l'Ordre, dans laquelle il mourut, le 27 d'août 1532, et fut inhumé.

60. — **Sicard** (Jean), docteur ès droits, et conseiller à l'Élection de la Haute-Marche de Rouergue, a laissé, en manuscrit, *Rutena Christiana, sive Series et Historia episcoporum Rutenensium*, et une *Histoire des comtes de Rodez, avec un Catalogue des Sénéchaux du Rouergue*. Sicard écrivait sous le règne de Louis XIV. Il paraît qu'en 1716 il était encore vivant.

61. — **Soulié** (Raimond du). La fondation d'un hospice de charité, à Aubin, en 1348, recommande ce nom à la vénération publique.

62. — **Tassère, — Tissier, — Le Tessier, — Textoris** (Pierre). On trouve, désigné sous ces quatre noms, un Cardinal que Cathala-Coture, historien du Quercy, prétend (t. Ier, p. 264) avoir pris naissance dans le diocèse de Cahors, et que Vaissette, historien du Languedoc, avec tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire du Rouergue, dit, avec plus de fondement (t. IV, p. 171), natif de Saint-Antonin. Le Tessier, d'abord Prieur et Prévôt du Chapitre de cette ville, était abbé de Saint-Sernin de Toulouse, « lorsque Jean XXII « l'envoya nonce vers Frédéric, Roi de Sicile, pour lui demander « l'hommage que ce royaume fait tous les ans au Saint-Siége. Ce « n'était qu'un prétexte. Le véritable motif du voyage du nonce était « d'empêcher la guerre prête à s'allumer entre ce prince et Robert, « Roi de Naples. Il fallait, pour y réussir, engager Frédéric à retirer « les garnisons des places de la Calabre, que le Pape avait promis « de faire rendre à Robert. Le Tessier y parvint, et Jean XXII, très- « attaché au succès de cette affaire, l'en récompensa par le chapeau « de Cardinal, au titre de Saint-Étienne *in Cœlio monte*, avec la « charge de Vice-Chancelier de l'Église (p. 265). » Les places de Calabre, où Frédéric avait des garnisons, furent remises à Robert, le 24 de juin 1317, et il fut fait entre les deux Rois une trève qui devait durer jusqu'à Noël 1320. Ce fut cette même année 1320 que Le Tessier fut nommé Cardinal, le 19 de décembre. Il fut, plus tard, Chancelier en titre de l'Église, et, dans son élévation, se souvint de sa patrie pour y fonder un hôpital. Il mourut, à Avignon, en 1327.

63. — **Tauriac**. Maison ancienne et constamment vouée à la profession des armes. Le 10 de novembre 1572, les Consuls et la communauté de Millau chargèrent Antoine de Tauriac, seigneur de Saint-Rome, de mettre sur pied une compagnie de cent vingt arquebusiers ; et, le 27 d'avril suivant, ils déclarèrent, sur le refus de Jacques de Castelpers-Panat, vicomte de Cadars, qu'ils ne voulaient que lui pour capitaine ou Gouverneur. En 1574 et 1576, il l'était aussi de Compeyre. Le 29 de mai 1577, le Roi de Navarre (Henri IV) le nomma l'un de ses gentilshommes, faveur dont il lui donna connaissance par une lettre datée de Bergerac ce même jour, et terminée par ces mots, écrits de sa propre main, *Vtre meilleur amy*, *Henry*. Le 18 d'août 1585, ce même Prince lui donna commission de lever deux cents arquebusiers. Antoine de Tauriac mourut, le 6 d'octobre suivant, en combattant à la tête de la garnison de Millau.

Le 18 d'août 1612, la Reine Marguerite (première femme de Henri IV), en sa qualité de comtesse de Rouergue, nomma capitaine du château de Millau Jacques de Tauriac, Sr d'Alteyrac, fils du précédent, et cette nomination fut confirmée par Louis XIII, le 4 d'octobre de la même année. En 1618, le Sr d'Alteyrac eut aussi le commandement du château d'Ayssène. En 1639, le prince de Condé, général de l'armée de Roussillon, ayant envoyé au chevalier d'Arpajon un ordre, daté de Narbonne, le 20 de septembre, pour assembler des troupes en Rouergue, celui-ci donna pouvoir, à Millau, le 23 de septembre, au Sr d'Alteyrac, de faire une levée de gens de guerre, tant à pied qu'à cheval.

L'année précédente, Jean-Antoine de Tauriac, fils d'Antoine, avait fait partie de l'arrière-ban convoqué, pour le siége de Fontarabie, par le même prince.

Jacques de Tauriac, Sr d'Alteyrac, capitaine du château de Millau, en 1612, eut pour successeur dans ce gouvernement, le 18 d'avril 1650, Jacques de Tauriac, Sr d'Alteyrac, son fils, en faveur de qui il s'était démis, et qui fut mis en possession le 8 de janvier 1654.

Pierre de Tauriac, fils de Jean-Antoine, fit partie, en 1674, ainsi que Jacques de Tauriac, Sr de Bussac, son cousin, de l'arrière-ban du Rouergue, convoqué par le Maréchal d'Albret, Gouverneur de la province de Guienne.

Jacques, marquis de Tauriac, fils de Pierre et de Marie de Gaujal, obtint le grade de capitaine en 1680, et fut, en 1688, capitaine châtelain de Millau. En 1694, quatre Tauriac servaient, en qualité de capitaines, dans le régiment de Sault-Lesdiguières, qui faisait la guerre en Catalogne. Deux d'entre eux, le marquis et son frère, se distinguèrent au passage de la rivière du Ter et aux siéges de Palamos et de Girone; les deux autres, qui étaient leurs cousins, assiégés dans Ostalrich, y furent blessés. En 1695, le marquis de Tauriac servit comme aide de camp du duc de Vendôme. En 1701, après s'être distingué au siége de Barcelone, il fut blessé au bras droit, le 1er de septembre, à l'affaire de Chiari, et fut obligé de le faire amputer le lendemain. Le 20 de janvier 1703, il fut nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, et, le 3 de février 1718, commissaire pour la noblesse dans l'Election de Millau.

Jacques de Tauriac, capitaine au régiment de Condé, infanterie, mourut, le 16 de septembre 1747, des blessures qu'il avait reçues à l'affaire du col de l'Assiette.

Dans le courant du dix-huitième siècle, la maison de Tauriac a produit quinze officiers de terre ou de mer, dont six étaient Chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis, et trois, Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

64. — **Vaissettes.** « La prospérité de Salmiech, dit M. Monteil, dans la *Description du département de l'Aveiron*, est due à un « bon curé, nommé Vaissettes, qui parvint à y introduire la filature « des laines. Son entreprise eut un si grand succès, que, peu d'années après, elle fit vivre deux cent cinquante personnes. »

65. — **Verlac de la Bastide** (BERNARD-LOUIS), né à Ségur, au dix-huitième siècle, est auteur des pièces suivantes :

*Épîtres écrites de la campagne à M. C**** ;
Ode pour l'ouverture d'un exercice littéraire ;
Lettre en vers semés ;
Ode sur la prise de Minorque, 1756 ;
Les Fêtes des environs de Bordeaux, pastorale en trois actes, 1761 ;
Ode sur la paix, 1762 ;
Ode à M. le duc de Fitz-James et autres pièces, 1764 ;
Épître à l'ombre de Calas, 1765.

66. — **Verlaguet** (Robert), notaire. La ville de Saint-Geniez dut un hospice à sa bienfaisance, en 1334. (Monteil.)

67. — **Vieussens** (Raimond de), fut médecin du Roi ; membre de la Société royale de Londres en 1685 ; de l'Académie des sciences de Paris en 1688, et mourut, à Montpellier, en 1715. Il composa un grand nombre d'ouvrages en latin et en français.

Son fils, médecin comme lui, fut aussi de l'Académie des sciences en 1708.

68. — **Vivarès** (François), de Saint-Jean-du-Bruel, né en 1709, mort en 1780, fut un graveur célèbre ; mais c'est surtout en Angleterre qu'il est connu, parce que c'est à Londres qu'il acquit et développa son talent. Un de ses oncles, tailleur de profession, et qui le destinait à son état, l'avait appelé dans cette ville. Il y reçut des leçons de dessin d'un peintre italien nommé Amironi, et réussit surtout dans le paysage. La richesse de ses fonds et le fini du feuillage rendaient ses ouvrages singulièrement remarquables. On a dit que le graveur anglais Woollet, qui a laissé une brillante réputation, avait soin d'avoir sous ses yeux l'œuvre de Vivarès toutes les fois qu'il travaillait.

NOTICES

SUR

LES FAMILLES PRINCIPALES QUI HABITAIENT LA VILLE DE MILLAU EN 1789.

Maisons nobles de nom et armes, ayant fait les preuves de la Cour.

Albignac	existant encore en Languedoc.
Grégoire des Gardies	éteinte.
Luzençon-Levezou de Vesins	existant encore.

Familles reconnues nobles par des jugements de maintenue.

Galy-Chaffary	16 mars 1697.
Bonald	28 janvier 1698.
Gaujal	6 septembre 1698.
Isarn	6 septembre 1698.
Tauriac	27 janvier 1699.
Urre	21 mars 1699.
Blanc de La Guisardie	22 mai 1700.
Bourzès	21 mai 1716.

Famille reconnue noble à Malte.

Combettes .... 1787.

Familles non reconnues nobles lors de la recherche de 1697 et années suivantes, mais qui s'étaient anoblies depuis ou avaient un commencement de noblesse en 1789.

Cassan Falgueirètes Grandsaignes Peyrot Rech Thilorier	Eteintes depuis à Millau.
Julien de Pegueiroles Carbon Sambucy Molenier Sapientis Planard Roubin-Longuiers Vayssière Saint-Martin	Existant encore.

Familles du Tiers Etat.

Alaret..... Bonnefous. Corbigny.. Dartis..... Molenier... Singla.....	Eteintes.	Cartailhac. Dalbis..... Dufour.... Richard... Rozier.... Sarret.....	Existant encore.

ALBIGNAC.

Dieudonné d'Albignac, Chevalier, était à la sixième Croisade pour laquelle Saint-Louis partit en 1248. Ce prince s'embarqua à Aigues-Mortes, où il fit quelque séjour. Alfonse, comte de Poitiers, son frère, et Jeanne, femme de celui-ci, comtesse de Toulouse et de Rouergue, partirent eux-mêmes de ce port en 1249, et cette circonstance fit que beaucoup de gentilshommes de cette dernière province se croisèrent. L'écusson de Dieudonné d'Albignac se trouve aux galeries de Versailles.

Jean-Dieudonné d'Albignac, damoiseau, assista, en 1336 ou 1339, à une transaction passée à Millau entre le Roi Philippe de Valois et Giraud d'Armagnac, vicomte de Creyssel. Il fut, à la suite de son père, seigneur de Camiès et d'Alayrac.

Reginon d'Albignac, Écuyer, portait les armes, en 1386 et 1387, pour la défense du Rouergue, et servait dans la compagnie de Bernard d'Armagnac, depuis Connétable.

Pierre d'Albignac, arrière-petit-fils de Jean-Dieudonné, et qui épousa, en 1479, Flore de Capluc, fit bâtir l'aile gauche du château du Triadou, et mourut peu après 1501.

Il est dit, dans une *Description des Églises romanes du canton de Peyreleau* (1), que lorsqu'Arnaud de Méjanez commandait à Creyssel, cette place fut assiégée par les calvinistes de Millau; qu'un d'Albignac alla se poster au Mont-Fraysse pour attendre et repousser les troupes qui, de Meyrueis et des Cévennes, allaient donner aide aux assiégeants; qu'il les battit et leur enleva un butin immense qui lui

(1) Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveiron, tome v, page 274.

servit à faire bâtir l'aile droite du château du Triadou sans qu'il y employât tout le prix du butin, de façon qu'il put acheter la Seigneurie de Peyreleau, et, de plus, conserver un trésor qu'il cacha.

Le fait paraît vrai, mais l'époque à laquelle on le rapporte n'est pas exacte. D'une part, il est bien certain qu'en 1559, Arnaud de Méjanez, S^r de Larguiès, qui commandait à Creyssel, demanda aux Consuls de Rodez de lui envoyer quatre mousquets pour lui aider à se défendre, s'il était attaqué; mais il n'est pas moins certain qu'il ne fut point alors attaqué, et même il ne pouvait pas l'être par les calvinistes de Millau, puisque la doctrine de Calvin ne fut prêchée en cette ville qu'en 1560.

D'un autre côté, l'auteur de ce livre a entendu conter à M. de Bonnefous, dernier Gouverneur de Millau, né vers 1720, et, par conséquent, quatre-vingt-dix ans seulement après les dernières guerres de religion, que le d'Albignac qui s'enrichit de la dépouille des calvinistes était *Simon*, dont il sera parlé tout à l'heure, lequel vivait du temps du duc de Rohan, Henri, chef du parti calviniste en France. On sait qu'en 1628, Rohan, pressé par les habitants de Millau, vint de Meyrueis faire le siége de Creyssel. C'est donc, d'après cette version, à l'année 1628 que se rapporte le fait d'un combat livré par un d'Albignac aux calvinistes allant de Meyrueis au siége de Creyssel; et, probablement, il attaqua alors l'escorte des bagages du duc de Rohan : le butin considérable qu'il fit donne lieu de le croire.

D'autres particularités viennent à l'appui de la date assignée ici à la conquête de ce butin. La chapelle du château du Triadou, dans la construction et la décoration de laquelle fut déployé un luxe rare en Rouergue, même chez les gens opulents, ne fut achevée qu'en 1669 par François d'Albignac, fils de Simon. Si le château eût été terminé environ un siècle auparavant, on ne voit point comment la chapelle n'aurait pas été bâtie plus tôt. Il est vraisemblable, au contraire, que la chapelle fut construite dès que le château fut achevé.

Remarquons encore que ce fut de 1669 à 1699 que la terre de Peyreleau fut acquise par les d'Albignac, et, dit-on, à l'aide du butin fait sur les calvinistes; on ne concevrait pas non plus que le prix de ce butin fût resté jusqu'alors sans emploi, si ce butin eût été fait vers 1560. A la vérité, une partie du trésor fut cachée, mais c'était celle qu'on ne voulut pas employer ou qui ne put pas l'être. Ce trésor

n'a été découvert que de nos jours, et point par la famille de celui qui l'avait soustrait à tous les yeux (1).

Simon d'Albignac, S^r du Triadou, était gentilhomme ordinaire du Roi Louis XIII, en 1635, et vivait encore en 1639.

Je viens de dire que M. de Bonnefous savait par tradition que ce Simon s'était enrichi des dépouilles des calvinistes. Cela eut d'abord lieu en 1589, lorsque Simon était encore fort jeune, car il ne se maria qu'en 1596. De concert avec son frère, plus jeune encore que lui, il avait fait prisonnier Jean de Castelpers, baron de Panat, chef du parti calviniste en Rouergue, qui se racheta moyennant une rançon de cinq mille écus, stipulée dans la capitulation qui fut passée au château de Mostuéjouls, le 2 de juillet 1589. Si, de plus, Simon s'empara d'une partie des bagages du duc de Rohan en 1628, sa part dans les dépouilles des calvinistes dut être en effet considérable. Il faut ajouter aux probabilités que j'ai déjà données de son expédition dans cette dernière circonstance, que, pour se rendre de Meyrueis à Millau, l'armée de Rohan devait nécessairement traverser les terres de Simon d'Albignac.

J'ai dit que la chapelle du château du Triadou, achevée en 1669 par François d'Albignac, fils de Simon, fut établie avec luxe ; elle mérite quelques détails.

Séparée du château par une belle terrasse, elle est bâtie en forme de dôme octogone, avec porte à plein-cintre, richement sculptée, surmontée de l'écusson des d'Albignac ; par-dessus est une niche, où

---

(1) En 1793, un détachement de la garde nationale de Millau alla au château du Triadou pour s'y emparer d'une grande quantité d'argenterie que Claude d'Albignac y avait cachée avant d'émigrer, fait que le neveu d'un domestique de confiance avait dénoncé à la municipalité de Millau. Ces gardes nationaux fouillèrent tous les recoins du château, et l'un d'eux remarqua dans un galetas un escalier en bois dont une des marches portait en creux l'écusson de la famille. Dans son indignation contre la noblesse et ses insignes, il brisa la planche ainsi blasonnée, et le trésor dont la famille d'Albignac connaissait l'existence et qu'elle cherchait vainement depuis plus d'un siècle et demi, apparut au jour, caché dans des sacs. Il était impossible qu'une pareille découverte restât ignorée : on en dressa procès-verbal en déclarant qu'on avait trouvé *des sacs remplis de sous*, comme si l'on remplissait de sous des sacs pour les cacher ensuite avec ces précautions. Pas bien longtemps après, le chef de cette expédition fit bâtir à Millau, sur le boulevard de Layrolle, une grande et belle maison que la voix juste et vengeresse du peuple a baptisée *Hôtel du Triadou*.

l'on voyait une statue (apparement de la Vierge, à qui la chapelle était consacrée). Cette statue n'existe plus aujourd'hui. Le toit est surmonté d'une tour, également octogone, en charpente et à nombreux vitraux : c'était là le clocher, au milieu duquel on voyait suspendue une cloche d'argent, du poids de cinquante à soixante livres. L'intérieur de cette chapelle octogone avait, sur quatre de ses côtés, la porte, l'autel, deux fenêtres à vitraux peints ; sur les quatre autres faces, on voyait autant de fresques dont les sujets étaient *l'Annonciation, l'Immaculée Conception, la Visitation, la Présentation*. En dehors, sur la porte, au-dessus de la niche, on lisait l'inscription suivante :

Virginæ matri
Patronæ et dominæ suæ
In æternum pietatis, gratitudinis et clientelæ monimentum
Sacrum hoc
Seipsum totamque illustrissimam familiam
DD
Nobilis Franciscus d'Albignac dominus de Triadou
Cliens devotissimus
Anno 1669, die 24a mensis septembris.

Victor d'Albignac, Sr de Peyreleau, fils de François, fut reconnu noble par jugement du 20 de janvier 1699.

Soixante-quinze ans plus tard, Pierre-Jean-Lévy d'Albignac, né en 1744, qui devint chef du nom et armes, fut présenté à la Cour, et monta dans les carrosses du Roi.

Claude-François d'Albignac-Castelnau fut, en 1779, membre, pour l'Ordre de la noblesse, de l'Administration provinciale de la Haute-Guienne, établie cette année ; né en 1740, il avait eu pour parrain son oncle maternel, l'abbé de Canillac-Beaufort-Montboissier, qui eut le cordon bleu en 1753.

Pierre-Jean-Lévy d'Albignac fut, en 1783, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare. On sait que, pour être admis dans cet Ordre, qui avait pour devise *atavis et armis*, il fallait être colonel et prouver dix générations consécutives de noblesse militaire. Il était mestre de camp de cavalerie depuis le 1er de juillet 1780. Il fut, le 22 février 1784, lieutenant chef d'escadron dans les Gardes du corps du Roi.

Philippe-François d'Albignac-Castelnau, né en 1742, frère de Claude-François, et aumônier du Roi, fut nommé évêque d'Angoulême, en 1784, et sacré dans la chapelle de Versailles, le 18 de juillet de cette année.

En 1787, Philippine d'Albignac, sa nièce, fut Chanoinesse au Chapitre royal, noble et séculier, fondé en 1782, à Lavaine en Auvergne, diocèse de Clermont, sous la protection de la Reine. Il fallait des preuves d'extraction et de race du côté paternel, remontant à 1400, et que la mère fût demoiselle. Ces Chanoinesses portaient une croix d'or émaillée à huit pointes, attachée à un ruban bleu moiré, de deux lignes moins large que celui de l'Ordre du Saint-Esprit.

En 1789, Philippe-François d'Albignac-Castelnau, évêque d'Angoulême, fut député aux États généraux.

En 1792, cet évêque; Claude-François, son frère aîné, alors colonel en retraite; Maurice, l'aîné des fils de celui-ci, né vers 1776, et page de Louis XVI; Pierre-Jean-Lévy, chef d'escadron dans les Gardes du corps du même prince, émigrèrent. A cette époque, l'émigration fut pour la noblesse française ce qu'avaient été, au moyen-âge, les Croisades. Cette même année, Maurice d'Albignac fut aide de camp du comte de Montboissier, son grand'oncle commandant des mousquetaires et Chevalier des Ordres du Roi depuis 1776.

En 1793, Claude-François d'Albignac-Castelnau fut nommé maréchal de camp.

En 1807, Maurice d'Albignac, qui était rentré en France, prit du service dans l'armée de Napoléon, entra dans les gendarmes d'ordonnance, qui avaient le droit de nommer leurs sous-officiers, et qui le nommèrent maréchal des logis, grade qui lui donnait le rang de colonel.

Après la création du Royaume de Westphalie, il devint aide de camp du Roi Jérôme, son ministre de la guerre, son Grand Écuyer et comte de Ried; mais, à la suite de quelques discussions avec le Roi, il se démit de tous ses emplois et revint en France.

Il fit, en 1812, la campagne de Russie comme chef d'état-major du général Gouvion Saint-Cyr, qui mérita, en battant le général comte de Witgenstein, le bâton de Maréchal de France.

En 1813 et 1814, il eut le commandement du département du Gard.

En 1814, Pierre-Jean-Lévy d'Albignac fut nommé major des Gardes du corps de Louis XVIII et lieutenant général; l'année d'après, il fut nommé Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis.

Le 11 octobre 1814, Aymar d'Albignac, fils de Pierre-Jean-Lévy, fut nommé maréchal de camp.

En 1815, quand le Maréchal Gouvion Saint-Cyr devint ministre de la guerre, Maurice d'Albignac fut Secrétaire général de ce ministère et contribua puissamment à la réorganisation de l'armée. Il fut ensuite, la même année, Commandant de l'école de Saint-Cyr. En 1820, il fut nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis et de la Légion d'honneur : il était aussi Commandeur de l'Ordre de Saint-Henri de Saxe. En 1821, il fut nommé lieutenant général, et mourut en 1824, sans être marié.

En 1823, Aymar d'Albignac, qui était gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fut nommé, après la campagne d'Espagne, Grand officier de la Légion d'honneur. Il mourut sans être marié, la même année.

La maison d'Albignac a quitté Millau, mais elle existe en Languedoc, où elle a pour chef un neveu de Maurice, ancien officier d'infanterie qui a donné sa démission.

Elle possédait en Rouergue les terres de Peyreleau, Veyran, Capluc, Rogers, et elle y avait possédé, par une alliance avec les Solages, Castelnau-Peyralez, dont une de ses branches avait pris le nom.

Une autre branche de la maison d'Albignac, dont on ne peut trouver la jonction, mais qui, outre le nom, porte aussi les armes des précédents, existait déjà en Languedoc, et paraît s'être séparée de la souche à la fin du quinzième siècle. Elle a produit :

Charles d'Albignac, Sr d'Arre et de Saint-Michel, qui commandait dans le château de Pont en 1627, lorsque ce château fut pris par le duc de Rohan, et qui prit part aussi à la défense du château de Creyssel, défense au sujet de laquelle il reçut une lettre de Louis XIII. Il fut plus tard lieutenant-colonel du régiment d'Enghien.

Un des rameaux de cette branche a produit le baron Louis-Alexandre d'Albignac, qui fut brigadier d'infanterie en 1783, maréchal de camp le 9 de mars 1788, lieutenant général le 22 de mai 1792, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis le 6 décembre 1814. Il s'était

signalé dans l'Inde à la défense de Pondichéry en 1774, et à celle de Gondelour en 1783.

Les d'Albignac ont pris les titres de marquis du Triadou, comtes d'Albignac, vicomtes de Castelnau, barons d'Albignac; mais c'étaient autant de titres arbitraires, et qui n'étaient fondés sur aucune érection.

La généalogie de la branche de Languedoc avait été publiée dans les *Pièces fugitives du marquis d'Aubays*, à l'article des *Jugements sur la Noblesse* de cette province, n° 30. La généalogie de la famille entière a été publiée dans le tome VIIe des *Archives historiques et généalogiques de la Noblesse de France* de M. Lainé.

GRÉGOIRE DES GARDIES DE COUDOLS.

Cette maison, qui vient de s'éteindre, remontait à Raimond Grégoire, damoiseau, vivant en Languedoc en 1325, père d'Étienne, de qui venait la branche de Grégoire des Gardies de Montpeyroux, et de Raimond, tige de la branche de Grégoire de Saint-Sauveur. Un rameau de la première s'établit à Millau, et y resta obscur; mais les branches principales n'étaient pas sans illustration.

Jean Grégoire des Gardies, Sr de Saint-André, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Louis XIII, capitaine de cent chevau-légers et Gouverneur de la ville de Montpellier, fut député aux États généraux de 1614, par la noblesse du Bailliage de Montpellier.

Marc-Antoine Grégoire des Gardies, comte de Canaules et Cabanes, vicomte de Montpeyroux, baron de Deux-Vierges, seigneur de Parlages et La Garrigue, fut colonel d'infanterie en 1638, et maréchal de camp en 1650.

Henri Grégoire des Gardies, son fils, comte de Montpeyroux, baron du Pouget, fut colonel du régiment de Rouergue, et servait à la tête de ce régiment en 1666.

Dans la branche de Saint-Sauveur, Hyacinthe-Philémon Grégoire, qui servait dans les Gardes du corps de Louis XV, fut, en 1767, lieutenant général, et, en 1775, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis.

Son frère Jean-Baptiste-Amédée Grégoire de Saint-Sauveur, évêque de Bazas en 1746, fut député aux États généraux de 1789.

Le chevalier des Gardies-Coudols, de Millau, émigra en 1792.

La maison de Grégoire des Gardies avait possédé en Rouergue les terres de Saint-Rome et de Coudols. Jean de Grégoire, seigneur et baron de Saint-Rome, épousa, par contrat du 25 d'avril 1655, Gabrielle d'Albignac, fille de François, vicomte du Triadou, et de Jeanne de Solages de Peyre, baronne de Castelnau-Peyralez. Le domaine des Gardies près Saint-Bauzely avait peut-être reçu son nom de cette maison.

Pontus de la Gardie, gentilhomme languedocien, qui, du temps du Roi de France Charles IX, prit du service en Suède, et y fonda une maison illustre, appartenait peut-être aussi à la maison Grégoire des Gardies.

La généalogie de cette maison a été publiée dans le deuxième volume des *Pièces fugitives d'Aubays*, à l'article des *Jugements sur la noblesse de Languedoc*, n° 268.

LUZENÇON DE LEVEZOU DE VESINS.

On trouve des Luzençon dès 1135, et leur filiation remonte à la première moitié du treizième siècle. Cent ans après, c'est-à-dire dès 1350, et constamment depuis, on les trouve qualifiés *Noble et puissant homme*.

En 1383, Jean de Levezou, dernier mâle d'une maison considérable qui avait produit Arnaud de Levezou, Légat du Saint-Siége, Archevêque de Narbonne de 1121 à 1149, qui présida un concile provincial en 1140, et en 1122, chargé du Gouvernement de Toulouse en l'absence du comte, chassa du château de cette ville Guillaume de Montmaurel, qui s'en était emparé pour le duc d'Aquitaine, enfin alla, en 1123, délivrer le comte Alfonse, retenu prisonnier à Orange : Jean de Levezou donna tous ses biens à Bérenger de Luzençon, son neveu par sa mère, à la charge de *porter les armes réunies de Luzençon et de Levezou*. La maison de Levezou possédait le château de Castelmus, *ayant deux tours rondes*, duquel la juridiction s'étendait sur ce lieu, sur Marzials, sur Roquetaillade, et sur la plus grande partie de la montagne de Levezou. Bernard de Levezou était à la sixième Croisade en 1250 : il était Chevalier; son écusson est à Versailles.

Bérenger de Luzençon-Levezou épousa Félice de Vesins, fille unique de Vesian, seigneur de Vesins, et leur fils Jean de Luzençon-Levezou ayant épousé, en 1446, Catherine d'Estaing, Vesian, à l'occasion de ce mariage, fit donation de ses biens à son petit-fils, à la condition de porter le titre de *seigneur de Vesins et les armes de Luzençon écartelées de Vesins*. Dalmace de Vesins, Chevalier, était à la sixième Croisade en 1250; on voit aussi son écusson dans les galeries de Versailles.

La maison de Luzençon-Levezou-Vesins a produit un personnage historique, Jean de Vesins, arrière-petit-fils de Jean et de Catherine d'Estaing, connu pour avoir sauvé la vie, lors de la Saint-Barthélemy, à Regniès, son ennemi capital, à qui il offrit, après l'avoir mis en sûreté, de vider, quand il lui plairait, leur différend, comme il convenait à des gentilshommes. Il fut capitaine de cent hommes d'armes, Sénéchal de Quercy et Chevalier de l'Ordre du Roi, qu'avait aussi Antoine, son frère aîné, d'abord capitaine de cent hommes de pied, puis capitaine de cavalerie en 1577, qui guerroya toute sa vie en Rouergue contre les calvinistes. On attribua à ce dernier la violation de la capitulation de Graves en 1562, et une autre semblable; aussi, disait-on alors, suivant l'auteur de cette assertion : *Foi de Graves de Vesins* (1).

D'après ce même chroniqueur, contemporain, mais qui écrivait en province et sous l'influence de la passion religieuse, lorsque le Roi de Navarre (Henri IV) fut arrêté, le 24 février 1574, à la cour de France, on en confia la garde à Jean de Vesins, *homme*, dit-il, *arrogant et plein de fierté*, qui s'émancipa au point de lui poser la main sur l'épaule en disant : *Ah! petit Roi, vous avez trop bravé le Roi!* Ils se retrouvèrent et combattirent avec acharnement à Cahors l'un contre l'autre durant trois jours et trois nuits, lorsque Jean de Vesins, devenu Sénéchal de Quercy en 1576, défendit cette ville contre les calvinistes, en 1580. La ville ayant enfin été prise par ceux-ci, Vesins se retira à Gourdon.

En 1640, un autre Jean de Vesins, qui fut gentilhomme de la Chambre du Roi Louis XIV, commandait une brigade dans la compagnie des gendarmes du vicomte (depuis duc) d'Arpajon. En 1747,

(1) Mémoires manuscrits d'un calviniste de Millau.

N. de Vesins servait comme capitaine dans le régiment de Condé : il fut Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis en 1769. En cette dernière année, Alexis de Vesins était maréchal des logis dans la deuxième compagnie des mousquetaires, ce qui lui donnait le rang de mestre de camp de cavalerie.

François de Vesins, qui avait été page du Roi Louis XV et exempt, en 1756, dans ses Gardes du corps, où servait aussi son frère Alexis, fut mestre de camp de cavalerie en 1766; membre, pour l'Ordre de la noblesse, de l'Administration provinciale de la Haute-Guienne en 1779; brigadier de cavalerie en 1780, et nommé député aux États généraux par la noblesse de la Sénéchaussée de Villefranche en 1789; le mauvais état de sa santé l'empêcha de remplir cette honorable mission.

Un autre de ses frères, aumônier du Roi, fut nommé évêque de Lodève en 1790 ; la révolution l'empêcha d'être sacré et installé.

Jean-Aimé de Vesins, leur neveu, né en 1795, est évêque d'Agen depuis 1841. Il a d'abord été marié, et son fils aîné a épousé une fille du Maréchal duc de Reggio.

Une branche des Vesins s'était transportée en Franche-Comté : celle-là fournit au moins un émigré. Celle de Millau, composée, en 1789, uniquement de vieillards et d'hommes infirmes, se trouva dans l'impossibilité de prendre part directement à cette dernière Croisade. Le chef de la famille imitant l'exemple donné jadis par les Seigneurs qui ne pouvaient faire en personne la guerre sainte, envoya à ses frais en Allemagne le chevalier de Corcoral (1), son commensal habituel, à qui son défaut de fortune n'aurait pas permis de se transporter en pays étranger et de s'y maintenir.

La maison de Vesins a possédé en Rouergue beaucoup de terres outre Vesins, dont elle porte le nom : partie de celles de Luzençon et de Prévinquières, son patrimoine primitif; Compreignac, qui était un fort avec un bourg considérable ; Castelmus-Latour ; Saint-Christophe-de-Peyre, Thérondels, La Roque-Sainte-Marguerite, Saint-Geniez-de-Bertrand, Recoules, Bertholène, dont le plan est à la Bibliothèque Impériale, etc., etc., comme aussi beaucoup d'autres terres dans l'Albigeois, le Limousin, etc., etc.

---

(1) La famille de Corcoral fut reconnue noble le 5 de mars 1700.

En rendant hommage, en 1540, pour Vesins, Antoine disait, dans l'acte d'hommage, que *le château était fermé de murailles avec une tour carrée à l'ancienne mode* (ce qui signifiait qu'elle était garnie de machicoulis), *dans le réduit de laquelle les paysans avaient maisons pour recevoir leurs personnes et biens en temps et nécessité de guerre.* De ce château dépendait, outre Vesins, le mandement de la Vaysse, dans lequel il y avait soixante-un paysans. Le seigneur avait dans tout son fief justice haute, moyenne et basse, avec juge, bayle, greffier et sergent, et les paysans lui devaient la double taille annuelle dans les six cas suivants :

Quand il était convoqué pour l'arrière-ban,
Quand il mariait une des filles de la maison,
Quand il était fait Chevalier,
Quand il était pris faisant service au Roi,
Quand il achetait un bien montant à 300 livres,
Quand il allait en pèlerinage à Jérusalem.

Cette famille est retirée au château de Vesins.

La maison de Vesins a pris les titres de marquis, comte et vicomte de Vesins, mais sans qu'il y ait jamais eu d'érection en sa faveur.

Sa généalogie a été imprimée in-4°; elle est l'œuvre de M. de Courchamp, auteur des *Mémoires de la marquise de Créquy*, et contient beaucoup d'assertions chimériques. Il est fâcheux qu'on ait publié toutes ces inventions, lorsqu'on avait à dire tant de choses honorables (1).

GALY-CHAFFARY OU GUALY.

Cette famille, s'il fallait en croire une généalogie imprimée dans les *Registres de la noblesse de France*, publiés par *d'Hozier*, serait issue de damoiseaux et de Chevaliers et remonterait à Bérenger Gualy, vivant en 1262 ; il n'en est rien (2). Tout ce qu'elle peut dire, c'est

(1) Voir page 92.

(2) Si les Gualy avaient pu, conformément à leur prétention, faire les preuves de la Cour et, par suite, être présentés et monter dans les carrosses du Roi, comment n'auraient-ils pas demandé cet honneur? Pourquoi n'auraient-ils pas

qu'en 1697 elle fut reconnue noble et maintenue dans sa noblesse; et qu'en 1786, N. de Gualy Saint-Rome, qui avait servi dans les chevau-légers de la Garde du Roi, fut nommé membre, pour l'Ordre de la noblesse, de l'Administration provinciale de la Haute-Guienne.

Quatre de ses fils et deux de ses cousins émigrèrent.

De nos jours, la famille de Gualy a acquis de l'illustration ecclé-

---

fait au moins un page, ce qui n'exigeait que de remonter à 1550? C'est que Cherin, devant qui se faisaient toutes les preuves de la Cour, était autrement rigide que d'Hozier. Il discutait tout et n'admettait que ce qui était prouvé, tandis que d'Hozier n'était pas difficile; aussi les Gualy n'avaient-ils fait devant Cherin que la preuve centenaire en 1785. De ces circonstances, des qualifications contenues dans des actes authentiques (1), de la manière dont ont parlé de cette famille des écrits d'une époque où elle prétend qu'elle était noble, je tire la conséquence que les Gualy viennent de l'un de ceux qui furent Secrétaires du Roi en 1627 et 1646.

Voici comme s'exprimait, en parlant d'une femme de cette famille, un chroniqueur de Millau qui écrivait en 1566. Les calvinistes de cette ville n'avaient point alors de local où ils pussent se réunir pour prier. *Ils achetèrent*, dit ce chroniqueur (2), *pour la somme de trois cents livres, un jardin appartenant à la femme de Pierre Montels, nommée Catherine Gualine, et ils y bâtirent un temple qui coûta deux mille livres.* Il est à remarquer que la porte de ce temple, laquelle existe encore, est contiguë à la maison possédée et habitée jusqu'à nos jours par la famille de Gualy (3).

Cinquante-deux ans plus tard, en 1618, un Gualy était Consul à Millau, et alors, dans cette ville, les gentilshommes n'exerçaient plus les fonctions même de Premier Consul : en 1629, c'est le Sr Cavalier qui l'était. En cette même année 1629, une requête fut présentée au Cardinal de Richelieu pour le supplier de permettre que de temps en temps, aux six membres du Conseil de ville qui devaient rester en ôtage auprès de lui, l'on pût en substituer d'autres : on ne parla dans cette requête de Pierre Gualy qu'en troisième ligne, tandis qu'il eût certainement été mis au premier rang si on l'eût regardé alors comme étant ce que ses descendants ont prétendu qu'il était, c'est-à-dire un gentilhomme de nom et armes.

En 1627, Jean Gualy était Secrétaire du Roi : il mourut revêtu, le 16 de mars 1632, sans avoir fait souche de noblesse. Le 14 de février 1646, Louis Gualy acheta une autre charge de Secrétaire du Roi; il était honoraire le 10 de décembre 1666. C'est là le véritable auteur de la famille. Il paraît même que les Gualy prirent l'écusson des Chaffary, dont, comme on le voit en tête de cet article, ils joignirent le nom au leur. La terre de la Ginestie, que possédait Etienne de Gualy-Chaffary, reconnu noble en 1697, venait aussi des Chaffary.

(1) Voir les registres des notaires de Millau, et spécialement ceux de Me Fajon. D'Hozier ignorait l'existence de ces actes, et n'a connu que ceux qui lui furent communiqués.

(2) Mémoires manuscrits d'un calviniste de Millau.

(3) De Pierre Montels et Catherine Gualine descendait Isabeau Montels, dont la fille, N. Conducher, épousa Pierre de Gualy et émigra à Genève pour cause de religion, au commencement du dix-huitième siècle. La parenté des deux familles de Gualy et de Montels se perpétuait ainsi par les alliances de leurs descendants.

siastique. En 1824, l'abbé de Gualy Saint-Rome, né en 1765, fut nommé évêque de Carcassonne; il est mort en 1847. En 1829, Édouard de Gualy, son neveu, devint évêque de Saint-Flour et plus tard Archevêque d'Albi. Malheureusement, il est mort à la fleur de son âge.

En 1789, cette famille avait en Rouergue, par engagement à la suite des Crozat, de qui elle avait hérité, le château de Creyssel, dont elle a consolidé la possession sur sa tête et qu'elle habite. Elle a eu aussi, de même par les Crozat, le château de Peyre; et par les Rech Saint-Amant, dont elle a pareillement hérité, celui qui porte ce dernier nom.

Les Gualy ont pris, peu de temps avant 1789, le titre de baron de Gualy Saint-Rome, et, après la Restauration, celui de vicomte. Ils ont pris sans doute ce dernier titre comme possédant le château de Creyssel, jadis chef-lieu d'une vicomté fort étendue, et duquel ils sont devenus, au lieu d'engagistes, propriétaires.

BONALD.

L'auteur de cette famille, laquelle est originaire de Rodez, est peut-être Hugues Bonal, qui, en 1415, fut commissaire, avec Guillaume Cocural, pour la réformation du domaine des comtes de cette ville. Quoi qu'il en soit, les Bonald viennent de Jean, juge d'*appaux* (c'est-à-dire des appels) du comté de Rodez, qu'en 1537, Henri d'Albret, Roi de Navarre, et Marguerite de Valois, sa femme, sœur de François I[er], firent maître des requêtes de leur hôtel, et qui, en 1540, eut commission de leur part, avec Jean de Pardaillan S[r] de Panjas, d'assembler les États du comté de Rodez, à l'effet de leur demander un subside à l'occasion du mariage alors projeté de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves. Par suite de son affection pour sa sœur, François I[er] accorda aux officiers de l'hôtel de celle-ci les mêmes prérogatives qu'aux siens propres; la famille de Bonald aurait donc ainsi acquis la noblesse, si déjà elle ne l'avait eue; mais je dois dire que, dans la production des titres de cette famille en 1698, fut mentionné Jean de Bonald, Ecuyer, extrait de noble lignée, vivant en 1506, le même, sans doute, que noble Jean de Bonald de Concourès, vivant en 1497; et il faut ajouter que ce qui prouve le

lien du maître des requêtes avec ce noble Jean de Bonald, c'est qu'ils étaient l'un et l'autre seigneurs de Concourès, de manière qu'il est probable que le second était fils ou petit-fils du premier. Jean de Bonald, maître des requêtes, fut gratifié par François Ier d'une charge de Président aux enquêtes du Parlement de Toulouse.

Il eut deux fils, Étienne, qui fut conseiller au même Parlement et commissaire, en 1563, pour le désarmement de la ville de Millau; et Raimond, qui fut Juge-Bailli de cette dernière ville. Étienne n'eut qu'une fille; Raimond continua à Millau sa famille, qui y a occupé jusqu'en 1752, et, par conséquent, durant deux siècles, la place de Juge-Bailli. Honoré de Bonald, Bailli, Maire et Président de l'Election, qui cumulait ainsi les pouvoirs judiciaire et administratif, auxquels il joignait le contrôle financier, fut reconnu noble, et maintenu dans sa noblesse le 28 de janvier 1698.

En 1717, N. de Bonald était à Millau subdélégué de l'Intendant de Montauban. En 1716, François de Bonald était Chevalier de l'Ordre de Malte.

Cette famille possédait en Rouergue, en 1789, le Monna, qu'elle a encore, Latour, etc.

Elle a acquis de nos jours une véritable illustration.

Louis-Gabriel-Antoine, vicomte de Bonald, écrivain d'un haut mérite, naquit en 1754, fut d'abord mousquetaire de la Garde du Roi, puis Maire de Millau en 1787, 1788, 1789; Président de l'Administration départementale de l'Aveiron en 1791, émigré en 1792, membre de l'Académie française et député en 1815, Ministre d'État en 1822, Pair de France en 1823, et mourut à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il avait amené avec lui en Allemagne l'aîné et le second de ses fils.

Le troisième, Louis-Jacques-Maurice de Bonald, né en 1787, a été nommé évêque du Puy en 1823, Archevêque de Lyon en 1839, Cardinal en 1841.

L.-G.-Ambroise de Bonald prit le titre de vicomte lors de la Restauration. La Pairie instituée en sa faveur sous ce titre en 1823 lui en valut la légitime possession.

GAUJAL.

Colin de Goja, Écuyer, servant, en 1386, dans la compagnie de

Bernard d'Armagnac, depuis Connétable, est l'auteur de cette famille. Il suffira de dire ici que Jean de Gaujal-Grandcombe servait, en 1684, dans une compagnie de cadets-gentilshommes; il fut capitaine au régiment du Dauphiné, et tué sur place à la bataille de Cassano, en 1705. Jacques de Gaujal, son frère, servait également dans une compagnie de cadets-gentilshommes, en 1689. Il fut capitaine au régiment de Damas, blessé en 1705, en passant de Piémont en Lombardie, et mourut à Lodi la même année. Samuel de Gaujal-Grandcombe, leur frère, d'abord lieutenant au régiment de la Vieille-Marine, fut blessé à Luzzara, en 1702, et estropié à Cassano, en 1705.

Ils étaient neveux de Samuel de Grandcombe, Aide des camps et armées de Louis XIV, en 1676, et employé directement sous les ordres de *Monsieur*, après avoir servi en Portugal, à Candie, à Messine, et avoir reçu, en 1675, dans cette dernière ville, le titre de *Patricien de Messine*. Il fut Chevalier de Saint-Louis en 1695, membre du conseil des fortifications, avec Vauban et Laparra, en 1696 et 1698; blessé aux siéges de Courtrai, Ypres et Charleroi, et mourut de ses blessures en 1699.

En 1698, Françoise de Gaujal d'Issis, dame de Cornus, fut reconnue noble et maintenue dans sa noblesse.

En 1717, Jean-Étienne de Gaujal Duclaux était Garde du corps du Roi Louis XV, et, en 1724, il était major de Millau. En 1729, il fut conseiller en la Chambre des comptes de Montpellier.

En 1755, Marc-Antoine de Gaujal Duclaux fut aussi conseiller en cette Cour souveraine.

En 1774, Marc-Antoine-Dominique de Gaujal Duclaux était mousquetaire de la Garde du Roi.

Depuis cette époque, un titre de baron héréditaire a été institué en faveur du chef de la famille par lettres patentes.

Marc-Antoine-François de Gaujal, auteur de ce livre, fut, en 1791, premier émigré de sa province : il était l'aîné de ses frères et âgé de dix-neuf ans.

Un de ses frères, mort en 1848, était conseiller à la Cour royale de Limoges et chevalier de la Légion d'honneur, et un autre, officier du même Ordre, a été Maire de Millau, membre du Conseil général de l'Aveiron, et membre de la Chambre des députés de 1841 à 1848.

Cette famille a possédé, en Rouergue, le château et la ville de Cornus, ville qui, durant les guerres religieuses, et notamment en

1629, époque où Jacques de Gaujal en était seigneur, était fortifiée suivant le système du chevalier de Ville; des rentes à Creyssel, dont Jacob de Gaujal fit hommage en 1612; Issis, dont le même fit hommage en 1627; Luzençon en partie; Grandcombe, Veyrac, La Plane, la Blacquière. Elle a depuis longtemps le château de Tholet, forteresse entourée d'une enceinte garnie de tours, et dans laquelle on trouve, outre le donjon, une grande tour carrée avec machicoulis. Ce château était le chef-lieu d'un fief important et considérable. Il fut confisqué avec la terre sur la tête de l'émigré : la terre fut vendue, mais rachetée depuis par lui et sa famille. Le château fut rendu à celle-ci par le Gouvernement. Elle avait à Tholet justice haute, moyenne et basse, et l'avait eue à Cornus. Elle avait de plus, à cause de Tholet, la collation de trois chapellenies à Gabriac, à Bozouls et à Saint-Pierre de Bessuéjouls, fondées par les seigneurs de cette baronnie. Enfin, elle avait fondé à Millau, dans l'église paroissiale, la chapelle de Saint-Caprais, où elle avait sa sépulture.

YSARN.

Les Ysarn de Millau ne sont point les mêmes que les Izarn-Fraissinet.

Je ne peux pas dire d'une manière certaine d'où vient leur famille, ainsi que leur noblesse (1). En 1698, Françoise de Gaujal, connue sous le nom de *mademoiselle d'Issis*, et qui, à cette époque, était veuve de Michel d'Ysarn, auquel elle avait apporté la terre de Cornus (2), qu'elle tenait de sa mère, fit reconnaître sa noblesse et celle de ses enfants.

La famille d'Ysarn eut trois de ses membres qui émigrèrent en 1792.

TAURIAC.

On trouve dans le *Nobiliaire de Saint-Allais* une généalogie qui

---

(1) En 1339, un Ysarn de Millau était chirurgien de Geraud d'Armagnac, vicomte de Creyssel : c'est peut-être l'auteur de cette famille, dont la noblesse vient, je crois, de charges de magistrature exercées dans la Chambre de l'Edit à Castres.

(2) Son portrait est encore au château de Cornus. On l'appelait d'*Issis* parce qu'elle appartenait à la branche aînée des Gaujal, désignée sous ce nom. Cette branche finit en elle, et les biens paternels passèrent à la branche de Grandcombe, qui devint l'aînée.

fait remonter les Tauriac à des Chevaliers; mais depuis il y eut dérogeance. Je trouve dans les *Mémoires manuscrits d'un calviniste de Millau* qu'en 1561, le plus grand ennemi et persécuteur du calvinisme qu'il eut alors dans cette ville était Jean de Tauriac, marchand, qui, cependant, plus tard, changea de croyance. Je trouve dans les *Titres de la maison de Tauriac* que, le 26 d'octobre 1563, le Cardinal d'Armagnac écrivit à Jean de Tauriac, seigneur de Saint-Rome, comme à un bon et zélé catholique, dont il réclamait l'assistance. D'après la *Généalogie de la maison de Tauriac*, Jean, seigneur de Saint-Rome, fut père d'Antoine. Celui-ci, d'après les *Mémoires manuscrits d'un calviniste de Millau*, fut connu sous le nom de Saint-Rome. En 1572, il fut chargé par les Consuls de Millau de lever cent vingt arquebusiers. Ainsi, Jean de Tauriac était, en 1561, marchand et zélé catholique, et il était, en 1563, seigneur de Saint-Rome. Il changea de religion. Il fut père d'Antoine, seigneur de Saint-Rome après lui, connu sous ce nom et capitaine calviniste.

Lors de la recherche de 1668, les Tauriac furent déclarés nobles; mais, postérieurement, ils furent rangés parmi les roturiers, à cause de leur dérogeance. Ils formèrent opposition, et Jacques fut reconnu noble le 27 janvier 1699. Il devait l'être sous plus d'un rapport; car, qu'il y eût eu chez les Tauriac roture ou dérogeance, la possession du fief de Saint-Rome avant l'édit de Blois (1579) leur eût donné la noblesse ; de plus, Antoine de Tauriac, qui prit le nom de ce fief, portait les armes, ce qui encore alors anoblissait. Comme je viens de le dire, les Consuls et la communauté de Millau le chargèrent, en 1572, de mettre sur pied une compagnie de cent vingt arquebusiers, en déclarant qu'à défaut de Jacques de Castelpers-Panat, vicomte de Cadars, ils ne voulaient pas d'autre Gouverneur que lui. Il s'empara de Compeyre en 1563, et y commanda jusqu'en 1576. En 1585, le Roi de Navarre (Henri IV) lui donna commission de lever deux cents arquebusiers, à la tête desquels il fut tué, la même année, à la Liquisse près de Nant. Enfin, ce même prince l'avait nommé l'un de ses gentilshommes, et l'en avait informé par une lettre signée : *Vostre meilleur amy, Henry.* Antoine de Tauriac créa donc ou rétablit sa famille, qui, depuis lui, fut toute militaire, et dont une branche eut, durant plus d'un siècle, le Gouvernement de Millau.

Le duc de Rohan parle, dans ses *Mémoires,* d'Altayrac (Jacques de

Tauriac, fils d'Antoine, Gouverneur de Millau, qui l'était en vertu de lettres de la Reine Marguerite (première femme de Henri IV), en date du 18 d'août 1612, lettres qui furent confirmées par le Roi, le 4 d'octobre suivant.

Jean-Antoine de Tauriac, autre fils d'Antoine, fit partie de l'arrière-ban convoqué pour le siége de Fontarabie.

Pierre, fils de Jean-Antoine, fit partie, en 1674, de l'arrière-ban, convoqué par le Maréchal d'Albret.

Jacques, fils de ce dernier et de Marie de Gaujal, capitaine dès 1680, maintenu dans sa noblesse en 1699, blessé à Chiari en 1700, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis en 1703, fut commissaire, pour la noblesse, dans l'Election de Millau en 1718.

Trois de ses arrière-petits-fils, dont l'aîné avait été page du Roi Louis XVI, furent reçus dans l'Ordre de Malte en 1787.

Antoine de Tauriac, d'une autre branche, fut gentilhomme ordinaire de la Chambre de Charles X.

Cette famille compta cinq émigrés.

Outre Saint-Rome, qu'elle n'avait plus, elle avait possédé d'autres fiefs en Rouergue, Bussac, la Romiguière, le Truel, etc.

Les Tauriac avaient pris, avant 1789, le titre de marquis et celui de baron (1).

URRE (D').

Cette famille, éteinte à Millau, était originaire de la principauté d'Orange, d'où elle vint en Rouergue; Henri IV lui accorda, en 1608, des lettres de naturalité. Il est possible qu'elle fût une branche des d'Urre du Dauphiné, maison ancienne, qui a fait les preuves de la Cour, et qui, en 1837, fut élevée à la Pairie. Quoi qu'il en soit, elle jouissait de la noblesse dans la principauté d'Orange; et Louis d'Urre, S[r] de Mazerac, qui habitait l'Election de Rodez, et Jean d'Urre, son frère, furent maintenus dans leur noblesse en 1699.

Les d'Urre possédèrent en Rouergue, Sanhes, ainsi que Mazerac; dans la suite, ils vinrent habiter Millau, en transférant leur fortune territoriale dans l'Albigeois, où ils possédèrent La Capelle.

En 1792, deux frères d'Urre, de Millau, émigrèrent.

---

(1) Voir page 291.

BLANC DE LA GUISARDIE.

Comme cette famille, connue sous le nom de *la Guisardie*, habitait souvent Millau, je crois devoir en faire mention.

Noble Jean de Blanc, Ecuyer, S[r] de la Guisardie, était gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Louis XIV; il fit hommage, le 11 de juillet 1646, par le ministère de noble Marc-Antoine de la Guisardie, S[r] de Limon, son fils, et donna le dénombrement de ses fiefs l'année suivante.

En 1700, Louis de Blanc, S[r] de la Guisardie, fut maintenu dans sa noblesse; une autre branche de la même famille avait été maintenue en 1698.

La terre de la Guisardie leur était advenue par Jeanne Cambefort, femme de N. de Blanc, laquelle avait, en 1632, un procès avec le seigneur de Villecomtal, au sujet des droits honorifiques de cette terre. Jeanne Cambefort était probablement fille de Jean Cambefort, conseiller au Sénéchal de Rouergue, qui, en 1604, n'existait plus.

Indépendamment de la terre de la Guisardie, cette famille possédait aussi en Rouergue le fief d'Issis, que lui avait apporté Jeanne de Gaujal-Grandcombe, femme, le 30 de juillet 1750, de Jean-Louis de Blanc, seigneur de la Guisardie.

Leur petit-fils a pris le nom de *Guizard de Blanc*. Il a été, à différentes reprises, Préfet du département de l'Aveiron et député de l'arrondissement d'Espalion. Je tiens de lui que le fief de la Guisardie, qui était peu considérable, appartenait, dès le douzième siècle, à une maison de Guizard, qui lui avait donné son nom. C'est là, sans doute, ce qui lui a fait prendre à lui-même le nom de Guizard, quoiqu'il ne descende qu'indirectement de cette famille. Je dois ajouter que, dans l'immense quantité de titres relatifs au Rouergue que j'ai parcourus, je n'ai pas trouvé de *Guizard*.

BOURZÈS.

En 1234, Guillaume Borzès était prêtre à Millau : en 1250, il était archiprêtre de Lumenson.

En 1336, un autre Guillaume Borzès était membre du Conseil de ville de Millau.

En 1563, Durand Bourzès, seigneur de la Rouvière, était Premier Consul. Il fit son testament le 7 d'avril de l'année suivante et il y prend la qualité de noble; cette pièce est relatée dans le jugement qui maintint Jacques de Bourzès dans sa noblesse, laquelle remontait donc au moins à cette époque.

En 1621, Etienne de Bourzès, seigneur de Salgues, ayant reçu commandement d'aller au siége de Montauban, disposa de ses biens avant de partir, et nomma pour son héritier, le sacristain d'Aubrac. Son château devait être transformé en hôpital, annexe d'Aubrac, pour y loger les pèlerins, les mendiants et les pauvres passants, les y recevoir et faire coucher pendant trois jours et trois nuits. Je ne sais s'il était de la même famille que les précédents, mais c'est probable.

J'ai déjà dit que les Bourzès de Millau, furent maintenus dans leur noblesse; le jugement est de l'année 1716.

On vient de voir qu'en 1336 et 1563, ils exerçaient dans cette ville des fonctions municipales; ils les ont continuées plus tard.

Vers 1780, N. de Bourzès, ancien capitaine au régiment de Dauphiné et Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, fut Maire de Millau.

En 1815, un de ses fils, également Chevalier de Saint-Louis, le fut aussi.

Deux Bourzès émigrèrent en 1792.

Cette famille avait possédé en Rouergue, le fief de Lacoste et y avait encore Dourdou. Elle possédait d'autres terres hors du Rouergue.

COMBETTES.

Les Combettes sont originaires de Saint-Bauzely; en 1574, un Combettes y commandait pour les calvinistes. D'après ce qui lui était alloué, il aurait dû entretenir 25 soldats; par avarice, il n'en avait que sept (1) qui faisaient mal leur devoir; car ce bourg fut surpris le 13 de février, les soldats qui devaient le garder étant tous au lit.

(1) Mémoires manuscrits d'un calviniste de Millau.

En 1779, N. Deslendes de Combettes, qui portait le premier de ces noms à cause d'un domaine qu'il possédait près de Saint-Bauzely, fut député des campagnes dans l'Ordre du tiers-état à l'Administration provinciale de Haute-Guienne, dont il devint, en 1780, un des Procureurs-généraux-syndics.

La même année, voulant faire souche de noblesse, il acheta une charge de trésorier de France à Montauban; mais quelques années après, il se créa tout d'un trait *noble de race*, au moyen de l'identité d'origine qu'il se donna avec la maison éteinte des Combettes d'Auvergne, identité tout à fait imaginaire, mais que le comte du Lac (d'Auvergne) descendant par femmes de cette maison voulut bien reconnaître. Deslendes, tirant tout le parti possible de cette circonstance, ne tarda pas à faire recevoir un de ses fils Chevalier de l'Ordre de Malte, par le crédit de ses nouveaux parents, qui appartenaient tous à cet Ordre et y étaient influents; la charge de trésorier de France, lui étant devenue inutile, il la vendit en 1788.

Deux de ses fils justifièrent leur récente noblesse en émigrant en 1792.

CASSAN.

Dominique Cassan était, en 1563, docteur ès droits et Syndic de la ville de Millau.

Plus tard, cette famille s'anoblit par la possession d'une charge de Secrétaire du Roi.

Avant 1775, N. Cassan de Cassaignoles servait dans l'une des compagnies des mousquetaires de la Garde du Roi.

N. de Cassan occupait, en 1789, la charge de receveur des finances qu'avait exercée avant sa famille, celle de Falgueirètes-Rebourguil.

La sienne qui est éteinte possédait en Rouergue la terre de Verières.

FALGUEIRÈTES DE REBOURGUIL.

En 1724, J.-P. Falgueirètes était Secrétaire du Roi en la Chancellerie de la Cour des aides de Montauban. Son fils (et peut-être lui-même) était receveur des finances à Millau. Celui-ci eut quatre fils

qui moururent tous célibataires, et quatre filles dont une seule se maria. Les fils furent :

1° Louis-Aaron-Félix de Falgueirètes-*Rebourguil*, né vers 1739, d'abord mousquetaire de la Garde du Roi, qui fit en cette qualité la guerre de Sept-Ans, devint officier aux Gardes de Monseigneur le comte d'Artois, quand on fit la maison militaire de ce prince qu'il accompagna en 1782 à Gibraltar, en 1789 à Turin, en 1791 à Coblentz; plus tard, il le rejoignit à Hamm et à Edimbourg. Il revint en France en 1815, fut lieutenant général, Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis en 1820 et mourut en 1826. Il a laissé quelques poésies fugitives, pleines de grâce et de fraîcheur.

2° N. de *Falgueirètes*, son frère, fut lieutenant-colonel de la Garde constitutionnelle de Louis XVI, émigra en Espagne; et revenu en France fut, sous la Restauration, nommé maréchal de camp.

3° N. de Falgueirètes *Saint-Félix* fut lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie, émigra en Allemagne, et rentra en France avant la Restauration.

4° N. de Falgueirètes, qu'on appelait *Bonmaur*, fut officier aux Gardes de Monseigneur le comte d'Artois, et mourut jeune avant 1789.

Leur sœur mariée épousa N. de La Farelle, dont le fils, qui habitait Nîmes, a été nommé député par l'arrondissement d'Anduse en 1842.

Cette famille possédait en Rouergue la terre de Rebourguil dont elle avait pris le nom.

GRANDSAIGNES.

Cette famille qui venait d'un Secrétaire du Roi, et qui avait acheté en Gévaudan la terre d'Hauterives dont une de ses branches portait le nom, se divisait en deux branches, qui furent toutes les deux militaires. Aucune n'existe plus à Millau. Celle de Grandsaignes d'Hauterives subsiste au château de Loupiac qui lui appartient depuis longtemps.

Trois Grandsaignes d'Hauterives avaient émigré.

PEYROT.

Il y avait à Millau plusieurs familles du nom de Peyrot, et sans

doute elles venaient de la même souche; elles sont toutes éteintes aujourd'hui.

L'une était représentée par N. de Peyrot-Valhauzy, conseiller au Parlement de Toulouse, qui possédait la terre dont il portait le nom.

L'autre par N. de Peyrot-Restaurand, conseiller-auditeur à la Chambre des comptes de Montpellier.

L'un et l'autre n'ont laissé que des filles.

A cette famille appartenait, je crois, Claude Peyrot, Prieur de Pradinas qui fit imprimer en 1782, dans l'idiome du pays, le poëme intitulé les *Géorgiques patoises* ou *les quatre saisons*.

RECH DE SAINT-AMANT.

Le dernier de ces noms venait de la possession de la terre de Saint-Amant de Pinet.

Cette famille, établie à Millau où le baron de Saint-Amant avait épousé une demoiselle de Vesins, était étrangère au pays.

L'abbé de Saint-Amant était, en 1789, aumônier de Monseigneur le comte d'Artois.

La famille de Rech Saint-Amant n'existe plus; elle a fondu dans celle de Gualy.

THILORIER.

N. de Thilorier, colon de Saint-Domingue, était également étranger à Millau. D'abord mousquetaire, il entra ensuite dans le régiment de *Royal* cavalerie, devint vers 1789, chef d'escadron dans ce même régiment et Chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé une demoiselle d'Albignac, sœur de Claude-François et de l'évêque d'Angoulême, circonstance qui le fixa à Millau. Il émigra en 1792.

Justin de Thilorier, son fils, est devenu maréchal de camp, et, en 1846, il commanda dans le département de la Lozère. Il est mort en 1851.

JULIEN DE PEGUEIROLES.

En 1675, Etienne Julien Pegueiroles, issu d'un notaire de Montjaux, fut Secrétaire du Roi à la Cour des aides de Montpellier.

En 1703, Jacques-Julien de Pegueiroles, son fils, était conseiller au Parlement de Toulouse; il était en 1727 à la troisième des enquêtes et en 1736 à la Grand'Chambre.

En 1747, N. Julien de Saint-Aignan de Pegueiroles, fils du précédent, était Avocat général à ce même Parlement; plus tard, il y fut Président à mortier, et il obtint l'érection en marquisat de sa terre de Castelnau de Levezou qui fut alors nommée de Pegueiroles. En 1794, il fut conduit à Paris et guillotiné comme royaliste et comme parlementaire.

Ses deux fils épousèrent deux demoiselles de Paulo, d'une famille parlementaire de Toulouse qui, en 1623, avait donné à l'Ordre de Malte un Grand-maître dont la nomination fut à la vérité regardée comme une des singularités de l'époque (1). Cette alliance donna au Président de Pegueiroles la facilité de faire recevoir dans cet Ordre un de ses petits-fils avant 1789.

CARBON.

Il existait à Millau en 1789, trois familles de Carbon; Carbon-Molenier qui est éteinte; Carbon qui avait une charge de conseiller au Parlement de Toulouse; Carbon-Ferrière. Elles avaient, je pense, pour tige unique Pierre Carbon qui, en 1590, était fermier du greffe de la vicomté de Creyssel, et qui est peut-être le même que Pierre Carbon, notaire à Millau en 1614.

Vingt ans après, N. Carbon était Secrétaire du Roi, à la Chancellerie de la Cour des aides de Montpellier; et en 1727, Pierre Carbon était Secrétaire du Roi, à la Chancellerie du Parlement de Toulouse.

---

(1) On disait alors comme une chose phénoménale que *le Grand maître de Malte n'était pas gentilhomme;* et, en effet, il s'en fallait bien qu'il le fût de *nom et armes*. Il était petit-fils d'Etienne Paulo, docteur en droit en 1523, qu'on envoya en députation à la Cour cette même année, et qui, en 1524, devint conseiller au Parlement de Toulouse. Il était fils d'Antoine Paulo, conseiller au même Parlement en 1551 et Président en 1562. A la vérité, Charles IX, en passant à Toulouse en 1565, créa celui-ci Chevalier *pour jouir et user de tous droits, autorité, privilèges et prééminences tant ez faits des guerres, armée, assemblées, jugements que ailleurs, qui y appartiennent tout ainsi comme ont coustume de faire les autres Chevaliers du royaume.* C'est là ce qui fit recevoir le fils à Malte; mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'avait pas la noblesse d'origine.

En 1731, Pierre de Carbon, probablement fils du précédent, était conseiller dans ce Parlement ; il l'était encore en 1752, époque où il épousa Elizabeth de Gaujal-Grandcombe, veuve elle-même sans enfants de Pierre de Tauriac, capitaine au régiment d'Auroy. Il n'y eut point d'enfants de ce mariage. Du premier lit il avait eu N. de Carbon, également conseiller au Parlement de Toulouse, vivant en 1789. Celui-ci avait et son fils possède encore la terre de Cabrières.

N. de Carbon, capitaine au régiment de Dauphiné en 1742, blessé à la bataille de Dettingen en 1743, et Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis en 1750, était, je crois, frère de Pierre de Carbon, conseiller au Parlement de Toulouse.

SAMBUCY.

Deux branches de cette famille existaient à Millau ; les Sambucy-Miers qui en 1789 se retirèrent à Toulouse ; et les Sambucy-Sorgues, qui y sont restés et qui possédaient en Rouergue la terre dont ils portaient le nom.

En 1560, un Sambucy était notaire à Millau, et y fut l'auteur de sa famille. Antoine de Sambucy était, en 1711, Avocat général à la Cour des aides de Montauban ; il l'était encore en 1734. En 1717, N. Sambucy était lieutenant en l'Election de Millau. En 1723, François Sambucy était Secrétaire du Roi, en la Chancellerie du Parlement de Toulouse : de là venait leur noblesse.

En 1789, N. de Sambucy remplissait à Millau, l'une des deux charges de receveur des finances.

Le chevalier de Sambucy, officier de marine, émigra en 1792.

MOLENIER-SAPIENTIS.

Je crois que cette famille qui est prête à s'éteindre venait par les mâles des Molenier et par les femmes des Sapientis ; ceux-ci étaient fort anciens. On trouve en 1462 et 1466 un Sapientis secrétaire du comte de Rodez. N. Sapientis était en 1481 notaire et secrétaire du Roi à Rodez. N. Sapientis était en 1667 et 1669 subdélégué à Millau de l'Intendant de Montauban.

En 1789, N. Molenier-Sapientis était conseiller auditeur à la Chambre des comptes de Montpellier. Il fut depuis juge de paix et Président du tribunal civil à Millau.

PLANARD.

Les Planard sont originaires des environs de Saint-Geniez, d'où ils sont venus se fixer à Rodez et à Millau. En 1375, Jean Planhart était à la foire d'Espalion : Il n'est point sûr qu'il fût de cette famille ; mais c'est vraisemblable.

En 1600 Jean Planard était notaire royal à Drulhe. En 1775, N. Planard était conseiller au Présidial de Rodez.

En 1788, N. Planard, qui s'était fixé à Millau en épousant une demoiselle de Gualy, acheta la charge de trésorier de France à Montauban qu'avait N. Deslendes de Combettes. Il émigra en 1792, et après sa rentrée en France, il fut en 1815 sous-préfet de Millau. C'est le père d'Eugène de Planard, auteur dramatique distingué.

ROUBIN-LONGUIERS.

La famille Roubin tire le surnom de Longuiers d'un domaine qu'elle possède près de Millau ; elle avait à la Grenade (Antilles anglaises) une habitation d'un revenu considérable. N. Roubin-Longuiers ayant épousé une demoiselle de Gualy, acheta peu avant 1789, la charge de greffier en chef du Parlement de Toulouse.

VAYSSIÈRE SAINT-MARTIN.

En 1613, N. Vayssière Saint-Martin était à Millau Consul et marchand ; on le trouve mentionné en cette double qualité dans une inscription gravée sur la grande tour de l'horloge à Millau. En 1728, Jean Vayssière Saint-Martin, juge à Creyssel remplissait à Millau les fonctions de juge. En 1789, N. Vayssière Saint-Martin était conseiller auditeur à la Chambre des comptes de Montpellier. Il fut depuis juge au tribunal de Millau.

Son fils a été nommé, en 1845, sous-préfet à Millau.

Une autre branche de cette famille, qui a quitté Millau, y était connue sous le nom de Saint-Martin Valogne.

ALARET.

Deux familles Alaret, venant de la même tige, habitaient Millau.

L'une était fort terne; l'autre appelée *Despradels* finit par un homme de mérite, citoyen utile, qui s'adonna à l'agriculture et introduisit en Rouergue les plantes fourragères et la pomme de terre. Il fut membre de l'Administration provinciale de Haute-Guienne et du Conseil général du département de l'Aveiron.

Les deux familles Alaret sont éteintes.

BONNEFOUS.

N. Bonnefous, capitaine au régiment de Dauphiné en 1747, Chevalier de Saint-Louis en 1762, était en 1789, Gouverneur de Millau.

Son fils unique, officier au régiment de Noailles dragons, émigra et périt à Quiberon.

Le frère du Gouverneur de Millau, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis comme lui, avait été major de Brest. Retiré dans sa ville natale, il devint prêtre.

Cette famille n'existe plus.

CORBIGNY.

N. Corbigny était un employé supérieur des finances. Il était sans enfants.

DARTIS.

N. Dartis servit d'abord dans la petite gendarmerie et puis dans les Gardes-du-corps de Monsieur, comte de Provence, qui fut depuis Louis XVIII; il émigra en 1792.

Cette famille qui existait aussi à Lyon est éteinte à Millau.

MOLENIER.

N. Molenier était docteur en médecine; sa famille est éteinte dans les mâles.

SINGLA.

C'était une famille d'avocats au Parlement de Toulouse, éteinte aujourd'hui.

CARTAILHAC.

Autre famille d'avocats au Parlement de Toulouse.

DALBIS.

Au dix-huitième siècle, N. Dalbis était médecin à Millau, et son frère avait été apothicaire du Roi d'Angleterre.

Il y a en Rouergue et à portée de Millau, une famille noble de Dalbis qui possédait la terre de Gissac, et dans laquelle il y avait, si je ne me trompe, une charge de conseiller au Parlement de Toulouse. Je ne sais si les Dalbis de Millau ont la même origine; mais les Dalbis de Gissac ne les reconnaissent point pour parents, et ils joignent toujours à leur nom celui de Gissac, pour n'être pas confondus avec eux.

Le fils de M. Dalbis, médecin, fut maire de Millau.

Un des fils de ce dernier est Président du tribunal civil de la même ville.

DUFOUR.

N. Dufour, étranger à Millau, y était avant 1789, receveur du grenier à sel.

Sa famille y subsiste encore.

RICHARD.

N. Richard était en 1789 et longtemps auparavant Procureur du Roi au Bailliage de Millau.

Son fils a été un peintre distingué; et c'est à lui qu'on doit Brascassat, peintre d'animaux de premier ordre. Richard l'a pris dans une classe inférieure à Bordeaux, l'a élevé, instruit dans son art et en quelque sorte adopté.

ROZIER.

N. Rozier qui, en 1789, n'existait plus, avait été Président du bureau de l'Élection à Millau.

Un de ses fils émigra, fut jeté par les événements dans la Guyane hollandaise, et y fit une grande fortune.

SARRET.

Trois Sarret ont été de père en fils Juges-Baillis à Millau de 1752 à 1789.

Le frère du dernier, nommé Alexandre-Henri, était, à l'âge de vingt-cinq ans, adjudant-commandant et officier très-distingué. Il fut tué en l'an II de la république à l'attaque du camp de la Madeleine près Barcelonnette.

Familles qui fournirent des émigrés.

Albignac	4
Bonald	3
Bonnefous	1
Bourzès	2
Combettes	2
Dartis	1
Falgueirètes	3
Gaujal	1
Grandsaignes	3
Grégoire des Gardies	1
Gualy	6
Planard	1
Rozier	1
Sambucy	1
Tauriac	5
Thilorier	1
Urre (d')	2
Vesins (Corcoral)	2
Yzarn	3
	43

dont 1 évêque (d'Albignac).
2 enfants (Bonald).

3

VI

HOMMES DISTINGUÉS MORTS DEPUIS 1789.

Les *Annales du Rouergue* n'allant pas au delà de 1790, je ne crois pas devoir pousser au delà de ce terme les Notices que je donne sur les familles et les personnes distinguées de ce pays. Je vais cependant y joindre la nomenclature de quelques hommes distingués, morts depuis cette époque, avec la liste des ouvrages de ceux qui ont écrit. Elle manifestera clairement qu'à dater d'alors, il y a eu dans les esprits un accroissement d'activité remarquable.

Affre (Denis-Auguste), né à Saint-Rome-de-Tarn en 1793; évêque, en 1839, de Pompéiopolis *in partibus infidelium ;* Archevêque de Paris en 1840; mort, victime de son zèle pour l'intérêt de son troupeau, en juin 1848 (1) ;

Auteur de plusieurs écrits ecclésiastiques.

---

(1) Lettre écrite en 1848, par l'auteur de ce livre, aux Représentants de l'Aveiron pour provoquer la souscription aveironnaise ayant pour objet l'érection d'un monument local à Mgr Affre.

A MM. les Représentants du peuple élus par le département de l'Aveiron.

Messieurs,

La France vient de perdre un héroïque, un saint pontife. Elle n'a pas seulement honoré d'un deuil national les funérailles de ce martyr de la charité

Albignac (Claude-François), colonel en 1773; maréchal de camp en 1793; mort en 1822.

(Philippe-François), évêque d'Angoulême en 1784; député aux États généraux en 1789; mort en 1814.

(Pierre-Jean-Lévy), colonel en 1773; major général des Gardes du corps; lieutenant général; Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis; mort en 1815.

(Maurice-François), ministre de la guerre en Westphalie; Grand

---

évangélique; elle a annoncé qu'elle immortaliserait ses regrets par un monument aussi durable que le souvenir de cet illustre prélat.

Mais quelque touchant, quelque général que soit ce témoignage de douleur et de sympathie, il semble que les Aveironnais ont aussi un devoir à remplir. Le département qui se félicitera à jamais d'avoir donné le jour à Mgr Affre ne lui doit-il pas un témoignage local de son admiration, de son respect, de son affection? Ce pays n'aurait-il point un reproche perpétuel à se faire, s'il laissait échapper une occasion si solennelle d'honorer un de ses enfants dont la gloire rejaillira éternellement sur lui?

Ces considérations m'ont fait penser qu'une souscription devrait être ouverte pour élever, à Saint-Rome-de-Tarn, lieu de la naissance de Mgr Affre, un monument qui attesterait à la postérité, avec sa gloire, les sentiments dont les Aveironnais en particulier furent animés pour un prélat qui les méritait à tant de titres.

Vous êtes, Messieurs, les élus et les Représentants du pays : c'est à vous que je crois convenable de faire part de cette idée. Je la place sous votre patronage, persuadé qu'en se produisant sous vos auspices, elle recevra dans le département de l'Aveiron un assentiment général. Il n'y aura pas une paroisse qui ne veuille concourir à consacrer le souvenir et les vertus d'un compatriote que la voix publique, qui est bien ici la voix de Dieu, a déjà canonisé.

L'habile sculpteur, M. Gayrard, saisirait bien volontiers, je pense, l'occasion d'enrichir son pays d'un nouveau chef-d'œuvre. Ainsi cet hommage aurait doublement un caractère digne de l'excellent prélat qui témoigna toujours une affection si vive pour le pays où il prit naissance.

Si vous partagez, Messieurs, mon vœu et mon idée, vous serez sûrement empressés de lui donner de la publicité et de la mettre à exécution.

On pourrait ouvrir une souscription à Paris, à Rodez et dans les chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Aveiron.

Recevez, Messieurs, l'hommage de ma très-haute considération.

De Gaujal,
Conseiller à la cour de cassation.

Paris, 8 juillet 1848.

Conformément au vœu de cette lettre, une souscription fut organisée et doit avoir prochainement pour effet l'érection d'un monument digne de l'illustre prélat qui a tant honoré par sa mort le pays qui l'a vu naître.

Écuyer du Roi Jérôme; comte de Ried; lieutenant général en 1821; Commandeur des Ordres de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, de Saint-Henri de Saxe; mort, en 1824, à l'âge de soixante-huit ans.

(JEAN-PIERRE-AYMAR), d'abord soldat; aide de camp de Ney; maréchal de camp; nommé Grand officier de la Légion d'honneur; mort, à Madrid, en 1823, à l'âge de quarante ans.

(LOUIS-ALEXANDRE), maréchal de camp en 1783; lieutenant général en 1789; Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis en 1814.

Alibert (JEAN-LOUIS), professeur à l'École de médecine de Paris, premier médecin de Louis XVIII et de Charles X, né à Villefranche vers 1767; mort, à Paris, en 1837.

A laissé les ouvrages suivants :

Dissertations sur les fièvres ataxiques et intermittentes;
Traité des pertes de sang chez les femmes enceintes, traduit de l'italien, de Pasta;
Nouveaux éléments de thérapeutique et de matière médicale;
Éloges historiques, suivis d'un *Discours sur les rapports de la médecine avec les sciences physiques et morales;*
Description des maladies de la peau observées à l'hôpital Saint-Louis, et *Exposition des meilleures méthodes suivies pour leur traitement;*
Nosologie naturelle, ou les Maladies du corps humain distribuées par familles;
Précis historique sur les eaux minérales les plus usitées en médecine;
Physiologie des passions;
Poëme sur l'émulation;
La Dispute des fleurs, en vers.

Aygalenq (N.), docteur en médecine et professeur d'art vétérinaire; auteur d'un *Traité des maladies communes à l'espèce humaine et aux animaux.*

Belmont de Malcor (N.), Conseiller d'État en 1814.

Bergon (N.), né à Mirabel en 1741; d'abord avocat, à Paris, a

publié les *Éloges du Maréchal d'Estrées, de Clairaut et de Restout.* Il devint administrateur général des forêts, et mourut Conseiller d'État honoraire.

Bessuéjouls de Roquelaure (Jean-Armand), né au château de Roquelaure en 1741 ; évêque de Senlis; de l'Académie française, a fait imprimer :

Oraison funèbre de la Reine d'Espagne, 1760 ;
Oraison funèbre de M. le Dauphin, 1765 ;
Discours pour la profession de foi de Mme Louise, 1770.

Reçu à l'Académie française en 1771 ; il y fut remplacé, en 1818, par le célèbre Cuvier.

Bonald (Gabriel-Ambroise, vicomte de), né à Millau en 1754 ; nommé, par le Roi, en 1816, membre de l'Académie française ; mort en 1840.

OEuvres complètes, 12 vol. in-8°, 1817-1826.

Ses principaux ouvrages sont :

Théorie du pouvoir politique et religieux, 1776, 2 vol. in-8° ;
Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social, 1801 ;
Le Divorce considéré au dix-neuvième siècle, 1801 ;
Législation primitive, 1802, 3 vol. in-8° ;
Recherches philosophiques sur les premiers éléments des connaissances morales, 2 vol. ;
Mélanges littéraires, politiques et philosophiques, 2 vol. ;
Pensées diverses et opinions politiques.

Bonaterre (P.-J.), abbé, né à Saint-Geniez vers le milieu du dix-huitième siècle ; mort, dans la même ville, à l'âge de cinquante ans. Il a publié, dans l'*Encyclopédie méthodique*, le *Tableau des trois règnes de la nature.* Il publié aussi une *Notice historique sur le Sauvage de l'Aveiron*, an IX. Il a laissé, en manuscrit, une *Flore de l'Aveiron.*

Borderies (Étienne-Jean-François), né à Saint-Geniez en 1762 ; vicaire général à Paris ; évêque de Versailles en 1827 ; mort en 1832.

Sermons, 4 vol. in-12.

Bosc (L.-C.-P.), abbé, professeur au collége de Rodez, était malheureusement dépourvu de critique historique; mais il a le mérite d'avoir, le premier, tourné l'attention publique sur l'histoire de son pays.

Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue, 3 vol. in-8°.

Cabrières (N.), de Rodez; secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de l'Aveiron.

Observations sur plusieurs articles du Sténographe parisien, concernant le département de l'Aveiron, Rodez, 1818.

Capelle (Guillaume-Antoine-Benoit, baron), né à Salles-Curan, fit, en 1830, partie du ministère Polignac.

Carrié (N.), général de brigade.

Caucanas (Paul), docteur en médecine.

Traité analytique et pratique sur les eaux minérales de Sylvanez et les eaux minérales de Camarès, in-8°, Paris, an IX.

Chalret (Jean-Jacques), né à Villeneuve, ancien doctrinaire.

Éléments d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre, avec des applications aux arts les plus intéressants. Villefranche et Paris, 1784; Montauban, 1787.

Clausel (Jean-Claude), né à Coussergues en 1765; membre de la Chambre des députés.

Sacre des Rois de France, 1825, in-8°.

Curières de Castelnau (N., baron de), maréchal de camp; résident de France à Genève.

Delrieu (N.), né à Rodez; mort en 1837; auteur des pièces suivantes :

La Prévention paternelle, comédie en trois actes, 1792;
Adèle et Pauline, 1792;
Les Philosophes soldats, comédie, 1793;
Harmodius et Aristogiton, opéra, 1794;

Le Jaloux malgré lui, comédie ;

Arsinoüs, tragédie en trois actes ;

Amélia ou les Deux Jumeaux espagnols, drame en cinq actes et en prose ;

Le Père supposé ou les Époux dès le berceau, 1802 ;

Les Ruses du Mari, comédie, 1802 ;

Artaxerxès, tragédie, 1808, chef-d'œuvre de l'auteur ;

Démétrius, tragédie ;

La Jeune Veuve, comédie.

Fabri (N.), né à Cornus ; mort à Paris.

La Régence à Blois, in-8° ;

Itinéraire de Bonaparte de Fontainebleau à l'île d'Elbe ;

Itinéraire de Bonaparte de l'île d'Elbe à l'île de Sainte-Hélène ;

Le Génie de la Révolution dans l'éducation, 3 vol. in-8° ;

Monuments de la reconnaissance nationale, votés en France au mérite éminent, depuis 1789 *jusqu'à la loi du* 2 *février* 1819, *avec des Réflexions sur la retraite des étrangers et sur l'invasion des principes du jacobinisme, qui ont eu lieu sous le ministère de M. le duc de Richelieu*, in-8° ;

Les Missionnaires de 1793.

Éditeur du *Spectateur français.*

Flaugergues (Pierre), né à Saint-Cyprien ; député ; mort à Paris.

De la Représentation nationale et Principes sur la matière des élections, 1820, in-8° ;

Essai sur l'administration.

Frayssinous (Denis-Luc-Antoine), évêque d'Hermopolis, ministre, de l'Académie française, etc., etc., né à la Vayssière en 1765 ; mort à Saint-Geniez en 1841.

Oraison funèbre du prince de Condé, 1818 ;

Oraison funèbre de Louis XVIII, 1826 ;

Les Vrais Principes de l'Église gallicane sur le gouvernement ecclésiastique ;

Conférences.

Gaston (Marie-Joseph-Hyacinthe de), né à Rodez en 1767 ; mort à Paris en 1808.

Traduction en vers de l'*Énéide*, 3 vol. in-8°, Paris, 1807 ;

Poëme sur les quatre âges de la Femme ;

Ode sur le rétablissement du Culte ;

Pensées ;

Déclaration des Français restés fidèles au Roi, Francfort, 1793.

Gualy (Joseph-Julien de), né à Millau en 1765 ; évêque de Carcassonne en 1824 ; mort en 1847.

(François-Marie-Édouard), né à Millau en 1786 ; évêque de Saint-Flour en 1829 ; Archevêque d'Albi en 1833 ; mort en 1842.

Julien de Pegueirolles (Étienne-Hippolyte) ; Président à mortier au Parlement de Toulouse ; guillotiné, à Paris, pendant la Terreur.

Laparra, chevalier de Salgues (Gui-Augustin de), maréchal de camp, né en 1728 et émigré, fut tué, à Constance, le 7 d'octobre 1799, à la tête de la troupe qu'il commandait, et fut non-seulement pleuré de l'armée à laquelle il appartenait, mais regretté aussi de celle qu'il combattait. Des journaux républicains de l'époque donnèrent eux-mêmes des éloges à sa bravoure,

La Panouse (Mercure-Joseph de), mort en 1841.

Le Duel jugé au Tribunal de la raison et de l'honneur.

La Romiguière (Pierre), né à Lévignac en 1756 ; le premier des métaphysiciens français ; membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

Projet d'éléments de Métaphysique, Toulouse, 1793 ;

Paradoxes de Condillac, ou Réflexions sur la langue des calculs, 1805, Paris ;

Discours sur la langue du raisonnement, 1811 ;

Leçons de Philosophie, 1833, 2 vol. ;

Observations sur le sens des mots ;

Analyse des sensations, dans le premier volume des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Layrolle (CHARLES DE), né à Sévérac-le-Château en 1746; grand-vicaire de Rodez, refusa, en 1817, les évêchés de Perpignan et de Rodez; mort en 1820.

Maillan (N., abbé de), chanoine-comte de Brioude; premier aumônier de Madame en survivance; d'une maison dont une branche était établie en Rouergue; évêque de Saint-Flour en 1819; mourut en 1820.

Marcillac (ALEXANDRE DE CRUSY, marquis de), né à Savignac en 1770; mort en 1824; a laissé les ouvrages suivants :

Nouveau voyage en Espagne, 1805, in-8°;

Aperçus sur la Biscaye et les Asturies, 1817;

Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne, de 1792 à 1794;

Guerre de Catalogne en 1820;

Souvenirs de l'émigration, à l'usage de l'époque actuelle, Paris, 1825, in-8°.

Marie (N.), abbé, né à Rodez en 1738; mort en 1800; docteur de Sorbonne; professeur de philosophie et de mathématiques; censeur royal; sous-précepteur, en 1776, des ducs d'Angoulême et de Berri.

Tables de Logarithmes.

Éditeur des *Œuvres de La Caille*, son prédécesseur dans sa chaire.

Massabiau (J.-A.-F.), sous-bibliothécaire de Sainte-Geneviève, né à Villefranche; mort à Paris.

De l'Esprit des institutions politiques, 2 vol. in-8°, Paris, 1820.

Mathieu (MAURICE), comte DE LA REDORTE, né à Saint-Affrique; lieutenant général en 1799; Pair de France en 1819.

Monseignat (N.), de Rodez; membre du Corps législatif, dont l'opinion sur le duel a donné lieu à de nombreux commentaires.

Monteil (AMANT-ALEXIS), de Rodez; professeur d'histoire.

Description du département de l'Aveiron, 2 vol. in-8°, an X;

Histoire des Français.

Morlhon (André-Étienne-Antoine, comte de), né à Villefranche-de-Panat en 1753; Archevêque d'Auch en 1823; Pair de France en 1827; mort en 1828.

Neirac (Antoine-Xavier de), né à Vabres en 1757; évêque de Tarbes en 1823; mort en 1833.

Planard (Eugène), né à Millau; mort à Paris; a écrit un grand nombre de pièces de théâtre.

Le Curieux, 1807,
Le Paravent, 1807,
Les Pères créanciers,
Le Portrait de Famille,
Le Faux paysan, 1811,
} comédies.

La Nièce supposée,
L'Échelle de soie,
L'Emprunt secret,
Le Mari de circonstance,
Les Héritiers Michau, 1814,
Le Règne de onze heures,
Les Noces de Gamache,
La Lettre de change,
La Bergère châtelaine,
L'Auteur mort et vivant,
Le Solitaire,
Le Pré aux Clercs,
} opéras.

Et plusieurs autres.

Pougenq (N.), né à Requista.

Dictionnaire de médecine, 4 vol.;

L'Art de conserver la santé et de vivre longtemps et heureusement, avec une traduction, en vers français, des vers latins de l'*École de Salerne*.

Cette traduction a été faussement attribuée à M. Charles Pougens.

Raynal (Guillaume-Thomas), né, suivant la plupart des biographes, à Saint-Geniez; mais, suivant d'autres, au village de La Pa-

nouse, près Sévérac-le-Château, le 12 d'avril 1713; mort à Chaillot le 16 de mars 1796; d'abord jésuite, et sorti de leur Compagnie en 1748 (1).

Histoire du Stadhoudérat, 2 vol., 1748 et 1750;

Histoire du Parlement d'Angleterre, 2 vol., 1750;

Anecdotes littéraires et historiques, 3 vol., 1753;

École militaire, 3 vol., 1762;

Histoire du divorce de Henri VIII, 1763;

Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes, 10 vol., 1770 et 1781;

Mémoires historiques de l'Europe, 3 vol., 1772;

Tableau et Révolution des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale, 1781, 2 vol.;

Ode à l'archevêque de Paris.

Rebourguil (N. DE FALGUEIRÈTES, chevalier de), né à Millau, lieutenant général en 1815; Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis en 1823.

Voir la Notice biographique sur Claude Peyrot.

(N., DE FALGUEIRÈTES), né à Millau; maréchal de camp en 1815.

Rey (ANTOINE-GABRIEL-VENANCE), de Millau; lieutenant général en 1793, qui prit Gaëte, le 4 de janvier 1799.

Rodat (AMANT), de Rodez, a beaucoup écrit sur l'agriculture de l'Aveiron, et travaillé au *Propagateur aveironnais.*

Saunhac-Belcastel (JEAN-FRANÇOIS DE), né en 1765; évêque de Perpignan en 1817; mort en 1854.

---

(1) M. Lunet, dans une Notice historique sur le collége de Rodez publiée dans le cinquième volume des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts* de l'Aveiron, reproche à l'auteur d'une Notice antérieure sur le même collége, d'avoir dit que Raynal avait été professeur au collége de Rodez du temps des jésuites, et de n'avoir pas cité la source *suspecte* où il avait puisé ce renseignement.

Ce renseignement se trouve dans tous les dictionnaires biographiques, et notamment dans celui de Chaudon et Delandine, qui indique aussi l'époque où Raynal quitta la Société de Jésus. C'était en 1748, après avoir professé la rhétorique à Rodez.

Seconds (N.); lieutenant particulier des eaux et forêts à Rodez.

De l'Art social, ou des Vrais principes de la société politique, in-8°, 1792 et 1793;

Le Sensitisme, ou la Pensée et la Connaissance des choses remplacées dans les sens, traitées historiquement dans l'ordre de nos sensations, et réduites à l'histoire naturelle du monde sentant et du monde sensible, 1815, in-8°.

Solignac (N., baron), de Millau; général de division.

Tedenat (Pierre), né à Saint-Geniez; correspondant de l'Académie des sciences.

Leçons d'arithmétique, in-8°, Paris, an VII;

Leçons élémentaires de géométrie et trigonométrie, in-8°.

Valadier (N.), de Villefranche; conseiller de préfecture à Rodez.

Cora, opéra.

Vaysse de Villiers (J.-François-Régis), de Rodez; inspecteur des postes; mort à Paris.

Itinéraire descriptif de la France, in-8°.

Villaret (Jean-Chrysostome), né à Rodez en 1739; évêque d'Amiens en 1803, et successivement d'Alexandrie et de Casal en Italie; mort à Paris en 1824.

Viala (N., baron), de Rodez; général de brigade en 1806

VII

NOBLESSE DU ROUERGUE.

Suivant Patru qui écrivait en 1645 son plaidoyer pour empêcher une nouvelle érection du comté de Rodez, il y avait alors dans ce comté (il eût dû dire en Rouergue) cinq à six cents gentilshommes (1).

Dans la recherche des faux nobles qui eut lieu de 1697 à 1716, il fut rendu pour le Rouergue, par l'Intendant de la Généralité de Montauban, 172 jugements de maintenue qui même ne s'appliquaient qu'à 153 noms : il existait alors bien plus de 172 familles nobles. Plusieurs, parmi celles même qui occupaient des positions élevées, ne furent pas comprises dans ces jugements.

TITRES ANTÉRIEURS AUX ÉRECTIONS.

Suivant Fromenteau qui écrivait en 1581, le Rouergue contenait alors 260 fiefs ainsi répartis : 190 dans le diocèse de Rodez, 70 dans celui de Vabres.

De ces fiefs, les uns avaient été ou furent réunis à la Couronne;

---

(1) Patru disait, de plus, qu'il y avait en Rouergue quatre marquisats, six comtés, sept vicomtés.

c'étaient les vicomtés de Millau, de Carlat, de Saint-Antonin, de Creyssel; j'en ai déjà parlé. En signalant les maisons qui ont eu une grande importance féodale, j'ai aussi mentionné d'autres vicomtés qui portèrent ce titre, parce que ce furent des démembrements du comté de Rodez : ainsi furent les vicomtés d'Ayssènes, de Cambolas, de Peyrebrune, de Cadars.

Les vicomtes d'Arpajon prirent ce titre parce qu'ils possédaient une partie de la vicomté de Lautrec en Languedoc; les vicomtes d'Estaing, parce qu'ils possédaient la vicomté de Chaylane en Auvergne.

Le Comtor Hugues de Millau, ainsi que les Comtors de Nant, étaient ainsi qualifiés comme cadets des vicomtes de Millau et de Creyssel.

Enfin, les sires d'Arpajon, de Sévérac, de Castelpers, de Caylus, de La Barrière furent souvent désignés avec cette qualification, comme relevant nûment du Roi.

Je n'ai donc à parler que des titres de fiefs érigés par lettres patentes.

Titres érigés.

DUCHÉS.

En 1650, la terre de Sévérac fut érigée en duché-pairie sous le nom d'Arpajon.

En 1655, les titre et dignité de duc d'Arpajon furent transférés sur Caumont de Plancatge.

Le fief de Caylus, titré comté d'abord, devint, en 1722, le siége d'une Grandesse établie sous le nom de Caylus, qui passa dans la maison de Robert Lignerac en 1774 sous le nom de duché de Caylus.

Le fief d'Estaing, devint aussi, en 1782, le siége d'une Grandesse créée pour le comte d'Estaing.

MARQUISATS.

Le fief de *Roquefeuil* fut érigé en marquisat en 1618 pour la maison de Blancafort-Roquefeuil.

Le fief de *Bournazel*, avec ses annexes, fut érigé en marquisat en 1628 pour la maison de Buisson.

Quand la terre de Sévérac fut érigée en duché-pairie sous le nom d'Arpajon, Layssac et ses dépendances furent érigés en marquisat

sous le nom de Sévérac. Quand cette pairie fut transférée sur Caumont de Plancatge, Sévérac auquel Layssac fut incorporé de nouveau prit le titre de marquisat.

Saint-Côme fut érigé en marquisat en 1749 pour la maison de Curières-Castelnau qui l'avait acquis de la maison de Bourbon-Malause.

La terre de Valadi advenue à la maison d'Izarn en 1664 par Anne de Pestels fut érigée en marquisat pour cette maison.

COMTÉ.

Le fief de Caylus où était comprise la ville de Saint-Affrique fut érigé en comté en 1574, pour la maison de Lévis.

BARONNIES.

En 1605, les fiefs de Las Ribes, Bartoulène, la Romiguière, Fronton et le Truel furent érigés en baronnie sous le nom de *Las Ribes* en faveur de la maison d'Hèbles.

En 1609, Bartoulène, Ponsin et le Truel furent aussi érigés en baronnie pour la même maison sous le nom de Bertoulène.

Chevaliers et Commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit.

1531. Antoine de Lévis, comte de Caylus....... mort en 1586
1533. Jean de la Valette-Parisot.................... 1586
1633. Louis, vicomte et puis duc d'Arpajon............. 1679
1724. François comte d'Estaing...................... 1732
1734. Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte, puis duc de Belle-Isle...................................... 1761
1767. J.-B.-Charles-Henri, comte d'Estaing............. 1794
1780. J.-Armand de Bessuéjouls-Roquelaure............ 1818

Maisons ayant fait leurs preuves pour être présentées.

Il fallait prouver que la famille était noble avant 1400 sans anoblissement connu.

Dates de la présentation : 1749. D'Estaing.
1755. De Malvin de Montazet.
1757. De Lastic.
1764. De Luzençon-Levezou-Vesins.
1765. D'Adhémar.
1772. De Bessuéjouls-Roquelaure.
1773. De Curières-Castelnau.
1773. De Moret-Peyre,
1774. D'Albignac.
1784. De Benaven-Rodez.
1785. D'Izarn-Valadi.
1785. De Volonzac-Malespina.
1786. De Waroquier de Combes.
1787. De La Panouse.

Chapitres nobles.

COMTES DE LYON.

Il fallait prouver huit degrés, quatre paternels et quatre maternels en remontant par les pères, à 1400, sans anoblissement connu.

1446. Jean d'Estaing, Dom d'Aubrac.
1489. François d'Estaing, évêque de Rodez en 1504.

1495. Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême, en 1506.
1522. Charles d'Estaing.
1530. Jean d'Estaing, qui fut élu évêque de Rodez.
1608. Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, en 1614.
1616. Louis d'Estaing, évêque de Clermont, en 1650.
1678. Joachim-Joseph d'Estaing, évêque de Saint-Flour en 1694.
1694. Antoine de la Vaissière-Cantoinet.
1787. Claude-Charles de Mostuéjouls, premier aumônier de Madame en 1772.

COMTES DE BRIOUDE.

Il fallait prouver seize quartiers, huit paternels et huit maternels.

1766. Jean-Godefroy de Mostuéjouls.
N. de Maillan.
1775. Claude-Charles de Mostuéjouls.

COMTESSES DE REMIREMONT.

Il fallait prouver de chaque côté deux cents ans de noblesse chevaleresque, de la manière suivante : deux cents ans de noblesse paternelle avec preuve de toutes les mères, et deux cents ans de noblesse maternelle avec preuve de toutes les mères.

1771. Marguerite de Mostuéjouls, successivement lieutenante des abbesses la princesse de Lorraine et la princesse de Condé.

1787. { Constance-Adélaïde / Charlotte } de Mostuéjouls.

COMTESSES DE LAVEINE EN AUVERGNE.

Il fallait prouver d'extraction et de race du côté paternel, jusqu'à l'an 1400 ; et du côté maternel, que la mère de la récipiendaire était demoiselle.

1787. Camille d'Albignac.

Maisons admises dans l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem (Malte).

Il fallait prouver huit quartiers paternels et huit maternels.

Ce ne fut qu'en 1583 qu'un Chapitre général de l'Ordre prescrivit pour la première fois aux Prieurs d'avoir des archives; et ce règlement ne reçut son exécution qu'au Chapitre général de 1611.

On n'a porté ici que le plus ancien Chevalier de chaque famille.

1474. Guillaume d'Alboy.
1491. Guion de la Propercio.
1492. Guillaume de Mostuéjouls.
1506. Azémar de la Garinie.
1510. Roquefeuil.
1515. Jean de la Valette-Parisot.
1519. Raulet de Montpaon.
1521. Montlaur.
1526. Rodes de Montalègre.
1528. Saint-Ferréol (diocèse de Vabres).
1533. Brenguier-Bartholène.
1536. D'Urre.
1541. Pellegry de la Roque.
1542. Prunet de Verières.
1544. Framon de la Framondie.
1545. Gabriac.
1546. Blanc de Valhauzy et Montaigut.
1547. Maillan.
1550. Saunhac.
1570. Pierre, Guillaume et François de Tubières-Verfeuil.
1578. Montblanc.
1584. Peyre-la-Ferandie.

1587. Cruzy de Marcillac.
1591. D'Arzac.
1597. Montcalm-Castelet.
1603. D'Arjac-Solages.
1615. Buisson-d'Aussone.
1619. Du Rieu.
1644. Morlhon-Laumière.
1662. Buisson de Bournazel.
1669. Prévinquières-Montjaux.
1693. Charles-François de Garceval-Recoules l'était alors.
1703. D'Albignac du Triadou.
1716. Bonald.
1742. Izarn-Fraissinet.
1762. Malvin de Montazet de Pachins.
1772. Bessuéjouls-Roquelaure.
1775. La Panouse du Colombier.
1779. Puel-Parlan.
1782. Montvallat.
1786. Tauriac.

Maisons ayant fait les preuves de Pages.

Il fallait d'abord prouver cent ans de noblesse : plus tard, il fallut prouver depuis 1550. — On n'a rapporté que le plus ancien de chaque maison.

1695. De Corneillan.
1700. La Valette-Parisot.
1717. Izarn de Villefort.
1729. Adhémar de Panat.
1732. De Montcalm-Gozon Saint-Victor.
1732. D'Albignac du Triadou.
1735. De Roquefeuil.

1735. De Cruzy de Marcillac.
1750. De Curières-Castelnau.
1753. De Luzenson-Levezou-Vesins.
1766. De Tauriac.
1783. De Buisson-Bournazel.
1783. De Mostuéjouls.
1786. D'Arzan.
1786 De Nattes.
1786. De Lastic.
1788. De Saunhac.

Familles du Rouergue

MAINTENUES DANS LEUR NOBLESSE LORS DE LA RECHERCHE DES FAUX NOBLES DE 1697 A 1716.

Élection de Villefranche.

Targas, demeurant à Saint-Antonin. — 7 mars 1697.
Lestang de Berail et de Pomayrols. — 22 avril 1697.
Saint-Gery, seigneur de Salvagnac. — 18 décembre 1697.
Fenellou, sieur del Clusel. — 9 janvier 1698.
Gausserand, sieur de Brandarac. — 20 janvier 1698.
Resseguier. — 23 janvier 1698.
Rouget, demeurant à Villeneuve. — 21 juin 1698.
Peyrusse, seigneur de Laraze. — 28 juin 1698.
Berail, seigneur de Mazerolles, — 28 juin 1698.
Villetes, seigneur de Palhairols, Gouverneur de Saint-Antonin. — 12 juillet 1698.
Granier de Bernoye et de Haute-Serre (originairement verriers), — 2 août 1698.
Mafre, sieur de Cruzel. — 9 août 1698.
Imbert, seigneur du Bosc. — 4 septembre 1698.
Boissière, sieur de La Selve. — 11 octobre 1698.
Tredolat, sieur du Bac. — 20 décembre 1698.
Morlhon, sieur de Pradines. — 7 mars 1699.

Gros, sieur de Laspeyrouzes. — 10 mars 1699.

Malrous, sieur de Roumegous. — 14 mars 1699.

Saunhac d'Ampiac, sieur de Tanus. — 10 avril 1699.

Lescure, sieur de Millars. — 30 mai 1699.

Guirard, seigneur de Senergues. — 13 juin 1699. — C'est un Guirard qui était capitaine de Millau et maître d'hôtel des d'Arpajon. Il fut tuteur de l'un d'eux.

Marcillac, seigneur de La Roque et de Montalegre. — 19 septembre 1699.

Pomayrol-Gramont et Pomayrol-Toulonjac. — 26 nov. 1699.

Morlhon sieur de Villesecours et Morlhon sieur de Fenayrols. — 28 novembre 1699.

Delsales, sieur de la Bonaudie. — 30 janvier 1700.

Barast, sieur de la Roquette. — 5 mars 1700.

Flavin, sieur de la Capelle. — 14 avril 1700.

La Rafinie, sieur de la Planque. — 17 avril 1700.

Framond, sieur de la Calmette. — 30 avril 1700.

Bourgnol (originairement verriers). — 30 avril 1700.

Pradines, seigneur du Bosc. — 6 mai 1700.

Colonges. — 22 mai 1700.

Arzac, sieur de Camboulan. — 8 juillet 1700.

Agens de Loupiac, sieur de Reviron. — 22 juillet 1700.

Renaud, sieur de Gromezet (originairement verrier). — 24 juillet 1700.

Daribat. — 4 décembre 1700.

Sabathier, sieur de Montville, Vice-Sénéchal de Rouergue. — 10 décembre 1700.

Robert, sieur de Saint-Palavy (originairement verriers). — 18 décembre 1700.

Grealon, sieur de Pachins. — 2 août 1701.

Molinery, baron de Murols, Conseiller du Roi, lieutenant principal, civil et criminel au Sénéchal et Présidial de Villefranche. — 10 décembre 1701 (1).

Colonges, seigneur de Cenac. — 10 décembre 1701.

---

(1) Capitoul 1382, 1389, 1392, 1399, 1413, 1422.

Flory, sieur de Laval. — 4 avril 1705.

Saunhac, sieur de Reilhac et Talespues. — 16 octobre 1715.

Pontanier, seigneur du Saulou. — 26 décembre 1715.

Latour, seigneur de Saint-Ygest. — 11 avril 1716.

Benaven, demeurant à Monteils. — 11 avril 1716.

Creato, sieur de la Baisserie, seigneur de Moyrazès. — 23 avril 1716.

Venières-Dolmeyras, sieur de Loubejac, demeurant à Conques. — 7 juillet 1716.

Segons, sieur de La Brousse. — 7 juillet 1716.

Renaldy, seigneur de Colombiez. — 4 décembre 1716.

Élection de Rodez.

Bancalis, seigneur de Pruines. — 27 avril 1697.

Mejanès, sieur de Roudelle, sieur de la Rafflétie, sieur de Las Cazelles, sieur de Randan. — 27 avril 1697.

Azemar sieur de Montfalcon, Azémar seigneur de Panat. — 23 janvier 1698.

Maillan, sieur du Jou. — 4 février 1698.

Blanc de la Guisardie, sieur de Veders. — 13 février 1698.

Parey (Capitoulat). — 28 février 1698.

Micheau, sieur de la Coste de Comps, sieur de la Coste de Cabanes. — 31 mai 1698.

Molinier de Fabrègues. — 19 juillet 1698.

Albignac, sieur de Peyreleau. — 20 janvier 1699.

Delsuc, sieur de Brenne. — 31 janvier 1699.

Montblanc, sieur de La Chapelle. — 14 mars 1699.

Barrau, sieur de Muratel. — 21 mars 1699.

D'Urre, sieur de Mazerac. — 21 mars 1699.

Pruines, sieur de la Bessières. — 11 avril 1699.

Apcher, sieur de Madassous. — 16 mai 1699.

Goudon, sieur de Senaux, sieur de Malines. — 22 mai 1699.

Roquefeuil, sieur de la Bessière. — 30 mai 1699.

Chaumeils. — 6 juin 1699.

Monteils, sieur de Gorse. — 27 juin 1699.

Saint-Maurice, seigneur de Coudols. — 29 août 1699.

Barrau. — 19 septembre 1699.

Puel, sieur de Besset et de Parlan, sieur d'Ajos, sieur des Aumières, sieur de Cambon, sieur de Peyrelade. — 19 septembre 1699.

Fleyres, sieur de Siran, sieur de Bozouls.— 28 septembre 1699.

Curières, sieur de Tous. — 16 janvier 1700.

Goudal sieur de Roucoules et la Goudalie sieur de Maynac. — 23 janvier 1700.

Soubiran de Satur. — 4 février 1700.

Dourdou, sieur de Cuernegre. — 18 mars 1700.

Vigouroux sieur de Bary. — 15 mai 1700.

Ducros de Berail, seigneur de Planeze. — 22 mai 1700.

Masnau, seigneur de Bousignac. — 22 mai 1700.

Blanc, sieur de la Guisardie. — 22 mai 1700.

Previnquières, sieur du Cayla. — 22 mai 1700.

Girels, sieur de la Cassaigne. — 22 juin 1700.

Descorailles, sieur d'Aignac. — 10 juillet 1700.

Bourrié. — 15 juillet 1700.

Chazelles, seigneur de Beauregard. — 15 juillet 1700.

Champestiere. — 29 juillet 1700.

Fleyres, sieur de Coudournac, sieur d'Avesnes. — 5 août 1700.

Fonbesse, sieur de Moncausson. — 4 décembre 1700.

Aldin, sieur de Belbeze. — 4 décembre 1700.

Labro, sieur de Moulinau. — 4 décembre 1700.

Izarn de Fraissinet, comte de Valadi. — 8 mars 1701.

Glandières de Boussac. — 30 mai 1701.

Viguier, sieur de Condat, Vice Sénéchal de Rouergue, sieur de Griendas. — 4 juin 1701.

Barrau. — 4 juin 1701.

Grimal, sieur de la Bessière, sieur de la Bruguière. — 9 juin 1701.

Layac. — 21 juin 1701.

Roquefeuil, marquis du Bousquet, capitaine de cavalerie dans le Régiment de la Reine. — 8 juillet 1701.

Naucaze, sieur de Roqueblanque. — 4 avril 1702.

La Garrigue de Moncausson. — 17 septembre 1715.

Dubreuil, sieur de Guibal, demeurant à Broquiés. — 11 décembre 1715.

Nattes de la Calmontie, seigneur de Villecomtal.—26 déc. 1715.

Bessuéjouls, seigneur de Castel-Gaillard. — 25 janvier 1716.

La Panouse, demeurant à Rodez. — 5 avril 1716.

La Panouse, seigneur de Colombiez. — 5 avril 1716.

Bonne, sieur de Ronnel. — 11 avril 1716.

Barrau, sieur del Puech. — 7 juillet 1716.

Bessuéjouls, seigneur marquis de Roquelaure. — 24 juillet 1716.

Gayraud, sieur de la Cauderie, demeurant à Ledergues. — 30 juillet 1716.

Carcassonne, seigneur de Lugans. — 27 août 1716.

Dortiguier, sieur du Soulié. — 18 août 1717.

Patris, seigneur de Cougousse. — 3 septembre 1717.

Élection de Millau.

Galy-Chafarry, sieur de la Gineste. — 26 mars 1697.

Najac, sieur Delpy. — 26 mars 1697.

Varoquier, demeurant à Saint-Affrique. — 26 mars 1697.

Glavenas, sieur de Burgatel. — 15 avril 1697.

Nosier, sieur de Laval, sieur de Lalande, sieur de Ferreyroles. — 13 décembre 1697.

Crozat, sieur de la Croix ; Crozat, seigneur de Creyssel. — 26 décembre 1697.

Bonald, Bailli-Juge, Maire et Président en l'Élection de Millau. — 28 janvier 1698.

Vernhes, seigneur de la Mothe. — 4 février 1698.

Pouzols, seigneur dudit lieu. — 12 mai 1698.

Pelamourgue, seigneur du Pouget, Lugagnac, etc.—3 juin 1698.

Saint-Bauzely, sieur de la Baume, demeurant à Cornus. — 1er juillet 1698.

Maillan, sieur de Vignac. — 2 août 1698.

Maillac, seigneur de Vaissac. — 6 septembre 1698.

Françoise de Gaujal, veuve de Michel d'Izarn, seigneur de Cornus. — 6 septembre 1698.

Jacquette de Lafont, veuve de Pierre de Pouzols. — 13 septembre 1698.

Penderia, sieur de la Ronzière, ancien Garde du Roi. — 23 septembre 1698.

Encausse, sieur de la Barthe-Dambreil. — 23 septembre 1698.

Barjac, seigneur de Castelbout, Caumets, Le Bruel, etc., Gouverneur de Meyrueis, commandant les milices de Rouergue. — 6 décembre 1698.

Bonfontan, demeurant à Saint-Affrique. — 19 décembre 1698.

Daunat, sieur de Taurines, sieur de Cayla. — 23 décembre 1698.

Laroque (originairement verriers). — 3 janvier 1699.

Tauriac, sieur de Bussac. — 27 janvier 1699.

Durand, demeurant à Saint-Izaire. — 31 janvier 1699.

Malvet de Montazet, sieur de Flamarens, sieur de Farayrolles — 17 mars 1699.

Martin sieur de Bladies et Desplats sieur de Saint-Martin. — 14 avril 1699.

Roquefeuil, sieur de Verzols. — 14 avril 1699.

Bertin (originairement verriers). — 28 avril 1699.

Garceval, seigneur de la Roque. — 9 mai 1699.

Morlhon, sieur de Laumière, sieur de Lalande. — 16 mai 1699.

Patien, seigneur de Bénac. — 22 mai 1699.

Blancher de Magnac, sieur de Boubiala. — 5 septembre 1699.

Vernhe. — 3 novembre 1699.

Carcassonne, seigneur de Lugans. — 23 janvier 1700.

Mostuéjouls, sieur de Polignac. — 11 février 1700.

Catherine d'Arbieu, veuve de Charles de Loubier, sieur de la Loubière. — 11 février 1700.

Pelegry, sieur de Vayrac. — 5 mars 1700.

Corcoral, sieur du Mas-Granet, — 5 mars 1700.

Peyrebesse, sieur de Chabannes. — 10 avril 1700.

Brunel, sieur de Bruel. — 6 mai 1700.

Previnquières, sieur de Montjaux, — 22 mai 1700.

Aldin. — 29 mai 1700.

Soulages, sieur de Robal. — 15 juillet 1700.

Judith Vaboty, veuve de Jacques de Crozat, et Marthe de Bourzès, veuve de Jean de Crozat. — 29 juillet 1700.

Dalbis, seigneur de Gissac. — 11 septembre 1700.
Dupuy. — 18 décembre 1700.
Galatrave. — 23 avril 1701.
Mazars, sieur Desquieu. — 7 juillet 1701.
La Valette, sieur des Crouzets et de Montegut.—16 juillet 1701.
Laparra, seigneur de Lieucamp et de Salgues. — 29 nov. 1701.
Rignac. — 30 mars 1702.
Dalbis, sieur de Gissac. — 14 mars 1715.
Lamarque, demeurant à Castelnau-de-Magnoac.—26 déc. 1715.
Marie Trenquier, veuve de Fabre, sieur de Lesperelle. — 26 décembre 1715.
Pascal, seigneur de Saint-Juery. — 7 février 1716.
Icher, seigneur de la Bastide de Fons, sieur Del Pont, sieur de la Bessière. — 23 avril 1716.
Guerin, sieur des Arènes (lettres d'anoblissement, janvier 1668). — 23 avril 1716.
Bourzès, sieur de Lacoste. — 31 mai 1716.
Patau, sieur de Laborie. — 11 juin 1716.
De Mas, seigneur de Massals. — 27 août 1716.
Rivier, sieur de la Cazotte. — 31 août 1716.

VIII

CHATEAUX DU ROUERGUE.

COURTES NOTICES

SUR LES CHATEAUX ET SEIGNEURIES DU ROUERGUE AUXQUELS S'ATTACHE UN INTÉRÊT HISTORIQUE.

Je vais d'abord rappeler les châteaux qui composèrent le comté de Rodez et ses annexes, et la vicomté de Millau; et pour ceux-là je dois renvoyer à ce qui en a été dit précédemment, notamment dans la première partie de ces *Etudes;* aussi je ne parlerai que d'un petit nombre. Quant aux châteaux appartenant à des seigneurs particuliers, je ferai connaître les circonstances historiques qui s'y rapportent, et la manière dont ils furent transmis héréditairement.

Comté de Rodez.

Châteaux qui, outre le Bourg de Rodez, furent possédés en Rouergue par les Comtes de Rodez et formèrent leur Comté.

Agen.
Alboy.
Alpuech.
Anglars.
Arsac.
Aubin.
Ayssène, vicomté.
Benavent, baronnie.

Belcastel.
Besse (La).
Bozouls.
Cabrespines.
Cadars, vicomté.
Calm (La).
Camboulas, vicomté.
Cantoin.
Capdenac.
Cassagnes-Comtaux.
Caystord.
Château-Gaillard.
Coupiac.
Entraygues.
Gages.
Maleville.
Marcillac.
Minier (Le).
Montezic.
Montjaux.
Montolieu.
Montpeyrous.
Montresier.
Peyrebrune, vicomté.
Pinet.
Pont de Salars (Le).
Prade (La) et Pradette.
Prades.
Ram (Le).
Requista.
Rinhac.
Rodelle.
Salles, *château majeur*.
Salles, *château mineur*.
Sebazac.
Ségur.
Servières.
Thoëls.
Trepadou.
Vibal (Le).
Villecomtal.

Les quatre châtellenies du Rouergue, annexées au comté de Rodez en 1375.

La Guiolle.
Saint-Geniez de Rive-d'Olt.
La Roque-Valsergue.
Cassagnes-Royaux ou du Begonhez

Vicomté de Creyssel, annexée au comté de Rodez en 1403.

Creyssel.
Saint-Rome de Tarn.
Saint-Rome de Sernon.
Montclarat.
La Panouse de Sernon.
Cornus.
Les Infruts.
Peyrelade.
Caylus et Pinet.
Rivière.
Lugagnac.
La Cresse.
Le Bourg Clauselles.
Peyreleau.
Montmejean.
Saint-André de Vesines.

Baronnie de Roquefeuil, annexée au comté de Rodez en 1403.

Ce fief, qui était très-considérable, s'étendait en Languedoc dans le diocèse de Nîmes, et en Rouergue.

En dépendaient en Rouergue :

Algues.
Nant.
Saint-Jean du Bruel.
Sauclières.
Saint-Michel de Roubiac.

Ces terres formèrent plus tard la *comtorie* de Nant, et enfin le marquisat de Roquefeuil, érigé en 1618.

Vicomté de Carlat, annexée au comté de Rodez en 1410.

Cette vicomté s'étendait en Auvergne, où était son chef-lieu, et en Rouergue. Dans cette dernière province, elle occupait tout le pays situé au nord de la rivière de Trueyre.

Vicomté de Millau.

La vicomté de Millau, qui existait dès 937, comprenait :

La ville de ce nom, où était un fort château.
La Roque.
Compeyre.
Rosiers.
{ Sévérac-le-Château.
{ La Panouse de Sévérac.
{ Saint-Grégoire.
{ Sainte-Eulalie.
{ La Cavalerie.
{ La Couvertoirade.

{ Saint-Affrique.
{ Caylus.
{ Bournac.

CHATEAUX DU ROUERGUE

AUXQUELS S'ATTACHE UN INTÉRÊT HISTORIQUE.

Arvieu. — Les châteaux d'Arvieu et de Salmiech étaient des membres de la *baronnie de Landorre,* dont la juridiction s'étendait, en outre, sur les lieux suivants, au sujet desquels le Roi avait fait, en 1280, relativement à la justice, un paréage avec l'abbé de Bonnecombe, paréage qu'il céda ensuite à Arnaud de Landorre, qui en jouissait dès 1304. Ces lieux étaient : Saint-Félix de Rinhac, Anglars, Bonnefont, Naucelle, Frons, Comps, Vareilles, Auriac, Calviac, Clapiès, Moncan, la Capelle-Farcel, Ruffepeyre, La Panse, Lafont, Carramaurel et diverses possessions dans les mandements de Panat et de Balaguier. — Les barons de Landorre avaient aussi la haute justice dans les terres suivantes, où l'abbaye de Bonnecombe avait la justice moyenne et basse : Saint-Hilaire, le terroir de Landorre, le mas et terroir du Causil, le Bastié ; le Rouve et Peyrefixe, sis dans le fief de la Vayssette ; le Pouget, Rastapan, le Barthas, Estevenenc, le Salès, la Matarie et Anglars, Frejemaious, le Bès, Carbasse, Pouchounal, Baussac, la Bastide, le Couderc, la Calm, Brès, Flourac, la Barthe, Burgayrette, Salacroup et Crayssac.

Aurelle. — Cette terre appartenait, en 1777, à M. de Layrolle, qui fut, la même année, Président à la Chambre des comptes de Montpellier.

Ayssène. — C'était une vicomté dont le seigneur était, en 1135, hommager du comte de Rodez : à une époque ignorée, mais avant 1312, elle fut incorporée à ce comté et en fit partie jusqu'à ce qu'il fut réuni à la Couronne. En 1437, le Roi passa à Ayssène ; le duc de Joyeuse assiégea, en 1586, le château et la ville qui furent évacués.

Balaguier. — En 1303, Bertrand de Balaguier était seigneur de cette terre : il fournissait dix hommes d'armes pour la guerre de Flandre. Cette maison, qui était considérable, n'existe plus. — En 1387, ce château était au pouvoir des *routiers*.

Barrière (La). — En 1303, Begon de la Barrière était seigneur de ce château : il fournissait aussi dix hommes d'armes pour la guerre de Flandre. En 1341, Bérenger de la Barrière, *archidiacre de Rodez*, servait en Périgord avec sept écuyers. En 1350, il y avait un *sire* de la Barrière, titre qui ne se donnait alors qu'aux barons relevant directement du Roi. Depuis longtemps cette maison est éteinte.

Bastide de Fons (La). — En 1716, M. d'Icher était seigneur de cette terre, qui relevait du château de Montpaon.

Bastide-Nanteil (La). — En 1559, Jean de Gautié était seigneur de la Bastide-Nanteil.

Beaucaire. — Ce château, qui fut pris par le duc de Joyeuse lors de son expédition en Rouergue en 1586, avait appartenu à la maison de Sévérac, de laquelle il passa à celle d'Arpajon.

Beauregard ou Belvèze. — En 1285, le seigneur de Belvèze ou Beauregard s'appelait Gaucelin. — A la fin du quinzième siècle, était seigneur de Beauregard Antoine de Blanchefort, fils et frère de deux Chevaliers successivement Capitaines de Cassagnes en Begonhez de 1437 à 1476. Il avait épousé Jeanne de Colonge-Lignerac, du Rouergue, qui lui avait apporté cette terre et dont il eut Gui dit *Guinot* de Blanchefort, aussi seigneur de Beauregard, Conseiller et Chambellan du Roi, qui ne vivait plus le 13 de mars 1534; il paraît qu'après lui cette terre sortit de sa maison.

Belcastel. — Le château de Belcastel avait eu des seigneurs particuliers connus dès 1040 : il fut ensuite réuni au comté de Rodez à une époque inconnue; les routiers l'occupèrent. Le comte Jean III d'Armagnac l'ayant recouvré, en fit don, en 1392, à Guillaume de Saunhac, pour le récompenser des grands et innombrables services qu'il en avait reçus. De Guillaume de Saunhac descendait Marie, mère de Fleurette de Morlhon, dame de Belcastel; celle-ci femme, en 1592, de François de Buisson-Bournazel qui réunit cette terre à

celles qui formaient le marquisat de Bournazel. — Dans les *Sites et Monuments de l'Aveiron*, publiés par MM. Pernot et Coignet, se trouve une vue du château de Belcastel, aujourd'hui ruiné.

Benac. — En 1699, M. de Patien était seigneur de Benac.

Bertholène. — En 1386, Amalric de Bertholène portait les armes pour la défense du Rouergue. En 1391, existait aussi un Guillaume de Bertholène. En 1444, le Dauphin, qui fut depuis Louis XI, passa à Bertholène à la tête d'un corps d'armée, en allant assiéger Sévérac. En 1479, Bérenger était seigneur de Bertholène et de la Romiguière. Gaillard, pareillement seigneur de Bertholène et de la Romiguière, qui testa en 1542, était père de Gaïon de Brenguier de Bertholène, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1533. Marie de Bertholène, qui fut héritière de sa maison, apporta les terres de Bertholène et de la Romiguière à François d'Hèbles, seigneur de las Ribes, son mari, lequel testa en 1574. Jacques d'Hèbles, leur fils, Écuyer de la grande écurie du Roi, capitaine de Camboulas en 1602, gentilhomme ordinaire du Roi en 1605, obtint, la même année, l'érection en baronnie des terres de las Ribes, Bertholène et la Romiguière, sous le nom de las Ribes; et, en 1609, il obtint encore l'érection des terres de Bertholène, Ponsin et le Truel, en *baronnie* sous le nom *de Bertholène.* Jacques mourut sans enfants, et la postérité de son frère, La Vaquaresse, capitaine très-distingué, s'éteignit aussi. Cela fit que la terre de Bertholène passa dans la maison de Berne. En 1697, il ne restait de cette maison que Louise de Brunet du Bruel, veuve de Pierre de Berne, seigneur de Bertholène, et Jacqueline de Berne de Bertholène, sa fille. Elles épousèrent, cette année : la mère, Joseph de Luzençon-Levezou-Vesins, marquis de Vesins, le 3 de décembre; et la fille, François de Luzençon-Levezou-Vesins, fils du marquis, le 22 du même mois. Bertholène est resté dans cette dernière maison jusqu'en 1840. — Le plan de ce château se trouve à la bibliothèque Impériale.

Bessuéjouls. — Le château de Bessuéjouls a été le berceau d'une maison très-distinguée qui en portait le nom et qui n'a cessé de le posséder depuis 1061, et probablement bien plus tôt, jusqu'à son extinction.

Bonnefont. — Ce château, qui appartenait à la maison de Roquelaure, passa dans celle de Bessuéjouls par le mariage, à la fin du seizième siècle, de Bernardin de Bessuéjouls avec Isabeau de Roquelaure.

Bosc (Le). — Jean Framon, qui testa en 1577, était seigneur de la Framondie et du Bosc, et son petit-fils, François Framon, était seigneur de la même terre. — En 1651, Pierre d'Imbert était seigneur du Bosc, et ce château appartient encore à sa famille. En 1700, M. de Pradines était seigneur d'un fief *du Bosc*.

Bournac. — Bournac était le chef-lieu d'un petit pays appelé le *Bournaguais*, qui faisait partie du comté, depuis duché, de Caylus près Saint-Affrique.

Bournazel. — La terre de Bournazel appartint d'abord à la maison de Mancip, connue dès 1050 : elle passa dans la maison de Buisson par le mariage de Charlotte de Mancip, qui vivait en 1513, avec Jean de Buisson, seigneur de Mirabel. Leurs descendants ont conservé jusqu'à ce jour Bournazel, qui, en 1624, fut érigé en *marquisat* pour eux. Le château, qui tombe en ruine par suite des dégradations qui y furent commises en 1790, était un des plus beaux édifices de *la renaissance*. Voyez ce qui a été dit de ce château dans l'*Idée générale de l'histoire du Rouergue*. On en trouve une vue dans les *Sites et Monuments de l'Aveiron*, de MM. Pernot et Coignet.

Bourran. — Ce château, qui est aux portes de Rodez, appartenait anciennement à une branche de la maison de Scoraille ou d'Escorailhe, dont était Algayette, comtesse de Rodez avant 1212, et qui remontait à Begon, qui testa en 1030. De cette maison, le château de Bourran passa dans celle de la Panouse par le mariage de Marie-Anne de Scoraille avec Pierre de la Panouse. Jeanne de la Panouse, leur fille, qui épousa en 1730 Antoine de Luzençon-Levezou-Vesins, marquis de Vesins, lui apporta cette terre, que leur fils vendit.

Bousignac. — En 1700, M. de Masnau était seigneur de Bousignac.

Bousquet (Le). — Ce château appartenait jadis à la maison de Montpeyrous. Catherine-Françoise de Montpeyrous l'apporta en ma-

riage, en 1558, à Pierre de Blanquefort-Roquefeuil, issu par les femmes des comtors de Nant, dont les descendants l'habitent encore. Ils sont qualifiés *marquis du Bousquet*, parce que la terre de Roquefeuil avait été érigée en marquisat.

Bozouls. — Cette terre fut démembrée du comté de Rodez en 1486, en faveur de Pierre d'Armagnac, bâtard du comte Charles d'Armagnac, et passa à sa postérité, qui la vendit à la famille de Fleyres, éteinte aujourd'hui, qui a produit deux évêques de Saint-Pons. Le château est détruit depuis longtemps, mais son emplacement en porte toujours le nom. La situation de Bozouls sur un abîme que forme la rivière de Dourdou, a donné lieu à une vue qui fait partie des *Sites et monuments de l'Aveiron*, de MM. Pernot et Coignet.

Broquiès. — Le seigneur de ce château était puissant, puisque, en 1412, Bernard d'Armagnac, comte de Rodez, depuis Connétable, se ligua avec lui ainsi qu'avec les seigneurs de Sévérac, d'Arpajon et de Landorre pour avoir leur assistance dans la guerre qu'il faisait au comte de Foix. Ce château appartenait alors, ou du moins il appartint plus tard à la maison de Combret. Léonor de Combret, dame de Broquiès, l'apporta à son mari, Samuel d'Arpajon; Charles, leur fils, le possédait en 1651. Henriette d'Arpajon, fille de Charles, l'apporta de même en mariage à Jacques de Loubens, comte de Verdalle, colonel du régiment de cavalerie de la Reine, qui mourut en 1714; et Marie-Anne de Loubens, leur fille, qui fut à son tour dame de Broquiès, fit passer cette terre dans la maison de Buisson-Bournazel par son mariage, en 1699, avec Raimond de Buisson, marquis de Bournazel.

Brusque. — Ce château qui, au commencement du dixième siècle au plus tard, était le chef-lieu d'une Viguerie, appartint d'abord à une branche de la maison des vicomtes de Millau. En 1179, le vicomte de Béziers et de Carcassonne, qui était de cette maison, après l'avoir donné en propre et franc-alleu au vicomte de Millau, le prit de lui en fief avec ceux de Pont et de Murasson. — Cependant ils sortirent de cette maison, et Judith de Rhodes, qui épousa, vers le milieu du seizième siècle, Madelon de Corneillan,

frère de Jacques, évêque de Vabres en 1553, et de Rodez en 1560, Judith de Rhodes était dame de Brusque et de Montalègre. — Voyez, plus bas, l'article *Fayet*.

Calmont d'Olt. — Le château de Calmont d'Olt, placé sur une butte volcanique isolée et nue qui domine la ville et la riante vallée d'Espalion, présente un aspect très-pittoresque; et, bien que ruiné, il est encore imposant. Aussi a-t-il été l'objet de l'attention de plusieurs dessinateurs. MM. Pernot et Coignet n'avaient garde de l'oublier dans les *Sites et monuments de l'Aveiron;* et M. Taylor lui a consacré quatre vues dans son *Voyage pittoresque de Languedoc.* Quoique ce ne soit aujourd'hui qu'un débris, il mérite d'être étudié non-seulement sous le rapport artistique, mais encore relativement à la fortification du moyen âge. —Voyez, dans la première partie de ces *Etudes*, ce qui est dit de Calmont d'Olt à propos du pouvoir féodal, et, dans la troisième, le *Mémoire sur les antiquités du Rouergue.*

Calmont ou mieux Caumont de Plancatge. — Ce château qui, en 1237 et même dès 1217, appartenait à la maison d'Arpajon, formait avec celui de Brousse, auquel furent joints plus tard Durenque, la Capelle-Farcel et Saint-Bauzely de Levezou, *la baronnie d'Arpajon.* Le château de Caumont de Plancatge a eu un honneur qu'il n'a partagé en Rouergue avec nul autre que des châteaux appartenant à l'évêque de Rodez ou à des abbayes; c'est de recevoir des Rois ou des princes de maison royale. En 1364, le célèbre *prince Noir* voulant, après la mort du Roi Jean, se faire reconnaître prince d'Aquitaine, alla s'établir à Caumont de Plancatge chez Bérenger, seigneur d'Arpajon et vicomte de Lautrec. En 1437, le Roi Charles VII, qui venait de Montpellier par Pézénas, et qui était le 10 de mai à Millau, se rendit de là à Caumont de Plancatge où il s'arrêta chez Jean, sire d'Arpajon et de Sévérac. Quatre-vingt-dix-huit ans après, en 1535, Henri d'Albret, Roi de Navarre, et Marguerite de Valois, sa femme, allant se faire couronner à Rodez Comte et Comtesse, et venant d'Albi, couchèrent, le 14 de juillet, dans ce même château, où ils furent reçus par René, baron d'Arpajon, sire de Sévérac. Il est vraisemblable que François Ier y avait passé en 1533, en allant de Rodez à Ville-

franche d'Albigeois ; mais il ne s'y était point arrêté, bien que René eût été l'un de ses enfants d'honneur, et que trois ans après il le fit maître d'hôtel de la Reine : peut-être René était-il en ce moment absent de son château. — Le fief de Caumont de Plancatge eut aussi un autre honneur unique en Rouergue : ce fut d'être érigé en duché-pairie. Sévérac l'avait été en 1650 ; mais en 1655, Louis d'Arpajon, en faveur de qui cette érection avait eu lieu, fit transférer *le titre et dignité de duché-pairie d'Arpajon* sur le château de Caumont de Plancatge, auquel on réunit à cet effet les terres de Beaucaire et d'Espeyrac, situées en Rouergue, avec la vicomté d'Hauterive et la baronnie de Dolan, situées en Gévaudan. Caumont de Plancatge reçut alors officiellement le nom d'*Arpajon*, mais ne l'a pas conservé parce que les lettres d'érection ne furent pas enregistrées.

Camboularet. — Jean-Albert de Solage-Frédeault, qui, en 1615, épousa Cassandre de La Fare, était seigneur de Camboularet. Il vivait en 1624. Il fut père de Gabrielle de Solage, qui, en 1640, épousa Charles de Montsaunin, qui fut lieutenant général des armées du Roi, et devint Chevalier de ses Ordres le 31 de décembre 1688.

Cantoinet. — Philippe de la Vayssière, damoiseau en 1327, Chevalier en 1367, était seigneur du château de Cantoinet, et ses descendants ont constamment possédé cette terre.

Capdenac. — En 1161, A. de Capdenac était seigneur de cette ville. Depuis 1404, elle fit partie du comté de Rodez : elle en fut démembrée par Charles, duc d'Alençon, qui, en 1518, la vendit à pacte de rachat, et, en 1520, en donna le prix, toujours à Jacques Ricard de Genouillac dit *Galiot*, seigneur d'Acier, né en 1465, Chevalier de l'Ordre du Roi, son Conseiller et Chambellan, Sénéchal d'Armagnac et de Quercy, Grand maître de l'artillerie en 1512, Grand maître de France en 1524, mort en 1526, qui se qualifiait *baron de Capdenac et de Foissac* en Rouergue. Le mariage, en 1523, de Jeanne Ricard de Genouillac, sa fille, avec Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, fit passer cette seigneurie dans cette dernière maison, qui l'a constamment possédée.

Capelle-Farcel (La). — En 1237, Rique, veuve de Bernard d'Ar-

pajon, dame de Durenque et de la Capelle-Farcel, fit hommage à l'évêque de Rodez de ces terres, qui passèrent par elle dans la maison d'Arpajon.

Capluc. — La possession de ce château était divisée entre la maison de ce nom et celle de Mostuéjouls, qui en avait la coseigneurie pour le mois d'août seulement. Le surplus de ce fief passa dans la maison de Tubières et puis, en 1607, dans celle d'Albignac.

Cassagnes-Begonhez. — Dans la confiscation faite sur Jean d'Armagnac en 1470, la châtellenie de Cassagnes-Begonhez fut donnée à Gilbert de Bourbon, comte dauphin d'Auvergne. Il y eut de nouvelles lettres données le 27 de juillet 1474 (*a*).

Castelbont, Caumets, Le Bruel. — M. de Barjac, Gouverneur de Meyrueis, commandant des milices du Rouergue, était, en 1698, seigneur de ces terres.

Castelgaillard. — En 1716, un Bessuéjouls en était seigneur.

Castelmari. — En 1338, le seigneur de Castelmari était qualifié sire. Cette année-là, Henri, sire de Castelmari, servait avec neuf écuyers, et Robert de Castelmari avec cinq. Ce château passa dans la maison de Morlhon; et Marie de Morlhon, dame de ce château et de San-Vensa, porta ces terres dans une branche de la maison d'Arjac. François d'Arjac-Morlhon, son fils, les possédait en 1651.

Castelmus. — La *baronnie de Levezou*, qui embrassait la partie méridionale de la montagne de ce nom, comprenait les trois lieux suivants : Castelmus, Roquetaillade et Marzials. Elle appartint d'abord à une maison ancienne et illustre qui en portait le nom. Jean et autre Jean de Levezou, son fils, donnèrent cette terre, au quatorzième siècle, à la charge de porter le nom de Levezou, à Brenguier ou Bérenger de Luzençon, petit-fils de Jeanne de Levezou (lequel, en 1383, était sous la tutelle de son père), et dont les descendants joignirent à son nom celui de Vesins.

Castelnau de Levezou. — Les d'Arpajon, qui étaient seigneurs de

(*a*) Archives de Rodez.

Saint-Bauzely, étaient aussi, en 1336, seigneurs de Castelnau de Levezou, que peut-être ils avaient bâti.

Castelnau-Peyralez. — En 1404, ce château était possédé par Guillaume de la Barrière : en 1406, il l'était par Guillaume de Solages, Chevalier, dont la postérité le conserva. François d'Albignac du Triadou ayant épousé, en 1628, Jeanne d'Arjac-Solatges, devint par ce mariage seigneur de Castelnau-Peyralez, et une branche de sa maison en prit son surnom.

Castelpers. — Ce château appartenait à la maison de ce nom, qu'on trouve mentionnée dans l'histoire dès 1077; et quoiqu'elle possédât de grandes terres ailleurs, et notamment dans l'Albigeois où elle avait la vicomté d'Ambialet, son chef mettait toujours en tête de ses titres celui de sire de Castelpers. Ayant été convoqué au seizième siècle pour le ban du Languedoc, il répondit qu'il avait toujours comparu au ban de la noblesse de Rouergue, et son excuse fut admise. — Voyez l'article *Panat*, et, dans la première partie de ces *Etudes*, ce qui est dit des *vicomtes de Peyrebrune*.

Cayla (Le). — En 1407, Begon d'Arjac, gendre de Guillaume de Solatges, était seigneur du Cayla.

Caylus. — Sur ce château, qui a eu successivement le titre de comté et puis celui de *duché-grandesse*, voyez, dans la première partie de ces *Etudes*, l'article des *seigneurs de Saint-Affrique*; et, dans la troisième, le *Mémoire sur les antiquités du Rouergue*.

Caylus appartint d'abord à une maison de ce nom existant en 1132, puis à une branche de la maison d'Anduze portant le nom d'Olargues, et qui prit celui de Caylus. Alix d'Olargues-Caylus épousa Philippe de Lévis.

En 1317, Caylus paraît avoir relevé de l'évêque de Rodez.

En 1350, le seigneur de Caylus était traité de sire.

En 1651, la terre de Caylus appartenait à Jean Tubières, comte de Caylus, descendant d'Alix, dame de Caylus, mariée à Philippe de Lévis en 1382.

Des Lévis, elle passa aux Pesteils ;

Des Pesteils aux Tubières ;

Des Tubières aux Robert de Lignerac.

En 1574, elle fut érigée en comté pour les Lévis, et, en 1815, en duché-pairie pour les Lignerac.

Dès 1774, ceux-ci avaient porté le titre de ducs de Caylus comme Grands d'Espagne. Les Tubières l'avaient porté dès 1722.

Cenac. — En 1701, les Colonges étaient seigneurs de Cenac.

Ceyrac (entre Gabriac et Cruéjouls). — Cette terre appartenait à la maison de Bessuéjouls-Roquelaure.

Cirq. — N. de Bertholène était, avant 1500, seigneur de Cirq.

Colombier (Le). — En 1437, Marguerite de Salles, dame de ce château, situé dans la paroisse de Mondalazac, le porta en mariage à Amalric de la Panouse-Loupiac, dont la postérité le possède encore.

Combret. — En 1226, ce château, situé au sud du Rouergue et appartenant à la maison de Combret, connue dès 1082, relevait du Chapitre d'Albi. — Bernard de Combret était évêque d'Albi en 1254. — En 1318 et 1339, Arnaud de Roquefeuil, comtor de Nant, était seigneur de Combret : il l'était devenu par son mariage avec Jacquette de Combret, qui testa en 1361. Delphine de Roquefeuil, leur fille, qui épousa cette même année Bérenger II, sire d'Arpajon, vicomte de Lautrec, etc., etc., lui apporta ce château.

Compreignac. — Bermond de Luzençon, de qui est issue la maison de Luzençon-Levezou-Vesins, et qui vivait en 1366, était seigneur de Compreignac : cette terre n'est sortie de sa maison qu'en 1840. — Les vassaux du château de Compreignac étaient assujettis à cinq cas : si le seigneur faisait le voyage d'outre-mer ; s'il avait à libérer ou racheter quelque forteresse ; s'il était captif et mis à rançon ; s'il mariait sa fille ou sa sœur ; s'il était armé Chevalier.

Cornus. — En 1154, Richard, fils du comte de Rodez Hugues Ier, et d'Ermengarde de Creyssel, était seigneur de Cornus ; mais il paraît qu'ils n'ont pas eu de postérité et que cette terre fit retour aux comtes de Rodez. En 1308, elle appartenait à Gaston d'Armagnac, vicomte de Creyssel, qui, en 1298, avait épousé Valpurge de Rodez. Démembré dans la suite de la vicomté de Creyssel, Cornus apparte-

nait, en 1789, à la maison d'Izarn, à laquelle Françoise de Gaujal d'Issis l'avait apporté par son mariage avec Michel d'Izarn, dont elle était veuve en 1698 : leurs descendants le possèdent encore : mais l'ancien château n'existe plus ; l'église actuelle a été bâtie sur son emplacement. — A l'époque des dernières guerres religieuses, c'est-à-dire vers 1619, le château et la ville de Cornus avaient été entourés, en dehors de l'enceinte murée, d'ouvrages élevés suivant les principes de la fortification moderne : c'était une des places fortes des calvinistes en Rouergue. Ses habitants eurent alors des engagements fréquents avec leurs voisins catholiques, et notamment avec les habitants du Caylar sur la frontière du Languedoc. — On trouve le plan des fortifications de Cornus à cette époque, dans la *Collection de Fouquet*, à la bibliothèque Impériale.

Cornusson. — En 1651, ce château appartenait à François de La Valette, Sénéchal du Périgord, de la même maison que le célèbre Grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Coudols. — En 1699, Coudols avait pour seigneur M. de Saint-Maurice ; plus tard, il passa dans une branche de la maison de Grégoire.

Cougousse. — En 1717, M. de Patris était seigneur de Cougousse.

Creyssel. — Voyez, dans la première partie de ces *Etudes*, ce qui est dit des *vicomtes de Creyssel* ; et, dans la troisième, le *Mémoire sur les antiquités du Rouergue*. — Le duc de Rohan assiégea Creyssel en 1628 ; mais ce fut vainement, et après avoir donné l'assaut, il fut obligé de lever le siége. MM. Pernot et Coignet ont publié une vue de ce château dans les *Sites et Monuments de l'Aveiron*.

Cruéjouls. — De 1504 jusqu'en 1525, et peut-être plus tard, ce château appartint à la maison de la Panouse. En 1562, Claude de Nogaret-Cauvisson, vicomte de Trelans, en était seigneur ; cette maison conserva longtemps ce château.

Durenque. — Ce château, qui fut apporté dans la maison d'Arpajon au commencement du treizième siècle, par le mariage de Rique avec Bernard d'Arpajon, en sortit comme Broquiès pour passer successivement dans les maisons de Loubens-Verdalle et de Buisson-

Bournazel. Voyez *Caumont de Plancatge*, *Broquiès* et *la Capelle-Farcel*.

Elves. — Ce château appartenait en 1362 à la maison d'Arpajon, et je crois qu'elle le posséda jusqu'en 1666.

Emparre. — Le château d'Emparre était très-anciennement dans la maison de Marc. Cécile de Marc le porta à son mari Imbert de Corn, dont l'arrière-petit-fils fut Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1549. En 1736, vivait Armand-Louis de Corn, qui se qualifiait marquis d'Emparre, seigneur de Lieucamp, juge du point d'honneur en Rouergue.

Entraygues. — Ce château, placé au confluent du Lot et du Trueyre, et qui est encore bien conservé, fut bâti en 1278 par le comte de Rodez, Henri II, et faisait partie de la vicomté de Carlat : il en fut détaché pour être uni au comté de Rodez. En 1406, Guillaume de Solatges, seigneur de Tholet, prenait aussi le titre de seigneur d'Entraygues, sans doute parce que le comte Bernard d'Armagnac lui en avait fait don, mais sa jouissance n'était que viagère ; car, en 1463, le comte de Rodez, Jean V, vendit ce château à pacte de rachat, moyennant 12,764 écus, à son cousin Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, vicomte de Carlat, qui voulut le faire rentrer dans cette vicomté. Le rachat n'eut point lieu. Dans la suite, Entraygues passa entre les mains de Pierre Prunhant, Sr de Moissy, conseiller au Parlement de Paris ; et plus tard à Raimond Viallard, Capitaine du château de la Guiolle. Sa fille, Paule Viallard, dame d'Entraygues, épousa Henri de Montvalat, lieutenant de la compagnie de gendarmes du comte de Noailles, Sénéchal du Rouergue, qui fut tué au dégât fait devant Millau en 1629. Sa famille possédait encore le château d'Entraygues en 1789.

Esparrou. — En 1285, Guillaume d'Esparrou était seigneur de ce château. En 1471, Anne, fille et héritière de Raimond, seigneur d'Esparrou, épousa Guillaume d'Estaing, vicomte d'Estaing et de Cheylane. Le 22 de février 1505, Dauphine d'Estaing, leur fille, se maria à Louis d'Aubusson, seigneur de Banson, à qui elle apporta également le château d'Esparrou, partie de la terre de Montpeyrous, etc. En 1613, Catherine d'Aubusson-Banson épousa Florimond

de Truchet, seigneur de Chambarlhac en Vivarais, qui eut aussi par elle ces terres, qui étaient dans cette maison en 1651.

Espeyrac. — Cette terre, qui appartenait d'abord à la maison de Sévérac, passa, avec les terres de cette maison, dans celle d'Arpajon, et fit partie du duché-pairie d'Arpajon.

Estaing. — Ce château existe depuis l'an 850, et la maison qui en portait le nom était connue depuis l'an 1000 au plus tard. Elle a toujours conservé ce nom, quoique, plus tard, elle eût habité ses terres d'Auvergne; et c'est sur celle d'Estaing que fut assiettée la Grandesse d'Espagne, qu'elle obtint en 1782. Le château d'Estaing, dont le donjon est très-remarquable par ses tourelles, a été dessiné dans les *Sites et Monuments de l'Aveiron*, de MM. Pernot et Coignet.

Fayet. — Brusque et Fayet furent érigés en *baronnie*, sous le nom de Fayet, en 1809, en faveur d'André-Jean-Simon Nougarède de Fayet, Président à la Cour Impériale de Paris.

Frayssinet. — En 1387, ce château était occupé par les compagnies ou routiers. Arnaud d'Izarn, qui se maria en 1409, en fut ensuite coseigneur; et, depuis, sa postérité en a toujours conservé la propriété.

Gabriac (sur le Dourdou). — Cette terre appartenait, dès 1195, et même avant, à la maison de Bessuéjouls, qui l'a possédée jusqu'en 1780.

Vers 1780, elle fut vendue, par le comte de Bessuéjouls-Roquelaure, à Me Aldias, notaire et juge de cette même terre, lequel étant en discussion avec le sieur Albenque la Gardette de Gabriac, voulut devenir son seigneur.

Gabriac en Viadène. — En 1568, et probablement plus tôt, ce château appartenait à Jean de Lastic, tige des Lastic Saint-Jal, de la même maison que Jean de Lastic, Grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1437, et le premier qui prit cette qualification.

GAGES. — Ce château, bâti, en 1297, par le comte de Rodez, Henri II, et où résidèrent plusieurs de ses successeurs, fut reconstruit par le Cardinal d'Armagnac, de 1531 à 1560. Voyez ce qui en a été dit au Tome 1er, *Idée générale de l'histoire du Rouergue*. On trouve un dessin de ses ruines dans la *Description du département de l'Aveiron*, de M. Monteil ; mais aujourd'hui il est bien plus dégradé qu'il ne l'était, lorsque cet ouvrage a été publié.

GARINIE (LA). — En 1387, les compagnies ou routiers occupaient ce château, ainsi que celui de Frayssinet. En 1480, Guillaume Azémar, descendant des Adhémar de Provence, était seigneur de La Garinie, et ses descendants en ont constamment conservé la propriété.

GARRIGUE (LA). — En 1651, Raimond de la Garrigue-Moncausson en était Seigneur.

GISSAC. — En 1700, M. Dalbis était seigneur de Gissac.

GOUDALIE (LA). — Ce château appartenait à la maison de Goudal, qui lui avait donné son nom.

GOZON. — La maison de Gozon, qui donna à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1346, l'un de ses plus célèbres Grands-maîtres, habitait le château de son nom, et possédait, en Rouergue, les terres de Gozon, Melac, Saint-Victor, Melvieu, Montredon, Montagnol et la coseigneurie d'Auriac et de Montclarat. Sa branche aînée fondit dans la maison de Montcalm, Louis de Montcalm ayant épousé, en 1582, Marthe de Gozon, qui lui apporta en mariage la plupart de ces terres. Le château de Gozon est ruiné depuis longtemps ; mais, en 1789, une branche de la maison de Montcalm habitait encore le château de Saint-Victor.

GRAVES. — Le château de Graves est un bel édifice de la Renaissance, bâti en 1545 pour N. de Dardenne. En 1562, les catholiques le prirent sur les calvinistes, et, au mépris d'une capitulation, massacrèrent leurs prisonniers, ce qui donna lieu à la dénomination injurieuse de *foi de Graves*, pour indiquer une trahison. Voyez ce qui en a été dit au Tome 1er, *Idée générale de l'Histoire du Rouergue* et dans les *Annales*, année 1562.

Guisardie (la). — Ce château appartint d'abord à la maison de Montvalat, et puis à celle de Blanc, qui en prit le nom. Il a été dessiné dans les *Sites et Monuments de l'Aveiron.*

Lacaze. — M. de Peyrusse avait, en 1698, la seigneurie de Lacaze.

Laval. — En 1350, au plus tard, ce château appartenait à Bérenger de Luzençon.

Layssac. — Le château de Layssac était le chef-lieu d'une contrée appelée le *Layssaguais*, qui comprenait d'abord les châteaux et Baillages de Layssac, Buzens, Gaillac, Gagnac, Lugans, Montferrier, Prévinquières et Sévérac-l'Église. Ce pays appartenait à Irdoine de Canillac, comtesse de Rodez, femme du comte Guillaume, mort en 1209. Remariée à Déodat de Caylus, elle en eut Gui de Sévérac, Chevalier en 1244, qui, avec le château de Sévérac et ses dépendances, achetés par ses père et mère en 1215 et 1221, eut aussi Layssac et le Layssaguais. Avant 1343, le comte de Rodez, Jean Ier, donna à Gui V, baron de Sévérac, les Bailliages de Banc et Anglars, dont les routiers furent en possession en 1387, mais qui, malgré cette conquête temporaire, furent réunis au Layssaguais. Ainsi se forma la vaste terre de Sévérac, qui, outre de grandes dépendances en Gévaudan, se composait, en Rouergue, des deux contrées du *Sévéraguais* et du *Layssaguais*. Ayant passé dans la maison d'Arpajon, elle fut érigée en duché-pairie en 1650. Alors le Layssaguais, qui ne se composait plus que de Layssac, avec les Bailliages de Gaillac, Sévérac-l'Église, Anglars, Banc et Ayrinhac, fut distrait de la duché-pairie pour former un marquisat sous le nom de *marquisat de Sévérac.* En 1655, les *nom, titre et dignité du duché-pairie d'Arpajon* ayant été transférés sur Caumont de Plancatge, à quoi l'on annexa d'autres terres, le Layssaguais fut de nouveau réuni au Sévéraguais, pour former le marquisat de Sévérac.

Ledergues. — Louis de Bourbon, marquis de Malause, né en 1608, mort en 1667, était seigneur de Ledergues.

Lieucamp et Salgues. — En 1701, M. de Laparra était seigneur de Lieucamp et de Salgues.

Lioujas. — Ce château, qui appartenait à l'abbaye de Nonenque, eut l'honneur de recevoir, en 1533, François Ier, qui y coucha le 23 de juillet.

Loupiac. — En 1323, Fouques était seigneur de Loupiac. De 1395 à 1559 au moins, ce château appartint à la maison de la Panouse ; de 1651 à 1679 au moins, à celle de Bessuéjouls-Roquelaure.

Lugans. — Le château de Lugans, après son démembrement de la terre de Layssac, appartint à la maison de Hérail ou Éralh, très-ancienne en Rouergue, et de laquelle était Gilbert Horal ou plutôt Hérail, Grand-maître de l'Ordre du Temple en 1196. Antoinette Hérail, dame de Lugans, épousa, le 27 de juillet 1561, Étienne de Carcassonne, seigneur de Port, fils d'Antoine de Carcassonne, seigneur de Soubès et de Pouzols, issu des anciens vicomtes de Carcassonne, et qui fut père de Charles de Carcassonne, seigneur de Soubès, Lugans, Pouzols, etc. Cette branche, ignorée, d'une antique et puissante maison, s'éteignit, à Lugans, vers 1770.

Luzençon. — L'on trouve des seigneurs de Luzençon à dater de 1135. Plus tard, ce fief se divisa entre trois coseigneurs. En 1350 et 1357, Bérenger de Luzençon, damoiseau, ne prenait le titre que de coseigneur de cette terre. Luzençon fut occupé, en 1621, lors des dernières guerres religieuses, par les troupes du duc de Rohan. Jacob de Gaujal était alors un des coseigneurs.

Maleville. — Ce château paraît avoir appartenu, dans le principe, partie au comte de Rodez, partie à la maison de Belcastel. En effet, en 1209, il fut engagé, par le comte de Rodez, au comte de Rouergue et de Toulouse, et, en 1262, il fut vendu au comte de Rodez, Hugues IV. Ces circonstances ne peuvent s'expliquer qu'au moyen de la propriété indivise de ce château. En 1306, il fut vendu, en totalité, par le comte de Rodez, à Bernard et Guillaume de Cardaillac, d'une maison originaire du Quercy, qui fut puissante en Rouergue, en Auvergne et en Gévaudan. Marguerite de Cardaillac ayant épousé, en 1475, Gui de Lévis, baron de Caylus, lui apporta Maleville, qui passa depuis aux diverses maisons qui portèrent le nom de Caylus.

Massals. — En 1716, M. de Mas était seigneur de cette terre.

MAZEROLLES. — M. de Bérail avait, en 1698, la seigneurie de Mazerolles.

MELAC. — Melac appartenait aux Gozon depuis 1365 au moins; d'eux il passa aux Montcalm. Voyez *Gozon*.

MELS. — Le château de Mels, démembré de la baronnie de Benavent, fut donné à Guillaume de Benavent, qui mourut en 1299. Le fils et le petit-fils de Guillaume portèrent le nom de Gaspard, ce qui fut cause que Mels fut appelé aussi *Gaspard de Benavent*, après la réunion de la baronnie de Benavent au comté de Rodez. Guillaume de Benavent, seigneur de Mels, fut le sixième aïeul de Thibaut, dont la fille et l'héritière, Anne de Benavent, épousa, le 2 de juillet 1673, Sylvestre de Crusy-Marcillac, à qui elle apporta cette terre.

MIRABEL. — C'était le château patrimonial des Buisson, qui devinrent, au seizième siècle, seigneurs de Bournazel.

MONNA (LE). — L'habitation modeste du seigneur du Monna méritait à peine le nom de château; mais elle a, de nos jours, attiré l'attention, parce que c'était la demeure de M. le vicomte de Bonald, Pair de France, que ses ouvrages ont rendu célèbre. Aussi trouve-t-on des vues du Monna dans les *Sites et Monuments de l'Aveiron* et dans le *Voyage pittoresque du Languedoc*. C'est là qu'un envoyé du Roi de Hollande, Louis Bonaparte, vint proposer à M. de Bonald d'être le Gouverneur de son fils, devenu depuis l'Empereur Napoléon III.

MONTAGNOL. — Ce château appartint d'abord à une maison très-ancienne. Raimond de Montagnol fit, en 1139, une donation au monastère de Silvanez. Cette terre passa, plus tard, dans la maison de Gozon.

MONTARNAL. — Le fief de Montarnal entra, dans la maison de Moret, par le mariage de Nine de Montarnal avec Guillaume de Moret, qui vivait en 1370, et il n'en est jamais sorti.

MONTEILS-SUR-L'AVEIRON. — Appartenait à Jean de la Valette, Sénéchal et Gouverneur de Toulouse.

MONTLAUR. — Cette terre fut annexée à celle de Caylus, près Saint-Affrique, en 1623.

Montpaon. — C'était une baronnie considérable dont relevaient les châteaux de Laval, de Coupiac, de Caystord, de Saint-Veran, de la Bastide de Fons, etc. Avant 1317, les évêques de Rodez en étaient seigneurs. Elle sortit de leurs mains, et, en 1375, Jean de Saint-Maurice en était seigneur. Au commencement du seizième siècle, elle avait passé dans la maison de Rosset, plus connue sous le nom de Fleury, que lui donna, en 1736, le Cardinal de Fleury, en faisant ériger pour elle, en duché-pairie de Fleury, le marquisat de Rocosel et Ceilhes, auquel fut annexé le fief de Pérignan, le tout situé en Languedoc.

Montpeyrous. — En 1285, était seigneur de ce château Astorg de Montpeyrous, dont la maison était puissante dans le nord du Rouergue. J'ai dit qu'elle avait porté la terre du Bousquet dans une branche de la maison de Blanquefort-Roquefeuil.

Montrosier. — Ce château fit, dès l'origine, partie du comté de Rodez, et il fut le lieu de la résidence des comtes jusqu'à ce qu'ils eurent bâti le château de Gages. En 1208 et 1209, il avait été engagé au comte de Rouergue et de Toulouse, Raimond VI; mais en 1230 cet engagement cessa d'avoir son effet. Dans l'intervalle, c'est-à-dire en 1214, le comte de Rodez, Henri Ier, obligé de faire hommage de son comté à Simon de Montfort, réserva les droits du Pape sur Montrosier, et c'est la première et la seule fois que l'on trouve dans quelque acte la mention de ces droits. Cette circonstance induit à penser qu'ils dérivaient de la conquête de Montfort, et qu'ils se trouvèrent éteints lorsque les États des comtes de Toulouse et de Rouergue leur furent rendus. Quand le comté de Rodez fut conquis sur la maison d'Armagnac, en 1470, par l'ordre de Louis XI, ce prince donna Montrosier au Sénéchal de Carcassonne. Ce château rentra dans le comté de Rodez à l'époque où ce comté fut rendu à Charles d'Armagnac, et, depuis, il continua d'en faire partie. Postérieurement à la réunion du comté à la Couronne, il fut, par engagement sans doute, en la possession des maisons d'Alboy et de Tuillier. Dès 1590, Trebosc, qui était une dépendance de Montrosier, en fut démembré.

Montsalez. — La terre de Montsalez fut très-longtemps, ainsi que

celle de Balaguier, dans la maison qui portait ce dernier nom. Marguerite de Balaguier, dame de Montsalez, épousa Bertrand d'Ébrard, seigneur de Saint-Sulpice, Sénéchal du Quercy, qui le devint du Rouergue en 1586, et fut tué, à Coutras, en 1587. Elle n'en eut qu'une fille, Claude d'Ébrard, qui, par contrat du 28 de juin 1601, épousa Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, Pair de France, qui mourut en 1657. Un de leurs fils, Alexandre Galiot de Crussol de Balaguier, fut marquis de Montsalez, et la maison de Crussol possédait encore cette terre en 1789.

Moret. — Ce château fut, depuis qu'il est connu, possédé par la maison de ce nom, qui prit ensuite ceux de Montarnal et de Peyre.

Morlhon. — Ce château, possédé d'abord par une maison considérable du Rouergue, qui en conserva le nom, passa, par échange, aux évêques de Rodez.

Mostuéjouls. — La maison de ce nom possède le château de Mostuéjouls et y réside depuis 1075 au moins. On ne trouverait peut-être pas un autre exemple d'un domicile aussi constant. Les habitants du village de Mostuéjouls avaient droit de refuge, pour eux et leurs biens meubles, dans le donjon du château en temps de guerre ou de péril, et devaient, en conséquence, concourir à ses réparations. Sans doute ils trouvaient cette condition onéreuse ; car ils se désistèrent de leur droit le 27 d'août 1503, et furent, à leur tour, déchargés de leur obligation de réparer la forteresse. Le château de Mostuéjouls relevait de l'Évêque de Mende ; mais les seigneurs de Mostuéjouls, qui l'étaient aussi de Liaucous, prenaient, pour ce dernier château, le titre de seigneurs *par la grâce de Dieu*. C'est, sauf les comtes de Rodez, le seul exemple qu'on en trouve en Rouergue.

Motte (la). — Une branche de la maison de Malvin de Montazet, établie en Rouergue, y posséda le château de la Motte. En 1582, Pierre de Montazet en était seigneur. Plus tard, ces Montazet transportèrent leur domicile au château de Pachins, qu'ils habitaient en 1789.

Muret. — Ce château appartenait aux Évêques de Rodez.

Murols. — En 1701, M. de Molinery, lieutenant principal civil et

criminel au Sénéchal et Présidial de Villefranche, était baron de Murols.

Ses descendants possèdent encore cette baronnie.

Pagas. — La terre de Pagas était, depuis 1636 au moins, dans la maison de Moret-Montarnal.

Palmas. — Ce château appartenait aux Évêques de Rodez. Lorsqu'en 1437, le Roi Charles VII traversa le Rouergue, il alla de Caumont de Plancatge coucher à Palmas. C'était Guillaume de la Tour d'Auvergne, qui était alors Évêque.

Panat. — Ce château, remarquable par sa situation sur une éminence qui domine une grande étendue de pays, appartint d'abord à la maison de ce nom, qui possédait encore, dans le voisinage, la ville de Marcillac et le château *majeur* de Salles. En 1238, Archambaud de Panat échangea ce dernier château et Marcillac, avec le comte de Rodez, pour la *vicomté de Peyrebrune* (voyez dans la première partie de ces *Études* l'article relatif à cette vicomté). En 1408, Catherine de Panat, héritière de sa maison, épousa Gaston de Lévis-Leran, à qui elle apporta ces terres Le fils de Gaston, nommé Jean, fit héritière, en 1504, sa cousine-germaine, Marguerite de Narbonne, femme, en 1513, de Raimond de Castelpers, dont les descendants acquirent de la célébrité en Rouergue, durant les guerres religieuses, sous les noms de vicomte et baron de Panat. Anne de Castelpers, dame de Peyrebrune et de Panat, épousa, en 1631, Louis de Brunet. De cette dernière maison, Panat passa dans celle de Fontanges, et, enfin, de celle-ci dans une branche de la maison d'Adhémar, qui en prit le nom, par le mariage, en 1648, de Delphine de Fontanges, dame de Panat et de Capdenaguet, avec René-Marc d'Azémar ou Adhémar, lieutenant-colonel du régiment de Vaillac.

Parisot. — Ce château appartint d'abord à la maison de ce nom. En 1124, Aldoin de Parisot contribua à la fondation de l'abbaye de Loc-Dieu. Probablement cette maison s'éteignit. On trouve titré coseigneur de Parisot, en 1319, Guillaume, vicomte de Lautrec. En 1342, le comte de Rodez, Jean Ier d'Armagnac, ordonna à son Sénéchal d'assurer à Guillaume Rogier, frère du Pape Clément VI, une pension de deux cents livres sur son château de Parisot. En 1398,

était seigneur de Parisot Pierre de la Valette. Depuis cette époque, Parisot resta constamment dans cette famille, qu'illustra le Grand-maître Jean de la Valette, mort en 1568.

Peyre. — Aymar du Claux, baron du Claux, père de Gaspard du Claux et de Marie du Claux, qui, en 1497, épousa Gabriel de La Fare, baron de Montclar, était seigneur de Peyre en Rouergue.

Peyrelade. — Le château de Peyrelade, aujourd'hui entièrement ruiné, était certainement le plus extraordinaire et le plus fort qu'il y eût en Rouergue. Il présentait un aspect fantastique, et il eût fallu un aérostat pour attaquer une garnison réfugiée dans sa partie supérieure. (Voyez sa description au Tome III, *Mémoire sur les antiquités du Rouergue.*) Depuis 1246, ce château appartint, par indivis, aux comtes de Rodez comme vicomtes de Creyssel, et aux seigneurs de Sévérac. Il paraît qu'il resta en entier aux premiers et qu'il fit partie de la vicomté de Creyssel jusqu'en 1675. En 1789, il appartenait à une branche de la maison de Puel.

Peyreleau. — Simon d'Albignac, qui fit une guerre fort vive aux calvinistes au seizième siècle, et qui, en 1589, fit prisonnier le seigneur de Panat (Castelpers), était alors seigneur de Peyreleau.

Pinet. — Ce château était tenu du Roi, en plein fief, par le comte d'Armagnac et de Rodez, Jean Ier, qui le donna à Marquès de Mostuéjouls. Celui-ci en fit don, à son tour, en 1335, à Raimond de Mostuéjouls, son neveu, et ce don fut confirmé par des lettres du Roi en date du mois d'août de cette année. Le château de Pinet resta dans la maison de Mostuéjouls jusqu'au seizième siècle. En 1660, il appartenait à Jacques de Roquefeuil.

Planèze. — En 1700, M. Ducros de Berail était seigneur de Planèze.

Planèze était déjà dans la même maison en 1651.

Pouzols. — En 1698, M. de Pouzols était seigneur de ce lieu.

Previnquières. — Cette terre, dont une maison très-ancienne portait le nom, appartint, plus tard, en partie, à la branche de la maison de Luzençon, qui devint Levezou-Vesins. Son chef prenait le titre

de coseigneur de Previnquières en 1285, 1298, 1350, 1357 et plus tard encore.

En 1382, Raimond de Cardaillac était aussi seigneur de Previnquières; mais c'était de Previnquières sur l'Aveiron.

Privezac. — Le château de Privezac, comme celui dont je viens de parler, celui de Maleville et plusieurs autres, passa de la maison de Cardaillac dans celle de Lévis, et successivement dans celles qui portèrent le nom de Caylus.

Pruines. — En 1315, le premier Bailli de la Cour, instituée par suite du paréage consenti entre le comte et l'évêque de Rodez, fut Raimond de Pruines, seigneur de Pruines. Il fut nommé par l'évêque et avait été l'un des garants de la sentence prononcée par Duranti, évêque de Mende.

Plus tard, ce château passa dans la maison de Bancalis, qui l'a longtemps possédé.

Raffinie (la). — En 1382, Bernard de Raffin était seigneur de ce château. Bertrand de Raffin, évêque de Rodez à cette époque, était probablement de la même maison; cependant Baluze assure qu'il était du Limousin.

Rebourguil. — Antoine de Narbonne, qui testa en 1556, et qui était fils d'Antoine de Narbonne, baron de Faugères et de Lunas, lequel avait rendu hommage au Roi en 1488, était seigneur de Rebourguil. Ce château fut apporté en mariage en 1701, par Isabeau-Catherine de Galatrave à François-Paul de Solages, seigneur de Saint-Etienne de Valhausy, de Salvagnac, etc. — En 1789, il appartenait à N. de Falgueirètes connu sous le nom de Rebourguil, lieutenant général des armées du Roi en 1815, Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis en 1823.

Recoules ou Roucoules. — Aymeric de Garseval, Chevalier, dont le fils appelé aussi Aymeric et Chevalier comme lui, épousa en 1350 Hélène de Mostuéjouls, était seigneur du château de Recoules : sa famille l'a possédé jusqu'à son extinction. Il passa depuis par des mariages 1° dans la famille de Lastic Saint-Jal, 2° dans la famille de Luzençon-Levesou-Vesins; cette dernière l'a possédé jusqu'en 1840.

Roque Sainte-Marguerite (la). — Ce château appartenait d'abord, à la maison de Pellegri qui a fait bâtir à Millau l'hôtel de ville et la tour carrée qui porte son nom et où est placée la grande horloge. — Antoine de Pellegri était Capitaine de Millau en 1466; Hérail de Pellegri était seigneur de la Roque en 1556; Jean de Pellegri en 1560. Sa famille fondit dans celle de Garseval; en 1699, N. de Garseval de Pellegri était seigneur de la Roque. Sa petite-fille, héritière de sa maison, épousa Philibert-Louis de Lastic, comte de Saint-Jal, brigadier de cavalerie en 1748, à qui elle apporta cette terre, Recoules, Saint-Geniez de Bertrand, etc. Leur fille unique, Claudine-Marie de Lastic Saint-Jal, épousa, en 1765, François de Luzençon-Levezou, comte de Vesins, dans la maison de qui elle porta ces terres qui y ont resté jusqu'en 1840.

Roquelaure. — J'ai dit qu'en 1226, Guillaume de Calmont d'Olt était seigneur du château de Roquelaure. Dès le treizième siècle, il exista en Rouergue une maison portant ce dernier nom; et Isabeau de Roquelaure, fille de Gui, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut substituée en 1585 aux biens de son père, à la charge de faire joindre par son mari à ses nom et armes les nom et armes de Roquelaure. Elle épousa en 1592, Bernardin de Bessuéjouls dont la maison a possédé Roquelaure jusqu'à son extinction récente. — Au château de Roquelaure naquit en 1721, Jean-Armand de Bessuéjouls-Roquelaure, évêque de Senlis en 1754, premier aumônier du Roi en 1764, Conseiller d'État en 1767, membre de l'Académie française en 1771, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1780, qui fut Archevêque de Malines en 1802 et mourut en 1818.

Saint-Baulize ou Bauzely de l'Hirondelle. — Cette terre appartenait en 1504, à Armand de Lauzières dont une fille épousa Paul de Solages, seigneur d'Arzac.

Saint-Chely. — Cette terre appartint à la maison d'Arpajon.

Saint-Christophe. — Cette terre appartenait à la maison de Sévérac.

Saint-Juery. — En 1716, M. de Pascal était seigneur de Saint-Juery.

Saint-Côme. — Le château de Saint-Côme appartenait en 1226, comme celui de Roquelaure, à Guillaume de Calmont qui en fit hommage au Roi à Espalion; et il appartint à ses descendants comme celui de Calmont. Antoine de Castelnau, seigneur de Castelnau-Bretenous et de Calmont, mari de Catherine de Chauvigny, dont la fille, Antoinette, épousa en 1474, Robert de Balzac Sénéchal de Gascogne et d'Agénois, prenait à cette époque le titre de baron de Saint-Côme. Robert était le frère de Ruffec qui, lors de la confiscation du comté de Rodez sur Jean V d'Armagnac, avait obtenu Marcillac et Cassagnes-comtaux. Je présume, ne connaissant pas de titre contraire, que le château de Saint-Côme resta dans la maison de Castelnau de Calmont (qui conserva ce nom, quoiqu'à la fin elle dût s'appeler Caylus) jusqu'à Gabriel-Aldonce, dont la fille, Louise, épousa Charles-Bérenger, marquis de Montmouton et dut lui apporter cette terre, de même que Marie-Louise Bérenger de Montmouton, leur fille, dut l'apporter à son tour à Gui Henri de Bourbon-Malause qu'elle épousa en 1692. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, Louis-Auguste de Bourbon, marquis de Malause, leur fils, né en 1694, vendit après 1740, à Jean-Baptiste de Curières, seigneur de Malescombes et baron de Castelnau, cette terre de Saint-Côme que celui-ci fit ériger en marquisat en 1747. Sa maison possède encore ce château.

Saint-Félix de Sorgues. — Ce château, qui appartenait à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était le siége d'une Commanderie. Elle fut possédée en 1248, par Guillaume *Castrias* sans doute de Castries; en 1285 par François de Raimond ; en 1309 par Pons de Chanderac; au quinzième siècle par Jean de Gozon dont le père s'était marié en 1402. Plus d'une fois, durant les guerres religieuses, le château de Saint-Félix fut l'objet des entreprises des calvinistes. En 1562, ils s'en emparèrent et le gardèrent quelque temps. En 1627 encore, et quoique le château et la ville eussent été fortifiés, La Vaquaresse, l'un des plus habiles capitaines de son parti, en fit le siége et s'en empara. C'est le même qui, l'année d'après, défendit vaillamment Saint-Affrique contre le prince de Condé.

Saint-Izaire. — C'était un château fort, bâti sur une double terrasse au pied de laquelle coule la rivière de Dourdou. Les évêques de Vabres à qui il appartenait en firent leur maison de plaisance.

SAINT-JEAN D'ALCAS. — SAINT-JEAN D'ALCAPIÈS. — Ces terres étaient dans la maison de Robal, qui descendait d'Anglès de Robal vivant en 1200. Blanche de Robal, fille unique et héritière de Bringuier ou Bérenger, fut mariée en 1473, avec Antoine d'Arjac-Solages, troisième fils de Jean d'Arjac-Solages, Chevalier, baron de Tholet et de Castelnau-Peyralez et de Rose de Carmaing-Negrepelisse.

En 1504, Arnaud de Lauzières, était seigneur de Saint-Jean d'Alcapiès.

SAINT-LAURENT DE RIVE D'OLT. — Ce château, ainsi que d'autres terres en Rouergue, et notamment la Garde près Rodez, appartenaient anciennement à la maison de Canillac. Le 2 de juillet 1366, le Cardinal Raimond de Canillac, grand-oncle maternel de Marquès de Beaufort, lui donna tous ces fiefs qui advinrent à Jacques de Beaufort, petit-fils de celui-ci. Jacques se voyant sans enfants, donna tous ses biens en 1511, à Jacques de Montboissier, fils de sa sœur et son filleul, et lui confirma ce don en le mariant en 1513. Les descendants de celui-ci ont longtemps possédé cette terre et celle de La Garde.

SAINT-MICHEL. — Pierre Agrech, qui, par contrat du 2 de juillet 1459, épousa Marie de Terrides, était seigneur de Saint-Michel.

Marie de Terrides épousa en deuxièmes noces, par contrat du 21 de janvier 1466, Antoine de Pellegri, Capitaine du château de Millau en Rouergue.

SAINT-ROME (jadis Saint-Roman) DE TARN. — Ce château, qui relevait du vicomte de Creyssel, appartenait d'abord à la maison de Saint-Maurice. Jacquette de Saint-Maurice l'apporta à son mari Raimond de Mostuéjouls qui en fit hommage, en 1323, au vicomte de Creyssel Géraud d'Armagnac. Cette Seigneurie resta dans la maison de Mostuéjouls tout le quatorzième siècle ; en 1572, Antoine de Tauriac était seigneur de Saint-Rome.

SAN-VENSA (ou Vincent). — En 1393, Fortuné Valette (ou de la Valette) était seigneur de San-Vensa. Ce château passa ensuite dans la maison de Morlhon et plus tard dans celle d'Arjac.

SAINT-VÉRAN. — SAINT-VICTOR. — En 1318, Philippe de Saint-Véran était Chevalier. — En 1479, Guillaume de Montcalm était

seigneur de Saint-Véran, et sa maison l'a possédé longtemps. Ce château relevait de Montpaon, ainsi que celui de Saint-Victor que la maison de Montcalm possédait encore en 1789.

Saint-Ygest. — En 1716, M. de La Tour était seigneur de Saint-Ygest.

Sainte-Eulalie du Larzac. — La Commanderie de Sainte-Eulalie fut fondée pour l'Ordre du Temple en 1158, par Raimond-Bérenger, comte de Barcelone et prince d'Aragon, tuteur de Bérenger-Raimond, vicomte de Millau, qui donna en même temps aux Templiers la plus grande partie du Larzac. Quatre-vingt-dix ans après, ils avaient bâti trois forteresses ou plutôt fortifié trois villages, Sainte-Eulalie dont ils habitaient le château, la Cavalerie et la Couvertoirade; ce dernier est encore dans son état primitif. En 1249, le comte de Toulouse et de Rouergue, Raimond VII, réclama vainement la possession ou plutôt le droit d'occuper ces forts en temps de guerre; ils continuèrent d'appartenir en toute propriété d'abord aux Templiers, et puis aux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ils formaient la Commanderie de Saint-Gilles du Grand Prieuré de Toulouse; c'était la terre la plus considérable du Rouergue.

Sainte-Eulalie d'Olt. — Géraud de Curières qui testa en 1264, et que l'on croit avoir été Chevalier, habitait ce château de Sainte-Eulalie. Bernard de Curières, Écuyer, l'un de ses descendants qui en était seigneur, en fit hommage à la Reine de Navarre comme comtesse de Rodez en 1531, et sa postérité l'a constamment possédé. (Voyez *Saint-Côme.*)

Salles-Comtaux. — Il existait à Salles-Comtaux deux châteaux, le *majeur* et le *mineur*, qui furent acquis l'un et l'autre par les comtes de Rodez. Le premier a disparu depuis longtemps; le second existe encore et est habité; il est placé à l'extrémité du bourg et près d'un étang d'où l'eau s'échappe par deux cascades pittoresques de quarante pieds de haut, qui se précipitent en avant d'une grotte vraiment admirable. Voici ce qu'en dit Monteil dans sa *description du département de l'Aveiron.*

« Derrière ces cascades se trouve une superbe grotte ; elle forme « un fer à cheval; sa voûte s'élève en entonnoir ; son entrée, cou-

« ronnée de frênes, de figuiers sauvages, de lierre, de scolo-
« pendre, de polypodes et de plusieurs plantes sarmenteuses qui
« pendent en festons, est taillée en arc très-ouvert, et laisse pénétrer
« dans l'intérieur les reflets du soleil renvoyés par la surface des
« deux bassins ; sa cavité se remplit d'une vive clarté ; les mousses
« fraîches dont elle est tapissée ressemblent à une tenture d'un
« velours vert chatoyant, et les gouttes d'eau qui tombent de tous
« les points de la voûte à des poignées de perles jetées du haut de
« cette magnifique coupole. La fraîcheur des eaux, les parfums des
« prairies pénètrent l'air de volupté. Tous les sens sont émus à
« l'aspect de ces beaux lieux ; l'imagination y amène les objets
« qu'elle chérit le plus, elle y fixe leur demeure. On ne peut se
« lasser de contempler tant de beautés réunies ; on veut les quitter,
« on est obligé de les admirer encore ; enfin, ce n'est qu'avec peine
« qu'on s'arrache à ce séjour enchanté pour remonter sur la terre.
« Ah ! si Fénelon eût vu ce beau vallon, cette belle verdure, ces
« belles eaux, cette belle grotte, l'île de Calypso en eût été bien plus
« délicieuse et ses nymphes bien plus séduisantes. »

La grotte de Salles et le vallon qu'arrose son ruisseau qu'on pourrait comparer, dit encore M. Monteil, à tout ce que l'Italie peut offrir de plus beau en ce genre, appelaient les crayons des dessinateurs. MM. Pernot et Coignet les ont reproduits dans deux dessins qu'on trouve dans les *Sites et monuments de l'Aveiron* ; et M. Taylor dans quatre qui font partie du *Voyage pittoresque de Languedoc.*

Salles-Curan. — Ce château appartenait aux évêques de Rodez, qui en avaient fait leur maison de plaisance ; mais depuis Charles de Grimaldi qui mourut en 1770, elle ne fut plus habitée.

Salmiech. — Le château de Salmiech d'où dépendaient les domaines de *Peyrolebado*, Espinous et Espinassous, appartenait en 937, au monastère de Vabres qui l'échangea, cette année, avec le vicomte de Millau, Bernard. Au commencement du treizième siècle, il avait passé dans la maison de Landorre, et formait avec Arvieu une baronnie dont Jean de Landorre, Chevalier, était seigneur et qui s'accrut dans la suite (voyez l'article *Arvieu*).

Le 30 d'août 1473, Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, Amiral de France et Chevalier de Saint-Michel, rendit hommage au

Roi pour la baronnie de Landorre et les seigneuries de Salmiech, Arvieu et autres dans le comté de Rodez; on ne conçoit pas à quel titre il pouvait jouir de ces terres ou y prétendre. Peut-être Arnaud de Landorre, qui vivait alors, avait-il pris part à la révolte du comte de Rodez; mais même dans cette hypothèse on ne voit point qu'il ait été dépouillé de la vicomté de Cadars qu'il possédait aussi, à moins qu'il ne faille interpréter ainsi l'expression *et autres seigneuries dans le comté de Rodez*, Quoi qu'il en soit, il paraît que, nonobstant l'hommage de Louis de Bourbon en 1473, Arnaud de Landorre ne perdit pas ces terres; car il les donna par son testament, en 1499, à Guillaume d'Estaing, son beau-père, dont la postérité en jouit après lui. Plus tard, la baronnie de Landorre passa à la maison de Tubières-Caylus.

Salvagnac. — Cette terre était possédée en 1697, par M. de St-Géry, de l'Élection de Villefranche.

Saulon. — En 1715, M. de Pontanier était seigneur de Saulon.

Savignac. — En 1562, ce château appartenait à Raimond de Gautié; il passa dans la maison de Gasquet. Madeleine de Gasquet l'apporta à son mari Antoine Thibaut de Benavent, seigneur de Mels; et leur fille, Marie-Anne de Benavent, dame de Mels et de Savignac, apporta ces terres à Sylvestre de Crusy-Marcillac qu'elle épousa en 1673; leur postérité habitait encore Savignac en 1789.

Sebrazac. — Ce château appartenait d'abord aux comtes de Rodez, qui l'échangèrent, en 1592, avec les seigneurs d'Estaing pour celui de Cabrespines.

Senergues. — En 1699, M. de Guirard était seigneur de cette terre.

C'est un Guirard qui était Capitaine de Millau et maître-d'hôtel d'Antoine d'Arpajon.

Il fut tuteur d'un ou plusieurs d'Arpajon.

Sévérac-le-Chateau. — Ce château qui avait donné son nom au *Sévéraguais*, pays qui se composait des Bailliages de la Panouse, Saint-Grégoire, Vimenet, Buzens, Verrières et les Vignes, est situé très-pittoresquement puisqu'il occupe tout le sommet d'une colline

considérable, abrupte de trois côtés, et qui du quatrième côté domine la ville de Sévérac, au-dessus de laquelle la colline s'abaisse insensiblement en formant une immense prairie qui descend jusqu'à la source de l'Aveiron. Cette position le rendant aussi très-fort, cette force et la puissance de ses seigneurs lui donnaient trop d'importance, pour qu'il ne fût pas un objet d'attention pour les Capitaines qui firent des expéditions militaires en Rouergue. En 1214, il fut pris par Simon de Montfort qui, après en avoir exigé l'hommage, le rendit à son seigneur. En 1444, le Dauphin, qui fut depuis Louis XI, vint l'attaquer au mois de mars, et Jean de Lescun commença d'obtenir sa faveur en lui en faisant la remise. En 1586, le duc de Joyeuse fit occuper les environs et le menaça ; mais d'Andelot qui y commandait à la tête de quatre cents arquebusiers, loin de se laisser intimider, alla attaquer les postes de Joyeuse, leur tua une douzaine d'hommes et les dégoûta tellement d'avoir affaire à lui qu'ils n'osèrent plus rien. Sévérac n'était encore alors qu'un château fort, défendu par quatre grosses pièces d'artillerie et douze petites, trophées accordés à ses possesseurs ; le vicomte, depuis duc d'Arpajon, y éleva, de 1633 à 1650, un grand édifice moderne qui fut à la fois un château fort et une habitation de grand seigneur. Malheureusement ce château qui est abandonné depuis longtemps se dégrade de plus en plus chaque jour et ne sera bientôt qu'une ruine. MM. Pernot et Coignet, en ont donné une vue dans les *Sites et monuments de l'Aveiron*. Voyez ce qui en a été dit au Tome III, *Mémoire sur les antiquités du Rouergue*.

Sévérac en Viadène. — Indépendamment de Sévérac-le-Château et de Sévérac-l'Eglise, il existait en Rouergue dans le Viadène, un autre château de Sévérac, dont Béraud était seigneur en 1411 ; de là était sortie une autre maison de Sévérac, qui a subsisté longtemps.

Sonnac. — Le château de Sonnac, pourrait bien être le lieu de naissance de Guillaume de Sonnac, Grand'maître de l'Ordre du Temple en 1247, qu'on dit originaire du Languedoc dont le Rouergue dépendit longtemps.

Tenières ou mieux Tignières. — D'après la carte de Jaillot, ce château, qui dominait par sa position et les fiefs qui en dépendaient

sur tout le nord du Rouergue, appartenait, en 1210, à Jean de Beaumont qui rendit alors un immense service à son pays, en 1285 et 1428 à la maison d'Orlhac ou Aurillac (1) ; en 1620, à François-Robert de Fontange. Marie-Charlotte de Fontange, épousa Henri-Joseph de La Garde, qui fut créé marquis de Chambonas, par lettres du mois d'avril 1683, et lui apporta la terre de Tenières que cette maison possédait encore en 1789.

TERRISSE (La). — Cette terre appartenait à la maison d'Estaing.

THOLET. — La fortification du château de Tholet a été décrite au troisième volume, Mémoire XIX, sur les antiquités du Rouergue, page 411.

Je ne peux dire à quelle époque furent construites l'enceinte et la grande tour carrée ; le château, dans son dernier état, fut rebâti en 1568. Il existait dès 1075 et a successivement appartenu, d'abord à une maison connue dès cette époque et qui portait le nom de Tholet ; puis par héritage à celles de Solages, d'Arjac-Solages et de Grolée-Viriville-Montbreton. En 1626, Antoine de Grolée, seigneur de Montbreton, premier Chambellan de Monsieur (Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans) était chargé, à la tête d'un corps de troupes, de faire détruire les fortifications des châteaux du Gévaudan et du nord du Rouergue ; il pensa qu'il valait mieux épouser Marguerite de Solages, qui était une très-riche héritière que de mutiler son château ; il se présenta, et indépendamment de tous les motifs qui pouvaient le faire agréer, il se recommanda par les ménagements qu'il témoignait ; c'est ainsi, que le château de Tholet, échappa alors au démantèlement (2). César de Grolée, fils d'Antoine,

---

(1) Je ne sais si ce n'est pas à cette maison d'Orlhac-Tignières, connue aussi sous ce dernier nom seul, qu'appartenait Pierre de Tinières ou Tignières, fils de Guérine de Beaufort-Canillac, qui, veuve du vicomte de Narbonne, Guillaume Ier, se maria en secondes noces à Guillaume de Tinières, seigneur de Mordoigne et du Val. Ce Pierre, appelé plus tard Guillaume III, fut héritier de la vicomté de Narbonne que lui donna son frère utérin Guillaume II, mort sans enfants en 1424, et qu'il vendit lui-même, en 1447, à Gaston IV, comte de Foix. La maison de Tinières-Mardoigne fondit dans la maison de Foix.

(2) Durant la révolution, il subit une attaque plus redoutable de la part de l'agent national près le district de Saint-Geniez (le citoyen Aldias), qui, peu content d'avoir fait vendre la terre comme appartenant à un émigré (l'auteur de

le vendit à Jean-François de Bessuéjouls-Roquelaure, et de cette dernière maison il passa à Marc-Antoine de Gaujal, seigneur de la Blaquière dont les descendants le possèdent encore. — Il est vraisemblable que le Roi Charles VII en allant, en 1437, de Palmas où il avait couché, à Espalion, passa devant le château de Tholet; mais rien n'indique qu'il s'y soit arrêté.

Tournemire. — Ce château, qui a appartenu à la maison de Montcalm, mérite d'être signalé comme le lieu où naquit, en 1712, Louis-Joseph de Montcalm, connu dans sa jeunesse sous le nom de Saint-Véran et qui se rendit célèbre dans la guerre du Canada où il mourut en 1759.

Triadou (Le). — Jean d'Albignac qui testa en 1528, était seigneur du Triadou, et sa postérité a constamment possédé ce château. En 1775, y naquit Maurice d'Albignac, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis et de la Légion d'honneur en 1820, Commandeur aussi de l'Ordre de Saint-Henri de Saxe, lieutenant général des armées du Roi en 1822, mort en 1824. Il avait été Grand Écuyer et ministre de la guerre en Westphalie.

Valadi. — Ce château, qui tire son nom de la rivière d'*Adi* et de la vallée ou *Val* qu'elle arrose, appartenait au quatorzième siècle, à Pons de Cardaillac, vicomte de Murat, etc. En 1476, Marguerite de Cardaillac l'apporta en mariage, avec beaucoup d'autres terres à Gui de Lévis baron de Caylus. Un siècle après, Jeanne de Lévis, comtesse de Caylus, l'apporta aussi à son mari, Jean-Claude de Pesteils, et Anne de Pesteils, seconde fille de celui-ci, en épousant en 1604 Antoine d'Izarn, seigneur de Fraissinet, le fit passer dans cette maison qui le possède encore.

Varès. — Ce château, bâti par les seigneurs de Previnquières, a

---

cet ouvrage), somma, par sa lettre du 17 thermidor an II (4 avril 1794), le sieur Anglade, de Biounac, qui en était fermier, d'avoir à faire abattre le château, les tours, créneaux, etc., *comme insultant à l'egalité*. Le sieur Anglade répondit que, loin d'être propriétaire, il était fermier dépossédé; qu'il ne pouvait à aucun titre être chargé de cette démolition; et que si la nation, qui avait confisqué le château, voulait le faire abattre, elle en était bien la maîtresse, mais que c'était à elle à supporter les frais de l'opération. La chose en resta là; on recula devant la dépense.

appartenu à M. le lieutenant général comte Ricard qui y est mort en 1843. M. le comte Ricard avait été Conseiller d'État, Pair de France en 1815, Grand-croix de la Légion d'honneur en 1823.

Veissac. — En 1698, M. de Maillac était seigneur de Veissac.

Venzac. — Ce château avait appartenu à la maison de Lévis, et puis à celles qui portèrent le nom de Caylus, savoir : Pesteils, Tubières, etc.

En 1789, il appartenait à M. Granier, conseiller correcteur en 1777, à la Chambre des Comptes de Montpellier.

Verfeil. — La maison de Tubières possédait ce fief.

Vesins. — Ce château appartint d'abord à une maison ancienne et puissante qui en portait le nom. Brenguier ou Bérenger de Luzençon, héritier de la maison de Levezou à la charge de porter son nom, épousa en 1420, Félice de Vesins qui fut la dernière de sa maison. Jean de Luzençon-Levezou, leur fils, épousa, en 1446, Catherine d'Estaing ; et en faveur de ce mariage, Vesian de Vesins, père de Félice et aïeul maternel de Jean, donna tous ses biens à celui-ci à la charge d'écarteler de ses armes et de porter le titre de seigneur de Vesins. Le château de Vesins appartient encore à leur postérité. — En 1561, les vassaux de ce château étaient soumis aux six cas suivants : Quand le seigneur était convoqué pour l'arrière-ban ; quand il mariait ses filles ; quand il était fait Chevalier ; quand il était fait prisonnier en servant le Roi ; quand il achetait un bien noble du prix de trois cents livres ; quand il allait en pèlerinage à Jérusalem ; dans ces cas, les vassaux devaient double taille. En temps de guerre et de péril, ils se retiraient dans le château où ils étaient reçus dans des logements qui leur étaient destinés.

Villecomtal. — Cette terre faisait d'abord partie du comté de Rodez ; elle en fut démembrée en 1327, pour représenter deux cents livres de rente en faveur de Béatrix de Rodez, femme de Bertrand de La Tour d'Auvergne, dont le fils la vendit peu après à Guillaume Rolland, qui était Sénéchal du Rouergue et seigneur de Villecomtal en 1339. Trois siècles plus tard et probablement après avoir appartenu à la maison de Landorre, le château de Villecomtal était devenu

la propriété de Pierre de Nattes, seigneur de la Calmontie dont la postérité le possède encore.

VILLELONGUE. — Ce château appartint longtemps à une branche des Monteil-Adhémar. Briand d'Adhémar, Chevalier en 1278, en était seigneur ; en 1384, c'était Galvasi d'Adhémar. Dans les temps postérieurs, il passa dans une branche de la maison de Saunhac.

VOLONZAC. — Stève ou Etienne de Malespina qui portait les armes, en 1387, pour la défense du Rouergue, et qui fut capitaine de Cassagnes du Begonhez en 1392, épousa Anglésie de Nieudan qui était dame en partie de Volonzac. Cette terre fut réunie en entier par leur postérité, et le château de Volonzac n'a point cessé de lui appartenir. Au quinzième siècle, les habitants de Volonzac étaient sujets envers leur seigneur à cinq cas : c'était quand il faisait le voyage d'outre-mer; lorsqu'il était reçu Chevalier; lorsqu'il mariait un fils ou une fille; lorsqu'il achetait un fief; lorsqu'il suivait le Roi à la guerre.

IX

COLLECTION DE MANUSCRITS

RELATIFS AU ROUERGUE.

Les Bénédictins, dans leurs grands ouvrages historiques, avaient soin de donner à leurs récits toute la certitude possible en les accompagnant des preuves qui en contenaient la démonstration. Aujourd'hui, de pareilles publications paraîtraient trop volumineuses : elles effraieraient la plupart des lecteurs, et pour eux resteraient sans objet. — J'ai cependant voulu ne pas en priver ceux qui peuvent être curieux des documents fournis par des actes originaux; et, en conséquence, j'insère ici l'inventaire de titres historiques concernant le Rouergue depuis l'an 370, avec l'indication des lieux ou des ouvrages où ces titres se trouvent, et en le faisant précéder du texte de quelques chroniques plus intéressantes.

I

CHRONIQUES ET BIOGRAPHIES.

CHRONIQUES.

1. Chronique du monastère de Conques.
2. Relation de la fondation d'Aubrac. — Règle donnée à cet Hôpital.
3. Mémoires concernant le pays de Rouergue et comté de Rodez.
4. Remarques du frère André Maurel.

5. La Intrada novela del Rey et de la Reyna de Navara, comte et comtessa de Rodez, 1535.
6. Journal de ce qui s'est passé à Millau depuis le 10 octobre 1560 jusqu'au 19 avril 1562, par le lieutenant principal au bailliage Martini.
7. Déclarations faites le 2 et 5 de juin 1563, devant le juge de Millau, par laquelle tous les habitants de cette ville déclarent professer le calvinisme.
8. Relation de l'entrée du duc de Joyeuse à Rodez et de sa campagne en Rouergue en 1586.
9. Journal et relation du siége de Saint-Antonin en 1622.
10. Histoire du siége de Creyssel en 1628.

BIOGRAPHIES.

11. Fragments en vers romans d'une vie de Saint Amant, traduite du latin.
12. Vie de Saint Amant, évêque de Rodez en 450.
13. Vie de Saint George, évêque de Lodève, originaire du Rouergue.

(11–13 : Ces trois vies sont imprimées.)

14. Vie de Saint Gaubert, fondateur du monastère de Saint-Salvi.
15. Vie de Béatrix de Clermont-Bourbon, comtesse de Charolais, d'Armagnac et de Rodez.

1. — CHRONIQUE DU MONASTÈRE DE CONQUES

faisant mention de ce qui suit.

De la fondation en l'année 371.

Du massacre de mille ermites par les idolâtres.

De la première destruction et du massacre de grand nombre d'ermites pendant les persécutions d'Aquitaine.

De l'affection que les Rois de France ont eue pour ce monastère, et particulièrement Clovis, premier Roi chrétien, qui répara et fortifia le lieu lorsqu'il vint en Aquitaine, contre Alaric, Roi des Goths.

Du premier établissement sous la règle de Saint-Benoît.

De la seconde destruction et du massacre de plusieurs religieux par les Sarrasins, en l'année 730, avec perte de tous les titres.

Du second rétablissement par le Roi Pépin, qui fit venir un saint homme nommé Dado, pour y établir une congrégation de religieux, lesquels il entretenait des deniers de son épargne.

Des libéralités et priviléges de Charlemagne qui l'enrichit de plusieurs reliques et entre autres du Saint prépuce de Notre Seigneur, et lui laissa la lettre alphabétique A d'or et d'argent pour lui donner le premier rang, entre les vingt-quatre monastères qu'il fonda.

Des libéralités et priviléges de Louis Ier, fils de Charlemagne, et de Pépin, Roi d'Aquitaine, son fils, lequel ayant fondé le monastère de Figeac, sous le nom de *Nouvelle Conques*, l'unit et l'assujettit au vieux monastère de Conques : et quelques abbés ayant voulu s'en séparer, l'union et la dépendance furent confirmées par Grégoire VII, en l'an 1084.

Des abbés dudit monastère, l'un desquels y fit porter une partie de la tête de Sainte-Foy, dont le corps y avait été déposé du temps de Charles le Chauve.

Sciendum quod in pago Ruthenico per paucos Christicolas in loco, qui vallis Lapidosa dicebatur, qui hodie Conchas dicitur, quia inter montes adinstar conchæ silvatos positus est, tempore Damasi Papæ qui natione Hispanus extitit et elegans in versibus componendis, mirus sanctitate, ad cujus jussum Hyeronimus gloriosus tunc florens ecclesiasticum officium ordinavit et dictum Damasum de multis questionibus informavit, circà annum Domini trecentesimum septuagesimum

primum, Conchese monasterium fuit fundatum in quo sancta et celebris religio fuit posita exemplo sanctorum monachorum Thebaïdis et Ægypti : nam circà annum Verbi incarnati trecentesimum quinquagesimum nonum stabat Antonius sanctus primus cœnobita, eremicola secundus ; nam Paulus primus eremicola in incolatu eremi ipsum præcessit et ipsos duos multitudo magna sanctorum secuta fuit eorum exemplo simul et instituto ita enim isti viri sancti in cœnobio vallis Lapidosæ sanctitate clarebant sub sanctorum patrum monachorum antiquorum degentes regula et institutis quod multi ad eorum exemplum thurificationem linquentes idolorum sub salvatoris Jesu evangelio sua colla mittentes eidem salvatori devotissimi militabant, sicque in magnam multitudinem subcreverunt, et sub uno Archimandrita omnes unanimiter deo famulantes famam et devotionem ad se traxerunt omnium vicinorum.

Sed hoc antiquus hostis non patiens aliquos istorum sanctorum propinquos idolorum cultores ita contra istos sanctos ira excanduit et zelo armavit fellis invidiæ, quod ad ipsorum necem animati fuerunt. Sub crepusculo nempè cujusdam diei dominicæ cultores idolorum ad cellas vallis Lapidosæ sanctorum monachorum ibi degentium quæ hodiè Conchas dicitur pagi Ruthenici venientes una die mille monachos cum eorum archimandrita (qui pastornium latinè dicitur et istis temporibus Abbas vocatur) feriente gladio martirio coronarunt, qui spernentes terrena, nec quærentes fugæ præsidium cœlorum culmina intraverunt. Postque alii Deum quærentes in eadem valle congregati sunt et ut sui prædecessores in Dei timore cum sancto proposito convenientes circà annum Domini quingentesimum sexagesimum quartum per Theodebertum filium majorem Childerici regis Francorum, cujus tempore fuit major dolor et gemitus in Dei ecclesia in partibus Aquitaniæ quàm tempore diocletianæ persecutionis et Maximini imperatoris, dictum cœnobium vallis Lapidosæ quod tunc Conchas vocabatur cum innumerosa multitudine monachorum ibidem occisorum eversum fuit funditus et destructum.

Succrescente postea religione christiana, tertiò per Christicolas Dei ordinatione, qui ad religionem hodiernam sancti Benedicti ipsum locum disponebant, dictum cœnobium fuit reparatum, in quo multitudo monachorum et sanctorum virorum sub regulari militia adunitorum regi regorum devoto famulabantur obsequio in quo proposito

perseverantes usque ad tempora Caroli Martelli patris Pipini, avi Caroli magni, cujus tempore Sarraceni ex Africa transfretantes et Hispaniam subjugantes et Aquitaniam destruentes, cum quibus Carolus Martellus, vir animo magnanimus bellorum, expertissimus, inter alios mundi milites strenuè dimicavit et ante Tolosam ipsos devincens, semel iterato in Aquitaniam. Apud Pictavium juxtà Turonam trecenta septuagesima quinque millia ex eis trucidavit et in Hispaniam redire coegit circà annum Domini septingentesimum trigesimum dictum cœnobium Conchas cum trucidatione multorum monachorum funditùs eversum extitit et ad solum redactum. O felix tellus Conchensis territorii in quo tot monachorum millia pro Christo, ferro trucidata, ignota jacent hominibus, sed cœlesti curiæ et in ea habitantibus nota.

In hac destructione ultima Conchensis cœnobii omnia ipsius instrumenta et ad id pertinentia fuere deperdita; sed Pipinus pater magni Caroli videns, cum loca sancta visitabat, locum ipsum devotissimè aliqualiter reparavit; volens quod Dado vir religionis sanctissimæ ad locum Conchas veniret et in eo viros sanctos sub regulari militia congregaret, quod Dado sanctissimus vir vitæ venerabilis multitudinem monachorum in dicto loco Conchas adunavit sub tuitione Pipini regis Gallorum imperatoris de cujus ærario monachi dignam Deo et congruam sustentationem capiebant. Animabatur autem Rex ad istum locum Conchas diligendum quia in recuperatione Aquitaniæ, locus is Conchas sua natura tutissimus et ad defendendum aptissimus ad invadendum paratissimus multum sibi adfuerat.

Et quia Reges Francorum locum prædictum tenerrimè diligebant, potissimè Rex Francorum primus christianus Clodivicus qui veniens contrà ducem tunc Aquitaniæ Alaricum regem Gottorum qui in Tolosa primatum sui regni tenens et Amalricum filium ejus qui in loco de Conchas habitabat circà annum Domini quingentesimum destructum dictum monasterium reparavit et dictum locum munivit. Et moriens suo magno filio Carolo præcepit Pipinus quod dictum locum admarat quem visitavit reliquis auro et argento et ornamentis infinitis prædictum monasterium ditavit et Christi umbilicum in eo posuit scilicet illam pelliculam quæ pendet pueris in umbilico post ipsorum nativitatem et, ut in dicto monasterio dicitur, circumcisionem quam sibi avunculus portavit Conchas misit et in quodam vasculo cum umbilico vocato capso magna reservatur : quæ reliquiæ scilicet quacumque scintillæ in magna veneratione habentur.

Cui monasterio Conchas prima inter monasteria per ipsum fundata tribuit litteram alphabeti A de auro et argento ibi relinquens et suis magnis privilegiis ditans et ipsum monasterium perfici et diligi per filium suum Ludovicum nomine primum præcepit et tueri qui dictum monasterium suis possessionibus et privilegiis et ecclesiis ditavit et post eum filius suus Pipinus Aquitanorum Rex qui locum Conchas dilexit, possessionibus et privilegiis ditavit et in locum qui Figiacus dicitur monasterium construi præcepit quod Novas Conchas vocari voluit, ità tamen ut prædictum monasterium Figiaci subditum priori monasterio Conchas ut membrum capiti consisteret, quod servatum extitit usque ad tempora Ayraldi Figiaci monasterii monachi qui contra Conchas monasterium dominum suum se ad modum serpentis erexit, sed faciente Stephano conchensi Abbate cui secundus in religione non inveniebatur, et Begone suo successore, Figiaci monasterium Conchensi monasterio fecit esse subjectum judicatum per Gregorium septimum Papam, anno Domini millesimo octavo (1).

La liste des abbés de Conques étant pleine d'erreurs historiques et chronologiques, je ne crois pas devoir la copier.

(1) Erreur : Il aurait dû dire *octogesimo quarto*, 1084.

2. — RELATION DE LA FONDATION MIRACULEUSE

de l'hôpital d'Aubrac, faite par Alard, vicomte de Flandre, et des anciens priviléges dudit hôpital.

Factum tale est. Antiquissimis temporibus, Alardo vicecomite Flandrensi, cùm rediret de peregrinatione Beati Jacobi in Compostella et transiret per diœcesim et senescalliam Ruthenensem, in quodam loco nemoroso montanorum, vastæ solitudinis, communiter nuncupato de Altobraco, ubi peregrinantes latronum et homicidarum incursu miserabiliter dies suos clauserunt extremos, apparuit Dominus noster Jesus Christus in itinere publico ubi erat ipsorum latronum tenebrosa spelunca, nunciando eidem atque præcipiendo ut inibi, in honorem sui, sanctissimæque Trinitatis et gloriosæ Virginis ejusdem matris, domum hospitalis construeret pauperibus et peregrinis caritativè recipiendis.

Item dictus nobilis Alardus tali miraculosa et cœlesti monitione commotus, vir inquam valde humilis et devotus, Spiritu Sanctoque repletus, jussa sibi divinitùs complere cupiens, relictis humanis pompis, militibus, atque parentibus, ac amicis omnibus, in dicto loco hospitale pauperum et notabilem ecclesiam fundavit quæ etiam a Deo miraculose ministerio angelorum fuit consecreta, in quo permansit totis temporibus vitæ suæ, caritatis opera posse tenus adimplendo; et ibidem suum sacrum corpus quiescit et fulgendo miraculis multorum langores sanat.

Item licet dictus locus de Altobraco consuevisset esse locus horroris et vastæ solitudinis, terribilis, silvester, tenebrosus et inhabitabilis, ubi nullus cibus aut fructus, nec circà tres leucas pro sustentatione humani generis excrescebat, neque collegi aut fructificari poterat, per fundationem dicti boni patris Alardi dictus locus factus fuit habitabilis, consolationis et pacis, ubi expulsis priscis maligni-

tatibus, peregrinis pauperibus et cæteris transeuntibus omnia opera misericordiæ incessanter adimplentur, et hactenus divina favente gratia fuerunt adimpleta, et speratur quod feliciter in futurum Christo duce adimplebuntur.

Ipse quidem locus prædictus de Altobraco et hospitale ibidem constructum cum ecclesia et aliis congruentibus ædificiis nunc vallata et præmunita turribus et aliis fortificationibus necessariis pro repulsu malorum sunt principaliter sita in diœcesi Ruthenensi et in parochia Sancti Elegii per vicarium perpetuum regi et gubernari solita circa divisiones seu diffinitiones trium episcopatuum scilicet Ruthenensis, Mimatensis et Clarmontensis, nunc Sancti Flori, ac strata publica tendente pro visitatione liminium Beatæ Mariæ de Rupe amatora, Aniciensis de Cosaco, Sancti Antonii Jacobi in Compostello, Sancti Salvatoris Obede, Beati Dominici de Stramatura, et multorum aliorum Sanctorum, et etiam visitare volentium sepulcrum Domini nostri Jesu Christi et limina Apostolorum Petri et Pauli; in quo quidem hospitali dictus Beatissimus Alardus disposuit recolligi et recreari pauperes Christi, infirmos, cæcos, debiles, surdos, mutos, claudos, famelicos et omnes peregrinantes, et omnes ibidem transeuntes, et secundum ipsius Beati Alardi dispositionem de die in diem caritative recipiuntur benigne et recepti per fratres et sorores ipsius hospitalis deserviuntur cum abundantia et hilaritate de bonis ipsius domus.

Nunc est verum quod ad hoc est ibi Deo cum salubriori devotione possit famulari et melius caritatis officia possint benignè adimpleri, ipse Beatus Alardus tanti boni inceptor et tantæ misericordiæ ædificator constituit ibidem regulam et ordinem ut inibi essent milites, religiosi, fratres et sorores, inter quos esset unus, qui major minister dominus sive *Dompnus* nuncuparetur, et quod omnes eidem domino cum fidelitate obedirent cum castitate et sine proprio, et omnes horas canonicas tam nocturnas quam diurnas in ecclesia propria hospitalis dicerent vel audirent legitimo cessante impedimento, et si quis ignoranter vel aliàs peccaret, singulari pœna per dictum dominum Dompnum eorum superiorem puniretur.

Item cum præmissa facta fuissent inspiratione Dei miraculosa, et quia erant pia, sancta et rationabilia et in caritate Dei et proximi fundata..... bonæ memoriæ Dominus..... Episcopus pro tunc Ruthe-

nensis præmissa omnia pro majori eorum firmitate cum suo capitulo laudavit et approbavit et quantum in ipso fuit confirmavit, rata et firma perpetuò esse voluit.

Item præmissa omnia fuerunt manifestata et notificata sanctæ sedi apostolicæ, et per Honorium, Alexandrum III, Lucium, Innocentium III, Clementem IV, Nicolaum V, Urbanum, Eugenium, et plures alios summos pontifices approbata et confirmata cum scitu et assensu multorum Cardinalium, et ipsum hospitale variis dotaverunt privilegiis, et ipsum unà cum membris et dependentiis suis, sub speciali protectione sanctæ ecclesiæ Romanæ receperunt, retento sibi et dictæ Romanæ ecclesiæ uno bizancio auri, inter alia statuendo quod inibi ordo canonicus qui secundùm Deum et Beati Augustini regulam in prædicto hospitali institutus esse dignoscitur, perpetuis temporibus inviolabiliter observetur : voluerunt insuper quod vacante dominatu sive prælatura dicti hospitalis, nullus ibi recipiatur nisi canonicè per conventum sive capitulum ipsius hospitalis fuit electus : prohibuerunt etiam ut nullus contra fundationem aut dicta privilegia aut concessiones prædictas audeat venire cum decreto irritandi.

Item præmissa omnia fuerunt publicata in præsenti diœcesi Ruthenensi et per dominos Episcopos ipsius diœcesis Ruthenensis seu eorum officiales visa, palpata et inspecta sub veris bullis papalibus plumbatis atque vidimatis in præsentia publicarum personarum et sigillo authentico dicti officialis sigillata atque per episcopos Ruthenenses, per archiepiscopos Bituricenses et alios Christi prælatos populus christianus fuit excitatus ut ad dictum hospitale caritativis suffragiis adjuvandum et sic et taliter quod dictus episcopus Ruthenensis modernus neque quivis alius nullam possit prætendere ignorantiam.

Item et præmissis clarè deprehenditur quod dictum hospitale et ecclesia ejusdem opus sanctum, pium et caritativum fuit, ritè et canonicè authoritate summorum pontificum approbatum, laudatum ac confirmatum.

Item etiam deprehenditur quod inibi est ordinata, approbata et confirmata regularis observantia sub regula Sancti Augustini, et quod inibi est statutum verum et canonicum corpus in quo propriè rector sive *Dompnus* est caput, et supposita ipsius hospitalis sunt membra, et dicto capiti tanquàm eorum majori subjecta, atque sub ejus obedientia, cùm punitio et castigatio ipsorum subditorum sibi pertinet et non alteri.

Item deprehenditur quod Dompni potestas est dignitas electiva quæ fit et fieri debet per capitulum seu conventum ipsius hospitalis authoritate apostolica, cum inhibitionibus et decretis supra dictis.

Item etiam deprehenditur ex præmissis quod prædictus Dompnus, qui major dominus et superior est, ipsorum militum, religiosorum, fratrum et sororum et donatorum ipsius hospitalis, et ipsorum habet curam et regimen, non habet populum alium : imò ipsum hospitale et monasterium sunt sita in parrochia Sancti Elegii, cui cura et ministerium sacramentorum consueverunt ministrari per vicarium perpetuum dictæ parrochiæ.

Item est verum quod a dicta fundatione citra, seu saltem per tanti temporis spatium quod excedit memoriam hominum, dicti Dompni jurisdictionem ordinariam dictorum religiosorum et suorum subditorum habuerunt, neque ullo unquam tempore ad sinodum cleri personaliter cum sinodantibus venerunt nec comparuerunt, neque dicti domini episcopi ecclesias, fratres et personas visitaverunt nec procurationes receperunt : imò ipse Domnus in temporalibus et spiritualibus tam de jure quam de consuetudine gubernare consuevit.

ANNO 1162.

Hæc est regula religiosorum fratrum et sororum hospitalis et conventus beatæ Mariæ de Altobraco ordinis Sancti Augustini conformis in omnibus capitulis regulæ ipsius Sancti Augustini à qua regula hæc præsens fuit abstracta.

Anno Domini millesimo centesimo sexagesimo secundo dominus Petrus venerabilis Ruthenensis episcopus, consilio prudentum clericorum ac laïcorum fratrum et sororum hospitalis quod situm est in Albraco hujusmodi regulam instituit observari.

Primo quidem eos considerare oportet quod in domo pauperum et ad hoc in eis serviant convenerunt non ergo rebus alienis quasi fures sive prædones in comessationibus et ebrietatibus abutentur, nec quærant ibi dominari sed famulari. Honor quippe et injuria pauperum recurrit ad Christum.

De humilitate erga pauperes.

Secundo opere jurent et excogitent ut in omnibus bonis domûs, pauperes semper præcedant ut domini : illi subsequantur ut servi.

De modestia in victu et vestitu, et charitate.

Contempta itaque omni superfluitate ciborum et vestium, mediocri vestitu atque victu contenti sint, quales esse debent, videlicet sobrii, casti, modesti, humiles et quieti, hospitales invicem sine murmuratione, unanimes in charitate : quia charitas operit multitudinem peccatorum, et in hoc patebit eos esse ministros et discipulos Christi si dilectionem habuerint in incessu, vultu, habitu et in omni corporis gestu humilitatem præferentes. Pestem superbiæ quæ initium et consommatio est totius peccati antè omnia fugiant, quia turpe omnino est dominos humiles esse et ministros superbos.

De habitus decentia.

Postquàm autem frater aut soror in præfata domo semel recepti fuerint, nunquàm deinceps pretiosis utantur vestibus, sed laneis cooperantur pannis, candidis, brunis aut nigris, lineis quoque mediocribus qui nec nimis crassi sint nec minus subtiles. In numero quoque vestium modum non excedant, sed juxta facultatem domûs et juxta magistri sui arbitrium quod eis ad tuendam sui corporis infirmitatem sufficere possit : patienter accipiant pelles sylvestrium animalium cui si (*sic*) domesticorum tantum nemo ex eis induat.

De sobrietate, temperantia et modestia in mensa.

Nunquàm ante tempus ad alienas domos comedere aut bibere absque magistri licentia cuique liceat. In diebus jejunii post nonam, aliis diebus post tertiam ad prandium, post vesperas ad cœnam accedant. Donec omnes conveniant, sese invicem expectent ut omnes simul ad cœnam accedant, cùmque Domino gratiarum actiones per-

solverint, sacerdotes et clerici, si ibi fuerint, primi in capite, deinde cæteri sicut magistri ordinaverint sedeant cum timore et simplicitate, de eodem pane, de eodem pulmento manducantes et de eodem vino bibentes : in silentio permaneant, nec nisi necessitate cogente os ad loquendum aperiant, et quod necesse fuerit cum modestia et suavitate requirant.

Si vero magister singulorum vires et imbecillitates considerans aliquid misericordiæ alicui facere voluerit, non murmurent neque dedignentur alii; sed potius gaudeant si distribuatur unicuique prout opus fuerit. In fine convivii sicut in principio Deum laudare decebit.

De jejunio et abstinentia.

Quarta feria, sexta et septima, carne et sanguine abstinebunt : in sexta feria jejunabunt nisi magna solempnitas sive octava præcipua intervenerit, aut infirmitas corporis, seu labor operis aut æstus caloris impedierit. A dominica septuagesima usque ad Pascha, et à prima dominica adventus usque in Nativitatem Domini, carnem non manducabunt. Quocumque autem tempore aut die abstineant; benignitas et humanitas pauperum observetur, eorum duntaxat est qui in hospitali infirmi jacuerint in carne et sanguine et necessariis ministrandis non delinquentur. In diebus quibus carnem comedere licebit, una tantùm carne contenti sint nisi præcipua festivitas intervenerit, sive magister domûs sponte sua dare voluerit : præter ad commune prandium sive ad cœnam nemo prorsùs aliquid comedat : qui autem sitierint, qui infrà villam fuerint, bibant in hospitali tantùm; qui extra villam fuerint bibant, sed cum socio.

Modus in cubiculis cubandis.

Non in una domo viri cum mulieribus, sed in separatis domibus seorsim viri, seorsim mulieres, singuli per singulos lectos dormiant. Postquàm vero accubitum ierint orent requiem et silentium teneant donec surgant summo mane omnes ad ecclesiam pergant nisi quos infirmitas corporis aut necessitas domûs detinuerit : et qui ad ecclesiam ierint ibidem attento corde et humili corpore divina verba audientes pro se, pro fratribus et benefactoribus domûs et pro omni

populo christiano dominum deprecantur; mulieres in ecclesiis non canant : omnes ejusdem domûs laïci, fratres sive sorores per singulos dies pro matutinis et cæteris diurnis horis orationem dominicam tercenties dicant.

De pio usu, contemptuque vilium rerum hujus domûs.

Nullus causa oblationum, seu vigiliarum, sive etiam eleemosinarum, seu quacumque alia causa, reliquias quæ de mensa communi supervenerint, sive quæcumque bona domûs nisi quantum magister sive dispensator domûs permiserit, retinere præsumat.

De observatione trium religionis votorum.

Nullus sese excuset quin libenter et prompto animo omnia quæ sibi magister imperaverit, faciat; et cùm ille non interfuerit, obediant illi quem ipse dimiserit pro se : hoc eis denique pernecessarium est et obedientiam et castitatem custodiant et sine proprio vivant; nam sine his tribus ad salutem animarum nullo modo pertingere possint. Melior est sane obedientia quàm victima, et quasi scelus idolatriæ est nolle quiescere. Adam per inobedientiam perdidit paradisum; Abraham propter obedientiam pater multarum gentium esse meruit. Joseph quoque propter castimoniam principatum Ægypti meruit; Aman autem propter suam incontinentiam periit. Qui autem de rebus quas Deo noverunt aliquid subripiunt, Ananiæ et Saphiræ judicium incurrunt, et qui de re communi propriam sibi facere et marsupia sua augere non metuunt, judæ priùs furis et postea proditoris mortem sibi et dampnationem acquirunt.

Pœna in trium votorum prævaricatores..

Idcirco qui de inobedientia seu de impudicitia, vel de proprio sine magistri licentia retento publice convictus et comprobatus fuerit, huic pænæ subjaceat. Quadraginta diebus à liminibus ecclesiæ projiciatur; à communi quoque mensà segretatus supra nudam humum sedeat et absque omni linteamine comedat; et per illos quadraginta dies quarta et sexta feria in aqua et pane jejunet : diebus tantùm

dominicis carnem manducet; nec in stratu suo linteis pannis utatur excepto eo quod magister domùs ei misericorditer donare voluerit. Ipsius arbitrio puniatur. Qui autem percusserit aut turpibus conviciis lacesserit et juraverit, si contenderit, si alteri detraxerit, non sine pœnitentia aliqua dimittatur, sed tribus aut septem diebus, aut sicut magistro domùs visum fuerit puniatur.

De promptà peccatorum suorum pænitentia.

Quotiescumque in aliquo peccaverit, citò enim labitur humana mortalitas, citò confiteantur atque pœniteant, nam morbus inveteratus cum difficultate curatur. Cùm vero aliquid boni egerint, non per jactantiam aut inanem gloriam humanis oculis ostendant, sed per hoc sibi Deo placere appetant.

De vitanda hominum mali nominis conversatione.

Illud quoque observandum nè cum illis personis colloquium seu contubernium habeant, unde mala suspicio oriatur; nihilque in eis omnino appareat quod oculos intuentium offendat.

De correctione fraterna.

Qui scierit fratrem suum peccare, priùs corrigat eum inter se et ipsum solum : deindè, nisi correctus fuerit, adhibeat unum vel duos ad ultimum : si eos non audierit, dicat magistro. Nullus tamen de alio per suspicionem malè loquatur, nisi manifestis judiciis probare poterit vera esse quæ dixerit. Et quia mors et vita in manibus linguæ, non solum à murmurationibus et detractionibus turpibus et malignis verbis abstineant, verùm etiam jocosis quantùm possibile fuerit : nam de verbo otioso in die judicii reddenda est ratio.

De modo cubandi et surgendi.

Cùm surrexerint, signum sanctæ crucis sibi imprimant et juxta verbum Apostoli quæcumque in verbo aut in opere fecerint, omnia in nomine Domini nostri Jesu-Christi faciant.

De honore et charitate erga magistrum et fratres.

Magistrum suum non solum ut dominum timeant, sed quasi patrem venerentur et diligant, et pro posse suo in cunctis ei obediant. Ipse magister erga singulos eorum paternum habeat affectum et juxta possibilitatem suam unicuique quod necesse fuerit, libenter et hilariter faciat.

Sint ergo fraternitatis amatores, sese compatientes, honore invicem prævenientes, ita ordinatè et circumspectè omnia gerentes ut omnes qui eorum bonam conversationem viderint, Deum glorificent qui in cœlis est.

Conclusio in regulæ infractores.

Qui vero descriptam regulam noluerint observare aut si eam in aliquo transgressi fuerint, et sicut prædictum est pœnitere et emendare noluerint, absque recuperatione bonorum quæ pauperibus dederint, de hospitali projiciantur.

Finis regulæ.

Cette relation de la fondation *miraculeuse* de l'Hôpital d'Aubrac me paraît avoir été rédigée au quatorzième siècle. Il y est question, non-seulement de la Sénéchaussée de Rouergue, établie dans le siècle précédent, mais aussi de l'évêché de Saint-Flour, qui ne fut érigé qu'en 1317; elle est donc postérieure à cette époque. Beaucoup de Papes y sont cités : quelques-uns par leurs noms seulement, comme Honorius, Lucius, Urbain, Eugène; d'autres avec l'indication de leur rang dans la chronologie Papale, ce qui fixe des dates d'une manière précise : tels sont Alexandre III, intronisé en 1159, Innocent III en 1198, Clément IV en 1265. Ces trois derniers sont antérieurs au quatorzième siècle; quant à Honorius, Lucius, Urbain,

Eugène, il y avait eu, antérieurement aussi, plusieurs Papes portant ces noms. Reste Nicolas V, qui occupa le Saint-Siége de 1449 à 1455, ce qui porterait par conséquent au quinzième siècle la date de la relation, puisqu'il y est fait mention de sa Bulle ; mais je pense qu'il s'agissait, dans le texte originaire de Nicolas IV, qui fut Pape en 1288. Outre que la copie qui est dans la collection de Doat (et d'où j'ai tiré celle-ci) peut être fautive, outre que le chiffre arabe qui accompagne le nom de Nicolas est si mal formé qu'on peut y voir un 4 aussi bien qu'un 3, il est une autre raison bien plus décisive de croire que cette relation fut écrite au quatorzième siècle : c'est la manière dont on y parle du diocèse de Saint-Flour.

On y lit en effet qu'Aubrac est situé à peu près sur la limite des trois diocèses de Rodez, de Mende et de Clermont, lequel, dit-on pour ce dernier, est actuellement le diocèse de Saint-Flour. Il est évident que, pour s'exprimer ainsi, il fallait être voisin du temps où ce démembrement avait eu lieu, du temps où cette expression *le diocèse de Saint-Flour* n'était pas encore familière, ne portait pas à l'esprit une idée bien arrêtée, où les limites de ce diocèse étaient ignorées de beaucoup de lecteurs. Cent ans après l'érection de cet évêché, ce laps de temps avait nécessairement répandu partout la connaissance de cette existence qui n'était plus nouvelle ; l'on n'avait assurément plus besoin de rappeler qu'il fallait chercher ce diocèse dans le diocèse primitif de Clermont. Il faut en conclure que la relation doit être antérieure au quinzième siècle, et dès lors il faut la regarder comme ayant été écrite au quatorzième.

---

3. — EXTRAIT DE MÉMOIRES

concernant le pays de Rouergue et Comté de Rodez,

PAR FRANÇOIS DELORT,

Conseiller et Avocat du Roi au Sénéchal et Présidial de Montauban (1).

« Ce comte Guibert (ou Gilbert) était marié avec Godille. Cela se justifie par l'inventaire fait par Laurent Roët, secrétaire du seigneur comte d'Armagnac, de Fézenzac et de Rodez, vicomte de Lomagne et d'Autvilar et seigneur des terres de Ribera et Sévéra et des montagnes de Rouergue, en l'an 1387, qui a été trouvé dans les archives de Roët, dans lequel inventaire est contenu qu'en la même année 1387 il fut trouvé dans les mêmes archives de Rodez, l'acte qui s'ensuit :

« Premieramen : Un estug contenen cum Guitbert coms de Rodes, prince entre Laroze (peut-être Lozera) et Garonna, bastit Saint-Ypolit de la Vernha, et era molhé deldit coms Godilla. »

(Folio 9 au recto et au verso.)

« Le comte (de Rouergue) Hugues vivait en 1028, du temps d'Arnaud, évêque de Rodez : cette vérité est prouvée par la fondation du doyenné de Rieupeyrous, faite par Rolricus, abbé de Limoges, en laquelle assistèrent, le seigneur évêque Arnaud et le seigneur comte Hugues : étant remarqué que Simplicius moine alla trouver le comte Hugues au château de Montolieu ».

(Folio 12.)

---

(1) Ces Mémoires se trouvent dans la bibliothèque publique de Toulouse.

« Ce même embarras d'affaires et la nécessité d'y remédier obligèrent le comte (de Toulouse et de Rouergue) Alphonse, de vendre le comté de Rodez à deux seigneurs, Richard et Hugues, père et fils qu'on dit être vicomtes de Carlat et qui, néanmoins, étaient cadets de la maison de Lodève (1), ainsi que l'assure M. de Plantavit, évêque de Lodève. La date, le prix, ni les conditions de cette vente ne sont point justifiés par aucun acte. Il se collige néanmoins du *Vidimé* du testament de *Pontius* qu'on a cru être abbé de Saint-Amant de Rodez, que cette vente fut faite par Alphonse en faveur de Richard et de Hugues père et fils, par ces mots : *Ipso Hugone comite qui hunc brevem fieri fecit. Guillelmus scripsit in illo anno in quo Richardus, comes et Hugo filius ejus acquisiverunt Ruthenæ comitatum, ab Alphonso comite Tolosano.*

« Pour ce qui regarde cette vente, il faut nécessairement qu'elle ait été faite depuis l'an 1120 jusques en l'an 1147 ou 1148, parce que Alphonse ne fut possesseur du comté de Rodez qu'en l'année 1120, ainsi que les chroniques toulousaines l'ont remarqué, et l'Archevêque de Tyr annonce qu'Alphonse mourut de poison en la Palestine, en l'an 1147, et Robert dit que ce fut en 1148, empoisonné par la Reyne de Jérusalem; et par conséquent, il est vrai de dire que cette vente fut faite depuis la paisible possession d'Alfonse du comté de Rodez, qui fut en l'an 1120, jusqu'à son décès arrivé en l'an 1147. Étant néanmoins à présumer qu'Alfonse vendit ce comté avant son départ pour la Palestine pour avoir de quoi subvenir aux frais de son voyage. Et il est à remarquer encore que Richard, après cette acquisition, ne fut pas longtemps comte de Rodez et qu'il mourut peu de temps après; n'y ayant point d'acte qui parle du père et du fils conjointement, que, dans un hommage rendu par un nommé Frotard pour le château d'Aubin; et il y a plusieurs titres qui justifient au contraire, que Hugues, son fils, posséda longtemps le comté de Rodez; et encore par la transaction passée en l'année 1140 entre le Chapitre de Notre-Dame de Rodez d'une part, et l'abbé et les religieux de Saint-Victor de Marseille de l'autre. Il est à presumer que la vente du comté fut faite depuis l'an 1120 jusques à l'an 1140,

(1) Ils n'en descendaient que par les femmes; ils étaient de la maison de Millau.

puisque dans cette transaction, il est seulement parlé de Hugues, comte de Rodez, sans qu'il soit fait mention de Richard, qui, sans doute, était décédé dans ce temps-là.

« Par toutes lesquelles remarques il faut conclure sans nulle difficulté que l'acquisition du comté de Rodez d'Alphonse fut faite par Richard et Hugues depuis l'an 1120 jusques en l'an 1140.

(Folios 19 et 20.)

« Raimond de Roquefeuil substitué à Gaucelin de Lunel (1) fut marié avec dame Delphine de Turenne, duquel mariage fut procréée Isabeau de Roquefeuil, mariée avec Hugues IV du nom, comte de Rodez. Par ce mariage d'Isabeau de Roquefeuil, la baronnie de Roquefeuil ou de Meirueys et la vicomté de Creyssel furent unies au comté de Rodez à cause de la succession qui parvint à Isabeau de Roquefeuil de tous les biens de Raimond de Roquefeuil, son père, décédé sans enfants mâles, ayant laissé seulement deux autres filles, Delphine et Raimonde, la première s'étant faite religieuse au couvent de Montimia en Auvergne, et l'autre ayant été mariée avec Bernard d'Anduse, laquelle quitta à Isabeau sa sœur, tous les droits qui lui appartenaient moyennant la dot qui lui fut constituée ; et par ce moyen, tous les biens de Raimond de Roquefeuil passèrent en la main de Isabeau de Roquefeuil, qui les unit au comté de Rodez, par son mariage avec Hugues IV du nom, comte de Rodez.

« La baronnie de Roquefeuil ou de Meirueys fut partagée en faveur de Raimond de Roquefeuil, fils d'Arnaud, frère puîné d'autre Raimond, père d'Isabeau de Roquefeuil, ainsi qu'il a été justifié par la transaction passée en l'année 1270, entre Henri II, comte de Rodez, fils et héritier de la dame Isabeau d'une part, et le même Raimond de Roquefeuil d'autre, par laquelle transaction il fut baillé à Raimond de Roquefeuil cent livres de rente annuelle, laquelle, en l'année 1272, fut assignée sur plusieurs villages dépendant de la baronnie de Roquefeuil, qui furent baillés à perpétuité à Arnaud de Roquefeuil, fils du même Raimond qui avait transigé en l'an 1270. Et par cette transaction de 1272, le château ou plutôt le fonds du

(1) Par Marie de Montpellier, Reine d'Aragon, dans son testament.

rocher, sur lequel le château ruiné avait été bâti, fut baillé à Arnaud de Roquefeuil; et par cette raison, les descendants d'Arnaud ont toujours porté la qualité de barons de Roquefeuil, quoique cette qualité appartînt de droit au comte de Rodez, représentant l'aîné de la maison de Roquefeuil. »

(Fol. 32 au recto et au verso.)

« Le comte Henri II décéda au commencement de l'an 1304, parce que en cette année, Mme Cécile d'Armagnac commença de prendre le titre de comtesse de Rodez. Il décéda à Gages, et fut enseveli à Bonneval où sa sépulture paraît encore au cloître proche le degré qui sert pour monter à l'église. Il y a dans l'église de Bonneval une inscription qui marque que Bernard, comte d'Armagnac et connétable de France, y fut enseveli; mais cela est faux parce que Bernard, comte d'Armagnac fut enseveli ailleurs, et cette inscription ne peut regarder que le comte Henri, y ayant eu erreur. Il est dit par cette inscription qu'à cette sépulture assistèrent neuf cents prêtres, et qu'il y eut deux mille deux cents flambeaux, l'église étant litrée par cent quarante draps d'or. »

(Delort, fol. 40 au verso et fol. 41.)

---

4. — REMARQUES DU F. ANDRÉ MAUREL,

Religieux du Couvent des frères mineurs de Saint-Affrique

Le F. André Maurel vivait probablement au seizième siècle puisque les *Remarques* qui m'ont été communiquées comme venant de lui se terminent à l'année 1530. Quelques-unes concernent l'histoire générale; elles sont presque toutes inexactes et décèlent une profonde ignorance; je n'ai copié que celles qui sont relatives à l'histoire du Rouergue.

1238. Le 3 mai, Raimond, comte de Toulouse, prit le château qui était dessus Saint-Affrique, appelé *Rocher de Caylus*, et le détruisit entièrement.

1293. Mourut N. de la Tor, dernier Abbé de Vabres (1).

1318. Il fut créé à Vabres un évêché par le Pape Jean XXII ; le premier evêque fut Peyre d'Oulargues (Pierre d'Olargues), qui mourut en 1329. Cette année, le synode de tout le clergé de l'évêché se tint à Saint-Affrique.

1338. Le blé fut bon marché. — Il y eut une grande mortalité.

1361. Les Anglais prirent Saint-Rome-de-Tarn et pillèrent les environs de Saint-Affrique. — Le 5 août, ils entrèrent dans le couvent de Saint-Affrique (qu'on croit être l'église des Cordeliers), mais ils ne prirent point la ville qui opposa de grandes défenses. Ils prirent Melac, Bournac, Combret excepté le château.

(1) C'était Bénard VII du nom, abbé depuis 1280. Son successeur fut le premier évêque de Vabres.

1372. Le 2 mars, à minuit, il y eut un grand tremblement de terre. — Cette même année, le jour de la Sainte-Croix de mai (3 de mai), à la même heure, il y en eut un plus terrible.

1373. Grande sécheresse et disette de blé qui coûta 6 florins le setier. — Grande famine et mortalité.

1376. Encore plus grande cherté de blé.

1378. Grande inondation le 27 septembre. La Sorgue passait au portail Saint-Antoine : elle détruisit quatre-vingts maisons aux Albarèdes et au delà du pont.

1408. Le matin de la nativité de Notre-Dame (8 septembre) grande inondation qui détruisit le premier arc du pont de Saint-Affrique et le moulin dit *de Cabrol*, qui était construit sur cet arc ; le dommage fut estimé six mille livres.

1418. Le 7 février, commença d'être bâtie l'église de Saint-Affrique. Jean Peyre, évêque de Vabres, bénit la première pierre ; et les autres ensuite le 8 avril de la même année (1).

1470. L'octave du *Corpus Domini* (28 juin), l'église de Saint-Affrique fut pillée par des voleurs qui jetèrent le viatique dans le pré de M. de Galatrave. Ce viatique fut découvert par les faucheurs du pré et porté en procession à la ville. Les effets volés à l'église valaient mille ducats. Les voleurs furent pris et condamnés à être pendus par le juge de Saint-Affrique appelé Julien Guini.

1523. Le soir de Saint-Vincent (24 mai ou 7 juin), il gela jusqu'au jeudi suivant 28 mai ou 11 juin. Les arbres furent gelés et notamment tous les noyers.

1527. Aux mois de janvier et de février, il y eut de grandes chaleurs. — Le 24 de mars, il tomba une grande quantité de neige. — Le seigle fut vendu trente sous le setier ; la pipe de vin, 14 livres.

1539. Le blé fut fort cher (2).

---

(1) Il paraît qu'il faut lire 1428, ce qui revient à 1429 de notre style actuel. Jean de Pierre ne fut évêque de Vabres, qu'en 1422 au plus tôt, ou même plus vraisemblablement en 1427.

(2) Ces trois dernières remarques sont probablement les seules qui appartiennent personnellement au frère Maurel.

5. — LA INTRADA NOVELA

del Rey et de la Reyna de Navarra, Comte et Comtessa de Rodez (1535).

L'an mil cinq cent trenta cinq et lo dijaux quinze del mes de juillet, Henric Rey de Navarra et Margarida de Fransa, sor unica del Rey de Fransa, comte et comtessa de Rodès, couma comte et comtessa, fero lor novela intrada en la ville de Rodès couma s'ensec.

Permieyrement, es de notar cossi losdits seignours estant en Gascogna delibereron venir a Rodès fa lor intrada couma comte et comtessa ; per què, avant que venguesson per longtemps, la villa ne estant avertida, tenguero tots ensemble, tant de *Bourg* que de *Cieutat* plusieurs conseils, et feron plusieurs ordonanzas tant sur la manieyra de anar, que sus los vienres, ainsi que appert per los conseils et ordonanzas sus aysso fachas et a présent escrichos ; et entre aoutros, que lodit *Bourg* et ladiche *Cieutat* ensemble non farian que un corps, et tota despensa que se faria se pagaria per miège entre lo *Bourg* et la *Cieutat*; et per so que las gens dels estats deldit comtat, ressort et Castellanias s'en assembleron, et tengueron lous tres estats per plus honorablomen recevre losdits seignour et damo ; per so que lodit seignour ara Rey de Navarra, beou frère del Rey nostre souverain seignour ; et lioctenant et gouvernur del Rey en Guienna et comte de Rodès, et la damo sorre unica del Rey et comtessa de Rodès, lodit pays ordounat que li seria fach présent en nom deldit pays de doas pintas, dos plats, et doas copas d'argen surdauradas que cousteron de quinze a seitze cents francs ; et lor seria fach dos pavillous de velous cromeysi ; et las ruas oun passarian covertas avec armas et capels de triomphé ; et la escueria lour seria defrayada als despens deldit pays del comtat de

Rodès ; et oultra aquo, ladita villa *Bourg* et *Cieutat* lor faria présent de sieys pipas de vi blanc, et sieys de vi clar, trento dous massapas drageya, et trente sieys torchas de cira ; et aussi serian ordounats certens coumpagnous tant merchants, notaris, que menesteyrals habillats de lieureya roge, ambé arquebusas, piquas, alabardas et aoutres arnésés per anar alandevan per recebre losdits seignours.

Perqué, losdits seignours partent de Gascogna, passent à Tolosa et d'aqui Albi, venguero lou dimecres dormi a Calmont de Plancatges et lo dijaux mati, houra de nau houras, ladicho damo fet son intrada aldit Rodès, et la villa li anat alendavan jusquesa Puech camp. Premieyrement los messious officiers fasen lour corps, et aprés los menestayrals ambe arcabusas, piquas, alabardas ; et aprés los coumpagnous des merchants et notaris touts habillats de lieureya en nombre de tres ou quatre cents ; et aprés venian losdits cossouls de Bourg et de Cieutat ambe los borgesés merchants et aoutres gens de la villa am trompetas et aoutres instruments de musica, marchan per ordre, los cossouls del *Bourg* anan a man dextra per so que eron lours seignours ; et aneron recebre losdits seignours en lodit cami près deldich Puech camp ; Oun trouveron ladiche damo que venia en una litieyra couverte de velous, et lodit premier cossoul li fet la arenga per tots ; et aprés marchant per ordre, vengueron juscas al portal dels Frayres menours, et quand foueron aldit portal devant la gleysa, lodit Sicard premier cossoul deldit *Bourg* requérit la dicho damo que, en enseguen las coustumas anticas, ladiche damo, avan que intrés en la villa, promettés tener lad. villa en las libertats et bonas costumas accoustumadas, et promettés de confirma lous priviletges per los prédécessours comtes a lad. villa donats, so que lad. damo volontiés promettét et autroyét aldits cossouls et a lad. villa ; de qué lod. Sicard premier cossoul ne requérit acté et instrument estre pres et retengut per me notari et greffier del cossolat deldit *Bourg* en las presencias de sieur Jean Resseguié, sieur Eloy Vernhes cossouls de la *Cieutat* et plusieurs aoutres et de me notari.

Et so fach, cossouls meneron ladicho damo en la villa marchant et intrant per lodit portal oun los dous premier cossouls et los dous daniés delsd. *Bourg* et *Cieutat* prengueron lou pavillou, anan et marchant los del *Bourg* a man dextra, et los de la *Cieutat* a man senestra ainsi quéra estat accordat, et portant lod. pavillou sur lad.

damo en lad. litieyra; et aldit portal se trouveron las processious de las gleyas de Nostra Damo, de Sant Amans, des frayres predicadours et menours ambe las crouses, reliquas et capas; et tots ensemble marcheron per lad. *carrieya del Bal* couverta dessus de draps ambe armuras et capels de triumpha et paradas de ça et de là de bel linge blanc ambe flors et erbas odorantas juscas a *la place de la Frucha* oun se troubet Moss. l'evesque de Rodès habillat en pontifical am sos canonges, et aqui receveron lad. damo couma comtessa, et daqui estant marcheron per *carrieyra nova* juscas a *la place* et juscas a la *gleysa de Nostra Damo*, estant lasd. carrieyro et place couvertas et paradas couma ci-dessus es dit de las aoutres et aqui descendét lad. damo et anat roumia a Nostra Damo.

Et aprés, lodit jour, hora de sieys horas del ser, fit son intrada lod. seignour et comte en lad. villa en l'ordre et manieyra susd: Aneron alendavan juscas ald. Puech camp, et quand foueron ald. portal, losd. seignours cossouls de *Bourg* feron ald. seignour prestar samblablo promesso de los tenir en lors libertats acoustumadas et de confirmar lors priviletges, so que lod. seignour promettet; et de tout so dessus, losd cossouls ne demanderon acte estre retengut per me notari en la presencia desd. Resseguié et Vernhes cossouls de la *Cieutat*, Henric Forestié de lad. villa, Jean Tornié del monestére habitant et de me notari.

Et aprés so fach, losd. dous seconds cossouls et los dous terzes de *Bourg* et de *Cieutat* anan et marchant, los cossouls de Bourg a man dextra et los de Cieutat a man senestra, prengueron lou pavillou de velous cromeysi, et lod. seignour estant déjost marcheron ambe las processious et aoutres gens couma dessus est dich de lad. damo comtessa juscas a *la place de la Frucha* a *la peyro redonda* oun se troubet lod. Monseig l'évesque de Rodès loqual receubet lod. seignour couma comte de Rodès; et daqui en bon ordre marcheron per *carrieyra nova* juscas a *la place*, et daqui juscas a la *gleysa de Nostra Damo* ount avia granda multitud de poble, tant de la villa gentilshommes que aoutres et aneron lotgea a l'evescat.

Et aprés, lo dissate dososept de juillet fouet fach lou couronnement desd. seignour et damo couma comtes de Rodès en la gleysa de Nostra Damo, ainsi que se ensec.

Lou mati, environ nau horas, loud. Mons. l'évesque vestit, en pon-

tifical, ambe la proucessiou de lad. gleysa se troubet al pé de la porta de lad. gleysa oun vengueron lousd. seignour et damo, et foueron per lod. Monseig. l'évesque ressauputs et proucessionnaloment anan interon en lad. gleysa et chor d'aquela ; el loud. Monseig. l'évesque assiliet loud. Mons. lou comte en sa cadieyra episcopal, et Madamo al pé d'el ; et loud. evesque anet commensar la messa amb nota en pontifical ; et quand se vent a far l'offerta, losd. seignour et damo aneron offeri un drap d'or, ainsi que dison que es de coustuma ; et aprés que ageron offerit, loud. evesque parten del altar menet lousd. seignour et damo a lour loc, so es, assiliet loud. seignour couma comte en la cadieyra de peyra que es près la cadieyra pontifical, et lad. damo al pé deld. seignour ; et près lod. evesque la corona accoustumada, laquale es de metal, et demora et se te en la cambra dels archifs deld. comtat, et la més sur la testa deld. comte et aprés sur la testa de lad. comtessa ; et so fach lod. evesque s'en retournet ald. altar et acabet la messo ; et après que ayut levat Nostre Seigneur, loud. évesque tournet vers lousd. seignour et damo, et en un plat lour pourtet las claus de *la Cieutat* et castels et forteressas d'aquela, ainsi que es accoustumat faire en las nouvelas intradas delsd. seignours ; et aprés la messo acabada, loud. évesque s'en retournét per sa deshabillar delsd. habillamens pontificals, et lousd. seignour et damo retourneron à lad. mayson episcopalo, marchant devant elses Moss. lou sénéchal del. comtat portant lad. corona en sos brassés.

---

6. — JOURNAL

de ce qui s'est passé à Millau depuis le 10 d'octobre 1560, jusqu'au 19 d'avril 1562, par M. Martini, lieutenant principal au Baillage de cette ville.

L'an 1560 et le 10 du mois d'octobre, M. Richardi, conseiller en la cour de Parlement de Tolose, qu'était en ville, logé au logis de *la Pomme,* pour exécuter l'arrêt M. de Vabres contre Antoine Cahusac, nous envoya chercher tous les officiers de la ville, savoir : Me Ramond de Bonal, juge, le lieutenant particulier et moi, ensemble M. Antoine Pegurier, docteur et procureur du Roi, et Jean Guérin, licentié, M. Pierre Aldebert, aussi licentié, Anselme Molinier, consuls, où illec assemblés, nous fit force belles remontrations comment nous devions procéder contre les huguenots; et voyant le grand nombre de gens qu'étaient lâchés en leur secte, et que l'on ne savait à qui nous fier pour en acquérir ses témoins pour éviter une sédition et danger de nos personnes, que nous en devions informer à tout le moins sommairement pour en informer le Roi, et faire proclamations tous les jours de ne faire telles assemblées et congrétions avec port d'armes ne autrement : et quand autrement ne pourrions informer, que nous en devions de nous-mêmes faire mémoires et registres de jour en jour de tout ce qui se ferait pour en répondre à lieu et temps pardevant nos supérieurs. A cause de quoi suis délibéré de réduire en mémoires tout ce qui a été fait par lesdits huguenots, et en remettant par écrit de ce me souviendra.

26 *septembre. — Le premier, comment les huguenots firent prêcher aux écoles.* — Et premièrement, petit après que fus arrivé de Tolose de la poursuite de mon procès contre Étienne Brunel et

Antoine Rieufregier, le 26 septembre au soir, entre huit et neuf heures de nuit, qu'était un jeudi, qu'Étienne Brunel fut blessé, les huguenots firent prêcher aux écoles, et après, un grand nombre se mirent à gueuler par les rues les psalmes de David en français, portant, les premiers et les derniers, bâtons et armes longs; et cela continuèrent à faire presque toutes les nuits jusques que le ministre fût arrivé de Genève, lequel fut conduit par Bernard Vayse, et entra dimanche 6 de octobre par la porte de *la Fon*, et le soir même commença à prêcher, et a continué tous les soirs, et coutume avait à passer et chanter par les rues dix ou douze jours, comme je le vis passer trois ou quatre soirs.

Du commencement de ces prêches et assemblées, nous fîmes faire de par le juge et consuls, criées de ne faire aucunes assemblées, prêches, ne porter armes.

6 *octobre*. — *Balestement de frère François Pelicier*. — Davantage survint, qu'un dimanche 6 dudit mois d'octobre, lesdits huguenots battirent frère François Pelicier, custode (*gardien*), de Querci, du couvent de Saint-François. Le lendemain après, M. le juge et moi, ensemble lesdits Aldebert, Molenier et Antoine Coret, consuls, allâmes aux Cordeliers pour l'ouïr, où, après être ouï, ouïs quatre religieux avec lui, écrivant Me Pierre Privat, notaire.

9 *octobre*. — *Sommaires inquisitions*. — Et le mercredi après, 9 dudit mois, à la maison de M. le juge, tous les officiers nous assemblâmes, ensemble Guerini, Trauconis, Cortines, Aldebert, Molenier, George Bonal, Borzès, Davenes et quelques autres, où, à la réquisition dudit Pegurier, procureur du Roi, fut advisé que d'enquérir il pourrait y avoir du danger, mais en serait informé sommairement, ce que fut fait; et en fut retenu acte par Mes François Coderci et Picourt, de laquelle j'en ai un double, écrit par Daude.

Et fut arrêté que serait envoyée une copie à M. le cardinal d'Armagnac, qu'était à la cour pour en remonstrer au Roi, et une copie à la cour de Parlement.

Et ledit jour fut décrétée la susdite inquisition faite à la requête dudit Pelicier, et fut décrété contre André Piniardet, notaire, prise de corps et contre G...... Dauves et le cardeur, que demeure à l'ouvroir de Cantagrel, lequel s'appelle Me Guillaume, qu'est du pays

de France, ajournement personnel; et en sortant de la maison Crossat, se vint une femme contre le procureur du Roi, qui, sous couleur de lui demander ce qu'on disait qu'il devait faire à son cousin, lui dit qu'il avait requis contre les huguenots, que pensa y avoir une information.

10 *octobre.* — Et le jeudi après, 10 dudit mois (1), furent faites autres criées de par le Roi, juge et consuls, de ne apporter aucuns armes, ne faire assemblées de nuit ne de jour, lesquelles j'écrivis de ma main.

Ledit jour, fut délibéré par les consuls envoyer à la cour pour en faire plainte au Roi.

11 *octobre.* — Le vendredi après, 11 dudit mois, Piniardet fut fait prisonnier, et ne sais quelle procédure lui sera faite par le juge, ensemble contre les autres.

12 *octobre.* — *Requête pour avoir temple.* — Le samedi 12 dudit mois, étant de relevée au conseil pour rapporter le procès de André Mellet contre Pierre Mellet de la Calsade, paroisse de Saint-Dalmasy en Sévérac, présents A. Cavalier, Guaches, Aldebert, Cahussac, Combes, Montrozier, à lui assistant M. Pegurier, docteur en médecine, le fils de M. Pascalis, Crozat et plusieurs autres marchands, me a présenté une requête, laquelle il aurait signée, aux fins lui être accordé un lieu pour faire prêcher l'Évangile comme est contenu en sa requête. A laquelle fut répondu que serait montrée au procureur du Roi; et cependant inhibition de ne prêcher, ne faire prêcher sans licence de l'évêque, à peine indicte aux saints décrets, et de ce en fut retenue acte par Cossergues.

Prohibition de ne prêcher. — Et incontinent, après ladite requête communiquée audit procureur fut rapportée en conseil ès présences de Guerini, Guaches, A. Cavalier, Aldebert, Cahussac, Cortines, Trauconis, par délibération desquels fut inhibé de ne prêcher, ne faire prêcher en aucun lieu que ce soit, de nuit ne de jour, à la peine contenue aux saints décrets et d'excommunication de l'Église

(1) C'est à cette date que commence vraiment le journal de Martini, puisque c'est ce jour-là qu'il prit la résolution de le rédiger. Ce qui précède fut écrit d'après ses souvenirs.

et autres peines contenues aux édits du Roi, sans permission de l'évêque ou ses vicaires-généraux, et en fut retenue acte par Coderc.

13 *octobre.* — Et le lendemain matin, qu'était dimanche 13 dudit mois, Me Jean de Malrieu, notaire, me vint présenter une missive de M. de Vabres (1), qui s'adressait à M. le juge, datée du 10 de ce mois, écrite à Rodez, laquelle missive je communiquai aux consuls dans leur maison consulaire, où fut lue une autre missive dudit sieur qu'il avait envoyée aux consuls, et fut résolu faire proclamer les criées que je avais faites et que feront en nos présences et de M. le lieutenant particulier, Aldebert et Molenier, consuls, à l'issue de la messe ; et après, allâmes à la procession, suivant le mandement dudit sieur évêque.

Continuation de requête pour avoir temple. — Après dîner, fûmes assemblés à la maison : comme on fut résolu d'écrire réponse audit sieur évêque, et en traitant desdites affaires, Montrozier arriva avec le docteur Pascalis, Crozat, les deux Cabaniers, marchands ; — Étienne Rascalon jeune, le fils de Guaches, et plusieurs autres, lesquels, au nombre de cent, requirent réponse de la requête qu'ils avaient présentée aux consuls pour obtenir lieu pour prêcher, lesquels leur firent semblable réponse que la cour fit, comme est contenu aux actes pris par Me Jean Giscard, notaire de la ville et par Me François Coderc, qui en retinrent le commencement.

14 *octobre.* — *Appointement extraordinaire contre Piniardet.* — Le lundi 14, fut procédé contre André Piniardet, notaire, accusé d'avoir battu M. Pelicier, religieux, et après l'audience rapportée par moi en conseil fut ordonné que serait procédé extraordinairement lui étant prisonnier, et que Govery et le cardeur, nommés au décret, seront ajournés en personne, et que commandement serait fait à Combes, substitut du procureur du Roi, faire mettre à exécution, à la peine de l'amende, ce qui après lui fut par moi intimé.

17 *octobre.* — *Inhibitions faites au ministre dans les écoles.* — Le 17 dudit mois, qu'était jeudi, en l'absence de M. le juge, qu'était à

(1) Jacques de Corneillan, transféré à Rodez en 1560, mais qui ne prit possession qu'en 1562.

Rodez, étant, M. le lieutenant particulier, malade de quelques catarrhes, je me transportai avec les sieurs Anselme Molenier et Antoine Coret, consuls en l'absence de leurs compagnons, et Mᵉ Jean Guerin, Durand Trauconis, licentiés, Sʳ Antoine Davenes, Pierre Durand, M. de Comeyras, Mᵉ André Cossergues et autres, aux écoles environ huit heures de nuit, pour nous certifier si l'on prêchait comme le bruit en était; où illec appliqués, trouvâmes un prêtre sur la chaire, et toute la salle haute desdites écoles pleine d'auditeurs, en nombre de quatre ou cinq cents, lequel, après interrogat de la raison et fin de cette assemblée, et de ce qui se faisait et de son nom, nous aurait répondu, comme est contenu en l'acte sur ce pris par ledit Cossergues, et qu'il s'appelait Jacques Duval, natif de Rouen, habitant de Lyon, dont lui aurions fait les commandements et inhibitions de ne prêcher aucunement et aux assistants et autres jurisdictionnels de ne les ouïr; que avait répondu comme en ladite acte à laquelle s'en faut remettre pour ce que fut ample.

Et pour ce que, en procédant auxdites actes, n'était possible prendre garde des assistants audit prêche, demeurai là dedans tant que son prêche dura, notamment pour prendre garde de ceux qui l'ouyssaient, et à ce que dirait et prêcherait : et lors, ne prêcha rien que des orations; comment celui qui priait Dieu se devait démesler de toutes angoisses, négoces et sollicitudes, et dresser son oration à un seul Dieu, et ne soi attribuer en oraison aucun bien, dignité, ni honneur en nous : et après son prêche fini, il dit quelques prières; et icelles dites, les auditeurs se mirent à chanter un psalme de David en français; et celui qui tenait la principale partie à chanter était le frère de Mᵉ Pierre Terondels, orfèvre, le nom duquel ne saurais dire; et y en avait plusieurs autres qui chantaient, de tous lesquels connus Guillaume Bolsié, qui a pris en femme la fille de M. de Vins, duquel je pris plutôt garde que des autres pour que était au-devant de moi et frère dudit Terondels, et était assis au-devant de la chaire : et oltre celui-là connus Mᵉ Guillaume Montrozier, clerc, Crossat, les deux frères Cabanier de *plasso*, Cabanier de *peyssièro*, Antoine Millau, cordonnier, Mᵉ Pierre Rascalon, notaire, Jean Sodem frère à Jacques Sodem, Stephanon du domaine du Roi, qu'était assis auprès de moi, Dominique Bosc, qui me vint accompagner jusques à ma maison, le serrurier, qu'est venu de dehors que l'on

appelle *Fromayou*, que moquait (mouchait) la chandelle du ministre.

Des femmes, Madone de Pascalis, Madone de Bonamy et sa fille, qu'est à marier, Jeanne de Geraldi, femme de Grégoire Daures, la veuve de Johan de Meirueys, dona Lourdun, dona Portalis et deux de ses filles, mariées avant Fuges, la femme de Guillaume Bolsié, qu'est fille de M. de Vins.

18 *octobre*. — *Criées du Roi*. — Le 18 dudit mois, qu'était vendredi, reçus du fils de Me Guyon Coderci, notaire, clerc du greffe, revenant de Villefranche, une missive de M. le Sénéchal, dressant à M. le juge et une copie des criées de par le Roi, lesquelles je baillai incontinent à Me François Coderci pour faire publier, ce que furent incontinent; et après furent baillées à M. Felon, vicaire, pour les faire proclamer au prône le dimanche après.

19 *octobre*. — *Requête de Piniardet tendant à obtenir son élargissement*. — Le samedi, je rapportai la requête de Piniardet tendant à son élargissement en présence de A. Cavalier, Guaches, Cortines, Cahussac, Romes, Rochefort, en présence desquels, après avoir entendu la réponse du procureur du Roi, qu'il avait baillé au conseil, avait été ordonné que ledit procureur ferait diligences de faire venir Antoine.........., qui reste seul témoin à arriver, et ce dans trois jours et à la peine de 10 livres, pour ce fait, lui être répondu sur son élargissement, comme est dit en l'acte prise par Coderci, greffier commis.

Ledit jour, sur le tard, Crozat et Cabanier de *Peyssiero*, en venant de *Lesbat*, près la porte *du Jumel*, me dirent que leur ministre s'en allait, dont il n'a prêché que ledit soir qu'il prit congé de ses auditeurs, et enfin que j'ai ouï dire que depuis n'a prêché.

25 *octobre*. — *Appointement que Piniardet serait mis aux fers*. — Le 25, dudit mois, je mis sur le bureau ladite clausion pour être procédé sur le brisement et sur la forme de procéder, ensemble sur la requête pour ledit Piniardet baillée, dont fut ordonné que ledit Piniardet serait mis aux fers, bailler deux hommes de garde, Spinasse assigné dans trois jours pour lui être *arquavé* : commandement au procureur du Roi, à la peine de 25 livres, de faire mettre les appoin-

tements à exécution comme est dit en l'acte du conseil prise par Coderci.

Et le allant exécuter, Me Jean Feret, commis du receveur des amendes, m'avait fait prévenir ; présents Mrs Cavalier, Guerin, Cortines, Coderc, Cossergues, Lafare et Dumas, et plusieurs autres, qu'on aurait demeuré sous la tour ; et sur le soir, serais allé protester contre lesdits au lieutenant particulier trouvé dans sa maison, si ne faisait mettre à exécution la sentence, présens Pierre Salgues, Portal et Guillaume Artis.

. . . .

Lacune de onze mois.

. . . .

31 *août* 1561. — Le dimanche, dernier du mois d'août 1561, après vêpres, étant averti que depuis vendredi passé y avait en ville un ministre, qui était venu du pays de Languedoc, qui prêchait en l'école, et que aussi l'on m'avait donné à entendre que l'on avait rompu la croix de *la Capelle*, en défaut du premier consul, qui n'était pas en ville, allai trouver le sieur Verdaille, second consul, avec lequel arrêtâmes qu'il fairait........................ la plupart des apparens de la ville pour s'en aller avec M. le juge, ses lieutenants et autres de la cour, aux écoles comme il prêcherait pour................. ledit, et lui intimerait lui faire les inhibitions nécessaires : dont après souper m'en allai chez M. le juge, où ne y fut point, sinon M. de Simac, son frère, car il était allé après souper chez Cortines. Vrai qu'un petit après, comme là veillions avec sondit frère, il arriva avec ledit Cortines, M. le lieutenant-particulier, et Me André Cossergues, qui avait soupé avec ledit Cortines, comme il me dit : auquel M. le juge lui fit récit de l'arrestation que avais faite avec ledit Verdaille, laquelle il ne trouva pas bon, disant que ce qu'il voudrait faire, il le fairait comme lui viendrait à propos, mais non pas à la persuasion de personne : dont m'en allai incontinent, et fus en faire réponse audit Verdaille, aux fins qu'il ne fût point abusé sur mon arrestation, lequel trouvai devant sa maison.

1er *septembre*. — Et le lendemain, premier septembre, entendis

que M. le juge fut aux écoles avec ledit consul et les deux autres, ainsi que ledit Cossergues, que prit l'acte me l'a dit, ensemble Mᵉ Antoine Daude.

2 *septembre.* — Dont voyant que ledit juge faisait tous les actes contre eux sans me.............. Le lendemain, qu'était mardi, second dudit mois, me allai avec Mᵉ André Cossergues et ma femme, afin que personne ne pensât en rien en la maison de Cardel *des Mandaroux*, pour d'un pertuis qu'il y a voir ceux qui seraient à l'assemblée et entendre ce que prêcherait : et ne.............. pas que Coderc y arriva, et après lui François Julien ; et tous ensemble fûmes là tant que le prêche dura : Et vis M. le docteur Pegurier aux degrés, ensemble Combes, le chantre, au pied de la chaire, Imbert, Salgues, Bardet, Sailon, Portalis, deux fermiers de Millau et Dardenes, qui est le fermier de l'hôpital, Dominique Teisié dit Guibert, Gayran, huileur de Davenes, lo Sauvagé, le *Fabré del Jumel*, lo *Peysié*, de la Pachallayre, le fils de Fages : et de femmes Dona Rouvino, la Montaillole *d'en Peyssière*, la femme de M. Bonat-Lacroix, la fille du docteur Pegurier, Mande Geral, la Catin, la Perrine, la Montrosière, la veuve de Jean de Mercié, Genove de Compreygnac.

Et prêcha des œuvres et de la foi, disant que par les œuvres on n'était point justifié, sinon par la foi, car par les œuvres ne méritons rien, que ne faisons que payer ce que nous devons, etc.

5 *septembre.* — Le vendredi, cinq dudit mois, M. le juge, ensemble les trois derniers consuls et nous, étant avertis que les huguenots avaient *invadé* et pris l'église et temple de Saint-Martin (1), nous appliquâmes là où fut trouvé un jeune homme qui prêchait, et fut procédé aux informations, réquisitions et inhibitions comme est contenu en l'acte retenue par Mᵉˢ André Cossergues et Jean Giscard, notaires de la cour et de la maison consulaire, dont serait trop long écrire ce que fut fait, mais s'en faut remettre aux actes.

Ledit jour, après dîner, revenant de la maison d'Aldebert, assister à un procès que le lieutenant principal de Compeyre faisait en la présence de Guérin, Aldebert, Cahussac, Coderc, trouvai que les hu-

(1) L'église de Saint-Martin était alors à Millau une annexe de la paroisse : elle devint depuis et est encore la chapelle des pénitents.

guenots emportaient les saints et images, ensemble tout l'autre meuble, et en faisaient porter par gens mécaniques, que ne en ai pris garde, parce que une partie de prêtres conduisaient ce meuble, et, entre autres, M. Pierre Gabriac, M. François Guibert, M. François Celié, etc., etc.

Et après, ce jour même, étant à la place, M. le consul Guirard me dit que M. le licentié Montrozier et autres plusieurs Huguenots avaient sommé et requis le juge et consuls d'aller inventorier le meuble de ladite église, ce que n'avait voulu faire, dont après se sont accordés avec les prêtres qu'ils prendraient, par inventaire, ce que se trouverait.

Et autant m'a dit M. Astorg, consul, en achetant de lui trois mains de papier, à dix deniers la main.

6 *septembre.* — Le samedi, sixième dudit mois, M. le juge et le lieutenant particulier et moi allâmes, au couvent des Jacobins, sommer et requérir frère Bladi, père prieur, vouloir déposer et faire déposer les religieux sur le ravissement de l'église Saint-Martin, ce qu'a refusé faire comme est contenu en l'acte prise par de Malrieu, notaire. Dont après, aurions remarqué ceux qui sortirent du prêche, comme est dit en l'acte par nous signée et par lesdit Malrieu et Daude, notaires; par Labouseyou, orfévre, et Jean Bardet, natif de Cahors, secrétaire dudit M. le juge, que furent à ce présents, en la..... Et en voulant sortir, Crosat et Albert Daure, cordonnier, virent frère Labrade, à l'église, faisant gras à dîner, ainsi que ceux que nous avions là mis..... ainsi que frère Antoine Curé, Dominique de Mansau et François Bertrand, nous dirent pour ce que furent à eux.

7 *septembre.* — Le dimanche, sept dudit mois, environ sept heures du matin, M. le baron de Broquiès (1), M. Duclaux (2), M. de Bedes et M. de Las Rives (3) et plusieurs autres sont arrivés en ville avec le ministre qui fut fait prisonnier à Rodez, appelé Me Jacques Duval, de Rouen, lequel prêcha le matin et après dîner. Le premier

---

(1) Ce baron de Broquiès était Guyon de Combret.

(2) M. Duclaux était un gentilhomme de Compeyre. C'est par sa maison qu'en 1567 les calvinistes s'introduisirent dans cette villo pour s'en emparer.

(3) M. de las Rives ou de las Ribes était probablement François d'Hebles, qui, en 1572, commanda pour les calvinistes à Saint-Antonin.

a eu un si grand auditoire, que l'on disait que y avait deux ou trois mille personnes, non que autrement l'aie vu, sinon pour ouï dire à M. du Boiset, sieur du Pouget, que, en la compagnie de Cossergues et Jean Bayssac et M[e] Jean Ponsi, preguant (pour sollicitant), un sien procès contre Privat et Buscarlet, le m'a dit; et que l'on avait enseveli un enfant à la façon de Genève, où il y avait une si belle compagnie que longtemps y ait eu en mort (c'est-à-dire à un enterrement), ce y avait plus de mille personnes, et enfin le m'a affirmé, ledit Cossergues et Ponsi, qui m'ont dit que MM. Trauconis et Aldebert y étaient, et l'enfant de Mathieu Pegurié, maître apothicaire, lequel n'a pas de baptême; et les ministres, tous deux, menaient le père; M. de Saint-Véran (1) était après, avec les susdits gentilshommes, et la troupe après suivait, et l'on le ensevelit dans ladite église, près le *Benedice*, ainsi que ai ouï dire par un bruit courant; et, le soir, toutes ces gens soupèrent chez M. de Saint-Véran.

8 *septembre*. — Et le lendemain, qui était lundi 8 dudit mois, fête de Notre-Dame, voyant que ne trouvais personne qui voulût déposer et que n'osais retourner aux Jacobins pour savoir qui allait au prêche du ministre, m'en allai voir M. de Rochefort où étant attendis l'issue, et y survint son beau-père; et de la fenêtre vis sortir une grande quantité de gens, hommes et femmes, entre autres M. le docteur Pegurié et son frère, M. le licentié, son frère, de Saint-Affrique, le fils aîné de M. Pascalis, premier consul; Bernat Huglat, de *Plasso;* Raimond et Antoine Durand père et fils; Antoine Barral, du *Jumel;* Le Fabre, du *Jumel;* le cardaïre dudit *Jumel*, que demeure à l'Hôpital; M. de Saint-Véran; M. de Pierre et sa femme; M. du Pouget et sa femme; Billère; M[e] Jean Buscaylet, notaire; M[e] Pierre Rascalon; Étienne Rascalon, que demandait pour les pauvres; M[e] Étienne, que a pris la sœur de Melet; la femme de M[e] Bernat Astorg et sa sœur, qui est à marier; Almeras, son fils et sa femme; la femme de Géraud Astorg, consul; le fils de Julien, chaussetier, que tient la boutique *des Gou-*

---

(1) M. de Saint-Veran était Honoré de Montcalm, de qui l'oncle, Prieur de Millau depuis 1540, se fit calviniste. Saint-Veran fut tué vers le 8 de février 1574, près de Lodève, par des voleurs qui dérobèrent à sa cousine (Honorée de Montcalm, femme du S[r] de Convertis), qu'il accompagnait, tout l'argent qu'elle portait.

zous; Malmayé et sa mère; la femme de Pierre Montels; la mère de Me Pierre Terondel, orfévre.

Ledit jour, en allant à *Lesbat*, trouvai que, dans la boutique du maréchal du *Jumel* et du cardeur qui demeure à l'Hôpital, on travaillait comme un jour ouvrier, et me fut dit que ces gentilhommes, qui avaient amené le ministre vieux en cette ville, en avaient emmené le ministre jeune, qu'était en cette ville, jusques à Villefranche; et, de là, ceux de Villefranche le devaient conduire jusques à Montauban, ainsi que se disait par un bruit courant. Et, le soir, ledit ministre vieux soupa chez M. le licentié Montrozier, que je l'en vis sortir avec Crozat et plusieurs autres que ne connais pas.

9 *septembre*. — Le mardi, 9 dudit mois, ledit ministre ne prêcha point et ne fut rien fait; et la cause que l'on disait que ne prêcha point, pour ce que était occupé à faire les officiers à ce que l'on disait.

10 *septembre*. — Toutefois, le lendemain, qu'était mercredi, 10 dudit mois, le bazochien de Orsival, en écrivant dessous moi l'enquête de Ballibose contre Maseran, m'a dit que M. Duclaux et quelques autres avaient conduit le ministre vieux à Compeyre, pour le faire prêcher.

Ledit jour, le ministre prêcha, et, à l'issue, passant par là et m'en allant à la Cour rapporter le procès de Privat contre Buscarlet et de Buscarlet contre Cortines, Viaisse, Vaisseyrou et Soque, vis sortir le fils aîné de Parthe et sa mère, du *Jumel;* Anselme Barret, fils d'Antoine; le fils de Costiou, du *Jumel*, qu'a pris la femme du village des Colons; la doctoresse et sa fille; le fils de M. Pascalis, premier consul; le licentié Cahusac; le licentié Montrozier et la femme de Debréjan; Marcelin Portal; Me Pierre Rascalon; Trauconis; la veuve de Aldiguié; Samuele Paul; le chevalier de Tiquet; la veuve de François Durand; Aldebert; La Roche; dames Portalis, mère et fille.

Étant à la boutique de Cossergues, est passé le ministre, accompagné de Étienne Rascalon, Étienne Crossat, M. Aldebert, et en ce furent présents, avec le sieur Jean Brunel, le Commandeur de Balmes, Anselme Tiquet, Me Jean Mora, M. Romes et plusieurs autres.

11 *septembre*. — Le jeudi, onzième dudit mois, pour ce que com-

mençai à rapporter le procès d'Antoine Bouillari contre Mouisses et Isidore Mareyal de *la Glène-Neuve*, et continuai jusques au lendemain vendredi, 12 dudit mois, n'eus le moment d'épier ceux que furent audit prêche et n'entendis rien de ces deux jours, hormis que Mᵉ Antoine Daudé me dit, ledit jour jeudi, 11 dudit mois, à moi sollicitant pour Bouillari, que le soir précédent, qu'était le mercredi, les Huguenots avaient fait le guet et qu'il les avait trouvés, et que Montrozier était premier avec un corselet, et que M. Aldebert y était; mais le m'a dit en secret, disant que si l'on le savait, on lui ferait quelque déplaisir; et le vendredi après (12 *septembre*), je ouis de ma fenêtre passer une grande quantité de gens que passaient par la rue, armés et en bâton, comme s'ils faisaient le guet; toutefois, pour ce qu'était nuit, et fort tard et noir, ne connus personne.

13 *septembre*. — Le samedi, 13 dudit mois, ne y eut point prêche ni sermon. Et n'entendis aucunes nouvelles, sinon que, environ huit heures de nuit, passèrent au devant ma maison faisant le guet; toutefois, ne connus personne, pour ce que était tard.

14 *septembre*. — Le dimanche, 14 dudit mois, après la messe paroissiale, fut faite procession dehors la ville, comme était coutume faire, pour l'honneur de la fête Sainte-Croix, où n'y étaient point les couvents, et ne y avait autrement personnage d'apparence que le sieur Guirard, quatrième consul, avec lequel je allais; le procureur du Roi vieux; le sieur Aldeguié vieux; le sieur Dominique Julien, aussi vieux; sieur Jean Brunel; Mᵉˢ Jean Malrieu et Durand Buscarlet, notaires, et Antoine Guirard, armurier, et tout le demeurant était *brasiés*. Et, venant de l'église et de la procession, suis passé devant Saint-Martin, où ai trouvé que l'on sortait du prêche.

Et après dîner, y étaient MM. de Pierre; Saint-Véran; Mˡˡᵉ de Pierre; André Merceri et Antoine et leurs femmes; Julien et son fils Tapre; Mᵉ Bernard Lacroix, Mᵉ Laurens Reynes, Mᵉ Benoît Farragut, apothicaires; Pierre Gaches, fils du sieur Antoine; les trois Cabaniers, marchands; Colombary, marchand de Rodez; Giraud et Pierre Romer; Sébastien Millau, cordonnier; Pons Balmes; Antoine Verdier et Étienne Rascalon, qui demandaient aux prières; Trauconis et sa femme; la femme d'Aldebert; les Almerasses; Balmaguière et ses deux filles; la femme d'Étienne Rascalon; la fille de Piniardet; Du-

bussaque, sa femme et sa fille grande, tous de la campagne; Barrel, *del Jumel;* Guiral; Parel; la Cantagrelle; la sœur d'Aldebert; le docteur Pégurié; le messager des consuls; Isidore Fugis et sa mère; Cabriq père de *la carrieyro novo;* Pratis et son fils; *las moglies* de Charles Poget et d'Antoine Lubac; dame Marquèse notre voisine; les Portalis, mère et fille; Albert Daures, beau-fils de Geral; Me André Piniardet, le *sartre* sans argent; Me Pierre Terondel et sa mère; la femme de Tapre; la femme de Bornore; M. le licentié Montrozier, qui accompagnait le ministre, avec MM. de Saint-Véran, de Pierre et plusieurs autres portant l'épée, entre lesquels y étaient les deux Mrs de Palastrousse et aussi y étaient Antoine Barrel et Comeles.

15 *septembre.* — Le lundi 15, ne y eut prêche.

16 *septembre.* — Le mardi y eut prêche; mais pour ce que ledit jour, 16 dudit mois, fus occupé à faire le procès criminel de Combet contre Anselme Tiquet, défaillant, et Durand Galibert, où ai vaqué le mardi, mercredi, jeudi et vendredi, ne vis entrer ne sortir aucuns et ne entendis aucune nouvelle, èsquels jours aussi vacquai à faire acca..... à Jeanne Maret, dite la *Cardeironne*, à Jean Unal et Jean Benquié, étant prévenus, ensemble Jean Lafon, avoir battu et détroussé François Monteil du lieu de Valdayou, paroisse de Saint-André, à l'*Arribal* de Paulet Daures ou Albert Daures, son fils.

20 *septembre.* — Le 20, que était samedi, allai faire une enquête par autorité de la Cour de M. le Sénéchal, pour la partie de Jean Teisseire et Guillaume Valat, de Compeyre, contre Pierre Lacombe et Dalfine Bornes, et Trauconis comparaissait pour ledit Teisseire et Valat, et un nommé Granier écrivait, et c'était une enquête d'office, et Foissac se présentait contre ledit Trauconis.

Le dimanche après, 21 dudit mois, y eut deux prêches, l'un le matin et l'autre l'après-dînée, et après dîner y était M. de Pierre, comme ledit Granier, clerc, me dit que y avait été et tous ceux qui avaient coutume d'y aller y furent. Toutefois, pour ce que tout le jour fus occupé ouïr cinq ou six témoins au procès de ladite *Cardeironne* et autres et un témoin pour le fait de la susdite commission dudit Sénéchal, ne y vis entrer ne sortir, car ne fus que le matin à la grande église ouïr la messe paroissiale.

Auquel jour, et après le jour, s'est faite procession du mandement

de l'Évêque, en laquelle n'y avait de gens apparents que le juge, le consul Guirard, moi, le procureur du Roi vieux, Dominique Julien et Domeron vieux, et force populace.

22 *septembre*. — Le lundi 22, ne y eut point de prêche.

23 *septembre*. — Le mardi 23, y eut prêche ; mais ne vis personne qui y fût.

24 *septembre*. — Le mercredi 24, y eut un fillolage d'une nommée Ginelle, de Compregnac, femme à un menuisier que demeure près la maison de Borzès, et Antoinette de Borzès a été commère ; Cabanier, d'*en Peyssière*, marchand, a été compère. Et étant à la fenêtre de M. le Juge, en compagnie du Juge de Creyssel, M. Pascalis, Jean Guirard, consuls, pour faire l'acte que a été reçue par Me Durand Buscarlet, avons vu passer les femmes du fillolage, entre lesquelles y étaient Mlles de Castelnau et de Peyre, Mme de Pascalis, la doctoresse de Peguriè, la consolesse de Astorg, la Balmageire, sa fille, femme de Trauconis, la femme d'Aldebert, la Monteillone, les deux filles mariées de Geraldi, savoir : les femmes de Ceytre et de Daures, dame Parinel, dame Almeras et sa belle-fille et plus d'autres vingt après ; et les hommes sont venus après, accompagnant le ministre et le compère, lesquels n'ai pas vu que par derrière, car étaient passés avant que nous en soyons aperçus, lesquels, à mon avis, étaient plus de deux cents de compagnie ; et, après, était passé Étienne Croissat et Me Bernard Astorg et quelques autres dire à M. le Juge et Consuls que, s'ils voulaient parler au ministre, il les attendait aux *Mandarroux*, et, sur ce, a été procédé comme appert par l'acte prise par ledit Buscarlet, notaire.

7 *octobre*. — Le 7 d'octobre 1561, frère Jean Ricard, dit Monteils, religieux du couvent des Cordeliers, laissa l'habit à l'église Saint-Martin, comme le prêche se disait, et, ce même jour, un jeune religieux de Sanac le laissa.

12 *octobre*. — Le dimanche, 12 dudit mois, la fille de Palhoriès prit et épousa son mari en ladite église, et lors fut enseveli un enfant de Guillaume Artis, dit Billère.

Et après dîner, fut baptisée une fille de Galdemarc, gendre de

Vissec, et La Roche était parrain et la veuve de Jean Mercier était marraine.

17 *octobre*. — Le jeudi, 17 dudit mois, Paret tint un enfant à baptême, de sa belle-fille, avec sa fille, femme à Jean Legras, et fut baptisé à Saint-Martin.

Ce soir même, quelques-uns brisèrent sept croix, sur quoi en fut fait par nous la vérification, comme appert par notre procès-verbal écrit par Coderci, ce que fut le vendredi après.

20 *octobre*. — Et le dimanche, 20 dudit mois, fut trouvée, sur la croix de *la place*, une corde, et la croix du cimetière rompue, l'image de Notre-Dame *de la Capelle* rompue, Saint Jacques et Saint Antoine rompus, ensemble Notre-Dame de sur la porte des Jacobins, comme aussi appert par notre procès-verbal.

Et sur l'excès premier fut enquis et décrété ajournement personnel contre Baronit et Piniardet, et les lettres furent baillées au Syndic, qu'est M. Aldebert, pour les faire exécuter, comme appert par l'acte pris par Coderc, du 22 dudit mois.

21 *octobre*. — Le 21, Me Rascalon tint une fille de Marcelin Portal en baptême, et fut baptisée à Saint-Martin, et fut marraine la Reboulhe, tante dudit Portal.

23 *octobre*. — Le jeudi, pour ce que quelques gens à cheval s'en allaient en garnison, comme l'on disait, à Béziers, venant de Rodez, tous les Huguenots se mirent en armes toute la nuit, tenant les portes de la ville toutes fermées, sinon icelle des *Gouzos*, où y avait beaucoup de gens en armes et le consul Guirard, tellement que, en venant, M. le Juge et moi, de là, pour parler avec M. le trésorier Sodene, nous trouvâmes M. de Pierre, Pascalis le jeune, Biliou, *le Fromayou*, Terondel et son frère l'écrivain, et plusieurs autres, portant leurs pistolets, arquebuses et autres armes, et à leur compagnie étaient Geraud Astorg; et M. de Pierre nous tint de grands propos fâcheux, que serait trop long à écrire.

EXTRAIT.

24 *octobre*. — Le vendredi, 24 dudit mois, deux autres baptêmes à Saint-Martin.

25 *octobre.* — Le dimanche, 25, inhumation d'un enfant, et mariage au même lieu.

Le même jour, et au même lieu, au prêche du soir, deux enfants furent baptisés, dont l'un était fils de M^e^ Pierre Reynes, notaire : marraine, M^me^ de Broquiès; parrain, M. de Pierre.

L'autre avait pour mère la fille de Arnaud Artis.

2 *novembre.* — Le dimanche, 2 novembre, un autre baptême eut lieu à Saint-Martin.

4 *novembre.* — Le mardi, 4, inhumation d'un enfant de Durenque.

---

8 *novembre.* — Le samedi, 8 dudit mois, suis été averti, par une voix et fame publique, que les Huguenots avaient invadé le temple du couvent des Jacobins le jour d'hier; car aussi toute la nuit auraient lâché plusieurs coups d'artillerie tant du clocher que autres parties du couvent, dont me suis allé bon matin, environ sept heures, à la maison de M. le Lieutenant particulier, en l'absence de M. le Juge, pour faire assembler le conseil et aviser le moins comment faudrait procéder; et en y allant, avons trouvé mon neveu Borzès, près sa porte, auquel je commençai tenir propos de cette invasion, lui disant que nous allions au conseil pour savoir quelque expédient comment nous devions gouverner, tellement que nous étions délibérés, si ainsi était arrêté, d'aller à leur prêche pour savoir comment cela était fait, et leur faire les commandements et injonctions contenus à l'Édit du Roi, et que serait bon que ledit Borzès en avertit le ministre aux fins que n'y eût tumulte ni sédition; et, ainsi que nous tenions ce propos, que ledit Borzès trouvait fort bon, M. de Pierre y survint, lequel a été de contraire avis, disant qu'il y aurait quelque désordre; dont, entendu cette réponse, aurions fait assembler le Conseil, ensemble MM. Pascalis, Guirard, consuls, où, en assistance de M. le Lieutenant particulier, Cortines, Trauconis, A. Pegurier, Romes et Chausande, licentiés, aurions requis ledit Cortines, comme Syndic du couvent des Jacobins, les susdits Consuls et Procureur du Roi, s'ils entendaient en faire aucune plainte, lesquels nous ont répondu comme est contenu en l'acte prise par Coderc, greffier du Conseil.

EXTRAIT.

9 *novembre.* — Le lendemain, dimanche, 9, Pascalis, Guirard et Astorg, Consuls, avec Aldebert, leur Syndic, présentèrent requête pour qu'il fût procédé à l'inventaire du *meuble* du couvent des Jacobins.

Et après, incontinent, à leur réquisition, sommes allés aux Carmes, où avons faite vérification du brisement et rompure des images, comme est dit en l'acte prise par ledit Coderc.

10 *novembre.* — Et le lendemain matin, au Conseil, présents tous les quatre Consuls....., et tous les avocats, excepté Sapientis, Lubac et Unal, ai exposé les grands excès commis par les Huguenots et fait les injonctions et commandements, comme est en l'acte du Conseil prise par ledit Coderc.

Et après dîner, allai faire, avec les trois Consuls, savoir : Pascalis, Astorg et Guirard, l'inventaire aux trois couvents comme appert par mon procès-verbal dudit jour, par lequel appert des diligences que je fis de en informer, que ne trouvai homme qui en volsit rien dire.

EXTRAIT.

11 *novembre.* — Le lendemain, mardi, 11, on fit sortir Martini de la maison commune, parce qu'il demandait que les opinions fussent écrites sur le registre comme elles étaient émises, à quoi il fut répondu que ce n'était pas l'usage, et il fut obligé de se retirer,

---

29 *novembre.* — Le samedi, pénultième de novembre, les Huguenots prirent l'église paroissiale à la pointe du jour, et le premier que le me dit fut Guibert, lequel, en lui baillant trois fromages de Roquefort pour M. Ysarn, me le dit.

EXTRAIT.

30 *novembre.* — Le dimanche après, dernier jour de ce mois, entre dix et onze heures du soir, l'on brisa les vîtres de Martini.

1er *décembre.* — Le lundi, 1er de décembre, il se fit mettre une sauvegarde.

Le même jour, fut publié, en la Cour, l'Édit concernant le ressaisissement des églises, écrivant en tout Sambucy.

2 *décembre*. — Le mardi, 2 dudit mois, fut publié aux carrefours, et le Juge fut au canton de *Peyssière*, et moi avec lui, et après les allai faire faire à *la place* avec Verdalle et Guirard, Consuls, et le bâtard sonnait la trompette, et Sambucy écrivait.

4 *décembre*. — Le jeudi, 4 dudit mois, pour ce que, en audience, quelques-uns avaient dénombré quelques armes, fut arrêté, en plein Conseil, que le dénombrement serait reçu par nous et les Consuls, et les armes reçues par les Consuls, en leur maison consulaire.

7 *décembre*. — Le dimanche après, qu'était le 7 dudit mois, les Huguenots firent prêcher leur ministre à la grande église paroissiale, où l'on disait que M. F*** (1) y était.

14 *décembre*. — Le 14 aussi dudit mois, qu'était dimanche, allai recevoir une acte au couvent des Carmes, écrite par Me Antoine Daudé, notaire, pour ce que le sieur de Mostuéjols se dit être patron dudit couvent; dont, après dîner, ledit Antoine Daudé, notaire, me vint dire que le sieur de Pierre, Me Terondel, orfévre, Crozat, Borzès, Carbonnier, qu'est venu de Genève, le sont venus assaillir et bâtonner pour avoir écrit ladite acte; aussi qu'il m'a dit que l'un d'eux l'avait battu, lui donnant cinq ou six coups de poing sur l'épaule, et ce dans la basse-cour de la Maison commune.

Le samedi auparavant, qu'était le 13 dudit mois, l'on vint prendre et ravir les images que Me Cellas avait prises en sa maison, lesquelles l'on brûla au milieu de la rue, et pendirent à la fenêtre l'image du crucifix, faisant plusieurs injures et vilainies, ainsi que le lundi après ouïs dire, non que homme du monde le me soit venu dénoncer.

16 *décembre*. — Le mardi après, 16 dudit mois, les Huguenots vinrent à l'église des Cordeliers rompre et briser les images qu'étaient en la chapelle de Chaffary, ainsi que le Procureur du Roi me dénonça jeudi, 18 dudit mois, au Conseil, auquel fis commandement, à la peine de mille livres, me exhiber témoins; et, d'autant

(1) M. F., désigné deux fois uniquement par l'initiale de son nom, serait-il M. Felon, vicaire, mentionné le 18 d'octobre 1560, qui dut proclamer au prône, deux jours après, les criées du Roi, et dont Martini n'aurait pas voulu enregistrer l'apostasie? Il est à remarquer qu'il ne parle jamais de Louis de Montcalm, Prieur de Millau, qui avait embrassé le calvinisme.

que les sieurs Verdalle et Durand, consuls, vinrent dénoncer le larcin que fut commis des grilles de fer de la chapelle du *Pont-Neuf*, fut ordonné que l'on assemblerait le conseil de la ville pour avoir main-forte, et..... exécuter ce que sera advisé. Ce que fut, après dîner, comme appert par les actes prises par Coderc et Giscardi, notaires.

EXTRAIT.

Ce même jour, jeudi, 18 de décembre, ou plutôt durant la nuit du 18 au 19, le jardin de Martini fut ravagé, et on lui vola deux seaux (*farrats*).

---

19 *décembre.* — Le lendemain, qu'était vendredi, 19 dudit mois, allai faire les criées avec les consuls Verdalle, Astorg et Guirard, comme appert par l'acte prise par Sambucy, lesquelles sont écrites de ma propre main; et de là étant, nous en allâmes au couvent des Cordeliers pour ouïr..... les religieux, de là dedans, sur l'acte précédente, lesquels ont répondu comme en l'acte par quatre religieux signée; où en sortant me fut dit, par Chassan et Guirard, que, sans eux, j'étais assuré que je n'eusse pas sorti les actes; car disaient que faisaient contre les Huguenots.

21 *décembre.* — Le dimanche après, 21 dudit mois, de bon matin, Étienne Rascalon et Guillaume Buscarlet me sont venus dire, de par ceux de l'Église et Consistoire, que quelques-uns étaient venus, la nuit précédente, entre dix et onze heures, au couvent des Carmes, masqués et déguisés, voler ledit couvent, tellement, qu'ils avaient cuidé tuer les pauvres religieux qui y étaient, et leur auraient dérobé tout ce que auraient pu trouver, et avaient descendu une clocle de leur clocher pour icelle dérober, ce que eussent fait sans ledit Buscarlet, et que les MM. du Consistoire me mandaient que je en informasse. Auxquels ai fait réponse que je n'avais point main-forte, et que les malfaiteurs, quand voient que je informais contre eux ou procédais en autres actes, que me *gaytaient* me tuer; mais s'ils se volaient mettre à leur devoir de moi assister, ensemble les consuls, je ferais mon devoir en ce que je serais favorisé d'eux; mais tant s'en faut, qu'ils favorisent ceux que faisaient ces actes, excès et larcins; et, sur ce, s'en allèrent pour leur faire réponse; mais, depuis n'ai ouï parler.

Et après environ deux heures, et avant dîner, Me Albert Brenguier et frères Pierre Rebol....., habillés en autres habits que de leur religion, me sont venus dénoncer ledit excès, disant qu'ils avaient parlé aux consuls et à ceux du Consistoire, et qu'on les envoyait à moi. Auxquels ai fait réponse que allassent dire auxdits consuls et autres du Consistoire que s'ils me volaient assister, que je ferais mon devoir; autrement, que je leur mandais que c'étaient eux-mêmes que le faisaient faire, et que me fissent ce bien de le leur dire; et que s'ils me volaient assister, que ce me vinssent dire, que je ferais enquête en moi, et que fussent bien..... de ma réponse; et, sur ce, se départirent que, depuis, n'ai entendu réponse aucune.

23 *décembre.* — Le mardi, 23 dudit mois de décembre, Trauconis, au lieu du Syndic des consuls, et en présence de Astorg et Guirard, ont sommé et requis frère Antoine....., religieux des Jacobins, accompagné de frère Jacques....., que eût à remettre les reliquaires entre les mains d'un responsable, comme Davenes; ce qu'ils ont offert faire, et ont dit que, pour adm....., sont été contraints de laisser l'habit et seront contraints de laisser le couvent; mais je leur ai fait injonction, à peine de crime de apostasie, de ne se départir du couvent, et que les reliques seront mises en les mains de Davenes, comme appert par l'acte prise par Coderc, à laquelle étaient Guerini, lieutenant particulier, Combettes, Montrozier, Chassary.

28 *décembre.* — Le dimanche, 28 dudit mois, les Huguenots firent la cène au temple des Jacobins, que l'on faisait bruit, qu'il y avait sept ou huit cents personnes, et, entre autres, des gens d'apparence : d'étrangers y étaient Mme et M. de Broquiès, Mlle de Castelnau et ses enfants, M. du Poget et sa femme, et plusieurs autres, suivant comme l'on disait.

3 *janvier* 1562. — 4 *janvier.* — *De Vaurs, ministre.* — Le samedi après, 3 de janvier, un autre ministre arriva, que l'on dit qu'est docte, et commença à prêcher, le dimanche après, 4 dudit mois, aux Jacobins.

17 *janvier.* — *Brûlement des images sur la place publique.* — Le jour de la fête de Saint-Antoine, samedi, 17 du mois de janvier, qu'était jour de marché, les Huguenots, à grand mépris et irrévérence de Dieu et du Roi, brûlèrent, au milieu de la place publique,

toutes les images..... Pour Balmes, dit *le Capdot*, y fit bien son devoir, car en venant de la place, me retournant, le trouvai qui menait force..... qui entrait en la maison de la Pasteruyou, qu'est près la maison dudit Balmes, pour prendre les images qu'on avait là dedans amassées ; et cela fut après que les consuls eurent rendu la missive de M. le Cardinal d'Armagnac, laquelle Guirard me montra, le vendredi auparavant, que vint tenir une assignation en ma maison.

Réquisition que l'on me fit de signer une acte. — Ledit jour, après dîner, les sieurs Verdalle, Astorg et Guirard, consuls, Giscard, leur notaire, vinrent me requérir leur signer une acte pour, env.... à la Cour du Roi, attester que, en cette ville, n'y avait point eu aucune contravention d'Édits; ce que leur refusai de faire, étant bien assuré du contraire, et en ce y était le sieur Davenes, mon neveu.

18 *janvier.* — *Autre brûlement d'images.* — Et le lendemain, qu'était dimanche, les Huguenots allèrent prendre les images des *ladres* (1) et les brûlèrent au milieu de la place : et, ledit jour, M. F*** convia à souper les ministres avec leur famille.

19 *janvier.* — Le lundi après, 19 dudit mois, le sieur Jean Bayssac s'en alla à Rodez, pour.....

23 *février.* — *Publication du deuxième Édit.* — Le 23 du mois de février, qu'était un lundi, l'Édit dernier, du 17 janvier (Martini dit février, mais c'est une erreur), fait à Saint-Germain-en-Laye, fut publié par M. le juge-mage et moi et les trois derniers consuls ; et, le lendemain, entendis que les Huguenots avaient rompu les autels qui restaient à l'Église-Mage.

1er *mars.* — *La première fois que allai au ministre.* — Le dimanche après, qu'était le 1er du mois, M. le juge vint à ma maison me dire que, le matin, les Huguenots l'étaient venus sommer et requérir d'aller à leur prêche et sermon, ce qu'il n'osait sans être mieux..... de M. le conseiller, son frère, dont craignant être repris, me pria y

(1) Par le mot *ladres*, Martini désigne les lépreux. Leur maison était située sur la rive gauche du Tarn, près *des trajets* ou de l'ancien bac, remplacé aujourd'hui par un pont suspendu. On y voit encore un petit édifice qui était une chapelle dédiée à saint Thomas, laquelle, détruite durant les guerres de religion, fut rebâtie en 1664.

aller pour lui, pour..... car le lendemain il devait partir pour s'en aller à Rodez, et, de Rodez, à Tolose; et l'on me vint chercher, et en fis retenir acte par Me François Coderc, et, après, continuai y aller quelques jours, jusques au retour de M. le juge, qui fut le 16 dudit mois.

4 *mars.* — *Comment allai à leur Consistoire.* — Le mercredi, 4 dudit mois, allai à leur Consistoire, qui fut tenu à la maison de Rascalon, où fut proposé, par M. le licentié Montrozier, et, après, ledit ministre se informa, avec les surveillants, du fait de leur charge.

19 *mars.* — *Guet des Huguenots avec port d'armes.* — Le jeudi, 19 dudit mois de mars, les Huguenots firent un guet avec un nombre de trois cents hommes ou quatre cents, en chantant par les rues les *Psaulmes* de David et tirant grands coups d'arquebusade, en grand mépris et contemnement des Édits du Roi.

29 *mars.* — *Deuxième Cène des Huguenots.* — Le jour de Pâques, qu'était le 29 de mars, les Huguenots firent leur Cène, comme en est la fame publique, non que je le vis, car je allai faire mes Pâques à Creyssel, avec tous de ma maison, où trouvai M. le lieutenant particulier et plusieurs autres de Millau; et l'on me dit que Mme de Broquiès, le sieur de Broquiès son fils, M. de Saint-Léons (1), M. de Treme, Mlle de Panat (2), Mlle de Châteauneuf et plusieurs autres demoiselles et seigneurs, et autres gens étrangers, avaient fait leur Cène.

8 *avril.* — Le mercredi, 8 du mois d'avril, en la qualité des *conduchers* (3), et Pierre Tiquet, rentier du prieuré (4), fut faite in-

(1) M. de Saint-Léons était peut-être le Prieur de Saint-Léons, qui avait embrassé le calvinisme.

(2) Mlle de Panat devait être une sœur de Jean et Jacques de Castelpers, vicomte et baron de Panat, deux des principaux chefs des calvinistes durant les guerres religieuses.

(3) On appelait *conduchers*, à Millau, six prêtres formant une espèce de collégiale dont le Prieur était le chef.

(4) On peut remarquer ici la réserve de Martini envers le Prieur de Millau. C'est le rentier ou fermier du prieuré qui demande qu'on enjoigne aux prêtres de célébrer le service divin, et il n'est pas dit un mot du Prieur qui avait abjuré sa religion.

jonction aux prêtres faire le service divin, et aux consuls faire réparer les autels, à peine de cent livres et autrement, comme est contenu en la sentence qui fut prononcée en présence de Astorg, consul.

18 *avril.* — Le 18 dudit mois d'avril, étant en la Cour, le fils *del Espassier* vint chercher M. le juge, disant que la compagnie de M. de Montluc (1) était à la porte de *Layrolle*, dont l'on y alla avec ledit Guirard, consul; et, comme l'on fut pour sortir, Buscarlet et plusieurs arquebusiers et autres gens armés et des bâtonniers me dirent que, si je ne me retournais, m'en pourrais trouver mal, dont fus contraint m'en retourner; et quand fus au devant la boutique de Borzès, en ralliant avec M. Sanches, vis passer Antoine Barret avec son alabarde au cou, dont en requis ledit Sanches pour témoin, et, le soir, y eut un guet de trois cents ou quatre cents hommes, comme je vis.

19 *avril.* — Le lendemain, qu'était dimanche, 19 dudit mois, les consuls communiquèrent la missive de M. de Burie, laquelle MM. de Trellans et des Ondes (2) avaient apportée, ensemble une autre des États et une autre de M. du Rieu; et fut arrêté que la messe se dirait et suivant l'arrestation faite audit sieur.

Et, ledit jour, les Huguenots firent quelque grande assemblée, avec armes, dans les Cordeliers, et nous assemblâmes MM. Hugues et Garnier et M. Colon, dans la maison, pour leur enjoindre dire messe, ce qui fut fait; acte prise par Giscardi, notaire, et Cossergues y était.

On a pu remarquer que de nombreux notaires sont cités dans ce journal comme ayant reçu des actes importants et curieux, notamment André Cossergues, notaire de la Cour royale; François

---

(1) Montluc avait été adjoint à Charles de Couci, seigneur de Burie, lieutenant général du Roi en Guienne.

(2) M. de Trellans était Claude de Nogaret-Cauvisson, vicomte de Trellans en Gévaudan, seigneur de Cruéjouls en Rouergue.

M. des Ondes était un gentilhomme de cette dernière province, dont la famille avait donné un Sénéchal au comté de Rodez en 1424.

Coderc ou Coderci, greffier de la même Cour ; Jean Giscardi, notaire de la Ville et des consuls. Leurs registres, ainsi que ceux de J. Buscaylet, G. Cadarci et Antoine Daudé, avaient passé dans les études de Mᵉ Duchêne et de Mᵉ Recolin, et doivent se trouver dans celle du successeur de ce dernier. Je ne peux indiquer où se trouvent les autres.

OFFICIERS DE JUSTICE.

MM. Raimond de Bonald, Juge-Bailli.
Martini, lieutenant principal.
Guérin, lieutenant particulier.
Pegurier, Procureur du Roi.
Combes, substitut du Procureur du Roi.

CONSULS EN 1560

MM. Jean Guérin.
Pierre Aldebert.
Anselme Molinier.
Antoine Coret.

CONSULS EN 1561 ET 1562.

MM. Pascalis.
Verdalle.
Astorg.
Guirard.

RÉCAPITULATION.

1560.

26 *septembre.* — Le calvinisme est prêché, à Millau, dans le local des Écoles ; et, le soir, on chante, dans les rues, les Psaumes de David en français.

6 *octobre.* — Le ministre Jacques Duval arrive de Genève, et un religieux Cordelier est excédé dans son couvent.

12 *octobre.* — Les calvinistes présentent requête aux officiers de justice pour avoir un temple.

13 *octobre.* — Ils réitèrent leur demande au nombre d'une centaine de personnes.

17 *octobre.* — Martini se transporte aux Écoles et défend au ministre de prêcher.

19 *octobre.* — Départ du ministre.

1561.

29 *août.* — Arrivée d'un autre ministre venant du Languedoc. La croix du quartier de *la Capelle* est brisée.

5 *septembre.* — Les calvinistes s'emparent de l'église de Saint-Martin, annexe de la paroisse, et en emportent les images.

7 *septembre.* — Le ministre Duval, qui avait prêché, en 1560, est ramené par plusieurs gentilshommes, et celui qui était venu du Languedoc est conduit à Villefranche.

10 *septembre.* — Le ministre Duval va prêcher à Compeyre.

11, 12, 13 *septembre.* — Les calvinistes font des patrouilles, de nuit, en armes.

7 *octobre.* — Des religieux vont déposer l'habit de leur ordre, au temple Saint-Martin, durant le prêche.

17 *octobre.* — Sept croix, exposées en public, sont brisées.

20 *octobre.* — Les images de Notre-Dame sont brûlées à *la Capelle*, aux hôpitaux de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, sur la porte des églises de la paroisse et des Jacobins.

La croix du cimetière est brisée. On trouve une corde attachée à celle de la grande place.

8 *novembre.* — Les calvinistes s'emparent de l'église des Jacobins.

10 *novembre.* — Les images de l'église des Carmes avaient été brisées.

29 *novembre.* — Les calvinistes s'emparent de l'église paroissiale.

7 *décembre.* — Le ministre prêche à l'église paroissiale.

13 *décembre.* — Des images consacrées sont brûlées sur la grande place. Un crucifix est appendu à une fenêtre.

16 *décembre.* — Des images qui existaient encore à l'église des Cordeliers, sont brisées.

20 *au* 21 *décembre.* — Le couvent des Carmes est attaqué. Les religieux quittent leur habit.

23 *décembre.* — Les religieux Jacobins déclarent aussi qu'ils ont été obligés de quitter leur habit.

28 *décembre.* — Les calvinistes font la Cène, au temple des Jacobins, au nombre de sept à huit cents.

1562.

3 *janvier.* — Arrivée du ministre De Vaurs.

17 *janvier.* — Des images consacrées, cachées jusque-là, sont brûlées sur la grande place.

18 *janvier.* — On va enlever aussi celles de la *Chapelle des Ladres*, au delà du Tarn, et on les brûle pareillement sur la place.

23 *février.* — Les autels qui restaient dans l'église paroissiale sont brisés.

1er *mars.* — Les officiers de justice sont sommés et requis, par les calvinistes, d'assister au prêche. Ils s'y rendent.

4 *mars.* — Ils vont au Consistoire.

19 *mars.* — Quatre cents calvinistes parcourent les rues, le soir, en chantant les Psaumes et tirant des coups d'arquebuse.

29 *mars.* — Nouvelle Cène des calvinistes.

8 *avril.* — Injonction aux prêtres de célébrer le service divin, et aux consuls de réparer les autels.

18 *avril.* — La compagnie de Montluc adjoint au lieutenant de Roi de Guienne, se présente à la porte de *Layrolle.* Le lendemain, il est fait une nouvelle sommation de dire la messe; mais les portes restent fermées. Les calvinistes s'assemblent en armes, et, malgré

la sommation, la messe ne se dit pas. Du moins, des commissaires, délégués par l'autorité judiciaire, affirmaient, sous serment, à l'audience du 5 de juin 1563, que, depuis dix-huit mois, on n'avait point dit la messe à Millau : ce qui remontait à la fin de novembre 1561. Et, en effet, c'est le 29 de novembre 1561 que les calvinistes s'emparèrent de l'église paroissiale, la seule dont ils ne fussent pas encore maîtres; et Martini raconte que, pour faire ses Pâques, le 29 de mars 1562, il fut obligé, ainsi que toute sa maison, et le lieutenant particulier, d'aller à Creyssel.

7. — DÉCLARATIONS

faites les 2 et 5 de Juin 1563, par les habitants de Millau, devant le Juge-Bailli de cette ville.

L'an mil cinq cent soixante-trois, et le jeudi troisième jour du mois de juin, en l'audience de la Cour, par devant Monsieur le juge.

Se sont présentés Durand de Bourzès sieur de la Rouvière, Arnaud Artis, Jacques Cabanel, marchands, et Laurent Reynes Me apothicaire, consuls pour l'année présente de la présente ville, avec l'assistance de Me Jean Maurin bachelier ès droits, Benoît Ferragut apothicaire, Germain Labroha chirurgien, Guillaume Therondel marchand, Pierre Vernhettes, Raimond Guirard, Louis Moulton, Pierre Fugin, Odouï Lubac, leurs conseillers ordinaires, en la maison consulaire de Millau: lesquels accompagnés aussi de plusieurs habitants de ladite ville, en nombre de huit cents ou environ, auraient narré comme la paix et articles d'icelle auraient été publiés en la présente ville par commandement de sieur de Sainte-Colombe, commissaire à ce député, et laquelle publication aurait été acceptée, par tous les habitants de ladite ville, et en auraient rendu grâces à Dieu et au Roi, et exposé que par lesdits articles de la paix le Roi, s'étant réservé bailler lieu ou lieux pour faire prêcher l'évangile dans les villes èsquelles l'évangile aurait été prêché, comme serait ladite ville de Millau, ils nous auraient requis leur vouloir permettre constituer syndic ou syndics pour supplier le Roi d'en vouloir être désigné lieu ou lieux commodes et capables dans ladite ville pour continuer la prédication de l'évangile.

Pareillement nous auraient requis de vouloir faire apprise, comme de chose notoire, avec les assistants pour informer la Majesté du Roi, comment depuis dix-huit mois en ladite ville n'y a eu d'autre religion que la religion de l'évangile; et que les habitants de ladite

ville sans aucun trouble, schisme ni division, ont accepté et suivi ladite religion ; et aussi comme présentement en ladite ville n'y a aucun lieu ou lieux commodes ni capables pour continuer la prédication de l'évangile, excepté deux temples, savoir est, le temple assis en la place publique de ladite ville lequel a été baillé par le prieur auxdits consuls ou à leurs prédécesseurs du consentement des prêtres de ladite ville ; et un autre temple appelé des Jacobins, lequel a été délaissé libéralement par les jacobins qui souhaitaient être dans ledit temple pour y prêcher pareillement l'évangile ; et pour informer aussi le Roi comment les prêtres et moines de ladite ville auraient renoncé à la messe, déclarant vouloir vivre doresenavant selon la règle de l'Evangile, laquelle déclaration aurait été faite par iceux moines et prêtres publiquement devant tout le peuple.

Après laquelle réquisition, Me Jean Combes, substitut du Procureur du Roi, établi en notre Cour, aurait consenti et adhéré à ladite réquisition desdits consuls aux mêmes fins d'informer la Majesté du Roi, de bailler et désigner lieux dans ladite ville pour continuer la prédication de l'Evangile.

Et par ledit sieur juge a été baillé permission auxdits consuls de faire, créer, nommer syndic ou syndics, tels que bon leur semblera aux fins susd. ; suivant laquelle permission lesdits consuls auraient créé et nommé leurs syndics, savoir est : le sieur de Colaus, le sieur de Clausonne (1) et le sieur de Urtes, absents comme présents et chacun d'eux à leur absence ou occupation ; Mr Philippy, docteur ès droits de la ville de Montpellier, aussi absent comme présent, spécialement pour remontrer ce dessus à la Majesté du Roi et icelle supplier très-humblement de vouloir désigner, établir et ordonner lieux dans ladite ville, tels que plaira à sa Majesté royale, pour continuer la prédication de l'Evangile, et faire autres requêtes et supplications que plaira auxdits syndics et chacun d'eux faire à ladite Majesté royale, promettant tenir pour agréable ce que par eux lesdits syndics ou chacun d'eux sera fait, dit et proposé. En laquelle constitution de

(1) Guillaume Roque, seigneur de Clausonne, conseiller au Présidial de Nimes, fort en crédit parmi les calvinistes à cette époque.

syndics a été par ledit sieur juge interposé son décret et autorité judiciaire, sauf le droit du Roi et d'autrui.

Et néanmoins aurait fait sommaire apprise avec Mᵉ Jean et autre Jean de Guérin père et fils, Laurent Courtines, Jean de Roquefort, Pierre Aldebert, Antoine Rouviez, Durand Trauconis, Jean de Lubac, Arnaud de Cavalier, docteurs et licentiés, avocats en notre Cour; Guillaume Pegurier, Etienne Sermentis et Jean Pascalis, docteurs en médecine; Jean de Tauriac, sieur de Saint-Roman, Antoine Cahusac, seigneur de Luzençon, Jean Verdalle, Mᵉ apothicaire, Antoine Molenier, George Cabanier, Jean Affre, François Carbonnier, Guillaume Mauran; Benoît Lacroix, Benoît Ferragut, apothicaire; Urba Aussinel, Antoine Guiraldenc et Mᵉ Jean Reynes, jadis jacobins et présentement chantres de l'Église réformée; Pierre Genieys et Jean Bret, jadis carmes et à présent serruriers; MMᵉˢ Pierre Roucouly, Pierre Gualebon, Pierre Combes, Barthelemy Rouver, Guillaume Mercier, Durand Puël, jadis prêtres, et autres en nombre susdit.

Et iceux interrogés si depuis dix-huit mois l'évangile a été prêché publiquement en ladite ville sans aucun trouble ni empêchement, noise ni débats, depuis lequel temps n'ont été dites aucunes messes et si M. Louis de Montcalm, prieur dudit Millau (1), aurait quitté auxdits consuls ou à leurs prédécesseurs les fruits et revenus de son prieuré comme étant de la religion de l'Église réformée, afin d'iceux faire prêcher l'évangile et nourrir les pauvres, retenant la troisième partie pour son entretien; et si dans ladite ville il y a autres lieux commodes et capables pour continuer la prédication de l'évangile; et s'il y a encore dans ladite ville aucuns habitants, prêtres ou moines qui aient demandé et demandent la messe être dite en ladite ville.

Lesquels, à leur serment prêté, ont dit, affirmé et attesté l'un après l'autre sur ces interrogés,

Etre notoire, comme depuis dix-huit mois ou environ l'évangile a été prêché publiquement tant dehors comme dedans ladite ville;

---

(1) Louis de Montcalm, Prieur de Millau depuis 1540, était fils de Jean de Montcalm, juge-mage de Nîmes, et de Florette de Sarra, fille de Jean, Premier Président du Parlement de Toulouse, oncle du Sʳ de Saint-Veran (Honoré de Montcalm), qui, comme lui, embrassa le calvinisme et qui est mentionné dans le *Journal* de Martini.

mêmement dans ladite ville aux temples l'un nommé le grand Temple, et l'autre des Jacobins, paisiblement sans aucun trouble, sédition ni scandale; ont aussi dit que dans ladite ville n'y avait autres lieux capables ni commodes pour prêcher l'évangile que les deux temples auxquels n'ont été dites aucunes messes depuis ledit temps ni en autre lieu, dedans ni dehors ladite ville. Aussi ont dit et affirmé ne savoir qu'aucun personnage de ladite ville ait requis ni demandé la messe être dite en ladite ville ni aux faubourgs d'icelle, et que les temples qui étaient hors des murs de ladite ville ont dit être tombés et démolis à l'occasion des guerres. Les prêtres et moines susnommés ont dit et affirmé judiciairement, les moines s'être libéralement démoinés et les prêtres déprêtrés, et qu'ils auraient renoncé à la messe comme y renoncent à présent. Ont aussi pareillement tous affirmé être notoire comme le Prieur de ladite ville aurait relaxé les fruits de son prieuré aux consuls ou à leurs prédécesseurs pour faire prêcher dans son temple l'évangile, nourrir et entretenir les ministres et pauvres, réservée à lui la troisième partie des fruits pour son entretien. Davantage ont dit et affirmé que les habitants de ladite ville ont demeuré ledit temps en bonne union et concorde, sans querelles les uns avec les autres, sous l'obéissance du Roi et de ses officiers, en ladite ville établis par ledit seigneur; que la justice y a toujours été administrée; et que tous les habitants ont dit et déclaré vouloir être très-obéissants au Roi, donner faveur, services et aide auxdits magistrats, employer leurs vies, corps et biens pour administrer la justice et obéir à ce qu'il plaira au Roi leur commander, et aussi aux magistrats officiers de ce siége. Tout ce dessus ont dit être bien notoire en ladite ville de Millau et faubourgs d'icelle.

M. Dominique Cassan, docteur ès droits, Syndic de ladite ville, voyant que la quatrième partie des habitants d'icelle sont absents au présent acte, requiert qu'il soit commis quatre députés des principaux de la présente compagnie et assemblée pour aller de maison en maison de tous les habitants, les sommer et requérir s'ils veulent, requièrent et entendent que la messe soit dite dans ladite ville ou faubourgs d'icelle. Ce qui aurait été accordé et commis aux premier et second consuls, et MMes Durand Trauconnis et Pierre Aldebert licentiés, appelé le greffier de la présente ville et Cour d'icelle, de

laquelle attestation lesdits consuls, ensemble ledit substitut du Procureur du Roi, ont requis acte que leur a été octroyée, présents Pierre Cossergues, Audoin et François Codercy.

Du samedi cinquième juin 1563, en la Chambre du Conseil, par devant monsieur le juge, en l'audience du matin, sires Durand de Bourzès, Arnaud Artis Consuls, MM[es] Durand Trauconis et Pierre Aldebert, licentiés susdits, ont remis leur rapport et relation par eux signé, dont la teneur suit.

« Nous, soussignés, commis et députés par vous, Monsieur le juge « de Millau, pour aller interroger les habitants de ladite ville s'ils « veulent et requièrent la messe être dite en ladite ville, vous « faisons rapport avoir suivi toute ladite ville de maison en maison, « et avoir sommé, requis et interrogé les habitants d'icelle s'ils « voulaient, requeraient et entendaient que la messe fût dite dans « ladite ville ou faubourgs d'icelle comme jadis on soulait faire « avant la prédication de l'évangile ; n'avons trouvé aucun habitant « qui ait requis ni demandé ladite messe. Et ainsi l'attestons par le « serment qu'avons à Dieu et au Roi, et nous sommes signés le cin- « quième jour du mois de juin mil cinq cent soixante-trois. »

Extraits des registres de la Cour royale de Millau.

---

8. — RELATION

de l'entrée du duc de Joyeuse à Rodez et de sa campagne en Rouergue en 1586.

Henri de Valois, troisième du nom, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Pologne, conduit du Saint-Esprit, après avoir eue mûre délibération de conseil avec la Reine, sa très-chère mère, et les princes du sang, désirant l'union de son peuple, et que l'hérésie et secte de ceux de la nouvelle et prétendue religion ne pullulât plus avant en son royaume de France, et que les cruautés et voleries, meurtres et autres actes d'hostilité commis par ceux de la religion fussent du tout abolis et éteints, et que par tel moyen tous ses sujets fussent sous le commandement de la sainte foi catholique, apostolique et romaine, par son édit publié en la ville de Paris, le............, et en la ville de Rodez, le............, entre autres chefs, ordonna, par article exprès, que ceux de la prétendue religion eussent, dans six mois après la publication dudit édit, à se rendre au giron de ladite église catholique, ou, à défaut de ce, les déclarait atteints et convaincus du crime de lèze-majesté, et, néanmoins, dans ledit temps, rendre les villes lesquelles ils étaient tenus de rendre par l'édit de pacification ci-devant publié : de tout quoi par lesdits de la religion continuant leurs mauvais desseins n'en aurait été tenu nul compte, ains, au contraire, exerçant et continuant leurs infinies malversations au duché de Guyenne auraient commis meurtres, rançonnements et autres actes d'hostilité, le Roi de ce justement irrité, même du mépris et contemnement de l'église chrétienne et de ses édits, pour punir les rebelles et leur faire connaître quelle est la rigueur de la justice d'un prince irrité, ayant prise mûre délibération, aurait mis sur pied ses deux grandes armées :

L'une conduite par M. le duc du Maine, laquelle, au mois de mars mil cinq cent huitante-six, se serait rendue, accompagnée dudit sieur, en la duché de Guyenne, et vers le pays d'Angoumois et Bourdelois où il aurait fait une infinité de prises de villes et lieux tenus et occupés par lesdits de la religion ;

L'autre armée étant sous la conduite de l'illustre prince Anne, duc de Joyeuse, beau-frère de Sa Majesté, Pair et Amiral de France, en nombre de vingt mille hommes, conduisant sept grands canons, et accompagnée de Messieurs le Grand-Prieur et de Saint-Salveur, ses frères, et autres grands seigneurs de France, vint surgir au mois d'août audit an mil cinq cents huitante-six aux pays d'Auvergne et Gévaudan, où il investit la ville de Malzieu tenue par lesdits de la religion ; laquelle, craignant la furie de ladite armée, se rendit incontinent à l'obéissance du Roi et dudit sieur Amiral ; lequel de là se rendit devant la ville de Marvéjols, aussi tenue par lesdits de la religion, laquelle ne se voulant point rendre, fut furieusement battue de coups de canon, tellement que la brèche étant fort suffisante pour donner l'assaut, ladite ville et les habitants d'icelle se rendirent audit sieur Amiral et à sa discrétion ; toutefois, la vie fut sauve auxdits de la religion qui se rendirent la plupart au château de Peyre, Millau et autres lieux, et ladite ville fut rasée et brûlée.

Et continuant ledit de Joyeuse Amiral, au même mois d'août et commencement de septembre, il conduisit son armée au devant le château de Peyre, lequel il fit battre par l'espace de trois ou quatre jours et si bien, qu'il fut de tout rasé : tellement que ceux qu'étaient dedans étaient contraints se mettre dans des caves faites sous des rochers, où ils ne se voyaient l'un l'autre, et enfin contraints de se rendre audit sieur, lequel en fit pendre quelques-uns, et entre autres un grand voleur, nommé le Capitaine de Peyre ; et à quelques autres il sauva la vie.

Et de ce que ladite ville de Rodez, prévoyant que ledit sieur venait en icelle, par les syndics du pays, fut fait grand magasin de vivres, comme de blé, farines, munitions de guerre, bolets, poudre ; auquel fut envoyé par le pays, pour payer son armée, la somme de quarante-deux mille écus que furent reçus par les trésoriers d'icelui, pour lequel plus honorablement recevoir, les Messieurs consuls de ladite ville, avec l'avis de Monseigneur de Rodez, conclurent de lui faire entrée honorable.

Et à cet effet firent dresser, à la porte des Cordeliers par où ledit sieur devait entrer, un portail fait à la rustique, dépeint à façon de marbre, avec un portail figurant un Roi assis en son trône, accompagné des gentilshommes de sa suite, et un Hercule que ayant occis

un grand nombre de gens, représentait au Roi sa victoire, lequel, en récompense, lui baillait la palme; et sous ce tableau était écrit en vers ces mots :

Ce Roi est notre Roi; toi, son Hercul fidele,
Qui purgeras sous lui notre Rouergue d'erreur;
Et qui dois, mariant la force et la douceur,
Pardonner au sujet et dompter le rebelle.

Encore audit portail y avait des pyramides sur lesquelles était une grande fleur de lys d'or bien faite.

Et pour même fait, fut dressé autre portail à la place du *Bourg* et à l'endroit où y avait deux cabanes pour y vendre et débiter quelques marchandises, lesquelles furent abattues et rasées, et audit endroit fut dressé ledit portail, faisant trois portes, l'une à dextre et l'autre à senestre, et celle du milieu étant la plus élevée, le tout fort laborieusement fait, décoré de chapiteaux dorés, avec quatre pyramides sur lesquelles y avait des fleurs de lys d'or, et au-dessous du couronnement dudit portail, un grand tableau où étaient écrits ces mots :

Anne Joyeuse duc. præstantiss. Ordines Ruthe. quod animi magnitudine cum imperio et...... de Henricorum factione Ruthenam cum provincia sis...... armis arcum tibi et æternæ memoriæ decorum.

Ledit portail était décoré de même façon derrière que devant, et servait à deux visages.

Il fut dressé encore autre portail en la place de *Cité*, fait à façon de marbre blanc, aux pieds duquel les quatre vertus cardinales étaient dépeintes, savoir : Force, Justice, Tempérance et Prudence; sur lesquelles y avait quatre grands piliers, les chapiteaux d'iceux dorés, fort proprement élabourés, et sur iceux étaient assis quatre grands lions si bien faits que ne leur restait que la vie, ayant une patte élevée en l'air en laquelle ils tenaient un grand flambeau ardent, au derrière desquels lions y avait quatre figures, deux d'homme et deux de femme soutenant le couronnement dudit portail, au milieu desquels y avait un tableau où ces mots étaient écrits :

Henrico Valesio optimo, piissimo, nefandorum..... dominatori, victori ac triumphatori, semper Augusto. — Municipes Ruthenæ de-

voti animi Magistratusque ejus hoc faustum diuque expectatum adventum Annæi de Joyeuse ducis nobilissimi læti hilaresque. S. S. S.

A côté desdites figures, tant à dextre que à senestre, y avait autres deux tableaux sur lesquels, à savoir; sur celui du côté dextre, y avait un homme vieux figuré, tenant à sa main dextre un navire et à sa senestre une faulx, et audit tableau, était écrit en latin :

Et merces et segetes.

Et puis en français.

> De maintenir un pays florissant
> En son entier, c'est chose bien heureuse.

Au côté senestre dudit tableau, y avait un dieu Mars ayant l'épée nue en main, tenant un pied sur un gros poisson de mer, et l'autre sur un monde, et au-dessous écrit en latin :

Et salo et solo.

Et après, en français :

> Mais de sauver celui-ci périssant,
> Il n'est donné qu'au seul duc de Joyeuse.

Entre mi lesdites quatre colonnes sur lesquelles lesdits lions étaient assis, y avait deux tableaux, l'un à dextre et l'autre à senestre, auxquels la devise était bien dépeinte, savoir, devers le côté dextre :

> L'Eternité, qui n'a de certaine bannière,
> Et ta vertu ne veut de limites planter :
> Ou s'il faut, Monseigneur, ta gloire limiter,
> Pour ne faillir l'on doit la borner de la terre.

Et devers le côté senestre :

> Pallas, au lieu d'armet, revêtit de prudence
> Ton chef, et à ton flanc Mars agence son fer :
> La Fortune désire à jamais t'embrasser,
> Et Dieu, à tes combats, veut prêter assistance.

Audit portail y avait trois entrées ; l'une d'icelles, celle du milieu, plus haute et plus élevée que les autres.

Pour même fait, à l'entrée de la maison épiscopale fut dressé autre

portail fait à façon de marbre verdesin, soutenu par quatre grosses colonnes, les chapiteaux d'icelles dorés, où entre hautes histoires était, au côté dextre, dépeinte l'histoire d'Andromède lorsqu'elle fut délivrée, par Persée, du monstre marin, et, au-dessous d'icelle, écrit en vers :

Tout ainsi que Persée Andromède délivre
De ce monstre marin, tout ainsi, Monseigneur.
Tu nous délivreras du monstre de l'erreur
Et nous feras en paix plus heureusement vivre.

Et au côté senestre, un beau Printemps, fort industrieusement élaboré, avec les vers suivants :

Tu es ce beau Printemps et la saison joyeuse
De qui trois animaux travaillés de langueur,
Savoir les trois Etats, reprennent leur vigueur.
Le Roi, ton soleil, fait cette influence heureuse.

Tous lesdits portails garnis des armoiries dudit sieur, qu'étaient un lion, une hydre avec des barres, garnies de deux orles, soutenues par....., et celles de Monseigneur de Rodez et de la ville, tant *Cité* que *Bourg*.

Lesdits portails ainsi dressés, MM. les Consuls de ladite ville qu'étaient, savoir :

Du *Bourg*, égréges personnes, sieur Jean Maynard sieur de Lalle, Étienne Cat seigneur de la Boyssonade, Jean Martin et Guillaume Ladous, marchands;

Ceux de la *Cité*, égréges personnes, Me Jean de Bonal docteur, M. Antoine Delauro, Raimond Salvang notaire, et Jean Delmas marchand;

Eurent dispute quel devait faire la harangue audit sieur ou ceux de la *Cité* ou ceux dudit *Bourg*. Enfin, telle dispute mise en termes, après plusieurs raisons déduites d'un quartier et d'autre, fut resolu et conclu que les deux communautés s'assembleraient et que tous ensemble iraient saluer, hors de la ville, ledit sieur Amiral; et si, par cas fortuit, il était rencontré ès appartenances de la *Cité*, la harangue lui serait faite par le premier Consul dudit *Bourg*, et, au contraire, s'il était pris aux appartenances dudit *Bourg*, que la harangue lui se-

rait faite par le premier Consul de la *Cité*. Néanmoins, fut résolu que deux compagnies de gens de guerre seraient dressées, l'une en *Bourg* et l'autre en *Cité*, pour aller au devant dudit sieur pour plus honorablement le recevoir.

Suivant laquelle délibération, par les sieurs Consuls du *Bourg*, fut, une desdites compagnies, dressée en nombre de deux cents hommes, la conduite d'icelle donnée à M. François Caulet, l'enseigne d'icelle baillée à sieur François Maynard, marchand. Le semblable en fut fait par les sieurs Consuls de la *Cité*, et la conduite de leur compagnie baillée à M. François Teuiller, et l'enseigne donnée à M. Amans Vigouroux jeune, greffier du pays en la comté.

D'avantage, lesdits sieurs Consuls firent faire un grand poêle de velours rouge, avec grands passements d'or, la frange de soie de même couleur rouge, de demi-palm, et la crespine d'or, ayant huit bâtons dorés pour icelle porter par lesdites sieurs tant du *Bourg* que de la *Cité*.

Les affaires ainsi préparées, et le tout mis en bon ordre, le dix-huitième du mois de septembre mil cinq cent huitante-six, lesdites compagnies, sous la conduite des que dessus, sortirent de ladite ville de Rodez munies de ce que leur était propre et nécessaire pour recevoir ledit sieur Amiral, qui s'en venait ledit jour faire son entrée en ladite ville de Rodez; après lesquels, lesdits sieurs Consuls, accompagnés des plus honorables bourgeois de ladite ville, sortirent et rencontrèrent ledit sieur au Foiral de ladite *Cité*, où le salve par les arquebusiers de ladite troupe fort bien à propos lui fut donné. Et ce fait, lesdits sieurs Consuls l'ayant rencontré ès appartenances de la *Cité* et audit Foiral et environs d'icelui, accompagnés des que dessus, après l'avoir fort honorablement salué, la harangue lui fut faite par ledit sieur de Lalle, premier Consul du *Bourg*, au grand contentement de toute l'assistance. Et ce fait, ledit Seigneur fut par eux conduit jusques à ladite porte des Cordeliers, par où il devait entrer, où il fut semblablement salué d'un gros canon, ensemble de quelques autres pièces d'artillerie à cette fin bien rangées à ladite porte, où tous lesdits Consuls mirent pied à terre, et, prenant le poêle, le présentèrent avec l'honneur en tel cas requis audit Seigneur, que ne voulut recevoir ni entrer dedans, ains le donna à l'église.

Ledit sieur entra dans ladite ville accompagné seulement de quel-

ques deux cents chevaux et les archers de la garde au nombre de cinquante.

Il fut conduit, par lesdits sieurs Consuls et autres bourgeois, le long des rues de ladite ville et par où lesdits portails étaient dressés, lesdites rues étant tapissées jusques au devant de la porte de l'église cathédrale de Notre-Dame dudit Rodez, où M. François de Corneillan, Évêque de Rodez, accompagné de tout le clergé, revêtu en pontifical, l'attendait, où étant, M. l'Amiral mit pied à terre, et s'étant mis de genoux sur les carreaux, à dessein préparés par ledit sieur Évêque, lui fut donné à baiser la croix de ladite église. Et ce fait, la procession entra en icelle, suivie dudit sieur, jusques au grand autel du chœur, où à l'honneur de Dieu furent chantés quelques cantiques en musique, ledit sieur, étant de genoux, faisant son oraison, laquelle finie, fut, par ledit sieur Évêque, donnée la bénédiction tant audit sieur Amiral que autres de sa suite, lequel après fut conduit, par lesdits sieurs Consuls, jusques à ladite maison épiscopale, où étant, honorablement prirent congé de lui.

Lesdits sieurs Consuls retirés, MM. les Officiers de la Justice de la Comté de Rodez et temporalité dudit sieur Évêque se présentèrent audit sieur Amiral, auquel ayant fait la révérance pour tous lesdits sieurs, par M. Charles Le Noir, docteur, Juge dudit Rodez, lui fut fait une harangue.

Après eux, vinrent les MM. du Clergé qui pareillement le saluèrent.

Ledit sieur duc de Joyeuse, Pair et Amiral de France, ne fut pas sitôt arrivé audit Rodez, que le château de Beaucaire, près Marcillac, occupé par ceux de la religion, se rendit à l'obéissance du Roi, et le capitaine d'icelui nommé La Bosque tué, baillé pour commander pour Sa Majesté à M. de la Calmontie.

Sept ou huit jours après, partie de ladite armée dudit sieur ayant passé les montagnes d'Albrac, et, de ce pays, se vint loger aux environs de Sévérac-le-Château, aussi occupé par ceux de ladite religion, et se logèrent aux lieux et villages circonvoisins, comme à Saint-Georges, La Panouse, Gaillac, Sévérac-l'Église et autres, attendant que l'artillerie dudit sieur, conduite par trois mille Lausacans (a-t-on voulu dire Lansquenets), approchât dudit château pour le battre, laquelle aisément ne pouvait descendre et passer la montagne

à cause du mauvais temps et inondations des eaux faites sur la fin du mois de septembre et commencement d'octobre.

Pendant ce temps, ceux de ladite religion quittèrent Villefranche-de-Panat qu'ils occupaient, d'où ne furent sortis qu'il fut envoyé en ladite ville, par ledit sieur Amiral, M. de Bonhaut, avec sa troupe, composée de quatre-vingts hommes d'armes en bon équipage, où étant, le sixième dudit mois d'octobre, logés, et, le lendemain, voulant partir d'icelle, furent surpris par ceux de la religion qui, ayant fait quelques embûches aux environs d'icelle et mis le feu à quelques maisons, donnèrent sur la troupe, dont furent tués et occis soixante maîtres, sans comprendre les arquebusiers à cheval, ledit sieur de Bonhaut pris, son lieutenant, guidon et maréchal-des-logis avec cent chevaux de service, que fut une grande perte pour ledit sieur, et fut fait état que ceux de la religion avaient butiné, sans comprendre la rançon des prisonniers qu'ils prirent, pour plus de quarante mille écus. Les autres de ladite troupe qui se sauvèrent se rendirent à la ville de Rodez, dépourvus de hardes et de montures. Et ceux qui firent tel effort de ladite religion étaient le sieur de Châtillon, La Vaquaresse, un nommé Le Sergent Laval, accompagnés de cent arquebusiers.

Le même jour, sixième jour du mois d'octobre, ledit sieur partit de la ville de Rodez pour aller trouver monsieur son père à la ville de Gaillac, et remisit en icelle, le dixième jour du mois d'octobre sur le soir.

Le mardi, quatorzième jour du mois d'octobre, les MM. Consuls, tant du *Bourg* que de la *Cité*, avertis que ledit sieur Amiral voulait partir ce jour-là de ladite ville de Rodez et se retirer en son camp pour le réunir, s'assemblèrent pour prendre congé de lui; et s'étant transportés en la maison épiscopale où il était logé, ledit sieur Amiral, les voyant venir vers lui pour prendre congé, les devança à parler et s'excusa du long séjour qu'il avait fait dans ladite ville de Rodez, ensemble partie de son armée, qu'il dit avoir fait pour quelques raisons particulières qu'il a devers soi et ce qu'il leur reconnaîtrait en brief en récompense du bon traitement. Où par M. de Lalle, premier Consul du *Bourg*, assisté des trois Consuls de la *Cité*, prenant la parole en l'absence de M. Bonal, premier Consul de la *Cité*, dudit sieur de Lalle fut répondu que, à son entrée, la ville lui avait été dé-

diée, ensemble, les habitants d'icelle, de laquelle il pouvait disposer à son plaisir, le remerciant bien humblement de la bonne volonté qu'il portait à icelle. Et sur ce, prit fort honorablement congé de lui, ensemble de toute la Noblesse qui l'assistait.

Et le même jour, sur l'heure de dix heures, ledit sieur Amiral délogea de ladite ville de Rodez, avec ceux de son armée que y étaient logés, et s'en alla coucher à Sévérac l'Église.

(Extrait du registre des délibérations du *Bourg* de Rodez, coté nº 9, fº 44.)

---

9. — JOURNAL

et Relation du siége et réduction de la ville de Saint Antonin, par le Roi Louis XIII, le 24 Juin 1622 et autres actes en résultant.

Jeudi, 9 *juin* 1622. — Le 9 juin 1622, la ville de Saint-Antonin, en Rouergue, a commencé d'être attaquée par les troupes de M. de Vendôme, du duc d'Elbeuf et du Maréchal de Thémines. La première attaque a été faite à Pechdax, où les troupes se sont logées et ont dressé plusieurs corps de garde, aux escarmouches desquels ont été tués M. de la Tour, capitaine, ainsi que le capitaine de Lalanne, étrangers. Le sergent Vonissas a eu le même sort. Trois ou quatre ont été blessés. Rauzet, prisonnier échappé, a dit que l'ennemi avait perdu trois ou quatre hommes.

Vendredi, 10 *juin*.— L'ennemi est venu jusques aux Cornes. Onze des siens sont demeurés sur la place ou ont été jetés dans la Bonnette. Sur le soir, David Roussenac, dit Touly, a été blessé d'un coup de mousquet.

Samedi, 11 *juin*, *jour de Saint-Barnabé*. — Une furieuse attaque a été donnée, sur les dix heures, avant midi. Les nôtres ont été chassés du colombier de Bouniol et du four de Miner. Le capitaine Marmoine a été blessé à la cuisse, au fond de la *côte droite*. Trois hommes de l'ennemi ont été tués de la vigne de Bouniol.

Un porteur, Espagnol, demandant M. de Vendôme, est entré dans la ville. Il a avalé les lettres qu'il portait et ne les a pas encore digérées.

Un gros de l'armée ennemie, après ladite escarmouche, est venu se loger dans le Viguier de Rhodanèse, à l'opposite des Carmes, reconnaissant ledit quartier suspect.

Sur minuit, on a fait dix prisonniers, tous de Najac, qui ont été jetés dans la rivière.

On a pris un tambour, qui a confirmé le dire de Rauzet du premier jour et de Maugecharrette.

Dimanche, 12 *juin*. — Ramat, soldat de Negrepelisse, qu'on croyait avoir été tué lorsque le capitaine Marmoine avait été blessé, est arrivé, de nuit, près la ville. Il était blessé. On l'a fait entrer pour le faire panser.

On dit que Dalot, le receveur, venant de Languedoc à Milhars, averti du siége, s'en est retourné pour faire venir M. de Rohan au secours.

Le fils de Vinagré, arrivé de Negrepelisse, a dit que le Roi a fait pendre cinquante des principaux habitants aux fenêtres de leurs maisons.

La couleuvrine et autres pièces d'artillerie du bastion de la Porte a tué quatre-vingts hommes à l'ennemi ou plus.

Lundi, 13 *juin*. — L'ennemi a tiré plus de deux mille coups de mousquet et quelques coups de fauconneau. Ils ont blessé, au quartier de Marmoine, un petit garçon, une femme et un soldat. A deux heures après midi, M. de Bourdes, de Penavaire, Maret et quelques autres soldats sont montés au *Causse-d'Anglars* et ont tué quatre soldats de l'ennemi au bout de *Combes-Luysens*.

La nuit, il y a eu une forte alarme, principalement à notre corps de garde de *La Popie*. Le régiment de M. de Cessac s'est logé au bout de la *Côte de Penne*.

On a pris un cavalier ennemi, qui a dit que l'armée était de trente mille hommes, que le Roi s'était emparé de Negrepelisse et l'avait battue avec six canons, prise d'assaut, et fait pendre cinquante hommes.

Mardi, 14 *juin*. — Sur les trois heures après midi, on a placé sept pièces de canon dans le camp de Petras, au bout du *Pré commun*. A la même heure, Jean Doumergue, dit *Lescarrié*, et autres deux, ont été blessés sur le bastion de la *Porte du Pré*, le premier, d'un coup de mousquet; le deuxième, de deux coups de fauconneau.

Les canons ennemis ayant commencé à tirer, le premier coup a

enlevé la main de Jacques Aymar. D'autres sont tombés sur les maisons de Lagarde, de Mlle Delbos et de Penavaire et autres. Il y a, à présent, huit pièces de canon dans le camp dudit Petras; deux couleuvrines par dessus son pigeonnier, et trois fauconneaux sur le pigeonnier de Bartouilhet.

On a tiré vingt-six coups de canon, depuis trois heures après midi. Philippy et Ouradou ont abandonné *La Popie* et la barricade du fond du pont, après les avoir fait détruire et ruiner. Ils sont rentrés sur le pont, envoyant sentinelle au dehors. Le moulin du *Gravier* a été ruiné. La couleuvrine a rompu l'attelage d'un des canons qui sont pointés au bout du *Pré commun*. Bernard de Saint-Just fut tué à la barricade du *Gravier*.

Mercredi, 15 *juin*. — Il y eut prêche sans cloches. Le sergent Marc de Compty fut blessé d'un coup de mousquet à la cuisse sur le bastion; le capitaine Ouradou au bras gauche. L'ennemi a perdu six ou sept hommes. Il a mis ses barricades dans le pré, près du jardin de Miquelot.

Jeudi, 16 *juin*. — Dans l'espace de six heures, les ennemis ont tiré deux cent cinquante coups de canon, qui n'ont fait aucune brèche. Le pont-levis de la *Porte du Pré* a été brisé. Un boulet creva le ventre de Samuel Lacombe. Un autre emporta la tête de Guiral. Cavaillé Barre mourut la nuit dernière; un soldat de Verfeil perdit la main et fut blessé à la cuisse; deux autres habitants de la ville furent tués.

Sur les quatre heures après midi, notre canonnier ayant tiré la couleuvrine sur *Pechdax*, l'ennemi répondit par un coup de canon qui passa dans le rouage de la couleuvrine sans l'avoir offensé. Ce coup emporta quatre doigts de la main gauche à Jean Fournel, et blessa trois enfants.

Vendredi, 17 *juin*. — Quelques régiments sont venus au bout de la *Côte de Penne*. Une partie des soldats sont descendus jusqu'à *La Popie;* deux ou trois ont été tués par les habitants.

On a tiré cent soixante-six coups de canon. Un fils de Revernel a été blessé d'un coup de mousquet au cou; Cambe, fort vieux, à la jambe. La brèche est ouverte sur le soir. Jacob Rauzet et Pierre Beyla, praticien, ont été tués pendant la nuit.

Samedi, 18 *juin*. — Le matin, le capitaine de Lourdes a été blessé au bras, sur le grand bastion.

L'ennemi a comblé le canal de la Bonnette avec des fascines. Il a tiré quatre-vingts coups de canon aux cornes. Sur les deux heures après midi, les assiégeants sont montés à l'assaut pour s'emparer des cornes; mais ils ont été vaillamment repoussés. Quoique, pendant l'assaut, ils aient tiré vingt coups de canon pour favoriser leurs soldats, ils ont cependant eu, tués ou blessés, plus de cent hommes; et quelques-uns des nôtres ont été blessés, entre autres, M. Pinel, à l'épaule, M. de Saint-Sébastien et Paul Vialars.

La chambrière de Bertrande en a tué deux de l'ennemi avec une *daille* (1). Elle a été blessée avec Françoise de Penavaire, la fille de Me Delort, la chambrière de Petit Dejust. Benoit, tailleur, et Maffre Roubert ont été tués.

Dimanche, 19 *juin*. — La tête de la fille de Plagaven a été emportée d'un coup de canon avant le jour, et Cadinelle, femme de Mathieu Aliez, a été tuée en travaillant à la manœuvre. Sur les six heures du matin, Barthelemy Combay a été tué d'un coup de mousquet au flanc, en même temps qu'il tirait le sien à l'ennemi.

Il est arrivé un porteur de Montauban qui a dit que Sainte-Foy avait été repris et que l'on avait tué douze cents hommes de la garnison du Roi. Il a dit aussi que le secours des Montalbanais serait déjà arrivé en cette ville si l'on n'avait fait savoir à Montauban que Saint-Antonin n'en avait pas besoin, parce qu'il y a trop de gens et peu de vivres.

On a donné le second assaut aux cornes. L'ennemi a été vaillamment repoussé malgré une cruelle batterie qui ne cessa de tirer pour intimider les nôtres et les accabler. L'ennemi a eu plus de quarante hommes de tués. De notre côté, M. Segui de Caussade. Sarremejane, capitaine, blessé au bras. On a tiré cent quarante coups de canon.

Lundi, 20 *juin*. — Le troisième assaut a été donné aux cornes. Il a été terrible, et, dans les deux partis, l'on a perdu beaucoup de monde. Les ennemis, à force de troupes et de coups de canon, ont gagné les cornes et fait brèche aux murailles de la ville, près la mai-

(1) Faux.

son de Lalause, chanoine. Il ont fait jouer une mine qui les a entièrement rendus maîtres des cornes; mais ils ont perdu un grand nombre d'hommes. Ils nous en ont tué aussi beaucoup, entre autres David Ouradou, capitaine, M. Cousin, le fils du capitaine, M. Benjamin Philippy, David Franc, notaire, M. Luc, tailleur de Bruniquel, Bourrel, apothicaire, Prévarac de Verfeil. Marc Grave a eu la tête emportée d'un coup de canon sur le bastion de *la Condamine*, et Abraham Barrières a eu le même sort sur le bastion du *Beziès*. Le même couo de canon m'emporta, à moi Antoine Aymar, la main gauche. Il y eut aussi beaucoup de blessés, entre autres Antoine Bougniol jeune, marchand de Laraze, Vaisse de Caussade. Pierre Penavaire fut blessé d'un coup de mousquet au flanc, dimanche, en apportant de la poudre et des balles aux soldats. Il mourut quelques jours après la réduction de la ville. David Hugonnet, sergent d'une compagnie, fut blessé au genou, et Jacob Aymar, son beau-frère, fut blessé aussi au coude et moururent tous deux quelques jours après, ayant fait profession de foi et reçus par le père Bernard, capucin, en la religion catholique, apostolique et romaine.

Mardi, 21 *juin*. — La trève ayant été faite pour une heure seulement, a été, tout de suite, rompue. Causse, apothicaire, a été spolié de son écharpe, épée et armes par les ennemis, qui prirent Combès, M. Dufour, adjoint, Raygade, David Villeneire et Ventalou; et, après les avoir fait attacher par les bourreaux, leur ont donné la vie.

Mercredi, 22 *juin*. — On a fait une trève de quelques heures. M. de Cessac, M. de la Guépie, avec quelques autres grands seigneurs et Capitaines des Gardes du Roi, au nombre de quatre cent cinq, ont été dans la *Loge*, où le consul Martin, le capitaine Poux, le sergent-major Lacroix père sont allés les trouver. Après l'entrevue, ils ont eu la permission de prendre la fille de Villeneuve, qui avait été tuée au combat du lundi 20. Le canon a beaucoup tiré et a battu la tour de la *Porte du Pré*. L'ennemi a fait jouer trois mines, sur le soir, qui ne lui ont guères servi. On attend la résolution du Roi, qui est à Caylus.

Jeudi, 23 *juin*, *veille de Saint-Jean Baptiste*. — Il y a eu trève jusqu'à midi pour parlementer, et, après le parlement, le Consul a rapporté dans le temple, où il a fait assembler tous les capitaines et trois

des principaux de leurs compagnies, que le Roi ne peut accorder aucune composition à la petite ville de Saint-Antonin, puisqu'elle a voulu soutenir quinze jours le camp du Roi ; toutefois, qu'il leur accorde qu'ils auront la vie sauve et l'honneur de leurs femmes ; que les soldats étrangers sortiront avec un bâton blanc à la main, les capitaines avec leurs épées, et que le pillage serait arrêté moyennant une somme de trois cent mille francs. M. de Vendôme et M. le Maréchal de Thémines entreront le même soir dans la ville.

Vendredi, 24 *juin*. — Il fut accordé, dans la maison de M. Le Brun, apothicaire, que les habitants seraient quittes du pillage, du violement des femmes et du brûlement de leur ville, moyennant la somme de cent mille francs, pour laquelle somme s'obligeront quarante-cinq bourgeois ou habitants de la ville par contrat retenu par un notaire des troupes de M. de Vendôme, payable à la fin de l'année, et, jusque au réel payement, sept des quarante-cinq demeureront effectivement prisonniers, savoir : Lalauze, Brascourt, M. Bez, M. Philippy, Bougniol, Dardenne, Dejust et Canitrot. M. le duc de Vendôme y était avec le comte de Chambert (1), le marquis de....., de....., le sieur de Cessac.

Le même jour, on pendit le sergent-major, M. de Lourdes, Saremejane, Baillarguet, Josué Penavaire, Pierre Doumerc, Garrigues, Lagarde Procureur du Roi, un nommé Portes, qui était venu se remettre dans cette ville, étant catholique, de Barnabes, un nommé Coutis, et un bridier de cette ville nommé Portes.

Samedi, 25 *juin*. — On afficha le taux des vivres, tant du pain que chair, poisson, vin, avoine, foin, dans tous les carrefours de la ville.

Pour compléter les douze qui devaient être pendus, Pierre Amiel, de Verfeil, a été pendu aujourd'hui.

Le temple de ceux de la religion prétendue réformée fut métamorphosé en église romaine, le Roi l'ayant donnée aux MM. du Chapitre, et, le lendemain, on y dit la sainte messe.

M. de Chappes et M. de Biron, qui arrivèrent hier au soir, après le parlement de M. de Chambert (2) et de M. le duc de Vendôme, pour

(1) Schomberg.
(2) *Idem*.

demeurer en cette ville, dirent aux anciens d'avertir ceux qui voudraient aller au prêche dans une maison particulière, de quoi M. de Biron nous avertit, sur le soir, avant de s'aller coucher, et nous dit que, passé demain, on nous donnerait une cloche pour le sonner et que l'ordre serait rétabli.

Dimanche, 26 *juin*. — M. Tholosany a prêché dans la salle de M. de Royre. Il y avait seulement quarante hommes et autant de femmes ou environ. M. de Biron était à la porte pour garder qu'il ne fût point fait d'insolences par les soldats.

Lundi, 27 *juin*. — M. de Biron a été vers Montauban. Le Conseil a été tenu à la maison de Brun.

Mardi, 28 *juin*. — A été signée la délibération du Conseil tenu à la maison de Brun, par laquelle M. Canitrot, procureur, est député pour aller à Toulouse emprunter les cent mille francs que nous sommes obligés de donner et pour obtenir rabais du Roi.

Il y a eu prêche dans la maison dudit sieur de Royre.

Le 26 juin 1622, moi Antoine Aymar, ai fait profession de foi de l'Église catholique, apostolique et romaine, à Saint-Antonin, et j'ai été reçu par le père Bernard, capucin.

EXTRAIT

de l'obligation faite au Roi par les habitants de Saint-Antonin, lors de la réduction de cette ville à son obéissance pour la somme de 100,000 livres.

En présence de moi, Simon Réparant, Conseiller, notaire et Secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, furent présents Pierre Martin, premier consul, Jean de Lalauze père, Pierre Lalauze consul, Jean Dejust consul, Antoine de Bez médecin, Jean Penavaire, Antoine Bougniol, Pierre Brun, Pierre Philippy, David Ravaille, Jacob Bonnières, Antoine Mandirac dit Cadenne, Guillaume Cavagnac, David Philippy, Jean Rey, Antoine Dardenne, Pierre Sabattier, Bachon, Jean Mordagne, Jean Grèzes dit Penchon, Abel Ladevese, David Coste, Jean Tabarly, Paul Vialars, Durand Canitrot, Abel Gayral consul, Jean Roussenac consul, Jean Aymar, Jean Proneja, Pierre Villeneuve, Jean Palot contrôleur, Pierre Vialars, Joseph Cavagnac, Pierre Delafage, Jean Bourdarios, Isaac Bournazel, Abel Dupin, Pierre Gardes, Jean Solomiac, Pierre Rey, David Palot bourgeois, Jean Benezeth, Jacques Boudet, Pierre Delon, Marc Costa, Jacob Abrial, David Aymar, Jean Reray, Cazalières, Melchisedech Delpech, Abel Reselis, Jean Ravaille, de Saint-Just dit Mange-Nougat, Jacques Mordagne, Philippe de Philippy, Michel de Lamothe, Guillaume Carvalle, Pierre Bon dit Congot, tous habitants demeurant dans la ville de Saint-Antonin, lesquels, tant pour eux que pour les autres habitants de ladite ville, non catholiques ou autres qui s'y étaient réfugiés, de la juridiction d'icelle, ont promis et promettent l'un pour l'autre, et chacun d'eux en seul pour le tout, sans division ni discussion, renonçant aux bénéfices desdits droits, au Roi notre Sire, moi susdit Secrétaire stipulant et acceptant pour Sadite Majesté, de payer et bailler à Sadite Majesté, ès mains du trésorier de son épargne, M. Thomas Moiron, ou du porteur de ses quittances ou des présentes, la somme de cent mille livres tournois, savoir : la moitié

dans les derniers jours du mois d'août prochain, et l'autre moitié dans les derniers jours d'octobre suivant pour tout délai, et ce pour éviter le saccagement de leur ville, abandonnement d'icelle et de leurs personnes aux soldats, qui leur était acquise par leur rébellion et félonie, et à ce faire obligent tous et chacun leurs biens, même leurs propres corps, et à tenir prison ferme jusques à fin de payement, pour sûreté et accélération duquel payement demeureront lesdits de Bez médecin, Lalauze second Consul, Pierre Philippy, Jean Dejust, Durand Canitrot, Antoine Dardenne, David Palot bourgeois, prisonniers de guerre au château de Villeneuve, dont ils seront élargis au même instant qu'ils auront payé ladite somme ou baillé caution d'icelle en la ville de Paris, dans la personne du sieur Palot, Secrétaire de Sadite Majesté ou d'autres personnes solvables et agréables ez villes de Bordeaux, Toulouse, Villefranche, Albi ou autres catholiques aussi agréables à Sa Majesté. Fait et passé audit lieu de Saint-Antonin, en la présence de M. le vicomte de Cessac, du sieur baron de la Guépie et Barthelemy de Juillac, premier Consul de Villeneuve, étant audit lieu de Saint-Antonin, le vingt-quatrième jour de juin 1622, et ont, lesdits sieurs de Cessac, de la Guépie, de Juillac, présents, signé la minute des présentes avec les dénommés en la présente obligation. Fait et accepté. — Ledit Mandirac, — Pronejac-Villeneuve, l'un desdits; — Vialars, — Delon, — Abrial, — Aymar, — Cazalières, — Delpech, — Bon, dit Couyol. — Des autres, les uns ont déclaré ne savoir signer, les autres ne pouvoir à cause de leurs blessures et maladies. Les susdites présentes expédiées pour servir à M. le Maréchal de Thémines, suivant l'arrêt du Conseil du quatrième jour d'octobre 1624. — *Signé*, RÉPARANT.

Par nous, notaires royaux de la ville et de celle d'Agen, soussignés, la présente copie d'obligation a été collationnée et vidimée sur autre copie en parchemin, signée Réparant, et retirée par M. le Maréchal de Thémines, et, à sa réquisition, pour servir à Mme de Pardaillan. — D'Agen, le 4 février 1626. — THÉMINES, signé.

LAYDE, notaire royal; — DE MAURY, notaire royal; signés audit extrait.

EXTRAIT

des lettres d'abolition, de rémission et de pardon pour les Consuls et habitants de Saint-Antonin obtenues du Roi, le 12 Juillet 1622.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Encore que pour les désobéissances et rébellions que les Consuls et habitants de notre ville de Saint-Antonin ont commises contre notre autorité, tant pour avoir participé aux mauvaises et pernicieuses résolutions des Assemblées de la Rochelle et de Montauban, et les avoir ouvertement assistées, que pour avoir eu même l'audace de soutenir le siége contre notre personne, les habitants dudit Saint-Antonin ne pussent recevoir de punition et châtiment qui réponde à l'énormité de leur crime ; néanmoins, ayant réduit la ville à notre obéissance, contraint ceux qui étaient dedans à se soumettre à notre discrétion, Nous avons voulu, sur les assurances qu'ils nous ont données de demeurer et persévérer ci-après en la fidélité qu'ils nous doivent, sans s'en éloigner; Nous avons voulu arrêter le cours de la justice en la personne d'aucuns d'entre eux des plus coupables pour en faire un châtiment exemplaire, et user de miséricorde envers les autres habitants de ladite ville, ainsi qu'ils nous en ont très-humblement fait supplier.

Savoir faisons que pour ces causes et autres à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, quitte remets, pardonne et abolis, quittons, remettons, pardonnons et abolissons les crimes de rébellion et attentats commis, tant en général qu'en particulier, par les Consuls et habitants de notre ville de Saint-Antonin, depuis le commencement de ces mouvements jusqu'à la réduction de ladite ville en notre obéissance, soit en révolte et prise d'armes contre notre autorité, fortification de ladite place, levée et entretien de gens de guerre, que pour les intelligences et pratiques qu'ils peuvent avoir entretenues au préjudice de notre service et du

repos public avec les Assemblées illicites tenues en nos villes de la Rochelle, Montauban et autres lieux à nous rebelles, ensemble de tous actes d'hostilité par eux commis et autres pendant ledit temps dont Nous voulons que la mémoire se trouve éteinte et supprimée, et qu'en ce fesant, lesdits Consuls et habitants de ladite ville puissent vivre, résider et demeurer en leurs maisons en toute sûreté, sous l'observation de nos Édits et Ordonnances, et faire pratiquer en ladite ville l'exercice libre de leur religion, ainsi qu'ils le voulaient par le passé, sans qu'ils soient troublés, inquiétés, ni molestés, à la charge néanmoins que ledit exercice se fera en autre lieu qu'en celui où est à présent leur temple, que nous avons destiné pour y célébrer la messe et servir à la religion catholique, attendu qu'il est bâti sur terre d'église et que les habitants de la religion prétendue réformée ont aussi celle de la ville de Saint-Antonin. Pour tous lesquels crimes et rébellions nous imposons silence perpétuel à nos Procureurs généraux, leurs Substituts présents et à venir et à tous autres. N'entendons néanmoins comprendre en nos présentes lettres d'abolition les cas et intérêts acquis, que nous en avons réservés et réservons.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre Cour de Parlement de Toulouse et autres nos justiciers, chacun en son endroit, ainsi qu'il appartiendra, que les présentes y soient enregistrées. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel auxdites présentes.

Donné à Castelnaudary au mois de juillet, l'an de grâce 1622, et de notre règne le treizième.

Signé à l'original,

LOUIS.

Et au repli desdites lettres est écrit :

Par le Roi,

PHÉLIPPEAUX, ainsi signé à l'original.

L'arrêt d'enregistrement par le Parlement de Toulouse est du 13 septembre 1622.

MALEFANT, ainsi signé au repli dudit arrêt.

10. — EXTRAIT

de l'Histoire du siége de Creyssel et de ce qui s'est passé avant ledit siége avec les Huguenots de Millau, depuis l'année 1622 jusqu'à l'année 1629, par Valentin Jean et Jean Viala, présents audit siége, où ils portaient les armes et témoins oculaires, rédigée en 1664, par Pierre Granier, tous de Creyssel.

1621 et 1622. — Le duc de Rohan, Pair de France, prince de Léon, qui se disait chef des églises réformées de ce Royaume, et principalement dans les provinces de Haut et Bas-Languedoc, ainsi que dans la Haute-Guyenne, parut avec deux mille hommes devant Millau. D'abord les habitants se montrèrent peu disposés à le recevoir, quoiqu'ils fussent presque tous Huguenots; car il trouva la porte du pont-vieux fermée. Il l'enfonça, mais il trouva les portes de la ville également fermées. Il fit le tour de son enceinte avec ses gens, tambours battant, trompettes sonnant, et les portes s'ouvrirent; il se rendit maître de la place, en chassa tous les catholiques et les força d'abandonner leurs maisons et leurs biens. On n'excepta que quelques personnes qui n'eurent ni un courage, ni une foi assez fermes pour rester fidèles à leur religion; elles embrassèrent celle qu'on appelle *réformée*. Le duc fit démolir plusieurs églises et monastères, abattre plusieurs croix.

Ensuite, il se rendit maître de Creyssel et de son château, avec le consentement de ceux qui le gardaient pour lors. Il fit démolir l'église de Saint-Julien, et prêcher et chanter les psaumes dans la salle de la maison consulaire par un ministre nommé M. Joly. Les

habitants de Creyssel étant fermes dans leur religion, les gens de M. de Rohan et ceux de Millau les arrachaient par force de leurs maisons et les menaient au prêche à grands coups de bâton. Cet état de choses dura pendant les années 1621 et 1622.

Pendant ce temps, M. de Rohan et les Huguenots de Millau assiégèrent Saint-George, (le 29 d'août 1622), qui ne résista que quelques jours. Les catholiques en furent chassés; les protestants emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans les maisons et mirent le feu au plus grand nombre; on accabla les habitants de ce village de contributions et d'outrages; ces événements furent suivis d'une paix de quelques années (*Paix publiée le* 29 *d'octobre* 1622). Les habitants de Creyssel étant restés sans messe pendant deux ans, envoyèrent le nommé Solier Fraissignes à Sainte-Eulalie, où Monseigneur l'évêque de Vabres s'était retiré pour se mettre à l'abri de la fureur des Huguenots. Il demanda à ce prélat la permission de faire dire la messe à Creyssel et l'obtint. Au retour de Soulier, on dressa un autel dans la salle de la maison consulaire pour y célébrer le service divin, attendu que l'église de Saint-Julien était démolie.

1625. — Les habitants de Creyssel demandèrent au Roi une garnison pour leur château. M. de Noailles, Gouverneur de la province, et les Consuls de Montjaux leur envoyèrent soixante hommes bien armés. Ils arrivèrent à Creyssel, le 26 juillet 1625, par le chemin de Peyre, le long du Tarn, tambour battant, mèche allumée. Ils traversèrent le gué de l'Yerle appartenant à Etienne Fabre et logèrent chez les habitants de Creyssel.

1626. — Les habitants de Millau regardèrent cette démarche des Creysseillois comme une espèce de révolte et résolurent de faire de leur place un monceau de ruines : ceux-ci employèrent une année entière à se fortifier. La garnison et les habitants faisaient des battues partout où ils pouvaient rencontrer dans leur taillable les Huguenots de Millau. Un jour, le sergent Villeneuve sortit avec six bons soldats et se dirigea vers le pont-vieux, dans le dessein de braver la garde du pont. Il trouva un bouvier qui labourait son champ le plus voisin du pont. Cet homme eut peur, prit la fuite et abandonna ses bœufs; le sergent Villeneuve les amena à Creyssel, avec la pointe de sa hallebarde.

1627. — Douze jours après la fin de 1626, vint à Creyssel un commissaire de la part de M. le duc d'Épernon, Gouverneur de la province pour y faire la publication de la paix ; mais elle dura peu. Les Huguenots de Millau prièrent M. de Rohan d'appeler auprès de lui les troupes qu'il avait dans la Haute-Guienne et dans le Bas-Languedoc, ce qui leur fut accordé. Les habitants de Creyssel se munirent de provisions de guerre ; quant aux provisions de bouche, ils en avaient bien assez, ayant tout mis en commun. Persuadés que la garnison de Creyssel n'était pas capable de se bien défendre, ils écrivirent à M. de Valençay qui commandait dans la citadelle de Montpellier pour le prier de leur envoyer de bons soldats. Il fit partir une compagnie de cinquante hommes *d'armes* sous la conduite du capitaine Cebrouvas. Les Huguenots de Millau, instruits de leur arrivée, placèrent des troupes en embuscade à la côte Rounivo, à Lasfons et le long de la côte de Creyssel. Nos gens en furent prévenus et descendirent par la côte d'Issis. Cependant les troupes de Millau vinrent à leur rencontre sur le chemin de Bardels et de la Peyrade, en allant au pont de Biaux. Notre détachement en eut avis et se disposa à une défense vigoureuse. La nuit était tombée depuis près d'une heure, on ordonna d'allumer les mèches par les deux bouts et d'allonger les files afin que le détachement parût plus considérable. Les Milhavois eurent peur et se retirèrent.

1628. — Monseigneur le prince de Condé était alors à Albi. Il envoya à Creyssel pour commander pendant le siége M. d'Arré. Cet officier visita les murs de la place, passa les soldats en revue dans le pré de M. de Gaujal, et trouva quatre-vingts soldats ou habitants en état de se bien défendre. Enfin, le 29 août 1628, Creyssel fut investi par un grand nombre de troupes. On dressa une batterie dans les vignes de la Mendeze sur l'avenue de Millau ; un régiment campa au même endroit ; un bataillon fut porté du côté de Bardels. Il faisait partie du régiment dit *de Las Agassos* (1), parce que, en dérision du costume de nos moines, les soldats en étaient vêtus moitié en blanc et moitié en noir. Un autre bataillon fut établi du côté de Calès : là se trouvait M. de Rohan. M. d'Arré harangua

(1) Les Pies.

ses soldats et envoya un homme de Creyssel à Monseigneur le prince de Condé, pour l'avertir que la place était assiégée et lui demander des renforts.

31 d'*août*. — Le lendemain, on commença à tirer le canon du côté de la Mendèze, et les ennemis travaillèrent à faire un chemin-couvert du même côté pour arriver contre les murs du fossé sans être vus par les assiégés. Le huitième jour (6 de septembre), le canon de la Mendèze fit brèche à la muraille, ce qui répandit l'alarme dans Creyssel. Il y avait un prêtre, nommé M. Louis qui, pendant le siége, se promena sans cesse dans les rues, le surplis sur les épaules, la croix à la main, criant : *courage, mes enfants ; je vous promets de la part de celui qui est attaché à cette croix pour lequel et pour l'église duquel vous vous battez, que l'ennemi ne remportera pas la victoire et qu'il n'entrera point dans la place*. Les femmes, de leur côté, portaient toujours du vin aux soldats sur les murs. Le dixième jour (8 de septembre) la brèche fut fort augmentée ; on travailla toute la nuit, à la fortifier dans le château avec des poutres, des planches et les meubles des maisons. Cependant le secours n'arrivait pas. Le canon de Calès endommageait toutes les maisons.

9 de *septembre*. — Le onzième jour, les ennemis voyant la largeur de la brèche et manquant de munitions, car ils chargèrent les derniers coups qu'ils tirèrent avec des crochets de fer, mêlés aux boulets, se décidèrent à donner l'assaut. M. de Rohan avertit les personnes les plus marquantes de Millau de venir à Calès, pour être témoins de la destruction de Creyssel. Cependant il envoya des tambours à M. d'Arré, Gouverneur, qui s'approcha pour connaître l'objet de leur mission. — *M. de Rohan vous fait dire que si vous voulez vous rendre, il vous accordera la vie*. — *Vous vous moquez de nous*, fut la réponse de M. d'Arré. Il était alors environ neuf heures du matin. M. de Rohan ordonne aussitôt qu'on monte à l'assaut à deux heures après midi. M. Louis fait une belle exhortation aux soldats. M. d'Arré place ses hommes d'élite à la brèche, et les vieillards aux lieux où l'on ne peut arriver qu'avec une échelle. A deux heures, l'ennemi s'avance principalement du côté de la brèche. Il porte des échelles partout en criant : *Vive Rohan*. Les assiégés crient : *Vive le Roi*. Les troupes postées à Calès passent la

rivière du Tarn. La mousqueterie imite le bruit d'une forte grêle qui tombe dans l'eau. M. d'Arré défend qu'on tire de Creyssel avant qu'il en donne l'ordre. Les ennemis étant arrivés à la brèche, serrés les uns contre les autres, M. d'Arré commande *feu*. On tire une pièce de fer nommée *Miraihon*. Cette décharge porte l'épouvante parmi les ennemis, dont plusieurs sont blessés et quelques-uns tués. M. d'Alayre, commandant les assiégeants, paraît le premier à la brèche, à cheval, avec sa cuirasse. Le combat s'engage. Il tombe de cheval, et un habitant de Creyssel, nommé Solier, le perce, avec sa hallebarde, au défaut de la cuirasse ; s'il n'eût été promptement secouru, il restait sur la place. Après un combat de deux heures, les ennemis perdent courage et tournent le dos. En vain leurs sergents et leurs officiers cherchent à les ramener. M. d'Arré, au contraire, peut à peine empêcher les siens de se mettre à leur poursuite. Du côté de l'étang, on monta à l'assaut avec de grandes échelles ; mais deux ou trois bons vieillards repoussèrent l'ennemi avec de grosses pertuisanes. On leur offrit de l'argent. *Retirez-vous ou vous êtes morts !* fut leur réponse. L'ennemi demanda la permission de retirer ses morts et ses blessés et l'obtint.

10 de *septembre*. — On s'attendait à un second assaut le lendemain; les Huguenots n'osèrent pas le tenter. Nous les attendions avec de grosses poutres chargées de pierres, destinées à tomber perpendiculairement le long du mur, parce que nous avions observé qu'au moment de l'assaut l'ennemi se réfugiait dans le fossé au pied des murailles où il nous était impossible de le voir. Nous avions aussi préparé de grandes chaudières pleines d'huile bouillante, une de chaque côté de la brèche, derrière la partie du rempart qui existait encore pour les jeter au visage des assiégeants.

11 de *septembre*. — Monseigneur le Prince n'arriva que deux jours après. Nous n'avions plus besoin de secours. Le corps de M. de Rohan était de quatre mille hommes et plus. Monseigneur vint avec ses gardes devant la porte de la place. Les troupes montèrent sur le Larzac et bordèrent la montagne. M. d'Arré se présenta devant le prince avec quelques habitants. Il était tellement défiguré par les fatigues qu'il avait essuyées, que le prince lui demanda : *Qui êtes-vous ? — Las ! je suis d'Arré, Monseigneur, et voici*

six braves habitants de Creyssel, six bons soldats qui ont bien fait leur devoir. Le prince donna un louis d'or à chacun d'eux, fit le tour de Creyssel extérieurement jusqu'à la brèche et parut très-étonné qu'un si petit nombre d'hommes eût pu résister si longtemps à tant d'ennemis.

---

11. — FRAGMENTS

DE LA TRADUCTION EN VERS ROMANS D'UNE VIE DE SAINT AMANT, ÉVÊQUE DE RODEZ, ÉCRITE EN LATIN.

Premier fragment.

Del cabalagre gran del comtat (1) que crompet
Quatre deniers d'argen lou pobol n'aleuget,
Cad' an percept qu'era del rey Honorat Cesar
Als homes del Rouergue pel cap de cad' oustal (2).
. . . .
. . . .

Deuxième fragment.

Et fo mandat al rey per mesatge coren
Que Quintia l'avesque de Rhodes veramen
Era fugit sa oltra, per penre gaudimen
Del pobol de Rhodes que va'n far perseguen,
Diso que subjugar los vol certanamen
Al noble rey de Fransa ; no lor era plasen.
Et per aquella causa, lo rey ven brevemen.
. . . .
. . . .

Troisième fragment.

Aprob aïsso long tems, s'en se vol recordar
Un prince qu'era duc, que se fasia appelar
Marcia, ab gran gen ven per assetjar
La vila de Rhodes, et vol la subjugar,
Que de per totas parts la fec environar
Et gardar, que mondé no lay pouges intrar,
Et destrieys tant lo pobol que non ac que mangar.
. . . .
. . . .

(1) Il ne faut pas conclure de ce passage qu'il existait un comté de Rouergue du temps de l'Empereur Honorius. Le traducteur de cette vie de Saint Amant, qui paraît avoir écrit à la fin du onzième ou au commencement du douzième siècle, a désigné cette province comme on le faisait de son temps.

(2) Il n'est pas vraisemblable qu'il ait existé en vers romans deux vies de Saint Amant, dont l'une aurait été traduite du latin et l'autre originale : cependant, je dois faire remarquer au sujet de ces fragments, qui n'ont pas tous été recueillis au même lieu, que les vers riment par deux dans le premier, si même ils riment, tandis que dans les quatre suivants les rimes sont longtemps les mêmes.

De la grande capitation du comte qu'il acheta
Il soulagea le peuple de quatre deniers d'argent,
(Capitation) qui, chaque année, était perçue par le Roi Honoré César
Sur les hommes du Rouergue, par chaque chef de maison.
....
....

Et fut mandé au Roi par message en courant
Que Quintien, l'évêque de Rodez, vraiment
Etait fui ça outre, pour prendre sûreté
Du peuple de Rodez qui va s'en faire poursuivant;
Ils disent que subjuguer les veut certainement
Au noble Roi de France; cela ne leur était plaisant,
Et pour cette cause le Roi vient rapidement.
....
....

Après ceci longtemps, si on veut soi souvenir
Un prince qui était duc, qui se faisait appeler
Marcian, avec grande foule vient pour assiéger
La ville de Rodez et veut la subjuguer,
Vu que par toutes parts la fit environner
Et garder, de manière que monde ne là pût entrer,
Et pressa tant le peuple que n'eut quoi manger.
....
....

Quatrième fragment.

Tant lor entendement a Dieus van demonstrar.
Ab gran devotio se van appareillar,
Qu'el sepulchre visito de Sanct Amans lo bar.
Et prego caromen qu'els veilla desliurar
Del prince Marcia, et de tot son affar.
Quand airo long temps facha aquesta orasio.
Et airo Dieus pregat ab grand devotio,
Et an pres Sanct Amans per garda et per guido.
Viro fugir d'aqui los contrari que so.
. . . .
. . . .

Cinquième fragment.

Et devenc se l'altr' an, per malvaïs mouvement
Qu'aquel duc Marcia fes altre assietgeament
Per tornar a Rhodes et per far raubamen;
Que vol penre la vila et contrenger la gen
Per so que miels n'agut tot son entendemen
Que no ac l'altra ves, quan s'en fugi coren.
E'l pobol, que a vist sest assietgeamen,
Grand paor en a aguda d'aquela mala gen,
A Sanct Amans s'en fuio, qu'es lor defensamen :
E'ls ennemis fugiro com l'altra ves coren.
Onc pueissas no tornero per far mal a la gen.
. . . .
. . . .

Sixième fragment.

Al nom de Jesus Christ aysi sia affinat
Lo libre que vous ay de lati romansat
Del patro Sanct Amans (1).

---

(1) Cette expression *del patro Sanct Amans* prouve que le traducteur était du Rouergue, pays dont Saint Amant est le patron.

Tant leur désir à Dieu vont démontrer
Avec grande dévotion se vont apprêter
Afin que le sépulcre visitent de Saint Amant le baron,
Et prient chèrement que les veuille délivrer
Du prince Marcian et de toute son affaire.
Quand eurent longtemps fait cette oraison,
Et eurent Dieu prié avec grande dévotion,
Et ont pris Saint Amant pour garde et pour guide,
Virent fuir de là les ennemis qui sont.
....
....

Et arriva-t-il l'autre an, par mauvais mouvement,
Que ce duc Marcian fit autre siége
Pour retourner à Rodez et pour faire volerie;
Vu qu'il veut prendre la ville et contraindre le peuple
Pour cela que mieux en eût tout son désir
Que n'eut l'autre fois quand s'enfuit en courant.
Et le peuple qui a vu ce siége
Grand peur en a eue de cette male gent.
A Saint Amant s'enfuyent, qui est leur défense :
Et les ennemis fuirent comme l'autre fois en courant,
Onc depuis ne retournèrent pour faire mal au peuple.
....
....

Au nom de Jésus-Christ ici soit fini
Le livre que vous ai du latin romancé
Du patron saint Amant.

---

12. — VIE DE SAINT AMANT,

Evêque de Rodez.

SANCTUS AMANTIUS.

Sanctus Amantius Ruthenis natus et educatus calcato cum vitiis mundo virtutum splendore conspicuus, sacerdotii culmen et pontificiæ dignitatis thronum possidere meruit in urbe Lodova. Fuit nimirum in eo perfecta humilitas, prompta misericordia, continua liberalitas, ac sancta simplicitas. In vigiliis erat laudabilis, in jejuniis fortis, in remissione mansuetus, in colloquiis dulcis, in conflictatione lenis, in perferendis injuriis mitis, in adversis patiens, in prosperis moderatus, rarus in verbis, semper hilari vultu, in blandis severus, constans in asperis.

Postquam autem Lutovensem ecclesiam aliquandiù administrasset, illiusque curam et regimen successori suo cessisset, Ruthenas....... evangelium contribulibus suis prædicavit, primusque Ruthenensium factus est episcopus.........

Celebratur autem Sancti-Amantii solemnitas in majori Lodovæ Basilica die III novembris.

Ex Breviario Lodovensi et nomenclat. Guidon.

Chronolog. præsulum Lodovensium, p. 10, 11 et 13.

---

13. — VIE DE SAINT GEORGE,

Évêque de Lodève, originaire du Rouergue.

SANCTUS GEORGIUS.

ÉPISCOPUS LODOVENSIS.

Sanctus Georgius ex sanguine illustri diœcesis Ruthenensis originem traxit, qui toto pueritiæ et adolescentiæ suæ tempore liberalium artium studiis docilem animum jugiter mancipavit; quibus plenissimè informatus, postea divinis litteris ita incessanter incubuit ut suis etiam magistris eruditior evaserit. Fuit autem in voluntaria corporis sui afflictatione et assidua maceratione rigidus et severus, in charitate fervidus, sobrius et pudicus, sapiens et facundus, humilis et mansuetus; religione, moribus et litteris apprimè imbutus et ornatus.

Ex Legendario Lodovensi et Conchensi Chartulario.

Celebratur annua solemnitas die IX novembris.

Chronolog. præsulum Lodovensium.

Saint George fut d'abord moine à Conques, puis à Vabres et enfin évêque de Lodève en 880. Il reçut des dons de Charles le Chauve et notamment le telonium de Lodève et la propriété du lieu de Salelles.

14. — VIE DE SAINT GAUBERT,

Fondateur du monastère de Montsalvi dans le Carladez.

SANCTUS GAUBERTUS.

Incipit vita Sancti Gausberti presbiter, canonici regularis Sancti Augustini.

Fuit primus præpositus Montis salvi tempore Philippi, Francorum regis, Arvernis Roberto presidente, Ruthenensium consulatum Reymundo procurante (1).

Oriundus erat ex territorio Arvernensi, de confiniis Castri quod vocatur Thierium.

Accivit ad se socios, Stephanum ex Ruthenensibus partibus, et Bernardum ex Mauriaco in Arvernia.

Sancti Projecti moniales Sancti Augustini fundavit.

Ad ripam Oltis fluvii monasteria Sancti Salvatoris Figeaci et Sanctæ Fidis Conchensis visitavit; ibi quàm plurima suæ pietatis et sanctitatis testimonia dedit ut alios ad suam vitam traheret.

Postea Betam vicum pervenit ubi locum in honorem Sanctæ Mariæ construxit (2).

Postremò pervenit ad locum qui hodiè Montis salvi dicitur à salvandis hominibus ob rigorem hiemis, ubi cellulas adificavit; cum

---

(1) Philippe I[er] monta sur le trône en 1060 : Robert II fut comte d'Auvergne la même année; Raimond de Saint-Gilles prit le titre de comte de Rouergue en 1066; Bérenger II, vicomte de Millau et de Gévaudan en 1051, mari d'Adèle, vicomtesse de Carlat et de Lodève, dont le père et la mère vivaient en 1048, Bérenger qui donna à Gaubert le territoire de Montsalvi, vécut jusqu'en 1096, de même que Robert. C'est aussi cette année que Raimond cessa d'être comte de Rouergue : Philippe I[er] ne mourut qu'en 1108. C'est donc entre 1066 et 1096 qu'il faut placer la date de la fondation de Montsalvi : il paraît qu'elle eut lieu en 1073 ou 1075.

(2) Notre-Dame de Bez en Rouergue, sur la Selve, affluent de la Trueyre.

sociis sanctissimè vixit; cujus fama pervenit ad aures vice-comitis Carladesii, qui ei et successoribus, de territorio vicino tantum dedit quantum ipse à prima diei hora lucescente usque ad horam tertiam circuire posset.

Multa miracula fecit præcipuè Ruthenis ad seditionem motam in civitate ubi eam sedavit suis precibus et orationibus ubi fuit accitus ab ipso Raymundo consule ab ipso noto (1).

Tandem fundavit ecclesiam B. Michaëlis de Alausiaco in Carladesio (2), ubi obiit jam sexto lunæ junii referente kalendas, ubi visitantibus præsto est qui ejus implorant auxilium.

Ce manuscrit se conservait et se conserve peut-être encore à l'église de Montsalvi.

---

(1) Cette émeute arriva en 1079 par l'indiscipline des chanoines réguliers de Saint-Amant. Le comte Raimond appela Saint Gaubert et lui donna cette église pour qu'il y établît son institut; mais ce projet ne put réussir.

(2) C'est Laussac, situé en Rouergue et dans le Carladez, sur les bords de la Trueyre, et primitivement dans une forêt. Saint Gaubert y fonda non-seulement une église, mais un monastère dont font mention des titres de 1087. Bérenger II, qui lui avait donné Montsalvi, lui donna aussi ce nouveau local.

15. — VIE DE BÉATRIX DE CLERMONT-BOURBON,

Comtesse de Charolais, femme, en 1327, de Jean d'Armagnac, Comte d'Armagnac et de Rodez.

EXTRAIT DES ARCHIVES DU COUVENT DES CORDELIERS A RODEZ.

Cum hic locus, (le couvent des Cordeliers) Ruthenensibus mœnibus omninò conterminus, civitatem redderet imbecilliorem, atque inter proceres de ejus ad terram direptione ageretur, illustrissima atque simul pientissima Beatrix a Claromonte Armeniaci Ruthenæque comitissa, atque Sancti Ludovici Francorum regis neptis, ne tantum incommodum fratres subire cogerentur, conventûs muros turribus atque firmissimo aggere fermari jussit ita ut nulla ex parte civitas sit munitior........

Obiit Beatrix de Claromonte anno 1365 in festo Beati Ludovici. Fuit maxima mater ordinis Minorum et sepulta in habitu. Dedit conventui indumenta de veluto viridi, et indumenta dominæ nostræ solemnia alba, et indumenta parata cum albis et ornamentis suis et tribus cappis processionalibus de veluto rubeo desuper auro miro modo contexta. Hæc in omnibus festivitatibus solemnibus de mane et de sero conventum reficiebat, et multa alia beneficia conferebat in tantum quod sæpè necessaria sibi subtrahebat ut conventûs et fratrum inopiam relevaret. In testamento suo legavit centum florenos annuos pro quinque capellaniis, et cuilibet conventui hujus custodiæ viginti florenos aureos pro una capellania fienda. Sepulta est in capella Sancti Joannis Baptistæ ; et conventus lampadem tenere debet perpetuò ardentem in dicta capella ante dictum tumulum suum.

II

ÉPITAPHES ET INSCRIPTIONS

RELATIVES AU ROUERGUE.

1035 à 1060. **INSCRIPTIONS**

Qu'on lit sur le portail de l'église de l'abbaye de Conques, où est sculpté le jugement dernier.

Sanctorum cetus stat Xto judice letus
Homnes perversi sic sunt in maria rapti

Sic datur electis ad celi gaudia cunctis
Gloria, pax, requies, perpetuusque dies.
Casti, pacifici, mites, pietatis amici
Sic stant gaudentes securi nil metuentes.
Penis injusti cruciantur in ignibus usti
Demonas atque tremunt perpetuoque gemunt
Fures mendaces falsi cupidique rapaces.
Sic sunt damnati cuncti simul et scelerati.

O peccatores transmutetis nisi mores
Judicium durum vobis scitote futurum.

1214. **EPITAPHE**

DE HUGUES DE RODEZ,

Evêque de cette ville, mort en 1214.

Hac jacet in **tumba**, veneratur quem Bonac**umba**
Hugo Ruthen**ensis** præsul, patruus comit**ensis** :
Corpus sub **petra**, sed spiritus est super **æthra**.

1275. **INSCRIPTION**

Qu'on lit sur un mur de l'église cathédrale de Rodez.

Anno Domini MCCLXXV cal. Mart. corruit caput hujus ecclesiæ. Eodem autem anno, 9 jan. fuerat remotum altare **B** Virginis..... fuerant autem anni septingenti et ampliùs ex quo prædictum altare constructum fuerat per bonæ memoriæ episcopum cui nomen erat Deusdedit, sicut ex gestis et scriptis antiquis in sacrario repertis constat evidenter. In circuitu etiam mensæ ejusdem altaris scriptæ sunt tales litteræ : DEUSDEDIT EPISCOPUS INDIGNUS FECIT FIERI HANC ARAM.

1304. **EPITAPHE**

Faussement attribuée par Bosc, qui doit la rapporter inexactement, au connétable Bernard d'Armagnac, mort en 1415.

Anno incarnationis Dom. MCCCCXVIII, die XIV septembris, in hoc tumulo conditum est corpus illustrissimi et potentissimi principis, **Bernardi**, comitis Armeniaci. Ruthenæ et Stabuli Franciæ. Exequiis interfuerunt DCCCC presbyteri, et fuit ecclesia hujus monasterii Bonævallis CXL pannis cincta aureis vel sericis et XXII M ardentibus facibus illustrata.

On lit en effet, dans *l'Abrégé historique et généalogique des comtes de Rouergue et de Rodez*, page 26 :

« Henri II, comte de Rodez, mort en 1304, gît à Bonneval. Ses obsèques « furent magnifiques, et c'est de lui et non du connétable, qui ne fut jamais « enseveli en cette abbaye, que se doit entendre cette inscription qui se lit en- « core dans le cloître, par laquelle on voit qu'à sa sépulture furent présents

« neuf cents prêtres, et l'église entourée de cent quarante draps d'or ou de soie « et d'onze cents deux torches allumées. »

A l'appui de ce que dit ici cet auteur, j'ajouterai : 1° que le comte Henri II prenait le nom d'Armagnac même dans ses actes (v. Expilly, *Dictionnaire des Gaules*, t. I. p. 400, article *Auvergne*) ; 2° qu'on ne voit point que l'écriture et l'orthographe de l'épitaphe soient celles du temps. Il est vraisemblable que l'épitaphe primitive fut détruite et puis refaite à une époque postérieure ; et comme Henri II s'était appelé Armagnac, on l'attribua au plus fameux comte de Rodez de cette race.

1435. **EPITAPHE**

DE BONNE DE BERRI,

Comtesse de Rodez, morte en 1435.

Hic jacet corpus **Dominæ Bonæ**.

1470. **EPITAPHE**

DE GUILLAUME DE LA TOUR D'AUVERGNE,

Evêque de Rodez, inhumé dans la chapelle des Trois-Rois,
de son église cathédrale.

Hic jacet **R. P.** in Christo
P. D. Guillelmus de Turre
Qui obiit die 20 Mensis Martii 1470
Cujus anima requiescat in pace. Amen.

1501. **EPITAPHE**

DE BERTRAND DE CHALENÇON,

Evêque de Rodez.

Pro R. in Chr° P. B.
De Chalenconte qui obiit 24 oct. 1501.

Hæc structura (1) tegit Bertrandum; condidit illam.
Istius ecclesiæ tenuit moderamina præsul.

---

(1) Le Jubé.

Is castella, domos vigil et solers reparavit.
Heu! postquam pietatis opus prudenter amavit
Et coluit multis annis (testantur egeni)
Parca nocens rapuit : flevit virtutis amator.
Gressus siste tuos, ores, pensęs quoque tecum.
Est calcanda semel magnis, parvis, via lethi.

1501. **EPITAPHE**

DE BERTRAND DE POLIGNAC,

Evêque de Rodez.

Pro Rdo in Chr° Patre
D. Bert. **de Polignaco** episcopo Ruthenensi
Qui viam carnis egressus est anno 1501, die 2 novembris,
cujus aīa requiescat in pace.

Cum traheret Lachesis vitæ prædulcia fila
Præsulis atque caput redimiret infula clarum
Ecclesiæ Ruthenæ, mortis Bertrandus amaris
Perfoditur telis, patrui quoque tegitur antro.
Corde suo volvant ignobilis et generosus :
Parcere Parca nequit, rogat ores inclyta virtus.

1524. **EPITAPHE**

DE FRANÇOIS DE LA ROVÈRE,

Evêque de Mende, inhumé à Villefranche, dans l'église des Chartreux.

Franciscus **Roverus** mausoleo abditur isto
Qui Mimatensi præsul in urbe fuit.
Savonæ Ligurum claris natalibus ortus
Julius huic patruus Papa secundus erat.
Mille à Christo et quingentis quater atque viginti
Solibus, et Maio mense beatus obit.

1529. **EPITAPHE**

DE FRANÇOIS D'ESTAING,

Evêque de Rodez.

D O M.
Obiit R. in Christo Pater
DD Franciscus de **Stanno**, episc. Ruthen.
Omnium consensu ob suas ingentes virtutes electus olim a magno
Consilio regis senator
Et decretorum doctor Papiensis eximius
Vice-legatus in Francia et Avenione
Anno salutiferæ incarnationis MDXXIX
K. novembris, qua die est celebre festum omnium Sanctorum.
Qui ex nobilissima familia de **Stanno** etiam Ruthenensi
Pro meritis inenarrabilibus insignita et dotata
Stemmatibus et signis regiis
Ortus
Vixit annos sexaginta novem, in episcopatu octo et viginti.
In Christi pauperes liberalissimus.
In religione dei et cultu die ac nocte pientissimus
In instaurandis et noviter construendis sacris et deo dicatis
Templis et aliis suæ ecclesiæ ædibus magnificentissimus.
In asservandis ecclesiæ juribus omnium diligentissimus.
Et qui neminem verbo aut opere unquam læsit
Aut tristem a se discedere permisit.
Stylum et leges fori sive curiæ suæ in melius reformavit.
Præclaras in sua ecclesia tum pro se, tum pro defunctis
Parentibus, domesticis et amicis, ordinationes sua impensa
Fieri curavit.
Suam diœcesim et plebem sibi commissam nunquam deserens
Summo omnium desiderio cœlum, quantum piè, credimus
Petiit.
Suam plebem et suos ferventius et propius domino **Jesu**
Suæ pientissimæ matri, sanctis omnibus
Commendaturus.
Faciat Dominus **Jesus** ut vota nostra in summam ejus gloriam
Suæ immensæ majestati et ineffabili pietati
Accepta, grataque sint.

1533. **INSCRIPTION**

Qui se lisait sur une table de marbre incrustée dans une colonne de l'église cathédrale de Rodez, près du chœur.

Franciscus. Valesius. Rex. PP. Et. Bonarum. Litterarum. Meliorumque. Artium. Vindex. Cum. Massiliam. Ad. Clementem. VII. P. M. Magnis. Itineribus. Gravissima. Anni. Tempestate. Contenderet. De. Summa. Rerum. Collocuturus. Quo. In. Congressu. Initum. Catharinæ. Mediceæ. Clementis. Proneptis. Matrimonium. Cum. Henrico. Duce. Aurelianensi. Ruthenas. Cohortante. Pontif. Georgio. Armagnacio. Regio. More. Ingressus. Est. Et. Magnificentissime. Exceptus. MDXXXIII Nono. Cal. Augusti. Eodem. Apparatu. Altero. Post. Die. F. Delphinus. Atq. Duces. H. Aurelaniensis. Et. Carolus. Engolimensis. Accepti. Sunt.

1535. **INSCRIPTION**

Qu'on lisait sur une autre table de marbre, placée comme la précédente.

Henricus. Albretius. Navarræ. Rex. Et. Margarita. Valesia. Conjux. Incomparabilis. Justitiæ. Innocentiæ. Castimoniæ. Pietatis. Et. Religionis. Heroina. Pellucidum. Margaritum. Et. Vnicum. Totius. Orbis. Lumen. Et. Ornamentum. Ruthenas. Splendido. Ac. Prope. Regio. Apparatu. Ingressi. Et. Solemni. Pompa. Per. Urbem. Devecti. Ad. Aram. Maximam. Supplicatum. Deducti. Sunt. MDXXXV. Idibus. Juliis. Postridie. Georgio. Armagnacio. Inter. Sacra. Coronati. Ruthenenses. Comites. Et. Salutati.

Entre 1545 et 1560. **INSCRIPTION**

Placée sur les murs de la ville de Rodez, près du palais épiscopal.

Labanti. Episcopio. Dum. Erismate. Et. Substructionibus. Illustrissimus. Cardinalis. Armagniacus. Medetur. Opera. Eadem. Urbis. Securitati. Et. Ornamento. Consulit.

Entre 1545 et 1560. **INSCRIPTION**

Qu'on lisait à la porte de Saint-Martial, sur les bases des deux colonnes.

Ornamento. Urbis. Ac. Civium. Oblectamento. Atque. Episcopii. Commoditati. Georgius. Armagniacus. Cardinalis. Ruthenensis. Episcopus. Portam. Hanc. Non. Invenustam. Nec. Ineleganti. Specie. Ut. Est. Ingenio. Ad. Præclara. Quæq. Composito. Cum. Tecta. Itione. Sua. Impensa. Extruendam. Curavit.

Avant 1560. **INSCRIPTION**

Qu'on lit sur la tour carrée qui est à l'angle sud-ouest de la cathédrale de Rodez.

Facessant Ægiptiorum
Insanæ Pyramidum moles.
Valeant orbis miracula.

Après 1560. **INSCRIPTION**

Qu'on lit sur le mur de la terrasse de l'évêché de Rodez.

Jacobus. Cornelianus. Episcopus. Ruthenensis. Hoc. Alioqui. Pernecessarium. Opus. Sculptum. Quidem. Illud. Et. Expolitum. Sed. Tamen. Quod. Nisi. Magna. Prope. Dicam. Nulla. Vi. Labefactari. Queat. Jussu. Impensa. Atque. Arbitratu Illustrissimi. Cardinalis. Armagniacii. Extruendum. Curavit.

1614. **INSCRIPTION**

Qu'on lit au haut de la tour carrée de l'horloge, à Millau.

Achetée en 1613 et haussée en 1614 : Consuls. MM.
Gabriel Trauconis, docteur ès droits,
Abel Montels, Sr de la Blaquière,
Sires David Caylus et Vayssière, marchands.

1623. **INSCRIPTION**

De la cloche Calmont, à Rodez.

Calmontia vocor. Raymundi Calmontis etiam hujus ecclesiæ episcopi partim dono confecta sum anno 1283; et cum campanili combusta duplicato metallo secundò restituta sum anno 1510. Sed denuò direpta tertiò refecta fui anno 1564. Et iterùm, quartò, præsule Jacobo de Corneliano anno 1576. Scissa, quintò eliquata sum, episcopo Francisco, Jacobi nepote, anno 1583. Ac denuò attrita, sextò restituta fui, Bernardino episcopo, Francisci nepote, anno 1619. Infrà annum fracta, septimò confecta fui, eodem præsule, anno 1623, in honorem Jesu et Mariæ.

1630. **INSCRIPTION**

Qu'on lisait sur le mur oriental du couvent de Sainte-Claire, à Villefranche.

Hic ad octo millia civium Francopolitanorum corpora sepulta jacent, qui anno MDCXXVIII, ab initio Maii ad finem Septembris, peste urbem depopulante, à vivis erepti sunt. Horum sepultura his muris circumdata est, anno MDCXXX, consulibus Petro Pomairol, regis consulare, ac ejusdem in provincia Ruthenensi questore, Claudio des Bruyères doctore medico, Dominico Alcouffe et Joanne Riviere procuratoribus.

INSCRIPTION

Qu'on lit au bas du portrait de Jean de Pomairol, que les habitants de Villefranche firent placer dans leur hôtel de ville, après la peste de 1628.

Talis erat qui me funestis cladibus ictam
Sustinuit, præsens et in ipsa morte refecit :
Quem nunc illa manet magnæ pietatis imago
Parva, sed ad seros major ventura nepotes
Si quid amor patriæ, si quid benefacta juvatis.

1349. **EPITAPHE**

DE GILBERT DE CANTOBRE,

Evêque de Rodez, inhumé dans la chapelle de son église cathédrale, qui porte son nom.

.... **Dominus Guilbertus** bonæ memoriæ Episcopus Ruthen. et obiit die XII Martii, anno Domini............. cujus anima req...... in pace.

1359. **EPITAPHE**

DE GAILHARD DE CARDALHAC,

Archidiacre et fondateur de deux chapelles dans l'église cathédrale de Rodez.

Hic jacet venerabilis vir **Galhardus de Cardalhaco** Archidiaconus..... ....et cat. Ruthen. qui obiit anno dni MCCCLIX die XI msis Maii cujus aia requiescat in pace. Amen. +

1407. **INSCRIPTION**

Trouvée dans une maison, à Rodez.

LAN MIEL E IIII C E VII
LO PREMIE JORN DE MAR
FES FAR E COMESSA AQUEST
COR DONA VIGOROSA
VIGOROS MOLHER
QUE FO DE SEN.....
RAYMON BORNACE (1)

(1) Très-probablement Bornacel.

Il y avait une famille de Bournazel à Rodez, différente des Mancip et des Buisson, seigneurs de Bournazel : en 1297, Guillaume de Bournazel de Rodez était Chevalier. Les Vigoroux étaient une famille noble existant encore à Rodez en 1700.

E FE LO AQUABAR COMA
MAI ESTA DE PRES.

L'an mil quatre cents et sept
Le premier jour de Mars
Fit faire et commencer ce
Corps (de logis) dame Vigoreuse
Vigoroux, veuve
Du seigneur
Raimond de Bournazel,
Et le fit achever comme
Il est à présent.

1424. **INSCRIPTION**

Qu'on lit sur le portail de l'église de Saint-Austremoine, près Salles-la-Source.

LAN MIIIIc ET XXIIII
ET LO X DE JULIUS FEC AQUESTE PORTAL
.... RECTOR DAQUESTA GLIEYA.

L'an mil quatre cents vingt-quatre
Et le 10 de juillet fit (*construire*) ce portail
.... recteur de cette église.

1471. **INSCRIPTION**

Qu'on lit dans une chapelle de l'église de Perse, près Espalion.

L'an 1471 (1), le dix d'Abrial, Arnal de Belloc et Flors sa molher faïro la kpila.

L'an 1471, le dix d'avril, Arnal de Belloc et Flors, sa femme, firent (*construire*) cette chapelle.

(1) Je copie cette inscription telle que je la trouve dans la *Revue de l'Aveiron et du Lot* du 25 janvier 1841; mais il est probable que dans l'original la date n'est point en chiffres arabes.

INSCRIPTION

Qu'on lisait sur l'arcade du chœur de l'église de l'abbaye de Loc-Dieu.

Suivant M. H. de B..., *Revue de l'Aveiron et du Lot* du 1er février 1841 :

FRATRES JOHANNES DE FLEURI ABBAS
LOCI DEI.

Mais suivant la version exacte :

FRATER JOHANNES DE LEUIS ABBAS
LOCI DEI.

INSCRIPTION

Que portait une pierre trouvée dans les ruines de l'ermitage de Saint-Guiral, sur la montagne du même nom, près Saint-Jean du Bruel.

Frère Pierre-César Cambacedes, originaire de Larbous, paroisse de Mandagout, natif de père et mère religionnaires, s'est fait ermite en ce lieu, où il a fait bâtir cette église ornée de toutes les choses nécessaires pour y célébrer la sainte messe et rendre la maison habitable, à ses propres coûts et dépens, pour la gloire de Dieu, l'an 1724.

La paroisse de Mandagout est située près du Vigan.

INDEX DES TITRES ET MONUMENTS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DU ROUERGUE QU'ON POURRAIT AISÉMENT COLLIGER.

1. — TITRES ANTÉRIEURS A L'AN 800.

Année 371. 1. Chronique du monastère de Conques.
Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

418. 2. Edit de l'Empereur Honorius pour l'assemblée des *Sept-provinces*.
Vaissette, t. I, Preuves, col. 19.

Vers 420. 450. 3. Vie de Saint Amant, évêque de Rodez.
Manuscrite dans Bonal.
Chronologia præsulum Lotovensium.
Bibliothèque du P. Labbe, t. II.
Raynouard, Choix des poésies des troubadours.

Vers 480. 4. Lettre de Sidoine-Apollinaire à Elaphe.
Œuvres de Sidoine. — Bosc, t. III, p. 146.

502. 516. 5. Vie de Saint Quintien, évêque de Rodez.
Vitæ patrum de Grégoire de Tours.

516 et an. suiv. 6. Vie de Saint Dalmas, évêque de Rodez.
Manuscrite dans Bonal.

600. 7. Copie figurée de l'inscription qu'on lit sur une table de marbre dans la chapelle de Cantobre.

767. 8. Donation de Pépin le Bref en faveur du monastère de Conques.
Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.
Vaissette, t. I, Preuves, col. 23.
Bosc, t. III, p. 147.

2. — TITRES DEPUIS 801 JUSQU'A 900.

---

801. 1. Donation de Prix, près Creyssel, au monastère de Conques.

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.
Bosc, t. III, p. 148.

813. 2. Testament de Dadile, riche seigneur en Septimanie.

Vaissette, t. I, Preuves, col. 138.
Bosc, t. III, p. 149.

820. 3. Charte relative à la fondation du monastère de Conques.

Gallia Christiana, t. I, col. 236.
Bosc, t. III, p. 151.

838. 4. Charte de Pépin, Roi d'Aquitaine, en faveur du monastère de Conques.

Bosc, t. III, p. 153.

861. 5. Donation faite à l'abbaye de Vabres dans le temps de sa fondation.

Vaissette, t. I, Preuves, col. 107.

861. 6. Histoire de la fondation de l'abbaye de Vabres, écrite par Aigo, abbé de ce monastère au commencement du dixième siècle.

Vaissette, t. I, Preuves, col. 108.

862. 7. Charte de fondation de l'abbaye de Vabres par Raimond, comte de Toulouse et de Rouergue.

Sicard, *Ruthena Christiana*, p. 22.
Vaissette, t. I, Preuves, col. 111.
Bosc, t. III, p. 157.

862. 8. Confirmation, par Charles le Chauve, de la fondation du monastère de Vabres.

Sicard, *Ruthena Christiana*, p. 24.
Vaissette, t. I, Preuves, col. 110.
Bosc, t. III, p. 160.

Vers 864. 870. 9. Dotation du monastère de Vabres par Roland.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 43.
Bosc, t. III, p. 160.

864. 10. Donation faite, par Charles le Chauve, de l'église de Connac à la cathédrale de Rodez.

Sicard, *Ruthena Christiana*, p. 26.
Bosc, t. III, p. 163.

864 ou 865. 11. Donation faite par la comtesse Berteiz et le comte de Toulouse Bernard, son fils, au monastère de Vabres.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 56.
Vaissette, t. I, Preuves, col. 117.

870. 12. Ordonnance de Charles le Chauve en faveur du monastère de Vabres, pour en confirmer la donation.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 56.
Vaissette, t. I, Preuves, col. 119.

875. 13. Donation faite au monastère de Vabres pour le soulagement des âmes des ducs et marquis Frédelon, Raimond et Bernard.

Vaissette, t. I, Preuves, col. 126.

877. 14. Rétablissement du monastère de Nant.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 60.
Bosc, t. III, p. 165.

878. 15. Plaid (tenu à Albi) en faveur de Carissime, abbesse du monastère de Saint-Sernin lez Rodez.

Vaissette, t. I, Preuves, col. 135.
Bosc, t. III, p. 166.

879. 16. Lettre du Pape Jean VIII à l'évêque de Rodez, Adhémar.

Sicard, *Ruthena Christiana*, p. 26.
Bosc, t. III, p. 167.

883. 17. Donation faite par la comtesse Berteiz au monastère de Vabres.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 57.
Vaissette, t. I, Preuves, col. 138.

883 ou 886. 18. Donation faite par Bernard, comte d'Auvergne, à l'abbaye de Conques.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 21.

888. 19. Donation faite au monastère de Conques, *anno primo regnante Odone rege.*

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.
Vaissette, t. II, Preuves, col. 23.

900. **20.** Donation faite par Avierna, Bernard et Aymo, ses enfants, au monastère de Conques, de leurs acquêts *in vicaria Dunense, in villa Caransiago.*

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

Cette donation, quoique datée de la troisième année du règne de Charles, qui commença en 893, se rapporte à l'an 900, parce que Charles le Simple ne fut reconnu en Rouergue qu'après la mort d'Eudes, laquelle arriva le 1er de janvier de l'année 898.

---

3. — DIXIÈME SIÈCLE.

---

930. 1. Donation faite au monastère de Conques.

Mense Aprilis, 10 *Kalendas Maii*, *anno primo quo Karolus rex obiit et Rodulfus cœpit regnare* (22 avril).

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

Mense Aprilis, sub feria quinta, X Kalendas Maii, anno primo quod Carolus rex abit à sæculo et Rodulfus rex cœpit regnare (jeudi 22 avril).

Vaissette, tome II, Preuves, col. 67.

934. 2. Echange entre Ermengaud, comte de Rouergue, et l'abbaye de Vabres.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 71.

935. 3. Donation faite par Ermengaud, comte de Rouergue, à l'abbaye de Vabres.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 73.

937. 4. Echange entre Bernard, vicomte de Millau, et l'abbaye de Vabres.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 80.

938. 5. Donation faite à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 85.

Cet acte est relatif à la *Vicaria Arisensis* (baronnie d'Hierle), dans le comté de Nîmes.

942. 6. Donation faite à l'abbaye de Saint-Pons, par Atton, vicomte d'Albi, de divers biens situés en Rouergue.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 84.

943. 7. Donation faite au monastère de Vabres.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, p. 74.
Vaissette, t. II, Preuves, col. 85.

Vers 956. 8. Donation faite par Agilemus et Alduimus, son frère, au monastère de Sainte-Foi de Conques, d'une *villa in pago Ruthenico* appelée *Claugniaco*.......... *Anno secundo regni Lotarii.*

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

957. **9.** Donation du château de Latour en Rouergue, faite à Frotaire, évêque, et à Bernard, vicomte d'Albi, son frère.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 99.

Vers 960. **10.** Charte de fondation du monastère de Ferret, par Saluste, homme noble.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 77.

960. **11.** Plaid tenu en Querci par Raimond Ier, comte de Rouergue.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 103.

961. **12.** Testament de Raimond Ier, comte de Rouergue et marquis de Gothie.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
Vaissette, t. II, Preuves, col. 107.
Bosc, t. III, p. 170.

Vers 974. **13.** Testament de Garsinde, comtesse de Toulouse.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 126.
Vaissette, t. II, Preuves, col. 126.
Bosc, t. III, p. 173.

Vers 976. **14.** Donation faite par Iscafred, Frotard et autres, à l'église de Conques, d'une église appelée *Alto monte* (probablement *Altpuech*), bâtie en l'honneur de Saint Julien.

Die Martis, mense Augusto, anno vigesimo secundo regni Lotarii.

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

Vers 978. **15.** Extrait du testament d'Adalaïs, qui avait commencé de faire bâtir à Narbonne le couvent (de femmes) de Saint-Sauveur.

Similiter de fructu quod habeo in Nebozianense (probablement dans le Nebouzan, en Comminges) *ipsa medietas remaneat Ermengaudo* (son fils); *alia medietas remaneat inter monachos de Vabro et monachos de Juncellos.*

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 97.

Vers 984. **16.** Donation faite par Saluster au monastère de Vabres.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 138.

Vers 986. **17.** Extrait du traité de Bernard, écolâtre d'Angers, sur les miracles de Sainte-Foy de Conques.

Sicard, Comtes, p. 7.
Vaissette, t. II, Preuves, col. 6.

988. 18. Donation faite par Larfredus et Fara, sa femme, au monastère de Vabres.

In mense Madio, die 12ª Kalendas Junii, Domino regnante et regem sperante.

Archives de Vabres, Manuscrits de Colbert.
Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 58.

998. 19. Donation faite par Larfredus et Fara, sa femme, à Bernard, abbé, et au monastère de Vabres, de plusieurs terres et églises, etc.

In mense Septembrio, sub die sexto, regnanto Domino nostro Jesu-Christo.

Archives de Vabres, Manuscrits de Colbert.

4. — ONZIÈME SIÈCLE.

Vers 1002. 1. Donation, faite par le comte Raimond, en faveur de l'abbaye de Conques.

Sicard, Comtes, p. 6.
Vaissette, t. II, Preuves, col. 160.
Bosc, t. III, p. 174.

Vers 1002. 2. Donation, faite par le vicomte Richard, de l'église de Sévérac, dans la viguerie de Layssac, à l'abbaye de Conques.

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.
Vaissette, t. II, Preuves, col. 161.

Vers 1005. 3. Extrait de Bernard, écolâtre d'Angers.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 6.
Bosc, t. III, p. 175.

1013. 4. Plaid tenu à Beziers.........

Vaissette, t. II, Preuves, col. 167.

1025. 5. Fondation du monastère de Rieupeyrous.

Sicard, *Ruthena Christiana*, p. 31. — Comtes, p. 9.
Bosc, t. III, p. 176.

Vers 1031. 6. Relation de la fondation miraculeuse de l'hôpital d'Aubrac, faite par Alard, vicomte de Flandre, et des anciens priviléges de cet hôpital.

Archives d'Aubrac, Manuscrits de Colbert.

Vers 1035. 7. Donation faite par Riguald à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 196.
Bosc, t. III, p. 181.

Vers 1035. 8. Begon de Calmont soumet le monastère de Figeac à celui de Conques.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 52.

1051. 9. Donation de l'église de Trebosc au monastère de Conques, par Hugues, comte de Rodez, et la comtesse Richarde, sa mere.

Sicard, Comtes, p. 10.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 217.
Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 51.
Bosc, t. III, p. 182.

1031. 10. Acte relatif à l'église de Rinhac.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 218.
Bosc, t. III, p. 183.

1053. 11. Acte concernant le projet de fondation d'un monastère dans la paroisse de Mauriac en Rouergue.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 176.
Art de vérifier les dates, Patr. de Jérusalem, Sophrone II.
Bosc. t. III, p. 180.

Vers 1060. 12. Chronique du monastère de Conques après sa destruction par les Sarrasins.

Martenne, *Anecdot.*, t. III, col. 1387.

Elle va jusqu'à Begon, successeur d'Odolric, qui vivait de 1035 à 1060. C'est Begon qui fit construire le cloître.

1060. 13. Fondation du monastère de Clairvaux.......

Sicard, Comtes, p. 9.
Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.
Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 49.

1060. 14. Donation de l'église de la Canourgue au monastère de Saint-Victor de Marseille.......

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 23.

1060. 15. Acte d'affranchissement de Pierre, Gerbert, etc.

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.
Bosc, Preuves, nº 29.

1060 au plus tôt. 16. Donation faite par Geraud de Bruisago et par Deusdet, son fils, à l'église et aux religieux de Conques, d'un fief et d'un village nommé Marcillac, dans la paroisse de Broema, pour 130 *deniers Raymundencs;* et en cas que lesdits abbé et religieux vendraient ce fief, ses enfants pourront le reprendre en rendant 100 *sous Raymundencs.* — *Mense Aprilis, regnante Philippo.*

Vaissette, t. II, Preuves, col. 239.
Bosc, t. III, p. 184.

1062. 17. Rétablissement du monastère de Clairvaux.

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.
Bosc, t. III, p. 185.

1062. 18. Extrait de la Chronique de Moissac, relatif à la donation à cette abbaye du monastère de Vabres.

Baluze, Maison d'Auvergne, t. II, p. 52.

1062. 19. Acte d'assujettissement du monastère de Vabres à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.......

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 57.

1070. 20. Donation de l'église de Notre-Dame de Lespinasse de Millau à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 275.
Bosc, t. III, p. 188.

Vers 1070. 21. Donation de Frotard de Cornus au monastère de Conques, d'un fief aux Infruts, etc. — *Mense Maio, feria 7ª, regni Philippi.*

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

Il est question, dans cette donation, du fromage de Roquefort.

1075. 22. Fondation du prieuré de Rosiers en Gévaudan.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 287.

1077. 23. Donation faite par Foi, vicomtesse de Narbonne, de l'église de Sermur en Rouergue aux abbayes de Cluni et de Moissac.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 295.

Vers 1077. 24. Donation faite par Jourdain de Creyssel à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, des églises de Saint-Martin de Mauriac et de Saint-Sauveur du Larzac.......

Vaissette, t. II, Preuves, col. 298.

1078. 25. Plaid tenu par Raimond de Saint-Gilles, au sujet de l'aleu de Palais réclamé par l'abbaye de Conques.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 300.

1079. 26. Donation des églises de Salars et d'Arques au monastère de Conques, par le vicomte Hugues (de la maison de Millau).

Vaissette, t. II, Preuves, col. 303.
Bosc, t. III, p. 169.

1079. 27. Don du *telonium* de Villeneuve au monastère du Saint-Sépulcre de la même ville.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 50.

1079. 28. Lettre de Pons d'Etienne, évèque de Rodez, relative au rétablissement de l'abbaye de Saint-Amant.

Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 52.

1079. 29. Lettre du Pape Nicolas II à Robert d'Auvergne, comte de Rouergue, pour faire rendre le monastère de Saint-Amant à l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun.......

Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 52.

1079. 30. Acte d'assujettissement du monastère de Saint-Amant à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 49.
Vaissette, t. II, Preuves, col. 303.

1081 ou 1087. 31. Union ordonnée par Pons, évêque de Rodez, de plusieurs églises au monastère de Montsalvi.

Bosc, t. III, p. 194.

1081. 32. Donation faite par Falco, Florence, sa femme, et leurs enfants, à Sainte-Foi de Conques : 1° du village de Vinairols, à condition que les religieux y feront bâtir une église; 2° du port de la Vinière sur la Dordogne, ainsi que d'une terre, lesquels port et terre sont près de Vinairols. — *Eo tempore quo Papa Gregorius septimus convocavit Romæ magnum synodum episcoporum.*

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

1082. 33. Charte d'assujettissement de plusieurs églises au monastère de Saint-Victor de Marseille.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 50.

1082. 34. Donation du monastère de Saint-Amant de Rodez à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 49.
Bosc, t. III, p. 193.

1084. 35. Bulle du Pape Grégoire VII, en faveur du monastere de Conques.

Gallia Christiana, t. I, col. 241.

1085. 36. Fondation faite par Pierre Boisseti, prêtre de Saint-Antonin, martyr, d'une chapelle dans le monastère de cette ville, dont il fait patrons les consuls.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

La date de cet acte (8 d'août 1085) est évidemment fausse, étant repoussée par son contenu même.

Vers 1090. 37. Privilége accordé par le Pape Urbain II aux chanoines de Saint-Antonin, du diocèse de Rodez.

Martenne, *Anecd.*, t. I, col. 248.

1095. 38. Contrat de mariage de Bertrand, comte de Rouergue, et d'Hélène de Bourgogne, et donation faite par le mari en faveur de sa femme.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 338.
Bosc, t. III, p. 195.

1095 ou 1096. 39. Donation faite par Pierre, évêque de Carcassonne, à Sainte-Foi et aux religieux de Conques, des églises de *Licairaco* et Saint-Etienne de Casals, moyennant 180 sous de Carcassonne que ces religieux lui donnèrent.

8° idus Februarii, regnante domino Jesu-Christo.

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

1095. 40. Donation faite par Gérald, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Sainte-Foi, à Robert et Rigal, religieux de Conques, de Sainte-Marie du lieu de Cavilaus, etc.

Mense Martio, die cœnæ domini, luna 14, regnante Domino nostro.

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

1095. 41. Donation faite par Dordon de Peyrebrune et Bérenger, au monastère de Vabres, de l'église de Saint-Laurent de Rollac, de laquelle Bérenger Gasdras et Guy de Bonafos donnent aussi le fief, par l'avis et conseil *pontificis Pontii Stephani* et du Chapitre de l'église de Sainte-Marie de Rodez.

In mense Martio, sub die feria sexta, regnante Domino Jesu-Christo.

Archives de Vabres, Manuscrits de Colbert.

1095. 42. Donation faite par Pierre Ademar Garsendis, femme, et Raimond-Bérenger, son mari, et leurs enfants Bérenger et Deusdet, à Bernard, abbé, et au monastère de Vabres, de l'église de Saint-Clément du diocèse de Lodève, avec les terres en dépendant.

In mense Octobrio, regnante Domino nostro Jesu-Christo.

Archives de Vabres, Manuscrits de Colbert.

1095 ou 1096. 30 décemb. 43. Donation faite par Esquiva, Raimond, Guillaume et Pontius, leurs enfants, à Bernard, abbé, et au monastère de Vabres, de plusieurs vignes et vignobles, de la moitié d'un village, etc., etc.

Sub die tertia Kalendas Januarii, regnante Domino nostro Jesu-Christo.

Archives de Vabres, Manuscrits de Colbert.

1097. 44. Bulle du Pape Urbain II, au concile de Nîmes, qui décide que le monastère de Conques et celui de Figeac auront chacun un abbé.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 44.

1097. 45. Acte de donation de l'église de Golinhac à l'abbaye de Conques par le vicomte Richard, qui fut depuis comte de Rodez.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 345.
Bosc, t. III, p. 196.

1099. 46. Le Chapitre de Rodez embrasse la vie régulière.

Bosc, t. III, p. 198.

1100. 47. Donation à l'abbaye de Conques.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 354.

Gilbert ou Gerbert n'était encore que vicomte de Millau.

— DOUZIÈME SIÈCLE.

Vers 1100.	1. Bulle du Pape Paschal II, qui assujettit le monastère de Nant à celui de Vabres. *Gallia Christiana*, t. I, *Instr.*, p. 61.
1101.	2. Donation faite au monastère de Conques par Pierre Sanche, Roi d'Aragon. *Ibidem*, t. I, *Instr.*, p. 54. Martenne, *Anecdot. nov.*, t. I, col. 285.
1101.	3. L'église de Rebais est adjugée au monastère de Conques. Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.
Vers 1105.	4. Echange fait avec l'abbaye de Vabres par le vicomte de Bruniquel Pierre descendant de Guillemette d'Albi. Vaissette, t. II, Preuves, col. 369.
Vers 1106.	5. Donation de l'église de Cambon, faite au monastère de Vabres par un parent du vicomte Pierre. Vaissette, t. II, Preuves, col. 369.
1112.	6. Donation du monastère de Saint-Léons à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, par Richard, comte de Rodez. Bosc, t. III, p. 196.
Vers 1112.	7. Bulle du Pape Paschal II, adressée à Begon, abbé de Conques, et d'après laquelle les abbés de Conques doivent toujours être appelés pour l'élection des évêques de Rodez. Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 387.
1113.	8. Donation de Douce, vicomtesse de Carlat et de Millau, comtesse de Provence, en faveur du comte de Barcelone, son mari. Manuscrits de Dom Deschamps, Bibliothèque impériale, Archives de Vic.
Vers 1113.	9. Hector et Pons de Camboulas s'engagent à ne se permettre aucun acte de violence contre les habitants de Prades. Cartulaire de Conques. Ducange, Glossaire, Préface, n° 36.

1119. 10. Donation de l'église de Saint-Amant de Rodez à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, faite par Richard, comte de Rodez.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 407.
Bosc, t. III, p. 197.

1120. 11. Hommage du vicomte de Carlat, Richard (comte de Rodez), à l'abbé d'Aurillac.

Archives du prince de Monaco, Manuscrits de D. Deschamps.
Annales, 1120.

1120. 12. Décret d'Adhémar, évêque de Rodez, relatif au cimetière des chanoines.

Bosc, t. III, p. 200.

1122. 13. Plaid tenu au Caylar, dans le diocèse de Lodève, au sujet de l'église de Saint-Martin de Canals, qui était en litige entre les moines de Conques et ceux de Joncels.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 420.

1124. 14. Bulle du Pape Honorius II, qui met sous la protection du Saint-Siége le comte de Rodez et sa famille, parce qu'il s'était croisé.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

Il ne faut pas confondre cette Bulle avec une d'Honorius III, de l'année 1217, et qui s'applique au comte Henri Ier.

1125. 15. Traité concernant le partage de la Provence entre le comte de Toulouse et de Rouergue, et le comte de Barcelone, vicomte de Millau.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 438.

1126. 16. Donation du château appelé Randon, faite par Raimond, comte de Barcelone et marquis de Provence, et Douce, sa femme, en faveur de Guérin et d'Odilon.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 412.

1132. 17. *Vidimus* du testament de Pons, abbé de Saint-Amant de Rodez.

Sicard, Comtes, p. 33.
Bosc, t. III, p. 202.

1133. 18. Donation faite à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert par Bérenger-Raimond, comte de Provence et vicomte de Millau, qui était alors dans cette dernière ville.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 470.

Vers 1133. 19. Histoire de la conversion, de la pénitence et des restitutions de *Poncius de Larazio*..... des fondations de Salvanez et de Nonenque..... composée par Hugo, religieux de Salva-

nez, par l'ordre de Pontius, quatrième abbé élu au mois d'octobre 1161.

Archives de Silvanez, Manuscrits de Colbert.

1135. 20. Hommage du vicomte d'Eyssènes au comte de Rodez.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 479.
Bosc, t. III, p. 203.

1135. 21. Bulle du Pape Innocent II, qui élève le prieuré de Saint-Pierre de Nant à la dignité abbatiale.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 61.

1139. 22. Echange entre Dieudonné et Raimond de Montagnol, et le monastère de Silvanez.

Archives de Silvanez, Manuscrits de Colbert.
Gallia Christiana, t. I, col. 290.

1140. 23. Accord entre les chanoines de la cathédrale de Rodez et les Bénédictins de Saint-Amant de Rodez, relativement aux inhumations.

Archives de l'église de Saint-Amant de Rodez.
Bonal, Evêques, p. 442.

1140. 24. Acte relatif à l'église de Bozouls.

Bosc, t. III, p. 201.

1140. 25. Coutumes accordées aux habitants de Saint-Antonin.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1142. 26. Accord et serments entre Hugues, comte de Rodez, et Roger, vicomte de Carcassonne.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 498.
Bosc, t. III, p. 204.

1146 — 1157. 27. Donations faites à l'abbaye de Silvanez par divers seigneurs.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 519.

1146. 28. Le Pape Eugène III érige le monastère de Belmont en Chapitre.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 516.
Bosc, t. III, p. 205.

1147. 29. Les descendants des fondateurs confirment et accroissent les donations faites au monastère de Belmont par leurs ancêtres.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 517.
Bosc, t. III, p. 205.

1154. 30. Le comte de Rodez Hugues I[er], Ermengarde de Creyssel, sa femme, et Hugues II, son fils, restituent à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert une partie de l'église de Creyssel.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 435.

1154. 31. L'évêque de Rodez, Pierre, fait la même donation.

Martenne, *Anecdot.*, t. I. col. 435.

1155. 32. Partage entre Isarn, vicomte de Saint-Antonin, et ses frères.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 553.

1156. 33. Vente du château de Brusque, faite à Raimond Trencavel par les vicomtes de Bruniquel, qui tenaient ce château de Guillemette d'Albi, leur mère.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 560.

1156. 34. Exemption de péage sur le pont de Millau, accordée à l'abbaye de Silvanez par Raimond, comte de Barcelone, prince d'Aragon, marquis de Provence, etc.

Vaissette, t. II, Preuves, col. 554.
Bosc, t. III, p. 207.

1158. 35. Donation de la ville de Sainte-Eulalie et de la contrée du Larzac aux Chevaliers du Temple.

Bosc, t. III, p. 208.

1161. 36. Accord fait entre P., évêque de Rodez, et Hugues, comte de Rodez.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 51.
Sicard, Comtes, p. 35.

1161. 37. Sentence arbitrale entre le comte de Rodez, Hugues, et l'évêque Pierre.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 50.

1161. 38. Acte de fondation du monastère de Bonneval.

Gallia Christiana, t. I, col. 257.

On trouve dans le *Dictionnaire des Gaules*, d'Expilly, article Bonneval, l'extrait d'un acte évidemment faux, relatif à cette fondation. L'évêque de Cahors, Guillaume de Calmont, y est appelé Guillaume *de Castro novo* (de Castelnau), baron de Clermont (*Claromonte*, mis peut-être par erreur pour *Calomonte*) : il est à remarquer que la terre de Calmont ne passa dans la maison de Castelnau-Bretenous qu'au treizième siècle.

Si l'acte est vrai, la date de la fondation de Bonneval serait postérieure à 1161, puisque les noms ne s'appliquent pas à l'époque. En d'autres termes : si l'acte est vrai quant aux noms, il ne l'est point pour la date de la fondation ; si la fondation est de 1161, l'acte est faux. Mais il est certain, d'après l'acte de fondation rapporté dans le *Gallia Christiana*, que le fondateur de Bonneval fut l'évêque de Cahors, Guillaume de Calmont d'Olt.

1162. 39. Extrait d'un vieux martyrologe relatif à la fondation de Bonnecombe.

Gallia Christiana, t. I, col. 250.

1162. **40.** Règle donnée par l'évêque de Rodez, Pierre, aux religieux et aux sœurs de l'hôpital d'Aubrac.

Archives d'Aubrac, Manuscrits de Colbert.

1162. **41.** Bulle du Pape Alexandre III, par laquelle il prend le monastère de Silvanez sous sa protection. — Montpellier. — 7° *idus Madii*, *indictione* 10, *anno incarnationis Domini* 1162, *pontificat.* 3°.

Archives de Silvanez, Manuscrits de Colbert.
Vaissette, t. II, Preuves, col. 586.

1162. **42.** Bulle du Pape Alexandre III, qui met sous sa protection et celle du Saint-Siége le monastère de Bonneval et ses biens. — *Kalendas Augusti*, *indictione* 10, *anno* 1162, *pontificatus* 3°.

Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1162. **43.** Confirmation par Pierre, évêque de Rodez, de la fondation du monastère de Nonenque.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 62.

1166. **44.** Hommage rendu au vicomte de Millau, Raimond-Bérenger II, par Raimond de Vigoron, pour la moitié des châteaux de Vigoron et de Caylus.

Trésor des chartes, Toulouse, sac 7, n° 5.

Vers 1167. **45.** Transaction passée par l'entremise de Bego, Maître de la milice du Temple, et Durames, abbé de Mansiade (1), sur les différends entre les frères qui étaient *in Boraldensi loco* et la maison de la milice du Temple proche Espalion.

Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1167. **46.** Donation faite par Arnaud de *Turre rubra*, Maître du Temple sur la province d'Espagne (et depuis Grand maître en 1179), Bego *de Veyreriis*, Helias *de Montebruno* (Commandeur de la maison de Sainte-Eulalie depuis 1158), et Deodatus *de Corbeyra*, ses frères et ses coadjuteurs, à l'abbé de Bonneval, du territoire de Filgueries et de tous les droits et pacages que leur maison d'Espalion avait jusqu'à certains termes.

Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1167. **47.** Donation faite par Arnaud *de Turre rubra*, Maître du Temple, Bego *de Veireriis*, Helio *de Montebruno* et Deodat *de Corbeyra*, ses frères, à A., abbé, et aux frères de Bonneval, de tout le droit que leur maison d'Espalion avait *in Pussiaco* sous les réserves y exprimées.

Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

---

(1) *Mansiade* veut dire de Mazan en Vivarais. C'est de là qu'étoient venus les religieux de Bonneval qui, en 1167, étaient encore sous la discipline ou du moins sous la protection de l'abbé de Mazan.

1170. 48. Décrétale du Pape Alexandre III, approuvant l'établissement du *Commun de paix*.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 51.
Sicard, *Ruthena Christiana*, p. 44.
Bosc, t. III, p. 209.

1170. 49. Ermengarde, comtesse de Rodez, se fait religieuse au monastere de Nonenque et donne à cette maison Lioujas et ses dépendances, et le pré d'*Abadil*, dépendant de Montolieu.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 62.

1173. 50. Accord fait entre le comte de Rodez, d'une part, et de l'autre l'évêque, le Chapitre et les habitants de Lodève.

Sicard, Comtes, p. 39.

1174. 51. Alfonse II, Roi d'Aragon, donne au monastère de Cassan l'hôpital de Larzag, fondé par Guibert.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 124.

1176. 52. Testament du comte de Rodez, Hugues II.

Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.
Martenne, Anecdot.

1179. 53. Accord entre Raimond-Bérenger, comte de Provence et vicomte de Millau, et Roger, vicomte de Beziers et de Carcassonne.

Archives du château de Foix, Manuscrits de Colbert.
Vaissette, t. III, Preuves, col. 147.

1180. 54. Accord entre le comte de Toulouse et l'abbé d'Aurillac.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 149.

1181 et années suivantes. 55. Bulles de Papes, relatives à l'hôpital d'Aubrac.
1181. Alexandre III.
1216. Innocent III et Honorius III.
1226. Honorius III.
1246. Innocent IV.
1267. Clément IV. — Plusieurs Bulles.
1289. Nicolas IV.

Archives d'Aubrac, Manuscrits de Colbert.

1184. 56. Donation faite par Sanche, comte de Provence et vicomte de Millau, aux Chevaliers du Temple, du péage que les vicomtes de Millau percevaient à Sainte-Eulalie et sur le Larzac.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1185. 57. Donation faite par Roger, vicomte de Beziers, de tous ses biens à Alfonse, fils du Roi d'Aragon, qu'il adopte.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 158.

1187. 58. Priviléges de la ville de Millau.
Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1191. 59. Le Pape Clément III permet au comte de Rodez d'avoir des chapelles dans ses maisons.
Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1194. 60. Donation faite par Hugues, comte de Rodez *par la grâce de Dieu*, en faveur du monastère de Bonnecombe.
Archives de Bonnecombe, Manuscrits de Colbert.

1195. 61. Accord entre l'évêque de Rodez, Hugues, et le comte de Rodez du même nom.
Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 51.
Sicard, Comtes, p. 41.

1195. 62. Donation faite par le comte de Rodez au monastère de Conques de tout ce qu'il avait au monastère de Coubisou.
Sicard, Comtes, p. 38.
Bosc, t. III, p. 211.

1195. 63. Donation faite à l'abbaye de Conques par les comtes de Rodez, Hugues II et Hugues III.
Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 761.

1195. 64. Cérémonies du couronnement des comtes de Rodez.
Sicard, Comtes, p. 43 et 44.

1196 et 1201. 65. Priviléges accordés aux habitants du *Bourg* de Rodez.
Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1197. 66. Vente du pré appelé *lou Prat majour de Sant-Antoni*, faite à cette ville par ses vicomtes.
Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1198. 67. Hôpitaux du Saint-Esprit, à Najac, à Rodez et à Millau.
Diplomata ordini regulari Sancti-Spiritus Monspeliensis concessa, p. 423, 424.

1200. 68. Quittance donnée par Raimond de Roquefeuil et Guillemette de Montpellier, sa femme, pour la dot de celle-ci.
Vaissette, t. III. Preuves, col. 188.

6. — TREIZIÈME SIÈCLE.

1201. 1 Coutumes données au bourg de Rodez par le comte Guillaume.
Sicard, Comtes, p. 46.

1203. 2. Donation faite à l'abbaye de Bonneval par l'évêque de Rodez, Hugues, et le comte Guillaume.
Sicard, Comtes, p. 47.

La véritable date de cet acte est de 1203, ainsi que l'avait dit Sicard lui-même dans la *Vie de l'évêque Hugues.*

1204. 3. Engagement de la vicomté de Millau, fait par Pierre, Roi d'Aragon, en faveur de Raimond VI, comte de Toulouse et de Rouergue.
Enquête faite à Millau, Manuscrits de Colbert.
Vaissette, t. III, Preuves, col. 198.
Bosc, t. III, p. 212.

1208. 4. Testament de Guillaume, comte de Rodez, en faveur de Gui, comte d'Auvergne. Ce testament est approuvé par le comte Hugues II, père de Guillaume.
Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 761.

1208. 5. Conventions de mariage entre Raimond de Toulouse et la fille de Gui, comte d'Auvergne, dans lesquelles il est fait mention de la donation faite par le comte Guillaume à Gui d'Auvergne, son cousin.
Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 84.

1208. 6. Sentence de l'évêque Hugues entre les consuls et les chanoines de Rodez.
Bosc, t. III, p. 215.

1208. 7. Engagement du Layssaguais, fait à Raimond, comte de Toulouse, par Guillaume, comte de Rodez.
Vaissette, t. III, Preuves, col. 210.
Bosc, t. III, p. 218.

1209. 8. Testament de Raimond VI, comte de Toulouse.
Vaissette, t. III, Preuves, col, 213.

1210. 9. Gratitude des habitants de Rodez, du Mur-de-Barrez et de la Guiolle, envers le baron de Tenières.

Archives du château de Tenières.

Bosc, t. III, p. 360 et 361.

1214. 10. Hommage du comte de Rodez, Henri, à Simon de Montfort.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 245.
Bosc, t. III, p. 215.

1214. 11. Priviléges accordés au bourg de Rodez, par le comte Henri Ier.

Sicard, Comtes, p. 48.

1217. 12. Donation de la moitié du château de Brissac, faite à Raimond de Roquefeuil par Raimond le jeune, fils du comte de Toulouse.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 254.

1217. 13. Robert de Courçon, légat du Pape, met sous la protection du Saint-Siége Henri Ier, comte de Rodez, et ses domaines, parce qu'il s'est croisé.

Sicard, Comtes, p. 50.
Bosc, t. III, p. 217.

1217. 14. Le Pape Honorius III met les terres de Henri Ier, comte de Rodez, sous la protection du Saint-Siége, parce qu'il s'était croisé.

Sicard, *Ruthena Christiana*, p. 51.
Bosc, t. III, p. 218.

1218. 15. Accord entre Raimond, comte de Toulouse, et Pierre-Bermond de Sauve, son petit-fils.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 261.

1218. 16. Hommage de Henri Ier, comte de Rodez, à Amauri de Montfort.

Reg. Cur. Franciæ.

1218. 17. Acte établissant la présence devant Toulouse de l'évêque de Rodez, Pierre de Henri.

Martenne, *Coll. ampliss.*, t. I, p. 1130 et suiv.

1219. 18. Le comte de Rodez, Henri Ier, allant à la Terre-Sainte, laisse ses terres en garde à l'évêque de Rodez.

Trésor des chartes, Carcassonne.—Sicard, Comtes, p. 52.
Vaissette, t. III, Preuves, col. 263.
Bosc, t. III, p. 219.

1219. 19. Testament du comte de Rodez, Henri Ier, avant de partir pour la Terre-Sainte.

Archives de Cabrespines et de Vic, dans les Manuscrits de Dom Deschamps, à la bibliothèque impériale.

1222. 20. Codicille de Henri Ier, comte de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
Martenne, *Coll. ampliss.*, t. I, p. 1168.

1222. 21. Lettres par lesquelles l'évêque de Rodez, Pierre de Henri, exhorte ses diocésains à contribuer à la construction du pont de Cajarc sur le Lot.

Archives de l'hôtel de ville de Cajarc, Manuscrits de Colbert.

1223. 22. Lettre du Roi d'Aragon aux habitants de Millau.

Sicard, Comtes, p. 27.
Vaissette, t. III, Preuves, col. 277.
Bosc, t. III, p. 219.

1223. 23. Hommage de Dieudonné d'Estaing à Raimond VII, comte de Toulouse.

Manuscrits de Colbert, nº 1067.

1226. 24. Sur le droit de l'*Isside* à Millau.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1226. 25. Acte de soumission de la ville de Saint-Antonin au Roi Louis VIII.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 303.

1226. 26. Hommage de Guillaume de Calmont d'Olt à Saint-Louis.

Reg. Cur. Franciæ.

1227. 27. Lettres du Roi Saint-Louis, par lesquelles il met la ville de Saint-Antonin sous sa protection et lui confirme ses priviléges.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

28. Déclaration de Béraud de Mercœur sur la vicomté de Gévaudan.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 321.

1229. 29. Traité de paix entre Saint-Louis et Raimond VII, comte de Toulouse.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 329.

1229. 30. Actes touchant la restitution du Rouergue au comte de Toulouse.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 339.

1229. 31. Etablissement du sceau rigoureux de Millau.

Titres originaux entre les mains de M. de Sarret, ancien juge-bailli de Millau.

1230. 32. Donation faite par l'abbé de Saint-Martial de Limoges au comte Raimond VII, de la moitié du lieu d'Asprières.

Cartulaire de Raimond VII, Manuscrits de Colbert.

1231. 33. Donation du château majeur de Salles, faite par Archambaud de Panat au comte de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1232. 34. Fondation du couvent des Cordeliers de Rodez par Deodat Germain.

Sicard, *Ruthena Christiana*, p. 56.
Bosc, t. III, p. 227.

1236. 35. Siége et prise de Millau par le Roi d'Aragon.

Trésor des chartes, Toulouse, sac 8, nº 64.
Dernier sirvente du troubadour Sorel.

1237. 36. Hommage du comte de Rodez au Roi d'Aragon, pour la vicomté de Carlat.

Spicilége, t. x, p. 170.

1237. 37. Hommage de Matfred de Castelnau à Raimond VII, comte de Toulouse.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 382.

1238. 38. Le comte de Rouergue accorde des coutumes aux habitants de Saint-Afrique.

Archives de Saint-Afrique, Manuscrits de Colbert.

1238 et 1280. 39. Echange et confirmation d'échange par Archambaud et Pierre de Panat, en faveur du comte de Rodez, de la ville de Marcillac et du château de Salles.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1239. 40. Echange entre B., évêque de Rodez, et Raimond VII, comte de Toulouse et de Rouergue.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 203.

1239. 41. Lettres de Raimond VII, comte de Toulouse et de Rouergue, par lesquelles il confirme aux consuls et habitants de Millau les libertés et bonnes coutumes qui leur avaient été données par le comte Raimond, son père.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1239. 42. Donation de la part du comte Raimond VII au comte de Rodez, de la somme de seize cents marcs d'argent.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 762.

1243. 43. Sommation du comte Raimond VII aux évêques de ses Etats, d'exercer l'inquisition.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 425.

1243. 44. Actes de la paix de Lorris entre Saint-Louis et le comte Raimond VII.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 418.

1244. 45. Priviléges de la *Cité* de Rodez, confirmés par l'évêque B.

1244. 46. Hommage de Gui de Sévérac à l'évêque de Mende.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 435.

1245. 47. Le Pape Innocent IV accorde à l'abbé de Conques l'usage de la mitre et de l'anneau.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 55.

1246. 48. Coutumes du Mur-de-Barrez, données par le comte de Rodez.

Archives de Vic, Manuscrits de D. Deschamps, à la bibliothèque impériale.

1246. 49. Sentence arbitrale qui adjuge le château de Peyrelade, moitié au comte de Rodez, moitié aux seigneurs de Sévérac.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1246. 50. Raimonde de Roquefeuil, femme de Bertrand d'Anduse, renonce à tous ses droits sur les biens de son père, en considération de la dot qu'elle a reçue.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 456.

1247. 51. L'évêque de Rodez, Vivian de Boyer, donne la croix au comte de Rodez, Hugues.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 52.

1247. 52. Bulle du Pape Innocent IV, adressée à l'Archevêque de Bourges.

Gallia Christiana, t. I, col. 211.

1248. 53. Mandement de l'évêque de Rodez, au sujet de la peste ou du moins d'une maladie contagieuse.

Bosc, t, III, p. 228.

1249. 54. Serment de fidélité prêté au comte Alfonse et à la comtesse Jeanne, sa femme.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 473.

1249. 55. Cession de Saint-Antonin, du château de Berone et de la ville de Saint-Cyr, faite au Roi par le vicomte Bernard Hugues.

Trésor des chartes, Languedoc, n° 14.

Il y a aux archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert, une nouvelle donation faite au Roi par le même, en 1250.

1249. 56. Sommation du comte Raimond VII au Commandeur de Sainte-Eulalie, de remettre au Bailli de Rouergue cette forteresse et celles de la Cavalerie et de la Couvertoirade.

Trésor des chartes, Toulouse, sac 9, n° 42.
Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

57. Testament de Raimond VII, comte de Toulouse et de Rouergue.

Trésor des chartes, Toulouse, sac 5, n° 64.
Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1250. 58. Hommage du comte de Rodez et de Bernard d'Arpajon au comte Alfonse et à la comtesse Jeanne.

Trésor des chartes, Toulouse, sac 7, nos 90-95.

1250. 59. L'évêque de Rodez, Vivian de Boyer, confirme les priviléges de la cité.

1250. 60. Appel au Pape de la part du comte de Rodez, Hugues contre l'évêque Vivian.

Sicard, Comtes, p. 58.

1250. 61. Concession faite à la Dommerie d'Aubrac.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 478.

1254. 62. Délivrance de la terre d'*Arisdium* à Guillaume d'Anduse.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 506.

Vers 1254. 63. Ordonnance d'Alfonse, touchant l'administration de la justice dans ses Etats.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 514.

1255. 64. Bulle du Pape Clément IV, relative à l'abbaye de Conques.

Gallia Christiana, t. I, col. 246.

1255. 65. Coutumes données aux habitants de Najac.

1256. 66. Coutumes données aux habitants de Villefranche.

Vers 1256. 67. Demandes du comte de Toulouse, Alfonse, au Roi Saint-Louis, son frère.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 522.

1257. 68. Extrait des comptes de la maison du comte de Toulouse, Alfonse.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 486.

1258. 69. Procuration du Roi d'Aragon, pour transiger sur les différends qu'il avait avec Saint-Louis.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 532.

1259. 70. Acte concernant un différend entre le comte de Rodez et l'évêque de Mende.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 539.

Vers 1260. 71. Plainte adressée par Gui de Sévérac à Alfonse, comte de Toulouse et de Rouergue, contre Vivian, évêque de Rodez.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 548.

1262. 72. Acte d'achat du château de Maleville, fait par le comte de Rodez à Raimond de Belcastel.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1264. 73. Acte où il est fait mention du Parlement d'Alfonse, comte de Toulouse et de Rouergue.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 567.

Vers 1264. 74. Mémoire pour Alfonse, comte de Toulouse et de Rouergue, dans lequel il est question des entreprises des fils du comte de Rodez et de Déodat de Canillac.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 561.

1265. 75. Accord entre le Roi et l'évêque de Mende, touchant la vicomté de Gévaudan.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 578.

1266. 76. Permission accordée au comte de Rodez par le Pape Clément IV, d'avoir un autel portatif pour y faire dire la messe pour lui et sa famille.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1266. 77. Priviléges de la ville d'Espalion.

1267. 78. Lettre du Pape au Cardinal de Saint-Nicolas, pour qu'il ait à procéder contre l'évêque de Rodez.

Martenne, *Anecdot.*, t. II, col. 375 et 376.

1268. 79. Bulle du Pape Clément IV, par laquelle il accorde à Henri, fils du comte de Rodez, de ne pouvoir être excommunié à moins qu'il n'y ait un mandement spécial faisant mention de ce privilége.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
Martenne, *Anecdot.*, t. II, col. 375 et 376.

1269. 80. Acte touchant un don gratuit accordé au comte Alfonse par la ville de Millau, à l'occasion de son passage outre-mer.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 587.

1269. 81. Quittance donnée aux consuls de Najac par l'entrepreneur Bérenger Cornet (ou Jornet), pour la construction de leur église.

Archives de Najac, Manuscrits de Colbert.

1269. 82. Invitation de l'Archevêque de Bourges, à faire contribuer à la construction du pont en pierre d'Entraygues.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1270. 83. Conventions de mariage entre Henri de Rodez, fils du comte Hugues IV, et Mascarone de Comminges.

Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 547 et 548.

1271. 84. Mémoire touchant les acquisitions faites par Alfonse, comte de Toulouse et de Rouergue.

Vaissette, t. III, Preuves, col. 600.

1271. 85. Testament de Hugues IV, comte de Rodez, avec deux codicilles faits en 1274 et 1275.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1271. 86. Lettres de grâce données par le comte de Rodez, en faveur de Pierre et Gui Vidal, monnayeurs.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1272 87. Extrait du testament de Jacques, Roi d'Aragon, de Majorque et de Valence.

Item. Infantem prædictum Jacobum filium nostrum instituimus hæredem nostrum similiter post dies nostros in regno Majoricarum et insulis Minoricarum et Suissa et in comitatibus, etc., etc.; et in pleno dominio et juribus et pertinentiis suis, et jure et dominio quæ habemus et habere debemus in vice-comitatu de Carlades.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 1144.

1272. 88. Représentations des gentilshommes du Rouergue au Roi, sur le service qu'ils lui doivent.

Annales, en 1272.

1273. 89. Le Pape Grégoire X ordonne au prévôt de Montsalvi d'absoudre le comte de Rodez du serment qu'avaient exigé de lui des usuriers.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1275. 90. Charta.

Gallia Christiana, t. I, col. 200.

1276. 91. Fulmination au prône le dimanche 31 de mai, octave de la Pentecôte, d'une excommunication contre le comte de Rodez et ses partisans.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1278. 92. Le Roi met sous sa main la ville de Saint-Antonin avec ses appartenances et dépendances.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1278. 93. Sentence arbitrale rendue entre l'évêque et le comte de Rodez.

Sicard, Comtes, p. 67.

1279. 94. Nouvelle sentence arbitrale entre le comte et l'évêque de Rodez.

Sicard, Comtes, p. 73.

Vers 1280. 95. Lettres du Roi Philippe III, relatives à la tenue des foires et des marchés dans le *Bourg* de Rodez.

Sicard, Comtes, p. 80.

1280. 96. Etablissement d'un Parlement à Toulouse, par le Roi Philippe III.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 72.

1282. 97. Testament de Gui de Sévérac.

Testaments, Fonds de Colbert.

1283. 98. Promesse du comte de Rodez de ne pas demander de taille durant quinze ans aux habitants du *Bourg*.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1285 et 1317. 99. Acte de paréage entre le Roi et l'abbé de Vabres.

Gallia Christiana, t. I, col. 278.

1285. 100. Assise tenue à la Guiolle pour le Roi, relativement aux droits de leude et de péage dans plusieurs lieux voisins.

Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1285. 101. Requête de plusieurs ecclésiastiques et nobles du Rouergue, adressée au commissaire du Roi pour exposer qu'ils ne doivent aucun droit pour la Chevalerie du fils du Roi.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1285. 102. Le Roi Philippe le Bel envoie des commissaires dans les Sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire et Rouergue, pour recevoir le serment de fidélité des peuples.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 81.

1288. 103. Conventions de mariage entre Robert de Clermont, Dauphin d'Auvergne, et Isabelle, fille de Henri, comte de Rodez.

Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 291.

1289. 104. Statuts synodaux de l'église de Rodez, précédés d'une lettre synodique de l'évêque Raimond de Calmont.

Martenne, *Anecdot.*, t. IV, col. 673.

1289. 105. Statut de l'église de Rodez, duquel il résulte que dans ce diocèse l'année commençait au 25 de mars.

Martenne, *Thesaurus Anecdotorum*, t. IV, n° 29. col. 764.

Il fait partie des statuts synodaux.

1289. 106. Lettres du Roi au comte de Rodez, relatives aux monnaies royales et aux monnaies des seigneurs.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1289 et 1341. 107. Règlement sur la fabrication des draps à Saint-Antonin.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1289, 7 des ides d'octobre. 108. Compromis et sentence arbitrale entre les consuls de Millau et le Commandeur de Sainte-Eulalie.

Original.

1289. 109. Les consuls de Millau demandent l'autorisation d'aider les habitants cités pardevant les juges d'église, etc.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1291. 110. Testament de Mascarone de Comminges, comtesse de Rodez.

Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 550 et 551.

1293. 111. Lettre du Roi au Sénéchal de Rouergue, au sujet des démêlés du comte et de l'évêque de Rodez.

Bosc, t. III, p. 232.

1294. 112. Quittance donnée par le comte de Rodez, pour l'expédition de Guienne et de Gascogne.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1295. 113. Protestation du comte de Rodez contre le Sénéchal de Rouergue.

Sicard, Comtes, p. 81 et 82.
Bosc, t. III, p. 233.

1295. 114. Le Roi ordonne que les conventions qui avaient été faites entre Alfonse, comte de Toulouse et de Rouergue, et le comte de Rodez, seront exécutées.

Archives de Vic en Carladez, dans les manuscrits de Dom Deschamps, à la bibliothèque impériale.

1296. 115. Lettre du comte d'Artois au comte de Rodez.

Annales, en 1296.

1296. 116. Lettres du Roi, relatives à des différends survenus entre ses sujets et les vassaux du comte de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

Il y en a d'autres de 1298.

1297. 117. Déclaration du comte de Rodez, qu'il accepte un don des feudataires du *Bourg* sans préjudice de leurs priviléges.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1297. 118. Acte de fondation de l'abbaye de l'Arpajonie, à Millau.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

Gallia Christiana, t. I, col. 269.

1297. **119.** Les habitants du Rouergue élèvent la prétention d'être exempts de tout subside relativement à la guerre, et le Roi les renvoie devant son Parlement.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1298 **120.** Contrat de mariage de Cécile de Rodez et de Bernard, comte d'Armagnac.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1298. **121.** Engagement du comte de Rodez, d'augmenter les dots de ses filles Valpurge et Cécile, si elles avaient des enfants mâles.

Archives do Rodez, Manuscrits de Colbert.

1298. **122.** Discussion sur le droit de *taille* et *quête*, entre le comte de Rodez et les habitants du *Bourg*.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1298. **123.** Testament de Raimond de Calmont, évêque de Rodez.

Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1299. **124.** L'abbé d'Aurillac réclame l'hommage du comte de Rodez pour la vicomté de Carlat.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

125. Le comte de Rodez fait appel d'une sentence rendue par le juge royal de Rouergue, relativement à un crime commis à Maleville comme portant atteinte à sa juridiction.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

Arnaud Magistri décida en sa faveur.

1300. **126.** Les consuls de Saint-Antonin appellent des Carmes dans cette ville.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

---

7. — QUATORZIÈME SIÈCLE.

1301.	1. Testament de Henri II, comte de Rodez. Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert. Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 556.
1302.	2. Testament de Bernard, comte d'Armagnac, époux de Cécile, comtesse de Rodez. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert. Martenne, *Ampliss. Collect.*, t. I, p. 1407.
1303.	3. Lettre du Roi Philippe le Bel au comte de Foix. Vaissette, t. IV, Preuves, col. 129.
1303.	4. Actes touchant le subside pour la guerre de Flandre. Vaissette, t. IV, Preuves, col. 131.
1304.	5. Le Roi commissionne le comte de Rodez pour la subvention qui devait être levée en Rouergue et ailleurs, pour la guerre de Flandre. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1304.	6. Etat de la principale noblesse de Rouergue, qui fut convoquée pour la guerre de Flandre. Vaissette, t. IV, Preuves, col. 134.
1304 et années suivantes.	7. Pièces relatives à la succession de Henri II, comte de Rodez. Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 557 à 565.
1304.	8. Arrêt du Parlement de Paris, qui adjuge le possessoire du comté de Rodez à Cécile. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1307.	9. Statuts et règlements donnés par l'évêque de Rodez, Pierre de Pleine-Chassaigne, aux habitants de la cité.

1307. 10. Règlements de la comtesse Cécile, à Rodez.
Bosc, t. III, p. 133.

1308. 11. Le Roi ordonne aux Sénéchaux de Beaucaire et de Rouergue de maintenir Géraud d'Armagnac en possession des baronnies de Roquefeuil, de Creyssel, de Cornus, etc.
Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1308. 12. Testament de Valpurge de Rodez, vicomtesse de Creyssel.
Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1309. 13. Arrêt du Parlement au sujet du gage de duel entre les comtes de Foix et d'Armagnac.
Vaissette, t. IV, Preuves, col. 140.

1310. 14. La comtesse Cécile, Bernard comte d'Armagnac son époux, et une foule de seigneurs du Rouergue, s'adressent au Pape et au Roi pour empêcher l'union de l'Ordre d'Aubrac à celui du Temple.
Archives d'Aubrac, Manuscrits de Colbert.

1310. 15. Règlement pour les boucheries, à Rodez.
Bosc, t. III, p. 234.

1311. 16. Le Sénéchal et le Juge de Rouergue confirment les priviléges de la ville de Saint-Affrique.
Archives de Saint-Affrique, Manuscrits de Colbert.

1311. 17. Le Roi confirme un paréage convenu entre les officiers et l'abbé de Silvanez.
Archives de Silvanez, Manuscrits de Colbert.

1312. 18. Règlement de la comtesse Cécile pour les consuls du *Bourg* de Rodez.
Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1312. 19. Codicille de la comtesse de Rodez, Cécile.
Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1312. 20. Bulle du Pape Clément V, qui commet Raimond de Canillac pour juger du mérite de la demande des habitants de Millau au Prieur de leur église, pour qu'il eût à contribuer à son agrandissement.
Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1313. 21. Arrêt du Parlement de Paris, en faveur de la comtesse de Rodez, Cécile.
Sicard, Comtes, p. 91.

1316. 22. Ordonnance du Roi Louis *Hutin*, touchant les priviléges de la Noblesse de Rouergue.
Vaissette, t. IV, Preuves, col. 146.

1317. 23. Sentence rendue par Guillaume Duranti, évêque de Mende, pour l'établissement du paréage à Rodez.

Sicard, Comtes, p. 104.

1317. 24. Supplique adressée au Pape par des gentilhommes du Rouergue, pour empêcher l'union de l'Hôpital d'Aubrac à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Archives d'Aubrac, Manuscrits de Colbert.

1317. 25. Lettres établissant un paréage entre le Roi et les seigneurs de Panat.

Ordonnances du Louvre, t. XII.

1317, Ides d'août. 26. Bulle d'érection de l'évêché de Vabres.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 58.
Sicard, *Ruthena Christiana*, p. 58.
Bosc, t. III, p. 235.

1317, 10 des kal. de déc. 27. Bulle de délimitation des diocèses de Rodez et de Vabres.

1317. 28. Le Roi accorde des lettres de grâce à ceux qui s'étaient rendus coupables à Rodez, en 1315.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1318. 29. Election de Pierre d'Olargue, premier évêque de Vabres.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 59.

1318. 30. Lettres du Roi, confirmant un paréage avec le prieuré de Vernes.

Ordonnances du Louvre, t. XII.

1318. 31. Le Roi envoie des réformateurs en Rouergue.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 159.

1320. 32. Prise de possession de la part de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de biens échangés avec Géraud d'Armagnac.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1321. 33. Lettres du Roi, relatives aux foires du comté de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1321. 34. Les consuls de Villefranche exemptent de la taille une maison de l'abbé de Bonnecombe.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

Vers 1322. 35. Statuts synodaux de l'église de Rodez.

Martenne, *Anecdot.*, t. IV, col. 767.

Probablement sous Pierre de Castelnau-Bretenous, petit-neveu de Raimond de Calmont d'Olt.

1324. 36. Amalric de Narbonne pose la première pierre du cloître des Cordeliers de Rodez.

Chronique des Cordeliers de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1324. 37. Le Roi permet aux consuls de Saint-Antonin de nommer deux gardes pour surveiller la confection des draps.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1324. 38. Il y avait à cette époque une maladie ou léproserie à Saint-Affrique.

Lettres du Sénéchal de Rouergue, Manuscrits de Colbert.

1325. 39. Procès-verbal dressé par l'évêque de Mende au sujet de la compensation due par l'évêque de Rodez au comte.

Archives de l'évêché de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1325. 40. Les consuls et habitants de Saint-Antonin font au Roi un don de deux cent quarante livres pour les frais de la guerre contre le duc de Guienne.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1325. 41. Appel des moines de Bonneval au Roi, à l'occasion de l'établissement d'un subside.

Cartulaire de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1327. 42. Lettres du Roi Charles IV, relativement au mariage du comte Jean d'Armagnac avec Béatrix de Clermont.

Sicard, Comtes, p. 118.
Bosc, t. III, p. 236.

1327. 43. Hommage du comte de Rodez, Jean Ier, à l'évêque de cette ville pour les châteaux de Coupiac et de Caystord.

Archives de Rodez, Hommages, Manuscrits de Colbert.

1327. 44. Le Pape Jean XXII donne aux religieuses de Sainte-Claire de Millau la permission de vendre leur couvent.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1327, 6 de juin. 45. Coutumes et Statuts que Guillaume de Ventenac, chanoine d'Autun, et Gaucelin de Campanis, Chevalier, commissaires du Roi de France et de Navarre pour la réforme de la Sénéchaussée de Rouergue, accordèrent aux habitants de Saint-Antonin.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1328. 46. Le Roi ratifie un échange entre le vicomte de Creyssel et l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.
Hôtel de ville de Millau. Registre de l'Epervier

1328. 47. Le comte de Valois, Régent du royaume et plus tard Roi, confirme, en faveur des habitants de Saint-Saturnin, la permission de jouir d'un consulat.

Ordonnances du Louvre, t. XII.

1329. 48. Traité de paix entre les comtes de Foix et d'Armagnac, par l'entremise du Roi de Navarre.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 176.

1330. 49. Les consuls de Saint-Antonin s'obligent à donner à Astorg d'Orlhac, commissaire du Roi, la somme de trois cents livres pour ne point aller à la guerre.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1330. 50. Le Roi charge les consuls de Saint-Antonin d'informer contre les usuriers.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1331. 51. Le comte et l'évêque de Rodez appellent des actes du Sénéchal de Rouergue.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1332. 52. Le comte de Rodez, Jean I[er], établit son oncle, Roger d'Armagnac, gouverneur de ses terres et seigneuries.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1333. 53. Le Roi reconnaît que les habitants de Najac sont exempts de tout subside pour la Chevalerie de son fils aîné.

Archives de Najac, Manuscrits de Colbert.

1334. 54. Amalric de Narbonne, régent du comté de Rodez, reconnaît que les consuls d'Entraygues ont payé double taille pour la rançon du comte.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1335. 55. Le Sénéchal de Rouergue fait donner mainlevée au comte de Rodez de tous les biens qui avaient été saisis sur lui.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1336, 2 de juillet. 56. Lettres du Roi Philippe VI, datées de Vienne et adressées à son Procureur dans la Sénéchaussée de Rouergue, pour qu'il ait à poursuivre les auteurs d'une sédition qui avait eu lieu à Cahors.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 1385.

1336. 57. Le Roi Philippe VI passe à Millau et transige avec le vicomte de Creyssel et l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Hôtel de ville de Millau, Registre de l'Epervier.

Le registre de l'Epervier dit à tort 1339.

1337. 58. Le Roi reconnaît que la justice criminelle appartient au seigneur de Sévérac dans ses terres.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1337. 59. Arrêt du Parlement de Paris, concernant la Cour de paréage de Rodez.

Sicard, Comtes, p. 116.
Bosc, t. III, p. 239.

1337. 60. Appel au Roi, de la part du procureur du comte de Rodez, relativement à une imposition pour la guerre.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1337. 61. Les commissaires du Roi déchargent les consuls de Rodez de la peine qu'ils avaient encourue pour des contrats usuraires.

Hôtel de ville du *Bourg* de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1338. 62. Lettres du Roi au Sénéchal et au juge-mage de Rouergue, relativement à un pré qui avait servi de champ de duel.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1338. 63. Le Roi donne mainlevée de la saisie apposée sur le paréage de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1338. 64. Le Roi donne ordre d'ôter les sauvegardes qu'il avait accordées dans les terres du comte de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1338. 65. Ordonnance du Roi, relative à la solde des gens de guerre, notamment en Rouergue.

Ordonnances du Louvre, t. II, p. 120.

1339. 66. Règlement entre le comte de Rodez et les habitants de son comté, relativement à la taxe de guerre.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1339. 67. Règlement fait à Rodez pour les monnaies.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1341. 68. Le Sénéchal de Rouergue laisse au comte Jean Ier, la conduite à la guerre des nobles et autres vassaux de son comté.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1341, 7 août. 69. Règlement du Corps de ville de Saint-Antonin, sur la manufacture de draps, la manière de les faire et le salaire des ouvriers, conforme à un autre règlement de l'an 1289.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1341. 70. Etablissement de la gabelle en Languedoc.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 188.

1341. 71. Statuts synodaux de l'église de Rodez, sous l'évêque Gilbert de Cantobre.

Martenne, *Anecdot.*, t. IV, col. 776.

1342 72. Lettres de Lieutenant en Languedoc, pour l'évêque de Beauvais.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 191.

1343. 73. Arrêt du Parlement de Paris, qui exempte les habitants de Saint-Affrique de tout péage et leude dans les terres de Silvanez.

Archives de Saint-Affrique, Manuscrits de Colbert.

1343. 74. Accord entre le comte de Rodez et les habitants du Minier de Montjaux, relativement à des mines d'argent.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1345. 75. Pierre de Bourbon, Lieutenant général en Languedoc, ordonne au Sénéchal de Rouergue d'informer relativement à une forteresse que Hugues de Gautier, de Villefranche, avait bâtie à Loc-de-Maranh, c'est-à-dire à Marans.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1346. 76. Traité entre le vicomte de Creyssel et les nobles de sa vicomté, sur le service qu'ils lui devaient à la guerre.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1346. 77. Acte touchant l'assemblée des Etats généraux *de la* Languedoc, tenue à Toulouse en février 1346.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 204.

1346. 78. Fondation d'une société de prêtres à Saint-Affrique, par Raimond d'Olargues, deuxième évêque de Vabres.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 60.
Archives de Saint-Affrique, Manuscrits de Colbert.

1346. 79. Commission du duc de Normandie, à l'effet d'amasser de l'argent pour la guerre.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 206.

1347. 80. Testament du comte de Rodez, Jean Ier.

Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert.

1349. 81. Il y avait un couvent d'Augustins à Saint-Geniez.

Archives des Augustins de Saint-Geniez, Manuscrits de Colbert.

1349. 82. Division du Rouergue en seize bailliages royaux.

Hôtel de ville de Millau, Registre de l'Epervier.

Vers 1350. 83. Extrait de la Chronique des Cordeliers de Rodez, relatif à la comtesse Béatrix de Clermont.

Sicard, Comtes, p. 120.
Bosc, t. III, p. 254.

1351. 84. Quittance donnée par le comte Jean Ier d'Armagnac, pour son service en Normandie.

Sicard, Comtes, p. 124.

1351, 10 de mai. 85. Le Roi exhorte les habitants de Saint-Antonin à consentir à une imposition de vingt mille livres, établie en Rouergue.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1351. 86. Lettres de grâce et amnistie données par le Roi en faveur des habitants de Saint-Antonin.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1351. 87. Testament de Bernard, baron de Benavent.

Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1351. 88. Jean d'Armagnac faisait la guerre en Guienne, à la tête de 400 hommes d'armes et de 800 servants.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1352. 89. Accord fait entre le Roi Jean et Pierre Roi d'Aragon, au sujet de Carlat, etc.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 218.

1352, 10 déc. 90. Etablissement d'une foire à Saint-Affrique, par Bertrand de Pebrac.

Lettres de Bertrand, Manuscrits de Colbert.

1353. 91. L'abbé de Bonneval paye une contribution de soixante-sept écus d'or pour la guerre de Saint-Antonin.

Cartulaire de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1354, 3 mars. 92. Lettres de grâce et d'abolition données par le Roi Jean en faveur des habitants de Saint-Antonin, qui avaient donné entrée dans leur ville à ses ennemis.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1355 et 1358. 93. Le Roi donne au comte d'Armagnac et de Rodez le comté de Gaure, dont il est mis en possession.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1356. 94. Le comte de Rodez ordonne au Sénéchal de Rouergue de faire contribuer les habitants de la Haute-Marche aux frais que font ceux de la Basse.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1356. 95. Procès-verbal de l'assemblée des communes *de la* Languedoc, tenue à Toulouse au mois d'avril 1356.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 232.

1356, 3 mars. 96. Les changeurs de Rouergue s'obligent de porter à Figeac trois mille marcs d'argent.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1356. 97. Le comte de Rodez ordonne aux habitants du Rouergue de faire le guet et de fortifier leurs villes.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1357. 98. Appel du Procureur général du Roi, relativement au combat d'Ermengau et de Roby.

Titres d'Armagnac, Manuscrits de Colbert.

1358. 99. Lieutenance donnée dans toutes les parties *de la* Languedoc à Jean de France, comte de Poitou.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 240.

1358. 100. Assemblée du tiers-état *de la* Languedoc, à Toulouse.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 244.

1359. 101. Célébration du mariage de Jeanne d'Armagnac avec Jean de France, à Rodez.

Sicard, Comtes, p. 127.

1360. 102. Accord fait devant le comte Jean I[er], entre Penny Rolland, Chevalier, du Rouergue, et Bertucat d'Albret, sur le gage de bataille touchant lequel ils étaient en différend.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1360. 103. Extrait du compte des finances payées par la province pour le rachat du Roi Jean.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 264.

1360, 22 octob. 104. Lettres du Roi au comte d'Armagnac, datées de Calais, pour lui annoncer qu'il doit passer sous la domination du Roi d'Angleterre.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 1429.

1361. 105. Le Pape Innocent VI écrit au comte d'Armagnac et à son fils, pour qu'ils terminent leurs différends avec le comte de Foix.

Martenne, *Anecdot.*, t. II, col. 855 et 856.

1361, novemb. 106. Lettres du Roi, portant réunion du comté de Toulouse à la Couronne.

Ordonnances du Louvre, t. IV, p. 213.

1362, 8 février	107. Remise de la ville de Villefranche à Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur, par le Maréchal de Boucicault. Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.
1362, N. S. 13 février.	108. Lettres de Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur, Lieutenant général ès parties de France pour le Roi d'Angleterre, portant confirmation des privilèges des habitants de la ville de Saint-Antonin, de laquelle il avait pris possession pour le Roi d'Angleterre. Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.
1362, 18 février.	109. Remise de la ville de Millau à Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur, par le Maréchal de Boucicault. Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.
1362.	110. Actes touchant la paix conclue entre les comtes de Foix et d'Armagnac. Vaissette, t. IV, Preuves, col. 278.
1363, 2 octob.	111. Permission donnée par le Prince d'Aquitaine aux habitants de Villefranche d'avoir une cloche pour assembler le conseil de ville. Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.
1364.	112. Le Prince d'Aquitaine prend sous sa protection la personne et les biens de Gui de Sévérac. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1365, 26 juin.	113. Hommage du comte Jean Ier au Prince d'Aquitaine, pour le comté d'Armagnac et ses autres terres. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1365.	114. Déclaration du Prince d'Aquitaine, et appel du comte de Rodez devant lui et le Roi d'Angleterre. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert, pour l'un et l'autre.
1365.	115. Relation de la vie et de la mort de la comtesse Béatrix de Clermont, morte à Rodez. Sicard, Comtes, p. 129.
1366.	116. Le Prince d'Aquitaine permet aux consuls de Villefranche d'imposer sur les conseillers de la ville absents des délibérations, une amende applicable à la réparation des murs de la ville. Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.
1367, 27 mars.	117. Le Sénéchal de Rouergue, pour le Prince d'Aquitaine, ordonne au Bailli de Millau de faire détruire l'église de Saint-Jean de Jérusalem et celle des frères mineurs. Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1367, 17 septembre. — 118. Le Prince d'Aquitaine ordonne à son Sénéchal de laisser jouir Gui VI, seigneur de Sévérac, de la portion du château de Peyrelade qui lui appartenait.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1368, 23 janvier. — 119. Lettres données par le Prince d'Aquitaine, pour accepter les offres faites par l'assemblée d'Angoulême.

Archives de l'hôtel de ville de Moissac, Manuscrits de Colbert.

1368. — 120. Appel du comte de Rodez au Roi contre le *Prince Noir*, Prince d'Aquitaine.

Bosc, t. III, p. 241.

1368, juillet. — 121. Accord du Roi avec le comte Jean Ier, relativement à l'appel fait devant lui par celui-ci relativement aux vexations du Prince d'Aquitaine.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
Sicard, Comtes, p. 131 et 132.

1369. — 122. Sommation de Rabastens aux consuls de Villefranche.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1369, 16 janvier. — 123. Conventions du duc d'Anjou avec le comte Jean et d'autres seigneurs de Guienne.

Château de Pau, Manuscrits de Colbert.

1369. — 124. Copie des alliances du Roi et du comte d'*Armignac*.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 1507.

Là sont aussi celles du Roi d'Ecosse et du Roi de Castille.

1369, 8 février. — 125. Acte par lequel les consuls de Saint-Antonin adhèrent aux *appellations* interjetées par le comte d'Armagnac contre le duc de Guienne, et mettent leur ville sous l'obéissance du Roi de France : le comte leur promet de garder et faire garder la ville.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1369, 29 juill.—3 nov. — 126. Nomination de Gui de Sévérac comme gouverneur de Compeyre.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1368. — 127. Reprise de Najac sur les Anglais.

Archives de Najac, Manuscrits de Colbert.

1370. — 128. Donation faite par le Roi au comte de Rodez, des quatre châtellenies du Rouergue.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
Sicard, Comtes, p. 142.
Bosc, t. III, p. 243.

Ces deux derniers placent ce don en 1374.

1370, 2 mai. 129. Les Anglais sont chassés de Najac pour la seconde fois.

Archives de Najac, Manuscrits de Colbert.

1370, 25 juin. 130. Le Roi ordonne au Sénéchal de Rouergue d'exercer la juridiction dans la châtellenie de Roquecesière.

Hôtel de ville de Saint-Affrique, Manuscrits de Colbert.

1370. 131. Autorisation de fortifier Galinières, donnée aux moines de Bonneval.

Cartulaire de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1371. 132. Le Roi accorde au comte Jean Ier une pension annuelle de cent mille francs d'or.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1371. 133. Lettres du Roi, relatives à la pension de cent mille francs d'or dont jouissait le comte Jean Ier.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1371, 6 octobre. 134. Nouvelles lettres du Roi, relatives à la pension de cent mille francs d'or dont jouissait le comte d'Armagnac.

Sicard, Comtes, p. 135.

1371. 135. Acte relatif à une pension de quatre mille francs qu'avait le comte Jean Ier.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1371. 136. Le duc d'Anjou se reconnaît redevable, envers le comte d'Armagnac, de la somme de soixante mille francs d'or.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1371, décembre. 137. Le duc d'Anjou accorde à la ville de Villefranche le droit de battre monnaie.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1372. 138. Lettres du Roi, relatives au serment du duc d'Anjou, à l'occasion de la guerre qui avait lieu entre les comtes d'Armagnac et de Foix.

Archives de Lectoure, à Pau, Manuscrits de Colbert.
Vaissette, t. IV, Preuves, col. 315.

1372. 139. Compromis du comte d'Armagnac entre les mains du Roi, relativement à ses différends avec le comte de Foix.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 316.

1372. 140. Alliance entre le duc d'Anjou et Jean d'Armagnac, fils aîné du comte Jean Ier.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1372. 141. Quittance de la somme de trois mille trois cents francs

d'or donnée aux habitants de Villefranche, de Najac et de Saint-Antonin, par Jean d'Armagnac, fils du comte Jean Ier.

Archives de Najac, Manuscrits de Colbert.

1373, 8 juin. 142. Lettres du duc d'Anjou, relatives à la pension de trente mille francs dont jouissait le comte Jean II.

Sicard, Comtes, p. 139.

1373, 30 août. 143. Le duc d'Anjou établit le comte Jean II Capitaine général dans son gouvernement.

Archives de Lectoure, à Pau, Manuscrits de Colbert.

1373, 4 décembre. 144. Accord fait au château de Ségur entre les deux branches de la maison d'Armagnac.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1373. 145. Le Procureur du comte de Rodez réclame et obtient qu'on remette entre ses mains deux Cordeliers arrêtés au nom du Roi.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1374. 146. Le duc d'Anjou ordonne au Sénéchal de Rouergue d'empêcher qu'il ne se fasse des assemblées ailleurs que dans les lieux immédiatement soumis au Roi.

Hôtel de ville de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1374. 147. Le duc d'Anjou fait la répartition des sommes à payer par chacune des deux Marches.

Archives de Najac, Manuscrits de Colbert.

1374 ou 1375. 148. Lettres du Roi, exprimant que le comte Jean Ier avait rempli toutes les promesses par lui faites au Roi.

Sicard, Comtes, p. 140.

1375. 149. Le Roi prend l'engagement de ne pas mettre hors de son fief les terres du comte de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1375. 150. Le Roi promet au comte de Rodez de ne transporter à aucune autre personne le comté de Bigorre.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1375. 151. Le Roi ordonne que tous les hommages, qui lui étaient dus à cause des quatre châtellenies, seraient faits au comte de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1375. 152. L'évêque de Rodez, Jean de Cardaillac, permet que la *Cité* soit entourée d'un mur avec des tours.

Gallia Christiana, t. I, *Instr.*, p. 52.

1375. 153. Procès-verbal des dommages causés par les routiers.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1376. 154. Lettre de la duchesse d'Anjou au Viguier de Toulouse, relativement à des désordres occasionnés par des troupes du comte d'Armagnac.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 334.

1376. 155. Projet de paix et articles proposés entre les comtes de Foix et d'Armagnac.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 335.

1376. 156. Le comte de Rodez s'en remet au duc d'Anjou de tous ses différends avec le comte de Foix.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1376. 157. Compromis pour la paix entre le comte Jean II et le comte de Foix.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1376, mars. 158. Assemblée des Etats de Rouergue. — Nomination d'une commission.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1377. 159. Le comte Jean II confirme les priviléges du *Bourg* de Rodez.

1377. 160. Traité de paix entre les comtes de Foix et d'Armagnac, conclu par l'entremise du duc d'Anjou, Lieutenant de Roi en Languedoc.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 339.

1378. 161. Le comte de Rodez permet aux consuls de cette ville d'imposer pour cinq ans la gabelle sur le vin, pour réparer leurs fortifications.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1379, 21 mars. 162. Contrat de mariage et fiançailles de Gaston de Foix et de Béatrix d'Armagnac.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1379, 29 août. 163. Accord du comte de Rodez avec Garsanad de Caupène, pour l'évacuation de Carlat et d'Ansols.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1379. 164. La ville d'Aurillac donne quinze cents francs pour l'évacuation des châteaux de Carlat et d'Ansols.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1379. 165. Quittance que Béatrix d'Armagnac donne de sa dot au comte Jean II, son père.

Sicard, Comtes, p. 144.

1380. 166. Le Sénéchal de Rodez permet aux habitants d'Entraygues de fortifier ce bourg.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1380, 19 novembre.	167. Le Roi nomme le duc de Berri, son oncle, gouverneur de Languedoc pour la seconde fois. Ordonnances du Louvre, t. VI, p. 529.
1381.	168. Le comte Jean II va joindre le duc de Berri au Puy, et l'accompagne jusqu'au 10 de juillet. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1381, 8 octobre.	169. Le duc de Berri charge le comte Jean II d'assembler les Etats de Rouergue à l'occasion des routiers. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1381.	170. Ordonnance concernant les manufactures de drap de Rodez. Hôtel de ville de Rodez.
1382, 4 janvier.	171. Testament du comte Jean II. Archives de Nérac, à Pau.
1382.	172. Assemblée des Etats de Rouergue, à Rignac. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1383.	173. Nouvelle assemblée des Etats de Rouergue, à Rignac. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1383.	174. Le comte de Rodez s'engage à protéger les habitants de Villefranche. Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.
1383, 21 octob.	175. Passage des routiers à Saint-Geniez. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1383.	176. Valeur d'une maison à Saint-Geniez. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1383.	177. Le Roi donne ordre à ses conseillers, pour le fait de la guerre, de faire jouir le comte de Rodez des aides qu'on levait en Rouergue. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1384.	178. Assemblée des Etats de Rouergue, à Rodez. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1384.	179. Le comte Jean II confirme, à Avignon, le testament qu'il avait fait à Gages en 1382. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1384.	180. Acte relatif à la sépulture du comte Jean II, décédé à Avignon. Sicard, Comtes, p. 151.

1384. 181. Le duc de Berri exempte les habitants du Rouergue de contributions, à condition qu'ils tiendront sur pied cent hommes d'armes pour la défense du pays.

Hôtel de ville de Millau, Manuscrits de Colbert.

1384. 182. Lettres de grâce du comte Jean III, en faveur des habitants de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1385. 183. Traité pour l'évacuation du pays par les routiers.

Sicard, Comtes, p. 159.

1385. 184. Le vicomte de Creyssel, Jean d'Armagnac, se fait céder par Gui de Sévérac ce qui appartenait à celui-ci dans le château de Peyrelade.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1385. 185. Pouvoir du comte Jean III en Languedoc et en Guienne.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1386. 186. Le duc de Berri fait grâce aux habitants du Rouergue qui ont eu des communications avec les routiers.

Trésorerie de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1386. 187. Rôles des Chevaliers et Ecuyers qui firent *montre* en 1386.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1386, 11 de mars. 188. Compte rendu par Bernard d'Armagnac des montres qu'il avait reçues.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1387. 189. Le duc de Berri fait rendre à l'évêque de Rodez le château de Morlhon, que détenait Fortanier de Valette, écuyer.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1387. 190. Lettres de Jean III, comte de Rodez, à son Sénéchal de Rodez pour qu'il lève la mainmise apposée à Prades et au Pont-de-Salars, sur les biens appartenant à Agne II de la Tour d'Auvergne. Il informe son Sénéchal qu'il a reçu l'hommage d'Agne, qui ne l'avait pas fait jusqu'alors.

Baluze, Histoire de la Maison d'Auvergne, t. II, p. 719.

1387. 191. Regrets d'Aimerigot Marcel, pour avoir remis Aleuse au comte de Rodez.

Annales, en 1387.

1388, 8 mai. 192. Le duc de Berri exempte du *Commun de paix* les consuls passés, présents et futurs de Saint-Affrique.

Archives de Saint-Affrique, Manuscrits de Colbert.

1388. 193. Ordonnance du comte de Rodez, au sujet du combat sin-

gulier qui eut lieu dans cette ville le 2 de janvier 1389.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

Annales, en 1388.

1389. 194. Négociation du comte de Rodez avec Ramonet de Sort.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1389. 195. Assemblée des Etats de Rouergue, à Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1389. 196. Le Roi fait grâce aux habitants de Saint-Antonin et de Najac, pour le commerce qu'ils avaient eu avec les ennemis de l'Etat.

Archives de Saint-Antonin et de Najac, Manuscrits de Colbert.

1390. 197. Lettre du Roi au comte de Rodez, pour lui demander Mérigot Marquès (Aymerigot Marcel).

Bosc, t. III, page 246.

1390. 198. Vente du comté de Charolais à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1390. 199. Traité du comte Jean III avec François de Naples.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1390. 200. Accord du comte Jean III avec Jean de Blaisi, sur l'évacuation des places tenues par les Anglais.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1390. 201. Pension accordée au comte Jean III.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1391. 202. Lettre du Roi au comte Jean III, au sujet de son expédition de Milan.

Annales, en 1391.

1391. 203. Le comte Jean III envoie les *routiers* en Italie avec deux cents lances de ses propres troupes.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1391. 204. Le comte Jean III établit son frère Bernard son lieutenant dans tous ses domaines.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1391. 205. Dons faits au comte de Rodez et à Amaury de Sévérac, pour l'évacuation du Rouergue par les routiers.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1392.	206. Le Roi remet les arrérages des contributions aux habitants de Carlat, et les en exempte pour deux ans. Trésorerie de Villefranche. Manuscrits de Colbert.
1393.	207. Offres des habitants du comté de Rodez au comte Bernard, pour qu'il pût racheter le comté de Charolais. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1393, 25 avril.	208. Réponse du comte Bernard au Roi de Navarre. Annales, en 1393.
1394.	209. Le Roi ordonne que les villes et les châteaux du Rouergue soient réparés et fortifiés. Trésorerie de Villefranche. Manuscrits de Colbert.
1394.	210. Statuts de l'hôpital du Pas. Archives de Rodez. Manuscrits de Colbert.
1395.	211. Le Pape Benoît XIII absout le comte d'Armagnac d'une excommunication prononcée contre lui. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1395, 8 janvier.	212. Le comte Bernard épouse à Chambéri, par procureur, Bonne de Berri, veuve du comte de Savoie. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
1395.	213. Extrait de la Chronique des Cordeliers de Rodez, relatif au mariage du comte Bernard avec Bonne de Berri. Sicard, Comtes, p. 174. Bosc, t. III, p. 347.
1396.	214. Extrait de la Chronique des Cordeliers de Rodez, relativement à la naissance du comte Jean IV. Sicard, Comtes, p. 175.
1397.	215. Le Roi donne au comte Bernard d'Armagnac quatre mille francs d'or pour acheter une maison à Paris. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
	216. Le Roi donne au comte Bernard d'Armagnac une maison à Paris qui lui avait coûté dix mille francs d'or. Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.
Vers 1397.	217. Ligue et alliance de Louis, duc de Bavière, Martin Visconti, seigneur de Milan, et Bernard, comte d'Armagnac. Sicard, Comtes, p. 179.
1398, 21 janvier.	218. Lettres du Roi, pour faire payer au comte Bernard la somme de soixante mille francs d'or. Sicard, Comtes, p. 177.

1398, 11 avril. 219. Testament de Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1398. 220. Lettres du Roi au comte Bernard, annonçant l'envoi de trente-huit coffres contenant trois cents arcs et six cents trousses de flèches.

Sicard. Comtes, p. 178.

---

8. — QUINZIÈME SIÈCLE.

1401 et 1402. 1. Le comte de Rodez, Bernard, s'empare du comté de Pardiac.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1402. 2. Enquête relative à l'*envoûtement* de Bernard d'Armagnac, comte de Rodez, par Géraud d'Armagnac.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1402. 3. Le comte de Rodez, Bernard, rend à la maison de Sévérac une partie du château de Peyrelade.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1402. 4. Déposition de Jean d'Astarac, relativement aux propositions de Géraud d'Armagnac.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1403. 5. Exemption donnée au Rouergue par le duc de Berri.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1403. 6. Le duc de Berri réduit une taxe excessive imposée sur les marchandises du Rouergue.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1403. 7. Traité d'alliance entre le comte d'Armagnac et le duc d'Orléans.

Sicard, Comtes. p. 180.
Bosc, t. III, p. 248.

1403. 8. Le duc de Berri donne deux cents livres aux habitants de Villefranche, pour avoir une horloge.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1404. 9. Le Pape Benoît XIII accorde à l'abbé de Bonnecombe l'usage de la mitre, de l'anneau et des ornements épiscopaux.

Archives de Bonnecombe, Manuscrits de Colbert.

1406. 10. Le duc de Berri écrit au comte Bernard pour lui demander l'autorisation de lever une imposition dans ses domaines.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1407. 11. L'évêque de Rodez confie la garde de ses châteaux à Jean d'Arjac-Solages.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1408. 12. Confirmation des anciens règlements de l'hôpital d'Aubrac.

Archives d'Aubrac, Manuscrits de Colbert.

1408. 13. Lettre du comte d'Armagnac, Bernard, à l'évêque de Rodez, Guillaume.

Martenne, *Anecdot.*, t. I, col. 1742.

14. Règlements pour le Chapitre de l'église cathédrale de Rodez.

Bosc, t. III, p. 250.

1410. 15. Traité de Gien-sur-Loire entre les Princes du sang, sauf le duc de Bourgogne et Bernard d'Armagnac.

Sicard, Comtes, p. 185.

1410. 16. Les moines d'Aubrac fortifient l'église de Saint-Chely.

Archives d'Aubrac, Manuscrits de Colbert.

1410. 17. Villefranche répare ses fortifications.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1412. 18. Lettres du Roi, à l'effet de comprendre le comte Bernard d'Armagnac dans la paix de Bourges.

Sicard, Comtes, p. 195.

1412. 19. Lettres du Comte de Foix Jean, relatives à la paix de Bourges.

Sicard, Comtes, p. 195.

1413. 20. Traité du comte Bernard et de Charles d'Albret avec Thomas, duc de Clarence.

Archives de Nérac, à Pau, Manuscrits de Colbert.

1413. 21. Lettres patentes du Roi, pour rétablir le comte d'Armagnac dans tous ses biens.

Sicard, Comtes, p. 196.

1415. 22. Lettres de connétable, en faveur du comte de Rodez, Bernard d'Armagnac.

Sicard, Comtes, p. 203.
Bosc, t. III, p. 252.

1416. 23. Le Roi donne au comte Bernard *l'entrée et l'issue* de toutes les places de guerre.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1416. 24. Privilèges des comtes de Rodez.

Archives du comté de Rodez, Livre des hommages, Manuscrits de Colbert.

1418. 25. Confirmation des priviléges du *Bourg* de Rodez par le comte Jean IV.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1418. 26. Les moines de Conques font reconnaître par Vital de Mauléon, évêque de Rodez, qu'ils sont exempts de sa juridiction.

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

1418. 27. Le Roi dispense les trois Etats de la Basse-Marche de se rendre à Chartres pour qu'ils puissent veiller à la défense du Rouergue.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1420. 28. Nouveau réglement relatif aux hospitaliers et aux sœurs d'Aubrac, par-devant Raimond Mairose, de Millau.

Archives d'Aubrac, Manuscrits de Colbert.

1420. 29. Le Régent accorde à la ville de Villefranche une somme de trois cents livres pour achever son église.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1423. 30. Fragment (relatif à la vicomté de Murat) d'un acte de partage entre le comte d'Armagnac, Jean IV, et Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, son frère.

Sicard, Comtes, p. 200.

1424. 31. Passage relatif à Hugues III d'Arpajon et aux seigneurs du Rouergue.

Mémoires concernant la pucelle d'Orléans, p. 115.
Annales, en 1424.

1424. 32. Extrait d'un registre du Parlement de Paris du mois de novembre 1424, relatif à Amaury de Sévérac et Hugues d'Arpajon.

Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 361.

1425. 33. Différend du Maréchal de Sévérac et de Hugues III d'Arpajon.

Mémoires concernant la pucelle d'Orléans.
Annales, en 1425.

1425. 34. Arrangement et pacification entre le Maréchal de Sévérac et Hugues III d'Arpajon.

Archives de Rodez, Coffre de Sévérac, Manuscrits de Colbert.
Annales, en 1425.

1426. 35. Le Pape Martin V autorise l'accord fait au monastère de Conques, par lequel le Prieur, le recteur et les vicaires de Conques peuvent faire testament en donnant annuellement 32 livres à l'abbé.

Archives de Conques, Manuscrits de Colbert.

1433. 36. Réglement pour les préséances à Rodez.

Bosc, t. III, p. 251.

1437. 37. Contrat de mariage de Jean II, duc d'Alençon, avec Marie d'Armagnac, fille du comte Jean IV.

Archives de Rodez. Manuscrits de Colbert.

1440. 38. Le Pape Eugène IV érige en collégiale la communauté de prêtres établie à Saint-Affrique.

Archives de Saint Affrique. Manuscrits de Colbert.

1443. 39. Rétablissement du Parlement de Toulouse.

Vaissette, t. IV, Preuves, col. 471.

1443. 40. Le comte d'Armagnac et de Rodez fait appel sur ce que le Roi lui défendait de s'intituler *comte par la grâce de Dieu* et lui enjoignait de faire payer la taille royale par ses vassaux.

Archives de Rodez. Manuscrits de Colbert.

1443. 41. Charges contre Jean IV, comte d'Armagnac et de Rodez.

Archives de Rodez. Manuscrits de Colbert.
Art de vérifier les dates.

1445. 42. Lettres d'abolition en faveur du comte Jean IV et de son fils, expédiées à Seri-lez-Châlons, au mois d'août.

Archives de Rodez. Manuscrits de Colbert.

1447. 43. Le Pape Nicolas V établit à Villefranche un Chapitre collégial.

Archives de Villefranche. Manuscrits de Colbert.

1448. 44. Quittance de la somme de 275 livres, prise sur les revenus de la Roquecesière et fournie par Agnès Sorel, à qui Charles VII avait donné cette châtellenie, sa vie durant sans doute.

Original à la bibliothèque impériale.

1449. 45. Le Pape Nicolas V reconnait, par une Bulle, que les moines de Conques ne sont pas soumis à la juridiction de l'ordinaire

Archives de Conques. Manuscrits de Colbert.

1452, 15 avril. 46. Donation faite au Roi par le comte d'Armagnac, Jean V, de tous ses biens.

Archives de Nérac. Manuscrits de Colbert.

1452. 47. Lettres de Bernard de Béarn, qui enjoignent au Sénéchal de Rouergue de contraindre les habitants de cette province d'user du sel du Haut-Languedoc.

Archives de l'hôtel de ville de Montauban. Manuscrits de Colbert.

1453. **48.** L'évêque de Vabres prête serment lors de son entrée à Saint-Affrique, relativement aux priviléges de cette ville.

Archives de Saint-Affrique, Manuscrits de Colbert.

1464. **49.** Procuration du comte d'Armagnac, pour faire prendre possession en son nom des châteaux de Lectoure, Capdenac, Sévérac et Beaucaire.

Sicard, Comtes, p. 245.

1464. **50.** Lettre du Roi à Guillemot de Vennac, pour qu'il ait à faire au comte Jean V d'Armagnac la remise du château de Sévérac.

Sicard, Comtes, p. 245.

1464. **51.** Remise du château de Sévérac au comte Jean V.

Sicard, Comtes, p. 245.

1465. **52.** Lettres du Roi Louis XI au sujet du comte d'Armagnac, du duc de Bourbon et autres chefs de la guerre du bien public.

Vaissette, t. v, Preuves, col. 32.

1465. **53.** Fondation d'un *Obit* et d'un anniversaire pour l'âme du comte Jean V d'Armagnac, en reconnaissance de la relique de la Sainte fusée qu'il avait donnée à la cathédrale de Rodez.

Archives de l'évêché de Rodez. Manuscrits de Colbert.
Sicard, Comtes, p. 261.

Vers 1466. **54.** Lettre des consuls du *Bourg* de Rodez au comte.

Annales, en 1307.

1466. **55.** Lettres de rémission et abolition données par Louis XI en faveur des nobles de Rouergue, à l'occasion de la guerre du *bien public*.

Vaissette, t. v, Preuves, col. 34.

1467. **56.** Enquête faite par ordre du comte Jean V, pour établir que l'évêque de Rodez (Guillaume de La Tour) avait des mœurs scandaleuses et une conduite répréhensible.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1468. **57.** Extrait de lettres données par Louis XI.

Annales, en 1315.

1469. **58.** Intelligences criminelles du comte d'Armagnac avec le Roi d'Angleterre.

Réponse du Procureur général de Paris au duc d'Alençon et au seigneur d'Albret.

Archives de Nérac. Manuscrits de Colbert.

1469, 15 novembre. **59.** Lettre de Louis XI au comte de Dammartin, au sujet du comte Jean V.

Le cabinet de Louis XI, par Tristan de l'Ermite de Solies.

Additions à l'Histoire de Louis XI, dans l'édition de Comines. Bruxelles, 1714, t. III, p. 197.

A la suite de la lettre du Roi se trouve la réponse, p. 199.

1470. 60. Lettre de Louis XI au comte de Dammartin, au sujet du comte d'Armagnac, Jean V.

Cabinet de Louis XI.

Additions à l'Histoire de Louis XI, dans l'édition de Comines. Bruxelles, 1714, t. III, p. 203.

1473. 61. Relation de la mort du comte d'Armagnac et de Rodez, Jean V.

Abrégé chronologique des comtes de Rouergue.

Annales, en 1473.

1473. 62. Relation de la mort du comte de Rodez, Jean V.

Réponse au duc d'Alençon. Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert.

Annales, en 1473.

1473. 63. Relation de la mort du comte Jean V, dans la Chronique scandaleuse de Jean de Troyes.

Annales, en 1473.

64. Généalogie des comtes de Rodez et d'Armagnac.

Baluze, Histoire de la maison d'Auvergne, t. II, p. 547.

1473 et 1474. 65. Recette et dépense de la Sénéchaussée de Rouergue.

Manuscrits de la bibliothèque impériale.

Annales, en 1473.

1474. 66. L'abbé de Bonnecombe réclame le droit d'être appelé aux assemblées des trois Etats de la Basse-Marche, ou de ne pas payer la taille.

Archives de Bonnecombe, Manuscrits de Colbert.

1475. 67. Discussion du vicomte de Narbonne (Jean de Foix) avec les habitants de Millau.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1480. 68. Lettres patentes portant érection en comté de Villefranche et autres seigneuries en Rouergue, pour être tenu en Pairie, en faveur de Fréderic d'Aragon, Prince de Tarente, et d'Anne de Savoie, sa femme.

Histoire des grands officiers, t. III, p. 436.

2 décembre 1481. Confirmation des lettres précédentes.

11 février 1481 (1482). Lettres de Jussion au Parlement de Toulouse, pour enregistrer les précédentes.

Janvier 1482 (1483). Lettres patentes ajoutant le don de Saint-Affrique et Saint-Antonin au précédent.

1480. 69. Commission donnée par le Roi au S[r] de Saint-Pierre, Grand Senechal de Normandie, au sujet du comté-pairie de Villefranche.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1480. 70. Plaintes des consuls de Villefranche, contre Frédéric d'Aragon, créé comte-pair de cette ville, etc.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1481. 71. Le Cardinal Julien ordonne aux abbés de Loc-Dieu, Beaulieu, et au prévôt de Villefranche, de veiller à l'école de cette ville.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.
Physiologie des passions, par le docteur Alibert, t. II, p. 123.

1482. 72. Don de l'office de roi des merciers.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1484. 73. Plaidoyer en faveur de Charles d'Armagnac.

Histoire de France, de Velly, Villaret et Garnier, t. XIX, p. 209.
Annales, en 1484.

1484. 74. Commission donnée au Sénéchal Du Lyon, de restituer à Charles d'Armagnac les comtés d'Armagnac et de Rodez.

Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert.

1484, 27 novembre. 75. Arrêt du Parlement de Toulouse, qui adjuge la curatelle de la personne et des biens de Charles d'Armagnac à Alain d'Albret.

Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert.

1484. 76. Lettre de Jean d'Estaing, Dom d'Aubrac, au Roi.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1484. 77. Alain d'Albret surprend Charles d'Armagnac au château de Tournon, et le fait enfermer dans celui de Castel-Jaloux.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1484. 78. Testament de Jean de Landorre, vicomte et baron de Landorre, par lequel il substitue ses biens à Pierre Galandi, son neveu.

Archives de Saint-Sernin, Manuscrits de Colbert.

1484. 79. Promesse de pardon et abolition envers les détenteurs de Bozouls et de Beaucaire.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1484. 80. Le Roi envoie d'Aubigny pour garder Sévérac jusqu'à ce qu'il ait été dit droit entre Charles d'Armagnac et Dammartin.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1484. 81. Coutumes accordées aux habitants de Saint-Antonin par Louis, duc d'Anjou, lieutenant de Roi en Languedoc.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1485. 82. Commission du Roi, adressée à Du Chastellier, lieutenant général du Sénéchal de Rouergue.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1486. 83. Lettres du Roi, pour tirer de prison Charles d'Armagnac.

Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert.

1487. 84. Compte de la recette et de la dépense du comte Charles d'Armagnac.

Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert.

1487. 85. Revenus de la *Cité* de Rodez.

Annales, en 1487.

1489. 86. Lettres du Roi, relatives à la chapelle du couvent des Cordeliers de Rodez, où était ensevelie Bonne de Berri.

Sicard, Comtes, p. 222.
Bosc, t. III, p. 254.

1493, 20 décembre. 87. Confirmation, par le comte Charles d'Armagnac, de la donation faite en faveur du Roi par le comte Jean V, en 1452.

Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert.

1494. 88. Investiture de l'office de greffier des Etats de Rouergue, donnée à Guillaume Gauberti.

Archives du château de la Jourdanie, Manuscrits de D. Deschamps, bibliothèque impériale.

1494. 89. Lettres du Roi, confirmant les foires du *Bourg* de Rodez (au nombre de quatre), et permettant de lever les droits accoutumés pour en employer les deniers à fortifier la ville.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1497. 90. Accord des consuls du *Bourg* de Rodez avec les habitants des quartiers où se tenaient les foires.

Acte expédié en 1508 par Besombes, et qui se trouve aux archives de la préfecture du département de l'Aveiron.

9. — SEIZIÈME SIÈCLE.

1501. 1. Epitaphe de l'évêque de Rodez, Bertrand de Chalençon.

Bosc, t. III, p. 256.

1512. 2. Lettres patentes du Roi, autorisant la construction de la Chartreuse de Rodez.

Archives du collége de Rodez, à la préfecture de l'Aveiron.

1515. 3. Lettres patentes du Roi François Ier, portant donation des biens de la maison d'Armagnac en faveur de Charles, duc d'Alençon, et de Marguerite de Valois.

Sicard, Comtes, p. 282.

1521. 4. Institution de consuls par le Prévôt et le Chapitre de Belmont.

Archives de Belmont, Manuscrits de Colbert.

1522. 5. Le Roi décide que l'arrière-ban du comté de Rodez sera conduit à la guerre, conformément aux ordres de son lieutenant général en Guienne.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1524. 6. Le Roi prie l'abbé de Bonneval de lui prêter 120 livres pour l'aider à soudoyer ses gens de guerre.

Archives de Bonneval, Manuscrits de Colbert.

1524. 7. Epitaphe de l'évêque de Mende, François de la Rovère, enterré dans l'église des Chartreux de Villefranche.

Gallia Christiana, Ecclesia Mimatensis.

1524. 8. Inscription qu'on lisait dans l'église de l'Annonciade, à Rodez.

Anno à partu virgineo 1524, die ultima decembris S° Silvestro dicata, Franciscus de Stagno, episcopus Ruthenensis, hanc ædem, orante Gabriele Maria (1), *Deo Virginique matri sub Annuntiationis titulo consecravit.*

Cette église n'existe plus aujourd'hui.

(1) Le P. Gabriel Marie, ou Gilbert Nicolat, qui assistait à la consécration de l'église de l'Annonciade à Rodez, en 1524, était regardé comme le second fondateur de cet Ordre.

1529. 9. Epitaphe de l'évêque de Rodez, François d'Estaing.
Bosc, t. III, p. 237.

1533. 10. Inscription de Philandrier, pour rappeler le passage de François Ier à Rodez.

Philiberti de la Mare... De vita, moribus et scriptis Guillelmi Philandri..... Epistola.

1535. 11. Inscription de Philandrier, relative au passage du Roi et de la Reine de Navarre à Rodez.

Ibidem.

1538. 12. Demande des habitants de Millau, pour qu'il fût établi un Sénéchal dans leur ville.

Archives de Villefranche.

1541. 13. Le Roi de Navarre (Henri d'Albret) et la Reine (comtesse de Rodez) demandent un subside aux Etats du comté de Rodez, à l'occasion du mariage de Jeanne d'Albret (leur fille), avec le duc de Cleves. (Ce mariage n'eut pas lieu.)

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1552. 14. Erection du siége présidial de Villefranche.

Archives de Villefranche.

1555. 15. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, comte de Rodez, nomme surintendant de ce comté Jacques de Corneillan, évêque de Vabres.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

1561. 16. Bulle de sécularisation des moines de l'abbaye de Vabres.

Archives de Vabres, Manuscrits de Colbert.

1562. 17. *Historia fundationis Collegii Ruthenensis Societatis Jesu.*

Archives de la préfecture du département de l'Aveiron.

1565. 18. Déclaration de François de Chamuel, Sr de Caillac, relative à la démolition des fortifications de Millau.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1565. 19. Règlement fait par Montluc à Villefranche, pour maintenir la paix parmi les habitants professant les deux religions.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1568. 20. Procès-verbal dressé par le conseiller au Parlement de Toulouse, Ferrandier.

Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert.

1572. 21. Accord des députés de plusieurs villes du Rouergue où l'on professait les deux religions, à l'effet de vivre en paix.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1583. 22. Enquête faite à Belmont, pour constater les désordres commis par les calvinistes.

Archives de Belmont, Manuscrits de Colbert.

1586. 23. Arrivée de Châtillon à Millau, à la tête de trois mille hommes.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1586. 24. Procès-verbal de l'assemblée des Etats du pays, tenue à Millau.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1586. 25. Deuxième assemblée des Etats, tenue à Millau.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1586. 26. Plaintes des habitants de Millau contre Châtillon.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1586. 27. Requête des consuls au juge de Millau, pour faire informer contre les soldats de Châtillon.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1587. 28. Châtillon envoie à Millau Grangier, receveur des impositions.

1587. 29. Lettre du Roi de Navarre aux consuls de Millau.

Archives de Millau, Manuscrits de Colbert.

1588. 30. Arrêt du Parlement de Toulouse, qui défend aux officiers du présidial de transporter le siége hors de Villefranche ou de s'absenter.

Archives de Villefranche, Manuscrits de Colbert.

1589. 31. Accord entre l'évêque de Rodez, François de Corneillan, et les habitants de cette ville.

Bosc, t. III, p. 280.
Archives du monastère de Saint-Sernin-lez-Rodez, Manuscrits de Colbert, avec un Mémoire envoyé à Rome sur ce sujet, par les consuls, contre l'évêque.

1590. 32. Instructions données par la ville de Rodez à Raoul, allant à Rome.

Archives de Rodez, Manuscrits de Colbert.

10. — DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

1601. 1. Confirmation des coutumes et priviléges accordés en 1484 aux consuls de Saint-Antonin.

Archives de Saint-Antonin, Manuscrits de Colbert.

1608. 2. Compte rendu du revenu du comté de Rodez.

1614. 3. Inscription gravée sur la tour carrée où est la grande horloge de Millau.

1621. 4. Arrêt du conseil du Roi, qui érige la Sénéchaussée de Rodez en Sénéchaussée royale.

Archives de l'hôtel de ville du *Bourg* de Rodez.

1621. 5. Règlement autorisé par le Parlement de Toulouse, pour le tissage des draps, serges, cadis et *revesches* de Rodez.

Hôtel de ville de Rodez.

1623. 6. Inscription du bourdon appelé *Calmont*, au clocher de la cathédrale de Rodez.

Bosc, t. III, p. 212.

1630. 7. Inscription relative à la peste qui eut lieu à Villefranche, en 1628.

Bosc, t. III, p. 67.

1650. 8. Lettres d'érection du duché-pairie d'Arpajon, avec les lettres de translation de ce titre sur la terre de Caumont de Plancatge.

Histoire des grands officiers, t. v.

1676. 9. Bulle du Pape, qui institue l'Archevêché d'Albi.

Gallia Christiana. — Instr. ecclesiæ Albiensis.

RÉCAPITULATION

DU

NOMBRE DES TITRES ET MONUMENTS.

1.	Titres antérieurs à l'an 800	8
2.	Titres depuis 801 jusqu'à 900	20
3.	Dixième siècle	19
4.	Onzième siècle	47
5.	Douzième siècle	68
6.	Treizième siècle	126
7.	Quatorzième siècle	220
8.	Quinzième siècle	90
9.	Seizième siècle	32
10.	Dix-septième siècle	9
	Total	639

X

LISTE

DES OUVRAGES RELATIFS AU ROUERGUE

ET

AU DÉPARTEMENT DE L'AVEIRON.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

OUVRAGES MANUSCRITS.

1. Mémoires concernant le pays de Rouergue, dressés par François Delort, avocat du Roi au Présidial de Montauban, in-folio.

Bibliothèque publique de Toulouse.

2. Histoire de la comté de Rodez depuis Charlemagne jusqu'en 1610, par Antoine Bonal (juge des montagnes du Rouergue, né en 1548, mort en 1628), 2 vol. in-folio.

Bibliothèque impériale, à Paris.

3. Histoire des évêques de Rodez jusqu'au Cardinal d'Armagnac, par Antoine Bonal, in-folio.

Bibliothèque impériale, à Paris.

4. Mémoire envoyé par le même au Procureur du Roi, en la justice des *appeaux* de Vic, dans la vicomté de Carlat.

Bibliothèque publique de Poitiers.

5. Histoire des comtes de Rodez.

Bibliothèque du château d'Aubays, 1 exempl. in-folio, 2 in-4°.

6. Remarques sur les évêques de Rodez et les comtes du même pays, prises pour la plupart d'un manuscrit de feu le Sr Bonal, juge des montagnes, in-8°. (Ecrites vers 1680.)

7. *Ruthena Christiana, sive Series et Historia episcoporum Ruthenensium, opera et studio D. Joannis Sicard, juris utriusque doctoris, et in electione altæ Marchiæ Ruthenensis consiliarii regii.*

8. Histoire des comtes de Rodez avec un Catalogue des Sénéchaux du Rouergue, par le même. (Cet auteur a écrit sous Louis XIV, au commencement du dix-huitième siècle.)

9. Chronologie des évêques de Rodez, avec leurs écussons, par l'abbé Bosc, in-folio, 1786.

Bibliothèque du collége de Rodez.

10. Copies collationnées de titres originaux recueillis dans les principales archives des diocèses de Rodez et de Vabres, en vertu d'une commission de Louis XIV, par M. de Doat, Président à la Chambre des Comptes de Navarre durant les années 1666 et 1667, et formant 20 volumes in-folio, depuis le n° 132 jusqu'au n° 151, savoir :

Ville et religieux de Rodez	1
Evêché et cathédrale de Rodez, depuis 1051 jusqu'en 1567	1
Dommerie d'Aubrac. — Abbaye de Loc-Dieu	3
Prieurés de Belmont, Saint-Geniez, Ceignac et Ville de Cajarc	1
Abbaye de Bonnecombe, depuis 1168 jusqu'en 1531	2
Abbaye de Notre-Dame-de-Bonneval, depuis 1161 jusqu'en 1631	3
Abbaye de Sainte-Foi-de-Conques, jusqu'en 1571 / Prieuré de Coulommiers en Brie, dépendant de cette abbaye	2
Ville de Millau, depuis 1070 jusqu'en 1587	1
Villes de Najac et de Saint-Antonin	1
Villefranche, depuis 1256 jusqu'en 1588	1
Evêché et ville de Vabres, jusqu'en 1560	1
Ville de Saint-Afrique, abbayes de Nonenque et de Nant	1
Abbaye de Notre-Dame-de-Silvanez, depuis 1096 jusqu'en 1539	2

Bibliothèque impériale, Fonds de Colbert.

Il existe du même fonds, à la bibliothèque impériale, 77 volumes in-folio contenant une foule de titres relatifs au comté de Rodez, mêlés avec les titres de Navarre, de Foix, d'Albret et d'Armagnac (1).

11. Remarques du Frère André Maurel, religieux des frères mineurs du couvent de Saint-Affrique.

Communiquées par M. Grand-Pilaude.

(1) Ces 77 volumes in-folio sont les sources où l'auteur a principalement puisé, et il les a désignés sous le nom de Manuscrits de Colbert parce qu'ils proviennent de la bibliothèque de ce Ministre. Les recherches et les vérifications y sont faciles, parce que tous les actes sont rangés par ordre de dates.

12. *La Intrada novela del Rey et Reyna de Navarra, comte et comtessa de Rodez*, 1535.

Original.

13. Journal de ce qui s'est passé à Millau depuis le 10 octobre 1560 jusqu'au 19 avril 1562, par M. Martini, lieutenant principal au Bailliage de cette ville.

Communiqué par feu M. de Sarret, ancien juge-bailli de Millau.

14. Livre contenant mémoires de tout ce qui s'est passé de remarquable sur le fait des guerres depuis 1560.

N. B. Ce titre est écrit d'une autre main que le corps de l'ouvrage, et lui est bien postérieur.

Ce manuscrit appartenait à M. de Gualy, évêque de Carcassonne, et est entre les mains de sa famille.

15. Relation de l'entrée du duc de Joyeuse à Rodez, et de sa campagne en Rouergue en 1586.

Registre 9 des délibérations du *Bourg* de Rodez, fol. 44 et suivants.

16. Relation du siége de Saint-Antonin en 1622, par Antoine Aymar, qui y portait les armes.

Communiquée par M. le comte de Lastic et M. Poux-Franklin.

17. Relation du siége de Saint-Afrique, par M. le Prince de Condé et le duc d'Epernon, ou Histoire des guerres du siége de Saint-Affrique (en 1628).

Bibliothèque du château d'Aubays.

N. B. J'avais conjecturé que cette relation était l'ouvrage de Charles de Baschi, seigneur de Saint-Estève, frère du baron d'Aubays, qui se jeta dans Saint-Affrique le 4 de juin et qui y servit fort utilement : je présumais aussi que ce manuscrit possédé par sa famille était unique. M. Henri Grand-Pilaude en a communiqué à M. Jules Duval un qui peut être une copie ou l'original du précédent, puisqu'il est intitulé pareillement : *Relation du siége mémorable de la ville de Saint-Affrique en Rouergue, fait en 1628 par M. le prince de Condé et par le duc d'Epernon*. De plus, on a su que M. Durand de Saint-Affrique avait eu en sa possession une relation imprimée de ce siége qui pouvait l'avoir été d'apres l'une des deux précédentes, et qu'il l'avait donnée à M. le lieutenant général comte Mathieu.

18. Histoire du siége de Creyssel et de ce qui s'est passé avant ledit siége avec les huguenots de Millau, depuis l'année 1622 jusqu'à l'année 1629, écrite le 5 janvier 1664, par Pierre Granier, habitant de Creyssel, d'après la relation faite par Valentin Jean et Jean Viala, présents audit siége, où ils portaient les armes, et témoins oculaires.

Communiquée par M. le chevalier de Gualy.

19. Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue, 4 vol. in-4°.

Textuellement copiés de divers ouvrages.

20. Mémoire concernant la Généralité de Montauban, dressé en 1698 par Le Pelletier de la Houssaye, Intendant de cette Généralité.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

1. Conjectures sur le temps où une partie du pays appelé aujourd'hui le Rouergue fut unie et incorporée à la province narbonnaise, par M. Le Franc.

Dans les Mélanges de l'Académie de Montauban, 1755, in-8°.

2. *Dissertatio de Arisitensis episcopatus nomine, situ, institutione, progressu et præsulibus, opera P. Thomæ Aquinatis à S° Joseph Carmelitæ excalceati. — Parisiis*, 1644, in-4°.

A la suite d'un poëme intitulé : *De origine atque primordiis gentis Francorum.*

3. Recherches sur l'évêché d'*Arisidium* ou *Aresetum*, par M. de Mandajors, dans les tomes v et viii des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

4. Abrégé historique et généalogique des comtes et vicomtes de Rouergue et de Rodez, où se voit l'origine de Gilbert, comte de Provence, inconnue jusqu'à présent. Rodez, Leroux, 1682, in-4°.

5. Comtes de Rodez dans l'histoire généalogique des Grands officiers de la couronne, t. ii, p. 694.

6. Chronologie historique des comtes de Rodez et de Rouergue, dans l'*Art de vérifier les dates*.

7. Comtes de Rouergue dans l'Abrégé chronologique des grands fiefs de la couronne. Paris, Desaint et Saillant, 1759, in-12.

8. Comté-pairie de Villefranche de Rouergue, érigée en l'an 1480, dans l'histoire généalogique des Grands officiers de la couronne, t. iii, p. 436.

9. Histoire du comté et des comtes de Rodez, avec quelques chartes originales, in-folio.

10. Mémoires touchant les désordres causés par les religionnaires dans la ville de Saint-Affrique en Rouergue, depuis 1568 jusqu'en 1629, in-4°.

11. *Decreta ad usum Ecclesiæ Ruthenensis*, par le Cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez. 1 vol. in-12, Rodez, 1556.

12. Manifeste de ce qui s'est passé en la maladie de la peste à Villefranche de Rouergue, avec quelques questions curieuses de cette même maladie, par M. Durand de Montlauseur, docteur en médecine en ladite ville, etc. Tolose, 1629.

13. De Corneillan. *Rituale Ruthenensis*, 1 vol. in-12. Rodez, 1603.

14. Lavalette de Cornusson. *Rituale Vabrensis*, 1 vol. in-12. Rodez, 1611.

15. Plaidoyer pour M. le comte de Noailles, chevalier des Ordres du Roi.

Gouverneur de Roussillon et de Rouergue, Sénéchal de Rodez, opposant contre M. le vicomte d'Arpajon, aussi chevalier des Ordres du Roi et lieutenant général de S. M. en Languedoc; demandeur en vérification de lettres patentes par lui obtenues le 22 novembre 1644, en nouvelle érection sur sa tête du comté de Rodez. Dans les œuvres de Patru, 7e plaidoyer.

16. Jugement donné par M. Pellot, Intendant de la justice ès Généralités de Montauban, Poitiers et Limoges, contre les habitants de la religion prétendue réformée de Millau. Lyon, 1663, in-4°.

17. Lettre écrite à un ecclésiastique de Montauban sur les affaires présentes de la ville de Millau. Lyon, 1663, in-4°.

18. Histoire de la fondation de l'abbaye de Vabres, par Aigo, abbé de ce monastère; dans l'Histoire de Languedoc, t. I, note 86.—Voir aussi Catel, Comtes, p. 69 et suiv.

19. Miracles et merveilles arrivés dans l'église de Notre-Dame-de-Ceignac, par Cavaignac et Maizeau. 1660 et 1823, in-32.

20. Mémoires du marquis de Guiscard, 1re partie. Delft., 1705, 1 vol. in-12.

21. Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue, par L. C. P. Bosc, ancien professeur au collége de Rodez. Rodez, Devic, 1797, an V, 3 vol. in-8°.

22. De Bonald, chanoine de Rodez. Relation de la mission donnée à Rodez par le P. Brydaine.

23. Baucher. Dialogue où est écrite l'histoire contemporaine de la ville de Rodez, 1 vol. in-18. Rodez, 1706.

24. De Rudelle. Notice sur l'église de Ceignac, 1 vol. in-18. Rodez, 1822.

25. Tableau historique du Rouergue. Rodez, Carrère, 1819, in-8°.

26. Essais historiques sur le Rouergue, par le baron de Gaujal, 2 vol. in-8°, 1824 et 1825.

27. Les pestiférés de Villefranche, ou Histoire du magistrat Pomairol, par M. J. L. Alibert, dans sa Physiologie des passions. Paris, 1825.

28. Mémoire sur une idole gauloise appelée *Ruth*, dans le tome IX des Mémoires de la Société des antiquaires de France. Paris, 1832 (par M. le baron de Gaujal).

29. Mémoire sur un tombeau et un bas-relief qu'on voyait dans l'église démolie de Saint-Martial de Limoges, par M. le baron de Gaujal. Limoges, 1833, in-8°.

30. Mémoire sur le titre de *Comtor* usité en Rouergue au moyen âge, par M. le baron de Gaujal; dans le tome II des Mémoires de la Société des antiquaires de France. Paris, 1835.

31. Mémoire sur les antiquités du Larzac. Caen, 1836, in-8° par M. le baron de Gaujal.

32. Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveiron. Rodez, 1838, in-8°.

33. Mémoire sur la ville de Carentomag, située dans le pays des Ruthènes, par M. le baron de Gaujal.

34. De l'évêché de Vabres et de ses rapports avec les protestants du Rouergue, par le Dr Géraud. Paris, 1840.

35. L'ancien hôpital d'Aubrac (Aveiron), par M. l'abbé Bousquet. Rodez, 1841, Dissert., in-8°.

36. Etudes historiques sur la ville de Saint-Geniez, par le même. Rodez, 1846, Ratery, in-8°.

37. Arrêt du Grand conseil, qui juge que la Domerie d'Aubrac en Rouergue n'est point un bénéfice, mais un hôpital. Du 10 septembre 1762, avec le plaidoyer de M. l'avocat général de La Briffe. Paris, Le Mercier, 1762, in-4°.

38. Artaud de Tauriac. Esquisse sur Millau et sur sa vallée, in-8°. Millau, 1844.

39. Millet. Notice historique sur Villefranche, 1 vol. in-12. Villefranche, 1845.

40. L'abbé Bousquet. Notice historique sur Sévérac-le-Château et Loupiac, 1 vol. in-8°. Rodez, 1847.

41. Affre, avocat. Simples récits historiques sur Espalion, 1 vol. in-8°, 1850.

42. Trémolet. Notice historique sur le Calvaire de Gabriac, 1 vol. in-12. Espalion, 1851.

43. L'abbé Nayral. Notice sur l'hospice de Saint-Affrique, in-8°. Saint-Affrique, 1852.

44. L'abbé Bousquet. Abrégé de l'histoire du département de l'Aveiron, 1 vol. in-12. Clermont-Ferrand, 1853.

45. Eug. de Barrau. Pélerinage à Ceignac, 1 vol. in-24. Bagnères, 1842.

BIOGRAPHIE.

OUVRAGES MANUSCRITS.

1. Vie de Saint-Amant, évêque de Rodez, traduite du latin en vers romans.

2. Vie de Saint-Dalmas, en latin. Voir Bonal.

3. Vie de Saint-Gaubert, fondateur du monastère de Montsalvi, écrite en latin par un contemporain. Voir Sicard.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

1. Vie de Saint-Amant, en latin. Dans la bibliothèque du P. Labbe.

2. Vie de Saint-Quintien, évêque de Rodez, en latin. *Vitæ patrum* de Grégoire de Tours.

3. Vie de Saint-George, évêque de Lodève en 880, dans la *Chronologia præsulum Lodovensium*.

4. Audiguier. Ode sur le trépas de François de Corneillan, évêque de Rodez, 1614.

5. *Breviculum vitæ Francisci de Stanno, Ruthenensis episcopi*, par le P. Beau, jésuite, in-12. Clermont d'Auvergne, 1670.

Idée excellente de la très-haute perfection ecclésiastique en l'histoire de la vie et des actions du très-illustre prélat François d'Estaing de sainte mémoire, évêque de Rodez, par le P. Beau, jésuite. Clermont d'Auvergne, 1685, in-4°.

6. Brenques. Panégyrique de Saint-Amant, évêque de Rodez, 1 vol. in-24. Rodez, 1750.

7. Brenques. Vie de Saint-Amant, translation de ses reliques, 1 vol. in-12. Rodez, 1751.

8. Sérane. Vie du R. P. Cayron, de la Compagnie de Jésus, né à Rodez, 1 vol. in-12. Avignon, 1767.

9. La vie militaire et politique de M. le Maréchal duc de Belle-Isle, prince de l'Empire, etc. La Haye, 1762, in-12.

10. Eloge de M. J. H. de Gaston, traducteur de l'Enéide et proviseur du collége de Limoges, prononcé le 8 janvier 1809. Limoges, in-8°.

11. Histoire du Bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, par M. l'abbé Bion de Marlavagne, in-12. 1839, Rodez.

12. Henri de Bonald. Notice sur M. de Bonald, pair de France, broch. in-8°.

13. Notice biographique sur J. Despradels et C. Peyrot de Millau, par le baron de Gaujal. Millau, 1840, in-8°.

14. Biographie de Mgr Affre, Archevêque de Paris, 1841, in-16.

15. Biographie de Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, 1841, in-16.

16. Discours de réception à l'Académie française de M. le baron Pasquier. Chancelier de France, contenant un éloge de Mgr Frayssinous. Paris, 1842, petit in-4°.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE.

1. Procès-verbal de reconnaissance et de levée des scellés apposés au château d'Estaing, et notamment à la porte des archives, les 1 et 2 mai 1732 : ledit procès-verbal commencé le 17 janvier 1750, et fini le 31 dudit mois. Toulouse, 1753, in-4°.

2. Projet de nobiliaire par M. l'abbé La Vaissière, prieur d'Escamps, présenté à l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne en 1784. Villefranche de Haute-Guienne, Veideilhié, in-12.

3. Essai généalogique sur la maison de Gozon, par le même. Villefranche, 1785, Veideilhié, in-4°.

4. Abrégé de la généalogie de la maison de Levezou de Luzençon de Roquefort de Vesins. Paris, Béthune et Plon, 1837, in-8°.

5. Généalogie de la maison de Mostuéjouls. 1840. } Publiées par M. Lainé,
6. Généalogie de la maison d'Albignac, 1841. } Paris, Moquet, in-8°.

7. Hippolyte de Barrau. — Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes, 4 vol. in-8°. Rodez, 1853.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

1. De la couronne de fleurs tissue dans le parterre de Thémis et des Muses du Parnasse de la province de Rouergue, par un avocat du Roi au présidial de Villefranche.

ARCHÉOLOGIE.

1. Notice archéologique sur l'église cathédrale de Rodez, par M. l'abbé Magne. Rodez. 1842, in-12.

ADMINISTRATION.

1. Allivrement général du pays de Rouergue. Rodez, Paul Desclaux, 1625, in-8°.

2. Instruction pour faire voir que la suppression du Présidial de Rodez, demandée par les officiers de Villefranche, est injurieuse à l'autorité du Roi, etc.; in-4°.

3. Procès-verbaux des séances de l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne. Villefranche, Veideilhié, 1780-1787, 5 vol. in-4°.

4. Observations de la commission intermédiaire de Haute-Guienne, sur une requête présentée au Roi au nom de la ville de Cahors, et tendant à demander des Etats particuliers pour le Quercy et pour le Rouergue. Villefranche, Veideilhié, 1789, in-4°.

5. Bavardage patriotique sur l'Administration provinciale de la Haute-Guienne. En Basse-Guienne, in-4°.

6. Lettre à l'auteur de la brochure intitulée : Bavardage patriotique, etc. 1782, in-8°.

7. Mémoire sur la route de Montpellier à Saint-Flour et sur celle de Toulouse à Lyon, par Mende. Juillet 1790, in-12.

STATISTIQUE ET TOPOGRAPHIE.

1. Description du département de l'Aveiron, par Amant-Alexis Monteil, professeur d'histoire à l'école centrale du même département. Rodez et Paris, an x, 1802, 2 vol. in-8°.

2. Description topographique et statistique du département de l'Aveiron, dans celle de la France, par MM. Peuchet et Charlain. Paris, 1808, in-4°.

3. Aperçu statistique du département de l'Aveiron : route de Sévérac au Caylar, route de La Guiolle à Albi, route d'Albi à Millau, et de Millau à Caussade; par M. Vaysse de Villiers, dans son Itinéraire descriptif de la France. Paris, 1830, in-8°.

4. Description du département de l'Aveiron, dans la France pittoresque de M. Abel Hugo, in-folio.

5. Description du département de l'Aveiron, dans le 4e volume du Guide pittoresque du voyageur en France, publié par Firmin Didot. Paris, 1838, in-8°.

6. Sites et monuments du département de l'Aveiron, par MM. Pernot et Coignet, in-folio. Cet ouvrage contient 30 vues.

7. Sites et monuments du département de l'Aveiron, dans le Voyage pittoresque de Languedoc, publié par MM. Taylor et Nodier, in-folio. Cet ouvrage contient 28 dessins relatifs au département de l'Aveiron.

8. Topographie physique et médicale du territoire d'Aubin, et analyse des eaux minérales de Cransac, par M. Murat, inspecteur de ces eaux. Rodez, an XIII, 1805, in-8°.

9. Mémoires sur les eaux de Camarez et Silvanez, par M. Malrieu, docteur en médecine. Toulouse, 1776.

10. Traité analytique et pratique sur les eaux minérales chaudes ou thermales de Silvanez, et sur les eaux minérales froides de Camarez, par M. Paul Caucanas, docteur en médecine, 1 vol. in-8°. Paris, an X, 1802.

11. Topographie médicale de la ville de Millau, dans la description de la varicelle qui a régné épidémiquement et conjointement avec la variole dans la ville de Millau en 1817, par M. Philibert Fontaneilles, docteur en médecine, in-8°. Montpellier, 1818.

12. Coulet. Aperçu sur les eaux minérales gazeuses ferrugineuses d'Andabre, 1 vol. in-8°. Montpellier, 1826.

13. Murat. Traité sur les eaux minérales de Cransac, 1 vol. in-18. Rodez, 1834.

14. Girbal. Etudes thérapeutiques sur les eaux minérales d'Andabre, 1 vol. in-8°. Montpellier, 1853.

AGRICULTURE.

1. Description des diverses qualités des sols de la Haute-Guienne, présentée à l'Administration provinciale de ce pays (en 1784), par M. Henri de Richeprey, 1 vol. in-4°.

2. Extrait des registres de la Société d'agriculture du département de l'Aveiron pour l'an X, 1802. Rodez, in-8°.

3. Annuaire des cultivateurs du département de l'Aveiron, publié par la Société d'agriculture séant à Rodez, pour les années XI, XII, XIII, 1806. Rodez, in-18.

4. Feuille villageoise de l'Aveiron, publiée par la Société d'agriculture de ce département pour les années 1806, 1807, 1808. Rodez, 3 vol. in-8°.

5. Le Propagateur aveironnais.

6. De Cabrières. Mémoire sur le revenu imposable du département de l'Aveiron, in-8°. Rodez, 1820.

7. L'abbé Bonnaterre. Flore du département de l'Aveiron. Notice historique sur le Sauvage de l'Aveiron.

8. Rodat. Le Cultivateur aveironnais, 1 vol. in-8°. Rodez.

9. Roche-Lubin. Guide pratique du cultivateur aveironnais, 1 vol. in-8°. Rodez, 1850.

10. Roche-Lubin. Origine et traitement des maladies du bétail, suivis d'une instruction sur l'industrie fromagère de Roquefort, 1 vol. in-8°.

MINÉRALOGIE.

1. Mémoire sur des mines d'alun, etc., situées près de la ville de Saint-Sernin en Rouergue, par M. Chaptal. Paris, 1790, in-4°.

2. Traité de l'emploi de la marne dans les diverses natures de terrain du département de l'Aveiron, avec le tableau des richesses minérales de ce pays, etc., par M. Blavier, ingénieur des mines. Rodez, an XI, 1803.

3. Description minéralogique du département de l'Aveiron, par M. Blavier, ingénieur des mines (dans le Journal des mines de 1806).

4. Recueil de documents relatifs à l'exploitation des mines métallifères du département de l'Aveiron, et à l'établissement dans le bassin houiller d'Aubin d'une usine centrale pour le traitement du cuivre et du plomb argentifère français et étranger, et pour le laminage de ces métaux. Paris, 1847, Langlois et Leclercq.

MÉLANGES.

1. Journal de l'Aveiron, en 1807 et 1808.

2. Bulletin de l'administration du département de l'Aveiron, 1808 et années suivantes.

3. Nouveau Journal de l'Aveiron.

4. Gazette du Rouergue.

5. Le Ruthénois.

6. Revue de l'Aveiron et du Lot.

7. Le vallon de Silvanez, poëme lu à l'Athénée des étrangers, le 16 germinal an XIII, 6 avril 1805, par M. Vincent-Daruty. Paris, Didot l'aîné, an XIII, in-12.

8. Fualdès. Le chasse-peste du Rouergue, 1 vol. in-12. Rodez, 1628.

CARTES ET PLANS

RELATIFS

AU ROUERGUE ET AU DÉPARTEMENT DE L'AVEIRON.

---

1. Table de Peutinger. La meilleure édition est celle de Munich. On trouve dans cette table *Segodun*, *Condatemag* et *Carentomag*.

2. Carte du *Pays des Ruthènes* dans celle de la *Gallia branata* de Nolin, *Histoire de Languedoc*. On y trouve les mêmes lieux que dans la précédente, et de plus *Nant*. On aurait pu y en ajouter beaucoup d'autres.

3. Carte de la *Première Narbonnaise*, dans les Mémoires de la *Société des antiquaires de Besiers*. On y voit la partie du Rouergue et de l'Albigeois occupée par les *Rutheni provinciales* et les *Umbranici*; mais on aurait dû fixer au Tarn les limites de la *province romaine*.

4. Carte ecclésiastique du Rouergue, publiée par Nolin dans le *Gallia Christiana*, 1716.

5. Comté de Rouergue, par le même, 1730. *Histoire de Languedoc*.

6. Sénéchaussée de Rouergue, par le même, 1742. *Ibidem*.

7. Carte topographique de la Guienne en 52 planches, par Belleyme. C'est le plus grand travail topographique qui ait été publié sur la Guienne.

8. Généralité de Montauban et autres, par Jaillot, 1781.

9. Haute-Guienne, par Capitaine, 1785.

10. Carte itinéraire de la Haute-Guienne, publiée par l'Administration de cette province.

11. Carte de la France, par Cassini. Pour avoir le Rouergue entier, il faut réunir les huit feuilles suivantes : 15, 16, 17, 18, 54, 55, 56, 57.

12. Département de l'Aveiron (décrété le 25 janvier 1790), divisé en 9 districts et 81 cantons, faisant partie de l'atlas national; chez Dumetz, rue de la Harpe, 26. Extrait et réduction de Cassini.

13. Réduction de la carte précédente pour la *Description du département de l'Aveiron*, publiée par M. Monteil en l'an VIII.

14. Réduction de la carte de Cassini, embrassant 20 feuilles. Le département de l'Aveiron s'y trouve, sauf la partie comprise dans les feuilles 15 et 54.

15. Autre réduction de la carte de Cassini, comprenant le département de l'Aveiron et ceux de la Lozère, du Gard, du Tarn et de l'Hérault, publiée par Langlois, 1845. Cette carte embrasse la partie méridionale de la France depuis Toulouse jusqu'à Avignon, et depuis Aurillac jusqu'à la Méditerranée.

16. Carte routière de la Guienne, divisée en plusieurs départements (dont l'un est celui de l'Aveiron), par A. R. Fremin, géographe.

17. Carte routière du département de l'Aveiron, par M. Commier, ingénieur en chef de ce département, 1834. C'est la carte particulière du département de l'Aveiron dressée sur la plus grande échelle.

18. Département de l'Aveiron, par Donnet, publié par Daussillien.

19. Département de l'Aveiron, dans l'Atlas de la France d'Aupick et Duvergier.

20. Département de l'Aveiron, par Charles, gravé par Dumortier (dans le nouvel Atlas de la France, 1834).

21. Département de l'Aveiron, par le même, imprimé chez Le Tronne (dans l'Atlas communal de la France).

22. Département de l'Aveiron, par A. H. Dufour (dans l'Atlas départemental de la France).

23. Département de l'Aveiron, par Le Vasseur.

24. Département de l'Aveiron, publié par Blaisot.

25. Département de l'Aveiron, dans la *France pittoresque*.

26. Carte routière du département de l'Aveiron, publiée par Firmin Didot dans le *Guide du voyageur en France*.

27. Carte routière du département de l'Aveiron, par Girault. Paris, Delaunay. Rodez, Carrère.

28. Carte du département de l'Aveiron, entourée de documents statistiques. Paris, Rignoux.

29. Petite carte du département de l'Aveiron, par Duchatel.

30. Petite carte du département de l'Aveiron, entourée d'un cercle et portant des documents statistiques.

(29–30:) On ne parle de ces deux petites cartes que parce qu'elles ont été recueillies à la Bibliothèque impériale.

31. Gouvernement de Millau, carte dressée au seizième siècle, et contenant beaucoup d'erreurs de noms.

1. Plan des fortifications de Saint-Antonin, avec les détails du siége en 1622. — *OEuvre de Châtillon*.

2. Plan *idem* dans les *Triomphes de Louis le Juste*. — *OEuvre de Waldor*.

3. Plan des fortifications de Saint-Affrique, avec les détails du siége en 1628.

4. Plan gravé des fortifications de Millau lors des guerres religieuses.

5. Même plan dessiné à la main.

6. Plan des fortifications de Saint-Rome-de-Tarn.

7. — — de Cornus.

8. — — de Pont-de-Camarès.

9. — — de St-Jean-du-Bruel (1).

(6–9:) A l'époque de ces mêmes guerres.

(2–9:) Dans la collection de Fouquet.

(1) Il en existe plusieurs sur diverses échelles.

10. Plan réduit des fortifications de Millau, gravé.
11. Plan de la *Cité* de Rodez, publié au sujet de l'affaire Fualdès. } Gravés.
12. Plan partiel de la même *Cité*, pour le même objet. }
13. Plan du château de Bertholène en 1671, par F. de La Pointe. — *Bibliothèque impériale.*

ERRATA DU TOME Ier.

Page 14, dernière ligne, *au lieu de :* Hhin, *lisez :* Rhin.
Page 25, ligne 27, *au lieu de :* Acamédiciciens, *lisez :* Académiciens.
Page 26, ligne 6, *au lieu de :* Lettres sur l'Histoire religieuse, *lisez :* Lettre sur l'Histoire religieuse.
— ligne 14, *au lieu de :* passée à Rodez en 1836, *lisez :* passée à Rodez en 1386.
Page 60, ligne 38, *au lieu de :* Sautonis, *lisez :* Santonis.
Page 72, ligne 30, *au lieu de :* Concile, *lisez :* Conciles.
— ligne 38, *après le mot :* remerciment » *lisez :* On a vu qu'il y parle aussi des Troubadours de nos Rouergois. Cependant la dénomination de Rouergats avait prévalu, du moins dans l'ancien Rouergue.
Page 103, ligne 7, *au lieu de :* savanst, *lisez :* savants.
Page 113, ligne 1re, *au lieu de :* 376, *lisez :* 375.
Page 121, ligne 18, *au lieu de :* La Selle, *lisez :* La Salle.
Page 164, lignes 10 et 12, *au lieu de :* Armengaud, *lisez :* Ermengaud.
Page 174, ligne 16, *au lieu de :* Saint Amand, *lisez :* Saint Amant.
Page 186, ligne 10, *au lieu de :* Avedius, *lisez :* Aredius.
— ligne 21, *au lieu de :* Gansbert, *lisez :* Gausbert.
Page 189, ligne 12, *au lieu de :* Calmond d'Olt, *lisez :* Calmont d'Olt.
— ligne 27, *au lieu de :* (l. 2, Cant. 2), *lisez :* (l. 2, Epist. 2).
Page 197, ligne 13, *au lieu de :* Mara, *lisez :* Marca.
Page 211, lignes 15 et 16, *au lieu de :* Campenac, *lisez :* Campuac.
Page 212, ligne 37, *au lieu de :* Le Ta, *lisez :* Le Tarn.
Page 221, lignes 34 et 36, *au lieu de :* Balagnier, *lisez :* Balaguier.
Page 222, ligne 13, *au lieu de :* 1210 d'abord, *lisez :* 1270 d'abord.
Page 223, ligne 24, *au lieu de :* Méclet, *lisez :* Mealet.
— ligne 31, *au lieu de :* Cyrignac, *lisez :* Ayrignac.
— ligne 33, *au lieu de :* Dolau, *lisez :* Dolan.
Page 224, ligne 7, *au lieu de :* le Cadanez, *lisez :* le Cadarcez.
— ligne 31, *au lieu de :* conquis depuis, *lisez :* acquis depuis.
— ligne 33, *au lieu de :* Marillac-aux-Panat, *lisez :* Marcillac, aux Panat.
— ligne 42, *au lieu de :* Le Geniez d'Olt, *lisez :* Saint-Geniez d'Olt.
— ligne 44, *au lieu de :* Jean d'Armagnac fils, de Jean Ier, *lisez :* Jean d'Armagnac, fils de Jean Ier.
Page 225, ligne 3, *au lieu de :* à Marquis de Mostuéjouls, *lisez :* à Marquès de Mostuéjouls.
Page 227, ligne 45, *au lieu de :* le Mémoire no 13, *lisez :* le Mémoire no 15.
— ligne 52, *au lieu de :* Bertrand d'Amalon, *lisez :* Bertrande d'Amalon.
Page 228, ligne 31, *au lieu de :* Saint-Maixens, *lisez :* Saint-Maixence.
Page 232, ligne 24, *au lieu de :* Rodez, *lisez :* Rasez.
Page 235, ligne 4, *au lieu de :* Il descendait des vicomtes..., *lisez :* Il descendait de vicomtes...
— ligne 10, *au lieu de :* alné, *lisez :* alnée.
— ligne 26, *au lieu de :* en 1073, *lisez :* en 1076.

Page 237, ligne 23, *après :* Béatrix, *lisez :* de Barcelone, qui devint comtesse de Melgueil.
Page 239, ligne 16, *au lieu de :* d'Alègre, *lisez :* d'Aligre.
Page 241, ligne 27, *au lieu de :* en 1370, *lisez :* en 1390.
Page 250, ligne 17, *au lieu de :* duc de Nomours, *lisez :* duc de Nemours.
Page 257, ligne 1re, *au lieu de :* (Histoire de Normandie, t. XI), *lisez :* (Histoire de Normandie, livre XI).
Page 258, ligne 35, *au lieu de :* habitoribus, *lisez :* habitatoribus.
Page 284, ligne 1re, *au lieu de :* farida, *lisez :* farina.
Page 296, lignes 45 et 50, *au lieu de :* (1), *lisez :* (2).
Page 301, lignes 50 et 51, *au lieu de :* refufusent, *lisez :* refusent.
Page 312, ligne 3, *au lieu de :* St Felicis, *lisez :* Sti Felicis.
— ligne 17, *au lieu de :* ordinato, *lisez :* ordinatio.
Page 318, ligne 4, *au lieu de :* dilanos, *lisez :* dilacios.
— ligne 47, *au lieu de :* rezo, *lisez :* razo.
Page 324, ligne 35, *au lieu de :* at litteris, *lisez :* ac litteris.
Page 326, ligne 17, *au lieu de :* biesta, *lisez :* bestia.
Page 334, ligne 20, *au lieu de :* aut alias, *lisez :* aut alios.
Page 336, ligne 8, *au lieu de :* subjeci, *lisez :* subjici.
Page 350, ligne 10, *au lieu de :* justi unum, *lisez :* justè suum
— ligne 34, *au lieu de :* et iste, *lisez :* et ista.
Page 352, ligne 8, *au lieu de :* cujustibet, *lisez :* cujuslibet.
Page 354, ligne 36, *au lieu de :* et tenere, *lisez :* et tenore.
Page 355, ligne 12, *au lieu de :* tome XI, *lisez :* tome XII.
Page 359, ligne 24, *au lieu de :* La Guoille, *lisez :* La Guiolle.
Page 362, ligne 42, *au lieu de :* Juramen, *lisez :* Juvamen.
Page 363, ligne 35, *au lieu de :* præsentum, *lisez :* præsentium.
Page 365, ligne 9, *au lieu de :* Cabiloneus, *lisez :* Cabilonens.
Page 386, ligne 35, *au lieu de :* dès 1050, *lisez :* dès 1080.
Page 389, ligne 1re, *au lieu de :* 1351, à La Guiolle en 1352, à Auzits, *lisez :* 1351 à La Guiolle, en 1352 à Auzits.
Page 391, ligne 30, *au lieu de :* en 1363, *lisez :* en 1367.
Page 399, ligne 43, *au lieu de :* mariée en 1428, *lisez :* mariée en 1408.
Page 412, ligne 6, *au lieu de :* dont avons fait, *lisez :* dont nous avons fait.
Page 421, ligne 3, *au lieu de :* en 1307, *lisez :* en 1302.
Page 436, ligne 1re, *au lieu de :* janvier 1230, *lisez :* janvier 1280.
Page 444, ligne 20, *au lieu de :* Saint-Amand, *lisez :* Saint-Amant.
Page 458, ligne 6, *au lieu de :* Quiral, *lisez :* Guiral.
Page 459, ligne 22, *au lieu de :* Dom en 1640, *lisez :* Dom en 1649.
Page 462, ligne 21, *au lieu de :* Décembre 1684, *lisez :* Décembre 1484.
Page 472, ligne 3, *au lieu de :* jusqu'en 1367, *lisez :* jusqu'en 1387.
Page 489, ligne 5, *au lieu de :* des doms et marquis, *lisez :* des ducs et marquis.
Page 493, ligne 22, *au lieu de :* 1365, *lisez :* 1345.
— — *au lieu de :* prospérité, *lisez :* postérité.
Page 495, lignes 24 et 25, *au lieu de :* ipso facto de procuratoribus regiis, *lisez :* ipso facto.
Et à la ligne et en titre : De procuratoribus regiis.
Page 504, ligne 19, *au lieu de :* et quator, *lisez :* et quatuor.
Page 505, ligne 18, *au lieu de :* deputatis verò, *lisez :* deputati vero.
Page 509, ligne 34, *au lieu de :* Sainte-Croix-Gaurels, *lisez :* Sainte-Croix — Gaurels.

Page 511, ligne 24, *au lieu de :* Curat, *lisez :* Curan.
Page 513, ligne 8, *au lieu de :* en 1256, *lisez :* en 1254.
Page 523, ligne 27, *au lieu de :* Alvance, *lisez :* Alrance.
— — *au lieu de :* Condols, *lisez :* Condols.
Page 524, ligne 11, *au lieu de :* Druilh, *lisez :* Druilhe.
Page 525, ligne 29, *au lieu de :* Les Enfrudhs, *lisez :* Les Enfruts.
Page 527, ligne 23, *au lieu de :* 2, *lisez :* 82.
Page 528, dernier } . *au lieu de :* } 8,39, *lisez :* } 8,439.

ERRATA DU TOME II.

Page 9, lignes 19 et 21,
Page 10, lignes 22 et 32,
Page 11, lignes 25 et 34,
Page 12, lignes 4 et 18,
Page 15, ligne 17,
Page 32, ligne 16,
Page 53, ligne 26,
Page 57, ligne 7,
Page 60, ligne 27,
Page 61, lignes 3 et 9,
Page 64, ligne 38 et dernière,
Page 84, ligne 25,
Page 117, ligne 4,
Page 128, ligne 29,
Page 153, ligne 12,
Page 283, ligne 15,
Page 362, ligne 16,
Page 572, lignes 27 et 34,
Page 573, lignes 23 et 38,
Page 588, lignes 3 et 7,
Page 594, ligne 40,

} *au lieu de :* Saint-Amand, *lisez :* Saint-Amant.

Page 9, ligne 32, *au lieu de :* Ludovensium, *lisez :* Lodovensium.
Page 21, ligne 29, *au lieu de :* le Mémoire n° 11, *lisez :* le Mémoire n° 12.
Page 24, ligne 38 et dernière, *au lieu de :* le Mémoire n° 12, *lisez :* le Mémoire n° 13.
Page 36, ligne 40, *au lieu de :* or, l'atco, *lisez :* or, l'acte.
Page 49, ligne 5, *au lieu de :* formulée, *lisez :* fulminée.
Page 51, ligne 37 et dernière, *au lieu de :* Mémoire n° 12, *lisez :* Mémoire n° 16.
Page 55, ligne 37, *au lieu de :* ni ly feren, *lisez :* ni ly faren.
— ligne 40, *au lieu de :* teuria clamat o aisem, *lisez :* tenria clamat o acsem.
Page 56, ligne 34, *au lieu de :* aissi o teuren, *lisez :* aissi o tenren.
Page 58, ligne 22, *au lieu de :* sont faussés, *lisez :* sont fausses.
Page 59, ligne 33, *au lieu de :* do castel d'Eissena, *lisez :* do lo castel d'Eissena.
— ligne 36, *au lieu de :* Adenaud, *lisez :* adenand.
Page 62, ligne 35, *au lieu de :* Mémoire n° 12, *lisez :* Mémoire n° 16.
Page 78, ligne 11, *au lieu de :* la signeurie, *lisez :* la seigneurie.
Page 80, ligne 39, *au lieu de :* 30 sous melgoriens, *lisez :* 50 sous melgoriens.
Page 81, ligne 29, *au lieu de :* Cartulaire d'Its, *lisez :* Cartulaire d'Iz.
Page 83, ligne 37 et dernière, *au lieu de :* Mémoire n° 13, *lisez :* Mémoire n° 15.

Page 86, ligne 28, *au lieu de :* castel de Montrezer, *lisez :* castel de Montrozer.
— ligne 30, *au lieu de :* Provenquetras, *lisez :* Prevenquetras.
— ligne 33, *au lieu de :* par xx millia, *lisez :* per xx millia.
— ligne 39, *après :* archidiaques de Rodès, *lisez :* W. de Vorlac, archidiaques de Rodès...
— ligne 40, *au lieu de :* Guerald de S. Roma, *lisez :* Guirald de S. Roma.
Page 88, lignes 29 et 30, *au lieu de :* l'imporportance, *lisez :* l'importance.
Page 96, ligne 35, *au lieu de :* page 488, *lisez :* page 498.
Page 100, ligne 31, *au lieu de :* curia Franc., *lisez :* curiæ Franc.
Page 110, ligne 31, *au lieu de :* page 181, *lisez :* page 381.
Page 137, ligne 14, *supprimez la date :* 1293.
— ligne 34, *au lieu de :* Comtés, *lisez :* Comté.
Page 152, ligne 29, *au lieu de :* page 52, *lisez :* page 32.
Page 160, ligne 38 et dernière, *au lieu de :* Mémoire nº 13, *lisez :* Mémoire nº 14.
Page 163, ligne 1re, *au lieu de :* in commeriis, *lisez :* in commerciis.
Page 177, ligne 37, *au lieu de :* quatrième partie, *lisez :* première partie.
Page 196, ligne 36, *au lieu de :* du P. Maurel, *lisez :* du F. Maurel.
Page 213, ligne 36, *au lieu de :* 649. Froissart, *lisez :* 649, Froissart.
Page 217, ligne 34, *au lieu de :* page 352, *lisez :* page 351.
Page 219, ligne 33, *au lieu de :* note d'Aguessac, *lisez :* notaire d'Aguessac.
Page 241, ligne 4, *au lieu de :* Guihem de Caupène, *lisez :* Guilhem de Caupène.
Page 248, ligne 32, *au lieu de :* le seigneurs de Pujols, *lisez :* le seigneur de Pujols.
Page 250, ligne 36, *au lieu de :* la Marquise de Lévis, *lisez :* Marquise de Lévis.
Page 264, ligne 31, *au lieu de :* le 10 de mars 1401, *lisez :* le 19 de mars 1401.
Page 292, ligne 22, *au lieu de :* le 8 de mai 1426, *lisez :* le 7 de mai 1426.
Page 293, ligne 33, *au lieu de :* quatre peaux de gueules, *lisez :* quatre pals de gueules.
Page 342, ligne 32, *supprimer :* Bosc, tome III, page 119, *et y substituer :* Archives de Nérac, Manuscrits de Colbert.
— ligne 33, *supprimer la ligne entière.*
Page 386, ligne 2, *au lieu de :* de la Vaguyon, *lisez :* de la Vauguyon.
Page 469, ligne 34, *au lieu de :* 2 de juillet 1559, *lisez :* 2 de juillet 1589.
Page 513, ligne 25, *au lieu de :* étaient encore, *lisez :* était encore.
Page 540, ligne 34, *au lieu de :* page 112, *lisez :* page 122.
Page 567, ligne 35, *au lieu de :* il se plaint se n'être, *lisez :* il se plaint de n'être...
Page 582, ligne 31, *au lieu de :* quatre-vingt mille livres, *lisez :* vingt-quatre mille livres.
— ligne 1re, *au lieu de :* Colnaz, *lisez :* Colnoz.

ERRATA DU TOME III.

Page 13, ligne 34, *au lieu de :* dénomination de Kymrt, *lisez :* dénomination de Kymri.

Page 14, ligne 16, *au lieu de :* fondements hisroriques, *lisez :* fondements historiques.

Page 30, ligne 28, *au lieu de :* envoyant leurs descendants, *lisez :* en voyant leurs descendants.

Page 44, ligne 15, *au lieu de :* Ruth était adoré, *lisez :* Ruth était adorée.

Page 45, ligne 5,
Page 48, lignes 17 et 24,
Page 49, lignes 18 et 24,
Page 50, ligne 14,
Page 52, ligne 21,
Page 54, lignes 8, 26 et 34,
Page 106, lignes 12 et 27,
Page 240, ligne 30,
Page 295, ligne 7,
Page 296, lignes 3, 7 et 22,
Page 300, lignes 11, 19 et 24,
Page 301, ligne 15,
Page 302, ligne 34,
Page 304, lignes 15 et 23,
Page 306, ligne 21,
Page 307, lignes 2 et 12,
Page 308, lignes 8, 15, 29 et 34 :
Page 345, ligne 7,
Page 403, ligne 14,
} *au lieu de :* Saint-Amand, *lisez :* Saint-Amant.

Page 51, ligne 34, *au lieu de :* Deniau, *lisez :* Denyau.

Page 52, ligne 39, *au lieu de :* pages 200 et 265, *lisez :* pages 200 et 245.

Page 54, ligne 32, *au lieu de :* die 6, *lisez :* die 4.

Page 57, ligne 3, *au lieu de :* (l. 1, sect. 55), *lisez :* (l. 1, sect. 88.)

Page 63, ligne 27, *au lieu de :* mis en un seul corps, *lisez :* uni en un seul corps.

Page 80, ligne 37 et dernière, *au lieu de :* page 263, *lisez :* page 268.

Page 87, ligne 35, *au lieu de :* 1584, *lisez* 1584.

Page 111, ligne 19, *au lieu de :* ville en latin, *lisez :* villa en latin.

Page 131, ligne 33, *au lieu de :* de 135, *lisez :* de 138.

Page 133, ligne 22, *au lieu de :* M. Berny, *lisez :* M. Barny.

Page 147, ligne 31, *au lieu de :* en 401, *lisez :* en 451.

Page 175, ligne 35, *au lieu de :* livre XV, *lisez :* loi XV.
— ligne 36, *au lieu de :* livre XVI, *lisez :* loi XVI.
— ligne 37, *au lieu de :* livre XIX, *lisez :* loi XIX.

Page 176, ligne 22, *au lieu de :* inhesisse constiterit, *lisez :* inlusisse constiterit.
— ligne 36, *au lieu de :* livre XXIII, *lisez :* loi XXIII.
— ligne 37, *au lieu de :* livre XXV, *lisez :* loi XXV.

Page 179, ligne 10, *au lieu de* : ecclesistiques, *lisez* : ecclésiastiques.
Page 180, ligne 8, *au lieu de* : Châlon, *lisez* : Châlons.
Page 181, ligne 6, *au lieu de* : Châlon-sur-Saône, *lisez* : Châlons-sur-Saône.
Entre les pages 182 et 183, sur la carte et au bas, *au lieu de* : Ene 511 *lisez* : Elne 511
Page 199, ligne 8, *au lieu de* : 205, *lisez* : 250.
Page 206, ligne 37, *au lieu de* : l'évêché dé Coère, *lisez* : l'évêché de Coire.
Page 211, ligne 20, *au lieu de* : Les conquêtes, *lisez* : Ses conquêtes.
Page 213, ligne 5, *au lieu de* : évêque religionnaire, *lisez* : évêque regionnaire.
Page 222, ligne 33, *au lieu de* : Roi de 957 à 996, *lisez* : Roi de 987 à 996.
— ligne 36, *au lieu de* : 856 (16 kal.), *lisez* : 888 (16 kal.)
Page 223, ligne 1re, *au lieu de* : Epoux de Blithide, *lisez* : Epoux de Blithilde.
— ligne 36, *au lieu de* : Eudes, Roi en 885, *lisez* : Eudes, Roi en 888.
Page 224, ligne 15, *au lieu de* : imprimé en 1643, *lisez* : imprimé en 1648.
— ligne 19, *au lieu de* : Blithide, *lisez* : Blithilde.
Page 226, ligne 23, *au lieu de* : Vie de Saint Thomas d'Aquin, *lisez* : Voir le Père Thomas d'Aquin.
— ligne 43 et dernière, *au lieu de* : il placé l'évêché, *lisez* : il a placé l'évêché.
Page 229, ligne 3, *au lieu de* : seulement en 575, *lisez* : seulement en 578.
Page 236, ligne 14, *au lieu de* : en 633, *lisez* : 533.
Page 252, ligne 22, *au lieu de* : Saint-Gervais, *lisez* : Saint-Germier.
Page 259, ligne 5, *au lieu de* : vivant en 471, *lisez* : vivant en 472.
Page 348, ligne 36 et dernière, *au lieu de* : 1273, *lisez* : 1278.
Page 368, ligne 22, *au lieu de* : page 320 et suivantes, *lisez* : page 329 et suivantes.
Page 379, ligne 34, *au lieu de* : édition de 1775, *lisez* : édition de 1755.
Page 383, ligne 37 et dernière, *au lieu de* : 30 de mars 1752, *lisez* : 30 de mars 1782.
Page 426, ligne 10, *au lieu de* : de Peutiger, *lisez* : de Peutinger.
Page 443, ligne 12, *au lieu de* : cor jutgar, *lisez* : cor jutjar.
Page 460, ligne 8, *au lieu de* : a se bebarrassa, *lisez* : a se debarrassa.
Page 462, ligne 11, *au lieu de* : Per amore, *lisez* : Per amor e.
Page 463, ligne 29 et dernière, *au lieu de* : Anomais non fis, *lisez* : Ancmais non fis.

ERRATA DU TOME IV.

Page 24, ligne 5 *après* : 30, *lire* : Frédéric Auguste-Albert-Marie, Roi de Saxe en 1836;

et à la suite : 31, Jean-Nepomucène-Marie-Joseph, né en 1801, Roi en 1854.

Page 30, ligne 6, *au lieu de* : mai 1780, *lisez* : mars 1780.

Page 41, ligne 36, *au lieu de* : Hugoni episcopi, *lisez* : Hugonis episcopi.

Page 56, ligne 4, *au lieu de* : lieutenant-général du Roi en 1637, *lisez* : lieutenant-général des armées du Roi en 1637.

— ligne 26, *au lieu de* : de la Reine Louise-Elisabeth d'Orléans, *lisez* : de la Reine d'Espagne Louise-Elisabeth d'Orléans.

Page 58, ligne 25, *au lieu de* : il dota le monastère de Bonneval, *lisez* : il dota, en 1143, le monastère de Bonneval.

Page 61, ligne 10, *au lieu de* : et qui testa en 1639, *lisez* : et qui testa en 1637.

Page 64, ligne 1re, *au lieu de* : dans Vaissette (t. I, p. 34), *lisez* : dans Vaissette (t. IV, p. 34).

Page 72, ligne 21, *au lieu de* : Charles et Robert, marquis de Lignerac, *lisez* : Charles de Robert, marquis de Lignerac.

Page 82, ligne 18, *au lieu de* : La Haye, 1761), *lisez* : La Haye, 1762).

Page 86, ligne 34, *au lieu de* : après la mort de son père, *lisez* : après la mort de son frère.

Page 99, ligne 27, *au lieu de* : du Roi en 1768, *lisez* : du Roi en 1758.

Page 100, ligne 10, *au lieu de* : le 6 de décembre 1781, *lisez* : le 5 de décembre 1781.

Page 104, ligne 11, *au lieu de* : fut ratifié, en 1250, *lisez* : fut ratifié, en 1280.

— ligne 21, *au lieu de* : mariée en 1428, *lisez* : mariée en 1408.

Page 105, ligne 28, *au lieu de* : 1428. { Catherine de Panat. / Gaston de Lévis IV.

lisez : 1408. { Catherine de Panat. / Gaston de Lévis IV.

Page 115, lignes 36 et 37, *au lieu de* : Pierre Amat et Jean Ferrier, *lisez* : Annat et Jean Ferrier.

Page 116, ligne 3, *au lieu de* : (Documents, t. I, p. 220), *lisez* : (Documents, t. I, p. 220).

Page 122, ligne 18, *au lieu de* : 1202 : c'est ce que je vais démontrer, *lisez* : 1209 : c'est ce que je vais démontrer.

Page 125, ligne 23, *au lieu de* : aux Etats du Languedoc, *lisez* : aux Etats de Languedoc.

Page 144, ligne 5, *au lieu de* : Malusi ou Mauvoisin, *lisez* : Malvesi ou Mauvoisin.

— lignes 6 et 7, *au lieu de* : Montpesin et de Coutrel, *lisez* : Montjesieu et de Combret.

Page 145, ligne 22, *au lieu de* : Miramort, sa fille, *lisez* : Miramors, sa fille.

Page 146, ligne 6, *au lieu de* : en 1750, *lisez* : en 1780.

Page 162, ligne 42, 2e colonne, *déplacez le mot* Blancafort *et lisez-le comme faisant suite à la ligne précédente* : lescuyrici del senhor de Blancafort.

Page 169, ligne 49, 2e colonne, *au lieu de* : Tanio de Balaguier, *lisez* : Tando de Balaguier.

Page 172, ligne 22, 2e colonne, *au lieu de* : Perrinet de Sanct Benezech, *lisez* : Peyrinet de Sanct Benezech.

Page 176, ligne 4, 1re colonne, *au lieu de* : Aloamiret Daurost, *lisez* : Aloamiret Dauraust.

— ligne 5, 1re colonne, *au lieu de* : Tando d'Espano, *lisez* : Tando d'Esparro.

Page 177, ligne 25, 1re colonne, *au lieu de* : Colin de Goia, *lisez* : Colin de Goja.

Page 179, ligne 7, *au lieu de* : mort en 1621, *lisez* : mort en 1427.

— ligne 9, *au lieu de* : mort en 1767, *lisez* : mort en 1761.

Page 182, ligne 10, *au lieu de* : vivant en 1542—1583, *lisez* : vivant en 1542 et 1585.

Page 183, lignes 3 et 4, *au lieu de* : Commandeur en 1743, *lisez* : Commandeur en 1745.

— ligne 6, *au lieu de* : comte de Beautreillis, *lisez* : comte de Beauteville.

Page 185, ligne 15, *au lieu de* : que nous e emperat, *lisez* : que nous a emperat.

Page 188, ligne 30, *au lieu de* : en 1756, il est nommé lieutenant-général, *lisez* : en 1758, il est nommé lieutenant-général.

Page 205, ligne 18, *au lieu de* : Monsieur le duc Vivonne, *lisez* : Monsieur le duc de Vivonne.

Page 207, ligne 39 et dernière, *au lieu de* : 1635 et qui mourut en 1701, *lisez* : 1685 et qui mourut en 1701.

Page 209, ligne 37, *au lieu de* : Il était chevalier des Ordres du Roi depuis 1659, *lisez* : Il était chevalier des Ordres du Roi depuis 1689.

Page 223, ligne 29, *au lieu de* : Il fut nommé chevalier en 1693, *lisez* : Il fut nommé chevalier en 1695.

Page 256, ligne 15, *au lieu de* : élève d'Antoine de Rivalz, *lisez* : élève d'Antoine Rivalz.

Page 265, ligne 11, *au lieu de* : places de Mozun et de Murat, *lisez* : places de Mozun et de Murol.

Page 276, ligne 3, *au lieu de* : en 1624, *lisez* : en 1424.

Page 279, lignes 3 et 4, *au lieu de* : colonel d'infanterie en 1705, *lisez* : colonel d'infanterie en 1708.

Page 280, ligne 23, *au lieu de* : mort le 15 janvier 1829, *lisez* : mort le 15 janvier 1828.

Page 301, ligne 26, *après ces mots* : Claude-François d'Albignac-Castelnau, *ajoutez* : de la branche cadette.

Page 307, ligne 7, *au lieu de* : en 1756, *lisez* : en 1752.

Page 312, ligne 4, *au lieu de* : au régiment du Dauphiné, *lisez* : au régiment de Dauphiné.

Page 314, ligne 4, *au lieu de* : qu'il eût alors, *lisez* : qu'il y eût alors.

Page 320, ligne 32, *au lieu de* : en 1675, *lisez* : en 1677.

Page 330, ligne 17, *au lieu de* : 1776, 2 vol. in-8°, *lisez* : 1796, 2 vol. in-8°.

Page 340, ligne 33, *au lieu de* : 1628 pour la Maison de Buisson, *lisez* : 1624 pour la Maison de Buisson.

Page 341, ligne 21, *au lieu de* : 1531. Antoine de Lévis, *lisez* : 1561. Antoine de Lévis.

Page 341, ligne 22, *au lieu de* : 1533, Jean de La Valette-Parisot, *lisez* : 1583, Jean de La Valette-Parisot.

Page 377, ligne 9, *au lieu de* : le premier bailli de la Cour, instituée, *lisez* : le premier bailli de la Cour instituée.

Page 401, ligne 29, *au lieu de* : mensâ segretatus supra, *lisez* : mensa segregatus suprà.

Page 404, ligne 2, *au lieu de* : qui occupa le Saint-Siége de 1449 à, *lisez* : qui occupa le Saint-Siége de 1447 à.

Page 409, ligne 27, *au lieu de* : sa deshabillar, *lisez* : se deshabillar.

Page 507, ligne 24, *au lieu de* : Martenne, Anecdot., t. I, col. 387, *lisez* : Martenne, Anecdot., t. I, col. 337.

Page 511, ligne 32, *au lieu de* : du territoire de Filgueries, *lisez* : du territoire de Filgueriis.

Page 528, ligne 8, *au lieu de* : une maladie ou léproserie, *lisez* : une maladrerie ou léproserie.

Page 555, ligne 17, *au lieu de* : Bosc, t. III, p. 212, *lisez* : Bosc, t. III, p. 231.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME QUATRIÈME DES ÉTUDES HISTORIQUES SUR LE ROUERGUE.

LIVRE D'OR DU ROUERGUE.

Paris, impr. Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

Paris. - Imprimerie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45—(170)

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

STALL-STUDY
CHARGE

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 337 174

Digitized by Google